This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

QUELLEN ZUR GESCHICHTE

DER

DEUTSCHEN KAISERPOLITIK OESTERREICHS

WÄHREND DER

FRANZÖSISCHEN REVOLUTIONSKRIEGE

1790—1801.

BOOL. LIBR.
FOREIGN
PROGRESS

HERAUSGEGEBEN VON

ALFRED RITTER VON VIVENOT

FORTGESETZT

VON DER KAISERLICHEN AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN

DURCH

Dr. HEINRICH RITTER VON ZEISSBERG.

FÜNFTER BAND.

QUELLEN ZUR GESCHICHTE DER POLITIK OESTERREICHS WÄHREND DER FRANZÖSISCHEN REVOLUTIONSKRIEGE (1793—1797). MIT BESONDERER BERÜCKSICHTIGUNG DER VERHÄLTNISSE OESTERREICHS ZU FRANKREICH UND PREUSSEN.

III. BAND.

DER BASLER FRIEDEN. — DIE DRITTE THEILUNG POLENS. (OCTOBER 1794 BIS SEPTEMBER 1795.)

WIEN, 1890.

WILHELM BRAUMÜLLER

K. UND K. HOF- UND UNIVERSITÄTSBUCHHÄNDLER

240.B.577

Im Verlage
von Wilhelm Braumüller, k. und k. Hof- und Universitätsbuchhändler in Wien,
sind erschienen:

Quellen zur Geschichte
der
deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs
während der französischen Revolutionskriege.

1790—1801.

Urkunden, Staatsschriften, diplomatische und militärische Actenstücke, ausgewählt und herausgegeben nach bisher ungedruckten Originaldocumenten der k. und k. österreichischen Archive

von

Alfred Ritter von Vivenot,

k. und k. Legationsrath,

fortgesetzt von der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften

durch

Dr. Heinrich Ritter von Zeissberg.

I. Band:

Die Politik des österreichischen Staatskanzlers Fürsten Kaunitz-Rietberg unter Kaiser Leopold II. bis zur französischen Kriegserklärung Jänner 1790 bis April 1792.
gr. 8°. 1873. Preis: 8 *fl.* — 16 *M.*

II. Band:

Die Politik des österreichischen Vice-Staatskanzlers Grafen Philipp von Cobenzl unter Kaiser Franz II. von der französischen Kriegserklärung und dem Rücktritt des Fürsten Kaunitz bis zur zweiten Theilung Polens. April 1792 bis März 1793.
gr. 8°. 1874. Preis: 8 *fl.* — 16 *M.*

III. Band:

Quellen zur Geschichte der Politik Oesterreichs während der französischen Revolutionskriege (1793 – 1797). Mit besonderer Berücksichtigung der Verhältnisse Oesterreichs zu Frankreich und Preussen. 1. Band: Anfänge des Ministeriums Thugut.
gr. 8°. 1882. Preis: 6 *fl.* — 12 *M.*

IV. Band.

Quellen zur Geschichte der Politik Oesterreichs während der französischen Revolutionskriege (1793—1797). 2. Band: Räumung Belgiens. — Finis Poloniae.
gr. 8°. 1885. Preis: 6 *fl.* — 12 *M.*

Von demselben Verfasser:

— — **Zur Genesis der zweiten Theilung Polens** 1792—1793. Zugleich als Ergänzungsheft zum 2. Band der „Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik" etc. gr. 8°. 1874. 60 *kr.* — 1 *M.* 20 *Pf.*

— — **Zur Geschichte des Rastatter Congresses.** Urkundliche Beiträge zur Geschichte der deutschen Politik Oesterreichs während der Kriege gegen die französische Revolution, October 1797 bis Juni 1799.
gr. 8°. 1871. 6 *fl.* — 12 *M.*

QUELLEN

ZUR

GESCHICHTE DER DEUTSCHEN KAISERPOLITIK

OESTERREICHS.

V.

QUELLEN ZUR GESCHICHTE

DER

DEUTSCHEN KAISERPOLITIK OESTERREICHS

WÄHREND DER

FRANZÖSISCHEN REVOLUTIONSKRIEGE.

1790—1801.

HERAUSGEGEBEN VON

ALFRED RITTER VON VIVENOT

FORTGESETZT

VON DER KAISERLICHEN AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN

DURCH

DR. HEINRICH RITTER VON ZEISSBERG.

FÜNFTER BAND.

WIEN, 1890.

WILHELM BRAUMÜLLER

K. UND K. HOF- UND UNIVERSITÄTSBUCHHANDLER.

QUELLEN ZUR GESCHICHTE

DER

POLITIK OESTERREICHS

WÄHREND DER

FRANZÖSISCHEN REVOLUTIONSKRIEGE

(1793—1797)

MIT BESONDERER BERÜCKSICHTIGUNG DER VERHÄLTNISSE OESTERREICHS ZU FRANKREICH UND PREUSSEN.

URKUNDEN, STAATSSCHRIFTEN, DIPLOMATISCHE UND MILITÄRISCHE ACTENSTÜCKE, SOWIE VERTRAULICHE CORRESPONDENZEN NACH BISHER UNGEDRUCKTEN ORIGINAL-DOCUMENTEN UND COPIEN DER K. K. OESTERREICHISCHEN ARCHIVE

MIT UNTERSTÜTZUNG DES KAIS. UND KÖN. REICHS-KRIEGSMINISTERIUMS HERAUSGEGEBEN VON DER KAIS. AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN

DURCH

DR. HEINRICH RITTER VON ZEISSBERG.

III. BAND.

DER BASELER FRIEDEN. — DIE DRITTE THEILUNG POLENS. (OCTOBER 1794 BIS SEPTEMBER 1795.)

WIEN, 1890.

WILHELM BRAUMÜLLER

K. UND K. HOF- UND UNIVERSITÄTSBUCHHÄNDLER.

LIBRARY
OCT 90

EINLEITUNG.

Der vorliegende Band umfasst die Ereignisse eines Jahres — vom October 1794 bis September 1795 — als dessen hervorstechende Momente der Baseler Separatfrieden, die Verhandlungen über die dritte Theilung Polens, der kurmainzische Reichsfriedensantrag und der Abschluss der österreichisch-russisch-englischen Tripleallianz zu bezeichnen sind.

Der Kampf gegen Frankreich, der ursprünglich um eines Princips willen unternommen worden war, hatte sich in einen Interessenkrieg verwandelt, und bei dem diametralen Gegensatze eben dieser Interessen konnte es nicht anders sein, als dass der ohnedies nur lockere Bund Oesterreichs und Preussens zuletzt völlig in Brüche ging. Verstimmt über die ihm ungünstige Wendung der Verhandlungen, die zur dritten Theilung Polens führten, entsagte Preussen der Fortsetzung des Krieges im Westen, an dem es längst nur noch mit halbem Herzen theilgenommen hatte, und gieng mit der französischen Republik den Separatfrieden zu Basel ein, welcher das linke Rheinufer, das die Verbündeten hatten räumen müssen, preisgab, durch die Aufstellung einer Demarcationslinie das nördliche für neutral erklärte Deutschland von dem südlichen, wo der Krieg fortdauerte, trennte und somit die Einheit des Reiches thatsächlich zerriss. Da bald darnach auch Spanien unter dem „Friedensfürsten“ aus der europäischen Coalition ausschied, da auch von Sardinien und in Folge des kurmainzischen Friedensantrages auch vom deutschen Reiche ein Gleiches zu besorgen war, so schlossen sich Oesterreich, England und Russland um so enger aneinander, wobei aber, da England sich fast nur auf die Garantie von Anlehen, Russland auf die Bezahlung von Subsidien beschränkte, Oesterreich nahezu allein der Republik

gegenüberstand und in Folge finanzieller Erschöpfung sich durch längere Zeit ausser Stande sah, eine kräftige Offensive zu ergreifen.

Innerhalb der uns für diese Zeit zur Verfügung stehenden Actenstücke beanspruchen die Verhandlungen über die dritte Theilung Polens das höchste Interesse, theils in Anbetracht ihres Gegenstandes, in dem ja der Schlüssel für das Verständniss des Baseler Friedens liegt, theils auch hinsichtlich der vom Wiener Hofe mit jener diplomatischen Aufgabe betrauten Persönlichkeit des Grafen Ludwig Cobenzl, der bei dieser Gelegenheit eine Gewandtheit zeigt, wie sie ihm später kaum mehr in gleichem Masse zur Verfügung stand. Wohl hat bereits Hermann Hüffer*) auf Grund der wichtigsten Wiener Actenstücke, der Weisungen Thugut's an L. Cobenzl vom 13. und 29. November 1794, vom 25. Januar und 4. Februar 1795 und des hochinteressanten Berichtes Cobenzl's vom 5. Februar, sowie der letzterem beigeschlossenen Conferenzprotokolle, die dritte Theilung Polens eingehend erörtert und sodann Vivenot**) eben diese Actenstücke in ihrem Wortlaute veröffentlicht. Auch liegen uns gegenwärtig in der Sammlung von Martens***) jene Actenstücke im Originaltexte vor, auf denen der in die Form einer Declaration gekleidete Vertrag zwischen Oesterreich und Russland über die dritte Theilung Polens vom 23. December 1794/3. Januar 1795 beruht, sowie auch in dieses Werk die auf die österreichisch-russisch-englische Tripleallianz bezüglichen Declarationen vom 17. (28.) September 1795 aufgenommen wurden. Aus der von L. Cobenzl an seinen Hof eingesandten Correspondenz der russischen Kaiserin mit König Friedrich Wilhelm II. hat ferner L[edebur]†) Einiges mitgetheilt, und endlich findet man zwei Briefe des Kaisers Franz II. an Katharina aus dieser Zeit bei Beer††) abgedruckt. Trotz alledem ist damit der reiche Schatz von Mittheilungen, den Cobenzl's Correspondenz in sich schliesst, nicht erschöpft, und wir glaubten daher, von den bereits im Wortlaute

*) Diplomatische Verhandlungen aus der Zeit der französischen Revolution. Ergänzung des ersten Bandes: „Die Politik der deutschen Mächte im Revolutionskriege u. s. f." Münster 1869.

**) Thugut und sein politisches System. (Arch. f. K. ö. G.-Q. XLII, XLIII, 1870.)

***) Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères. Tome II. St.-Pétersbourg 1875.

†) Mittheilungen aus den nachgelassenen Papieren eines preussischen Diplomaten, herausgegeben von dessen Neffen L. v. L., I. Bd., 1868, S. 206 ff.

††) Leopold II., Franz II. und Catharina. Leipzig 1874.

publicirten Stücken abgesehen, die übrigen Weisungen an Cobenzl und dessen Berichte in einem vollständigen Auszuge mittheilen zu sollen, um zugleich endlich einem Wunsche zu entsprechen, welchen Hüffer gewiss nicht nur in seinem Namen, sondern auch im Sinne aller ernst zu nehmenden Forscher ausgesprochen hat.

Als die beiden Angelpunkte der österreichisch-englischen Politik jener Zeit sind die Anlehensconvention vom 4. Mai und der Allianzvertrag vom 20. Mai 1795 zu betrachten. Die Verhandlungen über die beiden Verträge bilden zugleich den Hauptinhalt der Berichte Starhemberg's*) aus London und der an diesen gerichteten Weisungen Thugut's. Auch die Sendung Pergen's nach London hängt mit dem Anlehensgeschäfte zusammen, das übrigens in unserer Sammlung nicht so sehr nach der finanziellen Seite, als vielmehr in politischem Zusammenhange zu beleuchten war.

Neben den Berichten des Fürsten Reuss aus Berlin und den Weisungen Thugut's an denselben beanspruchen in Folge des kurmainzischen Friedensantrages auch die Vorgänge auf dem Regensburger Reichstage eingehendere Beachtung als zuvor. Nun hat zwar bereits v. Vivenot in seinem weitschichtigen Werke über den Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen jene Vorgänge im Reiche auf das Umständlichste behandelt und einen überreichen Vorrath an einschlägigen Correspondenzen aufgespeichert. Doch ist dies nur bis zum Abschlusse des Baseler Friedens der Fall, über welchen hinaus die Publicationen Vivenot's nur hie und da noch Streiflichter auf die Reichstagsverhandlungen werfen und daher für den Fortsetzer seines Quellenwerkes die Pflicht erwächst, die vorhandene Lücke auszufüllen. Doch stellten sich der Lösung dieser Aufgabe eigenthümliche Schwierigkeiten in den Weg. Die Actenstücke der Reichscorrespondenz, wenn auch nur die wichtigsten derselben in ihrem Wortlaute unserem Quellenwerke einzufügen, erwies sich bei der bekannten Weitschweifigkeit derselben und bei dem Umstande, dass Berichterstattung und Weisung von und nach Regensburg regelmässig eine dreifache — durch den Concommissär und durch den österreichischen und den kurböhmischen Comitialgesandten repräsentirte — ja in dieser Zeit in Folge der Anwesenheit Lehrbach's in Regensburg zuweilen sogar eine vierfache war, als unausführbar. Dem gegenüber schien sich nach

*) Ueber den nun auch zu vergleichen ist: Thürheim, A. Graf, Ludwig Fürst Starhemberg, ehemaliger k. k. a. o. Gesandter an den Höfen in Haag, London und Turin. Graz 1889.

reiflicher Ueberlegung zu empfehlen, die Reichs- und Reichstagsverhandlungen aus dem Quellenwerke völlig auszuscheiden und dieselben womöglich mit Beibehaltung des Wortlautes der betreffenden Actenstücke in die Form einer Darstellung zusammenzufassen, die seither unter dem Titel: „Zur deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs“*) im Druck erschienen ist und ebenso als ein Beitrag zur Geschichte des Revolutionsjahres 1795, wie als Ergänzung des vorliegenden Bandes gelten will. Im Gegensatz zu Vivenot, welcher das Hauptgewicht auf die Weisungen der Reichskanzlei an den kaiserlichen Concommissär Hügel zu legen pflegte, wird in unserer Studie den Vorträgen Thugut's an den Kaiser sowie der Correspondenz dieses Ministers mit dem Reichsvicekanzler und mit dem aus Anlass des Baseler Friedens am 19. April 1795 zum Generaldirector der geheimen Hof- und Staatskanzlei ernannten Grafen Lehrbach deshalb eine höhere Bedeutung zuerkannt, weil sich uns hier in prägnanter Weise der Gegensatz österreichischer Staats- und deutscher Reichspolitik enthüllt.

Neben den Vorgängen am Reichstage kommen natürlich auch jene im Felde an der Reichsgrenze in Betracht. Der Oberbefehl über die kaiserlichen Truppen und die Reichsarmee am Rhein war zu Beginn des hier in Betracht kommenden Zeitraumes in der Art getheilt, dass Herzog Albrecht zu Sachsen-Teschen am Ober-, Clerfayt am Niederrhein commandirte. Nach dem Rücktritte Herzog Albrechts und in Folge der preussischen Truppendislocation lag sodann für kurze Zeit der Oberbefehl über sämmtliche Streitkräfte in den Händen Clerfayt's; doch wurde das Commando in der Folge neuerdings, und zwar zwischen Wurmser, der am Ober-, und Clerfayt, der am Niederrhein befehligen sollte, getheilt. Auch die Vorgänge bei diesen Armeen, selbst in politischer Beziehung, hat, so weit es sich um die Verwerthung der österreichischen Archive handelt, v. Vivenot der Hauptsache nach aufgehellt. Das bereits erwähnte Werk über den Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen, und die Quellenpublication: „Thugut, Clerfayt und Wurmser“, Wien 1869, gewähren so reichliche Aufschlüsse, dass die zu erhoffende Nachlese wohl dem künftigen Kriegshistoriker dieser Epoche überlassen werden darf. Letzteres gilt auch von der Correspondenz des Grafen Westphalen, der ausser den Functionen eines kaiserlichen Gesandten bei dem niederrheinischen,

*) Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien, phil.-hist. Cl., Bd. CXVIII.

kur- und westphälischen Kreise nach Mercy's Tode die Stellung eines Armeediplomaten bekleidete. Dagegen boten die eingehenden und anschaulichen Berichte des Genieobersten Grafen Franz Josef Dietrichstein, der ohne bestimmten diplomatischen Charakter ab und zu im Hauptquartiere Clerfayt's weilte, obschon bereits von Vivenot benützt, noch immer eine reiche Ausbeute dar. Was sich aus denselben für die Beurtheilung der Zustände der Armee und der tonangebenden Persönlichkeiten des Hauptquartiers gewinnen lässt, wird durch die Correspondenz Bellegarde's mit Clerfayt mehrfach ergänzt.

Auch in Italien tritt jetzt die grosse Politik mehr als zuvor in den Vordergrund. Die betreffenden Verhandlungen wurden an den Höfen von Mailand, Turin, Florenz und Neapel geführt. In Mailand residirte als Generalstatthalter der Oheim des Kaisers, Erzherzog Ferdinand; ihm zur Seite stand Graf Wilczek als bevollmächtigter Minister. Am Hofe zu Turin war der Kaiser durch Gherardini, zu Florenz durch Veigl, zu Neapel durch den Grafen Eszterházy vertreten. Indess würde man sich täuschen, wenn man in den Berichten, die diese Männer regelmässig an die Staatskanzlei erstatteten, wesentliche Aufschlüsse über den Verlauf der österreichischen Politik vorzufinden hoffen wollte. Eine Ausnahme bildet nur Gherardini, der auch sonst*) als feiner Beobachter und geistreicher Berichterstatter sich bewährte und dessen Berichte lehrreiche Mittheilungen über die Parteien am Turiner Hofe enthalten. Für das, was die regelmässige Berichterstattung der drei anderen erwähnten Diplomaten vermissen lässt, entschädigen auf das Reichlichste die Briefe der willensstarken Königin Caroline von Neapel an ihre Tochter, die Kaiserin, die Berichte des Erzherzogs Ferdinand an seinen kaiserlichen Neffen, vor Allem aber die Briefe des Grossherzogs von Toscana an seinen Bruder, den Kaiser, die, insoferne sie die Politik Manfredini's und die Sendung Carletti's betreffen, ihre Ergänzung in einem merkwürdigen Schreiben des Königs von Neapel und in den Berichten Rosenberg's über seine vertrauliche Sendung nach Florenz finden. Für die Angelegenheit Carletti**) Quellen ersten Ranges, sind diese

*) Vgl. über denselben die Miscellanea di storia italiana. Torino 1883, T. XXI, pag. 133 ff.

**) Ueber diese die vorurtheilsfreien Auseinandersetzungen von A. Sorel, L'Autriche et le comité de salut public in der Revue historique 1881 (T. XVII, 25 ff.). Vgl. desselben Abhandlungen: La neutralité du Nord de l'Allemagne en 1795, ebenda 257 ff. und Les frontières constitutionnelles, ebenda 1882, T. XIX.

Briefe, obgleich uns die entsprechenden Gegenäusserungen des Kaisers nicht zu Gebote stehen, vollkommen ausreichend, um die Behauptung zu widerlegen, als habe der Kaiser sich dieses Canals bedient, um die ersten Beziehungen zu den Machthabern des Conventes anzuknüpfen. In dieser Hinsicht leiten die Fäden vielmehr nach der Schweiz und Dänemark. Dort war es der kaiserliche Geschäftsträger Freiherr von Degelmann, der zuerst durch die Vermittelung des Baseler Bürgermeisters Burckhardt mit Bacher über die Auslieferung der Kriegsgefangenen, sodann auch über den Austausch der Tochter Ludwigs XVI. gegen die staatsgefangenen Conventsmitglieder verhandelte und diese Gelegenheit zugleich ergreifen sollte, um die Gesinnungen der leitenden Staatsmänner Frankreichs zu sondiren. Dänemark wurde von der Wiener Regierung als jener neutrale Hof ausersehen, durch den man die ersten Reichsfriedensanträge an Frankreich gelangen liess. Dies, sowie der Wunsch, Dänemark in den Interessenkreis der drei verbündeten Höfe von Wien, London und St. Petersburg herüberzuziehen, hatte auch zur Folge, dass man nach Kopenhagen an Stelle des bisherigen Geschäftsträgers v. Merz den Grafen Ludolf als bevollmächtigten Minister und ausserordentlichen Gesandten schickte.

Was sich über die zu diesem Zwecke geführten Verhandlungen mit dem dänischen Hofe in den österreichischen Archiven vorfand, wurde von mir an anderem Orte zusammengestellt.*) Dagegen findet man die Berichte Degelmann's über die Anerbietungen des französischen Agenten Theremin, zu denen die Briefe des Letzteren an Boissy d'Anglas und an Sieyès die entsprechenden Gegenstücke liefern,**) bereits bei Vivenot***) abgedruckt. Im Zusammenhang mit all diesen Fragen steht endlich auch Bender's Bericht an den Kaiser,†) der über die Doppelzüngigkeit Merlin's de Thionville keinen Zweifel mehr gestattet. Nach all dem, was bis heute vorliegt, bleibt es bei dem Ausspruche, den schon damals (20. September 1795) Merlin de Douai in einem Briefe an Merlin de Thionville that: „L'Empereur . . . cependant, comme tu sais, n'a pas encore fait un pas pour la paix."††)

*) Sitzungsberichte der Wiener Akademie, Bd. CXVIII, Abh. VII, 98 ff.
**) Bei Sorel a. a. O., XIX. Bd., pag. 42 ff.
***) Vivenot: Thugut, Clerfayt und Wurmser 241 ff., 257 ff.
†) Nr. 222 unserer Sammlung.
††) Reynaud II, 258.

Auch bei Vollendung des vorliegenden Bandes kann ich es mir nicht versagen, den Gefühlen aufrichtigen Dankes allen Denjenigen gegenüber Ausdruck zu geben, welche meiner Arbeit Theilnahme und Förderung zu Theil werden liessen. In dieser Hinsicht bringe ich zunächst Sr. Excellenz dem Herrn k. u. k. Reichskriegsminister Ferdinand Freiherrn v. Bauer den Tribut ehrfurchtsvollen Dankes dar. Zu nicht minderer Dankbarkeit verpflichtete mich der Förderer alles Guten und Schönen, Se. Excellenz der Herr geh. Rath und Director des geh. Haus-, Hof- und Staatsarchivs Alfred Ritter v. Arneth, dem ich es allein verdanke, wenn der vorliegende Band sich als eine wesentliche Bereicherung unserer Kenntniss jener Zeit erweisen sollte, sowie auch der frühere Vorstand des Schriftenarchivs Herr Oberst Rechberger Ritter v. Rechkron mir die Benützung der unter seiner Obhut stehenden Sammlung in jeder Weise erleichterte. Dankbar gedenke ich ferner der Unterstützung, die mir seinerzeit der jetzt aus dem activen Verbande des Staatsarchivs ausgeschiedene Herr Hofrath Josef Ritter v. Fiedler zu Theil werden liess, und endlich jener selbstlosen und zeitraubenden Bemühungen, denen sich um meinetwillen die Herren Archivare Dr. v. Böhm, Felgel, Dr. Winter, Dr. Schrauf und Paukert, sowie Herr Baron v. Nadherny im k. u. k. geh. Haus-, Hof- und Staatsarchiv, die Herren Hauptleute v. Gömöry und Bergmann im k. u. k. Kriegsarchiv unterzogen haben.

Wien, den 8. Februar 1890.

H. R. v. Zeissberg.

1. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 3 octobre 1794 n. st.

. . . . * Ueber den Gegenstand der mit dem letzten Courier mir zugekommenen Anweisungen habe ich auch mit dem Grafen Subow Unterredung gepflogen. Seine Aeusserung war mit jenen des Grafen Besborodko und Markow ganz übereinstimmend. Sie beschwerten sich nämlich auf das Aeusserste, dass wir unsere Grenze bis auf Lithauen ausdehnen wollen, zu welchem die Stadt Brześć schon gehörte, sie bestehen immer darauf, ganz Wolhynien bis zum Bug zum russischen Antheil zu schlagen und den unsrigen in den Palatinaten von Krakau, Sendomir, Lublin und einem Theil des von Chelm zu beschränken. Subow sagte mir unter Anderm, dass die Kaiserin in den Besitz von Wladimir sehr grossen Werth setzte, nicht darum, als wenn dieser geringe Ort von einiger Wichtigkeit wäre, sondern weil in ihm das Christenthum in Russland entsprossen ist. Dieser Graf befragte mich, ob, wenn es bei der in der von mir überreichten Karte bezeichneten Linie sein Verbleiben haben sollte, es möglich sein würde, noch zwei Antheile für Russland und Preussen aus dem Uebrigbleibenden hervorbringen zu können? Meinerseits setzte ich ihm die Frage entgegen, ob wenn wir die von ihnen (Russland) uns bestimmen wollenden Grenzen annehmen, dieser Strich Landes auch nur den dritten Theil von dem ausmachen würde, worinnen unser Loos bei der neuen Theilung wenigstens bestehen sollte. Markow sagte mir, dass nach dem, was wir vermöge der auf der Karte gezeichneten Linie verlangten, es scheinen wolle, als wollten wir die ganze Sache fehlschlagen machen. Ich erwiderte ihm, dass man diese Meinung vielmehr aus der Geringfügigkeit des uns vorschlagen wollenden Antheils schöpfen sollte, und sie wenden nun ihre vortheilhaften Grundsätze an, die wir bei der ersten Theilung haben geltend gemacht, dass man nämlich weniger auf die Grösse des Erdstrichs, als auf dessen inneren Werth und darauf sehen müsse, was eine von der Natur gezeichnete Grenze ausmachen kann. Sie behaupten, dass, wenn auch Russland unserem Verlangen beistimmen wollte, es in Betrachtung von Wolhynien und Lithauen unmöglich sei, da der König von Preussen nie hierzu die Hände bieten würde. Ich stellte meinerseits vor, dass, was von dem Könige von Preussen am schwersten zu erhalten sein wird, das Palatinat von Krakau wäre, ohne welches die zwei kaiserlichen Höfe schon einverstanden seien, dass kein[e] Theil[ung] stattfinden kann; der Berliner Hof würde sich aber dem, was Wolhynien betrifft gar nicht widersetzen, dieser Gegenstand hinge ganz von der Kaiserin ab, und um so schmerzlicher wäre es, dass uns eben von unserer vertrautesten Bundesgenossin diese Schwierigkeiten gemacht würden. Hierinnen bestehet die Sache noch dermal. Ich habe dem preussischen Minister die Mittheilung noch nicht gemacht, dass ich die Vollmacht zur Unterhandlung erhalten habe, weil es zu wünschen wäre, vorläufig mit den russischen Ministern über-

einzukommen; da aber dem Grafen Tauentzien davon in Kurzem von seinem Hofe Nachricht zukommen könnte, so werde ich nicht länger anstehen können, ihn davon zu sprechen. Subow hat mir auch von der Verlegung unserer Truppen in Wolhynien gesprochen; ich suchte das Merkmal unserer Rücksicht desfalls geltend zu machen. Ja, sagte er, Sie ziehen Ihre Truppen aus Wolhynien, wollen sie aber in Wladimir, so ganz nahe an Ihrer Grenze ist, und in Dubno, in der Nähe unserer Grenzen, stehen lassen. Es ist möglich, dass man einen Courier nach Wien, ohne mich davon zu benachrichtigen, abschicken wird, um Vorstellungen über das, was wir verlangen, zu machen. *

2. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 7 octobre 1794 n. st.

* . . . . Ohne dass mir noch eine förmliche Antwort ertheilt worden, weder auch eine ordentliche ministerielle Conferenz gehabt zu haben, pflege ich fast tägliche Unterredung mit Markow, der mich gestern versichert hat, dass die Minister den Befehl haben, auf dem Verlangen des rechten Ufers vom Bug zur neuen Grenze Russlands auf das Beharrlichste zu bestehen; hingegen wollte die Kaiserin sehr gerne die Hand dazu bieten, dass ausser den Palatinaten von Krakau, Sendomir, Lublin und einem Theil von Chelm wir den zwischen der Weichsel und dem Bug gelegenen Theil der Palatinate von Masuren, Podlachien und Brześć erhalten, woferne es nur möglich sein würde, des Königs von Preussen Beistimmung zu bewirken. Ich erwiderte hierauf, dass, was diesen letzteren Artikel betrifft, der üble Wille dieses Königs zu bekannt sei, als dass man sich von ihm hierinnen Willfährigkeit versprechen könnte, es wäre dann, dass Russland uns kräftig unterstützte. Dieses ist mir neuerdings auf das Bündigste zugesagt worden. Meinerseits bestehe ich noch forthin auf der mit Nr. 1 bezeichneten Karte, habe von der sub Nr. 2 noch keinen Gebrauch gemacht und nur zu verstehen gegeben, dass, wenn es auf kleine Abänderungen an der nördlichen Seite ankäme, die durch Eroberung vom französischen Gebiete ersetzt werden sollten, ich ohne neue Befehle einzuholen hierzu fürschreiten könnte; eine jede andere Verringerung würde mich aber bemüssigen, meinen Hof um neue Befehle anzugehen, welcher auf alle die mir hier gegebene Verheissungen gewiss auf nichts dergleichen sich erwartete. Man ist hier im Begriff, einen Courier an Grafen Rasumowski abzufertigen. Mit Einverständniss der hiesigen Ministres habe ich den Grafen Tauentzien von der Ankunft meiner Vollmacht benachrichtigt, ohne jedoch mit ihm in die Sache weiter einzugehen. . . . . Die Minister versichern mich forthin, dass sie mit Preussen sich in nichts eher einlassen wollen, als bis sie mit uns einverstanden sind. . . . . *

3. PRINZ REUSS AN DAS PREUSSISCHE MINISTERIUM.*)

9. October 1795.

*) Diese Note, abgedruckt bei Vivenot, Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen II, 1, 628, wurde von Thugut dem Prinzen Reuss mittelst einer vom 1. October

4. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 10 octobre 1794 n. st.

* Graf Ostermann ist von seinem Gute zurückgekommen. Gestern Nachmittag verfügte ich mich zu ihm. Er war Vormittags bei der Kaiserin und sagte mir, dass er den Auftrag habe, den preussischen Minister zu fragen, ob seine Vollmacht auch auf die Unterhandlung mit mir sich erstrecke, und in diesem Falle ihn ersuchen soll, sich über das Verlangen des Königs in Betreff des künftigen Schicksals von Polen zu erklären. Ich erwiderte dem Grafen Ostermann, dass, sowie man bisher sich gegen mich geäussert, ich geglaubt hätte, dass die Gesinnung der Kaiserin sei, sich nicht eher mit Preussen in Unterhandlung einzulassen, als bis die zwei kaiserlichen Höfe einverstanden sein würden. Dieser russische Minister antwortete mir, dass die Kaiserin es auch so dachte, insolange man sich geschmeichelt hatte, dass meine Instructionen mich in Stand setzen würden, zum Schluss zu schreiten; die Verschiedenheit der Meinungen sei aber so beschaffen, dass ich nothwendig neue Anweisungen von Wien würde einholen müssen, worüber wenigstens sechs Wochen vergehen würden, und dass man also, ohne dem preussischen Hofe Anlass zum Argwohn zu geben, so lange nicht anstehen lassen könnte, die Unterhandlung mit ihm anzubinden. Alles dieses ist mir auch von dem Markow geäussert worden. Graf Tauentzien, gegen den der Graf Ostermann diesen Befehl der Kaiserin noch den nämlichen Abend befolget hat, machte anfänglich etwas Schwierigkeiten, das desfallsige Verlangen des Königs anderst als in einer förmlichen Ministerialconferenz zu eröffnen; auf die Vorstellung des Grafen Ostermann, dass eine Insinuation auch mir gemacht werden soll, entschloss er sich aber, die Mittheilung davon zu machen. Diesem nach hat er dem Grafen Tauentzien nicht anvertrauet, dass von mir dieser Schritt hier bereits gemacht worden sei. . . . . *

---

5. DER KAISER AN DEN H.-KR.-R.-PR. WALLIS.

(Kr.-A.) 11. October (1794).

. . . . Viertens: Habe Ich dem Herzog Albert auch die Weisung gegeben, dass, wenn der König in Preussen Meinen Generals und Officiers den preussischen Orden anbieten sollte, dieses Anerbieten auf das Möglichste in guter Art zu beseitigen wäre, im Falle aber dieses durchaus nicht jedesmal geschehen könnte, doch wenigstens dahin der Bedacht genommen werden müsste, damit dieses Anerbieten nur sehr wenigen Meiner Officiers zustatten komme.

---

datirten Weisung, um dieselbe zu unterzeichnen und dem preussischen Ministerium als Antwort auf dessen Note vom 16. September zu übergeben, zugesendet. Er sollte sich dabei lediglich in eine mündliche Erläuterung der dargelegten Sätze, und zwar nur, wenn ihm hiezu von dem preussischen Ministerium die Veranlassung gegeben würde, einlassen und im Falle, dass sich dabei Schwierigkeiten ergeben würden, auf jene Verabredungen verweisen, die in Petersburg über die auf Polen bezüglichen gemeinsamen Interessen der drei alliirten Höfe geführt werden würden.

6. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 11 octobre 1794.

J'ai reçu les différentes dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser jusqu'à celle du 23 du mois dernier inclusivement. Comme, eu égard à la conjoncture, rien n'eût été plus urgent que de déterminer définitivement et sans plus de retard toutes les bases du système d'union et de concert intime avec la Grande-Bretagne, qui depuis longtemps fait l'objet de nos vœux, il aurait été sans doute à souhaiter que Lord Spencer et Mr. Grenville eussent été munis d'instructions et de pouvoirs assez étendus pour mettre la dernière main à un ouvrage aussi salutaire. Mais ces plénipotentiaires ayant déclaré de n'avoir pas d'autorisations suffisantes pour conclure, et que d'un autre côté la probabilité d'une convocation prochaine du parlement nécessitait leur retour à Londres, la négociation, à leur départ de Vienne qui a eu lieu le 7 de ce mois, s'est trouvée dans les termes suivants.

D'abord, il n'avait pas été difficile de prouver aux deux plénipotentiaires britanniques que les conditions auxquelles l'on prétendait lier l'espérance d'un subside gratuit pour nous, de la part de l'Angleterre, étaient par toutes sortes de considérations totalement inadmissibles. Sans parler des autres demandes toutes inacceptables, nous ne pouvions surtout qu'être surpris qu'on voulut faire dépendre le subside qu'on nous accorderait *d'un engagement positif* que nous prendrions de procurer au Roi de Prusse un subside d'une égale valeur de la part de l'Empire, pendant qu'il était évident que, si nous avions eu la certitude d'engager l'Empire à fournir des secours aussi considérables, il aurait été beaucoup plus simple et beaucoup moins compliqué de nous en prévaloir directement nous-mêmes plutôt que de proposer de nous transporter le subside des puissances maritimes pour la Prusse, sous notre engagement exprès d'en faire donner l'équivalent à la cour de Berlin par l'Empire. Comme, dans un moment aussi critique qui va influer si puissamment sur les destinées futures de l'Autriche, il est de toute nécessité de ne fonder nos déterminations que sur des données sûres et solides, et l'Empereur voulant de plus donner une nouvelle preuve bien incontestable de son généreux désintéressement, S. M. s'est décidée à ne plus insister sur un subside gratuit, mais de se reduire à la demande que le gouvernement britannique, en assurant, par sa garantie et de telle autre manière qu'il jugera à propos, le succès de l'emprunt de trois millions sterlings que nous avons ouvert à Londres, veuille bien se charger encore d'un second emprunt d'une égale somme de trois millions de livres sterlings pour subvenir à nos frais pendant la campagne prochaine. Il était sans contredit impossible de mettre plus de modération dans nos prétentions, puisque tout se restreint actuellement à ce que le gouvernement britannique, si intéressé pour lui-même à nous voir en état de continuer à agir avec vigueur contre l'ennemi commun, veuille bien employer les moyens qui sont en son pouvoir, pour nous assurer non des subsides gratuits, mais de simples avances d'argent, sous des conditions utiles et profitables aux prêteurs, et avec la certitude de voir le capital et les intérêts exactement rem-

boursés aux échéances dont on sera convenu. S. M. promettait de son côté, malgré tant de sacrifices déjà faits et tant de pertes essuyées, de ne pas ralentir ses efforts pour la cause commune, et particulièrement, en passant sur bien des considérations peut-être plus essentielles pour ses intérêts, de coopérer par le concours le plus zélé au but si important pour la Grande-Bretagne, celui de pourvoir au salut des États Généraux, dans les dangers imminents dont leur existence est évidemment menacée. Lord Spencer et Mr. Grenville ont insisté sur une diminution de la somme de six millions de livres sterlings à laquelle les deux emprunts réunis devaient monter: mais une révision exacte des états dressés par le département des finances de S. M. a prouvé que, vu les pertes immenses et de tout genre que l'envahissement des Pays-bas par l'ennemi et une suite d'évènements malheureux nous ont fait éprouver depuis quelque temps, la dite somme était absolument indispensable pour compléter les fonds qu'exigerait la continuation de la guerre pendant la campagne prochaine, et qu'aucun retranchement ne pourrait y être fait, sans nous exposer au risque de voir manquer l'armée tout d'un coup de paye et de subsistances, ce qui entraînerait immanquablement les conséquences les plus funestes et les plus effrayantes. Quoique Lord Spencer et Mr. Grenville ne se crussent autorisés à prendre des engagements positifs, sur des demandes qu'ils affirmaient n'avoir pas été prévues dans leurs instructions, la confiance de l'Empereur dans la justice et la loyauté de la Grande-Bretagne a engagé S. M., vu l'urgence des circonstances, à s'écarter de la règle ordinaire, et de procéder à l'exécution de ce qui peut être exigé de son zèle, avant même que nos demandes fussent ratifiées par le ministère britannique. Il a été donc enjoint au commandement général de l'armée de jeter une garnison suffisante dans Mæstricht, quoique, par une négligence inexcusable des Hollandais et qui nous fournit les motifs les plus fondés de plainte, il s'en faut beaucoup que l'approvisionnement de la place ait été porté au complet requis. S. M. a de plus ordonné à Mr. le comte de Clerfayt de soutenir le plus vigoureusement possible sa position derrière la Roer, et dans le cas où il serait absolument obligé de l'abandonner, de chercher à diriger sa retraite vers la Gueldres, afin de se rapprocher de l'armée anglaise. Malheureusement de fâcheux avis reçus depuis hier nous annoncent de nouveaux revers qui, paraissant avoir prévenu l'arrivée des ordres de S. M., ne peuvent qu'avoir dérangé en conséquence une partie des effets salutaires qu'on devait en attendre; ne sachant encore que d'une manière peu circonstanciée que Mr. le comte de Clerfayt a été forcé dans sa position et rejeté derrière l'Erft, nous ignorons jusqu'ici les détails de cet affligeant évènement ainsi que ses suites et les mesures que le besoin pressant du moment peut avoir contraint le général commandant en chef à prendre pour assurer le salut de l'armée. Quel que soit le nouvel état des choses, qui résultera de ce désastreux contretemps, il n'apportera point de changement aux dispositions dans lesquelles se trouve l'Empereur pour continuer à faire conjointement avec la Grande-Betagne tous les efforts qui sont en son pouvoir, afin de pourvoir à la conservation de la Hollande. S. M. se

proprose d'ordonner sans retard à Mr. le comte de Clerfayt de s'entendre avec Mgr. le duc d'York, dans le plus intime accord, sur les moyens d'entretenir ou de rétablir la communication entre les deux armées, de combiner avec S. A. R. les opérations respectives, et de tenter enfin tout ce que les localités et les règles de la guerre peuvent permettre pour arrêter ou retarder les progrès des ennemis contre les Provinces unies.*) Mais S. M. I. ose attendre avec confiance de l'amitié de S. M. britannique et de la loyauté connue de son ministère une réponse prompte, décisive et satisfaisante, sur les différents objets discutés avec Lord Spencer et Mr. Grenville, et particulièrement sur ceux relatifs à la pénurie de nos finances. Il n'est plus temps de dissimuler notre extrême détresse à cet égard, qui est telle qu'elle exige les secours les plus accélérés, sans nous permettre désormais à différer de prendre un parti quelconque: dans tous les cas, S. M. religieusement attachée à toutes ses promesses est bien résolue de remplir les engagements contractés par la convention du 30 août de l'année passée, dont Elle ne cessera de réclamer l'exécution réciproquement de la fidélité britannique. Mais forcés à proportionner nos efforts à nos moyens, nous nous verrions à regret, si l'on tardait à subvenir à nos embarras pécuniaires, reduits à ne concourir désormais que d'une manière peu efficace au soutien de la cause commune, à laquelle S. M. a déjà offert jusqu'ici les plus grands et les plus généreux sacrifices. S. M. se repose sur votre zèle, Mr. le comte, pour faire auprès du ministère britannique les représentations les plus instantes sur les divers objets contenus dans la présente dépêche.

---

7. DAS PREUSSISCHE MINISTERIUM AN DEN FÜRSTEN REUSS.**)

Berlin, den 14. October 1794.

(Abgedr. bei Vivenot, Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen II, 1, 629.)

---

8. THUGUT AN LEHRBACH.

(Orig.) Wien, den 20. October 1794.

Dass die bedenkliche, zu Revolutionen geneigte Stimmung der Bürger in den Reichsstädten durch französische Emissaires nicht nur unterhalten, sondern durch zusammenhängende Entwürfe zum Ausbruch möglichst befördert werde, hievon ist mir nun neuerlich durch den Weg unserer vertrauten Nachrichten ein überzeugender Beweis zugekommen. Da die Sache von Wichtigkeit ist, so will ich nicht nur E. Exc. zur nöthigen geheimen Wissenschaft von der gemachten Entdeckung

---

*) Bezüglich dieses Punktes erliess Thugut am 13. October auch an Pelser die entsprechende Weisung, mit dem Auftrage, deren Inhalt insbesonders auch dem englischen Gesandten im Haag, St. Helens, mitzutheilen.

**) Reuss sendete diese Note mit einem Berichte vom 18. October an Thugut ein. Sie war ihm am 15. zugekommen, und zwar blos zugeschickt worden, um — so vermuthete Reuss — mündlichen Bemerkungen zu entgehen. Doch in Anbetracht der Bedeutung der Sache wartete Reuss die Rückkunft des Grafen Haugwitz aus Potsdam ab, um nochmals — freilich ohne Erfolg — den Gegenstand zur Sprache zu bringen. Bei dieser Gelegenheit zog er auch über das Verhältniss Preussens zu England Erkundigungen ein und erfuhr, dass Jacobi,

unterrichten, sondern auch mit E. Exc. in vertrauliche Erwägung nehmen, was für Massnehmungen in der Sache thunlich und dienlich wären.

Diesen Nachrichten zufolge befand sich zu Nürnberg im August bis 16. September d. J. ein gewisser Probst, Emissaire oder Agent des französischen Nationalconvents, dessen Hauptbeschäftigung darin bestehet, in den Reichsstädten Unruhen anzustiften, oder doch wenigstens dort eine dem französischen System ergebene Partei auf alle mögliche Art zu unterhalten. Dieser Probst hält sich seit Ende September in Augsburg auf, und ich ermangle nicht, E. Exc. den wesentlichen Inhalt seiner mir zugekommenen Correspondenz vertraulich zu eröffnen. So viel nun hieraus zu entnehmen war, hat er seine Sendung durch das französische Comité des relations extérieures mit Begnehmigung des de salut public. erhalten; seine Hauptverbindungen bestehen in Nürnberg und seine Correspondenz nach Frankreich gehet über Schaffhausen und Basel. Während seines Aufenthalts in Nürnberg hat der dortige Bürger Just Christian Kiesling für ihn die Auslagen bestritten, die sich in etwa sechs Wochen auf 3449 Ducaten beliefen. Die beträchtlichsten Auslagen waren für übersetzte, gedruckte und verbreitete französische Schriften zum Unterricht der Deutschen, das Postgeld für Briefe von und nach Basel, Baden (in die Schweiz), Schaffhausen, Hamburg, Altona, Gothenburg, Kopenhagen, Leipzig, Regensburg, Amberg, Passau, Salzburg, Linz, Augsburg, München, Stuttgart etc.; für kleine Reisen, die obbenannter Kiesling mit Probst nach Ansbach, Erlangen, Lichtenau etc. und Regensburg gemacht hat, fanden sich 1014 Ducaten angesetzt. Diese Auslagen sind dem Kiesling vergütet worden, und Probst versichert seinen Correspondenten, dass, wenn er wieder nach Nürnberg komme, so werde es ihm an Geld nicht mangeln, der Minister habe Ordre gegeben, ihm Vorschüsse zu machen; bemerkte aber bei dieser Gelegenheit, dass wenn sein Aufenthalt in Nürnberg Anstände finden sollte, er seine Residenz in Augsburg nehmen werde. Die Briefe, welche Probst erhält, sowohl von den französischen Commissärs in und ausser dem deutschen Reich, laufen unter der Aufschrift: Jean Tobias Kiesling in Nürnberg.

Das Merkwürdigste in der Correspondenz bestehet darin, dass dieser Probst durch den Kiesling vier von Lichtenau entlaufenen gefangenen französischen Officiers Pässe in Nürnberg nach der Schweiz verschafft hat, worüber er in einem Schreiben des französischen Commissärs Buchoz vom 24. August sehr belobt wurde. Der Hauptplan ist, die Forderungen, die der kaiserliche Hof in seiner Verlegenheit an die Reichsstände zu machen im Falle ist, als äusserst drückend besonders für die Reichsstädte und ihren Handel vorzustellen und da-

---

seinem Auftrage gemäss, die Erklärung des englischen Hofes: „man könne der Nation nicht aufbürden, bei der Unthätigkeit der preussischen Truppen die Subsidien länger zu zahlen", als einen Bruch der Haager Convention bezeichnet habe, und dass, als er die Antwort erhielt: „man habe sich hierauf englischerseits schon versehen", in Berlin der Entschluss gefasst worden sei, die Armee, die man ohne Subsidien nicht im Feld zu erhalten im Stande sei, vom Rhein abzuberufen, doch dass dieser Befehl bisher noch nicht an Möllendorff abgegangen sei.

durch hie und da in Reichsstädten einen Volksaufstand zu erregen; daher wird sehr erhoben, dass man im fränkischen Kreis den sechsten Theil aller Einkünften als Kriegsbeitrag für den Kaiser fodere. Um von dem französischen Decret vom 18. Juli wegen ausländischen Foderungen an französische Handelsleute eine Ausnahme zu erwirken, haben vier Nürnberger Handelsleute mit Namen: Johann Mohrhard, Karl Gottlieb Kiesling, Johann Jakob Reichel und Johann Jakob Herzogenrath eine Vorstellung dem Probst in deutscher Sprache und mit ihrer Namensunterschrift übergeben, in welcher sie alle Fälle anführen, wo die Stadt Nürnberg ihre Anhänglichkeit an Frankreich während des Kriegs erwiesen habe. Diese Vorstellung hielt nun Probst nicht so verfasst, dass sie die erwünschte Wirkung machen könnte, er hat aber auf seine Art zu Gunsten dieser Stadt nach Paris geschrieben und die Anhänglichkeit derselben an das französische System ebenfalls mit Anführung specifiquer Fälle über Alles erhoben.

Von den besonderen Verbindungen, welche Probst in Augsburg hat, ist mir nichts umständlicher bekannt, als dass ein gewisser Handelsmann, Max Christoph Graf, zu seinen vorzüglichen Anhängern gehört, dass dieser Graf Ulmergersten und Mehl unter der Benennung von Haarpuder, und calcinirte Pottasche und Salpeter unter der Benennung von Alaun über Basel nach Frankreich zu spediren sich angetragen, und dass er gegen unsere Transito-Vorkehrungen in Vorderösterreich eine Beschwerdschrift an den preussischen Minister Hardenberg geschickt habe.

Aus der Beschaffenheit dieser Anzeigen ersehen nun E. Exc. von selbst, wie wichtig es seie, sich der Person dieses Emissärs zu versichern, oder sich doch desselben zu entledigen, und wollen daher auch die Massnehmungen wohl zu überlegen sein, durch welche dem drohenden und, wie es scheint, schon weit gekommenen Uebel in den Reichsstädten begegnet werden könnte.

Die Auslieferung des Probst könnte meines Erachtens von E. Exc. im allerhöchsten Namen von dem Magistrat ohneweiters verlangt werden; da aber selbst unter den Magistratualen der Reichsstadt Augsburg Anhänger des französischen Systems sein dürften, so ist wahrscheinlich zu besorgen, dass bei erster mündlichen oder schriftlichen Requisition demselben hievon stille Nachricht ertheilt und zur Evasion Gelegenheit gegeben werde. Es scheint also darauf anzukommen, ob E. Exc. ein vollkommen verlässlicher Mann unter den wichtigeren Magistratualen in Augsburg bekannt seie, auf dessen Redlichkeit und Klugheit man ein festes Vertrauen setzen, mit ihm die sicherste Wege, diesen Emissär in unsere Hände zu bekommen, verabreden, und durch ihn mit so wenig Aufsehen als möglich die Sache schnell ausführen könnte. Vielleicht nimmt dieser Emissär auch in das Hochstift-Augsburgische Gebiet oder in das angrenzende Oesterreichisch-Burgauische Excursionen vor, und auf so einen Fall müsste ich E. Exc. ersuchen, mit dem vorderösterreichischen Herrn Regierungspräsidenten, der von allen Umständen unterrichtet ist, sich in das stille Einvernehmen zu setzen.

Was nun die bekannte Anhänger der Franzosen in Nürnberg betrifft, da glaube ich einsweilen lediglich das, was die Abschrift enthält, an den Herrn Grafen Schlick erlassen zu sollen. Die Beweise der Verrätherei, die dort angesponnen wird, sind nicht vorzeiglich, es kann auch die Verhaftnehmung der verdächtigen Bürger unmöglich so geschwind angeordnet werden (da solche durch kaiserliche Majestät als Reichsoberhaupt mittelst Rescripten veranlasst werden müsste), dass die betreffende Bürger nicht davon zu frühe Nachricht erhielten, wo sie dann zu entkommen oder die Schriften zu vertilgen hinlänglich Zeit fänden, wo sodann oder die Untersuchung vereitelt oder das Allerhöchste Ansehen sehr compromittirt würde, wenn die kaiserliche Commission ohne einigermassen erhobenen Corpus delicti zur Untersuchung schreiten wollte. Meines Erachtens dürften daher die erhaltenen Nachrichten vor der Hand noch lediglich dazu dienen, um weitere genauere Beobachtungen anzustellen und solche Beweise zu sammeln, mit denen man am Ende öffentlich auftreten kann, und welche kaiserliche Majestät als Reichsoberhaupt veranlassen können, gegen die der Reichsverrätherei verdächtigen Bürger mit legalem Nachdruck zu verfahren.

E. Exc. belieben nun diese Umstände und meine Bemerkungen in reife stille Erwägung zu nehmen und mir Ihre Gedanken hierüber und was Dieselben etwa diesfalls vorzukehren für dienlich finden, mit vertraulicher Freimüthigkeit zu eröffnen; indessen aber Alles lediglich zur geheimen Wissenschaft zu nehmen, es wäre dann, dass sich etwa Denenselben allsogleich eine schickliche Gelegenheit und Mittel darstellen, in Ansehung des in Augsburg befindlichen Emissärs das, was so erwünschlich wäre, sicher auszuführen, wo sodann ohne weitere Anfrage E. Exc. nach Dero bewährten Klugheit und Einsicht vorzugehen, Denenselben überlassen sein würde, und auf den Fall, dass dies gelingen sollte, hätte ich nur zu bemerken, dass Probst dem nächstgelegenen Militärcommando zur sicheren Verwahrung müsste übergeben und zu seiner weiteren Transportirung die Allerhöchste Befehle allsogleich eingeholt werden.

Um in Nürnberg vor allen revolutionären Unternehmungen uns sicher zu stellen, bestünde ein ganz leichtes Mittel darin, dass wir dem königlichen preussischen Hof unsere diesfällige Besorgnisse auch nur im Allgemeinen eröffneten; allein nebstdem, dass wir die Quelle unserer Entdeckungen nicht angeben können, so würden wir dem auf den Umsturz der reichsständischen Verfassung dieser Stadt bedachten Hof selbst die gewünschte Gelegenheit verschaffen, solche mit seinen Truppen zu besetzen und dann, unter dem Vorwand seiner alten Ansprüche, sich derselben sammt ihrem Gebiet grösstentheils zu bemächtigen; und eben diese Betrachtungen müssen uns auch hindern, dem kurpfälzischen Hof, der seine Irrungen mit dieser Stadt auf das Aeusserste zu treiben ohnehin sehr geneigt ist, zur Einmischung in ihr Inneres eine Veranlassung zu geben.

9. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 24 octobre 1794.

A. Un courrier arrivé avant-hier de la part de Lord Spencer informe le ministère britannique que les deux plénipotentiaires ont quitté Vienne, sans avoir terminé leur négociation. Ils paraissent d'ailleurs flattés de l'accueil qu'ils ont reçu, et très-contents des dispositions dans lesquelles il ont trouvé notre cour sur l'objet de la continuation de la guerre. Le secrétaire d'état m'a fait entendre qu'on entretenait toujours l'espoir de renouer ici ce qui avait été commencé à Vienne, et qu'on s'attendait que V. E. voudrait bien me faire passer des ordres à cet effet par le retour du courrier que j'ai eu l'honneur de Lui envoyer après la mort de Mr. le comte de Mercy. . . . .

10. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le ...*) octobre 1794.

Mylord Spencer et Mr. Grenville ont assuré Mr. le prince de Rosenberg et moi d'une prompte réponse du ministère britannique sur les différents objets que leur départ avait laissé indécis; ils parûrent même être persuadés qu'ils rencontreraient en route un nouveau plénipotentiaire chargé de continuer et conduire à sa fin la négociation qu'ils avaient entamée. Dans la ferme attente où nous étions de voir réaliser ces espérances, nous n'avons pu qu'être singulièrement surpris de l'avis que le ministère de St-James, sans faire attention à l'urgence des circonstances et à la nécessité de s'expliquer avant tout d'une manière positive sur les objets importants restés en suspens entre les deux cours, vous avait, Mr. le comte, annoncé inopinément qu'on était dans l'intention de suspendre le payement de la médiocre avance de 150.000 livres sterlings que le duc d'York aurait dû fournir à l'armée de S. M. Le ton de reproche qui accompagnait cette déclaration peu amicale était bien fait pour ajouter encore à la peine que nous devions en éprouver.

Le temps sans doute est trop précieux pour le consommer dans d'oiseuses discussions sur le passé, au lieu de presser les mesures que peut exiger le salut commun; mais nous sommes bien sûrs que, s'il s'agissait d'examiner, d'analiser les causes des désastres qui ont affligé la campagne actuelle, il nous serait aisé de démontrer qu'il y en a beaucoup plus à imputer aux fautes commises par nos alliés qu'aux nôtres. Il n'est aucun homme sensé à qui notre bonne foi et notre loyauté ne soient prouvées d'une manière irréfragable, par les pertes énormes même que nous avons essuyées, et la générosité infinie avec laquelle S. M. s'est décidée encore en dernier lieu d'exposer aux périls les plus évidents un nombre considérable de ses troupes dans Mœstricht constate, par un nouvel argument irrésistible, la pureté du zèle et des

*) Mit Bleifeder ist die Lücke durch 26 ausgefüllt, sodann dies durch Rothstift in 24 verbessert. Letzteres scheint das Richtige zu sein, da an demselben Tage noch eine andere Weisung an Starhemberg erging, veranlasst durch den kurmainzischen Friedensantrag, hinter dem Preussen stecke und zu dem man im Vereine mit England Stellung nehmen wolle.

vues de S. M. Si, malgré la sincérité de nos dispositions, la situation des affaires est devenue très-fâcheuse, ce serait sans contredit une criante injustice que de nous accuser de malheurs amenés par un fatal concours de contretemps, et qu'il n'a certainement pas dépendu de nous de prévenir.

La position de Mr. le comte de Clerfayt à la Roer avait été forcée, avant que l'ordre de S. M. pour se replier, en cas d'évènement, sur la Gueldres a pu lui parvenir, et dans toutes les suppositions, cet ordre eût été d'autant plus difficile à remplir que c'est précisément, en dépostant l'aile droite de l'armée de S. M. et en la coupant de Rœrmonde, que l'ennemi est parvenu à l'obliger d'abandonner la Rœr. Arrivé sur le bord droit du Rhin, Mr. le comte de Clerfayt a dû être jeté dans de nouvelles perplexités, sur la direction à donner aux forces sous ses ordres, par les bruits renouvelés, d'après des déclarations antérieures du maréchal de Mœllendorff que l'armée prussienne allait marcher vers la Gueldres et la Westphalie pour y couvrir et défendre les états du roi; en quel cas Mr. de Clerfayt eût été contraint de s'occuper avant tout des arrangements pour remplacer en manière quelconque les Prussiens du côté de l'Allemagne. Quoique des explications lentes et peu décisives parussent destinées à prolonger les doutes de Mr. le comte de Clerfayt, les ordres qui lui ont été envoyés par S. M., le lendemain de la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 11, ont été trop positifs, pour ne pas faire disparaître toute irrésolution ultérieure, et de nouvelles injonctions*) transmises aujourd'hui par le même courrier, chargé de porter ma dépêche à Londres, instruiront ce général de la juste impatience de l'Empereur d'apprendre les mesures qui auront été prises, pour procéder sans le moindre délai, en conséquence des intentions expresses de S. M., à l'établissement d'un concert avec l'armée anglaise sur les moyens possibles à employer pour arrêter les progrès de l'ennemi du côté de la Hollande. Le choix précis des opérations les plus propres pour obtenir ce but n'a sans doute pu dépendre que de la détermination prise en commun par les généraux respectifs, après un mûr examen des localités et des circonstances; en attendant, nous présumons que l'on aura pu se fixer à la résolution de détacher vers le bas Rhin de l'armée de Mr. le comte de Clerfayt un corps d'une force suffisante, pour espérer de pouvoir s'opposer avec quelque succès et conjointement avec l'armée anglaise aux entreprises ultérieures de l'ennemi contre les provinces unies. Si l'on ajoute à l'efficacité de cette mesure les autres moyens de résistance que la Hollande peut tirer de ses rivières, de ses inondations et de ses forteresses, il est permis de se flatter que les provinces unies échapperont encore aux dangers du moment; et l'hiver fournira le loisir d'aviser entre les deux cours aux moyens quelconques que la nécessité de rétablir les affaires et de prévenir le retour des mêmes perils peut exiger.

D'après ce court exposé de nos intentions et de notre conduite, nous sommes sans doute fondés à conclure que nous avons religieuse-

*) v. Vivenot, Thugut, Clerfayt und Wurmser S. 28 ff., Nr. VIII.

ment rempli jusqu'ici tous les devoirs d'un allié fidèle et zélé, et pour que de même il ne puisse rester le moindre doute sur la pureté de nos vues pour l'avenir, vous êtes autorisé, Mr. le comte, à renouveler encore une fois au ministère britannique l'assurance que S. M. dont la constance n'a pu encore être ébranlée par les revers persiste dans la volonté également et le désir de s'entendre et de se concerter avec l'Angleterre de la façon la plus intime, sur tout ce qui peut servir à reparer les désastres essuyés cette année, et préparer de nouveaux efforts qui puissent à la fin procurer aux coalisés une paix juste et honorable. Mais S. M. ne peut en même temps que déclarer de nouveau, de la manière la plus positive, que sa bonne volonté ne peut être rendue efficace que par les secours qu'Elle est en droit de réclamer de la loyauté de ses alliés; que l'armée manquant totalement de magasins, par une suite du dérangement qu'ont occasionné des malheurs successifs, le corps qu'on pourrait porter vers la Hollande ne saurait y subsister, ni peut-être même s'y rendre, qu'autant que la Grande-Bretagne conjointement avec les États Généraux voudra bien concourir et subvenir à son approvisionnement; que l'évacuation des Pays-bas et les pertes qui encore depuis se sont accumulées de jour en jour nous ayant privé de toutes les ressources sur lesquelles nous avions compté, bien loin de pouvoir nous passer des avances qui nous ont été promises, S. M. se trouve dans l'indispensable nécessité d'insister à ce qu'il Lui en soit accordé des nouvelles, dans la proportion que le délabrement de ses finances pourra demander.

Le comte de Westphalen qui se trouve auprès de Mr. le comte de Clerfayt ouvrira avec vous, Mr. le comte, une correspondance sur les besoins de l'armée, les plus pressants dans le moment, et S. M. se repose sur votre zèle, relativement aux instances les plus énergiques à faire auprès du ministère britannique et par son canal en Hollande, afin qu'il y soit pourvu de la manière la plus prompte et la plus abondante. Au total, Mr. le comte, vous ne sauriez trop représenter au ministère de St-James l'absolue nécessité de s'entendre avec nous sur tous les objets sur lesquels il n'a pas été encore statué entre les deux cours; il ne peut échapper aux lumières du cabinet britannique que la Hollande court risque de voir consommer sa ruine au milieu des retards, et que ce n'est pas à nous que pourrait être reproché un pareil malheur dont les funestes conséquences pour le reste de l'Europe ne sauraient être envisagées sans effroi. Il ne serait ni juste ni raisonnable de prétendre que les troupes de S. M. dans Mæstricht soient vouées à une perte certaine, ni que celles qu'on emploierait à sauver la Hollande fussent exposées à y périr par le défaut de subsistances, si la Grande-Bretagne refusait opiniâtrement de nous donner les preuves de bonne volonté, qui sont en son pouvoir, avec la même loyauté avec laquelle S. M. depuis trois ans ne cesse de s'épuiser, par des sacrifices innombrables; et une exposition fidèle des faits et des circonstances justifierait sans doute, dans tous les temps, les résolutions de S. M., quel que fût le parti que la loi impérieuse de la nécessité La forcerait de prendre.

11. PELSER AN THUGUT.

(Orig.) La Haye, ce 28 octobre 1794.

. . . . Le cri général qui exprime le vœu pour un accommodement pareil, retentit si fort d'un bout de la Hollande à l'autre, dans la salle des États Généraux comme dans les habitations des particuliers, que personne n'ose lui refuser son suffrage. Le greffier en sera l'interprête auprès du ministère britannique. Il est chargé de lui exposer l'état déplorable de la république, de réclamer les plus grands efforts de la part de l'Angleterre, ses bon offices pour procurer à LL. HH. PP. des troupes auxiliaires et sa garantie pour un emprunt qu'elles vont ouvrir. Au cas présumé que la cour de Londres ne pût accéder à ces demandes, Mr. Fagel doit insinuer que les États Généraux se voient dans la nécessité de supplier leur allié d'aviser aux moyens d'opérer une pacification générale en Europe. Il n'y a pas le moindre doute qu'on ne se ferait aucun scrupule ici d'entraîner le cabinet de St-James à faire conjointement avec la Hollande sa paix sans nous, si nous ne voulions pas entrer dans ses vues, et qu'on tâcherait ensuite de nous arranger la nôtre, comme on pourra, et le gouvernement des Pays-bas, comme on voudra. Depuis notre retraite derrière la Rœr, on s'évertue de semer les calomnies les plus virulentes contre les intentions de notre cour et particulièrement de l'armée de S. M. Tous les incidents servent indifféremment à des dispositions aussi impolitiques. L'échange des provinces belgiques contre la Bavière est encore réchauffé dans ce moment-ci, comme projet continuel de l'Empereur. C'est le tocsin qu'on sonne en Hollande toutes les fois qu'on veut donner l'alarme à la Grande-Bretagne contre nous. Il paraît d'ailleurs que le public cherche dans les torts qu'on nous prête une consolation dans les revers, et que le gouvernement en veut couvrir ceux que l'Europe entière et la cour de Londres surtout lui reprochent à si juste titre et dont il ne pourra à jamais laver sa conduite. . . . .

P. S. — * L'ambassadeur m'a averti ce matin, dans la plus grande confidence, que les États Généraux ont pris, la semaine passée, dans leur comité secret, une résolution dont ils cachent à lui et sa cour le contenu, et qui porte en substance que, si par malheur l'ennemi parvenait à envahir les provinces d'Utrecht et de Gueldres, LL. HH. PP. plutôt que d'en laisser venir les choses à l'extrêmité, enverront une députation au général Pichegru et même à Paris pour demander la paix et offrir de leur part comme gage de sa conclusion la reconnaissance de la république française. *

---

12. THUGUT AN L. COBENZL.

(Eigenh.) Vienne, le 2 novembre 1794.

* De fortes indices d'une intelligence secrète entre la Prusse et les Français se sont reproduits à différentes reprises dans ces derniers temps, et ont été suivis depuis peu d'une nouvelle qui pendant quelques jours a couru toute l'Allemagne, celle d'une paix séparée entre la cour de Berlin et la France qu'on disait avoir été signée le 12 octobre. Ayant recherché avec soin ce que de pareils bruits pouvaient avoir de

réel, nous sommes parvenus à nous assurer d'une manière authentique que, dans des pourparlers qui ont eu lieu en Suisse entre des commissaires prussiens et français, et dont le prétexte a été de convenir d'un échange des prisonniers respectifs, il a été fait mutuellement entre les deux parties diverses ouvertures de rapprochement. Les commissaires ayant été obligés de demander de nouveaux ordres de Berlin et de Paris sur la plupart des objets, il a été en attendant statué d'un commun accord que la totalité des prisonniers serait relâchée de part et d'autre, mais que, comme le nombre des prisonniers français surpasse de beaucoup celui des Prussiens, la France prendrait en compensation de cet excédent l'engagement secret de ne lever aucune contribution dans les états du Roi en Gueldres et en Westphalie, mais de traiter ces provinces amicalement, dans le cas où les armées françaises y pénètreraient. Il a été surtout grandement question d'un armistice du côté de l'Allemagne que le Roi de Prusse ferait valoir auprès de l'Empire comme un bienfait obtenu par son entremise, et dont l'époque serait en même temps le signal de l'abandon entier de la coalition par la Prusse et de la retraite totale de ses troupes. Pour le moment, l'étrange variabilité qui à ce dernier égard se manifeste d'un jour à l'autre dans le langage et dans les démonstrations de Mœllendorff ne paraît encore avoir principalement pour objet que d'augmenter les inquiétudes et les embarras des princes et états germaniques, et donner par-là-même plus des poids aux projets de négociations pacifiques, avancés à la diète de Ratisbonne par l'Électeur de Mayence, à l'instigation du cabinet prussien; mais quoique jusqu'ici le rappel entier des troupes de Mœllendorff ne paraisse pas encore positivement décidé à Berlin, le Roi y panche beaucoup par les perfides et infatigables suggestions d'un parti, à la tête duquel se trouvent Mannstein et Lucchesini, et qui avec l'acharnement le plus opiniâtre cherche à porter le Roi à toutes les démarches les plus contraires aux intérêts des deux cours impériales. Il dépendra de V. E., en stipulant le secret, de faire usage auprès du ministère de l'Impératrice de ces notions, dont l'exactitude et la véracité nous sont invinciblement démontrées; elles serviront à convaincre la cour où vous êtes qu'il n'y a plus un seul moment à perdre pour mettre un terme aux progrès journaliers de la déloyauté prussienne; il est plus temps que jamais que l'Impératrice se prononce fortement vis-à-vis du Roi et que spécialement la continuation de sa coopération la plus efficace à la guerre contre la France fasse la condition la plus indispensable de toute idée d'un nouveau partage en Pologne. Chaque jour accroît les dangers et les inconvénients de notre situation et, par conséquent, le besoin des preuves d'amitié qui nous ont été si souvent promises de la part de notre intime allié et lesquelles nous sommes autorisés à réclamer avec d'autant plus de confiance, qu'il est vrai de dire que c'est principalement par les exhortations de S. M. I. de toutes les Russies que l'Empereur s'est décidé à la guerre actuelle. La conjoncture ne permet plus de différer à prendre des résolutions décisives, et comme une connaissance positive des sentiments de la cour impériale de Petersbourg influera beaucoup

r les déterminations de S. M., il est nécessaire d'eclaircir définiement les questions suivantes: En considérant l'ensemble effrayant s circonstances générales, l'Impératrice reconnaît-elle la nécessité de ttre fin à une guerre que la perfidie prussienne surtout a rendu désastreuse? et dans cette supposition, par quelles mesures conurra-t-elle à moyenner une paix tolérable? Ou l'Impératrice croit-elle continuation de la guerre indispensable, et en ce cas-là pouvons-us compter avec certitude qu'on nous aidera désormais effectivent à supporter le fardeau, sous lequel depuis trois ans nous gémisns tous seuls? S'engagera-t-on à employer un corps des troupes sses contre l'ennemi et préférablement en Allemagne? Obligera-t-on rtout le Roi de Prusse en manière quelconque à fournir des troupes à les faire agir? Sa Majesté désire, Mr. le comte, que vous lui proriez au plutôt des solutions sur ces différents points, et j'attendrai tre réponse à ma présente dépêche avec impatience. *

13. PELSER AN THUGUT.

(Orig.) La Haye, le 4 novembre 1794.

A. La dépêche que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire en date ı 24 octobre m'a été remise avant-hier matin par le courrier envoyé Mr. le comte de Starhemberg. Je l'ai expédié une heure après pour ellevœtsluys; mais je crains que les vents contraires qui arrêtent depuis ıze jours dans ce port tous les paquebots et les passagers parmi squels se trouvent le greffier Fagel et Lord Spencer ne l'ait empêché ıcore hier de s'embarquer pour Londres.

Vous aurez daigné voir par mon dernier rapport, Mr. le baron, ıe j'ai en quelque sorte rempli d'avance les ordres que vous m'avez ›nnés relativement à l'entretien du corps de troupes autrichiennes stiné à la défense de la Hollande. A la suite du concert préalable ıi a eu lieu à Arnheim entre le comte de Clerfayt et le duc de York, général Werneck a remis à ce dernier une note dans laquelle il ›mande que les puissances maritimes fournissent à ce corps, fort de).000 hommes, le pain, les fourrages et les quartiers. Cette pièce a é envoyée en Angleterre, et le duc a pris préalablement l'obligation › pourvoir à ces différents objets. L'ambassadeur m'a assuré que sa ›ur, touchée des efforts généreux de l'Empereur et trop heureuse d'obnir à ce prix des secours vraiment inappréciables, entrera sans diffiılté dans toutes nos vues à cet égard. Je suis en outre convenu avec i qu'il appuierait mes démarches auprès du ministère hollandais, pour ı obtenir la réalisation des promesses qu'il m'avait déjà données et des rections promptes et positives pour le commandant en chef des troupes › la république, afin qu'il se concerte dès-à-présent avec les généraux ıglais sur la nature, la quantité et le mode des fournitures requises ›ur notre armée, et qu'on nomme des commissaires particulièrement ıtorisés à veiller à cet objet. Le résultat de ces démarches a été ›nforme à nos désirs, et les ordres ont été expédiés en conséquence. serait cependant dangereux de faire trop de fond sur ces promesses : exposer nos troupes par la suite aux embarras cruels d'une disette.

Les États Généraux, pressés de voir arriver des secours sur lesquels ils fondent l'unique espoir de leur salut, prendraient dans ce moment-ci tous les engagements qu'on voudrait exiger d'eux, sans songer à l'impossibilité où ils se trouveront bientôt de les remplir. Le gouvernement hollandais éprouve maintenant la plus grande pénurie d'argent. Les frais de la guerre ont épuisé les finances, au point qu'il ne peut plus faire face aux dépenses les plus nécessaires. Tandis que les particuliers regorgent de richesses, l'état est pauvre et ne peut trouver la moindre ressource dans les trésors de ses sujets, lorsque même il s'agit de son existence menacée d'une perte prochaine. C'est une des principales causes de l'insuffisance des moyens employés pour la défense des Provinces unies. Les fonds manquent pour se procurer des troupes, des munitions, des vivres, des matelots et plusieurs autres objets non moins indispensables. Le gouvernement n'ose recourir aux impôts ou autres voies forcées, de peur d'indisposer le public et la malveillance, même le désir de forcer le ministère à faire la paix ont fait sécher la source des emprunts et contributions volontaires. Pour ces raisons LL. HH. PP. demanderont à l'Angleterre, pour le cas d'une nouvelle campagne, outre la garantie d'un emprunt encore des sommes très-considérables à titre d'avances ou de subsides. D'après cet exposé, il est plus que probable qu'elle se devra charger de l'approvisionnement de nos troupes. Il m'a paru qu'il serait important de s'en assurer d'avance, et Mylord St. Helens, bien au fait de ces circonstances et non moins convaincu de la nécessité de nous mettre à l'abri d'embarras aussi désolants, s'est employé avec toute l'énergie possible auprès de sa cour et du duc d'York, pour que celui-ci se charge entièrement de l'entretien du corps d'armée commandé par le général Werneck, en se réservant son recours sur les États Généraux pour leur contingent.

Quant aux opérations militaires, le comte de Clerfayt a arrêté avec le duc d'York, que l'armée anglaise sortira le 6 novembre du camp de Nimègue pour attaquer l'ennemi, et qu'elle sera secondée par 30.000 hommes de troupes autrichiennes qui passeront le Rhin à Wesel pour tourner les Français. L'armée britannique sera forte de 18.000 hommes, pour des Hollandais il n'y en a pas de ce côté-là. Les restes de l'armée batave sont éparpillés dans les forteresses et autres villes. Il y a encore 5000 Anglais dans le pays de Bommel et autant dans les hôpitaux. Toutes les dispositions dont une imagination altérée s'exagère les résultats inspirent ici une assurance très-dangereuse, par l'effet qu'elle produit sur la nation et le gouvernement. Il est étonnant jusqu'à quel point, en passant d'une extrémité à l'autre, on se plaît à répandre l'illusion. Quoique le voeu pour la paix soit dans tous les cœurs et que les États de toutes les provinces aient voté pour elle, on en a suspendu le cri pour quelque temps, dans l'attente qu'à la suite des premiers succès et surtout lorsque les frontières de la république seront dégagées, on pourra faire un accommodement plus favorable. Les yeux sont tellement fascinés, qu'on s'imagine ne plus devoir garder des menagements avec la Grande-Bretagne, et tandis qu'elle s'épuise en efforts de tout genre pour conserver la Hollande, la haine contre

son armée, son chef et son ministère s'exhale dans les reproches les plus déplacés et les calomnies les plus atroces. L'ambassadeur s'en plaint souvent amèrement et avec raison dans des conservations confidentielles, voyant que les meilleures intentions et les plus grands efforts ne peuvent vaincre les mauvaises dispositions et l'indolence de ce gouvernement, et qu'après avoir fait l'impossible pour sauver les États Généraux, pour ainsi dire, malgré eux, ils nous payent d'avance d'injustice et d'ingratitude, en nous frustrant peut-être même de l'espoir d'assurer leur défense.

B. . . . .

C. Le duc de Brunsvic, sur la proposition qui lui a été faite de prendre le commandement général des forces militaires dans les Provinces unies, a répondu qu'avant de s'expliquer définitivement sur cet objet, il doit attendre des informations de Potsdam. On doute de plus en plus que ce prince accepte une commission aussi pénible. Il y a quelque temps qu'il a offert au Roi de Prusse de se rendre à son armée sur le Rhin. Mais S. M. prussienne l'a remercié de ses services sous prétexte qu'il n'en avait pas besoin. . . . .

14. L. COBENZL AN THUGUT.

St.-Pétersbourg, le 4 novembre 1794 n. st.

* Am vorigen Samstag hat der preussische Ministre die Antwortsnota unseres Allerhöchsten Hofes auf das von Preussen an uns geschehene Verlangen der Hilfsleistung von 20.000 Mann dem Herrn Vicekanzler mitgetheilt, und ihm zugleich eröffnet, dass die diesfallsige Weigerung unseres Allerhöchsten Hofes den König, seinen Herrn, bemüssige, wegen der in seinen Staaten sich verbreiteten Insurrection eine gleiche Anzahl Truppen, welche das uns von ihm leistende allianzmüssige Hilfscorps ausmachten, von seiner gegen Frankreich im Feld stehenden Armee zurückzuberufen. Auch erklärte dieser preussische Ministre, dass, da England die verabredeten Subsidien an Preussen nicht zahle, der König seine sämmtlichen Truppen aus dem Kriege gegen Frankreich zurückziehen würde. Ostermann erwiderte dem preussischen Ministre: dass die Kaiserin diese Nachricht mit vielem Leidwesen vernehmen werde, die Umstände hätten sich auf die letzten russischen Siege in Polen so geändert, dass der König, ohne diese 20.000 Mann nöthig zu haben, die Insurrection in seinen Landen leicht würde dämpfen können, die sich auch wohl dermalen von selbst legen dürfte; das eigene Interesse des Königs erfordere, in dem Kriege gegen Frankreich wesentlich und nachdrücklich mitzuwirken; sollte er aber gar alle seine Truppen zurückberufen, so wären die üblen Folgen nicht zu übersehen, wenn Holland gegen die Feinde nicht geschützt würde. Was für Unheil für ganz Europa daraus entstehen müsste, und was alsdann aus dem Statthalter würde? Ueberhaupt wandte der Vicekanzler alle Beweggründe an, um die Nothwendigkeit und das eigene Interesse des Königs darzuthun, seine thätige Mitwirkung in dem französischen Kriege nicht aufzugeben, und setzte dieses hinzu, dass widrigenfalls der König seine Unthätigkeit unfehlbar bereuen würde; auch sagte der Graf

Ostermann in einem vertraulichen Ton, dass wohl ein kleiner Fürst, wenn man ihn nicht bezahle, sich zurückziehet, was sich aber für eine grosse Macht nicht geziemte. Dieser russische Minister nahm übrigens die Mittheilung des Grafen von Tauentzien ad referendum. Gestern, als am Tage, an welchem gewöhnlich bei Hofe Conseil gehalten wird, holte Ostermann die Befehle der Kaiserin darüber ein, und Ihre Majestät genehmigte nicht nur Alles, was dieser russische Ministre dem Grafen Tauentzien erwidert hat, sondern befahlen ihm zugleich alles dieses in Ihrem Namen demselben zu wiederholen. Der preussische Ministre kam auch des Abends zum Grafen Ostermann, und dieser befolgte den Auftrag der Kaiserin. Von diesen obgedachten Aeusserungen des hiesigen Ministeriums hat Graf Tauentzien durch einen französischen emigrirten Officier, Namens Rouville, der in der vorigen Campagne von dem Grafen Clerfayt in einigen Angelegenheiten gebraucht worden sein soll, sich nun bei diesem preussischen Ministre als Freund befindet und die Erlaubniss hat, preussische Uniform zu tragen, und den er als Courier nach Berlin abgefertiget hat, dem König Bericht erstattet. Ich habe mir alle mögliche Mühe gegeben, um zu erforschen, ob zwischen diesem preussischen Ministre und dem hiesigen Ministerio in Betreff der preussischen Ansprüche an der Theilung von Polen noch nichts Umständliches vorgegangen, so zu der Abschickung dieses Couriers, der der dritte ist, den er seit seiner hiesigen Anwesenheit abfertigte, Veranlassung gegeben haben könnte. Sowohl der Vicekanzler als Markow versichern mich, dass Tauentzien desfalls hier noch nichts angebracht und auf die durch einen Courier von dem König angesuchte Befehle noch keine Antwort habe. Uebrigens hat benannter preussischer Ministre auf ausdrücklichen Befehl seines Hofes dem Gerüchte widersprochen, dass zwei preussische Abgeordnete nach Paris gegangen wären. Man hat hier Nachricht, dass Holland sich um die Neutralität bei Frankreich bewerbe und zwei Abgeordnete nach Paris geschickt habe. . . . . *

---

15. KÖNIG FERDINAND VON SICILIEN AN DEN KAISER.

(Eigenh.) Caserta, 5 novembre 1794.

Vengo colla presente spedizione a rispondere a vostra affettuosa del 13 pervenutami col ritorno del corriere. Sommo è stato il mio contento per le ottime nuove che mi avete date del perfetto stato di vostra salute e di tutta la vostra famiglia. Vedo quanto mi dite in replica di tutto ciò che mi trovai nella necessità di prevenirvi relativamente a Toscana. Osservo le risoluzioni che aveto creduto di dover prendere sopra quel delicato non meno che dolosoro assunto e la spedizione del Principe di Rosenberg, il quale recandosi in Toscana per motivi di salute esaminerà di vostro special ordine la scandalosa condotta tenutasi da quel governo, per indi determinarsi l'occorrente sulle relazioni che le perverranno di ciò che più o meno significante per il pericolo, in cui ci involve tutti il trattato del Granduca con i Francesi, rileverà sul luogo il detto Rosenberg, a cui per il desiderio che voi me ne dimostrate, e per la serietà ben anche del danno imminente che ci minaccia farò pervenire quanto è a mia notizia per mezzo del mio ministro in

Firenze, Balì Pignatelli. Da quanto mi presenta la vostra determinazione, caro figlio, devo conchiudere che, geloso come lo dovete ben giustamente essere del decoro personale di vostro fratello ed amante severo della rettitudine e della precisa giustizia anche rispetto a Manfredini, avete voluto prima sincorarvi del grado di reità in cui rispetto ai Francesi trovasi il governo Toscano per la sorda negoziazione avviata in Genova. Devo sicuramonte applaudire allo spirito di equità e di riguardi che vi animano in questo come in ogni incontro e distingue l'ottimo vostro cuore. Provo però la più sensibile titubanza nell'interno dell'animo mio a persuadermi che possiamo, carissimo figlio, esser a tempo, voi et io, a riparare al danno imminente che ci minaccia tutti in Italia e di cui sarà la prima vittima vostro fratello in Toscana. Dopo le prime notizie di quel trattato e le prove indubitate che io ne spedíi a Gallo con copia delle lettere di Corsini e Carletti non meno che di Cacault alla convenzione, molte altre me ne sono pervenute che fo passare in Vienna parimente, e che non mancarò di far giugnere anche à Rosenberg, le quali tutte non lasciano dubbio alcuno che l'intenzione dei Francesi non sia di addormentare i spaventati popoli dell'Italia con finto trattato ed apparenza di amicizia, per far indi uno sbarco nel centro della medesima, dividerne le forze, e mentre l'attacco in primavera si continuarà con vigore della parte del Genovesato e Piemonte, procedere con ugual furore in Toscana e Bologna. Siccome non posso per la parte mia più dubitare delle insidie tramate in questo proposito, nè della prossima rovina del mio genero di Toscana e della rovina anche del paese, in mezzo al dolore, che ne provo, ed all'insufficienza dei ripari a tempo che giungerebbero troppo tardi, mi vedo nella necessità forzata di escogitare unicamente ciò, che alla mia propria difesa e di questa metà dell'Italia può contribuire ed adoprare all'effetto tutto quello che pochi mesi ancora ci lasciano — se pure non accade lo sbarco a Livorno nell'inverno — per salvare i miei regni. La nessuna unione di tutti i principi d'Italia, la mancanza di accordo e concerto anche trà quelli che sono armati, il terror panico, che à colpito tutti, non presagiscono all'animo mio, che danni e rovine, nè vedo dalle circonstanze che si offra per nessuna parte un efficace riparo. Osservo, caro Francesco, ciò che di distruttivo nei Paesi Bassi ed anche in belle e fertili provincie dell'Impero accade per la mancanza di misure e di accordo, con la qualo à voluto la providenza castigarci tutti. Confido però nella sua infinita misericordia che sull'orlo del precipizio in cui ci ritroviamo vorrà non abbandonarci. La nostra salute non è perfetta certamente, le circostanze presenti ci si oppongono; ma ci animiamo reciprocamente all' adempimento energico dei nostri doveri in questa urgenza. Dio voglia secondarci.

---

16. THUGUT AN DEN H.-KR.-R.-PR. WALLIS.

(Concept Jenisch, eigenh. Corr. Thugut's.) 5. November 1794.

Aus der abschriftlichen Correspondenz des Herrn FML. v. Harnoncourt vom 27. October, welche des k. k. Hofkriegsraths-Präsidenten Herrn FM. Grafen v. Wallis Exc. unterm 2. d. dem Unterzeichneten

gefälligst mitzutheilen beliebten, scheint unter Andern, dass der Herr GFML. Harnoncourt das von den Preussen letzthin entblösste Sendomirer Palatinat wirklich schon besetzt hätte, nun aber von dem preussischen Generalen Ruits*) dahin angetragen werde, sich wieder im besagten Sendomirer Palatinate zu extendiren und somit unsere Truppen in das Lubliner Palatinat rückziehen zu machen.

Graf Harnoncourt hat sich zwar bei Erhaltung dieser ersteren preussischen Aeusserung ganz vorsichtig benommen, allein da es scheinet, dass er diesfalls einer noch bestimmteren Belehrung bedarf, um auf jeden noch weiters vorkommenden Fall gefasst zu sein, so glaubet Unterzeichneter nachfolgende Bemerkungen dem erlauchten Ermessen S. Exc. unterziehen zu sollen, wornach diesortigen Dafürhaltens unser Herr General in Polen unverzüglich angewiesen werden könnte.

Ueberhaupt wäre ohnmassgebist dem Herrn General Harnoncourt wiederholt in Erinnerung zu bringen, sich in denjenigen Theilen des Sendomirer Palatinats, die von den preussischen Truppen sind verlassen worden, so weit zu extendiren, als es ihm nach seiner Lage und nach den übrigen hiebei eintretenden Umständen nur immer möglich sein wird.

Sollten die preussischen Truppen wirklich in das Sendomirer Palatinat zurück einrücken, ihre vorhin besetzten haltbare Ortschaften wieder beziehen und unser Militär dahin verleiten wollen, diese Plätze wieder an sie abzutreten, so wäre es ganz zweckmässig, dass Herr General Harnoncourt dem preussischen Generalen bei einem derlei Ansinnen unter den bündigsten Freundschaftsversicherungen begreifen mache, da er einmal diese Posten durch die k. k. Truppen habe besetzen lassen, er für sich die Zurückziehung des k. k. Militärs nicht veranlassen könnte, bevor er nicht von seiner Behörde hierüber Befehl erhalten hätte, dass also nach diesem Allen sich von selbst ergebe, dass die weitere Entscheidung von dem unmittelbaren Einvernehmen der beiden Höfe abhänge; seinerseits haben des Herrn General Harnoncourt Aufträge und von höheren Orten gehabte Verhaltungsbefehle sich bisher immer dahin beschränket, in keinem Orte den Eintritt für unsere Truppen anzusuchen, wo sich bereits jene Sr. königlich preussischen Majestät befänden, auch habe er fordersamst sich angelegen sein lassen, diese Ordres durch das ihm unterstehende Militare mit aller Pünktlichkeit befolgen zu machen; eine gleichmässige Pflicht erheische bei so beschaffenen Umständen von ihme, dass er keinen Ort, welcher einmal durch k. k. Truppen ist besetzt worden, ohne einen positiven Befehl von Wien zu erhalten, wieder räume oder sonst verlasse. Bei dieser Gelegenheit könnte weiters noch jene Bemerkung in Erinnerung gebracht werden, die dem Herrn General Harnoncourt schon mehrmals ist mitgegeben worden, nämlich, dass der Zweck der beiden Höfe in Polen der nämliche sei, die Insurrection zu unterdrücken und die Ruhe und Ordnung in allen Orten zu handhaben; indem also unser Herr General über sich nehme, mittelst der diesortigen Truppen sich fordersamst angelegen sein zu lassen, in den von uns besetzten Ortschaften die Sicher-

*) Im Texte: „Rütz".

heit, Ruhe und Ordnung im Inneren auf das Genaueste zu erhalten, so könnten eben jene Truppen, welche sonst königlich preussischerseits in dieser Absicht in diesen Gegenden hätten verbleiben müssen, zum Besten dieses gemeinschaftlichen Bestrebens leicht anderen Orts gegen die Insurrection verwendet werden.

Sowie nun ein derlei Benehmen der wechselseitigen Truppen den besten Beweis von einem engen, guten Einvernehmen, welches zwischen beiden hohen Höfen unwandelbar bestehet, von selbst darthut, so kann man sich sodann auch in Absehung auf die Stillung der Insurrection selbst umsomehr den besten Erfolg versprechen, als hiedurch die unruhigen Polen in die vollkommenste Ueberzeugung gesetzt werden, dass die alliirten Höfe festiglich sich vorgenommen haben, nach einem concertirten Plane vorzugehen, um allen Samen des Aufstandes im Lande von Grund aus zu vertilgen.

Noch aber wäre nach diesortigem Ermessen Herr General Graf v. Harnoncourt auf jenen Fall aufmerksam zu machen und mittels dienlichem Unterrichte vorzubereiten, wenn allenfalls die Preussen den Antrag machen wollten, die Besetzung der Ortschaften im Sendomirer Palatinate gemeinschaftlich mit uns zu machen. Dass auch ein solcher Antrag nicht annehmbar seie, ist in Anbetracht der verschiedenen hiebei eintretenden Umstände von selbst einleuchtend; um aber sogleich ein derlei Ansinnen mit allem Anstande ablehnen zu können, so hat Herr General Harnoncourt bereits eine anständige Entschuldigung vor sich durch die obangemerkte Erklärung, dass die königlich preussischen Truppen in anderen Gegenden Polens mit mehrerem Vortheil vor dermals könnten thätig verwendet werden. Zudem dürfte General Harnoncourt noch mit allem Anstande die Gegenvorstellung geltend machen, dass er die schärfesten Befehle von hier aus habe, allen Irrungen und Missverständnissen zuvorzukommen, die zwischen den k. k. und den königlich preussischen Truppen entstehen könnten. Dieses aber zu verhüten, würde nicht so leicht möglich sein, wenn das Militär der beiden Höfe gemeinschaftlich die nämlichen Plätze besetzen müsste, daher er sich in der Nothwendigkeit befände, einen derlei Antrag zu verbitten.

---

17. KAISERLICHE ORIGINAL-RESOLUTION

auf einen Vortrag des Directoriums in Creditsachen vom 7. November 1794.

Die Schilderung, welche in diesem Creditprotokolle von der Lage der Finanzen gemacht wird, ist höchst traurig und nicht minder wichtig, da nach solcher ein gänzliches Aufliegen der Finanzen unvermeidlich zu erwarten stehet.

Mir ist leider nur zu bekannt, dass die gegenwärtigen beträchtlichen Staatsausgaben grösstentheils unbedeckt sind; allein diese Ausgaben sind eben so unumgänglich nothwendig als dringend, und ausserordentliche Fälle erheischen auch ausserordentliche Mittel; zu solchen muss also auch nun, und zwar unverzüglich geschritten werden. Es waren ja Zeiten, wie z. B. der siebenjährige Krieg, wo die Monarchie ebenfalls übermässige Auslagen zu bestreiten hatte, und doch wurden selbe bedeckt, sollte dieses dann für jetzt platterdings unmöglich sein?

Dass sich die Finanzstelle wegen auswärtigen Geldverhandlungen an Meine geheime Staatskanzlei gewendet hat, daran geschieht allerdings recht, aber solches ist nicht genug, sondern derlei Geldverhandlungen im Auslande müssen zum Geschäft der Finanzstelle selbst gemacht werden, welche keine Mittel unversucht lassen soll, den Staat aus seiner äussersten Verlegenheit zu reissen. Nicht um Meiner Person willen, sondern zum Besten des allgemeinen Wohles fordere Ich wiederholt die Finanzstelle nachdrücklichst auf, dass dieselbe einverständlich mit dem Ministerio nach ihrer erprobten Treue und Vaterlandsliebe alle Kräfte aufbiete, um dem Staate die zu seiner Stellung in der gegenwärtigen kritischen Lage so nöthigen Hilfsmittel zu verschaffen und Mir in dieser Absicht ehestens ein diesem Endzwecke angemessenes Bedeckungssystem mit Bedachtnehmung auf die über das Conferenzprotokoll vom 25. August d. J. von Mir begnehmigten Anträge heraufgebe.

---

18. FÜRST ROSENBERG AN DEN KAISER.

(Eigenh.) Florence, le 8 novembre 1794.

Je suis arrivé ici avant-hier au soir, et j'y ai trouvé à mon grand étonnement Leurs Altesses Royales que je croyais à Pise. Il y avait l'ordre à la porte de la ville de me conduire au palais Pitti, où on m'a donné le même appartement et où on me fait le même traitement que l'on a fait au prince Kinsky. J'ai d'abord eu, le même soir, un long entretien avec le marquis Manfredini que j'ai prié de prévenir le Grand-duc de la commission dont j'étais chargé de la part de V. M.; mais il s'en est excusé, me disant que depuis bien longtemps il avait prié le Grand-duc de ne lui plus parler de rien de ce qui pouvait avoir rapport à ses négociations avec les Français, qu'il n'avait plus voulu lire aucune lettre ni papier, et qu'il défiait qui que ce soit de produire le moindre écrit sorti de sa plume ou signé de sa main, que V. M. et le Grand-duc étaient mêmes ses juges, et devaient par conséquent connaître ses sentiments qu'il n'avait jamais cachés, ni à l'un, ni à l'autre, qu'il avait toujours été contraire à la guerre dont il avait prévu les suites fâcheuses, mais que son avis n'ayant pas prévalu, il avait cru en bon serviteur attaché à V. M. qu'il regarde comme son véritable maître s'abstenir d'entrer dans des affaires, où il aurait été obligé de donner des avis contraires à sa conscience ou aux intentions de V. M. Il m'a ajouté qu'il savait fort bien toutes les calomnies qu'on avait répandues contre lui à Vienne, mais qu'il avait en mains de quoi les confondre aux yeux de V. M. Elle-même. Il ne m'a pas été possible d'entrer en contestation sur ses assertions, surtout relativement à ce qu'il a écrit à V. M. dans différentes occasions, n'ayant aucun document pour le contredire; j'ai donc dû me contenter pour cette fois-ci de passer sur l'article et d'attendre pour en mieux juger comment Mgr. le Grand-duc recevrait ma proposition.

J'ai trouvé ce prince dans la plus grande affliction, au sujet de la réponse que V. M. a fait faire à sa lettre du 28 août et qu'il n'a reçue que ces jours passés. La menace d'être traité comme l'adversaire

de V. M. l'a touché si vivement qu'il m'en a parlé avec les larmes aux yeux. Il me dit qu'il voyait bien qu'on voulait le mettre mal avec V. M., mais qu'il se flattait que le cœur de V. M. ne se laisserait pas séduire, et qu'Elle lui rendrait justice. Après avoir tâché de le calmer, j'ai repris mon discours, en lui représentant les embarras que sa négociation à Gènes causait à V. M. et le peu de fruit qu'il en pouvait espérer pour sa propre sûreté. J'ai conclu par le prier de renvoyer Cacault et de retirer Carletti et Favi de Gènes. Je n'ai pas encore pu le déterminer sur ces deux points, mais il m'a promis formellement de ne rien faire qui puisse mettre V. M. dans des embarras avec ses alliés, ni blesser sa reconnaissance et la tendre affection avec laquelle il vous était attaché.

Il est entré ensuite dans un long détail des dangers auxquels il se voyait exposé, et qui augmentaient journellement, par la supériorité que les Français commençaient à reprendre sur les Anglais dans la méditerranée, que les Français avaient seize vaisseaux de ligne, y compris ceux qui avaient échappé du port Juan, que les équipages des Anglais étaient reduits presqu'à la moitié par les maladies, et qu'ils n'avaient d'autre objet que de défendre la Corse, ce qui laissait la Toscane exposée à une invasion à laquelle il n'avait rien à opposer, n'ayant ni troupes ni argent. Enfin après plus d'une heure notre entretien finit, et le Grand-duc me dit qu'il écrirait par le courrier aujourd'hui toutes les raisons lui-même à V. M., et que, si en réponse Elle ne l'assurait pas de ses bonnes grâces, il prendrait la poste d'abord après les couches de Mme. la Grande-duchesse et qu'il irait lui-même à Vienne, ne pouvant plus voir déchirer son cœur entre son amour et son devoir envers un frère chéri et un bienfaiteur et envers ses sujets qui soupirent après la paix comme l'unique moyen de sauver leurs foyers. Mon séjour ici est encore trop court pour pouvoir mettre aux pieds de V. M. mes réflexions et mon très-humble avis sur le parti à prendre dans cette occasion. En attendant, je ne saurais disconvenir que la situation de ce pays-ci est devenu beaucoup plus critique depuis que je l'ai quitté à la fin de juin, et que la peur est augmentée au point que le Grand-duc n'a pas osé risquer de se transporter à Pise pour les couches de la Grand-duchesse, dont le prétendu rhume n'a été qu'un prétexte pour cacher la véritable raison au public. . . . .

P. S. Je dois encore avoir l'honneur d'informer V. M. que le Grand-duc m'a dit expressément qu'il n'avait jamais pensé à stipuler avec les Français le passage par la Toscane pour aller attaquer le pape ou le roi de Naples. Sur mes instances de renvoyer Cacault, il m'a dit que, dès qu'il aurait quelque preuve de menées séditieuses, il le ferait partir, mais qu'il n'était pas ministre de la Convention et que jusqu'ici il n'avait donné lieu à aucune plainte. Le Grand-duc a fait ces derniers jours une bien bonne chose et c'est d'avoir congédié son chargé d'affaires à Rome l'abbé Tanvini, janséniste fieffé, qui a été découvert d'intelligence avec les gens mal-intentionnés.

19. GROSSHERZOG FERDINAND VON TOSCANA AN DEN KAISER.

(Eigenh.) Florenz, den 8. November 1794.

Ich schreibe Dir heute mit vielem Vergnügen, um Dir für die Güte, welche Du gehabt hast, dem Fürsten von Rosenberg den Auftrag zu geben, mein Kind für Dich aus der Taufe zu heben, von ganzem Herzen zu danken. . . . . Ich habe durch die letzte Post, und ich bekenne es mit meinem grössten Leidwesen, einen anderen Deinigen welschen Brief vom 26. des vorigen Monates erhalten, welcher meine Bemühungen, die vormalige Neutralität wieder zu ergreifen, betrifft. Ich habe mit dem Fürsten Rosenberg, welcher von Dir den Auftrag dazu hat, alle Punkte Deines Briefes durchgegangen. Er, welcher dieses Land als erster Minister vormals geleitet hat, hat alle meine Ursachen gehört und hat mir eingestanden, dass ich auf keine andere Art mein Volk als durch die Neutralität vor dem gänzlichen Untergang retten kann, dass diese keinen geringsten Schaden denen Alliirten, sondern sogar vielen von selben einen wahren Nutzen bringen kann, wie es denen Engelländern gebracht hat, eher als selbe mich so übermächtig und gewaltlich misshandelt haben. Rosenberg hat mir versprochen, von allem Diesen Dir Rechenschaft zu geben, und ich bekenne Dir mit aufrichtigem Herzen, dass, wenn ja, nachdem ich meine Grundsätze und die Redlichkeit meiner genommenen Massregeln so deutlich erkläret habe, noch ein Minister oder was immer für ein Hof selbe in Zweifel setzen wollte oder suchete mich bei Dir zu verleumden, mir nichts überbleibet, als ein Manifest drucken zu lassen, welches meine ganze Denkungsart und Handlungen ganz Europa in dem wahren Lichte darstelle und dann selbst nach der Niederkunft meiner Frau, wenn es die Umstände meines Landes zulassen, nach Wien zu kommen, um Alles Dir selbst unter die Augen zu legen und Dich davon zu überweisen. Ich erwarte von Deiner Güte und Liebe für mich eine Antwort, denn meine jetzige Lage ist für mich zu schmerzlich. Was ich schon vor langer Zeit Dir geschrieben habe, ist nunmehr geschehen, nämlich dass die englische Flotte hat den Golf Juan verlassen müssen und daher die blockirte französische Flotte von dort ungehindert ausgelaufen ist und sich mit der Division von Toulon vereinbaret hat. Diese bestehet nunmehr in sechzehn Kriegsschiffen und vielen Fregatten. Man sagt, sie gehet nach Corsica, um selbes wieder zu nehmen, was ihnen sehr leicht gerathen wird, weil viele Missvergnügte daselbst sich befinden und die englische Escadre kaum die Hälfte ihrer Equipagen hat und die Landtruppen in sehr üblen Umständen sind. Die Engelländer haben alle ihre Kriegsschiffe von Livorno abgerufen, mithin bin ich nunmehr wieder ganz allein und entblösset. Weiss Gott, was dann geschehen wird. . . . .

20. PELSER AN THUGUT.

La Haye, le 11 novembre 1794.

S. V. E. sera déjà informée directement, par les rapports de notre armée, de la prise de Mæstricht, qui s'est rendu par capitulation le 4 de ce mois, le même jour que les Anglais ont fait une sortie vigou-

reuse du camp de Nimègue, d'où l'ennemi fut repoussé. C'est le manque de munitions de guerre qui a forcé la garnison de Mæstricht à se rendre. Lorsque nos armées se trouvèrent encore sur la Meuse, Mr. le prince de Waldeck fit dresser un état des munitions de guerre, qu'il fallait fournir a cette forteresse pour la mettre en défense. On trouva alors à la Haye cet apperçu si exagéré qu'on disait hautement que notre général voulait se servir du prétexte de l'approvisionnement de Mæstricht pour procurer des munitions à nos troupes. L'expérience prouve maintenant, combien ses demandes étaient fondées. Cet évènement aurait suffi pour détruire en partie le plan des opérations militaires et les espérances des Hollandais. Mais bientôt, un autre a mis le comble à leur consternation. C'est l'évacuation de Nimègue.

Le plan arrêté, pour secourir cette place, entre le comte de Clerfayt et les généraux britanniques avait été changé par plusieurs raisons détaillées dans le protocole ci-joint des conférences militaires tenues au quartier général du Mgr. le duc d'York. Le nouveau projet ne présentait cependant pas moins de difficultés que le premier. L'attaque aurait dû se faire du côté de Clèves, susceptible de quelque défense, et qu'il aurait fallu emporter. Venloo et d'autres endroits moins importants qu'on a laissé prendre devaient être observés par des corps séparés qui absorbaient, jusqu'à 10.000 ou 12.000 hommes, l'armée du général Werneck. Celle-ci aurait dû s'éloigner pendant sept à huit jours de sa communication, et par conséquent munie de vivres et de provisions que ni le comte de Clerfayt, ni les Anglais et les Hollandais, qui en éprouvent eux-mêmes la plus grande disette, ne pouvaient fournir. Mr. le commandant-en-chef communiqua tous ces obstacles au duc d'York, en lui marquant qu'avant de les surmonter, il se passera au moins 14 jours, que l'expédition projetée ne pouvait donc avoir lieu que [le] 15 ou 16 novembre, mais que le camp de Nimègue était très-fort, l'ennemi obligé de l'attaquer en front et l'armée britannique en état de le défendre pendant un mois. S. A. R. n'a pas été de cet avis-là et résolut de l'évacuer ainsi que la ville, ce que ses troupes exécutèrent avec beaucoup de précipitation dans la nuit du 7 au 8, avec une perte assez considérable d'hommes noyés ou tués par les batteries ennemies au passage du Wœl et après avoir pillé dans plusieurs quartiers de la cité. L'ennemi y est entré le 8 à 7 heures du matin. Ce poste est regardé comme la clef des provinces de Gueldres, d'Utrecht et de Frise. Aucun autre plus tenable n'arrêtera les progrès de l'ennemi. Le duc d'York s'est replié sur Arnheim et n'avait, lors de sa marche rétrograde, formé aucun plan pour la défense ultérieure de ce pays. D'après ce que Mylord St-Helens m'a assuré, il n'est presque pas douteux qu'il ne se joigne à l'armée autrichienne, en laissant pour la défense intérieure de la république le contingent de troupes stipulé par le traité d'alliance de 1788. Il gardera par là l'espoir de coopérer à la conservation des Provinces unies, de commun concert avec nos troupes, par une diversion au-delà du Rhin, tandis qu'en se retirant dans la province de Hollande, il risque de sacrifier son armée, sans pouvoir sauver ce pays. Telle est au moins l'opinion de l'ambassadeur.

V. E. pourra aisément se faire une idée de la situation perplexe, où ces évènements ont plongé les États Généraux. Le moment est venu où il n'y a plus aucun membre parmi eux qui ne déclare hautement qu'il fallait prévenir le dernier coup, selon eux, inévitable, en se hâtant de faire la paix. Rien ne les empêcherait d'en faire dès-à-présent des ouvertures aux Français, s'ils pouvaient se dissimuler que n'ayant rien à offrir en échange des avantages que l'ennemi se promet de l'invasion de la Hollande, toutes les démarches ne serviraient qu'à les compromettre, et que l'Angleterre seule était en état de leur procurer un accommodement par la cession des îles. Or, le ministère britannique, qui se fait continuellement illusion sur la situation des affaires dans ce pays-ci, a fait déclarer officiellement Jacobin quiconque oserait dire que la Hollande est en danger. (Je tiens ce propos de la bouche de l'ambassadeur.) Toutefois, personne ne saurait répondre du parti que LL. HH. PP. qui ont perdu tout jugement et toute contenance prendront, au cas que les choses en vinssent à l'extrêmité; et elles y touchent de très-près. Mylord St-Helens, convaincu de l'impossibilité de les gouverner, lorsque elles se croient perdues et de la nulleté, dont le défaut d'appui de leur part frapperont toujours nos efforts réunies, a mandé à sa cour qu'il ne voyait plus d'autre moyen de sauver la Hollande que la paix. La réponse du cabinet de St-James décidera, selon toute apparence, de son sort. . . . .

21. PREUSSISCHE NOTE.

Berlin, den 13. November 1794.

Abgedruckt bei Vivenot, Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen II, 1, 632 ff.

22. THUGUT AN COBENZL.

Vienne, le 13 novembre 1794.

Abgedruckt im Archiv für österr. Geschichte, 42. Bd., S. 406 ff., Nr. IX—X.

23. ERZHERZOG FERDINAND VON MAILAND AN DEN KAISER.

(Eigenh. Orig.) Le 15 novembre 1794.

. . . . Une lettre que j'ai eue hier du roi de Naple m'a mis de bien mauvaise humeur. Il se plaint avec moi et épanche son cœur sur la situation bien cruelle et dangereuse de l'Italie, sur l'armement de Toulon, sur la flotte du golfe Juan échappée aux Anglais, sur le peu de nerf et accord des princes d'Italie, enfin — et c'est malheureusement bien cruel et la ruine certaine de toute d'Italie — sur le danger et crainte d'un débarquement paisible, sur les côtes et port[s] de la Toscane, des Français et des troupes de débarquement qu'ils ont avec la flotte, et il conclut que, vu ces dangers qui menacent son royaume, il craint de devoir rappeler de la Lombardie les trois régiments de cavalerie. Je suis vraiment au désespoir; car ce rappel, s'il s'effectuait, donnerait un découragement général en Italie et animerait infiniment le parti français, et je veux encore espérer qu'il n'aura lieu.

Par les rapports ministériels de Gènes*), V. M. apprendra du baron Thugut que les dînés fréquents du nouveau ministre français chez le chambellan toscan Carletti et les équipages et livrées que fait faire ce dernier accréditent toujours plus le bruit et [la] nouvelle qu'on se dit à l'oreille qu'il soit destiné pour une mission à Paris et fait trembler toute l'Italie de l'effectuation du projet connu des Français d'envahir l'Italie par la Toscane, où l'esprit d'insubordination et d'insurrection nourri, fomenté par nombre d'archimauvais sujets français qu'on y a tolérés, me fait trembler pour le Grand-duc, par le triste exemple connu et expérimenté de la façon que les Français agissent dans les états de souverains neutres. En même temps, par les dépêches tant de Gènes que de Turin, on parle qu'on ait tenté d'entamer une négociation séparée du roi de Sardaigne avec la Convention. Je ne saurais encore y ajouter foi, me paraissant contraire aux intérêts du roi et surtout à ceux de l'Angleterre qu'il doit menager, puisqu'il en tire les subsides. Certainement, si les Français dicteront la loi, ils voudront garder la Savoie et le comté de Nice et donner aux Génois Oneille et Loano, et le roi de Sardaigne ne pourrait avoir de dédommagement qu'aux détriments du Milanais, si les Français pouvaient s'en rendre maîtres et le lui céder. C'est pourquoi je ne cesserai de le répéter à V. M., puisque c'est de trop d'importance: il nous faut plus de troupes en Italie et cela bientôt et sans retard, V. M. devant [être] intéressée de n'être exclue de l'Italie et perdre d'aussi riches et belles provinces, plus encore que de destiner toutes ses forces à garantir les possessions des princes de St-Empire. . . . .

24. REUSS AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, den 18. November 1794.

. . . . In der heute erschienenen privilegirten Hofzeitung sind die in vielen auswärtigen Zeitungen und Briefen aufgenommenen Nachrichten von einer zwischen Preussen und Frankreich gepflogenen Friedensunterhandlung förmlich widerlegt und für ungegründet erklärt worden. . . . . * So oft ich seit denen Gerüchten von hiesigen Friedensversuchen indirecte, nachher auch bei dem Ministerio darüber nachgeforschet, versicherte man mich ausdrücklich des völligen Ungrundes. Wie viel mehr musste mir daher die aus guter Quelle kommende Anzeige auffallen, dass Mayring's Auftrag für Basel dahin gehe, dort nunmehr solche Unterhandlungen zu eröffnen. Die letzthin in Chiffre anbefohlene Commission soll meine ganze Aufmerksamkeit in Bewegung setzen. *

25. ROSENBERG AN DEN KAISER.

(Eigenh.) Florence, le 18 octobre**) 1794.

Sire! Le Grand-duc étant revenu ici avant-hier de Piso, j'ai été hier chez lui pour lui faire ma cour et pour lui demander s'il n'avait rien à m'ordonner, puisque je comptais d'écrire ce matin à V. M. Il

*) Vergl. Girola an Thugut. Genova, li 13 novembre 1794.
**) Muss vielmehr „novembre“ lauten.

m'a répondu que, comme il avait tout mandé dans sa lettre du 8,*) il ne lui restait rien à y ajouter. Je lui ai représenté, combien V. M. devait être sensible de voir que ses négociations de neutralité allaient toujours en avant, tant par Carletti à Gènes qu'avec Cacault ici; que, si S. A. R. ne renonçait pas à l'idée d'envoyer ce Carletti avec des lettres de créance à Paris, V. M. ne pouvait pas rester indifférent à une démarche aussi solennelle. Je lui ai répété ce que je lui avais dit dans notre première conversation, sur la certitude que cette mission de Carletti n'empêcherait par les carmagnols de s'emparer de la Toscane et de l'en chasser avec toute sa famille, s'ils en trouvaient l'occasion. Il a pu d'autant moins contredire mes insinuations que quelques-uns des faux émigrés on dit dans leurs discours que les habitants de la Toscane n'avaient rien à craindre, que les Français n'en voulaient qu'au tyran, c'est-à-dire à leur souverain. Malgré tout cela, je vois la peur si fortement enracinée et si peu d'énergie pour employer les moyens de se mettre en défense contre le nombre des troupes que les Français pourraient en tout cas amener sur leurs vaisseaux de Toulon, que je ne vois jusqu'ici aucune apparence de persuader le Grand-duc à renoncer à cette scandaleuse négociation. Tout ce que j'en ai obtenu hier c'est qu'il m'a dit qu'il ne ferait pas partir Carletti pour Paris à moins d'une extrême nécessité. Je l'ai beaucoup exhorté à ne pas donner cette preuve si outrageante de son abandon total des intérêts de sa maison et des siens propres, après quoi notre entretien a fini et nous sommes allés chez Mme. la Grande-duchesse qui est toujours fort enrhumée mais qui ne paraît pas encore fort près de son terme.

Je n'ai pas manqué depuis que je suis dans ce pays-ci de faire toutes les recherches possibles sur la conduite de Manfredini. Son excusatio non petita qu'il m'a fait la semaine passée, et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à V. M. n'est en vérité qu'un jeu de mots. C'est ce jeune Corsini que V. M. a vu à Vienne qui mène la correspondance avec Carletti, sous la direction à ce que je crois de l'abbé Fiaschi lequel est dirigé par Manfredini; mais, comme ce dernier ne cache pas ses sentiments sur la neutralité dans laquelle il ne veut pas paraître, parce qu'il est au service de V. M., il faudrait être bien bon de croire qu'il n'en parle jamais au Grand-duc. Je crois donc pouvoir regarder Manfredini comme le premier mobile de la négociation du Grand-duc avec les Français, d'autant plus que cela est conforme aux lettres que l'on m'a assuré avoir vues de sa part dans les états de Venise, et dont j'ai rendu compte à V. M. de Milan. Pour ce qui regarde l'accusation du chef de la propagande, je n'en ai pu découvrir jusqu'ici aucune trace. Ses plus grands ennemis même ne l'en soupçonnent pas et attribuent toutes les fausses démarches qu'on lui reproche tant en politique qu'en administration à son extrême timidité et à la peur que lui causent tous les embarras dont il ne voit pas le moyen de se tirer par une conduite ferme et systématique. Toutes les volumineuses découvertes que la reine de Naples m'a fait communiquer ne le nomment pas même,

*) Siehe oben Nr. 19.

et il n'y a pas une lettre, pas une feuille écrite d'ici sur laquelle on puisse établir une inquisition relativement à la propagande. On a su ici que les papiers de Tilly avaient été enlevés. Le Grand-duc et Manfredini m'en ont parlé, et ce dernier surtout s'est expliqué à ce sujet à me faire croire que ces mêmes papiers feraient voir qu'il n'avait jamais rien traité avec les Français.

V. M. jugera d'après sa sagesse, s'il convient à son service d'éloigner Manfredini du Grand-duc. Le pays certainement n'en serait pas fort affligé. Le mécontentement est beaucoup augmenté depuis l'année passée, mais en réfléchissant sur la composition actuelle du ministère, il n'y a rien à espérer pour la défense de ce pays de la part de ceux qui mèneraient les affaires. Serristori est trop vieux. Le gouverneur de Livourne, Serrati, est dégoûté au point qu'il a quitté son poste, il y a quelque temps, et qu'il ne l'a repris qu'à force de bonnes paroles.

26. HÜGEL AN DEN R.-V.-K. COLLOREDO.

(Orig.) Regensburg, den 19. November 1794.

In Gemässheit Eurer Hochfürstlichen Gnaden verehrlichen hohen Weisung vom 13. d. hatte ich gestern über den sehr wichtigen Inhalt derselben mit dem Herrn Grafen v. Görz und Herrn v. Ompteda eine sehr umständliche Unterredung, wovon ich nicht verweile, das Resultat gehorsamst vorzulegen.

Herr Graf v. Görz bezeigte mir mit sichtbarer ganzer Ueberzeugung den lautesten Beifall über den Inhalt dieser, wie er sich ausdrückte, herrlichen Zergliederung des grössten Bedürfnisses, worin sich Deutschland befinde. Er versicherte seinesorts, aus langer persönlicher Bekanntschaft mit Ordensmitgliedern aller Art und aus eigener trauriger Erfahrung von dem Nachtheil solcher geheimen Verbindungen und von der Nothwendigkeit eines allgemeinen Verbots durchaus überzeugt zu sein. Er bemerkte mir ferner, dass er bereits bei der ersten Deliberation über die Ordenssache auf Verlangen meines Amtsvorfahrers seinem Hof die Nothwendigkeit einer allgemeineren Ausdehnung des Verbots als auf Universitäten vorgestellet und schon damals die Antwort dahin erhalten habe, dass man es vor der Hand bei der schon begnehmigt gewesenen Abstimmung bewenden lassen wolle: wenn aber der Allerhöchste Hof zu einem weiteren Verbot den Anlass geben würde, so wäre man eben wohl bereit, mit Vergnügen ferner mitzuwirken. Bei dieser schon vorläufig geäusserten Gesinnung seines Hofes halte er weder nothwendig noch rathsam, ferner zu Berlin anzufragen: nicht nothwendig, weil er schon hinreichend instruiret seie, um auf alle Art zu dem weiteren Reichsgutachten mitzuwirken — nicht räthlich aber, weil in Berlin, wie allenthalben, ebenwohl Leute im königlichen Ministerium seien, die entweder noch wirklich in Ordensverbindungen stünden oder in der Vorzeit darin gestanden hätten, und die sich leicht bemühen könnten, bei allzu frühzeitiger Erkundigung und bei Voraussicht der Möglichkeit, dass ihre Verwendung von dem beabsichtigten Erfolge sein könne, der Sache Hindernisse in den Weg zu legen. Diese Eröffnung des Herrn Grafen v. Görz war mit allen Zeichen des grössten Ernstes

und der redlichsten Aufrichtigkeit begleitet, der man meiner Meinung nach vollen Glauben beimessen kann; gleichwohl ist Herr Graf v. Görz bereit, auch vorher nach Berlin einzuberichten, wenn Eure Hochfürstliche Gnaden es dieser Bemerkungen ungeachtet zur grösseren Gewissheit verlangen sollten.

Der kurhannöverische Reichstagsgesandte machte mir nach umständlicher Eröffnung der ganzen Sache das freimüthige Geständniss, er seie Freimaurer in allen Graden gewesen und ohne Illuminat zu sein, mit allen Grundsätzen und Planen des Illuminatismus genau bekannt, weil ihm seine Freunde zur Erwirkung des von ihm oft gesuchten, aber immer verweigerten Beitritts alle Papiere vorgeleget hätten. Er könne nun als ehrlicher Mann versichern, dass er in dem ganzen Freimaurerinstitute nichts Schädliches gefunden habe, und dass er bis zur Stunde an keine Propaganda und an keine Emissärs oder Ordenseinwirkungen in die allgemeine Angelegenheiten glaube, sondern des Dafürhaltens seie, dass Alles mit sehr natürlichen Dingen zugehe, und dass wohl bezahlte Spione nicht zu Ordensmitgliedern gezählt zu werden brauchten. So sehr er nun alle ihm von mir dargelegte Gründe des Allerhöchsten Hofes verehre, so seie seine Besorgniss, dass ein weiteres Reichsgutachten und ein allgemeines Verbot aller Ordensverbindungen gewiss wider die Absicht des Allerhöchsten Hofes missbraucht werden würde, um manchen ehrlichen Mann auf den Tod zu quälen, der Privatrache und dem Verfolgungsgeist freies Feld zu öffnen und just die bessere und denkende Köpfe Deutschlands zum Nachtheil der Wissenschaften und einer vernünftigen Aufklärung zu verketzeren. Er selbst habe davon eine traurige Erfahrung gehabt, indem er nicht nur bei seinem Ministerio, sondern selbst unmittelbar bei dem König als ein Illuminat, als ein Demokrat und der Himmel wisse als was weiter denunciret worden seie. Die Sache seie so weit gekommen, dass man von dem Ministerio zu Hannover über sein ganzes Geschäftsbetragen und über seine politische Grundsätze einen Bericht abgefordert und zu dem Ende in Hannover alle seine Berichte von mehreren Jahren nachgelesen hätte. So tröstlich für ihn der Erfolg dieser Untersuchung ausgefallen seie, von der er vor der Hand nichts gewusst habe, so leicht möglich und so nahe seie es gewesen, dass er nach dem Verlangen des Gesandten eines gewissen Hofes nicht als Botschafter zur zweiten Krönung nach Frankfurt geschickt worden wäre, welcher ausdrücklich seine Ausschliessung von dem König gefordert hätte. Vorgänge dieser Art machten es ihm nicht möglich, zur Erweiterung des gedachten Verbots mitzuwirken, sondern forderten ihn vielmehr zu der Pflicht auf, sich gegen redliche Männer mit deutscher Freimüthigkeit rund und offen zu äussern. Zwar wisse er nicht, wie sein Ministerium über diesen Fall denke: es seien Männer darin, von welchen er wisse, dass sie von gleicher Ueberzeugung, wie er, geleitet wären, doch sähen andere auch wieder schwärzer, und die neueste Zeitereignisse könnten auch vielleicht andere Meinungen hervorgebracht haben. Er werde das Eröffnete getreulich berichten und mir sofort die Meinung seines Hofes, sobald sie ihm zugehen werde, ohne Verzug eröffnen. Insbesondere bemerkte mir Herr v. Ompteda noch die Schwierig-

keiten, welche allein der Freimaurerorden in die Sache bringe, der bekanntlich von mehreren deutschen Fürsten ausdrücklich in Schutz genommen seie, der selbst deutsche Landesherren zu seinen Vorstehern habe, von welchen demnach nie zu erwarten seie, dass sie zu einem allgemeinen Verbote mitwirken und sich und ihre Ordensbrüder an den Schandpfahl der öffentlichen Meinung stellen lassen würden.

Mit einem Gegner dieser Art hatte ich in der Unterredung einen schweren Stand; gleichwohl gelang es mir, ihn in der Folge der Unterredung von der Wahrheit folgender Sätze zu überzeugen: dass die bürgerliche Freiheit dann ihre Beschränkung erhalten müsse, wenn Handlungen oder Verbindungen, die vorher von erlaubter Art waren, der bürgerlichen Gesellschaft nachtheilig und gefahrvoll würden; dass doch nicht zu leugnen seie, dass sowie geheime Verbindungen, seinem Vorgeben nach, in der Vorzeit dazu gedient haben, Aufklärung zu befördern und ausserordentlich gute Wirkungen hervorzubringen, also auch gleiche Verbindungen von bösen Menschen oder von Menschen falscher Ueberzeugung dazu missbraucht werden könnten, um nachtheilige Zwecke mit gleicher Leichtigkeit zu erreichen; dass jeder Staat die Pflicht habe, grossem Nachtheil für die bürgerliche Gesellschaft vorzubeugen, nicht aber erst den geschehenen Schaden abzuwarten, noch weniger darüber den vorläufigen Beweis zu führen; dass ferner es doch kein Trugschluss seie, so lange die Einwirkung geheimer Verbindungen, wo nicht als Hauptursache, doch als ein vorzügliches Mittel zur Beförderung der dermaligen unglücklichen Zeitereignissen, wovon fast jeder Staat ein Beispiel liefere, zu halten, bis eine andere nähere erforscht seie, und dass der allgemeineren Ueberzeugung und übereinstimmenden Meinung der Mehrheit die Privatüberzeugung einiger Einzelnen in jenen Fällen zum Opfer gebracht werden müsse, in welchen der ersteren zu folgen bis auf ruhigere Zeiten durchaus unschädlich, sie aber zu verwerfen so ausserordentlich gefahrvoll sein würde. Wegen des Freimaurerordens insbesondere bemerkte ich dem Herrn v. Ompteda, dass der Allerhöchste Hof gewiss von der Absicht entfernt seie, desselben namentlich zu erwähnen, oder überhaupt wegen des Vergangenen zu Untersuchungen und Privatverfolgungen den Anlass zu geben, auch könne ja der Freimaurerorden in jenen Landen, in welchen er landesherrliche Duldung oder ausdrückliche Billigung habe, nicht zu einer geheimen Gesellschaft gerechnet werden. Es frage sich nur von geheimen Verbindungen, von welchen der Staat keine Kenntniss habe und die in ihren Grundsätzen und Wirkungen dem Recht und der Pflicht der Obereinsicht des Regenten entzogen würden.

So viel ich nach dem äusseren Eindruck urtheilen kann, welchen diese Betrachtungen bei dem Herrn v. Ompteda gemacht haben, so darf ich mir ohne Selbsttäuschung versprechen, dass er den vorliegenden Fall mit Unparteilichkeit seinem Hofe vorlegen und selbst in seinem Gutachten der Nothwendigkeit eines Verbotes aller geheimen Gesellschaften beistimmen werde. Ich gestand ihm aber sehr gerne ein, wie es auch der Inhalt des Rescripts mit sich führet, dass ein vorsichtiges allgemeines Gesetz eine schwere Aufgabe für die gesetzgebende Gewalt

seie, und dass er sich dadurch zum reiflichen Nachdenken aufgefordert finden möge, wie der beabsichtigte gute und nothwendige Zweck mit der mindesten Einschränkung der bürgerlichen Freiheit zu vereinbaren seie. Wegen der Billigkeit der Grundsätzen des Allerhöchsten Hofes führte ich Herrn v. Ompteda auf den Inhalt des allerhöchsten Hof-Ratificationsdecretes vom 30. April 1793 zurück, worin die reine Begriffe von bürgerlicher Freiheit so richtig entwickelt und das Verdienst einer allmälig wirkenden wohlthätigen Aufklärung nicht verkannt worden seie. Meines guten Zutrauens auf die vor mir wenigstens sehr gemässigte Gesinnungen des Herrn v. Ompteda ungeachtet, dörfte es gleichwohl von Nutzen sein, auch den kurhannöverischen Minister in Wien, Freiherrn v. Hardenberg, von dieser Sache zu unterrichten und ihn zu gleicher Erforschung der Gesinnungen seines Hofes anzugehen.

27. STARHEMBERG AN THUGUT.

(P. S.) (Orig.) Londres, le 21 novembre 1794.

* Milord Grenville m'ayant demandé avant-hier, si j'avais rendu compte à V. E. de la réponse verbale du cabinet britannique, au sujet de la demande que j'avais été chargé de lui faire de la part de S. M., je n'ai pas craint de dire au secrétaire que j'avais osé vous décrire, Mr. le baron, toute l'étendue du peu de reconnaissance de la cour de Londres, et que je vous avais prié de m'envoyer incessamment des instructions qui fussent en même temps le dernier mot de S. M. I. et qui renfermassent ses résolutions définitives pour tous les cas possibles. Milord Grenville m'assura de nouveau du désir qu'on avait de s'entendre amicalement et de s'allier avec nous. Il me parla du regret sincère qu'on avait de se trouver dans l'impossibilité réelle de satisfaire à des prétentions aussi considérables que les nôtres et me répéta de tâcher de hâter l'arrivée des nouveaux ordres de V. E., me protestant encore que dès qu'on saurait en dernière analyse ce que nous nous proposons de faire en échange de ce que nous demanderons, la cour de Londres s'empressera de réaliser en notre faveur tout ce qui sera dans l'étendue de son pouvoir. Je ne saurais assez supplier V. E. d'engager S. M. I. à tenir le langage le plus ferme. On sent trop le besoin qu'on a de nous, pour ne pas passer par tout ce que nous voudrons. Le ministère britannique qui parlait d'un concert, il y a peu des jours, convient déjà avec moi que l'urgence des circonstances n'en admet point d'autre que la connaissance des volontés de S. M. l'Empereur pour les opérations de la campagne prochaine, qu'on espère que V. E. voudra bien me faire passer incessamment. J'ai lieu de croire même qu'au cas que nous voulussions profiter du moment pour renoncer à la Belgique, en nous occupant de l'acquisition de quelqu'autre domaine qui fût plus à notre convenance, l'Angleterre s'y prêterait dans la circonstance actuelle qui ne se présentera plus de longtemps. Quelques conversations que j'ai eues avec plusieurs ministres du cabinet depuis peu de jours me confirment dans cette idée que je n'osais toucher encore au départ du courrier. En convenant avec eux des avantages réciproques que nos deux cours rencontraient, en s'alliant ensemble, je ne pus m'empêcher de témoigner

combien j'étais peiné, dans mon opinion particulière, qu'on voulût toujours nous accabler du fardeau onéreux de la possession des Pays-bas. Chacun d'eux m'a répondu séparément qu'à l'époque d'aujourd'hui l'Angleterre ne pouvait pas se croire en droit de nous imposer cette obligation comme conditio sine qua non, et qu'on était trés-disposé à écouter nos projets quels qu'ils fussent. Quoique tout ceci ne soit que le résultat de conversations particulières, j'ai cru devoir en informer V. E., pour pouvoir nous prévaloir à temps de cette bonne disposition, au cas qu'elle ne soit pas provenue de quelque plan médité et machiné d'avance avec la Prusse et la Hollande. . . . . *

28. REUSS AN THUGUT.

Berlin, den 22. November 1794.

Ich eile nun, E. Exc. ganz gehorsamst anzuzeigen, dass der Herr Cabinetsminister Graf v. Finkenstein mir gestern ministeriell erklärt hat, es würde mir erinnerlich sein, wie er sich letzthin,*) als ich im Namen Sr. kais. Maj. in Rücksicht auf die verbesserten Umstände in Polen des Königs fernere bundesmässige Hilfe gegen die Franzosen verlangt habe, vorläufig geäussert habe, dass die noch nicht wesentlich geänderte Lage der Dinge dem König den Rückmarsch dieser 20.000 Mann noch immer unumgänglich nöthig mache, dass er also, so sehr er selbst wünsche und so aufrichtig der König gesinnt sei, dem kaiserlichen Hof in allem Thunlichen zu willfahren, an der Möglichkeit zweifle etc. Des Königs Majestät habe auch diese Aeusserung gebilligt. Da aber nun [durch] die Einnahme von Warschau sowohl, als [durch] die nun auch durch die kgl. preussischen Truppen erfolgte Bezwingung der ausserhalb der Stadt zerstreuten Corps polnischer Truppen diese Unruhen insoweit als gedämpft angesehen werden könnten, dass die grössere Anzahl Truppen nicht mehr so nöthig zu sein scheine, so hätten Se. Maj. befohlen, Se. kais. Maj. die Anzeige zu machen, dass Höchstdieselben dem obenerwähnten Truppencorps den Befehl entgegengeschickt hätten, da, wo es sich beim Empfang der Ordre befinden würde, Halt zu machen und das Weitere zu erwarten. Auf meine, dem günstigen Gegenstande angemessene vorläufige Antwort und hinzugefügte Voraussetzung, dass Se. Maj. der König dieses Corps zur ferneren thätigen Mitwirkung gegen den gemeinsamen Feind wiederum bestimmten, erwiderte der Herr Graf v. Finkenstein, er zweifle nicht, dass er mir über diese Angelegenheit noch weitere Erklärungen zu machen haben würde, zu welchen des Königs Majestät noch keine Befehle gegeben hätten. . . . .

29. THUGUT AN REUSS.

(Von Thugut eigenh. corr. Concept.) Wien, den 22. November 1794.

Von dem kön. preussischen Gesandten, Herrn Marquis Lucchesini, ist mir Folgendes insinuiret worden: Se. Maj. der König hätte den von dem Herrn Kurfürsten von Mainz an das Reich des Friedens wegen gemachten Schritt mit Befremdung vernommen und hielten davor, dass

*) Vgl. Reuss an Thugut. Berlin, den 15. November 1794.

dabei in der Form gefehlt worden sei, indem der Herr Kurfürst einen solchen Schritt, ohne sich vorläufig darüber bei dem Kaiser und den mächtigsten Reichsfürsten anzufragen, nicht hätte vornehmen sollen. Ebenso wäre der König auch der Meinung, dass von der vorgeschlagenen Mediation der Höfe von Schweden und Dänemark, theils wegen ihrer Entfernung, theils weil ihr etwas zweideutiges Benehmen in dem Laufe des Krieges der Zuwendung des nöthigen allgemeinen Vertrauens in dem Weg stehen dürfte, kein sonderlicher Nutzen gehofft werden könne. Da jedoch die gefährliche Lage der Umstände und jene des deutschen Reiches insonderheit die baldige Herstellung des Friedens allerdings erwünschlich machten, so wollte der König sich mit Sr. kais. Maj. über die Art, diese Herstellung einzuleiten, vertraulich einvernehmen und wünschten demnach die Meinung des Kaisers über den diesfälligen Modum zu erfahren.

Nach eingeholter Allerhöchster Gesinnung habe ich dem preussischen Herrn Gesandten zurückgeäussert: Se. kais. Maj. nähmen die von demselben auf Befehl des Königs gemachte vertrauliche Insinuation danknehmig auf und hätten keinen Anstand, das hierin bezeigte Vertrauen zu erwidern. Se. kais. Maj. beurtheilten den Schritt des Herrn Kurfürsten von Mainz vollkommen so wie der König. Sie zweifelten auch, dass das Friedensgeschäft von der vorgeschlagenen schwedischen und dänischen Vermittlung einen sehr beförderlichen Nachdruck zu erwarten hätte, worüber es jedoch vorzüglich auf den Ausschlag der diesfälligen Reichsdeliberation ankommen würde. Dass durch die Erzielung eines billigen und convenablen Friedens das weitere Blutvergiessen abgewendet und die allgemeine Ruhe wieder hergestellt werden möge, könnten Se. Maj. nicht anders als gleichfalls sehnlich wünschen. Was aber das Quomodo der diesfälligen Einleitung betreffe, so könnten Se. Maj. darüber ihre Meinung nicht wohl bestimmen, ohne mit denjenigen Mächten, mit welchen Sie sich zur Führung und gemeinsamen Fortsetzung des Krieges verbunden hätten, Rücksprache gepflogen zu haben, welche Rücksicht Se. kön. preussische Maj. zweifelsohne um so anständiger finden würde, als der König vermög seiner eingegangenen Verbindungen in ähnlichen Rücksichtsfällen sich zu befinden scheine.

Gleichwie nun Vorstehendes die Substanz der vorgefallnen wechselseitigen ministeriellen Aeusserungen ausmacht, so verweile ich nicht, E. L. davon umständliche Kenntniss zu geben, sowohl zu Ihrer eigenen Nachricht, als weil es mir der Beschaffenheit einer mündlichen Explication angemessen zu sein scheinet, dass Deroselben der genaue Sinn, in welchem unsrerseits die jenseitige Insinuation verstanden und erwidert wurde, mitgetheilt und E. L. hiedurch in den Stand gesetzt werden, die darüber etwa bemerkende Zweifeln oder abweichende Auslegungen zu heben oder [zu] berichtigen.*)

[Uebrigens erachte ich es nicht für überflüssig zu Dero eigenen Notiz zweier Punkte zu erwähnen, welche zwar nicht zur obigen ministeriellen Explication gehörig, sondern nur gesprächsweise als Privat-

*) Hier endet die Weisung; das Folgende ist im Concepte durchgestrichen.

bemerkungen berührt worden sind. Als ich die voriges Jahr zwischen Preussen und England geschlossene Convention als ein Beispiel derjenigen Verbindungen, so den König ebenfalls hindern dürften, in der Sache irgend eine einseitige Massregel zu ergreifen, anführte, erwiderte Marquis Lucchesini, dass diese erste Convention mit England als in der zweiten heuer geschlossenen Convention englobirt anzusehen und mithin sein König an selbe, da England letztere nicht erfüllt habe, auch nicht mehr gebunden sei. Da der Hauptgegenstand die Beleuchtung dieser incidenten, einen fremden Hof angehenden Bemerkung nicht erheischte, so ist meinerseits der erwähnte Gedanke des Marquis Lucchesini, so sehr selber gegen die allgemeinen Auslegungsregeln der Verträge und allianzmässigen Obliegenheiten streitet, nicht erhoben, noch in die Frage, von welcher Seite zuerst die letzte preussische Convention mit den Seemächten nicht erfüllt wurde, hierin gegangen worden.

Andertens entfiel dem genannten königlich preussischen Herrn Gesandten am Schlusse der Unterredung die Aeusserung, dass ihm der Gegenstand der Wiederherstellung des Friedens zu dringlich scheine, um mit dem Zeitverlust combinable zu sein, so aus der gemeinsamen Rücksprache unter den mitverbundenen Mächten entstehen würde, welcher von dem Herrn Marquis Lucchesini für sich gemachten Betrachtung ich nur so viel entgegensetzte, dass der für bedenkliche Kriegsoperationen in heuriger Campagne noch übrig bleibende Zeitraum zu kurz wäre, als dass der Friede schnell genug eingeleitet werden könnte, um den in diesem Zeitraum noch obschwebenden Gefahren zuvorzukommen, sonach aber das angeführte periculum in mora cessiren würde.]

30. ERZHERZOG FERDINAND (VON MAILAND) AN DEN KAISER.

(Eigenh.) Le 24 novembre 1794.

. . . . V. M. m'ordonne dans sa lettre*) d'unir une conférence de Mr. de Wallis, Colli, un délégué muni d'instructions et de pouvoir de la cour de Turin, et y faire entrevenir en même temps le ministre anglais Trévor ou telle autre personne, censée autorisée à stipuler pour ce qui regarde le concours possible des forces anglaises de mer ou de terre, la formation d'un protocole de ce que chacun dira, et d'y faire aussi entrevenir un Napolitain, si le roi de Naples se détermine à contribuer de majeure force. Cette conférence dont V. M. m'ordonne de procurer le secret sur le résultat des ses délibérations devrait principalement délibérer sur ces deux questions: Quel est le moment à choisir pour cette entreprise? Quel est le plan à adopter pour cette expédition? Voilà ses ordres pour l'exécution desquels je m'empresse de lui soumettre les circonstances et doutes suivants, implorant ses ultérieures instructions. Le 18 octobre, le roi de Sardaigne étant venu à Cherasco pour parler avec le général Colli, celui-ci est venu de-là à Acqui, où j'étais avec le général Wallis, demandant si on pensait encore à agir offensivement contre l'ennemi, ou, pour le cas, de s'entendre pour les quartiers d'hiver. Mr. de Wallis lui ayant répondu les

*) Vom 13. November.

motifs qu'il avait aussi détaillés dans le papier que j'ai eu l'honneur d'envoyer à V. M., pour lesquels il croyait toute entreprise contre la rivière de Gènes dangereuse et presque inexécutable militairement en cette saison, le général Colli a demandé pour les quartiers-d'hiver, et en ma présence ces deux généraux ont fixé et couché sur papier la pièce dont copie ci-jointe*) que Colli a prise avec lui, et en ayant rendu compte au roi, m'a répondu dans sa lettre du 22 octobre le suivant ci-joint*). Étant déjà passé alors près d'un mois de l'affaire de Dego et n'ayant reçu aucun ordre de V. M. et la saison avançant de plus en plus, la prise des quartiers d'hiver fut fixée en conséquent, les ordres et dispositions donnés, lesquels ayant pourtant porté du retard, la marche des troupes effectivement n'a pu commencer que le 22 de novembre, que les troupes se sont mis en mouvement pour prendre les quartiers d'hiver. J'ai marqué à V. M. par ma dernière lettre que je faisais une course à Alexandrie, appelé par Wallis, puisque on disait que l'ennemi grossissait. Je suis arrivé le 18 à Alexandrie et des nouvelles surtout qui nous venaient du côté du Piemont donnaient des augmentations considérables des Français de 13.000 hommes; mais celles de nos espions diminuaient infiniment ce nombre à quelques centaines seulement, et je joins en outre deux rapports reçus**) dans cette occasion du général Wenckheim qui avait été le jour même jusqu'à Dego, et celui du colonel Rukawina qui avait été jusqu'à Millesimo, qui tous deux expliquent que les prétendus renforts des ennemis n'étaient que des contractions de leurs troupes, puisque les Piemontais parlaient toujours et se vantaient de vouloir attaquer. La saison puis absolument étant déjà si avancée à empêcher réciproquement toute opération, Mr. de Wallis m'a représenté que, sans pouvoir répondre que l'ennemi ne fasse quelque course ou pillage momentané de quelque village, il croyait pourtant qu'il ne fallait point changer la marche fixée des quartiers d'hiver, d'autant plus que, à peine ayant trouvé de quoi placer les huit bataillons, le surplus n'aurait pas même de quartier arrangé, ni chauffer, ni coucher (sic), voulant rester en Piemont. En conséquence, je suis reparti le 30 d'Alexandrie, la marche des troupes aux quartiers d'hiver restant déterminée. Je marque tout ce détail à V. M. uniquement pour qu'Elle sache en premier lieu que nos troupes sont en marche pour les quartiers d'hiver, qu'Elle soit informée comment et les motifs qui y ont déterminé, et puisque à peine parti d'Alexandrie, y est arrivée une lettre de Mr. d'Hauteville qui, toujours sur la supposition des renforts des Français, demandait qu'on suspendît la marche des troupes autrichiennes à leur respectifs quartiers, et par conséquent [je] m'attends à nouvelles accusations de la part des Piemontais qui, au fond aussi peureux et peu confiant dans leurs troupes que fanfarons dans les discours, voudraient que toute la troupe de V. M. soit uniquement employée pour les défendre, pendant qu'en ce moment encore le roi tient onze bataillons piemontais inutilement dans la vallée d'Aoste, où les neiges

*) Fehlt.
**) Fehlen.

ne laissent plus rien à craindre pour tout l'hiver, et malgré mes continuelles instances et ceux du général Colli s'obstine à ne vouloir les faire marcher de-là. Que V. M. daigne donc retenir que, la saison étant à la reçu de sa dernière lettre si avancée à ne pouvoir plus donner lieu à des opérations militaires suivies, les troupes sont marchées aux quartiers d'hiver, que par conséquent il paraît que les questions à soumettre à la délibération de la conférence à réunir après les ordres de V. M. devront être les opérations en général de la campagne future en Italie, que sur ce point je lui représente donc: 1° Qu'il me paraît que V. M. devrait demander directement aux deux cabinets de Londres et Turin la destination de personne de confiance *ad decidendum* et à faire puis exécuter les plans concertés; car, si j'appele Drake ou Trévor, moi, il est trop naturel qu'il ne prendra qu'*ad referendum* et nous serons aucunement avancés, et deux ou trois voyages de courrier de Milan à Londres prendront tout le temps de l'hiver, avant de décider. 2° Qu' avec ces messieurs étrangers il m'est impossible de répondre aucunement du secret qu'Elle m'enjoint, même devoir (sic) craindre tout le contraire, et puisque le roi de Sardaigne par caractère ne sait tenir ses propres secrets, et puisque les ministres anglais Drake et Trévor sont entourés de très-mauvais sujets et se servent des émigrés, auxquels je n'ai aucune confiance. Encore hier, j'ai eu une nouvelle preuve. Mr. de Wilczek me dit que le fameux Mr. Antraigue était arrivé à Milan, allait à Turin et lui avait dit que de-là il viendrait avec Mr. Drake à Milan, qui lui y avait donné rendez-vous. Je ne réponds donc point du secret des conférences à V. M. 3° Sur la question, si on devait attaquer les Français dans la rivière de Gènes, je prévois les avis, que les Anglais et Piemontais seront pour *oui*, Wallis le trouvera difficile à entreprendre et bien plus puis à le soutenir. La raison en est très-simple: les Anglais et Piemontais n'y jouent qu'à gagner, les premiers un port commode à Vado pour leur flotte, les seconds de reconquérir Oneglia et Loano, tous deux aux frais et sang des troupes impériales qui sont tout notre reste et perdues ou éparpillées, ne nous reste plus aucune défense pour le Milanais. Je demande donc, si les députés des alliés dans la conférence le trouvent nécessaire, utile, faisable, d'attaquer, et le général Wallis non, ce que V. M. veut que je fasse? bien entendu que V. M. sait ma protestation constante que je ne suis militaire et par conséquent ne puis prendre la charge de commandor, conduire ou disposer la marche d'une troupe ou attaque, et qu'il me faut des généraux pour cela. 4° Si pour préliminaire on me demande quelles seront les forces à employer, si je dois faire l'aveu que V. M. absolument n'est pas dans le cas d'envoyer plus aucun renfort des troupes d'Allemagne, ce qui, si cela se publie, encouragera infiniment l'ennemi à tout tenter vers l'Italie, et découragera même le pays d'ici et ses sujets. 5° Si les ministres me demandent sur ce qu'on doit compter sur la Toscane et ses liaisons ou traités politiques actuelles sur lesquels dans toute l'Italie s'est jeté de grand doute, ce que V. M. veut que je réponde. 6° De même, quelle réponse V. M. veut que je donne sur la question que les Piemontais feront d'abord ne demandant mieux: si V. M. est décidée de

déclarer la guerre à Gènes? 7° Comme la flotte française à Toulon à cette heure réunie est forte de 15 vaisseaux de ligne et menace un débarquement, s'ils reprenaient, ce qui est assez probable, la Corse, cet hiver, quelle mesure V. M. veuille, en ce cas où les Anglais seraient ou battus ou tiendraient plus difficilement la mer, qu'on concerte avec eux et quel appui ils pourraient nous fournir pour l'expédition de la rivière. Je supplie V. M. de me donner là-dessus ses ordres positives puis sur toutes ces demandes pour pouvoir remplir les intentions de V. M. . . . .

---

31. GRENVILLE AN STARHEMBERG.

(Orig.) A Downing-Street, ce 25 novembre 1794.

J'ai rendu compte au roi de la communication que vous m'avez faite, par ordre de votre cour, relativement aux propositions faites, en dernier lieu, à la diète de Ratisbonne, pour entamer, de la part de l'Empire, une négociation pour la conclusion d'une paix avec la convention française, sous la médiation de la Suède et du Danemarc; et j'ai les ordres de S. M. de vous prier, Mr., de vouloir bien porter à la connaissance de S. M. l'Empereur la sensibilité du roi pour cette nouvelle marque de confiance et d'amitié de la part de S. M. I., laquelle le roi ne saurait mieux mériter qu'en lui confiant, sans réserve, les sentiments sur un objet d'une si grande importance. Ayant mûrement réfléchi sur toutes les suites qu'une telle mesure pourrait entraîner dans la conjoncture actuelle, c'est l'avis de S. M. que la cour de Vienne devrait employer tous les moyens qu'elle trouverait les plus propres, pour faire échouer une telle proposition laquelle ne manquerait pas, sous les circonstances présentes, de produire le plus grand danger pour les intérêts généraux de l'Europe, et pour ceux de l'Empire en particulier; que dans cette vue, on devrait charger les ministres autrichiens à Ratisbonne d'y faire une telle réponse préliminaire, laquelle tiendrait à faire sentir, autant que possible, aux différents membres du corps germanique les difficultés et les dangers inséparables de toute négociation avec la France, dans l'état où elle se trouve actuellement, et par ce moyen à les détourner d'une résolution dont les suites pourraient être si préjudiciables à la cause commune. S. M. pense que, si même, dans le cours de cette affaire, la cour de Vienne rencontrerait de l'embarras, par rapport à une opposition directe, de sa part, à la susdite mesure, on devrait adopter tous les moyens praticables pour différer une conclusion aussi dangereuse, et pour empêcher qu'il ne soit prise en conséquence aucune mesure définitive. Telles sont, Mr., les idées du roi relativement à un objet dont S. M. est si vivement pénétrée; et si la réponse de S. M. I. ait déjà été donnée à Ratisbonne, comme je viens d'apprendre, je me flatte, d'après la sagesse reconnue qui dirige toutes les démarches de la cour de Vienne, qu'elle a été conçue dans des termes à-peu-près analogues aux sentiments que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, par ordre du roi. . . . .

---

32. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 28 novembre 1794.

Comme ma dépêche d'aujourd'hui arrivera certainement à Vienne avant Mr. le chevalier Eden, lord Grenville m'a prié d'informer en peu de mots V. E. d'un évènement dont le ministre d'Angleterre apporte avec lui tous les détails et toute la suite qu'il a ordre de vous communiquer, Mr. le baron.

* Les États Généraux ont envoyé, il y a quelques jours, de nouvelles instructions au greffier Fagel qui lui enjoignaient d'insister plus que jamais sur la nécessité que l'Angleterre non seulement permît aux Provinces unies de faire leur paix séparée avec la France, mais même les aidât à l'obtenir, en se résignant à des sacrifices. Pendant qu'on accueillait à Londres les nouvelles propositions de Fagel avec le mépris qu'elles méritaient, les Hollandais, saisis d'une terreur panique, se sont avisés, sans attendre la réponse de l'Angleterre, de demander la paix aux commissaires français qui sont à l'armée; ils en ont été reçus avec morgue et hauteur et n'ont obtenu d'eux que la promesse qu'ils allaient demander les ordres de la Convention. V. E. s'imagine aisément l'indignation que cet excès de lâcheté de la part des États Généraux a dû exciter ici. On m'a fait promettre d'en être l'interprète auprès de ma cour. Le ministère britannique croit que, du moment où la nation qu'on daignait défendre malgré elle aura fait sa paix, il serait à propos de porter autre-part le théâtre de la guerre et de peser sur un autre point; on serait d'avis, selon l'expression du cabinet anglais, de reprendre les Pays-bas en Italie; mais on s'en rapporte, à ce qui me semble, entièrement à nos désirs. J'ai été de nouveau dans le cas de voir dans cette occasion combien on craignait que nous ne profitassions de la circonstance pour renoncer à la Belgique; car hier encore le secrétaire n'a pu s'empêcher de me répéter: „Je vous prie, Mr. le comte, de vouloir bien représenter à votre cour combien il nous importe que tôt ou tard elle recupère la domination des Pays-bas; c'est le lieu le plus sûr que nos deux cours puissent jamais avoir, et plus encore au cas de défection de la part de la Hollande." Toutes ces recommandations prouvent des craintes fondées dont la sagesse de V. E. profitera sans doute, quelle que soit la résolution qu'Elle embrasse. *

---

33. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 28 novembre 1794 n. st.

. . . . * Le ministre d'Espagne étant indisposé, a fait remettre par son secrétaire à Mr. le vice-chancelier copie de la dépêche du duc d'Alcudia qui annonce la reconnaissance du régent et la permission qui lui est accordée de se rendre à Madrid. Le comte d'Ostermann m'a fait lire le même jour cette dépêche dans laquelle on vante en premier lieu les grands efforts que l'Espagne a faits dans la cause commune; on allégue pour motif d'avoir différé jusqu'ici cette reconnaissance le désir de ménager les différents partis qui auraient dû être utiles dans l'intérieur du royaume, mais qu'à présent le moment était venu

où cette considération ne devait plus mettre obstacle à ce qui appartenait de droit à Monsieur. On finit par inviter l'Impératrice de le reconnaître également, quoique S. M. l'Impératrice ait déjà pris ce parti, dès le moment où Monsieur en a pris le titre. La cour de Russie est persuadée que cette démarche de l'Espagne n'a pu avoir lieu qu'avec le consentement de l'Angleterre et désire vivement que cet exemple soit suivi et par notre cour et celle de Berlin. C'est ce qui m'a été dit non seulement par le comte d'Ostermann, mais encore par S. M. l'Impératrice elle-même. „Je ne puis varier dans ce qui a toujours été mon système", me dit cette souveraine, „ce n'est qu'en se prononçant vis-à-vis des Français fortement sur le rétablissement de la royauté et de la monarchie en France que l'on parviendra à réparer les malheurs. L'expérience a assez prouvé que l'on ne gagne rien aux ménagements que l'on a eus." Vorgestern habe ich E. Exc. Befehle vom 2. November bei dem Herrn Vicekanzler befolgt. Er führte mir seinerseits alles dasjenige an, was der König von Preussen vorgibt, um darzuthun, dass wir es seien, die den Frieden unterhandeln, und sprach mir von den am nämlichen Tag mit der Post eingegangenen Nachrichten, laut welchen der Befehl an General Clerfayt, zum Entsatze von Nimwegen aufzubrechen, plötzlich widerrufen und ein Waffenstillstand zwischen uns und den Franzosen geschlossen worden seie. Ich antwortete ihm, dass ich hoffte, die Erwägung unserer unwidersprechlichen Beweise und die leeren Vorgebungen eines Hofes, dessen Arglist nur zu bekannt seie, würde ihn keinen Augenblick anstehen lassen, sein Urtheil zu bestimmen; im Uebrigen wäre zwischen seiner und unserer Lage der Unterschied, dass, wenn wir Friede machten, wir nur durch die gänzliche Erschöpfung von Mitteln, den Krieg fortzusetzen, und den Absprung unseres Alliirten und zumal noch in einem Augenblicke, wo die Friedensbedingungen nicht anderst als nachtheilig sein könnten, unausweichlich bemüssigt würden, wo hingegen der König von Preussen, der in diesem Krieg keinen Verlust erlitten und viel gewonnen, auch bei dessen Fortsetzung keine Gefahr liefe, den Frieden nicht machen könnte, ohne gegen das Interesse der Alliirten und die gemeinsame Sache aller Souverains treulos zu handeln. Ostermann nahm Alles, was ich ihm vorgetragen und zugestellt habe, ad referendum. Gleich von dem Herrn Vicekanzler ging ich zum Hofschauspiel in die Eremitage, wo ich Gelegenheit hatte, der Kaiserin von dem Inhalt der erhaltenen Befehle, bevor als ihr noch mein diesfälliges dem Grafen Ostermann zugestelltes Communicat wirklich hat zukommen können, einige Worte zu sprechen. I. M. erwiderten mir: „Sie beschuldigen Ihrerseits den König von Preussen, dass er Frieden machen wolle; er sagt von Ihnen ein Gleiches. Man versichert sogar, dass ein Commissaire von der Convention sich bei dem General Clerfayt befinde, und ich", sagte die Kaiserin, „muss Ihnen bekennen, dass ich weder Eines noch das Andere glaube. Der König von Preussen hat mich versichern lassen, dass seinerseits die Sache ungegründet seie, und so wenig als man ihm übrigens trauen kann, bin ich doch geneigt, ihm hierin zu glauben; ansonsten unterhandeln Sie, wenn Sie wollen, es wird nichts

mehr, nichts weniger dadurch angerichtet werden. Der Friede ist unmöglich, und derjenige, der ihn zu schliessen versuchen sollte, wird nur die Schande davon haben, so wie jener, der ihn schliessen würde, nur einen Waffenstillstand auf etwa drei Monate erreichen wird, und seine Lage alsdann ungemein schlimmer sein dürfte." Ich bat die Kaiserin, ihr Urtheil aufzuschieben, bis sie die überzeugenden Beweise, die wir ihr von den preussischen Unterhandlungen vorlegten, gelesen haben wird. I. M. erwiderte mir: „Ich bin weit entfernt, in Abrede zu stellen, dass des Königs von Preussen Betragen sehr zweideutig gewesen. Er ist übel umgeben und hat übele Rathgeber." I. M. bezogen sich neuerdings auf die von ihr gefasste erste Meinung, wie dem Uebel in Frankreich abzuhelfen wäre, und sagte, dass die Erfahrung sie in ihrer diesfälligen Ueberzeugung nur bestärkt habe. „Der Mann im Innern des Königreiches," setzte I. M. hinzu, „der die Ordnung herstellen könnte, ist vielleicht da, hat sich aber noch nicht geoffenbaret. Zu beklagen ist es, dass diejenigen, die das angeborene Recht dazu haben, so wenig Geistesgaben und -Kräften besitzen, als hierzu nöthig wäre." Diese Aeusserungen der Kaiserin geben zu erkennen, dass I. M. das Betragen der Prinzen dermal nach ihrem wahren Werth beurtheilen. Als ich den folgenden Tag Gelegenheit hatte, die Kaiserin abermals zu sehen, bemerkte ich, dass unter Anderen die Correspondenz des Generals Möllendorff gute Wirkung gemacht habe, und das Schreiben an Herzog Albert von Sachsen vom 14. October, wo Möllendorff der Nichtbefolgung von Seite der russisch-combinirten Bewegungen den Einbruch der Insurgenten in die preussischen Staaten beimisst. I. M. sagten mir, dass sie nie vom König von Preussen verlangt haben, zum Angriff von Warschau seine Truppen herzugeben; er selbst hatte sich hierzu angetragen, nachher hatte er dringend um das Corps des Generals Fersen angehalten, welches zu dem Fürsten Repnin zu stossen bestimmt war, der es mit nicht wenigerer Angelegenheit verlangte. Auf alles dieses wäre nichts als die Aufhebung der Belagerung von Warschau und der Rückzug des König erfolgt, worauf die Russen allein wieder vorgerückt und die Sache zu Stand gebracht hätten. I. M. hielte sich sehr über das Lächerliche auf, dass, weil die Russen in Polen unthätig wären, Möllendorff die Franzosen nicht angreifen und sich über den Rhein ziehen soll. In den am folgenden Tag mit Subow und Markow gepflogenen Gesprächen sagten mir beide, dass, was die Vorstellungen an den König von Preussen betrifft, um dass er den Krieg fortsetze, und um ihn dazu so kräftig als möglich durch die bevorstehende Convention wegen Polen verbindlich zu machen, die Kaiserin dem Verlangen des Kaisers Majestät zuvorgekommen sei, und nichts unterlassen werde, was nur immer von ihr abhangen kann; um dass aber Ihre russische kais. Maj. sich zu thätiger Hilfsleistung entschliesse, müssen einmal die polnischen Angelegenheiten abgethan sein, weil I. M. mit keinem Theil ihrer Truppen eher anderweite Verfügungen vornehmen könnten; die Beendigung der pölnischen Sachen hinge ab von der Uebereinkunft der drei Höfe, die Kaiserin hätte sich über diesen Gegenstand mit aller Offenherzigkeit gegen uns geäussert. Es steht nun abzuwarten, ob

zösischen Krieg herauszuziehen; schon war Bischoffwerder gewonnen, nur der König und Graf Haugwitz und Baron Hardenberg blieben standhaft, bis die üblen Ereignisse in Polen eintraten; nun stürmte man von Neuem, und nunmehro gelang es der Kabale den Grafen Haugwitz zu betäuben und solchermassen auch de surprendre la religion du roi, dass Höchstderselbe zu denen so gegen Verbindlichkeit und Klugheit streitenden Massregeln verführt wurde. Nur so kann ich mir das letzte Benehmen erklären, da ich zu viel Data von des Königs bis dahinnigen ernsten Willen, nicht aus der Coalition zu treten, habe. Ob nun diese jetzige Contreordre an die 20.000 Mann eine reelle Rückkehr zum rechten Wege sei, oder ob vielleicht eine neue Prätention im Hinterhalte lausche, von der nicht einmal das Ministerium etwas wissen mag, das getraue ich mir noch nicht anzugeben, werde aber alle Aufmerksamkeit anstrengen, darhinter zu kommen. Bei dem wahrscheinlich gebrochnen, zum Wenigsten den letzten December zu Ende gehenden Subsidientractat mit England bleibt der Vorfall immer auffallend. . . . .

36. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 1 décembre 1794.

A. Mr. le comte d'Hauteville m'ayant communiqué la façon de penser et les craintes de cette cour dans les circonstances critiques qui l'entourent, et m'ayant prié de les porter à la connaissance de V. E., j'aurai l'honneur de lui rendre compte de la conversation que j'ai eue hier avec ce ministre.

„Pendant la maladie de S. M., j'ai rendu compte," m'a-t-il dit, „à Mgr. le prince de Piemont des derniers rapports de Mr. le comte de Castelalfer et des explications que S. E. Mr. le baron de Thugut a eues avec lui. Elles ont été de nature à convaincre S. A. R. de l'intérêt que S. M. l'Empereur ne cesse de prendre pour les affaires communes. Mais l'observation faite par Mr. le baron de Thugut que, si on ne chasse pas l'ennemi de la rivière de Gènes en printemps, et avant qu'il puisse y ramasser des forces considérables, il ne sera pas possible de lui disputer la conquête de l'Italie a causé à S. A. R. les plus vives alarmes. Elle croit y entrevoir la possibilité que votre cour prenne enfin la détermination d'abandonner l'Italie et de rappeler ses troupes en Allemagne, laissant une garnison à Mantoue. Elle croit enfin que la conduite de l'armée impériale après la récente affaire de Dego, et la résolution prise par Mr. le général Wallis de se retirer à Alexandrie, si l'ennemi eût avancé sur Acqui, prouve qu'on est intentionné dans un cas semblable de repasser le Po, et, se mettant ainsi dans l'impossibilité de défendre la Lombardie et le Piemont, exécuter le plan susmentionné. Ces considérations ont déterminé S. A. R. à me donner ses ordres pour vous prier de représenter à Mr. le baron de Thugut son plus vif désir de connaître à fond les dispositions de S. M. l'Empereur pour la campagne prochaine. Si S. M. I. a décidé de faire agir ses troupes conjointement à celles du roi, et d'empêcher aux Français l'entrée en Italie, Monseigneur souhaite de concerter d'avance les opérations [illegible] uire à ce but désiré. Mais en cas qu'il soit

fixé de les retirer, ce qui lui causerait l'affliction la plus profonde, Elle implore de S. M. de vouloir bien expliquer là-dessus ses volontés, *pour qu'Elle puisse, sans attendre une fâcheuse extrêmité, chercher les moyens de sauver son pays.*"

Comme il me semble prouvé que, si même l'armée du roi de Sardaigne pouvait être portée à 36.000 hommes effectifs, suivant l'opinion de Mr. le général Colli, il ne sera pas possible, sans le secours de l'armée impériale de Lombardie, d'empêcher l'invasion de l'Italie, on ne peut attribuer la dernière phrase du discours de Mr. le comte d'Hauteville qu'à l'espérance qu'il nourrit de pouvoir obtenir une paix quelconque de la France. Ce ministre d'Angleterre m'a dit que, si la maison d'Autriche abandonne le roi de Sardaigne, sa nation ne trouvera pas mal qu'il tâche de sauver ce qui lui reste, en tirant son épingle du jeu. Je sais que les envoyés de Russie et de Prusse ont été priés par Mr. d'Hauteville de représenter à leurs souverains l'état d'embarras et de détresse dans lequel cette cour se trouve, et la crainte qu'elle a de rester seule dans la lice contre la France; et on veut même assurer qu'un officier vallaisan au service du Piemont ait été chargé de sonder les dispositions de Mr. de Barthélemy en Suisse.

---

37. THUGUT AN DEN H.-Kr.-R.-Pr. WALLIS.

(Minute.) Wien, den 2. December 1794.

. . . . Von Seiten eines löblichen k. k. Hofkriegsraths ist dem Herrn Generalen Harnoncourt wiederholt zu seiner Richtschnur mitgegeben worden, seinerseits in dem Sendomirer Palatinat mit der Extendirung der k. k. Truppen so weit vorzurücken, als es die Lage der Umstände nur immer erlaubte, dass aber andererseits den russisch kaiserlichen Truppen alle Oerter, welche sie in Wolhynien zu besitzen wünschten, mit einziger Ausnahme von Dubno und Wlodimir überlassen und geräumet werden sollten.

Nach diesen in gehöriger Zeit ergangenen Weisungen [illegible] nicht wohl begreifen, wie seinerseits Herr General Harnoncourt den wichtigsten Zeitpunkt fruchtlos verstreichen lassen, im Sendomirer Palatinat sich ganz auszubreiten und die Gelegenheit zu benützen, wo die ganze Gegend durch den damaligen Rückzug der preussischen Truppen geleeret war, dagegen aber in seiner an den Generalfeldzeugmeister Schulz unterm 23. November erlassenen Ordre [illegible] der Allerhöchsten Willensmeinung zuwiderlaufenden Satz aufgenommen hat, dass unsere Truppen soviel möglich in Wolhynien sich zu verbreiten und die Ortschaften, welche von ihnen besetzt sind, gegen die Russen zu behaupten hätten.

Was für Unannehmlichkeiten eine aus [illegible] löblichen k. k. Hofkriegsrathe so deutlich von [illegible] weiters gezogene Folgerung nach sich haben könne, [illegible] erlauchten Einsicht von selbst nicht entgehen [illegible] Nothwendigkeit gesetzt wird, in einer mit den Russen [illegible] als unnütz erregten Streitigkeit auf eine dem [illegible] nicht sonderlich anständige Art das Kürzere zu ziehen [illegible]

désirez dans la convention sur la Pologne pour qu'on le lie de la manière la plus forte, sur l'affaire de France. Quant au troisième point, il demande mûre et sérieuse délibération. D'abord, vous devez concevoir qu'avant que l'affaire de Pologne soit entièrement terminée, il nous est impossible de disposer d'aucune partie de nos troupes, et on ne pourra considérer l'affaire de Pologne comme terminée que lorsque les trois cours seront entièrement d'accord, et que ce dont elles seront convenues aura été mis à exécution. Nous avons en outre les Turcs et les Suédois qu'il ne faut pas perdre de vue, si nous prenons le parti d'envoyer un corps considérable en Allemagne. Encore faut-il convenir des principes et du quomodo d'après lesquels on agira. Ce dont vous pouvez au reste bien assurer votre cour, c'est du zèle extrême de l'Impératrice, pour la cause commune et particulièrement de son vif désir d'être utile à l'Empereur, par tous les moyens qui peuvent dépendre d'elle." Tout ceci fut dit dans le ton d'une conversation familière et nullement ministérielle. . . . . *

---

39. THUGUT AN L. COBENZL.

(Eigenh. Entwurf.) Vienne, le 4 décembre 1794.

* V. E. a fait mention, dans différentes de ses dépêches, du reproche renouvelé de temps en temps contre nous à Pétersbourg que nous nous étions refusés aux vues de l'Impératrice, relativement à la conduite à suivre dans la guerre contre la France. Il serait inutile de revenir désormais sur les détails de ce qui peut s'être passé à cet égard au commencement de la guerre, et dans un temps où nous avons pu nous croire obligés par les circonstances à une grande déférence pour les opinions et pour les conseils de la Prusse: mais quant au présent, nous sommes parfaitement d'accord avec les principes de S. M. l'Impératrice, c'est-à-dire que nous pensons que l'unique moyen le plus efficace pour dompter l'hydre de la révolution française c'est de provoquer des explosions dans l'intérieur, et que pour faciliter le succès d'une telle entreprise, rien ne sera plus à propos, que d'y faire intervenir les princes de la maison de Bourbon.

Nous sommes donc intentionnés, en cas de continuation de la guerre, non seulement d'insister fortement à Londres sur une expédition vigoureuse dans la Vendée, mais nous sommes de plus occupés de recherches relatives à un projet de créer une seconde Vendée dans la Franche-Comté ou autres parties adjacentes. Si l'Impératrice pouvait être décidée à y destiner 30.000 à 40.000 hommes principalement d'infanterie avec des poulques de cosaques, on y joindrait un corps de nos troupes, la direction de toute l'entreprise pourrait être confiée au comte de Suwarow, et le prince de Condé y agirait de la part des princes de Bourbon avec son corps, tout composé de Français et que S. M. est disposée à augmenter incessamment jusqu'à 10.000 hommes.

Je n'ai pas besoin de m'étendre ici sur le nouvel éclat qui rejaillirait sur le règne immortel de Catherine II, d'avoir terrassé le monstre de la révolution française, après avoir subjugué l'insurrection en Pologne, et l'Empereur jouissant sans jalousie de la gloire de son

intime alliée s'applaudirait d'y avoir préparé les voies par les pénibles efforts de trois campagnes, dans lesquelles les succès inouïs même que la fortune dans ces derniers moments a accordés à nos ennemis n'ont pas laissé de porter à leur comble la lassitude et l'épuisement en France, et d'y faire naître le vif désir d'un changement quelconque. Mais il faudrait des résolutions promptes, et des dispositions faites en conséquence sans le moindre retard, car l'éloignement des lieux ne cause déjà par lui-même que trop de délais. Je ne puis que rappeler ici à V. E. l'urgente nécessité dont il est que nous soyons instruits en général des intentions de l'Impératrice relativement à la continuation de la guerre, faute de quoi nous courons risque d'être entraînés d'un moment à l'autre, par le torrent irrésistible des circonstances, sans mériter en aucune manière d'être taxés d'inconstance ou de manque de loyauté. . . . . *

---

40. PELSER AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) La Haye, ce 5 décembre 1794.

A. Les démarches secrètes et maintenant avouées que le ministère hollandais a faites, depuis six semaines, pour se frayer des voies à une pacification particulière, à l'insu des alliés, et au moment où ils se surpassaient en efforts pour sauver la Hollande, n'ont abouti jusqu'à présent qu'à rendre les États Généraux coupables de défection et de manque d'égards, de justice et de reconnaissance envers les puissances coalisées, sans produire le moindre effet vis-à-vis de l'ennemi. Il y a un mois que le Prince-Stadhouder et le Grand-pensionnaire ont envoyé à Bois-le-Duc un homme de confiance, chargé de faire des propositions de paix au commissaire français Lacombe, qui lors de la prise de cette ville avait tenu des propos dont on augurait ici une grande disposition de la Convention à arrêter ses hostilités contre les Provinces unies. Cependant le négociateur batave ne put se procurer une entrevue avec Lacombe et parvint à peine, à force de lui faire les instances par écrit, à l'engager de remettre aux comités les propositions des États Généraux. Or, celles-ci contiennent, outre ce que j'en ai déjà mandé à V. E., en propres termes l'assertion suivante: „que les États espèrent qu'au cas que la France veuille faire la paix avec eux, les autres puissances la demanderont aussi". Ce n'est que par le greffier que le ministère britannique obtint l'aveu de cette procédure qu'on avait soigneusement cachée à l'ambassadeur, parce qu'on était bien convaincu que jamais l'Angleterre n'y donnera son consentement. En effet, il est impossible d'exagérer le tort réel et les suites fâcheuses que cette démarche aussi inutile qu'inconsidérée produira pour la cause commune. Indépendamment du reproche d'en vouloir trahir l'intérêt, par une paix séparée, au mépris des considérations que le bien général de la coalition, la foi des engagements les plus solennels, l'honneur et le propre salut des États Généraux leur auraient dû inspirer, ils méritent encore celui d'avoir indignement et inutilement compromis les souverains cobelligérants, en leur prêtant faussement des vues et des intentions qu'ils n'ont point, ainsi que LL. HH. PP. le savent très-bien. L'ennemi ne manquera pas

de profiter adroitement de cette suggestion, pour accréditer l'opinion si favorable à ses desseins que les alliés ont été obligés à demander la paix, par l'organe de la Hollande, dont on aura de la peine à persuader à l'Europe qu'elle a tenu cette conduite sans leur aveu ou participation tacite. Il est au surplus très-clair que le ministère hollandais, sentant le peu d'intérêt que la Convention trouverait à accorder la paix aux États Généraux qui n'offrent aucune résistance par eux-mêmes, tandis que la guerre présente les chances les plus favorables dans l'invasion de leur territoire, pour continuer ensuite à se battre contre les autres puissances dont les efforts seront toujours arrêtés par sa défense, a donné l'espoir d'une pacification générale comme un gage de celle de la Hollande, et pour entraîner, s'il est possible, les cours de Vienne et de Londres dans les mêmes mesures. Rien n'égale l'indignation et l'humeur que le cabinet de St-James en a conçues, et dont il a fait sentir le poids à LL. HH. PP. par les reproches les plus durs et des menaces dont Mylord St-Hélens a dû être l'interprète. En vain, le Grand-pensionnaire cherche-t-il à excuser cette conduite, en alléguant pour motif la crainte qu'au défaut d'une pareille démarche, les États Généraux qui avaient voté unanimement pour la paix n'eussent envoyé une députation publique à l'ennemi. Il est probable que cela fût arrivé; mais jamais LL. HH. PP. n'auraient osé publiquement compromettre leurs alliés, et toute la honte et les suites en seraient tombées sur elles seules. La Convention ni ses commissaires n'ont daigné répondre aux propositions des États Généraux qui ne se voient pas sans remords exposés au risque de ne recueillir pour unique fruit de leur imprudence et mauvaise foi que l'abandon dédaigneux de leurs amis et le mépris de l'ennemi. Tous ces procédés humiliants prouvent de nouveau ce que j'ai eu l'honneur d'observer à V. E. à plusieurs reprises qu'on ne peut compter en rien sur LL. HH. PP. et répondre d'aucune manière de leur conduite. Elles ne se gouvernent par aucun système, mais se traînent aveuglement d'après les évènements dont elles sont continuellement le jouet, et ne pensent qu'à employer sans scrupule tous les moyens qui leur paraissent propres à les tirer de l'embarras du moment. . . . . .

---

41. ESZTERHAZY AN THUGUT.

(Orig.) Neapel, den 6. December 1794.

A. Ich gebe mir die Ehre, E. Exc. von einem Vorfalle zu unterrichten, welcher hier einiges Aufsehen erreget hat, und darum dero Aufmerksamkeit zu verdienen scheint. Es hatte sich nämlich mit einem Mal das Gerücht von der Ankunft einiger französischer Emissarien verbreitet, welche gekommen sein sollen, die Gesinnungen des hiesigen Hofes zu erforschen und allenfalls thunliche Neutralitäts- oder Friedensunterhandlungen einzuleiten: ein Gerücht, welches im Publicum so sehr Glauben gewann, dass wirklich einige Kaufleute ihre Handlungsspeculationen darnach abzumessen anfingen, und mehrere Personen mit mir hierüber als von einer Sache sprachen, welche keinem Zweifel unterworfen sei. Ich habe mich daher, um den eigentlichen Grund davon

zu wissen, vorgestern zu dem Herrn General Acton verfügt und ihm vertraulich erzählt, was mir zu Ohren gekommen, mit dem Beisatz, dass, da der hiesige Hof in dem Augenblick seines Beitritts zur Coalition Sr. kais. Majestät anergangen, bei einem künftigen Friedensschluss mit den Franzosen in solchem inbegriffen zu werden, ebenfalls zu erwarten sei, dass er nie an einen Separatfrieden denken wolle, und ich daher von ihm selbst zu erfahren wünschte, inwieweit derlei Gerede gegründet sei? Er sagte mir, dass wirklich ein sicherer Naillac, welcher seit der Revolution mehrmal von dem National-Convent mit Aufträgen in fremde Länder geschickt worden, hieher gekommen sei und mit ihm von Unterhandlungen gesprochen; da er ihn aber befragt, ob er hiezu bevollmächtigt sei, sich auf eine unbestimmte Art geäussert habe, dass solches, wenn es nicht wäre, doch leicht geschehen könne; daher man sich weiter mit ihm in nichts eingelassen, und er einige Tage darauf Neapel wieder, so wie er gekommen, verlassen habe. Da indessen jedoch die Person dieses Naillac vermuthlich einigen der hiesigen französischen Kaufleute oder Emigrirten bekannt gewesen und übrigens seine öffentliche Erscheinung an der Tafel des Ministers sich sogleich durch die ganze Stadt mit einer Menge Zusätze verbreitet, so sei es vielleicht daher gekommen, dass man von einer bereits geschlossenen Neutralität oder Frieden des hiesigen Hofes gesprochen, wovon aber bis zur Stunde weder das Eine, noch das Andere bestehe, indem Se. kön. sicilianische Maj. fest entschlossen sei, der gemeinen Sache ihrer Alliirten treu zu bleiben und keineswegs jemals durch einen Separatfrieden sich von solcher zu trennen. . . . .

---

42. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 9 décembre 1794 n. st.

* Die von E. Exc. dem Herrn von Wolskin anvertraute Depesche vom 13. November ist mir erst am 6. d., am Tage seiner Ankunft zugestellt worden. Ich habe nicht ermangelt, gleich den folgenden Tag E. Exc. Befehle zu befolgen und die Mittheilung davon (das ziffrirte Schreiben, welches mir die Ankunft des Couriers Pfaffel und meiner durch ihn überbrachten Depesche vom 10. meldet, ausgenommen) dem hiesigen Ministerio zu machen. . . . Der Vicekanzler fragte mich, ob im Falle, wenn der König von Preussen sich dem von der Kaiserin entworfenen Plane nicht fügen wollte, des Kaisers Majestät mit Russland allein über unsere wechselseitige Besitznehmung zum endlichen Schluss schreiten wollte; wobei mir dieser Minister nicht undeutlich zu erkennen gab, dass, wenn wir in Betreff unseres Antheils Schwierigkeiten gemacht hätten, und dass Russland mit Preussen einig worden wäre, man die Beendigung der polnischen Angelegenheiten für so wichtig ansähe, dass man mit dem Könige allein hätte vielleicht schliessen können; da aber nun die zwei kaiserlichen Höfe einverstanden seien, [was] mit dem Wunsche der Kaiserin und mit ihrem Lieblingssystem mehr übereinkömmt, würde man, wenn der König von Preussen auf seinem Eigensinne bestehen sollte, gar wohl mit uns allein zum Schlusse schreiten können. Ich antwortete hierauf, dass, ob ich zwar von E. Exc.

nur erst die vorläufige Meldung und noch keine Anweisung, die mir Dieselben nächstens zu überschicken versicherten, bisher hätte, ich jedoch nicht glaubte, dass des Kaisers Majestät Anstand nehmen würden, mit der Kaiserin allein zu schliessen. Diese Antwort schien mir den Umständen um so angemessener, als wir durch Russland allein unser Loos erhalten können, und im Uebrigen eine zwischen den zweien kaiserlichen Höfen einzugehende directe Verbindlichkeit nicht von mir unterzeichnet werden könnte, sondern durch Handschreiben der Souveraine erfolgen müsste, ich daher immer Zeit haben würde, E. Exc. Befehle einzuholen. . . . . *

43. ERZHERZOG FERDINAND AN DEN KAISER.

(Eigenh.) Le 10 décembre 1794.

Par ce courrier j'envoie au prince Colloredo mes réponses à ce que sur l'ordre de V. M. il m'a écrit dernièrement, touchant l'affaire du mariage avec l'Électeur. . . . . Ce courrier en même temps a pour objet la réponse finale aux différents articles de la dépêche de V. M. du 13 novembre, touchant les affaires de l'Italie, je dis plus, du sort futur à jamais de toute l'Italie qui dépendra des mesures et décisions qu'elle va prendre sur ce point, et dont par conséquent l'extrême importance mérite que V. M. y donne toute son attention et réflexion sur les parties qu'on pourrait lui proposer, et qui à la suite serait à jamais irréparable. Mes lettres dernières ont déjà parlé et répondu sur quelque article particulier de sa dépêche qui était partie avant leur arrivée. Ma lettre du 8 novembre renouvelait mes instances et le besoin de plus de troupes pour le printemps qui vient, celle du 11 novembre présentait le tableau du nombre des troupes que j'implorais, nécessaire d'envoyer tant en Italie que de disposer en Tirol, et offrait en outre un tableau des ressources pécuniaires qu'avait fournies la Lombardie en ces dernières années encore, que V. M. et la monarchie risquent de perdre à jamais, en abandonnant ou ne défendant suffisamment la Lombardie, et d'en renforcer et enrichir en revanche les ennemis. Les lettres du 15 et 18 novembre continuaient à informer V. M. des dangers que courait l'Italie pour la campagne future. Quand le 19 j'ai reçu la lettre de V. M. du 13, par le retour du courrier Nova, j'ai, par ma lettre du 24 expédiée par estafette, d'abord répondu et demandé les ultérieurs ordres de V. M. et ses instructions touchant les conférences qu'elle m'ordonnait de tenir avec les délégués anglais et piemontais et les deux généraux Wallis et Colli, prompt à obéir aux ordres qu'il Lui plaira de me donner. Dans ma lettre du 26 novembre, je n'ai pas caché mon extrême douleur de ce que V. M., d'après les rapports, comme Elle dit Elle-même, de la majeure partie de l'Italie, n'avait pas approuvé la conduite du général Wallis après l'affaire de Dego. N'étant général, je ne saurais juger, selon les principes de cet art, des résolutions prises par le général, mais [j']ose bien L'assurer que les bases des raisonnements de l'Italie sur le peu de nombre des Français en Rivière, de la facilité à y passer, les chasser de la Rivière, y faire subsister notre corps et nous y soutenir, et ne manquer l'objet pourtant

essentiel de la défense de la Lombardie — ces bases sont bien à faux, et [j']ai été à même de voir naître et colporter ces bruits et raisonnements par les Piemontais et [le] ministre anglais, or blanc, or noir, selon leur intérêt du moment, et j'avoue à V. M. que, tandis que ce n'étaient que les Piemontais ou Anglais qui tantôt se plaignaient qu'on ne venait assez vite à leurs secours, annonçant l'ennemi alors en force, et puis les diminuaient à plaisir, le lendemain, si leur intérêt le portait, je n'étais occupé qu'à me garder des piéges et erreur[s] auxquelles ils m'auraient conduit, mais que, dès que ces bruits sont portés à la connaissance de V. M. et Elle puisse y porter foi, il m'intéresse au dernier point que V. M. en puisse être informée à fond. La gazette de Leyde que j'ai envoyée dernièrement à V. M., remplie de faits faux, prouve à V. M. les bas moyens qu'emploie l'intrigue pour jeter des idées défavorables sur une personne droite et loyale comme Mr. de Wallis que l'intrigue n'a su gagner, ni faire plier à ses volontés d'aucune façon, ce dont j'ai été si souvent témoin, cet été, et qui ne désire que de mériter l'approbation de V. M. et est par conséquent d'autant plus sensible au moindre doute sur cet objet unique de ses vœux et infatigable travail. J'ai eu l'honneur de marquer à V. M., par ma lettre du 29, que Drake m'avait dit qu'il voulait absolument qu'on révoquât et donnât un démenti dans les autres gazettes, en son nom, à l'article de la gazette de Leyde, et qu'il partait le lendemain pour Londres. Jusqu'à cette heure ni l'un ni l'autre est arrivé, et l'expérience qu'il fait d'ordinaire le contraire de ce qu'il dit ne m'a non plus trompé cette fois, mais rend désespérant d'avoir à traiter à des gens de cette espèce. Ma lettre enfin du 2 décembre traitait de la menace qu'Elle me confia „dans le plus grand secret" du dernier parti à prendre d'abandonner l'Italie jusqu'à la paix, et avec l'attachement dont je me sens animé, j'ai entrepris de Lui prouver les dangers d'une telle partie à prendre, l'erreur où on L'a conduit, par la supposition de ravoir la Lombardie à la paix, ce qui n'arriverait jamais plus, enfin la somme pécuniaire dans toutes les autres guerres et en temps de paix même qu'a retirée de ressource la monarchie de la Lombardie et la perte de toute influence politique et immédiate avec l'Espagne, l'Angleterre et la France, à l'avenir, de la monarchie, si elle ne possède plus ni les Pays-Bas et l'Italie. Le moment de faire la paix, surtout dans une guerre avec beaucoup d'alliés, ne dépendant pas toujours de la volonté, mais des circonstances et [de la] conduite des autres, la restitution de [la] province perdue, à la paix, peut être contrariée ou par des sacrifices à faire aux circonstances, ou particulièrement, comme dans notre cas, si des alliés plus presque que des ennemis c'est l'intérêt même de faire perdre une province. Je ne puis assez le répéter, vu l'importance de la chose, que V. M. ne se laisse enduire en erreur par la fausse espérance de rentrer jamais plus, en Italie, si Elle en sort. C'est une vérité qu'avant tout je désire d'en bien convaincre V. M. Prouvé, d'un autre côté, l'importance pour la monarchie de la possession de la Lombardie et pécuniaire et pour avoir des motifs et des liens d'alliance avec les autres grandes puissances ci-dessus nommées, la nécessité de sa défense sera sans réplique

tout autant que le Rhin et St. Empire et ne restera plus qu'à pourvoir et trouver les moyens. Ci-joint*) j'ai fait le travail que V. M. m'a ordonné par la même lettre de ce qu'on pouvait compter sur les ressources de défense d'Italie. J'y détaille ce que j'ai traité d'après les ordres de V. M., les réponses obtenues, les espérances fondées à faire et forces réelles. Le résultat en est peu consolant; il naît du système général d'Italie, divisée en trop petits souverains pour prendre une part directe aux querelles de l'Europe, et par conséquent du manque partout total d'un pied de guerre, non-seulement du nombre de troupes, mais surtout de tous les magasins et appareils nécessaires pour l'armement, habillement et mobilité d'une troupe, dont toute l'Italie est entièrement dépourvue et ne se pourrait procurer qu'à grands frais et encore seulement en partie et avec du temps. Ne pouvant donc absolument compter sur une union de troupe[s] et par le manque des soldats, mais même si par des levées on pouvait suppléer, par le manque total**) d'artillerie, munition de guerre, armes à feu et blanches, tentes, et autres objets de campement, chevaux de trait, chariots adapté[s] aux besoins de la guerre, habillement de l'infanterie, selle et bridage pour la cavalerie, tous des objets sans lesquels une troupe devient inutile et consommerait inutilement les magasins, convaincu de cette vérité et impossibilité, hormis le roi de Naples la troupe duquel pourtant manque aussi encore de bien de chose[s] pour la rendre mobile à la guerre, j'ai tâché de tirer pourtant un autre parti possible pour la guerre, et si j'ai donc demandé et avec instance à V. M. pour plus de troupe impériale, je supplie V. M. de croire que ce n'a été aucunement par un principe de vaine gloire ou ambition pour ma personne; qui de tout temps au contraire n'ai cessé à dire à V. M., en toute occasion, que je ne suis militaire, n'en ai fait l'étude, et tous mes soins ne sont qu'obéissant à l'ordre exprès de V. M. dans ce commandement, tant que mes forces et circonstances le permettront, de tâcher de ne rien gâter et de seconder les généraux du métier. Mais j'ai demandé des troupes nouvelles et en renouvelle, en attaché serviteur de S. M., encore aujourd'hui l'instance, pour sauver la monarchie de la perte de la Lombardie, dont j'ai détaillé et entrevois les conséquences funestes et à jamais plus réparables, si on adopte le principe à ne la défendre à temps et dans cette campagne. Il est innégable (sic) que les monarchies les plus respectables ont des limites et mesures de force[s] qu'elles ne peuvent outrepasser. Je n'ose entrer dans le nombre de ceux que, dans ce cas si extraordinaire et décisive du sort de l'Europe, V. M. aura reconnues et seule peut mesurer que peut donner Sa monarchie. Quelle qu'en soit la mesure, c'est de son emploi plus ou moins dans la défense d'une partie que l'autre que peut dépendre le salut de la Lombardie, une fois qu'Elle en reconnaisse bien et soit convaincue de son importance pécuniaire et politique à la conserver, et l'heureuse tournure des affaires de Pologne peut donner occasion à la disposition

*) Fehlt.
**) Im Orig.: „La mancance totale."

et division des troupes, de façon à nous procurer la tant nécessaire augmentation de troupe[s] en Italie. V. M. peut juger, si j'ai retenu en moi le secret de l'idée d'abandonner l'Italie; mais je dois l'avertir qu'il est connu à Turin, que ce cabinet jette de haut cri d'être abandonné et que cela donne des armes au parti qui voudrait que le roi de Sardaigne fît une paix séparée. Les ministres anglais disent partout à l'oreille la même chose que le cabinet de Vienne vient de prendre la résolution d'abandonner l'Italie, comme les Pays-bas. Qu'Elle juge l'effet que cela produit en toute l'Italie, et s'il y a le moindre aide à espérer de quelque cour d'Italie, avec ce doute et soupçon et le découragement que cela jette même dans ses fidèles sujets de la Lombardie de se voir, après qu'ils ont en toute occasion contribué, même extraordinairement, aux besoins de la monarchie, de craindre d'être abandonnés par elle, à l'occasion qu'il s'agit de leur propre défense. C'est donc aussi pour démentir ces bruits que je désire ardemment que V. M. au moins nous envoie une partie des renforts demandés. . . . .

44. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 12 décembre 1794.

* . . . . J'ai toujours insisté sur la garantie entière des six millions sterlings, ayant cru m'apercevoir, il y a quelque temps, que la véritable raison pour laquelle on se refusait à nos désirs était la crainte que la levée d'une somme aussi considérable ne nuisît à l'emprunt beaucoup plus fort que l'Angleterre se trouve obligée d'ouvrir pour ses propres besoins. Je me suis entretenu à fond sur cet objet avec Mr. Boyd dont le zèle et l'intelligence véritablement remarquables ne se démentent jamais. Mr. B[oyd], en suivant avec adresse le plan dont nous étions convenus ensemble, a réussi, en peu de temps, non-seulement à faire revenir sur son compte toutes les maisons de commerce qui étaient prévenues contre lui, et dont la plupart sont précisément celles que Mr. Pitt emploie pour les levées, mais il est encore parvenu à amener les choses au point de pouvoir, au nom de tous prêteurs, apporter avant-hier à ce ministre la soumission par laquelle ils s'engagent à nous solder immédiatement, sous la garantie de l'Angleterre, ce que nous reste à toucher pour le complément de six millions par delà les sommes que nous avons déjà perçues à compte du premier emprunt de trois millions, mais encore de remplir à la volonté du cabinet britannique l'emprunt de 24 millions sterlings dont il a manifesté le besoin. La certitude prouvée de cette possibilité et de cette bonne volonté des prêteurs a fait la plus profonde impression sur le ministère anglais auquel elle ôte tout moyen de se refuser à ce que nous lui demandons. Je ne connais jusqu'à présent la réussite de nos mesures que par le rapport que m'en a fait Mr. B[oyd]. Je m'attends à une entrevue prochaine avec Mr. Pitt qui, sûr de pouvoir nous obliger, voudra probablement essayer de mettre des conditions despotiques au service que l'Angleterre nous rendra; mais fort des instructions que vous m'avez données, Mr. le baron, je ne me laisserai jamais aller à d'autres promesses que celle d'une continuation vigoureuse dans notre manière de faire la

guerre, sans spécifier aucune mode ni latitude de mesure offensive, à moins d'avoir reçu de nouveaux ordres à cet égard. . . . . *

45. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 12 décembre 1794, n. st.

. . . . * Es ist mir zugekommen, dass die Kaiserin, als ihr der Vicekanzler von dem Courier, den ich erhalten soll, gesprochen, zu ihm gesagt habe: „Aber, wann wird dieser Courier kommen? Vielleicht übers Jahr?“ und dass dieser russische Minister in seiner gewohnten hitzigen Auffahrung gegen einen Vertrauten sich geäussert hat: „Der Courier mag nur bald ankommen, denn sonst werden wir vielleicht bemüssigt sein, mit Preussen zu schliessen.“ Um der üblen Wirkung dieser unzeitigen Ungeduld entgegenzuarbeiten und nach dem Sinne der von E. Exc. mir zugekommenen Befehle vom 13. November zu handeln, glaubte ich erklären zu sollen, dass, da ich mit der Vollmacht von des Kaisers Maj. versehen und bereits belehrt seie, dass Se. kais. Maj. den Bug zur Grenze annehmen, ich bereit wäre, den Tractat zu unterzeichnen, wenn Preussen hiezu auf dem Fusse die Hand bieten würde, wie die Loose von der Kaiserin selbst vorgeschlagen, von des Kaisers Maj. angenommen worden und folglich als eine zwischen beiden kais. Höfen abgethane Sache anzusehen sind. Ich wusste voraus, dass ich mich dadurch zu nichts verbindlich machen würde, gestalten es nur allzu sicher ist, dass Preussen demjenigen, was wir für uns verlangen, alle mögliche Schwierigkeiten im Wege legen wird. Da ich den Vicekanzler selbst von einer Sache, die mir nur durch indirecte Wege zugekommen, nicht sprechen konnte, habe ich dem Markow die Unbilligkeit von derlei Reden des Grafen Ostermann, und wie wenig diese Ungeduld gegründet sei, vorgestellt, gestalten mein Courier den 10. in Wien angekommen und mir schon den 13. geantwortet worden, wo hingegen man hier mit der ganz unbedeutenden Antwort, die man mir auf meine Communication vom 2. November geben würde, drei Wochen lange gezögert habe. Markow suchte mich zu beruhigen und masste derlei Aeusserungen des Vicekanzlers uns bekannter mürrischer Laune zu, die mit dem Alter zunehme. Der Erstere versprach mir neuerdings, dass, nachdem man nun unserer Einwilligung zu dem, was die Kaiserin verlangt, versichert sei, man gewisslich nicht ohne uns schliessen wird. Le comte Ostermann me dit hier qu'ayant rendu compte à l'Impératrice des communications que je lui ai faites des ordres de V. E. du 2 du mois passé, S. M. I. l'avait chargé de me faire connaître en réponse que, tant que les affaires de Pologne n'étaient pas entièrement terminées, il lui était impossible de s'occuper d'autres choses, mais que celles-là une fois définitivement arrangées, Elle ne se refuserait pas à se concerter avec nous et avec les autres puissances de la coalition sur les moyens d'être le plus utile à la cause commune. On croit avoir prévenu nos demandes par les exhortations qu'on avait faites d'avance au Roi de Prusse auxquelles on attribue le parti pris par S. M. Prussienne de nous laisser le corps de 20.000 hommes et de recommencer les négociations avec l'Angleterre, pour le reste de son armée du Rhin. On se

propose de continuer de même, outre les stipulations qu'on veut insérer à cet égard dans le nouveau traité. Le Sieur Rouville dont j'avais annoncé en son temps le départ à V. E. est revenu hier matin de Berlin comme courrier, apportant la réponse de la Prusse aux propositions de partage de la Russie. Le ministre prussien n'avait pas eu encore hier au soir sa conférence avec le vice-chancelier, mais par les dépêches d'Alopeus on sait qu'il est chargé de remettre ici un mémoire par lequel la cour de Berlin représente l'impossibilité où elle dit être de laisser Cracovie entre nos mains, en ajoutant que le Roi préférait qu'il n'y eût du tout un nouveau partage. D'après ce que m'a confié le comte d'Ostermann de la marche qu'il voudrait tenir dans cette affaire et qu'il proposera à l'Impératrice, son idée est dans la première conférence de se borner de prendre le mémoire prussien ad referendum, de former ensuite une conférence de trois plénipotentiaires russes avec le ministre prussien, dans laquelle on lui représentera fortement l'impossibilité de nous proposer seulement de renoncer à Cracovie, s'il s'obstine, de former une nouvelle conférence à laquelle je devrais assister et où réunis avec les ministres russes, nous ferions les mêmes représentations. Ostermann me demanda, si j'y étais autorisé; je lui ai dit que mes ordres portaient de m'entendre préalablement sur tout avec les ministres de l'Impératrice et d'un parfait concert avec eux, de faire vis-à-vis du ministre prussien les démarches qui seraient jugées convenables. On me promet de m'appuyer de la manière la plus forte, relativement aux injustes prétentions prussiennes et de ne pas quitter Varsovie, avant qu'ils ne se soient départis de Cracovie. Dieses stellte ich auch als höchst nothwendig vor und mache nicht nur allein alle die Rechte gelten, die wir dazu haben, sondern ich mache auch dabei zu bemerken, dass die preussische Hartnäckigkeit, Krakau behalten zu wollen, als ein neuer Beweis seiner schädlichen Absichten gegen uns die ernstlichste Aufmerksamkeit der zwei kais. Höfe verdiene, gestalten dieser Ort nur ihm für feindliche Absichten gegen uns nützen kann, und ihm, sobald er Czenstochow, und was ihm sonst der Reichstag von Grodno zugesichert hat, besitzt, keineswegs zu seiner Vertheidigung nöthig ist; man müsse sich gegen derlei schlimme Absichten vorsehen; Krakau an Preussen überlassen, wäre so viel als unserer eigenen Erhaltung entsagen, die preussische Uebermacht, die hieraus entstehen müsste, würde dem Interesse Russlands nicht minder nachtheilig sein. Es wäre daher nöthig, dass die Kaiserin sich hierüber mit Nachdruck äussere und standhaft bei ihrem den zwei Höfen gethanen Antrag beharre, welchem wir uns fügten, und der König von Preussen allein Hindernisse dawider erregt. „Verlassen Sie sich darauf," erwiderte Graf Ostermann, „dass wir unsererseits für Sie dessfalls alles Mögliche thun werden; wenn aber die Hartnäckigkeit des Königs ebenso gross wäre als unsere Standhaftigkeit, was für Mittel glaubte Ihr Hof im äussersten Falle für möglich, um den König zur Nachgiebigkeit zu zwingen? Sie haben schon einen sehr beschwerlichen Krieg zu führen; Russland allein kann doch den König dieserwegen nicht angreifen. Sie wissen, Herr Botschafter, dass es nicht mein System ist, zu drohen,

47. PROTOCOLE

de la conférence des plénipotentiaires de S. M. Impériale avec Son Exc. Mr. l'ambassadeur comte Cobenzl du 4/15 décembre 1794.*)

48. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 16 décembre 1794.

. . . . L'extrait ci-joint de la gazette anglaise donne le détail le plus vrai et le plus exact de la manière dont Mr. Pitt s'est arrangé avec les capitalistes, pour s'assurer préalablement les 18 millions dont l'Angleterre a besoin pour elle-même, en se procurant en même temps la certitude de la réalisation de nos six millions, moyennant sa garantie, ce qui formerait un emprunt total de 24 millions. J'ai eu l'honneur de mander à V. E. que les maisons qui se sont chargées de cette levée avaient offert de la porter à 30 millions; mais Mr. Pitt a trouvé que 18 suffiraient aux dépenses extraordinaires qu'exigera la campagne prochaine. Vous daignerez observer, Mr. le baron, que la garantie de notre emprunt est encore soumise dans cet arrangement à l'assentiment du parlement. Quoique certainement le ministère britannique se sente assez fort pour ne pas douter qu'il n'obtienne facilement ce consentement nécessaire, il va se servir néanmoins vis-à-vis de nous de cette arme apparente, pour essayer de nous prescrire des lois . . . . .

49. REUSS AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, den 16. December 1794.

* Unter der Hand habe ich erfahren, dass der sonst als hiesiger Gesandter in Paris gestandene Graf Goltz von dem Lande zu Sr. Maj. nach Potsdam berufen worden und von da mit geheimen Aufträgen über Frankfurt nach Basel abgeschickt worden ist. *

50. GROSSHERZOG FERDINAND VON TOSCANA AN DEN KAISER.

(Eigenh.) Florenz, den 16. December 1794.

. . . . Nunmehr läuft die Flotte von Toulon aus, und man schreibet mir von verschiedenen Orten, dass ihre Bestimmung nach Livorno ist. Da ich niemals meine Pflicht, von meinen Unterthanen alle Gattungen von Unheilen abzuwenden, ausser Augen gelassen habe, so hat mir Gott, welcher meine Wünsche durch die Geburt eines Sohnes erfüllt hat, auch zugleich die Gelegenheit gegeben, die Unheile dieses Landes in etwas zu vermindern. Mir hat es gerathen, einen Pass von dem Comité du salut publique zu bekommen, um einen Menschen nach Paris zu schicken, dessen Auftrag in nichts Anderem bestehet, als alldort zu beweisen, dass ich immer, insoweit es von mir abgehangen ist, das einzige System gefolget habe, welches Toscana angemessen und denen Tractaten gemäss ist, und dass ich mich von**) selben nie als wider meinen Willen und durch Gewalt abgeleitet (sic) habe. Dieses ist Alles,

*) Abgedr. im Arch. f. K. ö. G.-Q., XLII, 447, Nr. XXI als Beilage *A* (vgl. ebenda 464, Nr. XXV, Beilage *E*. Ersteres ist das von Koch (ebenda S. 446), letzteres das von Cobenzl selbst aus dem Gedächtniss abgefasste Protokoll.

**) Im Orig.: „so".

was er zu Paris zu sagen hat. Wenn Jemand sich trauete, mich zu beschuldigen, dass ich dabei das Vorhaben hätte, in Allianzen zu treten oder Truppen den Durchzug zu gestatten, oder meinige Meerhäfen und Küsten zu übergeben etc., so werde ich mich gezwungen sehen, diesen öffentlich vor ganz Europa Lügen zu strafen. Ich bin nicht im Stande, eine solche Niederträchtigkeit von Immoralität zu thun. Allein mein Land ist berechtiget, von mir zu erfordern, dass ich nicht im Geringsten vernachlässige, was dessen Untergang und Unglück verhindern kann. Diese ist meine Denkungsart; ich eröffne Dir dadurch, liebster Bruder, mein ganzes Herz und ich bin versichert, dass Du es gewiss nicht missbilligen wirst. Ich habe es dem Fürsten von Rosenberg auch gesagt, welcher es gänzlich der Gerechtigkeit gemäss gefunden hat und Dir auch darüber schreiben wird. . . . .

---

51. FÜRST ROSENBERG AN DEN KAISER.

(Eigenh.) Florence, le 16 décembre 1794.

Je commence par mettre aux pieds de V. M. mon très-humble compliment de la naissance du jeune prince que Mme. la Grande-duchesse vient de mettre au monde. La cérémonie du baptême s'est faite hier à quatre heures, après-midi, et j'ai distribué tous les présents en diamants dont j'étais chargé, laissant au résident Veigl le soin de distribuer ceux en argent comptant aux différentes personnes de la cour. . . . .

J'ai été hier au matin faire ma cour à S. A. R., et je lui ai encore renouvelé mes instances, relativement à ses négociations avec la France. Elles ne sont pas rompues, mais autant vaut; car il paraît bien décidé que les Français ne se prêteront pas à la conclusion de la neutralité. Quant aux véritables sentiments de ce prince, je ne saurais douter de son attachement à V. M. et à sa maison, mais il a été si fortement intimidé par les menaces et si intimement persuadé de la vérité des dangers auxquels ses états étaient exposés qu'il se croit en conscience obligé à faire tout ce qui dépend de lui pour conjurer l'orage, comme le seul moyen de se garantir d'une ruine certaine. On s'est servi de tous les motifs imaginables pour l'entraîner et l'affermir dans cette opinion, en lui citant toutes les jactances qui paraissent dans les papiers français, et surtout par celle que la convention nationale n'en voulait pas aux particuliers, mais aux souverains que par conséquent une irruption française ne serait dirigée que contre lui, et ne troublerait personne dans la possession de ses biens. On lui persuade aussi que le pape même tenait un langage approchant à une déclaration de neutralité. Il n'est pas douteux que le marquis Manfredini ne soit et n'ait été dès les commencements le promoteur de ces opinions, mais elles sont malheureusement générales, et le Grand-duc n'est environné que de gens qui lui parlent dans ce sens. L'arrivée de la flotte anglaise à Livourne a guéri un peu de la peur qu'on avait de l'escadre de Toulon, mais les lettres de Gènes et de toute la Lombardie tournent les appréhensions du côté de la terre, où on s'attend à voir entrer une armée ennemie de plus de 100 mille hommes.

à une pareille déclaration et me prescrivent la forme des lettres autographes pour les engagements directs entre les deux cours, j'ai cru ne pouvoir me refuser à cette proposition, sans courir le risque de perdre l'appui de la Russie sur une chose que sa fermeté seule et sa prépondérance peut nous obtenir. Nous ne garantirons par là à l'Impératrice que ce que la Prusse ne lui dispute point, et elle nous y garantira en revanche ce que nous ne pouvons avoir que par elle: c'est de toutes les manières dont notre alliée puisse prononcer vis-à-vis de la cour de Berlin la plus faite pour produire l'effet désiré, puisqu'il est évident que les Prussiens se sont toujours flattés de conclure sans nous avec l'Impératrice, en nous forçant ensuite d'en passer par où ils voudraient, et qu'au contraire c'est nous qui contracterons de la même manière avec la Russie. J'ose espérer que V. E. ne désapprouvera pas ma conduite à cet égard. Il s'entend de soi-même que je ne signerai cette déclaration qu'en obtenant tout ce que je suis chargé de demander ici, je n'y ai consenti qu'avec la clause expresse que, si ma cour trouverait cependant préférable la forme des lettres autographes, elles pourront ensuite être substituées. Je me flatte en même temps que d'ici au moment où ces actes pourront être rédigés, le courrier de V. E. sera arrivé et m'aura apporté ses ordres ultérieurs. . . . . *

---

53. PROTOCOLE

de la conférence entre les plénipotentiaires de S. M. I. et le ministre de Prusse comte de Tauentzien du 5/16 décembre 1794.

(Abgedr. im Arch. f. K. ö. G.-Q., XLII, 451, Nr. XXII, Beil. *B.*)

---

54. KAGENECK AN THUGUT.

(Orig.) Madrid, den 16. December 1794.

* . . . . Von guter Hand werde ich versichert und konnte aus den Reden des Ministers die Bekräftigung allenfalls bemerken, der Turiner Hof habe dem hiesigen durch seinen chargé d'affaires bedeuten lassen, der Allerhöchste Hof sei nicht nur allein entschlossen, sich mit den Franzosen in einen Frieden einzulassen, sondern es würde wirklich darüber mit demselben unterhandelt, worauf die Aeusserungen des Ministers in meinem letzteren gehorsamsten Bericht Bezug haben mögen . . . . *

---

55. PRÉCIS

de l'entretien de l'ambassadeur comte de Cobenzl avec le ministre de Prusse comte de Tauentzien (17 décembre 1794).

(Abgedr. im Arch. f. K. ö. G.-Q., XLII, 470, Nr. XXVII, Beil. *G.*)

---

56. KÖNIG FERDINAND VON SICILIEN AN FRANZ II.

(Eigenh.) Caserta, 17 decembre 1794.

Vengo con questa, con i sensi della più viva riconoscenza a rispondere all' affettuosissima vostra lettera dei 23 dello scorso; e nel momento di adempire a quanto mi avete richiesto e stimato conveniente di eseguire in Toscana nell' attuale critico momento, vengo a manifestarvi,

caro figlio, quanto da me esiggono la fiducia e le riflessioni, che contiene la detta affettuosa vostra lettera. Osservo primieramente lo sdegno che nel giusto vostro animo anno provocato i fogli che di mio ordine vi à rimessi Gallo, come l'inefficace successo del principe di Rosenberg nell'impostagli commissione per esser stato circondato da Giaccobini e fatto illudere nell'aspetto vero di ciò che vergognosamente si è operato da quel governo. Trovo che vi confermarete nella falsità delle asserzioni date sull'oggetto di Carletti dalle nuove carte, che à commissione Gallo di presentarvi, tra le quali le instruzioni di recente inviate da Corsini in nome del Granduca a Carletti non lasciano più dubbio sul disegno di imporne al principe di Rosenberg. A chi può attribuirsi la direzione di tali maneggi? Non ne è informato in Toscana veruno del consiglio di stato, il solo segretario Corsini ed un certo canonico Fiaschi agente e confidente di Manfredini, che schiva di comparire e di lasciarsi nominare, conducono il negoziato ed ingannano stranamente il compatibile ed inesperto Granduca. Al riparo che voi mi proponete come il solo da prendersi nell'attuale istante ò subito diretto le mie misure e le premurose occupazioni per occupare per via di fatto la Toscana, nel pubblicare come voi mi esprimete la marcia di un corpo di truppe in Lombardia. Spedisco in Sicilia per alcuni corpi, che si renderanno per mare a Livorno, mentre gl'altri per giugnere ad una forza di circa 13 in 14 mila uomini si renderanno per terra in quel stato. O spiegato il tutto negl'ordini spediti a Gallo per presentarvi, caro figlio, il dettaglio di ciò che penso di eseguire, come la mia posizione nel presente momento, perchè voi siate con precisione al giorno delle mie circonstanze e della necessità, in cui sono di calmare l'allarme nei miei sudditi e nei vicini popoli d'Italia colla sicurezza in ogni evento dell'appoggio delle nostre truppe, che formeranno il loro maggiore e necessario incoraggiamento. Aspetto per tanto il ritorno di questo corriere colla massima anzietà, mentre tutto si dispone alla citata marcia ed ò spedito all'ammiraglio Inglese, per esser secondato in ogni caso da quella sua squadra, combinandone l'operazione con la circonstanza di quella di Tolone. Lo stesso ò fatto con il vice-rè di Corsica, per assicurarmi del loro concerto. Il massimo riguardo poi per il Granduca, per la sua famiglia e per la dignità ben anche della sua rappresentanza sarà compitamente osservato e la più esatta disciplina come assistenza verso i popoli della Toscana dalle mie truppe.

57. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 18 décembre 1794.

Les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par courrier le 18 novembre ne sont arrivées que le 7 de ce mois. Mr. le chevalier Eden les a suivies de fort près, s'étant trouvé rendu ici le 13. S. M. s'était flattée avec raison que ce ministre serait muni de pouvoirs suffisants pour régler définitivement l'objet des avances pécuniaires dont nous avons un si pressant besoin; mais comme il ne s'est trouvé principalement chargé que de représentations sur la prétendue impossibilité de fournir à un emprunt de six millions de livres sterlings, S. M. a

bien voulu combler la mesure de son désir constant pour faciliter la conciliation des intérêts et convenances réciproques, et les sommes absolument indispensables pour couvrir, tant bien que mal, notre déficit de la campagne prochaine ayant été soumises à un nouvel examen, il en est résulté l'ultimatum contenu dans le précis ci-joint dont Mr. le chevalier Eden a souhaité la rédaction, pour le soulagement de sa mémoire sur les différentes demandes et propositions discutées dans nos conférences.

Vous êtes exactement instruit, Mr. le comte, de ce qui s'est passé depuis le commencement de cette guerre ruineuse, et connaissant l'immensité de nos efforts également et la grandeur de nos sacrifices et de nos pertes, vous saisirez facilement les arguments qui se présentent en foule pour démontrer tout le prix de notre extrême modération et de notre désintéressement qui sont portés au point que, malgré la prépondérance des services que les excellentes et si nombreuses armées de S. M. rendent à la cause commune, au lieu d'exiger des subsides gratuits, nous nous bornons à de simples avances, par conséquent à demander un genre de secours que la bonne volonté et le crédit de la Grande-Bretagne peuvent nous fournir sans aucun sacrifice réel de sa part. Nous ne saurions croire qu'on pût balancer à Londres le moins du monde sur les résolutions que réclame l'urgence de nos besoins: dans tous les cas, nous sommes fondés à insister sur une réponse aussi prompte que catégorique et loyale. Le temps est trop avancé et les circonstances sont trop pressantes pour permettre aucune nouvelle discussion quelconque sur le même objet; et dans la situation où les affaires se trouvent réduites, tout délai ultérieur de la part de la Grande-Bretagne nous absoudrait bien complètement de tout blâme et de tout reproche sur les suites possibles des déterminations quelconques que S. M. pourrait être forcée d'adopter. L'intention de l'Empereur est qu'en faisant au ministère britannique les représentations que la conjoncture exige, vous y mettiez toute l'énergie qui convient au moment, et qui peut être compatible avec les égards dus à une grande cour, avec laquelle il est toujours dans les vœux de l'Empereur d'entretenir les liaisons les plus étroites d'amitié et d'union, pour peu que par des sentiments analogues elle veuille bien de son côté répondre à la droiture des intentions de S. M.

(Minute.) BEILAGE.

Rien ne serait plus dangereux ni plus inconsidéré que de se décider à la continuation de la guerre, sans s'être assuré à l'avance des fonds nécessaires pour la faire avec vigueur, au moins pour toute l'année prochaine. Dans l'état où en sont les choses, une guerre conduite mollement ne ferait que préparer à l'ennemi de nouveaux succès, et un manque subit qui, faute d'avoir pris des précautions, se manifesterait, pendant le cours de la campagne, dans les moyens de pourvoir aux besoins de l'armée, ne pourrait qu'entraîner les suites les plus funestes, la dispersion ou la défection des troupes, par conséquent la perte totale d'Allemagne, de l'Italie et peut-être de l'Europe entière. Avec la plus stricte économie et en faisant usage de toutes les ressources qui sont en son pouvoir, l'Autriche ne peut se flatter de faire face aux frais de la campagne prochaine et de se trouver en état d'agir avec quelque énergie qu'au moyen d'un secours extraordinaire de 40 millions de florins de Vienne, dont la rentrée serait répartie de manière que dans les deux mois de janvier et de février, pour subvenir aux dé-

penses les plus indispensables de l'établissement des magasins et aux autres préparatifs, il fût fourni aux caisses de l'Empereur cinq millions de florins par chacun mois et pendant les dix mois restants de l'année trois millions par mois. Il est de l'intérêt général également et de l'évident devoir des puissances coalisées de s'entr'aider, l'une l'autre, en raison de ce que la nature leur a départi de moyens de différents genres. L'Autriche apportant dans la masse des efforts communs un nombre si considérable d'excellentes troupes, elle est en droit de s'attendre que la Grande-Bretagne de son côté ne balancera pas de venir au secours de ses embarras pécuniaires, en y faisant servir particulièrement l'immense crédit qui est la suite de ses richesses. L'Autriche désire donc que la Grande-Bretagne veuille bien, au moins par la voie d'un emprunt, lui procurer la somme ci-dessus indiquée de 40 millions de florins de Vienne, en lui assurant la rentrée de ses différentes parties aux époques marquées, précaution absolument nécessaire pour la solidité des arrangements à prendre en conséquence. L'on s'en rapporte entièrement à la Grande-Bretagne sur tout ce qui est relatif aux formes de cet emprunt et au choix de l'endroit pour son ouverture, soit en Angleterre, soit en cas de besoin ailleurs. L'on se flatte que le taux des intérêts n'excèdera point ceux des emprunts que le gouvernement britannique va faire incessamment pour son propre compte. L'on souhaite qu'il soit désigné une ville, soit en Allemagne, soit en Hollande, où les sommes à fournir chaque mois seront comptées au jour préfixe: les reçus seront dressés en conséquence, et d'après les sommes portées dans ces reçus le payement des intérêts et le remboursement du capital se feront avec la plus grande exactitude aux termes dont on conviendra dans l'emprunt. La pénurie de nos finances rend le supplément de cinq millions demandé pour chacun des deux mois de janvier et de février d'autant plus indispensable que le retard dans les préparatifs et le rassemblement des approvisionnements, influant de la manière la plus préjudiciable sur l'ouverture de la campagne, suffirait seul pour faire perdre tout le fruit qu'on pourrait se promettre de la continuation de la guerre. Il s'ensuit de là que nous ne pouvons qu'insister irrévocablement sur l'avance de cinq millions de florins par chaque mois de janvier et de février, ne doutant pas que la latitude du crédit ministériel en Angleterre ne trouvât aisément le moyen de nous faire toucher cette avance, même dans le cas que des circonstances et la nécessité de demander le consentement du parlement missent quelque délai dans l'ouverture formelle de l'emprunt. En s'expliquant avec franchise et confiance sur ses besoins, l'Empereur se promet de la loyauté du cabinet de St.-James une détermination aussi amicale que péremptoire. Le temps qui presse et notre détresse n'admettent plus désormais aucun changement dans le plan proposé: nous ne pouvons donc que réclamer de l'amitié et de la justice de la Grande-Bretagne une réponse aussi prompte que catégorique qui règlera incessamment les mesures de S. M. pour l'avenir. Aussitôt qu'un arrangement stable et solide aura couvert notre déficit pour la campagne prochaine, l'on pressera tous les préparatifs, pour ouvrir vigoureusement et sans délai les opérations contre l'ennemi commun, auxquelles l'Empereur n'emploiera pas moins de deux cents mille hommes sur les différents points du théâtre de la guerre, du côté de la Hollande, si le cas y échoit, en Allemagne et en Italie. Le développement ultérieur des circonstances déterminera d'une manière plus précise la nature des opérations à entreprendre et par conséquent la distribution et l'emploi particuliers des différentes armées: objets sur lesquels S. M. communiquera confidentiellement ses projets à la Grande-Bretagne le plutôt que possible. Si la Hollande reste fidèlement attachée à la coalition, l'Empereur continuera de faire coopérer un corps de trente mille hommes de ses troupes à la défense des Provinces unies, conjointement avec les troupes des puissances maritimes; mais si la Hollande se séparait de l'alliance, S. M. disposerait du corps de trente mille hommes ailleurs, selon les circonstances et la convenance du moment; et S. M. accepte avec reconnaissance, pour ce cas fâcheux de la défection de la Hollande, l'offre de S. M. Britannique de faire réunir alors 25 mille hommes de troupes hanovriennes et hessoises soldées par l'Angleterre aux armées autrichiennes en Allemagne. Le corps détaché vers le bas Rhin sera approvisionné de pain et de fourage par les États Généraux et à leurs frais aussi long-temps qu'il sera employé à la défense des Provinces unies; les difficultés et les embarras que nos troupes

éprouvent pour leurs subsistances dans des cantons aussi éloignés ne permettent par d'oublier cette demande. Rien d'ailleurs n'est plus juste que cette légère rétribution de la part des États Généraux envers les troupes d'une puissance qui, sans y être obligée envers eux par aucun engagement particulier, n'a pas hésité de leur envoyer des secours prompts et généreux, pendant qu'une autre cour, non-seulement liée à la Hollande par des traités formels, mais en recevant de plus d'abondants subsides pécuniaires, sourde aux cris de la détresse de la république, s'est décidée à l'abandonner à son mauvais sort.

58. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 18 de décembre 1794.

J'ai eu l'honneur de mander à V. E., par l'occasion du courrier de la maison Boyd, que nous avions réussi à démontrer au ministère britannique que non-seulement il n'existait aucune impossibilité réelle à sa garantie de notre emprunt de six millions de livres sterlings, mais que même, en ne faisant qu'un seul tout de notre levée et de l'emprunt d'Angleterre, ce dernier deviendrait plus avantageux pour la cour de Londres que s'il était isolé et séparé du nôtre.

V. E. aura daigné observer que j'ai eu l'honneur de La prévenir en même temps que je prévoyais qu'on voudrait profiter de la circonstance pour obtenir de nous tout ce qu'on pourrait vouloir en exiger, si au lieu d'une simple garantie nous demandions des subsides considérables, comme nous en aurions certainement le droit incontestable, après les services signalés que nous avons rendus à la cause commune, pour laquelle nous déployons encore actuellement, malgré notre détresse, une énergie aussi prononcée que peu reconnue par nos coalisés. Les ouvertures que Mr. le chevalier Eden est chargé de faire prouveront à V. E. que je ne m'étais malheureusement pas trompé dans mes conjectures. Mylord Grenville m'ayant fait prier de passer chez lui dans la journée d'hier, m'a donné communication du sens des instructions envoyées au ministre d'Angleterre à Vienne. Elles renferment une alternative assez impérieuse à proposer à notre cour, à laquelle Mr. Eden a l'ordre de déclarer que, si elle ne répond pas promptement et d'une manière complètement conforme aux volontés du cabinet britannique, l'Angleterre se trouvera dans l'impossibilité de nous aider de sa garantie. On demande comme *conditio sine qua non* de cette faveur qu'on fait mousser comme le plus grand bienfait que nous nous lions immédiatement par une nouvelle convention qui stipule irrévocablement les différents points de concert à prendre en considération pour l'année prochaine, ainsi que le montant et précis exact de troupes qu'on veut que nous nous engagions à mettre en campagne. Comme ce dernier point des instructions du chevalier Eden est le seul sur lequel le secrétaire d'état ne s'est pas expliqué définitivement envers moi, j'ai lieu de soupçonner qu'on a envie de commencer par nous demander une armée beaucoup plus considérable que celle dont on se contentera peut-être, et que le ministre d'Angleterre a l'ordre secret de se relâcher des premières prétentions qu'il mettra en avant sur cet objet, pour peu qu'il trouve de résistance de notre part. Je sais en outre qu'il lui est enjoint d'apporter dans cette négociation tout le liant et les ménagements possibles, en

employant tous les moyens de conciliation, sans s'écarter néanmoins en rien de ce que la cour de Londres appelle ici son dernier mot. On ne manquera certainement pas d'essayer d'expliquer encore à V. E. cette défiance apparente et ces précautions de l'Angleterre envers nous par la raison rebattue si souvent de la nécessité où se trouve le ministère de pouvoir démontrer à la rentrée du parlement, que sa garantie sera mieux employée que ne l'ont été les subsides donnés à la Prusse. V. E. ne doutera pas, d'après ce que j'ai eu l'honneur de Lui écrire dernièrement à ce sujet, que je n'ai fortement réfuté ce raisonnement, lorsque le secrétaire d'état me l'a renouvelé; mais on n'en est pas moins décidé à tenter de le présenter à notre cour..... Il est impossible de se dissimuler que l'on ne veut profiter de la pénurie où nous nous trouvons, pour se faire un mérite apparent d'un service, par lequel on voudrait nous enchaîner d'une manière plus étroite que ne l'ont jamais été les Prussiens, et je ne puis m'accoutumer à l'idée de nous voir contracter une dette immense, pour poursuivre peut-être la guerre d'une manière aussi ruineuse que peu utile, en voulant complaire à une puissance qui, quoique occupée de bonne foi de la cause générale de l'Europe, n'a cependant jamais cessé de lui préférer exclusivement son propre intérêt.

---

59. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 18 décembre 1794.

Après avoir eu l'honneur d'entretenir V. E. dans ma dépêche précédente avec la vérité à laquelle mon devoir m'oblige et vos bontés m'autorisent, Mr. le baron, je ne puis m'empêcher de prendre la liberté, de vous représenter combien il est essentiel et urgent que la réponse aux ouvertures de Mr. le chevalier Eden soit prompte et définitive. Le budget de Mr. Pitt pour les 18 millions nécessaires à l'Angleterre auxquels, en cas d'adhésion de notre part, on ajoutera nos six millions doit être présenté peu de temps après la rentrée du parlement; et si notre cour tardait à s'expliquer ou voulait traîner la négociation en longueur, il s'en suivrait, comme dans le cas d'un refus, que le ministère britannique se verrait forcé de conclure l'affaire de son propre emprunt, en abandonnant entièrement l'idée d'y incorporer le nôtre, et je connais trop l'indispensable nécessité où se trouverait la cour de Londres d'adopter cette mesure, pour ne pas supplier V. E. de daigner me donner part le plutôt que possible de la résolution finale à laquelle S. M. se sera déterminée, en me munissant, s'il est nécessaire, de toutes les instructions et de tous les pouvoirs qu'Elle jugera convenables, au cas qu'il y ait quelque chose à terminer à Londres; puisque la circonstance n'admettra plus de délai et que le moindre retard pourrait occasionner le bouleversement total d'un arrangement opéré avec autant de peine. Je crois devoir avoir l'honneur de faire observer encore ici à V. E. que notre crédit futur en Angleterre est absolument subordonné à la conclusion de cette besogne importante. Si la cour de Londres garantit notre emprunt, notre crédit se trouve fondé à jamais dans le pays et le mode de nos levées qui renferme un amortissement annuel,

et qui fixe l'époque du remboursement total, présentera dorénavant un avantage et un appas de plus aux prêteurs que celui des emprunts de l'Angleterre; mais, si la cour de Londres nous refuse sa caution, loin de pouvoir espérer de lever de nouveaux fonds, on doit s'attendre non-seulement à ne jamais voir remplir notre premier emprunt de trois millions, mais même à voir stater tous les payements des premiers souscripteurs qu'une défiance et une crainte mal entendue a déja fait manquer une fois à leurs engagements, mais dont le zèle intelligent de Mr. Boyd a su réparer le déficit.

---

60. PROTOCOLE

de la conférence entre les plénipotentiaires de S. M. I. et le ministre de Prusse comte de Tauentzien du 7/18 décembre 1794.

(Abgedr. im Arch. f. K. ö. G.-Q., XLII, 455, Nr. XXIII, Beil. *C.*)

---

61. PROTOCOLE

de la conférence des plénipotentiaires de S. M. I. avec l'ambassadeur de Vienne et le ministre de Prusse du 8/19 décembre 1794.

(Abgedr. im Arch. f. K. ö. G.-Q., XLII, 459, Nr. XXIV, Beil. *D.*)

---

62. PELSER AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) La Haye, ce 19 décembre 1794.

. . . . . Au moment où les États Généraux désespéraient de recueillir aucun fruit des démarches faites, pour s'ouvrir des voies à la paix, l'homme envoyé à cet effet à Bois-le-Duc en revint avant-hier avec la réponse verbale de la Convention qui lui fut transmise par le commissaire Lacombe. Elle porte en substance: „que sans faire aucune promesse ou prendre aucun engagement, la Convention était prête à traiter de la paix avec la Hollande, d'après le contenu des propositions communiquées et avec des députés que LL. HH. PP. devaient nommer; qu'elle accordera aussi préalablement une suspension d'armes, si les États la demandaient".

V. E. daignera se rappeler que les propositions du ministère hollandais roulaient sur la reddition des conquêtes faites par l'ennemi aux dépens de la république, sur la demande que les Français ne se mêlent point du gouvernement intérieur des Provinces unies, et sur la promesse que les autres puissances coalisées suivront l'exemple de la Hollande pour une pacification générale.

L'Angleterre, après avoir représenté aux États Généraux la bassesse et les suites incalculables de leur conduite, a cru devoir consentir à ce qu'ils fassent leur paix séparée, s'ils peuvent l'obtenir, sans se déclarer contre la coalition, sans déserter l'alliance avec la Grande-Bretagne et sous la condition expresse que *toutes* les conquêtes leur soient rendues. Cette dernière clause fut ajoutée, parce que le ministère anglais craignait que LL. HH. PP., sans scrupule sur ce qu'ils doivent à l'intérêt des autres souverains belligérants, ne le sacrifient à leur désir de la paix, en laissant provisionellement quelques-unes de leurs forteresses et nommément Maestricht entre les mains de l'ennemi. . . . .

---

63. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 21 décembre 1794.

* Je m'empresse d'accuser à V. E. la dépêche qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser le 28 du mois passé. S. M. n'a pu y voir qu'avec surprise qu'on eût paru disposé à Pétersbourg de nous inviter à la reconnaissance de Monsieur comme régent et à une déclaration solennelle du rétablissement du trône des Bourbons, dans un moment où loin d'être en mesure de donner par la force un roi à la France, les armées des coalisés suffisent à peine pour arrêter les progrès ultérieurs de l'invasion de l'ennemi dans leurs propres états; dans un moment où l'Allemagne, si violemment agitée par les intrigues prussiennes, demande la paix à grands cris, pendant que la cour de Berlin n'attend qu'un prétexte de nous accuser de mettre obstacle au vœu général pour introduire une scission ouverte dans l'Empire, et d'y porter ses nombreux adhérents à des négociations séparées avec la France; dans un moment enfin, où il nous est impossible de prévoir encore avec certitude le parti auquel nous pourrions être réduits nous-mêmes, par le peu d'appui et le peu de zèle que nous éprouvons jusqu'ici dans nos embarras de la part de nos alliés. Nous savons que la Prusse, par une dénégation bien impudente, se flatte de donner le change aux autres cours sur ses perfides manœuvres, pour aussi longtemps au moins que l'état de sa négociation le demanderait; mais ce qui a dû nous paraître bien étrange, c'est la facilité avec laquelle l'on semblait à Pétersbourg tout près de suspecter notre propre droiture, sur la foi des méprisables insinuations de la Prusse, étayées par des fables aussi absurdes que celle de la prétendue trève de Mr. de Clerfayt. Comme V. E. l'a bien remarqué, l'abandon de nos alliés ou la prolongation de leur indifférence envers nous pourra sans doute forcer S. M. aux résolutions les plus contraires au penchant de son cœur; mais nous pouvons affirmer, de la manière la plus positive et la plus solennelle, que jusqu'à l'heure qu'il est, nous n'avons pas même admis l'idée d'aucune démarche quelconque, dont le but eût été de nous rapprocher des brigands de la France. Quant à la loyauté des protestations de la cour de Berlin, elle n'a pas besoin d'autre commentaire que la pièce secrète que je communique à V. E. aujourd'hui, et dont je remets à sa sagesse de faire usage avec toutes les précautions nécessaires, y comprise celle du changement entier des expressions et des tournures de la dite pièce, pour ne pas compromettre le secret de notre chiffre. Si comme nous aimons à le croire, l'honneur, la probité et la bonne foi conservent des droits à Pétersbourg, et que l'intérêt qu'on a si publiquement affiché pour la coalition et celui dont on a en particulier si souvent renouvelé l'assurance à l'Autriche n'ont pas toujours été un vain jeu, il est impossible qu'une preuve aussi complète de la profonde scélératesse du cabinet prussien ne fasse beaucoup de sensation à Pétersbourg, et qu'on ne ressente quelque regret d'avoir tant différé de faire auprès du roi des démarches assez vigoureuses, pour qu'elles eussent pu balancer l'effet des perfides conseils de ses ministres, et l'empêcher à temps de porter les choses à un point d'où désormais il ne sera pas aisé de revenir.

Rien certainement ne serait plus inutile que d'exciter le zèle de V. E. dans une occasion aussi décisive; Elle sentira du reste qu'il est indispensable que, sans la perte d'un seul instant, la cour de Pétersbourg s'explique de la manière la plus loyale et la plus catégorique sur la conduite qu'elle se propose de tenir dans la conjoncture et que surtout nous soyons pleinement assurés que l'Impératrice ferait agir toutes ses forces contre la Prusse à la moindre manifestation de quelque dessein de la part du Roi pour troubler l'Empire, pour forcer la main sur les conditions de la paix, ou d'inquiéter l'Autriche, soit par des démonstrations et des menaces, soit en toute autre façon quelconque. S. M. attendra avec beaucoup d'impatience le résultat des représentations que vous ferez, et Elle désire que V. E. m'en informe sans le moindre retard. *

64. REICHSGUTACHTEN,

die Unterhandlung eines Friedens mit Frankreich betreffend, vom 22. December 1794. (Abgedr. in Posselt, Europäische Annalen, 1795, I, 271.)

65. REUSS AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Berlin, den 23. December 1794.

. . . . Im Folgenden unterlasse ich nicht, E. Exc. von dem Inhalt einer Unterredung, um welche ich sowohl wegen der Aufträge, die ich von dem Herrn Herzog Albert erhalten, als um wegen eines bekannt zu werden anfangenden Gerüchts, dass der ehemals in Paris als königl. preussischer Gesandter [accreditirte] Graf Goltz dem Herrn Major von Meyerinck nach Basel nachgeschickt worden wäre, bei dem Herrn Grafen von Haugwitz angehalten hatte, ganz gehorsamst Bericht abzustatten, in welcher Unterredung der Herr Graf von Haugwitz ohne Rückhalt eingestand, dass von Seite der französischen Commissärs das Verlangen bezeugt worden wäre, eine Auswechslung der Gefangenen zu veranstalten, dass dahero Herr Major Meyerinck zu diesem Ende nach Basel geschickt worden wäre; da man aber die Absicht hätte, bei dieser Gelegenheit einige Schonung für die in feindlichen Händen befindlichen preussischen Provinzen zu erwirken, damit auch die ganze Sache in der gehörigen Form abgethan werden möge, so habe des Königs Maj. für nützlicher gehalten, an dem Grafen Goltz einen im Negociren erfahrenen Mann zu diesem Zwecke zu gebrauchen. Hiernächst vertraue der Herr Minister mir, dass, da Se. Maj. der König von mehrern Reichskreisversammlungen und Fürsten angelegentlich angegangen worden wären, einen möglichen Weg auszumitteln suchen zu wollen, auf welchem der Friede mit Frankreich erhalten werden könnte, da man seit dem Sieg der gemässigten Partei in Frankreich über die Jakobiner zu vernünftigeren Beschlüssen mehr Hoffnung habe und der Friede selbst als eine wünschenswerthe Sache angesehen werden müsse, dass, sagte er, des Königs Maj. dem Grafen Goltz aufgegeben habe, zuzusehen, ob einige annehmliche Aussicht sich zeigen möchte, dass mit der jetzigen Partei in Frankreich sich auf Unterhandlungen zur Herstellung der Ruhe einzulassen sein möchte, dass aber der König, sobald sich die Aussichten günstig zeigen

würden, nicht säumen würde, den k. k. Hof mit der grössten Offenherzigkeit zu benachrichtigen und Allerhöchstdesselben Einvernehmen zu erwerben; ferner ersuche mich der Herr Minister, im Fall dergleichen Ausstreuungen mir zu Ohren kommen sollten, nicht den Argwohn in mir rege werden zu lassen, als dächte der König nur von ferne dran, einen Separatfrieden mit Frankreich zu schliessen oder was dergleichen noch ärgere Verleumdungen erfunden werden könnten, ja er bäte, ihm vertrauen zu wollen, dass der Ausgang der Dinge des Königs Rechtschaffenheit klar an den Tag bringen würde, sowie überhaupt Se. Maj. Alles, was zur Befestigung des glücklichen Einvernehmens zwischen beiden Höfen beitragen könne, jederzeit mit Eifer erfüllen werde. Was den Vorgang zwischen dem Herrn FZM. Grafen Clairfayt und dem Grafen von Dönhoff anbetrifft, so bestätigte der Herr Graf von Haugwitz denselben, machte mir zu wissen, dass Se. Maj. der König den Grafen Dönhoff abgerufen habe, nahm aber auf sich, [dass er] das, was des Herrn Herzogs Albert königl. Hoh. darüber zu erkennen gegeben habe, Sr. Maj. dem Könige vortragen werde. . . .

---

66. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 26 décembre 1794.

. . . . Mr. le baron de Jacobi m'a informé officiellement hier qu'il avait eu l'ordre de sa cour de protester ouvertement contre les bruits injurieux d'une paix séparée qui avait couru sur le compte du Roi son maître. . . . .

---

67. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St. Petersburg, den 26. December 1794, n. st.

* Der Courier des Grafen von Rasumowski ist gestern hier eingetroffen. Die Depeschen dieses Botschafters betreffen zum Theil die Schwierigkeit, die man bei uns macht, Wolhynien zu räumen, obschon er vorhin anher berichtet hatte, von E. Exc. die Versicherung erhalten zu haben, dass der Kaiserin desfalls Genüge geleistet werden solle. Markow hat mich über diese Angelegenheit sogleich gesprochen. Ich stellte ihm vor, dass, nachdem wir dem Plane der Kaiserin uns gänzlich gefügt, die zwei kais. Höfe über die ihnen zu Theil werden sollenden Loose in Polen einverstanden sind, und die Unruhen daselbst durch die siegreichen Waffen I. russischen kais. Maj. ganz gedämpft worden, es mir ziemlich gleichgiltig scheine, wenn unsere Truppen eine kurze Zeit länger in Wolhynien verweilen, wohin sie auf Verlangen der russischen Generalität eingerückt sind und wo sie zu Verhinderung eines neuen Ausbruchs der Insurrection wesentlich gedient haben; ich sähe daher nicht ein, warum man in uns so dringe, eine Provinz zu räumen, die wir zum russischen Antheil für angehörig anerkennten und auf welche wir nicht den mindesten Anspruch machten. „Unter uns, Herr Botschafter," erwiderte Markow, „bekenne ich, dass diese Sache ziemlich gleichgiltig seie, ich bin aber der Eintracht zwischen unseren Höfen zu sehr ergeben, als dass ich Ihnen verhehlen könnte, dass FM. Romanzow durch seine Einberichtung über diesen Gegenstand die Kaiserin

71. DÉCLARATION

concernant le troisième partage de la Pologne. Fait à St.-Pétersbourg, le 3 janvier 1795 (23 décembre 1794).

(Ebenda II, 238 ff.)

72. DÉCLARATION SECRÈTE

concernant l'alliance entre la Russie et l'Autriche. Fait à St.-Pétersbourg, le 3 janvier 1795 (23 décembre 1794).

(Gedr. bei Miliutin, Geschichte des Krieges Russlands mit Frankreichs unter der Regierung Kaiser Pauls I., I. Bd., S. 296; darnach bei Hüffer, Die Politik der deutschen Mächte, 235 ff. Correct bei Martens a. a. O. II, 243 ff.)

73. REUSS AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Berlin, den 4. Jänner 1795.

Mittelst der unter dem 27. December angezeigten Gelegenheit versäume ich nicht, hierdurch in Betreff des vermuthlichen Zustandes, in welchem sich der hiesige Hof in Rücksicht auf den Geldvorrath oder Mangel befinden mag, so viel E. Exc. hohem Ermessen ganz gehorsamst zu unterlegen, als ich mir bei der anhaltenden Aufmerksamkeit, auf das, was sich aus dahin geleiteten Unterredungen folgern lässt, und was ich über diese Materie theils öffentlich, theils im Vertrauen gehört habe, dabei aber auch bei dem Dunkeln, in welchem alles in den Finanzzustand Einschlagende gehalten wird, nur als Vermuthung anzugeben getraue. . . . .

So viel mag wohl — wie aus der Berechnung erhellt, welche ich zu Anfang des vorigen Jahres dem Herrn Grafen von Lehrbach für E. Exc. eingehändigt habe — seine Richtigkeit haben, dass die Expedition nach Holland anno 1787, die Rüstung der ganzen Armee gegen uns anno 1790, die Mobilmachung der 50.000 Mann zu dem französischen Feldzug anno 1792 und der in demselben Winter vermehrt ins Feld gestellten Mannschaft, nebst der an die französischen Prinzen und Emigrirten zum Vorschuss und Unterhalt ausgegebenen, sich gegen drei Millionen Thaler belaufen sollenden Summe, ferner die anno 1793 gemachten Militär- und Civilanstalten zur Besitznehmung vom neuen Südpreussen, und endlich noch die Kosten des französischen Feldzuges von anno 1793 und 1794 eine beträchtliche Leere im Schatzgewölbe hervorgebracht haben müssen. Wenn man nun dagegen in Erwägung zieht, dass Preussen für den 1794er Feldzug ansehnliche Subsidien erhalten, aber keine ausserordentliche Kriegsausgaben zu bestreiten hatte, so ist andererseits zu bemerken, dass diese Subsidien nur vom 24. Mai an bis Ende September erhoben worden, das Uebrige aber noch rückständig ist, und hiernächst der freilich sehr unrühmliche letzte Feldzug in Polen theils an sich, theils wegen Mangel an erforderlichem Calcule ausnehmend viel gekostet hat. Ferner machen bei der auf die hiesigen Nationalideen gegründeten Meinung, dass man ohne grosse Gefahr, Unzufriedenheit zu erregen, keine neuen Abgaben auflegen dürfe, die folgenden Finanzoperationen eine wirklich vorhandene Verlegenheit und den Umstand mehr als wahrscheinlich, dass die Ressource, Papiergeld

zu creiren oder denen Salarirten einen Abzug aufzulegen, bei dem Finanzdirectorio, wie vor einiger Zeit wirklich die Rede davon war, wohl in Anschlag gebracht, nachher aber als etwas hier zu Ungewöhnliches beseitiget worden sein mag; dass aber die Creation von Papiergeld zu wirklich angenommenen Projecten gehöre, davon sind mir bis jetzt keine Data zu Ohren gekommen, indessen werde ich die unausgesetzteste Aufmerksamkeit darauf verwenden. Unter die oben angezeigten Finanzoperationen gehören: das schon anno 1793 im Winter, unter dem Vorwand der Wiedereinwechslung des im Reiche circulirenden preussischen Geldes, in Frankfurt zu hohen Procenten eröffnete und nun, wo ich nicht irre, bis auf sieben Millionen gestiegene, das in Holland bei dem Hause Cohen, aber bis jetzt noch nicht erfüllte, das im vorigen Monate hier ebenfalls unter dem Vorwande der zu häufig verbreiteten Scheidemünze eröffnete Anleihen, zu welchem das Zutrauen ganz zu mangeln scheint und hiernächst das nunmehro bestätigte, im deutschen Reiche gesuchte neue Anleihen von zehn Millionen Thaler, nach welchen Daten zusammen dahero, wenn dem ungeachtet noch eine poire pour la soif im Schatze seie, die Summe nicht sehr beträchtlich ausfallen mag. Da indessen mir die hier zu unumstösslich angenommene Meinung, wie ein ganz leeres Schatzgewölbe für den gewissen Vorboten des unausbleiblichen Untergangs des Staates angesehen wird, zu bekannt ist, so scheint mir, dass man, um einen solchen Nothpfennig zurückzubehalten, seit der Zeit, als man angefangen hat, Staatsschulden zu machen, festgesetzt habe, lieber zu allen noch nöthigen Ausgaben im Auslande Gelder aufzunehmen, als die im Schatz vielleicht noch übrig gebliebenen Summen angreifen zu wollen.

. . . . Zu dem unter dem Vorzug, den man hier denen erwähnten Anleihen vor der Ressource gibt, die in denen von irgend einer andern Macht anzunehmenden Subsidien gefunden werden könnte, versteckt liegen mögenden zweiten Grunde aber, dünkt mich, könne der Schlüssel nur in einer jetzt zum Grundsatz angenommenen Absicht gesucht werden, bei einer vielleicht dennoch nöthig gefundenen fernern Mitwirkung zum Kriege (zu welcher — wie ich unter der Hand für gewiss habe versichern hören — wirklich die Zubereitungen bearbeitet werden, um im Falle der Erfolg der entamirten Negociationen mit den Franzosen der Erwartung nicht entsprechen sollte, zum fortdauernden Kriegführen gerüstet zu sein) von denen andern darinnen auch verwickelten Mächten, vornehmlich aber von England, ganz unabhängig zu sein. (Dieser letzte Grundsatz wird sich, däucht mir, in der Zukunft in allen Ereignissen zeigen.) Auf keine andere Weise möchte sonst, bei dem so emsigen Bemühen, anderweitige Geldhilfsquellen aufzusuchen, die Beharrlichkeit zu erklären sein, mit welcher hierorts der Wiederanknüpfung der Subsidien-Unterhandlungen mit England ausgewichen wird, und zufolge Allem, was aus meinen von dem Grafen Haugwitz sowohl als von dem engländischen chargé d'affaires erhaltenen Notionen gefolgert werden kann, fürohin noch ausgewichen werden wird, da England sich nicht zu der Zahlung der Rückstände verstehen will, wenn nicht Preussen vorhero erklärt, wieder zu einem Operationsplan beitreten zu wollen,

nuntius dem russisch-kaiserlichen Gesandten sogleich den ganzen Vorgang anvertraut hat und folglich der dortige Hof davon bereits umständlich benachrichtigt ist, so verspare ich um so füglicher die Mittheilung der von dem Pfortendolmetsch zugestellten Pièce auf eine bequemere Gelegenheit. Uebrigens haben die Minister der Berliner und Londoner Höfe über die ihnen gemachten Anträge das tiefste Stillschweigen sowohl gegen unseren als gegen den russischen Gesandten beobachtet.

Baron Herbert urtheilt mit Recht,*) dass die Pforte zu diesem seltsamen Schritt von keinen anderen als preussischen Suggestionen verleitet wurde, die nicht durch Baron Knobelsdorf gegangen, sondern auf eine verdecktere Art mittelst des Fürsten von der Moldau veranlasst worden sind. Und eben dieses wird mir durch vielfältige Spuren und Anzeigen bestätigt, welchen zufolge die preussischen Anbändelungen mit denen Fürsten von der Moldau und Wallachei unablässlich fortgehen und diese Fürsten der Canal sind, durch welche der Berliner Hof dem türkischen Ministerio diejenigen Insinuationen beibringen lässt, die er sich scheuet, durch den Ministerialweg des Baron Knobelsdorf (dem hievon oft gar nichts gemeldet wird) anzubringen.

Der Zeitpunkt dieses seltsamen Schrittes der Pforte stimmt auch genau mit demjenigen Zeitpunkte überein, von welchem an der preussische Hof seine Bemühungen, um den Frieden auf alle mögliche Art zu praecipitiren, überall ohne Zurückhaltung verwendet, zu diesem Ende Missmuthigkeit und Zwietracht unter den deutschen Reichsfürsten zu verbreiten gesucht, und sich auch durch den Canal der Prinzessin von Oranien bestrebet hat, die Generalstaaten von Holland zu jenem erniedrigenden Schritt zu verleiten, durch welchen sie jetzt bei dem französischen Nationalconvent öffentlich um den Frieden anhalten, wodurch sie sich und die gemeine Sache den bedenklichsten Folgen aussetzen.

Dass aber der Berliner Hof sich zugleich bemühet hat, auch die Pforte zur Antragung ihrer Intervention zu bringen, rühret beinebst von einer anderen Absicht her, welche in den weitaussehenden Plan, den genannter Hof seinem künftigen politischen System zu Grund legt, nicht minder tief verwebt ist. Dieser Plan beruhet wesentlich darauf, sich einerseits mit der Pforte und auf der anderen Seite mit Frankreich auf das Engste zu verknüpfen. Eben derowegen sucht Preussen in der Vermittlung des Friedens, den es jetzt in der für Frankreich günstigsten Lage überschnellen will, eine neue Gelegenheit, sich bei der Pforte verdienstlich zu machen und das mit ihr angesponnene geheime Verständniss je mehr und mehr zu befestigen.

Allerdings sollte die genauere Kenntniss eines solchen bei den kaiserlichen Höfen gleich bedenklichen Systems geeignet sein, dem dortigen Hof über die Gefahr, Preussen in der jetzigen polnischen Gelegenheit auf unsere Kosten zu begünstigen, die Augen zu öffnen. Indessen wäre aber auch nicht unmöglich, dass Russland in seinen ausserordentlichen und übertriebenen Menagements für den preussischen

*) „Mit Recht" von Thugut eigenhändig hinzugefügt.

Hof durch das Besorgniss, ihn zur Befestigung seiner Liaisons mit der Pforte noch mehr zu reizen, vielmehr bestärket würde. So einleuchtend als es nun ist, dass ein Hof, wie der preussische, sich in Massregeln, die in seinem Staatssystem und Interesse liegen, durch keine Menagements noch Erkenntlichkeit irre machen lässt, so ist doch der Gegenstand zu wichtig, um nicht Behutsamkeit zu fordern. Ich muss daher die Abwägung beider entgegenstreitenden Beweggründe und den Gebrauch meiner schliesslichen Mittheilung dem klugen Urtheile und den Localkenntnissen E. Exc. lediglich anheimstellen. *

---

76. GROSSHERZOG FERDINAND VON TOSCANA AN DEN KAISER.

(Eigenh., Orig.) Pisa, den 9. Januar 1795.

. . . Was meine Verhältnisse mit Frankreich betrifft, geht bis dato Alles gut und ich habe alle Ursache, alles Gute zu hoffen. Aus meinen gewöhnlichen Quellen habe ich sicher erfahren, dass der neapolitanische Hof durch einen gewissen Naillac, welcher vormals Gesandter der Franzosen zu Genua war, mit denen Franzosen unterhandelt. Dieser hat es übel angegriffen, weilen er sich an den Secretär des jetzigen französischen Ministers, Villars zu Genua, gewendet hat, welcher ein grimmiger Jakobiner ist und nichts davon hat wissen wollen. Da es dem Naillac aus dieser Ursache zu Genua nicht gerathen ist, hat er sich auf Befehl des neapolitanischen Hofes an den französischen Minister zu Venedig, Talmand,*) gewendet, welcher, wie ich Dir jüngsthin geschrieben habe, in seinen Instructionen hat, nicht Unterhandlungen mit anderen Mächten zu suchen, sondern selbe nicht auszuschlagen, wenn diese einige mit ihm haben wollten. Ich bin begierig, den Ausgang dieser Sache zu sehen; sobald ich etwas darüber, ebenso gewiss als dieses, wissen werde, werde ich Dir es sogleich mittheilen. . . .

Was ich von der Unterhandlung durch Naillac Dir geschrieben, steht mit denen nämlichen Worten in der wälschen Zeitung von Lugano gedruckt.

---

77. REUSS AN THUGUT.**)

(Orig., eigenh.) Berlin, den 10. Jänner 1795.

. . . Wenn der Prinz Heinrich einigen Aufenthalt hier macht, so ist es gebräuchlich, sich durch im Palais abgegebene Karten zu einer Aufwartung zu melden, zu welcher dann dem Corps diplomatique sowohl als dem Adel nach und nach und Einigen zusammen die Stunde der Aufwartung bedeutet wird. Ich bekam also auch dieses Mal die Stunde, befand mich aber und blieb auch allein, bis dem Prinzen ein inländischer Minister angesagt und ich entlassen wurde. Der Prinz fing nach denen üblichen Gemeinplätzen mit dem Preambule: er wolle in dem Gespräche sich und mich als unparteiische Beobachter der Zeitläufe betrachten u. s. w., von der jetzigen Lage der Dinge an zu sprechen, erörterte in die Länge und in die Breite seinen Lieblingssatz, dass man

*) So im Orig.; der Gesandte hiess Lallement. Vgl. Franchetti, Storia d'Italia 68.

**) Einige Stellen aus diesem Berichte bei Vivenot, Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen, II, 2, 65, mit den falschen Daten: 23. December 1794 und 1. Januar 1795.

die Factionen in Frankreich niemals mit Krieg, sondern mit ganz anderen Waffen hätte angreifen sollen, welche er vorzuschlagen wohl würde gewusst haben, wenn er gehört worden oder nicht Jeder, der nicht für den Krieg gestimmt hätte, für einen Demokraten und Jakobiner gehalten worden wäre; dass aber, wenn man ja hätte Krieg machen wollen, ein ganz anderer Plan hätte gemacht und derselbe auch mit mehr Zusammenhang und Einigkeit hätte befolgt werden müssen. Er ging viele Begebenheiten dieses Krieges, vornehmlich aber die Massregeln des FM. Möllendorff in diesem letzten Feldzuge kritisch durch, fand den grössten Fehler darinnen, dass er, anstatt die französische Saararmee zu beobachten und den Hauptposten Trier zu sichern, die unnütze Pointe gegen Lautern gemacht habe, welches der Prinz schon diesen Sommer, eben als die Sache geschehen war, mir erklärt hat, und kam hiervon auf die Fragen: Wird man Mittel und Möglichkeit finden, den Krieg fortsetzen zu können? Wird der Feldzug vor dem Monat Juni eröffnet werden können, wenn auch der Feind keine weiteren Fortschritte macht? und welche Hoffnung ist zur Wiederherstellung der Monarchie in Frankreich durch Krieg vorhanden?

Da mir bekannt ist, wie gern dieser Herr sich peroriren selbst hört, und wie ein hie und da geäussertes Zeichen der Verehrung seiner Einsichten den Fluss der Rede befördert, so ergriff ich, aufmerksam zuhörend, dieses Mittel, ohne mich auf irgend eine bestimmte Erwiderung einzulassen, in der Hoffnung, unvermerkt zu einem tiefern Blick in die Sache Gelegenheit zu bekommen, wich aber der Beantwortung eben erwähnter Fragen mit dem Bekenntniss des Mangels an Daten und Weisungen aus, welche zur Auflösung so wichtiger Sätze unumgänglich nöthig wären.

Der Prinz setzte die Hindernisse auseinander, die den befriedigenden Resultaten im Wege stünden, und hielt sich endlich bei der aus dem Vorhergehenden gezogenen Schlussfolge auf, dass das Räthlichste sei, ernstlich zuzusehen, ob es möglich sei, Frieden zu machen. Er könne dahero die vom König ergriffene Massregel in dieser Absicht, die mir ohne Zweifel durch den Grafen Haugwitz würde mitgetheilt worden sein, die der Prinz in denen in meinem Bericht vom 23. December angezeigten Ausdrücken wiederholt berührte, den Grafen Goltz nach Basel gesandt zu haben, nicht anders als billigen. Hier riss mich der Prinz aus der Verlegenheit, mich bei der Ermanglung einer in diesem Falle zu einer Antwort so nöthigen Belehrung auf eine Rückäusserung einzulassen, indem er fortfuhr, er wolle ganz offenherzig sprechen, wenn ich ihm mein Ehrenwort gäbe, ihn an keinen hiesigen Minister zu verrathen, und sagte, nachdem ich den Handschlag darauf gegeben hatte, er sei es, der, nachdem der König seine Meinung zu wissen verlangt hätte und nach reifer Ueberlegung zu eben genannter Massregel gerathen habe; er hoffe, es werde ihm mit der Zeit gedankt werden, es würden auch Se. Maj. der Kaiser mit ihm zufrieden sein, wenn man hier ferner seinen Grundsätzen Gehör gäbe, bei denen er sich weder Feindschaft noch Neid erlaubte, und sprach von billiger Entschädigung für das kaiserliche Haus als von einem auf alle Weise erforderlichen

Punkte, von nöthiger gänzlicher Offenheit gegen Allerhöchstdasselbe und von dergleichen schönen Dingen mehr, im Falle es Preussen glücken sollte, einen Generalfrieden zu erwirken und in den Unterhandlungen bei Freund und Feind Vertrauen zu erwerben, und schloss damit, als er durch das anfangs erwähnte Anmelden eines einheimischen Ministers unterbrochen ward, mich an mein Versprechen zu erinnern und mit den Worten, es würde sich wahrscheinlich nähere Gelegenheit ergeben, über diese abgebrochene Materie umständlicher mit mir zu sprechen.

Hiernächst traf ich gestern bei Gelegenheit eines Besuches, den ich bei der Frau Generalin von Bischoffwerder ablegte, ihren Mann allein an, und glaubte sie nützen zu sollen, um zu versuchen, ob der General über die Geschäfte sowohl als über sein eigenes jetziges Verhältniss zur Sprache zu bringen sei, und fand bei demselben den Ton, auf welchem wir immer mit einander gewesen waren, unterlasse dahero nicht, ohne Alles wörtlich zu wiederholen, was hin und wieder geredet ward, um nicht zu weitläufig zu werden, das Wesentliche unseres Gesprächs ganz gehorsamst anzuzeigen. Er gab mir nämlich seine dauerhafte Anhänglichkeit an dem System der Freundschaft mit dem kaiserlichen Hofe, dabei aber seinen herzlichen Kummer über so mancherlei Ereignisse zu erkennen, welche von Anderen zur Störung des guten Einvernehmens veranlasst worden wären, und sagte, dass er, da er eigentlich nicht mehr immediate in den Geschäften wäre, zwar nicht mehr handeln machen könnte, dass aber sein Rath immer dahin ginge, durch Offenheit das Zutrauen des kaiserlichen Hofes wieder zu gewinnen zu suchen. Er liess seine ganze Unzufriedenheit mit dem Benehmen des Marquis Lucchesini und dabei merken, dass der König selbst anfinge, theils wegen des Tons seiner Berichte, theils wegen der immer eingestreuten adroiten Insinuationen gegen Bischoffwerder von seiner bisherigen Achtung für Lucchesini zurückzukommen. Ferner kam er auf den Prinzen Heinrich und sagte, letzterer habe sich ganz mit ihm ausgesöhnt, dessen Benehmen in den Berathschlagungen mit dem Könige über die jetzigen Angelegenheiten er seinen Beifall nicht versagen könne, zumal, da dieser Prinz als eine Hauptbeobachtung festgesetzt habe, es müsse, wenn es zwischen Preussen und Frankreich zu wirklichen Unterhandlungen kommen sollte, dem kaiserlichen Hofe Alles mit ganzer Offenheit vorgelegt, aber nicht durch einen Allerhöchstdemselben wahrscheinlich mit Recht unangenehmen Minister, sondern durch einen beiden Höfen anständigen, redlichen Mann communicirt werden, damit, wenn auch kein Friede zu Stande kommen sollte, zu dem alsdann fortdauern müssenden Kriege das so nöthige Vertrauen und Einverständniss in den Operationen gänzlich wieder hergestellt werden möge. Von der Nothwendigkeit des letzteren hat der König auch dem Mylord Spencer in seiner Antrittsaudienz gesprochen. Inwiefern dies Alles leere Worte sind oder zur That werden mögen, darüber enthalte ich mich aller Bemerkungen, die ich E. Exc. erleuchteterer Beurtheilung unterwerfe; es scheint indessen aus allem diesen zu erhellen, dass dem Prinzen Heinrich in der hiesigen Staatsregierung eine Hauptrolle zugetheilt worden, und dass hiernächst Bischoffwerder's Rath und That noch

immer oder vielmehr wiederum aufs Neue unter die Triebräder zu rechnen sei. Ich unterfange mich dahero E. Exc. ganz gehorsamst und angelegentlichst um erleuchtete Belehrung zu ersuchen, wie ich mich gegen diese Hauptpersonen benehmen und wie ich mich, wenn wiederum dergleichen Unterredungen vorfallen sollten, gegen sie äussern solle, indem ein fortgesetztes Ausweichen die hiesigen Herren nur noch verschlossener machen, wo nicht gar noch feindseliger stimmen möchte. Indessen sollen mich auch noch schöner lautende Worte und Versicherungen nicht einschläfern, mit aller Anstrengung aufzumerken, wo man hier hinaus zu wollen vorhaben mag. . . .

78. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Londres, ce 11 janvier 1795.

Je profite du retard du renvoi du courrier de Mr. le chevalier Eden pour avoir l'honneur d'informer V. E. de ce que je crois avoir pénétré sur la nature des instructions qu'il apporte au ministre d'Angleterre à Vienne.

Je suis bien convaincu qu'à la lecture des dernières dépêches du chevalier Eden, le cabinet de St.-James à éprouvé un véritable regret d'avoir consenti à une garantie de six millions, tandis qu'il apprenait qu'en traînant sa négociation un peu en longueur, il aurait pu réussir à nous contenter, moyennant une caution de quatre millions. Quoique le secrétaire d'état ni Mr. Pitt ne m'aient témoigné aucune espèce d'humeur à cette occasion, j'ai lieu de soupçonner qu'ils veulent tâcher de tirer parti, s'il en est temps encore, de cette modération et ce désintéressement qui caractérisent toutes les démarches de notre cour, et certainement Mr. le chevalier Eden recevra l'ordre d'adopter les propositions contenues dans la dépêche du 18 décembre, au cas que le courrier qui part aujourd'hui arrive assez tôt, pour prévenir l'arrangement dont mon courrier a porté les conditions à V. E. On se flatte peut-être que les discussions survenues sur le nombre prodigieux de troupes qu'on nous demande auront apporté quelques délais à la conclusion de la convention, et dans ce cas, selon toute apparence, on essayera de nous proposer de nouveau une garantie de quatre millions contre un engagement de notre part de mettre 200 mille hommes en campagne. Je ne puis assez supplier V. E. de vouloir bien tenir ferme, si on essaye cette tentative qu'on abandonnerait certainement, si on trouve de la résistance de la part de ceux dont on ne peut absolument pas se passer. Mais, si contre toute attente, et comme j'aime à m'en flatter, Mr. Eden a conclu l'arrangement des six millions, avant l'arrivée de ces nouvelles instructions, il aura l'ordre de les dissimuler entièrement et de ne parler que de la satisfaction qu'on ressent de s'être entendu avec nous sur tous les points. Quoique je n'aie aucune véritable certitude de ce que je viens de mettre sous les yeux de V. E., j'ai cru devoir avoir l'honneur de soumettre mes conjectures à sa sagesse et son expérience. Ce qui me fortifie encore dans mon opinion, est surtout le langage que tiennent les ministres depuis quelques jours, en ayant l'air de douter que nous puissions réellement fournir au delà de 200 mille hommes,

indis qu'on ne cessait de répéter que l'Autriche n'avait qu'à vouloir éritablement pour avoir 400 mille soldats en campagne. . . .*)

79. THUGUT AN DEGELMANN.

(Entwurf.) Wien, den 14. Januar 1795.

Aus E. Hochwohlgeboren in den ersten Tagen dieses Jahres von Basel rstattetem Berichte vernehme ich unter Anderem die Ankunft des preussichen Gesandten Grafen Goltz, dessen Sendung auf die Einleitung des Friedens zwischen dem deutschen Reich und dem gemeinschaftlichen Feinde Bezug haben solle. In der Anlage theile ich Ihnen zu Dero stillen Wissenschaft mit, was das preussische Ministerium in diesem Betreff dem diesseitigen Gesandten Fürsten Reuss zu eröffnen für gut befunden. E. Hochwohlgeboren werden vielleicht Anlass finden, die mehrere oder mindere Uebereinstimmung des Benehmens des preussischen Negociateurs mit dieser Aeusserung näher zu beleuchten. Beobachtung ist in der That die Hauptsache; eigene Theilnehmung, wenn auch der Graf von Goltz Sie zu dieser oder jener Sprachführung zu vermögen suchte, wird Ihre Klugheit zu vermeiden wissen. In Ansehung der Friedenswünsche, welche am Reichstag auf eine so auffallende Weise zum Gegenstand einer öffentlichen Deliberation gemacht worden, werden Dieselben bei jedem schicklichen Anlass zu erkennen geben: „dass, so wenig der Allerhöchste Hof das Reich zu diesem Kriege verleitet, ebenso wenig derselbe es abhalten werde, einen mit seiner Sicherheit und Würde bestehenden Frieden zu machen, und dass, gleichwie das gemeine Wohl die einige Richtschnur der Handlungen Sr. Maj. von Anfang war, so auch nun keine Privatbetrachtung Allerhöchstdieselben abhalten werde, als Reichsoberhaupt und Mitstand in dasjenige, was den meisten und wichtigsten Reichsständen das Beste scheine, insoferne es sich thunlich finde, einzugehen".

80. THUGUT AN REUSS.

(Concept m. eigenh. Correct. Thugut's.) Wien, den 14. Januar 1795.

Ich ersehe aus E. L. verehrlichem Schreiben vom 3. d., dass man gesucht haben müsse, S. Maj. dem König die Abreise des Herrn Grafen Dönhoff aus dem Hauptquartier des commandirenden Generalen Grafen Clerfayt in einem andern Lichte vorzustellen, als dieser an sich ganz natürliche und den Umständen angemessene Vorfall aus der Anzeige, die uns hievon von gedachtem Commandirenden zugekommen ist, sich darbietet. Graf Dönhoff, der bei dem niederländischen Gouvernement accreditiret war und dessen Anwesenheit bei der niederländischen Armee folglich durch die Gegenwart Sr. kön. Hoh. des Erzherzogs Carl, Gouverneur der Nieder-

*) Starhemberg an Thugut vom 13. Januar 1795: „Le courrier du chevalier Eden qui devait partir avant-hier ne sera expédié qu'aujourd'hui. Ces retards apportés à son départ semblent démontrer que le ministère britannique s'attend que l'on se sera empressé de conclure conformément aux propositions du 18 du mois dernier, et qu'en conséquence il serait trop tard pour songer à nous offrir une garantie moins conséquente. Je ne regrette pas néanmoins d'avoir eu l'honneur de parler à V. E. dans mon nº 194 d'un projet qu'on n'a peut-être abandonné que parce qu'on en croit la réalisation impossible."

landen, hauptsächlich veranlasst werden konnte, ist bei dieser Armee seit ihrem Rückzug über den Rhein und der erfolgten Hinwegbegebung Sr. kön. Hoh. verblieben, ohne die ganze Zeit her mit Aufträgen bei dem Grafen von Clerfayt beladen zu sein. Ebenso war auch von Seiten des Letztgenannten kein kaiserlicher Officier bei dem Herrn FM. Grafen von Möllendorff angestellt, sondern der Zug der zwischen den k. k. und den k. preussischen Truppen abzuhandelnden allgemeinen Geschäften ging an und durch des Herzogs Albrecht kön. Hoh., wie es den Umständen allerdings gemäss ist, da in besonderen Fällen, welche eine schleunige unmittelbare Communication mit dem Grafen Clerfayt verlangen, solche durch Officiersbeschickungen am füglichsten bewerkstelliget werden kann und auch auf diese Art ohne Intervenirung des Grafen Dönhoff gepflogen worden ist.

Es wäre daher nicht begreiflich, wie man den Umstand, dass die fernere Anwesenheit dieses königlich preussischen Officiers im obbesagten Hauptquartier bei eintretendem Schluss der dasigen activen Operationen cessiret habe, nach Berlin als die Folge eines persönlichen Missverständnisses gemeldet haben möge, wenn nicht mehrere Spuren leider das Besorgniss begründeten, dass man sich von mehr als einer Seite her bestrebe, die aufrichtige Freundschaft des Königs für unsern Hof, sowie den diesfälligen guten Willen des dortigen Ministerii durch Hervorziehung der geringsten Veranlassungen und ganz ungegründeter Drohungen zu schwächen. E. L. wollen daher gelegenheitlich durch die echte Aufklärung des Vorfalls darthun, wie wenig derselbe einer ungleichen Absicht beizumessen oder dabei irgend etwas unterlassen sei, was an sich auffallend, der Reciprocitätsbeobachtung zuwider oder der wechselseitigen Dienstbeförderung im Mindesten abträglich wäre.

81. DIETRICHSTEIN (AN THUGUT).

(Orig., eigenh.) Francfort sur le Mein, ce 15 janvier 1794.*)

. . . Notre désastreux système d'avancement par ancienneté que j'ai entendu maudire souvent par nos meilleurs généraux fait que nous n'avons ni chefs ni généraux subalternes comme une armée telle que la nôtre pourrait et devrait les avoir, ni même beaucoup de très-bons colonels. Le choix de nos officiers de fortune ou de protection est détestable, l'esprit de nos soldats wallons, allemands et bohèmes est excellent, les officiers, c'est-à-dire la moitié au moins, sont mauvais, la cavalerie et infanterie hongroise est indisciplinée, l'infanterie est brave. Wurmser excepté, presque tous nos régiments d'hussards sont mauvais, ni mordants ni fermes et les officiers détestables pour l'esprit dans l'infanterie et cavalerie hongroise. Voilà, Mr. le baron, des vérités malheureusement trop constatées et des inconvénients, je le dis avec douleur et connaissance de cause, qui n'existent point dans l'armée prussienne. Le duc de Brunsvic, l'archiduc avec Mack, Mr. de Clerfayt avec un homme comme Lauer pour quartier-maître général à la tête des armées, Beaulieu en Italie ou avec un corps détaché le feront aller, je n'en

*) Sic! Richtig ist: 1795.

loute pas, mais je le répète, il n'y a que le maréchal Lacy capable de rendre à nos armées l'esprit qu'elles devraient avoir, de ramener chacun à son devoir et de mettre en bon ordre et organiser le système et mode d'approvisionnement des armées, et il serait à souhaiter qu'on le priât qu'il pût et voulût pour cet effet passer un mois seulement à chacune des trois.

Un gros train d'artillerie de siége dont nous aurons besoin en ouvrant la campagne devrait déjà être parti de Vienne à l'heure qu'il est. Nos recrues qu'on nous promet devraient être en marche et l'on dit que nous ne les aurons qu'au mois de mai, sans songer combien pour Luxembourg et pour tout il serait nécessaire de commencer à passer le Rhin le 1er de mars, combien il serait nécessaire du moins d'être le 1er de mars en force pour se défendre, de ne pas laisser trop de temps à l'ennemi, de ne pas perdre deux mois, chose si importante dans la guerre et qui a toujours été si funeste à la maison d'Autriche. Les contingents de l'Empire devraient déjà être en train et cette vile corruption parmi les agents subalternes qui empêche que cela ne soit ne devrait pas exister. On devrait surtout songer aux magasins et à cause de cela à encourager et du moins à payer les fournisseurs, comme aussi à ce que les caisses d'opération, même pour l'extraordinaire, fussent toujours bien garnies.

J'espère que le duc de Brunsvic commandera les Anglais, Hanovriens et Hessois et une armée autrichienne, que V. E. voudra penser à m'employer auprès de lui d'une manière avantageuse au service, à V. E. et à moi-même, que Mr. de Clerfayt commandera sous lui les Autrichiens ou du moins sous sa direction le restant de nos forces sur le bas Rhin. J'espère que l'archiduc avec Mack commandera l'armée autrichienne du haut Rhin et Beaulieu ou quelque autre général celle d'Italie. On parle encore de De Vins, Zehenter et Hohenlohe. J'ai déjà avoué franchement ce que je pensais avec l'armée des deux premiers, je suis loin de refuser beaucoup de mérite au troisième et de connaissances, mais je crois que son physique s'y refuse, je l'ai vu très-paresseux, entêté et incompatible.

Que V. E. à cette occasion me permette de lui rappeler que son prédécesseur en charges et mérites, le prince de Kaunitz n'aimait pas le maréchal Lacy, croyait avoir sujet de ne pas l'aimer et cependant crut devoir conseiller à Marie Thérèse de le mettre à la tête du militaire. V. E. peut avoir de plus justes griefs contre Mack, mais Elle connaît ses talents et l'opinion de l'armée, et je suis persuadé qu'Elle a autant de générosité et de patriotisme que le prince de Kaunitz. Qu'Elle me permette aussi de lui rappeler que, dans la guerre de sept ans, mieux éclairés sur nos intérêts, nous avons porté Laudon et Lacy en trois années de temps, je crois, du grade de colonel à celui de Feldzeugmeister. Pourquoi, par le même principe, Mack n'est-il pas lieutenant-général? pourquoi Clerfayt n'est-il pas maréchal, lui qui incontestablement est de tous nos généraux celui qui a le plus servi et le mieux? sans que pour cela il fût nécessaire de faire une litanie de maréchaux hors d'activité ou en activité, attendu que les graces prodiguées ne sont plus

des récompenses ni aux yeux de celui qui les reçoit ni aux yeux du public. . . . .

Il serait bien à souhaiter que V. E. voulût jeter un regard lumineux dans les ténèbres de notre conseil de guerre et de nos finances. Le premier est toujours lent et tout ce qu'il fait est marqué au coin du Schlendrian. On ne sait ce que c'est que nos finances; l'argent qui est à droite devrait être à gauche, les temps ne sont pas observés, les profits ne sont jamais ni prévus ni saisis, les agents étrangers mal choisis ou mal instruits; on envoie, et toujours trop tard, sur des chariots à grands frais l'argent qu'on pourrait faire passer avec un trait de plûme, on transporte de l'argent de gauche à droite et de droite à gauche, tout en faveur du Schlendrian, sans songer que la monarchie et l'armée est une et que la caisse devrait l'être. On ne fait rien pour soutenir et relever notre crédit, tandis qu'on en a les moyens en main, on n'emploie pas l'argent qu'on a à racheter avec un gain très-considérable et par-là même à faire monter nos obligations. . . . .

82. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Londres, ce 16 janvier 1795.

V. E. daignera observer dans mes dépêches d'aujourd'hui que je fais tout ce qui dépend de moi pour engager le ministère britannique à donner l'ordre à ses généraux de tenter encore un dernier effort pour arrêter les progrès des Français en Hollande. Cependant cet ordre même ne produira aucun effet marqué, si on ne prend pas le parti de recourir à la seule mesure utile et raisonnable qui serait de se laisser conduire aveuglement par les conseils de nos généraux parmi lesquels le plus médiocre est certainement un aigle vis-à-vis de l'élite de l'armée britannique dont le mérite des troupes anglaises et des chefs qui les commandent ne consiste que dans leur bravoure individuelle, mais l'ignorance militaire et l'indiscipline y sont indubitablement au comble, outre que le ministère ne permet point au commandant anglais de suivre d'autres plans que ceux qu'il leur trace à Londres.

La crainte qui s'est emparée subitement du cabinet de St-James de la possibilité que l'armée anglaise fût coupée dans sa retraite lui a fait envoyer l'ordre au général Walmoden d'abandonner en toute hâte la position d'Arnheim pour se replier sur Amersfort. Ce mouvement a jeté l'alarme de l'abandon et du découragement en Hollande, et les Français en ont tiré parti pour avancer d'avantage. Voilà l'exacte vérité, Mr. le baron; en remontant encore plus à l'origine des choses, il n'est pas difficile de s'apercevoir que la raison qui engage les ministres à sacrifier la sûreté de leurs alliés et leur propre gloire militaire à la prétendue sûreté de l'armée anglaise n'a d'autre motif véritable qu'un intérêt personnel, puisqu'ils craignent avec beaucoup de fondement de ne pouvoir pas conserver leurs places à la longue, s'il arrivait un malheur réel à l'armée britannique. Je n'ai point cru convenable de présenter dans mes dépêches cette suite de réflexions qui ne sont que les conséquences d'une observation non interrompue, mais je n'ai pas pu

n'empêcher de déposer avec confiance ces vérités dans le sein de notre amitié, Mr. le baron. Il est fâcheux de voir sans cesse l'intérêt général influencé par des vues personnelles et particulières; mais il est impossible en même temps de ne pas avouer que les ministres anglais rendent aussi un service à la cause commune, en tâchant de conserver leurs places, car ceux qui pourraient les succéder n'auraient décidément ni leurs principes ni leur intégrité. . . . .

83. DIETRICHSTEIN AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Francfort, ce 18 janvier 1795.

. . . . Le prince Louis de Prusse, neveu du roi, qui par sa bravoure, ses talents et connaissances militaires se distingue parmi tous les généraux de l'armée prussienne, vient d'éprouver un dégoût marquant en ce que la Conferirung des régiments s'est arrêtée à lui, ce qui ne peut être causé que par la jalousie de métier des deux princes, fils du roi, et par les mauvais services qu'on a rendus auprès de ce monarque à son neveu, en rendant et envenimant quelques propos qu'il peut avoir tenus contre les ministres et généraux prussiens, leur mauvaise foi et paresse. Sa mère lui a écrit de quitter le service; il le voulait, mais plusieurs généraux et officiers ont obtenu de lui qu'il ne le ferait pas. Il a écrit au roi une lettre que j'ai vue et qui, si le roi a de l'humeur, pourrait bien entraîner sa démission. Cela serait fâcheux pour nous, si la guerre actuelle continue; ce serait un bon, brave et honnête général de moins, mais d'ailleurs la Prusse perdrait aussi un de ses plus grands talents militaires. . . . .

84. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 18 janvier 1795.

A. L'arrivée de Mr. de Goltz, ministre prussien à Bâle, a réveillé ici les espérances de paix. La famille royale montre ouvertement le désir de l'obtenir, à quelque prix que ce soit; et d'après les propos de la cour, le public se flatte qu'une quatrième campagne n'aura pas lieu. S. M. qui daigne quelquefois s'entretenir des affaires majeures avec ses familiers les plus confidents a dit, en sortant d'un conseil privé qui a été tenu le 5 de ce mois au soir et auquel les ministres d'Hauteville, Graneri et Cravanzana, ainsi que les ducs d'Aoste et de Montferrat ont assisté, qu'Elle avait enfin décidé de demander la paix à la France. Quoiqu'il soit démontré par l'expérience que les déterminations de S. M. peuvent souvent changer selon que la prudence et les circonstances l'exigent, il paraît hors de doute que ce cabinet ait donné des instructions à ses agents en Suisse pour sonder les dispositions des commissaires français et particulièrement de Barthélemy et de Bacher. J'ai même vérifié que le bureau des affaires étrangères a fait partir plusieurs estafettes qui par le chemin de la Vallée d'Aoste ont passé à Lausanne avec des paquets pour le bailli d'Erlach qui a toujours joui de la confiance de cette cour. Un certain Mr. Maistre demeurant à Lausanne est aussi en plein correspondance avec Mr. le comte d'Hauteville, et il y a lieu de croire que le baron de Vignet, chargé des

86. DEGELMANN AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Basel, den 22. Januar 1795.

Soeben hat die Deputation des hiesigen Standes, bestehend in dessen vier Häuptern und dem ganzen Dreizehnerrath, zu Herrn Barthélemy, um ihn zu complimentiren, sich begeben. Durch diese feierliche Bewillkommnung erkennt der hiesige Stand die Republik und ihren Repräsentanten als Botschafter, da selber gegen den letztern das Ceremoniel beobachtet, welches den Ministern vom ersten Range geleistet wird. Einer von den französischen Secretären empfing die Deputation am Wagen. Barthélemy stand mit den Angehörigen der Mission im Saale; der hiesige Stadtschreiber Ochs haranguirte ihn. . . . .

---

87. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 23 janvier 1795.

Comme il m'était revenu nouvellement, par une voie très-sûre, que Mr. Pitt avait le projet de proposer incessamment au parlement une garantie de quatre millions pour notre compte, au lieu de celle de six qui nous était promise, au cas que l'on accédât aux demandes de l'Angleterre, je n'ai pas perdu un instant pour m'expliquer sur cet objet avec le ministère britannique. J'ai demandé une conférence à Mr. Pitt, et j'ai débuté par lui dire que, quoique j'eusse une trop grande expérience de la loyauté du cabinet de St-James, pour oser me permettre de croire qu'il puisse jamais manquer à ses engagements et profiter d'une circonstance quelconque, pour révoquer une parole déjà donnée, je ne pouvais cependant pas m'empêcher de venir lui demander la raison d'un bruit qui s'accréditait dans la cité, et dont toutes les apparences semblaient démontrer la vérité. Mr. Pitt parut étonné de me voir si bien informé sur ce point, et même embarrassé de la manière dont je lui présentais mes doutes; cependant, il n'hésita pas à me répondre que, comme par son dernier courrier le chevalier Eden avait exposé les véritables intentions de notre cour d'obtenir une garantie de quatre millions, moyennant l'engagement réciproque de mettre en campagne une armée de 200 mille hommes, il croyait pouvoir se tenir à ce langage, et le proposer préalablement au parlement. Cet aveu justifie complètement les craintes que j'ai manifestées plusieurs fois à V. E., qu'on n'abusât ici de notre désintéressement, en essayant de borner le service de la garantie à nos stricts besoins indispensables, dont on croit vraisemblablement que la nécessité urgente nous a fait révéler le secret. Je n'ai pas manqué de faire observer à Mr. Pitt: 1° que, quand le courrier du chevalier Eden était arrivé à Londres, les nôtres, porteurs de propositions plus étendues, étaient déjà partis pour Vienne depuis quelque temps, et que par conséquent il était impossible de ne pas attendre leur retour, avant de prendre un parti; 2° qu'il était au-dessous de la dignité de l'Angleterre de marchander ainsi avec ses amis pour deux millions qu'elle ne nous donnait, ni même ne nous prêtait pas, mais qu'elle nous procurait seulement les moyens de trouver avec plus de facilité; 3° que, quand même nous eussions pu nous contenter d'un emprunt de quatre millions à l'époque du 18 du mois dernier, je croyais

pouvoir assurer qu'il n'en était plus de même à présent, la perte de a Hollande qu'on ne pouvait pas prévoir alors entraînant avec elle les nouvelles difficultés incalculables qu'on serait obligé de lever avec les dépenses énormes. J'ajoutais à ces raisons plusieurs autres preuves démonstratives de nos nouveaux besoins, et je parvins enfin, après une assez longue discussion, à arracher la promesse formelle de Mr. Pitt que, lorsqu'il parlerait de notre emprunt au parlement, il dirait que „S. M. I. ayant promis qu'Elle continuerait la guerre avec la plus grande activité et aurait même 200 mille hommes sur pied pendant la campagne prochaine, si on lui accordait une garantie d'un emprunt de quatre millions, le ministère britannique non-seulement devait se résoudre à accorder la garantie demandée, mais même la porter à six millions, si S. M. I. voulait se prêter à augmenter en proportion le nombre de ses troupes". Cet amendement que je suis parvenu à obtenir laisse à notre cour la possibilité d'accepter les propositions de l'Angleterre, en nous réservant dans tous les cas la certitude des quatre millions auxquels nous avions l'air de consentir à nous borner en dernier lieu. Je me croirai bien récompensé des peines qu'il m'en a coûté pour amener les choses à ce point, si V. E. daigne y applaudir avec sa bonté ordinaire pour moi.

88. THUGUT AN DEN KAISER.*)

Wien, den 25. Januar 1795.

*) Eingehend analysirt von Vivenot, Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen, II, 2, 26 ff. Wie Vivenot mit Recht hervorhebt, war es zum ersten Male seit Thugut's Eintritte in das Ministerium, dass sich über die Ratification oder Nichtratification des von Kurmainz angeregten Reichsfriedensgutachtens eine tiefergehende Meinungsverschiedenheit zwischen ihm und dem Reichshofvicekanzler ergab. Denn zum ersten Male wurde durch jenes Reichsgutachten die Frage angeregt, inwieweit das Reichsoberhaupt den Wünschen des Reiches gerecht werden könne, ohne die Interessen der Monarchie noch mehr zu gefährden, als dies ohnedies bereits in Folge der jahrelang gebrachten nutzlosen Opfer der Fall sei. Nur muss bezüglich des in vollständigem Auszuge wiedergegebenen Vortrages bemerkt werden, dass demselben jene kritischen Bemerkungen über den Entwurf des Ratificationsdecretes beigeschlossen sind, die Vivenot irriger Weise für eine Beilage des von ihm gleichfalls analysirten Vortrages vom 26. Januar hielt. Noch auf einen andern Irrthum von grösserer Tragweite, in welchem sich unser Vorgänger befand, ist hier aufmerksam zu machen. Vivenot a. a. O. 35 ff. ist nämlich der Meinung, als habe in diesem Conflicte zwischen Reichs- und Staatspolitik der Reichsvicekanzler gesiegt. Vielmehr wurde das Einrathen Thugut's von dem Kaiser mittelst einer auf Grund jenes Vortrages vom 25. Januar erflossenen Resolution genehmigt und Colloredo veranlasst, das Ratificationsdecret einer Abänderung zu unterziehen, die Thugut (in einem Vortrage an den Kaiser vom 3. Februar 1795) wenigstens als „der mit der Reichskanzlei mündlich gepflogenen Verabredung ziemlich angemessen" bezeichnete und zur Expedition empfahl. Nur so viel ist richtig, dass, wie der Vergleich des nunmehr wirklich erlassenen Decretes mit jenen „Bemerkungen" Thugut's lehrt, letzteren in dem überarbeiteten Entwurfe blos in bescheidenstem Masse Rechnung getragen wurde. Wenn übrigens Vivenot seine Ansicht namentlich darauf stützt, dass im Gegensatz zu den Anträgen Thugut's das Reichsgutachten unratificirt geblieben sei, so ist dabei übersehen worden, dass zwar allerdings die Antwort des Kaisers vom 10. Februar an den Reichstag nicht wie sonst üblich war als Ratifications-, sondern als Commissionsdecret bezeichnet wird, da, wie Colloredo (an Hügel, 5. Hor-

dit à Markow qu'il devrait bien se servir de l'ascendant qu'il avait sur moi — ce sont ses termes — pour me porter à me relâcher sur une prétention que ne pouvait admettre le roi. Markow lui répondit: „Ce propos pourrait aller à votre prédécesseur; mais à vous, Mr. le comte, je me flatte qu'il ne va pas." V. E. se rappelera que Goltz écrivait toujours que Markow était gagé par moi. „Au reste," ajouta ce dernier, en riant, „j'ai beaucoup d'ascendant sur l'ambassadeur au jeu, mais point du tout en affaires, et quand je pourrais même influer à ses déterminations, ce n'en serait ni plus ni moins à sa cour, où on ne renoncera pas facilement à une prétention aussi juste." Tauentzien a annoncé aux ministres russes qu'il s'aboucherait aussi avec moi sur les derniers ordres qu'il avait reçus, mais, quoiqu'il y a déjà trois jours de cela et que je continue à garder la maison, il n'a pas exécuté ce projet. *

94. REUSS AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Berlin, den 4. Februar 1795.

. . . . Es bietet sich allerdings die wichtige Frage dar, ob der bis jetzt täglich wachsende Einfluss des Prinzen Heinrich die Beschlüsse des Königs auch siegreich über die Kabale zu bestimmen stark genug sein wird; es entsteht aber aus derselben noch die verwandte, noch bedenklichere Frage, ob der Prinz selbst nicht durch vorkommen könnende Umstände in seinen bisherigen billigen Gesinnungen wankend werden könnte, zumal, da der Vortheil des durchlauchtigsten Hauses Oesterreich alsdann an dem General von Bischoffwerder eine nur schwache Stütze finden würde, so aufrichtig es derselbe in seinem Innern mit uns meinen mag, indem ich ihm gar nicht den hinreichenden Muth zutraue, durch wirksame Anempfehlung einer so gerechten und zu erwartenden Rücksicht auf unsere Würde und auf unser Wohl seinen Credit noch einmal dran zu wagen, nachdem es unseren und seinen Feinden so sehr gelungen ist, ihn wegen der damals unverholenen und einem aufrichtigen Einverständniss günstigen, bei jeder Gelegenheit geführten Sprache bei dem Könige und im Lande verdächtig zu machen und ihn gegen Ende des 92er Feldzugs ganz zu stürzen, wie er denn auch noch im Publico für von unserm Hofe bestochen angesehen wird, so dass er diese ganze Zeit her — auch seitdem er wieder in Gnade ist — seine Meinung gar nicht und nur erst wiederum jetzt zu äussern gewagt hat, als der Prinz Heinrich dem Könige billigere und nützlichere Grundsätze anempfohlen hat.

Unter den weiter oben erwähnten vorkommen könnenden Umständen verstehe ich die sich nächstens zeigen müssende wahre Gestalt der französischen Anlockungen oder Absichten bei der vorgespiegelten Aussicht auf Frieden, welcher der Prinz Heinrich zu leichtgläubig getraut zu haben, sowie den Ungrund seiner Hoffnung wird einsehen oder vielleicht statt dessen die hochtrabendsten Forderungen anhören müssen. Wenn man es zum Beispiel nachsichtig übersehen will, dass mir von denen neuerlich aus Basel angekommenen Nachrichten, welche mir durch vertraute Canäle zugekommen sind, noch nichts mitgetheilt worden ist, (wie mir doch versprochen und kürzlich von dem Grafen

Haugwitz mit dem Zusatz wiederholt worden ist: „er hoffe gewiss, der König werde dabei bleiben, dass er mich von dem Fortgang dieser Sache unterrichten dürfe und nicht vor mir zu erröthen werde Ursache haben müssen"), weil diese Nachricht noch als etwas Vagues angegeben werden kann, so nährt doch oder erzeugt dies Geheimhalten doch kein Vertrauen.

Diese Nachrichten bestehen darinnen, dass dem Frieden mit Preussen eben keine grosse Hindernisse, dem Frieden mit dem Reiche aber die noch nicht erfolgte Einnahme von Mainz gar sehr im Wege stände, worauf dem Grafen Goltz zu antworten befohlen worden, der König habe dem FM. von Möllendorff ausdrücklich aufgegeben, die Vertheidigung der Festung Mainz durch die preussische Armee aus allen Kräften zu unterstützen, von welchem Punkt nicht abgegangen werden könne. Was nun dieses für Folgen haben werde, wird in Kurzem ein mehreres Licht über die Sache verbreiten, indessen ist dieses nur zu deutlich, dass dies Oesterreich zu Liebe nicht geschehe.

Nun ist aber die wenn auch noch entfernte Absicht des Prinzen Heinrich ein Bündniss mit Frankreich, es werde nun eine Republik daraus oder komme wieder unter eine monarchische Regierung, zumal, da man hier eine künftige Verbindung zwischen Oesterreich und Preussen mehr als vermuthet und hiernächst dieses Prinzen und die generale hiesige Behauptung, dass Preussen den Krieg nicht fortsetzen könne..... Sollte aber die sehr zu wünschende Lauterkeit und Würde der Grundsätze des Prinzen diesen meinen durch manche bittere Erfahrungen wohl zu rechtfertigenden Argwohn auf eine erwünschte Weise heben, so wäre die erste Frage noch zu erörtern, die nämlich, ob des Prinzen Einfluss die feindseligen Eingebungen der altpreussischen Cabale prädominiren werde oder nicht, und däucht mir wegen derselben der vor andern hiesigen vorzügliche Verstand und die Gabe der Darstellung des Prinzen, sein Soutien bei dem König an dem Minister Struensee und Bischoffwerder und endlich seine Abneigung gegen Lucchesini, von welcher die zur Sendung nach Basel auf den Grafen Goltz gefallene Wahl, der sich Lucchesini versichert hielt, nun aber auch einen desto grössern Hass auf Bischoffwerder geworfen hat, einen Beweis abgeben kann, wie auch des Königs verminderte Faveur günstige Vermuthungen an die Hand geben zu sollen. Der Graf Haugwitz ist zwar — wie ich aus mehrerer fremden Minister Aeusserungen gemerkt, sie auch dabei gelassen habe — der Meinung, dass der König seinem Herrn Oheim nur halbe Confidencen mache und seinem Rath zu folgen nur scheine; allein die jetzt täglichen Privatbesuche des Prinzen bei Sr. Maj., deren ich gewiss bin, und das mir von Ersterem abgenommene Versprechen, gegen die hiesigen Minister reinen Mund zu halten, spricht nicht nur gegen des Grafen Haugwitz Meinung, sondern möchte noch dazu beweisen, dass man ihn irreführen will und wirklich irreführt.....

Ich wünschte nur so oft Gelegenheit zu haben, den General Bischoffwerder zu sprechen bekommen zu können, als es theils ihn zu stimmen, theils auch um von denen Vorgängen unterrichtet zu werden wohl nöthig und ersprieslich wäre; er hält sich aber, um nicht zu

[illegible] Zusammenkünften [illegible] Entfernung zurücke, und ist auch zu Hause [illegible]. Der [illegible] kön. Hoh. haben seit dem ersten Mal [illegible] mit mir gesprochen, begegnen mir aber immerhin [illegible].

Ich [illegible] auf den Grafen Goltz gefallene Wahl [illegible] in der Hoffnung, des Marquis Lucchesini an unserm Hofe zu wissen, als Sie [illegible] auf diese Negociation und herauf auf den Frieden zu Paris immer als auf sein summum bonum zählte, welcher letztere aber wahrscheinlich nur dem Grafen Goltz zu Theil werden wird, was bei der [illegible] wäre, was man mit Lucchesini anfangen soll. Wenn ich wieder meinen Dank trauen soll, so fühlt der König nun wie selber, wie viel er verloren hat, so wie auch Graf Haugwitz mich versichert, zum ersten Male ein solch Gefühl an sich [illegible] lassen, dass die [illegible] dass dieses Einsehen noch nicht zur Entfernung dieses [illegible] schlechten Menschen führen wird.

Dieser Tage hat der kaiserliche Gesandte in einem offiziellen Anbringen bei Sr. Maj. dem Könige um Verstärkung seiner Armee und um Schutz mit Truppen für die bedroheten Länder angehalten. Hierauf wünscht die kaiserliche Regierung, dass der König den Herzog von Braunschweig vermögen wolle, das Commando wieder anzunehmen; auf den ersten Punkt ward ihm zur Antwort, der König werde thun, was in seinem Vermögen stunde, und seit dieser Zeit hat man im Project der kaiserlichen Armee einen Tausch vorzuschlagen, dass Mollendorff das Land besetze, wo die kaiserliche Armee steht, auf den zweiten aber, der König könne sich dahinein nicht mischen. . . . .

Vermöge einer von dem Baron Keller, welchen man selbst heute oder morgen hier erwartet, angekommenen Staffette bestätigt es sich, dass die beiden Prinzessinnen von Oranien glücklich aufs hohe Meer gekommen sind, und dass der Erbstatthalter für sich und seine Söhne sich aller Aemter entledigt habe und den Prinzessinnen gefolgt sei. Seit dieser Zeit aber hat man keine fernere Nachricht. Se. Maj. der König haben dem Prinzen von Oranien kurz vor der unglücklichen Katastrophe die Verlängerung einer Obligation von 500.000 Reichsthaler abgeschlagen gehabt. Nun ist's doch so viel als verloren.

P. S. . . . . * Es scheint mir theils noch unausgemacht, ob bei der Furchtsamkeit des Bischoffwerder das an die Hand gegebene Mittel ihn zu einer wirklich nützlichen Thätigkeit vermögen würde, theils ist es mehr als kitzlich, ihm unter jetzigen Umständen einen solchen Antrag zu machen, der in vorigen Zeiten auf dem damals von mir vorgeschlagenen und von dem höchstseligen Kaiser eingegangenen Weg ein Leichtes war. *

95. KAISER FRANZ II. AN KAISERIN KATHARINA.

Ce 4 février 1795.

(Abgedruckt bei Beer, Leopold II., Franz II. und Catharina, 198, und von Vivenot, Arch. f. K. ö. G.-Q., XLIII, 115, mit dem Datum: 3 février 1795.)

96. THUGUT AN COBENZL.

Vienne, ce 4 février 1795.*)

97. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 4 février 1795.

A. Par le billet, dont j'ai l'honneur de remettre la copie ci-jointe à V. E., S. M. vient de conférer le commandement général de ses troupes à Mr. le général Colli. Cette résolution a été précédée de bien de débats, jusqu'à ce qu'on a reconnu la justesse des raisons que Mr. de Colli a alléguées à l'appui de sa demande, en assurant S. M. qu'il n'était animé que par son zèle, que, pour établir un plan de campagne, l'unité du commandement était indispensable, et qu'il ne négligerait jamais d'assigner aux princes dans ses plans des occupations convenables et distinguées. . . . .

98. KAISERLICHES COMMISSIONS-DECRET

an die allgemeine Reichsversammlung, die Reichskriegsmaterie, besonders auch die Einleitung zu einem annehmlichen Frieden betreffend.

Regensburg, den 10. Februar 1795.

(Abgedr. in Posselt, Europäische Annalen, Jahrg. 1795, I, 273 ff. und in [Haller], Geheime Geschichte der Rastadter Friedensverhandlungen in Verbindung mit den Staatshändeln dieser Zeit. Von einem Schweizer. II. Theil, Germanien 1799, p. 1 ff.)

99. GROSSHERZOG FERDINAND VON TOSCANA AN DEN KAISER.

(Eigenh., Orig.) Florenz, den 10. Hornung 1795.

. . . . Ich habe Nachrichten, dass Engelland nunmehr anderst denket und dass es nicht so leicht mehr wie vorhinein gewaltthätig die anderen Mächte behandeln wird. Sollte es aber wohl geschehen, so bin ich bereit, Alles eher zu thun, als mir Gewalt von was immer vor einer Seite anthuen zu lassen. Indessen habe ich aus Frankreich gute Nachrichten und weiss gewiss, dass es leicht wäre, Frieden zu haben; denn die ganze französische Nation wünschet und brauchet selben und erwartet nur, dass die anderen Mächte einen Schritt zu selbem machen. . . . .

100. REUSS AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Berlin, den 11. Februar 1795.

Nunmehro eile ich nach einer mir von dem Herrn Cabinetsminister Grafen Haugwitz gewährten Unterredung E. Exc. von dem letzterwähnten königlich preussischen Truppenmarsch, dessen ich bisher nur vorläufig erwähnen konnte, folgenden bestimmtern ganz gehorsamsten Bericht abzustatten.

Es haben nämlich Se. kön. preussische Maj. auf die dringende Vorstellung des kurhannövrischen Ministerii und nach sowohl eingezogenen Rapport von der im Feld stehenden königlich preussischen

*) Unter diesem Datum sind von Vivenot im Arch. f. K. ö. G.-Q., XLIII, 107 ff. fünf Weisungen mitgetheilt.

Armee, als entworfenen Calcul von der Stärke der sächsischen, hessischen, hannövrischen, braunschweigischen, englischen und emigrirten Corps beschlossen, zur Deckung des nördlichen Deutschlands mit diesen Truppen zusammen die Vertheidigung der rückwärts liegenden Länder von Hanau an bis an den Ausfluss der Ems in die Nordsee dergestalt über sich zu nehmen, dass ein Corps von einigen 40.000 Mann von Hanau bis Marburg, ferner der Herr FM. Möllendorff mit einigen 50.000 Mann in der Gegend von Lippstadt und endlich ein aus obenbenannten Alliirten bestehendes Corps von einigen 20.000 Mann in der Gegend von Emden, und zwar nicht als ein Cordon, sondern in drei in Verbindung stehende corps d'armée zu stehen kommen sollen, in der Voraussetzung, dass bei der mit des Herrn Herzogs Albert kön. Hoh. und dem Herrn FZM. Grafen Clairfayt zu nehmenden Rücksprache dieselben einwilligen würden, die Position von Mainz und was dazu gehöre mit kaiserlichen Truppen zu besetzen.

Zu der Composition dieser drei Corps d'armée ist folgender Calcul angenommen worden:

1. königlich preussische streitbare Mannschaft		60.000 Mann
2. Sachsen, das am Rhein befindliche Corps von	5000	
das marschfertige Quintuplum . . .	9000	
erbetene, aber noch nicht bewilligte Vermehrung von	4000	
Summa		18.000 Mann
3. Hessen-Kassler, alte und neue		18.000 „
4. Hannovraner nebst neuer Stellung, Braunschweiger, was noch von Engländern übrig ist und Emigrirte		18.000 „
Summa		114.000 Mann.

Damit nun zur Subsistenz dieser Truppen die nöthigen Lebensmittel vorgefunden werden möchten, so sind von hiesiger Seite die kurfürstlich und herzoglich sächsischen Häuser, der Hessen-Kasslische und der hannövrische Hof aufgefordert worden, die nöthigen Magazine und Fuhren im Rücken obenbenannter Linie anticipando anzuschaffen, deren die Armeen benöthigt sein würden, worüber sich der königlich preussische Hof in der Folge mit ihnen abfinden würde, ist denenselben aber zugleich angedeutet worden, dass, wenn die benannten Höfe das, was zu ihrer eigenen Erhaltung diene, nicht erwägen und sich zu dem Verlangten nicht verstehen, dahero dann der FM. Möllendorff bei seiner Ankunft in Lippstadt die erwähnten nöthigen Anstalten nicht vorfinden sollte, alsdann die königlich preussische Armee ihre Position hinter der Elbe zu nehmen den Befehl erhalten würde, von wo aus dieselbe ihre Subsistenz aus dem eigenen Lande ziehen würde. Die oben angezeigte von dem Rhein entferntere Position ist selbst auf die Gefahr, die zwischen derselben und dem Rhein liegenden preussischen Provinzen im Falle eines vom Feinde gewagten Uebergangs über diesen Strom auf kurze Zeit einer Invasion ausgesetzt zu lassen, vorzüglich vor der bis-

herigen gewählt worden, weil man, wenn der Feind den Uebergang wagen sollte, alsdann mit mehrerer Wahrscheinlichkeit des Successes von verschiedenen Punkten ihm entgegengehen und solcher Gestalt ihn mit vereinigter Macht angreifend, einen sowohl empfindlichern als entscheidendern Streich gegen ihn ausführen würde. Diesen Plan, sagte Herr Graf von Haugwitz, habe der FM. von Möllendorff den Befehl des Herrn Herzogs Albert kön. Hoh. und dem Herrn FZM. Grafen Clairfayt umständlich vorzulegen und sich mit beiden Herren Befehlshabern über die Ausführung desselben einzuverstehen, zu welchem Ende der Herr Graf Haugwitz mich ersuchte, des Herrn Herzogs kön. Hoh. davon zu präveniren und Höchstdemselben anheimzustellen, auf welche Art der Herr FZM. Graf Clairfayt am füglichsten zu der Beitretung zu einem solchen Concert zu vermögen sein möchte. Demzufolge habe ich unter gestrigem Dato ein solchermassen abgefertigtes Schreiben an Se. kön. Hoh. abgehen lassen, ermangle nicht, E. Exc. die ganz gehorsamste Anzeige davon zu machen, und hoffe E. Exc. erleuchteten Beifall nicht verfehlt zu haben. Unter wessen Direction nunmehro des Herrn FZM. Alvinczy Corps zu stehen kommen werde, das scheint mir noch nicht bestimmt worden zu sein. Da mir bis jetzt nicht anders als unbekannt sein kann, inwiefern Se. Maj. der Kaiser diese Veränderung in der Stellung der Armeen billigen werde oder nicht, so beschränkte mich darauf, dem Herrn Grafen Haugwitz meinen ergebensten Dank für die Mittheilung derselben an den Tag zu legen und die Sache ad referendum zu nehmen.

Was nun die Unterhandlungen in Basel anbetrifft, so erhielt ich auf meine Anfrage die Antwort: „Obgleich die französische Mission zu Basel eine Sprache führe, auf welche sich gute Hoffnung gründen lassen könne, so könne doch noch gar nichts Positives angegeben werden, weil man mit solcher Art Menschen ausserordentlich behutsam vorgehen und mehr als doppelten Grund haben müsse, bevor man mit Verlässlichkeit sich einzulassen wagen könne; es solle aber dabei bleiben, dass der König, wenn es sich einmal auf sichern Grund werde fussen lassen, dem kaiserlichen Hofe die Sachen alsdann offen vorlegen werde. Aller erwünschten Aussicht ohnerachtet fahre der König, wie man aus dem neuen Plane sehen könne, dennoch fort, sich auf alle Fälle gefasst zu halten, alsdann aber, wenn der Krieg fortgesetzt werden müsste, würde ein aufrichtiges Einverständniss zwischen den coalisirten Mächten überhaupt, vornehmlich aber zwischen unseren beiden Höfen nöthiger als jemals sein, zu welchem der König bereitwillig die Hand bieten werde."

Dasjenige, was E. Exc. mir letzthin in Betreff des Abgangs des Majors Grafen Dönhoff von des Herrn FZM. Clairfayt Armee anbefohlen haben, glaubte ich bei dieser Gelegenheit anbringen zu sollen; der Graf Haugwitz versprach auch den besten Gebrauch davon zu machen, schien aber sehr zu wünschen, dass er Sr. Maj. dem Könige durch etwas Ausführlicheres die gefasste Besorgniss benehmen könne, als habe der Herr Feldzeugmeister, die Connexion mit der preussischen Armee für überflüssig haltend, dieselbe aufheben wollen, welche Meinung ich sodann bestmöglichst zu widerlegen mich bemüht habe. . . . .

101. VON DEM FÜRSTEN REUSS DEM BERLINER MINISTERIUM ÜBERGEBENE NOTE.

(14. Februar 1795.)

(Abgedr. in Posselt, Europäische Annalen, 1795, II, 305.)

---

102. DIETRICHSTEIN AN [THUGUT].

(Orig., eigenh.) Francfort, le 17 février 1795.

Je continue aujourd'hui mon rapport d'hier sur l'affaire du sel.*) L'homme est encore venu me voir le soir. Il avait reçu une lettre de Mr. de Clerfayt dont il était enchanté, par rapport aux facilités qu'il en a obtenues pour le passage. En parlant de la campagne de 92, il me dit que c'était bien à tout qu'on avait accusé Mr. de Clerfayt d'être arrivé trop tard, puisque lui-même avait été avertir le duc de B[runsvic] de sa prompte arrivée et que celui-ci avait répondu: „à quoi bon, puisque nous ne devons plus attaquer?" Il m'indiqua une voie pour lui écrire et recevoir ses lettres, non que tout le monde ne puisse pas les voir, mais de crainte que des malveillants n'y donnassent peut-être une fausse interprétation. V. E. remarquera cela. Il me promit encore de contribuer de tout son pouvoir à l'harmonie et au bien général et me pria d'en faire de même, comme aussi de nous avertir mutuellement de bonne heure de nos changements de domicile, en ajoutant qu'il serait possible que dans quelque temps il me priât de lui faire passer mes lettres par Hambourg.

. . . . J'observerai aussi à V. E., relativement à l'importance du personnage et de ses intentions favorables et utiles, qu'il a toujours été employé par les agents les plus intimes et les plus puissants de son pays. L'on sait que le Roi de Prusse qui avait sur la Hollande en politique les mêmes vues que la France de la démocratiser et détacher de l'Angleterre n'a été entraîné, malgré Mr. de Herzberg, à une démarche contraire que par ses maîtresses d'alors instiguées par sa sœur. Dès lors et tandis que le duc de B[runsvic] avançait en Hollande, Mr. de Herzberg se servait de notre homme comme d'un contre-poids en faveur de la démocratie contre l'influence stadhoudérienne; il arrêta le duc de B[runsvic], en transigeant avec le parti patriote, la princesse fulmina et voulait que le duc rejetât cette transaction et notre homme répondit alors: „Wenn ich Jemanden aus dem Wasser ziehe, wenn es auch bei den Haaren ist, und er ist nicht damit zufrieden, so verdient er, dass ich ihn ersaufen lasse." De là vient aussi la mésintelligence entre le duc et lui. C'est en continuation de ce système qu'on a obtenu du Roi l'espèce d'abandon de la Hollande, tandis que d'un autre côté, par des vues toutes différentes et de monopole commercial, l'Angletere l'abandonnait aussi.

Cette période-ci relative à la Hollande, je ne la tiens pas de l'homme en question; je la sais d'ailleurs avec certitude. V. E. verra par tout cela qu'il est important de l'encourager, et si Elle ne me mande

---

*) Vgl. Vivenot, Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen, II, 1, 150 ff. Der homme du sel ist Kalkreuth.

pas de faire une apparition à Vienne, je la prie de me donner ses ordres à cet effet. Je crois que cela pourra devenir très-utile dans la suite, surtout si j'étais à portée d'en tirer parti. . . . .

On parle du prince d'H[ohenlohe] pour remplacer Mr. de Clerfayt. V. E. sait ce que j'ai osé lui dire là-dessus; il n'est pas rajeuni, il sera mené par Plunkett qui n'est pas un grand militaire, et celui-ci en parti par le commissaire palatin Freden dont la femme est assez jolie. Il fera, comme il a fait, restera en loup-garou trois mois dans sa chambre, sans monter à cheval, et ne pourra s'accorder avec personne. D'un autre côté, je ne me promets pas beaucoup du duc A[lbert], s'il commande 150.000 hommes. Je connais son irrésolution. Les talents, le zèle de Seckendorf ne suffiront pas seuls pour cette besogne. Un ange descendu du ciel n'en viendrait pas à bout. . . . .

P. S. . . Le maréchal M[œllendorff] qui envoie à chaque instant un courrier à Berlin vient d'en recevoir un qui le comble de joie et qui me met au désespoir, où le Roi lui écrit: „dass triftige Gründe ihn verhindert haben, die Armee des FM. Mœllendorff unter die Befehle des H[erzogs] von B[raunschweig] zu geben, der die Alliirten commandiren wird". Le maréchal a l'espoir de recevoir incessamment un courrier avec l'agréable nouvelle que le prince héréditaire d'H[ohenlohe] le suit, ce que tous deux ont demandé, la bonne intelligence qui existait ci-devant entre le dernier et le duc A[lbert] étant considérablement diminuée. Tout cela est affreux; car une armée commandée par le maréchal M[œllendorff] ne fera jamais rien; il est trop vieux, trop incapable et croit toujours trop à la paix. . . . .

---

103. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 17 février 1795 n. st.

. . . . * . . . . Les malheurs de la Hollande ayant rendu les négociations plus actives entre la Russie et l'Angleterre, il y a eu deux conférénces entre les plénipotentiaires russes et le chevalier Whitworth, dans lesquelles, pour autant que j'en suis instruit, il a été traité d'un armement de 20 vaisseaux de ligne que l'Impératrice joindrait aux forces anglaises, et pour lesquels les ordres ont déjà été donnés à l'amirauté. Les ministres ont témoigné la bonne volonté de l'Impératrice d'employer aussi un corps considérable de ses troupes de terre contre la France, mais en ajoutant que la chose était impossible, tant que les affaires de Pologne ne seraient pas finies. Le comte Ostermann a confié à Whitworth que c'était la prétention du roi de Prusse sur Sendomir et Cracovie qui en arrêtait la conclusion, ainsi que les raisons qui ne permettaient pas aux deux cours impériales d'y jamais consentir. D'après ce que j'ai eu l'honneur de mander à V. E., le ministre d'Angleterre n'a rien appris par là qu'il ne sut déjà. Le ministre de Prusse a eu ces jours-ci un nouvel entretien avec le comte Ostermann sur les affaires de Pologne, où il a de nouveau pressé ce ministre de nous déterminer à nous relâcher de notre prétention. „Jamais la cour de Vienne ne s'en départira," lui répondit-il, le vice-chancelier, „et elle a toute

raison d'y insister, nous ne pouvons pas l'y forcer, ni même le lui demander, puisqu'elle a entièrement la justice de son côté; voulez-vous donc que les choses restent éternellement sur le pied où elles sont actuellement, et après les derniers progrès des Français, n'êtes-vous pas intéressés autant et plus que personne de mettre l'Impératrice en état d'employer aussi ses forces contre la France? Or, je vous le déclare, et vous pouvez le mander à votre cour, tant que les affaires de Pologne ne seront pas terminées, l'Impératrice ne fera pas la moindre chose à cet égard. La cour de Vienne s'est sacrifiée pour nous dans la guerre de Turquie, elle s'est sacrifiée pour la cause commune dans la guerre de France, elle n'a éprouvé jusqu'ici que des pertes. Comment pouvez-vous donc lui disputer une chose à laquelle elle a si fort droit de prétendre? Je vous répète encore," dit le comte Ostermann au comte de Tauentzien, „et avec ma franchise accoutumée, jamais l'Impératrice ne se départira d'une demande qui est fondée sur la plus stricte équité." Le comte d'Ostermann dit en outre au comte de Tauentzien qu'il était le maître de s'aboucher avec moi ou de demander une nouvelle conférence commune. Le ministre prussien répondit qu'elle serait inutile, si les plénipotentiaires russes continuaient à m'appuyer comme ils avaient fait. „Nous avons parlé pour la raison et la justice," dit le vice-chancelier, „nous vous laisserons, si vous voulez, débattre la chose avec le comte de Cobenzl, mais je vous préviens que vous n'y gagnerez pas davantage." En me communiquant ces détails, le comte d'Ostermann me dit aussi que Tauentzien s'était plaint plusieurs fois dans le cours de la conversation que jamais notre réconciliation avec la Prusse n'avait été bien sincère. Je répondis qu'en cela, comme en tout, les faits parlaient en notre faveur et contre eux, que depuis la conclusion de l'alliance, nous n'avions jamais ni manqué à nos engagements ni rien fait contre la Prusse, qu'au contraire nous avions favorisé ses avantages, tandis qu'eux de leur côté avaient toujours entravé les nôtres, nous avaient fait tout ce qu'ils avaient pu, et violé tous les traités qu'ils avaient conclus. Le comte d'Ostermann me dit que, si on parvenait à les déterminer à ce qui était convenu entre les deux cours impériales, il faudrait ne rien épargner, pour que les trois cours agissent d'un parfait concert contre l'ennemi commun, et pour cela tâcher de les persuader de la sincérité de notre retour vis-à-vis d'eux. Je répondis que nous ne demandions pas mieux, bien entendu que ce serait sous les auspices de la Russie, l'intimité des deux cours impériales devant aller avant tout autre système. Le comte Ostermann m'assure qu'Alopeus travaille, de son côté, de tout son pouvoir à faire céder les Prussiens sur l'article de Cracovie, que récemment encore les ministres du roi, effarouchés des derniers succès des Français, lui en ayant représenté les conséquences dangereuses, il répondit que dans un tel état des choses ils ne devaient pas hésiter un instant de terminer les affaires de Pologne, de la seule manière possible pour pouvoir alors agir tous de concert contre l'ennemi commun. *

104. DEGELMANN AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Bâle, le 18 février 1795.

. . . . On débite ici que le ministre de S. A. R. Mgr. le Grand-duc de Toscane qui vient de conclure un traité de neutralité avec la Convention est chargé de négociations de paix de la part de la cour de Vienne. . . . .

105. DEFENSIV-ALLIANZ

zwischen der Kaiserin von Russland, Katharina II., und König Georg II. von Grossbritannien.

(Geschlossen zu Petersburg, 7./18. Februar 1795.)*)

106. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 23 février 1795.

. . . . V. E. peut affirmer hardiment que, bien loin d'avoir aucune part quelconque à la mission de Toscane à Paris, S. M. n'a pas caché à son auguste frère son entière désapprobation d'une démarche qu'une trop grande pusillanimité a arrachée à un pays dépourvu de tous moyens de défense. Nous n'avons pas à Bâle d'autre agent politique que le baron de Degelmann, ministre de l'Empereur en Suisse, et qui fait à Bâle son séjour ordinaire, à l'exemple de ce qui depuis un temps immémorial a été constamment pratiqué par tous les ministres de l'Autriche auprès des cantons helvétiques, mais loin d'avoir pris aucune part à tous ces tripotages prétendus pacifiques dont Bâle est. actuellement le théâtre, il est de fait que Mr. de Degelmann n'a même pas eu la moindre communication avec le feu comte de Goltz, pendant tout le cours de ses négociations. Vous pouvez en général, Mr. le comte, assurer avec la plus scrupuleuse exactitude de la vérité qu'abstraction faite de nos déclarations publiques à la diète de Ratisbonne dont il est aisé d'apprécier la valeur et les motifs, nous n'avons fait jusqu'ici aucune démarche ni tentative quelconque dont une pacification avec la France eût été le but prochain ou éloigné: mais notre loyauté en même temps ne nous permet pas de dissimuler que dans la position où les choses en sont venues, nous ne saurions répondre des mesures auxquelles les circonstances pourraient nous forcer de recourir, surtout si nous n'éprouvions pas les secours prompts et efficaces que nous sommes en droit de réclamer. . . . .

J'ai encore à observer, relativement à un passage de la dernière dépêche de V. E., que depuis le commencement des négociations à Pétersbourg sur les affaires polonaises, aucune explication directe avec la cour de Berlin sur le même objet n'a eu lieu, S. M. voulant que tout ce qui peut y être relatif soit exclusivement traité sous les yeux et sous les auspices de son auguste alliée.

107. GRESSELSBERG AN HERZOG ALBRECHT ZU SACHSEN-TESCHEN.

(Beilage zu einem Schreiben Degelmann's an Thugut, ddo. 26. Februar 1795.)

(Copie.) Basel, am 24. Februar 1795.

Der hiesige französische Secrétaire interprète Bacher liess mich gestern angehen, mit selbem an einem dritten Ort zusammenzukommen,

*) Siehe: 24. Mai d. J.

pour-cent de plus tombe dans la caisse d'amortissement et produit même l'avantage marqué de diminuer la masse du capital pour le temps du remboursement, tandis que l'emprunt d'Irlande de l'année dernière portait un intérêt de six pour-cent et une prime de deux pour-cent, et que celui de l'année courante porte un intérêt effectif de sept pour-cent et une prime de deux et est par conséquent à des conditions beaucoup plus onéreuses que celles dont nous nous plaignons, et que le ministère britannique peut toujours nous citer comme avantageuses, puisqu'elles le sont plus que celles de l'emprunt d'un des trois royaumes, que les prêteurs préféreront toujours à des emprunts étrangers qu'on peut encore moins comparer avec ceux de l'Angleterre même. Quoique je n'aie point été chargé personnellement de la négociation financière de ces six millions, je me suis cru obligé d'éclairer de mon mieux sur le véritable taux de leur intérêt qui, comme je crois l'avoir démontré actuellement, n'est point à sept et demi, mais à six. Quand même on trouverait à présent ces conditions trop fortes, on ne pourrait en rien rabattre, puisque le second emprunt de trois millions est absolument équiparé au premier également de trois dont les propositions pour celui d'un seul million, auquel on s'était borné dans le principe, avaient servi de première base. Le banquier Boyd nous a été indiqué par feu Mr. le comte de Mercy lui-même, et ce ministre avait paru trouver que c'était faire une très-bonne opération de finance que de débuter dans un pays, où les capitalistes ont entretenu de tout temps une méfiance prononcée pour les étrangers, par y emprunter des sommes considérables à des termes plus favorables qu'un des trois royaumes. Le seul moyen qu'il y aurait pour éprouver une diminution dans l'intérêt que nous avons à payer serait que l'Angleterre voulût se charger de solder elle-même le surplus dont nous nous plaignons. Outre que je doute qu'elle s'y prêtât jamais, il me paraît qu'il serait au dessous de la dignité de notre cour d'en risquer la demande.

Le retard survenu dans la possibilité de la prompte conclusion de la besogne de notre emprunt a mis enfin Mr. Pitt dans la nécessité de le séparer momentanément de celui de l'Angleterre, qu'il ne peut plus remettre, et en conséquence son budget ne parle que de 18 millions au lieu de 24. Il est fort à craindre que nos prêteurs n'en soient extrêmement alarmés et qu'ils ne disposent de leurs fonds préparés et morts depuis quelque temps en faveur de l'Irlande, dont l'emprunt s'ouvrira incessamment. Je me propose de parler sérieusement à Mr. Boyd pour le porter à faire tous ses efforts, afin de les engager à attendre encore quelque temps la décision définitive de notre cour; mais il n'est que trop certain que, si cette réponse tardait un peu, la bonne volonté du cabinet britannique ne pourrait pas empêcher qu'on ne disposât des fonds qui nous étaient destinés, et la garantie même de l'Angleterre ne nous mettrait pas ensuite à l'abri de payer huit ou dix pour-cent à des capitalistes qui se prévaudraient du prétexte de l'incertitude, dans laquelle nous les aurions tenus, pour s'excuser d'avoir disposé de leur argent.

J'ose supplier V. E. de vouloir bien ne pas douter que, si je n'étais pas entièrement convaincu des vérités que je viens de Lui ex-

ser, je n'aurais pas pris la liberté d'insister autant sur cet objet; is je suis trop profondément pénétré de l'urgence des circonstances de nos besoins, ainsi que de l'intime conviction de l'impossibilité solue de pouvoir rien changer au mode de l'emprunt, pour ne pas acquitter du devoir sacré, dicté par la probité et la conscience à n employé fidèle et zélé, de présenter à sa cour les choses sous leur ritable point de vue, pour pouvoir ensuite attendre les ordres qu'elle ignera lui envoyer et s'y conformer scrupuleusement. . . . .

109. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 24 février 1795.

Ayant réussi à voir Milord Grenville quelques heures avant l'exdition du courrier, porteur des dépêches d'aujourd'hui, j'ai eu raison me convaincre que la teneur des instructions qu'on envoie à Mr. chevalier Eden est entièrement conforme à ce que j'avais présumé. l s'en tient aux conditions de 200 mille hommes pour quatre millions e nous avons nous-mêmes proposés, et dans la même proportion de 50 mille hommes pour cinq millions, ou, ce que l'on préférerait tourrs, de 300 mille pour six. On répète que le mode de l'emprunt est l que celui que nous avions fixé pour les premiers trois millions, et l est résolu de ne pas se départir de l'engagement que le crédit anais a pris solennellement de n'accorder sa garantie que pour un mprunt négocié par la maison de Boyd, vis-à-vis de laquelle l'Angleerre prétend ne s'être liée primitivement qu'à notre seule considération, ais qu'elle ne peut plus tromper actuellement, soit en voulant dénarer l'emprunt, ou en permettant qu'une autre maison en soit chargée.

110. THUGUT AN REUSS.

Unter Einschluss an Graf Elz und mittelst eines Vertrauten dieses letzteren Ministers."

(Concept und Minute.) Wien, 25. Februar 1795.

Das von E. L. unter dem 4. d.*) angezeigte dortige Vorhaben, ne Stellungsverwechslung der kaiserlichen an dem Niederrhein operenden Armee mit der preussischen Armee vorzuschlagen, scheint in s Werk gesetzt zu werden, wie Dieselben aus dem zu Ihrer Privatotiz beigeschlossenen Schreiben des Herrn FM. von Möllendorff an es Herzogs Albrecht königl. Hoh. ersehen werden.

Da nunmehr der Fall eintrifft, wo die eigenen preussischen Beitzungen in Westphalen in dringende Gefahr gerathen, und wo nebstei der königlich preussische Hof das nämliche vorzügliche Interesse ekommet, das Eindringen der Franzosen in das Herz von Niederentschland abzuhalten, welches Se. kais. Maj. haben, deren Progressen n denen Ihren Staaten vorliegenden oberrheinischen Reichslanden Ein-

*) Dagegen traf der Bericht Reuss' vom 11. Februar erst nach erfolgter bfassung der obigen Weisung Thugut's ein und veranlasste diesen in einem chschreiben zu der Bemerkung, dass, obgleich die Eröffnung des Grafen Haugwitz nige wesentliche Abweichungen von dem Vorschlage Möllendorff's zeige, es ch bei der einmal geschriebenen Weisung zu verbleiben habe.

fications a fait grand plaisir; nous procéderons à l'échange dans le courant de la semaine prochaine, celle-ci première du carême étant consacrée aux actes de dévotion. Je suis déjà convenu avec les ministres qu'il ne sera pas fait à la Prusse communication des termes de notre accession à la convention du 23 janvier 1793. Si le cas échoit d'accéder également avec cette dernière puissance, je me conformerai à ce que V. E. daigne me prescrire. Je crois qu'après l'échange des ratifications nous ferons ici communication au comte de Tauentzien de l'engagement pris entre les deux cours impériales sur leurs lots respectifs en Pologne. Ayant apris l'arrivée de mon courrier, il s'était déjà informé auprès des ministres sur ce qu'il m'avait apporté; on lui a répondu que le contenu des ordres que j'avais reçus était tel qu'on devait s'y attendre, qu'il n'y avait aucun espoir que nous nous relâchions de notre juste prétention. Tauentzien a demandé quelle était en conséquence la détermination de l'Impératrice. On lui a répondu qu'on ne tarderait pas à l'en informer, ceux des plénipotentiaires auxquels il s'est particulièrement adressé n'ayant pas voulu entrer en nouvelle discussion avec lui, avant que lui parlions tous ensemble. J'ai fait communication de tout ce qui concerne nos négociations avec l'Angleterre ainsi que des rapports des généraux, et de la dépêche allemande sur les procédés de la cour de Berlin, relativement aux défenses du commerce avec la Suisse, afin de faire d'autant mieux voir jusqu'à quel point nous sommes abandonnés de tout le monde, combien peu on doit nous imputer les malheureux évènements de cette guerre, ainsi que le parti que, malgré la fermeté de S. M. l'Empereur, il pourrait être forcé à prendre. Markow qui se trouvait chez moi dans le moment où on copiait les différentes pièces, et auquel j'en ai fait lecture, dès le premier mot qu'il a entendu sur la possibilité que nous fassions la paix, s'est écrié que ceci lui faisait bien de la peine. „Comment donc faire autrement," lui dis-je, „lorsqu'on en agit à notre égard, comme vous voyez que l'on fait?" „Croyez, Mr. l'ambassadeur," me dit-il, „que, s'il était possible de mettre fin à cette guerre d'une manière analogue à vos intérêts et sans rien perdre de vos anciennes possessions, nous le verrions avec le plus grand plaisir; mais pour faire la paix, il ne suffit pas de le vouloir, il faut que l'ennemi le veuille aussi, et c'est ce que je ne crois pas possible de la part des Français vis-à-vis de vous, sans des sacrifices de votre part auxquels on n'ose pas même penser." J'ai fortement insisté sur le secours de la Russie; on m'en promet de considérable, si l'affaire de Pologne est une fois terminée, mais on continue les mêmes objections sur l'impossibilité de rien détacher avant cela de la masse totale des forces russes, destinées à être en mesure contre le roi de Prusse, les Turcs et les Suédois, quoique je ne cesse de représenter que la puissance de l'Impératrice lui permettrait fort bien d'employer une vingtaine de mille hommes contre les Français, sans pour cela être moins en mesure du côté des autres ennemis qui pourraient survenir. . . . . *

14. GROSSHERZOG FERDINAND VON TOSCANA AN DEN KAISER.

Eigenh., Orig.) Florenz, den 28. Hornung 1795.

. . . . Vermöge dem Wunsche, welchen Du mir in einem Deiner ten Briefe geäussert hast, von mir alles jenes zu erfahren, was ine Unterhandlungen zu Paris betrifft, kann ich Dir heute sagen, s ich vollkommen meine Absicht erhalten habe, meine Neutralität der anzunehmen. Dieses wirst Du selbst aus dem hier vorgelegten ruckten Rapport und nachfolgenden Tractat, welcher den 13. d. ist erschrieben worden, ersehen können. Nachdem Alles mit beiderseitiger riedenheit bestimmt ware, hat ein Mitglied des Comité du salut blic in öffentlicher Versammlung dem Carletti gesagt: „Le gouverne- nt de Toscane est bien fin de s'être raccommodé avec la France, au ment où nous sommes; car j'avais fait adopter par la Convention ionale le projet de tenter un débarquement de la flotte de Toulon ivourne, d'y respecter à la vérité les propriétés des Toscans, mais nvahir toutes celles des Anglais, et les chasser du pays." Auf diese siehst Du, liebster Bruder, dass ich die Zufriedenheit und das Glück e, durch meine Neutralität in Livorno zweimal die Reichthümer der gelländer gerettet und ihre Personen in Sicherheit gestellt zu haben. letti schreibet aber, dass die Gewaltthätigkeit, mit welcher mich die gelländer behandelt haben, und welche sie in Livorno den 8. Oc- er 1793 ausgeübet haben, das grösste Hinderniss ware, um mich mit en Franzosen zu accommodiren, welches er nur mit der grössten he und Anstrengung hat überstehen können. Er schreibet auch, s Baron Staël in Paris sich befindet und den Frieden — er weiss nt für welchen Hof — mit denen Franzosen unterhandelt, allein s er sich darin auf eine Art benimmt, durch welche er vermuthlich den nicht erhalten wird, weilen er ganz von der jetzigen Diplomatie Franzosen verschiedene Wege gebraucht. Gott gebe bald Allen i Frieden, damit allen jetzigen Unheilen ein Ende werde, denn man jetzt leider nur traurige und schreckliche Begebenheiten zu er- rten, wenn man nicht selben zuvorkommt.*)

115. REUSS AN THUGUT.

Orig., eigenh.) Berlin, den 5. März 1795.

E. Exc. worden aus meinem ganz gehorsamsten Berichtschreiben n 28. Februar zu ersehen geruhet haben, dass Se. Maj. der König dem rrn Baron von Hardenberg die von dem verstorbenen Grafen Goltz t Mr. Barthélemy zu Basel angefangenen Unterhandlungen fortzusetzen getragen und er am 3. Früh schon dahin abgegangen sei; es ist hero um desto mehr zu bedauern, dass E. Exc. ausnehmend erleuchtet heilte und belehrende Weisungen vom 25. pr. nebst den dazu- hörigen Nachschreiben erst nach seiner Abreise hier eintroffen konnten, lem eine Unterredung mit diesem von allen Uebrigen eine Ausnahme chenden Manne . . . . auch bei diesem ersterwähnten ihm aufgetragenen

*) Beil.: „Rapport fait à la convention nationale, au nom du comité de ut public, sur la demande faite par la Toscane de rétablir sa neutralité avec république française." (Gedruckt.)

Geschäfte ohne allen Zweifel von grossem Nutzen gewesen sein v
Da indessen der Charakter, die vorzüglichen Einsichten und
sichten dieses Ministers mir durch anderweitige Connexionen s
als durch Thatsachen .... bekannt sind, so habe ich — an E.
hohem Beifall nicht zweifelnd — während seines Hierseins öffentlic
ohne Scheu demselben vorzügliche Hochachtung bezeigt; indessen
nur eine von E. Exc. autorisirte Sprache wirksam nützlich sein.
leicht gelingt es mir dennoch, E. Exc. [Wunsch] einigermassen zu er
und so viel davon an den Baron von Hardenberg durch indirecte
kommen zu machen, als sich durch eine dritte Person bewirken

Was den aus so mannigfaltigem durch Lucchesini gestifteten
setzlichen Schaden sich so rechtmässig ergebenden Wunsch des
höchsten Hofes betrifft, von diesem aus boshaften Eigenschafte
sammengesetzten Menschen befreit zu werden, so werde ich, o
gleich .... die Wege durch den Prinzen Heinrich und Bischoffv
sowohl, als für jetzt der durch den Minister von Hardenberg ung
gemacht worden sind, dennoch Tag und Nacht darauf sinnen, auf v
mögliche Weise dieser heilsame Endzweck zu erreichen sein m
Zu der sich wieder ergebenen Art von Spannung zwischen dem
und Prinz Heinrich, sowie zu der unerwarteten Abreise des Ge
Bischoffwerder, welche der Geschäftsführung einen wiederum verän
Gang vorzeichnet (wolle Gott, dass sie in Hardenberg's Händen
und dass er nicht auch verdorben werde), hat — wie ich erst
neuerlich mit vieler Mühe erforscht habe — Folgendes die Veranl
gegeben. Lucchesini hat nämlich in einer besondern Depesche a
König Höchstdemselben berichtet, es habe das kaiserliche Minist
seitdem Hochdasselbe von dem zwischen dem Könige und dem P
Heinrich platzgegriffenen guten Vernehmen und noch mehr von
hergestellten Einverständniss zwischen diesem Prinzen und dem G
Bischoffwerder unterrichtet worden sei, die Meinung aufgenommen
der König durch beide Letztere jetzt gänzlich dirigirt werde, un
hieraus nicht allein die Hoffnung geschöpft, besonders durch Bi
werder den Geschäften eine für Oesterreich vortheilhafte Leitung
zu können, sondern habe auch schon wirklich auf Mittel gedacht,
welche man sich bei diesen beiden Personen nützlichen Eingan
schaffen und durch sie wirken könne. Hierauf nun hat der Kön
General Bischoffwerder zu sich rufen lassen, ihm diesen Berich
gezeigt und ihn zur Rechenschaft aufgefordert; Bischoffwerde
antwortete ohne Verlegenheit sogleich: da er mit inniger Betr
sehen müsse, dass, während er des Königs Würde, Ruhm und
Beste vor Augen habe, wiederum zum Schaden des eigenen un
gemeinen Wohles Parteien aufständen, um Zwietracht im Inner
Aeussern zu stiften, so bliebe ihm nichts übrig, als Platz zu m
und Se. Maj. um die Erlaubniss zu bitten, sich, entfernt von Gesc
nach Potsdam begeben zu dürfen, welches ihm der König freu
gestattete, ihm sagte, er erzeige ihm hiedurch einen Gefallen, und
gefügt haben soll: „Ce coquin ne me gouvernera pourtant pas.
hierdurch der Prinz Heinrich oder Lucchesini gemeint war, bleibt f

ungewiss. Nachdem der Prinz Heinrich etwas von dieser Scene erfahren hatte, so explicirte er sich mit dem Könige. Was dabei vorgegangen, ist mir noch nicht bekannt; nach dieser Explication aber geben zwar die Herren Minister dem Prinzen von den vorliegenden Umständen Nachricht, der Prinz behelligt den König mit Memoires, das Verhältniss ist aber gespannt. Indessen scheint es, dass die Eitelkeit dem Prinzen nicht erlauben wird, Berlin eher zu verlassen, als der König nach Potsdam zurückgeht. . . . Der König scheint dem Generalen seine Gnade jedennoch nicht entzogen zu haben, da Höchstdieselben nach der Katastrophe bei einigen Touren nach Potsdam mit ihm alleine gespeist, auch als Se. Maj. dem Minister Hardenberg dahin entgegen gingen, ihn nebst diesem Minister und dem General Heymann en partie carrée zur Tafel und zur Conferenz über die jetzigen Angelegenheiten gezogen haben, bei welcher Gelegenheit Heymann mir versicherte, dem Könige über Kalkreuth, über die Schwäche Möllendorff's und über das viel zweckmässigere Benehmen des Erbprinzen Hohenlohe sehr freimüthig gesprochen und Eingang bei Sr. Maj. gefunden zu haben. Der Absicht, aus welcher der König dem Herrn von Hardenberg entgegen gegangen, liegt zum Grunde, dass Höchstderselbe ihn, ehe er mit seinen Collegen spräche, über Manches von seinen eigenen Gesinnungen, sowie von dem Verhältniss mit dem Prinzen Heinrich präveniren, und Hardenbergs Berichte und Urtheile vorhero aufnehmen [wollte]. Hiernächst soll ich noch hinzufügen, dass der Baron von Hardenberg gewiss aus wichtigen, mir aber noch unbekannten Ursachen seinen Weg nach Frankfurt und Basel über Braunschweig genommen hat. Wie überhaupt der Neid einen Hauptzug im Charakter der Brandenburger ausmacht und sich vornehmlich gegen Fremde äussert, so reizt die auf den Herrn von Hardenberg gefallene Wahl zur Mission nach Basel die Gemüther umsomehr zu dieser Gemüthsbewegung, als dieser Minister diese Zeit her so oft sich der von der Cabale begünstigten Meinung entgegengesetzt gezeigt hat. Welches seine Grundsätze in Rücksicht auf die Verhandlungen zum Frieden sein mögen, ist mir zu ergründen ohnmöglich worden, indem es mir, ihn zu Hause zu treffen, nicht geglückt hat (vielleicht vermied er es, um sich nicht dem Verdacht auszusetzen) und man in öffentlichen Zusammenkünften von wichtigen Dingen wegen seines harten Gehörs nicht mit ihm zu sprechen wagen darf. Woran und wie weit der hiesige Hof mit dem Herrn Barthélemy in Basel sein mag, welches überhaupt der Plan ist, den man sich hier vorgezeichnet haben mag, nach welchem der Friede eingeleitet werden könne, darüber ist es ohnmöglich, einen Faden zu finden, Vermuthungen anzuspinnen. Zu dem, was ich letzthin von den officiellen Aeusserungen ganz gehorsamst angezeigt habe, muss ich noch die eigenen Worte des Grafen Haugwitz hinzufügen, welchen mancherlei Sinn unterlegt werden kann, und welche also lauten: „Le roi désire ardemment que ces négociations fussent une planche pour la pacification générale;“ ferner, dass dem Lord Spencer, welcher vor Kurzem den Grafen Haugwitz gefragt hat, ob noch Hoffnung wäre, dass der König wiederum eine subsidiäre Hilfe zu leisten geneigt wäre, wenn England neue Subsidien antragen sollte, geantwortet wurde: bei jetziger Lage der Dinge seien noch immer Wege dazu offen.

Aehnliche Aeusserungen ergehen auch an den Herrn von Alopeus. Dahingegen versichern mehrere Personen (deren propos man, um sie nicht zu compromittiren, freilich nicht gegen die Ministers citiren darf, die aber doch gute Connexionen haben), es sei zwischen Frankreich und Preussen alles so viel als richtig, Frankreich verlange, dass die interessirten deutschen Fürsten sich wegen ihrer Angelegenheiten an Preussen zur Fürsprache wenden sollten, und Pichegru habe dem in Haag zurückgebliebenen preussischen chargé d'affaires insinuiren lassen, der König wolle das, was gegen den Statthalter geschehe, nicht für eine Kränkung seiner Ehre aufnehmen und versichert sein, dass für ein ehrenvolles Auskommen der Prinz Oranischen Familie werde gesorgt werden. Aus diesem Widerspruch klug zu werden, ist dahero für diesen Augenblick ohnmöglich, balde aber wird es sich aufklären. Ich schliesse hiernächst die hiesige ministerielle Rückantwort auf meine Begleitung des communicirten Ratificationsdecretes hier in Abschrift bei; es steht nun zu erwarten, welches Recht der hiesige Hof sich in Rücksicht auf das deutsche Reich bei der Negociation in Basel anmassen wird, worüber man sich hier keinesweges herauslassen will. . . . .

116. REUSS AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Berlin, den 5. März 1795.

Durch ehrfurchtsvolles Vertrauen und durch Pflicht angetrieben, unterfange ich mich, E. Exc. eine Besorgniss ohnvorgreiflich zu eröffnen, die durch den Umstand, dass Lucchesini's gehässige Insinuation an den König kurze Zeit nach meinem Bericht über diesen Gegenstand erfolgte, in mir entstanden ist und mich ausserordentlich beunruhigt, ob nämlich dieser heimtückische, hämische Mensch Mittel gefunden haben möchte, durch einen unglücklichen Verführten zu erfahren, was durch die k. k. Gesandten an ihre hohe Behörde einberichtet wird. Es wäre schrecklich aber möglich, da ich mich gar zu wohl entsinne, vom höchstseligen Kaiser Joseph aus eigenem Munde gehört zu haben, als Se. kais. Maj. mich hierher abfertigten, dass der verstorbene Baron Riedesel ähnliche Versuche gemacht habe. . . . .

117. HARNONCOURT AN DEN GALIZISCHEN LANDESCHEF GRAFEN VON MAILATH.

(Kr.-A.) (Copie.) Lemberg, den 5. März 1795.

Alle Nachrichten aus Galizien sind ganz beruhigend; es ist für dermalen um so weniger eines Aufruhres sich zu besorgen, da man nicht die geringste Spur zu solchen Veranstaltungen bemerket. Die neuen Fortschritte deren Franzosen in Holland verursachen zwar die allgemeine Hoffnung, dass diese sich um das Beste Polens annehmen werden, und sie würden eine Freude darüber bezeugen, wenn sie nicht besorget wären, dass endlichen die Franzosen auch hieher kommen könnten, was doch nicht der Wunsch deren, die gut stehen, ist, welche auf alle Fälle immer vor denen schwärmerischen Polen ein Besorgniss

ragen, die doch dermalen allerseits in Zügel gehalten sind. Denen in Stanislau und Tarnow stehenden Bataillonscommandanten habe ich aufgetragen, denen alldortigen Kreisämtern in Allem an die Hand zu gehen, und ihrerseits auf Alles, was fürgehet, bestens aufmerksam zu sein. Ein Gleiches habe ich dem in Myślenice stehenden Herrn Obristen Grafen Mittrovsky mit einem besonderen Auftrag wegen Czivice anbefohlen. Denen sämmtlichen Werbbezirken wird der Befehl erneuert, auf die Vagabunds, sowie auf alle Zusammenrottungen, hauptsächlich des brotlosen Gesindels und jener, die bei der Insurrection gedient haben, besonders aufmerksam zu sein, die Tauglichen davon ad militiam zu nehmen, und die Uebrigen denen Kreisämtern zur weiteren Beurtheilung und Abschickung in ihre Heimat zu übersenden, und die nämliche Erneuerung (!) würde auch sehr erspriesslich sein, an sämmtliche Kreisämter ergehen zu lassen. Die von Anfang nach Galizien Emigrirten wussten nicht gleich, wo sie ihren Aufenthaltsort wählen sollten; da, wo diese schon bestimmte Wohnörter ausgesuchet haben, wäre meine unvorgreifliche Meinung, dass es an der Zeit seie und zur weiteren Massnehmung dienlich wäre, durch die Kreisämter die Kenntniss des Adels, die sich in denen Kreisen aufhalten, einzuholen, wo dann durch diese Erfahrung ihres Aufenthaltes und sonstigen Thun und Lassen sich ersichtlich machen würde, ob nothwendig seie, die nicht domicilirte oder wenigstens jene, [die] keine begüterte Leute finden, die für sie caviren, ausser Land zu schaffen. Was aber die gemeinen Leute betrifft, wären von denen die hierländes (!) mit Sicherheit ihrer Person nicht verwendet werden können, die Tauglichen ad militiam zu geben und die Untauglichen in ihren Geburtsort zu schicken. Mehrere hierländige Herrschaften haben, wie sie vorgeben, aus Mitleiden viele von denen Brotlosen, die bei der Insurrection gedient haben, in ihre Versorgung genommen, welches eine besondere Aufmerksamkeit verdienet; wenn man dann mit diesen nicht etwas Anderes vornehmen wollte, so müssen Jene, für welche die Herrschaft[en] nicht haften, so wie alle Uebrigen behandelt werden. Ueberhaupt wird sehr nothwendig sein, dass von denen Kreisämtern auf Alles genauestens invigiliret werde, besonders aber auf Jene, die sich anstössiger Reden zur Störung der allgemeinen Ruhe verlauten lassen oder bei welchen dergleichen Schriften oder Correspondenzen entdecket würden. Jene, die mit Grund sich verdächtig zeigen, sich zu dergleichen Geschäften brauchen lassen oder Andere dazu verleiten, bei geheimen dahin zielenden Zusammenkünften sich einfinden, wären einzuziehen und gesetzmässig zu bestrafen.*)

*) Vorliegender Bericht war durch nachstehendes „Avertissement" Suwarow's (Kr.-A.) veranlasst worden:

1° Une insurrection en Hongrie est immanquable et doit y éclater sur la fin du mois de février; de-là elle passera, sans le moindre doute, en Galicie.

2° A Léopol, à Tarnow, à Stanislawa et à Cziwice, touts endroits dans la Galicie, il y a des clubs établis; celui de Léopol est composé de 150 personnes et celui de Cziwice doit être le principal de tous et chargé de préférence de la correspondance avec la Convention nationale nommément avec Bourdon de l'Oise et l'abbé de Sieyès.

118. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 6 mars 1795 n. st.

* La conférence que j'avais annoncée à V. E. par mon dernier rapport a eu lieu avant-hier. Avant l'arrivée du ministre prussien, Ostermann me demanda, si je n'avais pas d'instruction de ma cour qui

---

3° Le nommé Laval,*) et un autre nommé Fœrich,**) le premier destiné pour devenir le capitaine de district de Myślenice, et l'autre employé premier commissaire à Tarnow, doivent être tous les deux des sujets très-pernicieux.

4° Aussitôt qu'en Galicie l'insurrection éclatera et que les troupes autrichiennes se retireront vraisemblablement des contrées qu'elles occupent actuellement en Pologne, pour marcher en Galicie, alors une grande quantité de ci-devant militaires polonais, surtout towarzysze et autres gentilhommes qui ont des armes et de la poudre suffisamment, et qui sont actuellement dispersés par dizaines dans les villages, se rassembleront près de Przedborze, Malagość et Opoczno, d'où [ils] se joindront à ceux qui sont dans les environs de Radom. Ils commenceront à faire une seconde insurrection, et dès qu'ils seront attaqués par les troupes de Russie, ils se retireront vers la Prusse méridionale, où ils espèrent trouver une grande partie.

5° Aussi dans la Galicie, des parties du ci-devant militaire polonais commenceront à s'attrouper par dizaines et même par centaines et n'attendent que l'insurrection en Hongrie pour éclater.

6° Hors des frontières de la Prusse, les avis sont aussi dangereux, surtout de Cracovie, et il existe à ce que l'on dit aussi un club, mais très-secret et il doit s'y trouver encore beaucoup de partisans de Kosciuszko qui y commettent bien des folies. L'on y parle comme d'un homme suspect d'un certain bibliothécaire May, demeurant en cette ville et qui a été déjà fameux pendant l'insurrection passée; cet homme a deux Français, un Italien et un Anglais qui lui servent de secrétaires pour les correspondances défendues et suspectes.

7° Un projet doit avoir été arrêté, suivant lequel plusieurs assassinats auraient dû avoir lieu auprès de Léopol et après ceci, lorsque la garnison doit être sortie, l'on viendrait s'emparer du canon et la révolution aurait éclaté. Si la Russie ne se met pas à y entrevenir, la révolution en Galicie ne saurait manquer.

Les avis de S. E. le général FM. comte de Souwarow, afin de prévenir les moindres apparences des troubles, sont:

1° De rechercher et d'anéantir sans délai tous ces clubs, puisque ce sont eux qui ont fomenté et affermi de plus en plus les troubles chez les carmagnoles.

2° De faire arrêter incessamment toutes les personnes suspectes et de leur faire leur procès, sans perdre du temps; si au nombre des arrêtés il se trouve des innocents, on leur rendra la liberté, en s'excusant sur les circonstances.

3° De désarmer aussitôt tous ces towarzysze et autres nobles polonais, dès qu'il y aurait le moindre fond de vraisemblance qu'ils tâchent d'entamer quelque nouvelle insurrection.

4° Sus ces différents points, de donner des ordres prompts et précis aux commandants des corps, détachements et autres parties de troupes, et leur en recommander l'exécution.

5° Agir communicativement avec les généraux des puissances alliées dans toutes les mesures à prendre et leur donner connaissance, dès qu'il s'agit de quelque déplacement des troupes.

Auf dieselbe Angelegenheit beziehen sich ausserdem noch ein Bericht des Landeschefs von Galizien, Mailath, vom 15. April, den ihm Graf Pergen in Folge einer geheimen Anzeige abgefordert hatte, und eine andere anonyme Anzeige vom 17. April, die beide interessante jedoch schwer zu controlirende Streiflichter über die damalige Stimmung Galiziens verbreiten.

*) recte Lehwald.
**) recte Fenis.

ne permît de me relâcher sur quelque chose de l'angle que forme la 'istule du côté de Prague et de faciliter ainsi l'arrangement avec la 'russe. Je répondis que, cette partie nous étant garantie par S. M. Impératrice comme tout le reste de notre lot, nous étions d'autant lus éloignés de nous en désister, que c'était surtout vis-à-vis d'une our comme celle de Berlin qu'il était important d'avoir une frontière ette et bien prononcée par des rivières pour éviter des chicanes connuelles. Ostermann me pria beaucoup, dans le cours de la discussion, 'appuyer sur l'intimité qui résulterait entre notre cour et celle de erlin, si le roi de Prusse se prêtait à nos justes demandes. Je répondis ue sous les auspices de la Russie j'étais très-autorisé à donner des ssurances pareilles.

Tauentzien étant arrivé, le comte d'Ostermann ouvrit la confé- ence, en lui disant que, comme il insistait sur une réponse à son ernier mémoire, on avait cru devoir nous rassembler, pour qu'il pût ntendre de moi-même ce que les ministres lui avaient déjà annoncé que . M. l'Empereur était dans l'impossibilité de se désister de sa juste rétention. La discussion recommença à ce sujet, et il s'est dit à-peurès de part et d'autre les mêmes choses que dans la conférence du décembre. Tauentzien déclara que son maître se conformait entièrement au désir de l'Impératrice pour la frontière du côté de la Russie, u'il ne formait aucune prétention sur la part de la Podlachie située u-delà de la Vistule qu'il paraissait qu'on voulait lui adjuger, en faiant entendre que nous pouvions ajouter cela à notre lot, mais qu'il e pouvait se désister des palatinats de Cracovie et de Sendomir. Nous ous récriâmes également, les ministres de l'Impératrice et moi, sur 'absurdité de l'idée que la maison d'Autriche dût posséder cette partie le la Podlachie si éloignée de ses états, tandis que la cour de Berlin rendrait les palatinats de Cracovie et de Sendomir qui sont à notre ortée. Markow dit que nous serions fort gênants pour la Russie et our la Prusse dans cette partie de la Podlachie, et que nous nous y rouverions nous-mêmes fort mal à notre aise. Besborodko vanta l'exellence du sol de cette province qui devient à présent à portée de la Prusse, mais qui ne l'est nullement de l'Autriche. J'ai déclaré que S. M. l'Empereur n'était nullement intentionnée de passer le Bug et de s'écarter en rien de ce qui lui a été proposé par S. M. l'Impératrice. J'ai interpellé le ministre prussien de me montrer sur la carte où il était donc possible que l'Empereur prît son lot autre-part que dans les palatinats de Cracovie et de Sendomir. Tauentzien dit qu'il ne s'aviserait pas de vouloir faire les parts, qu'il se bornerait à demander celle que prétendait le roi son maître. Les ministres de l'Impératrice et moi nous appuyâmes également sur la nécessité de terminer cette affaire de la seule manière dont elle pouvait l'être; j'assurais le comte de Tauentzien du désir de l'Empereur de consolider encore davantage les liens et la confiance qui l'unissent au roi entièrement analogue à l'union étroite des deux cours impériales et de persister dans le système de cette triple-alliance, mais que pour cela il était indispensable que les limites des deux états fussent fixées de la seule manière qui pourrait

faire disparaître le germe de méfiance. Tauentzien répondit que ces assurances étaient bien analogues aux sentiments du roi son maître, mais qu'il ne pouvait admettre un ordre des choses qui mettait la Silésie en danger. Les ministres de l'Impératrice observèrent que la meilleure sauvegarde réciproque était l'intime union des trois cours, outre que l'expérience prouvait qu'on n'avait point d'agression à craindre de notre part; elle devenait entièrement impossible, lorsque nous étions unis avec la Russie, qui avait des engagements défensifs avec la Prusse, de même que la Russie était dans le cas de nous défendre, si c'était nous qui étions attaqués. Nous prouvâmes au ministre de Prusse que ses craintes sur la Silésie étaient d'autant moins fondées que même dans le cas d'une guerre ce ne sera probablement jamais le palatinat de Cracovie qui en serait le théâtre. Les plénipotentiaires de l'Impératrice lui rappelèrent que dans la guerre pour la succession de la Bavière où la Pologne était entièrement à la disposition de la Russie, ce n'était pas par là qu'on avait cru possible d'agir. Tauentzien nous demanda de lui montrer encore sur la carte ce que l'on proposait pour le lot de l'Autriche; il s'écria aussi sur la manière tout-à-fait inadmissible dont l'angle de Prague coupait les nouvelles acquisitions du roi de Prusse. Je lui répondis par la nécessité de suivre de ce côté-là le cours de la Vistule. Il répliqua qu'il voyait sur la carte de petites rivières qui pouvaient également servir de frontières et que c'était précisément pour suivre le cours de la Vistule que le roi demandait les palatinats de Cracovie et de Sendomir. Je répondis qu'il fallait choisir entre les rivières devant servir de limites celles qui établissaient une compensation de convenance et d'avantage, que la Pilica que S. M. le roi de Prusse avait choisie elle-même au second partage remplissait complètement cet objet, et qu'en nous bornant ainsi au pays entre la Pilica, la Vistule et le Bug, nous établissions de tout côté la limite la plus naturelle et la plus adaptée au vrai intérêt des trois cours. Les ministres de l'Impératrice pressèrent le comte de Tauentzien de signer; il répondit que ses instructions ne le lui permettaient absolument pas, qu'on en agissait avec son maître d'une manière trop dure et trop injuste, et qu'il ne pouvait autre chose que lui envoyer un courrier pour lui rendre compte de cette conférence. Les plénipotentiaires russes de leur côté dirent qu'ils en rendraient compte également à leur souveraine, que S. M. apprendrait avec peine que ses justes représentations à la cour de Berlin n'avaient pas procuré plus d'effet, et que d'ici on enverrait aussi des ordres à Alopeus.

Après le départ de Tauentzien, Besborodko voulut induire des objections qu'avait faites le ministre de Prusse sur l'angle que forme la Vistule près de Prague, qu'en se relâchant de ce côté-là, on faciliterait peut-être la conclusion de la chose, en ajoutant cependant qu'ici on insisterait toujours sur le terme précis de la convention. Ma réponse fut absolument pareille à ce que j'avais déjà dit au comte Ostermann. Markow dit que, si une fois la conclusion de la chose ne tenait qu'à cela, il était persuadé que ma cour elle-même y apporterait de facilité. J'ai répliqué qu'il faudrait pour cela que l'on m'envoie des instructions

èrement opposées à celles que j'ai reçues jusqu'à présent, qui ne me nettaient pas de me désister en rien à cet égard.

Nous étant rencontré le même soir à souper dans la même maison Markow, Tauentzien et moi, il nous entreprit de nouveau et eut assez long entretien avec chacun de nos deux en particulier. Nous s répétâmes ce que nous nous étions dit dans la conférence. J'ai ıré Tauentzien que mon maître ne demandait pas mieux que de régner entre les deux cours la confiance la plus illimitée, adaptée eur intérêt bien entendu, mais que pour cela il faudrait une réci- ɔité que j'avouais que nous n'avions jamais éprouvée de la part de ɔour de Berlin, et surtout ne jamais se départir de ce principe fon- ıental, ou rester comme on est, ou convenir d'avantages égaux et ɔortionnés. Je lui traçai en peu de mots le tableau de ce qui s'était é entre les deux cours depuis la formation de leur système et lui ıvai qu'en ne pensant jamais qu'à ses propres avantages momentanés, ɔour avait entièrement mis de côté tout ce qui pouvait concerner ôtre. Je lui peignis le danger dont les états du roi étaient menacés s ce moment-ci. J'ajoutai: „Toutes les gazettes disent que malgré engagements vous négociez la paix. Il est encore très-incertain, ɔs Français voudront vous l'accorder, et quand même ils y consen- ent, les états du roi n'en seraient pas plus en sûreté. Il est évi- que les démocrates ne peuvent vouloir de paix particulière avec coalisés que dans la vue de les désunir et d'avoir successivement leur marché de chacun d'eux, leur gouvernement ne pouvant avoir ɔonsistance que par la destruction de tous les autres. Or, à ce danger mun à tous et peut-être plus imminent chez vous que vous ne ıez, vu l'esprit qui y règne, il n'y a d'autre remède qu'un surcroît idérable d'efforts contre la France qui ne peut avoir lieu que par ıion bien sincère des cours de Vienne, Pétersbourg et Berlin et le urs russe qui en résulterait. Vous voyez que l'Impératrice y est èrement disposée, et il faut pour cela que l'affaire de Pologne soit nptement terminée de la seule manière possible.“ Après une nou- e discussion sur les inconvénients qu'avait selon lui pour la Silésie ɔossession de Cracovie et de Sendomir entre nos mains et selon moi r la Galicie, s'ils appartenaient au roi, après l'idée jetée en avant lui et rejetée par moi de convenir de part et d'autre de ne pas ifier les bords de la Vistule, il me dit ces mots remarquables: „Je s donne ma parole d'honneur, Mr. l'ambassadeur, que ce que je vais s dire n'est nullement conforme à mes instructions et ne doit être ıidéré que comme une idée particulière du comte Tauentzien au te Cobenzl. Vous craignez pour la sûreté de la Galicie, si nous ıédons les palatinats de Cracovie et de Sendomir; ne croyez-vous y avoir assez pourvu, si nous vous cédions la seule ville de Cra- ıe avec un territoire convenable, nous réservant le reste de ce ıtinat?“ Ma réponse fut: „Ne voyez-vous pas vous-même que par-là s couperions vos états actuels du palatinat de Sendomir, et que dès nous avons la ville de Cracovie et son territoire, il est indispen- le que nous possédions également le reste de ce palatinat et celui

ajouta que l'Empereur son maître croyait d'autant plus pouvoir se reposer en ce moment-ci sur l'équité de S. M. prussienne que ce prince s'était déjà si bien arrondi par le partage de Grodno auquel la cour de Vienne avait eu le même droit de participer, mais dont elle s'était désistée alors, en se rendant aux raisons de convenances alléguées vis-à-vis d'elle et pour laisser subsister la Pologne comme état intermédiaire entre les trois cours; qu'aujourd'hui où il s'agissait de partager le tout, il ne serait pas juste de ne point vouloir tenir compte à S. M. l'Empereur de sa complaisance passée, ni lui faire trouver dans sa quote-part au partage actuel une espèce de compensation de son exclusion absolue du précédent. Le comte de Tauentzien ne voulant pas convenir de la justesse de ce raisonnement et prétendant qu'il ne fallait pas mêler les affaires passées avec celle-ci, les plénipotentiaires crurent devoir prendre la parole à leur tour: ils appuyèrent sur la parfaite égalité de titres et de droits à laquelle l'Autriche avait pu prétendre dans toutes ces affaires aussi bien que sur les égards qu'elle avait témoigné lors du partage de Grodno pour les représentations des deux cours: ils rappelèrent en même temps au comte de Tauentzien les propres termes de la convention de 1793 par laquelle, indépendamment de l'assistance vigoureuse dans la poursuite de la guerre contre les insurgents de France, il avait été formellement promis à la cour de Vienne des dédommagements d'autre part, mais qu'au lieu de les avoir obtenus dans l'intervalle, elle avait plutôt essuyé des pertes et fait des sacrifices immenses. Ils ajoutèrent qu'en considération de ces engagements contractés et des évènements survenus, ils ne pouvaient point refuser leurs bons offices à cette juste prétention de la cour de Vienne, dans la persuasion que celle de Berlin voudra bien y avoir quelque égard.

Le ministre de Prusse en revenant toujours sur les mêmes objections et ne voulant céder en rien, les plénipotentiaires lui remarquèrent combien ils devaient être peinés de cette persévérance de sa part à revendiquer ce que la cour de Vienne semblait bien décidée à ne pas vouloir céder, et ils s'étendirent derechef sur les suites fâcheuses et incalculables qui pourraient en résulter, si un pareil germe de discorde pourrait arrêter l'arrangement final des affaires de Pologne et parvenir peut-être à troubler l'union et la bonne harmonie entre les trois cours; qu'un intérêt commun provoquait à haute voix de resserrer plus que jamais les liens d'amitié et de bonne intelligence entr'elles; que ce serait à leur avis le seul moyen qui restait non-seulement pour assurer les acquisitions déjà faites en Pologne, et pour y étouffer le feu de la révolte toujours prêt à renaître de ses cendres, mais pour opposer en même temps un frein puissant et efficace à l'impétuosité des insurgents de France qui par leurs progrès encore récents et rapides menaçaient plus que jamais l'Empire de l'Allemagne et la tranquillité de tous les états de l'Europe sans exception, qu'aucun souverain qui voulait peser le véritable bien-être de son peuple et ses propres intérêts ne pourrait disconvenir de la nécessité urgente de s'opposer de forces réunies à un danger aussi imminent; que ces puissantes considérations devaient l'emporter dans la présente affaire sur toute autre vue d'intérêt, et que par conséquent il fallait envisager les acquisitions à faire comme un objet purement accessoire et subordonné au grand but de raffermir d'une manière stable et permanente l'intimité entre les trois cours et d'établir par-là un système capable d'en imposer à ces perturbateurs du repos public qui, en poursuivant toujours leur premier plan, visent à troubler partout l'ordre social, et à désorganiser tous les gouvernements.

Le comte Cobenzl, en assurant que sa cour était intimement pénétrée de la force de ces arguments, fit les plus fortes protestations du vif désir qu'elle avait d'éloigner pour jamais tout sujet de discorde et de mal-entendu d'une alliance aussi salutaire que celle qui subsistait entre les trois cours, et que c'était par cette raison même qu'elle avait renoncé à toute acquisition pour elle, lors du dernier partage, et qu'elle insistait maintenant sur la possession des deux palatinats qui, réunis à la monarchie prussienne, deviendraient de toute nécessité un objet de jalousie et d'ombrage perpétuel entre les deux cours.

Le comte de Tauentzien, en donnant de son côté les mêmes assurances sur les bonnes dispositions de sa cour à conserver l'ancien système, s'excusa cependant sur l'impossibilité absolue dans laquelle il se trouvait de céder sur un point aussi important que celui du désistement des deux palatinats sur lequel

il avait les mains entièrement liées par les instructions les plus positives de sa cour, et ayant laissé entrevoir ici de nouveau les appréhensions que cette occupation ne pouvait pas manquer de causer au roi, les plénipotentiaires s'empressèrent de prouver au ministre de Prusse, combien peu une pareille crainte était fondée, et qu'à tout évènement l'Impératrice, en devenant garante du partage, serait aussi dans le cas de prendre fait et cause contre celle des deux cours qui voudrait se prévaloir de sa position pour donner des sujets d'inquiétudes légitimes à l'autre.

Ces raisons ne parurent point produire beaucoup d'effet sur l'esprit du comte de Tauentzien, et les plénipotentiaires voyant que sous de tels auspices il n'y avait aucune probabilité de pouvoir gagner du terrain vis-à-vis de lui, en prolongeant la conférence, jugèrent à propos de la terminer, en lui témoignant encore le vif regret qu'ils avaient de ne pas pouvoir réunir les deux cours sur le point contesté, tandis qu'elles étaient également d'accord avec celle de Russie, et ils ajoutèrent qu'il ne leur restait d'autre parti à prendre que d'en faire leur rapport à S. M. l'Impératrice et d'attendre ses ordres sur les nouvelles représentations qu'elle voudra peut-être faire à S. M. prussienne, au sujet de la présente contestation.

Le comte de Tauentzien répondit qu'il ne manquerait pas de rendre de son côté un compte fidèle au roi du résultat de la présente conférence, et qu'il serait en son particulier enchanté, quoiqu'il n'osait guères s'en flatter, que les nouvelles instructions qu'on lui fera parvenir puissent lever les difficultés et acheminer l'arrangement final de cette affaire.

119. DER KAISER AN THUGUT.

(Orig.) Wien, den 6. März 1795.

Das beigehende „Memoire über die Staatsfrage: Wie kann Oesterreich sich mit Ehren und Nutzen aus dem französischen Revolutionskrieg ziehen?" habe Ich mit Wohlgefallen gelesen und überschicke Ihnen dasselbe zur gelegentlichen Erstattung Ihrer Wohlmeinung.

120. ERZHERZOG FERDINAND AN DEN KAISER.

(Orig., eigenh.) Milan, le 7 mars 1795.

. . . . Aujourd'hui est arrivé par le conseil de guerre la permission de V. M. au général Colli d'accepter le commandement général de toutes les troupes piemontaises, mais une lettre que j'ai reçue hier de Colli et dont je joins ici copie du paragraphe à V. M. sera une nouvelle preuve de l'instabilité des résolutions du roi de Sardaigne et combien peu on y peut faire compte. Comme du côté des Alpes jusqu'à la demi-juin, il n'y [a] aucunement rien à craindre, dans le petit nombre de troupes effectives qu'a sans cela le roi de Sardaigne, il était essentiel que jusqu'à la fin de mai il eût réuni le plus de force que possible vers la rivière de Gènes; mais par ce nouveau partage de ses troupes en soi-disantes armées séparées, le voilà qu'il sera de nouveau trop faible partout. . . .

FML. COLLI AN ERZHERZOG FERDINAND.

(Beilage.) Turin, le 4 mars 1795.

De retour à Turin, je fus attaqué par une petite fièvre. Je fus cependant au premier congrès devant le roi avant-hier. Le résultat fut que le roi avait décidé de faire commander le duc de Monferat avec 14 bataillons dans la vallée d'Aoste, et avec 24 le duc d'Aoste les autres vallées. La grande armée qu'on me laisse ne sera pas formidable pour faire la guerre offensive qu'on se propose, que le parti anglais ne cesse de demander. Mon parti est pris de laisser faire au roi ce qu'il veut, je ferai ce que je pourrai, et autant que je pourrai.

121. REUSS AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Berlin, den 10. März 1795.

. . . . Hiernächst glaubte ich diese Gelegenheit dazu benützen zu sollen, mich über die mancherlei die Basler Negociation angehende Gerüchte belehren zu lassen, und erhielt die schon letzt*) angezeigte Antwort ausdrücklich bestätigt, dass bis zum Tode des Grafen Goltz nichts Bestimmtes zur Sprache gekommen sei, der Herr Baron von Hardenberg also neuerdings den Auftrag habe, den Weg ausfindig zu machen, auf welchem eine generale Pacification erzielt werden könne; Se. Maj. der Kaiser aber wollten überzeugt zu sein geruhen, dass des Königs Maj. das Interesse Ihrer hohen Alliirten und des deutschen Reichs zum Hauptaugenmerk dabei nehmen würden. Diesem fügte der Herr Graf Haugwitz hinzu: des Königs Maj. hätten ihn Tags vorhero selbst erinnert, dem k. k. Hof durch mich den vom FM. Suwarow erhaltenen Avis**) in Bezug auf die erfahrenen Gährungen in Galizien und Ungarn ohngesäumt mitzutheilen.

Das kurhannövrische Ministerium hat Se. Maj. den König ersucht, die dortigen Landesarchive, Documente u. dgl. m. in Magdeburg in Verwahrung nehmen zu wollen, zugleich aber auch erklärt, dass das genannte Ministerium, wenn der König einen Frieden zwischen dem deutschen Reich und Frankreich zu erwirken so glücklich wäre, alsdann auf dem Reichstage seine Stimme dazu ertheilen, also dadurch das letzte Votum revociren wolle. Der Herr Landgraf von Hessen-Kassel und der Herzog von Braunschweig haben gleiche Erklärungen gemacht; welche Gegenerklärungen aber von Seiten des kön. preussischen Hofes gemacht worden sind, ist mir bis jetzt noch unbekannt, ich werde aber nicht säumen, ganz gehorsamsten Bericht abzustatten, sobald ich informirt sein werde.

---

122. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 10 mars 1795.

Milord Grenville a fait prier ce matin Mr. le comte de Woronzow et moi de passer à son bureau, pour nous informer que le ministère britannique, pénétré de l'urgence des circonstances, s'était décidé à envoyer immédiatement des instructions à Mrs. Eden et Whitworth pour proposer aux deux cours impériales de s'allier intimement avec l'Angleterre. On est enfin convaincu à Londres que ce système seul peut encore sauver l'Europe, pourvu qu'il soit adopté promptement. L'alliance la plus étroite entre les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Londres qui eût été de tous les temps la plus utile et la plus naturelle devient indispensable, non-seulement pour tenir tête à l'anarchie française et en arrêter les progrès, mais même pour la conservation individuelle de ces trois puissances, toujours exposées, quand elles seront isolées, et désormais invincibles, du moment où elles seront liées par des liens aussi sincères que durables, puisqu'ils seront fondés sur le besoin réciproque. On a des raisons de ne pouvoir plus douter que la

*) 3. März.
**) Siehe oben S. 117 Anm.

cour de Berlin n'ait mis le comble à toutes ses perfidies, en faisant une paix séparée avec la France, qu'on croit signée depuis le 20 du mois dernier. Il paraît que le roi, sacrifiant même l'intérêt le plus sacré de l'Empire à sa monstrueuse et abominable politique, a consenti par ce traité à voir l'ennemi commun de toute l'Europe rester en possession non-seulement de la Belgique et de la Hollande, mais même de toute la rive gauche du Rhin. Tous les ressorts de la fourberie prussienne, soutenue du reste de ressources que l'immoralité et le mépris des loix peuvent encore fournir à la France, seront dorénavant dirigés principalement contre nous. Il n'est aucun projet odieux et criminel, il n'est point d'atrocité, quelque révoltante qu'elle puisse être, que l'inimitié prussienne ne soit à présent capable de tramer et d'essayer de mettre à exécution. C'est dans l'intime persuasion de ces horribles principes que l'Angleterre nous offre aujourd'hui ses secours et son amitié. Les mêmes ouvertures se feront à la cour de Pétersbourg, dont l'accession complète à notre alliance est absolument nécessaire pour en retirer les fruits. Le cabinet britannique aime à se flatter que nous consentirons d'autant plutôt à la proposition qu'on nous fait, que cette union intime nous assurera à jamais des secours et des défenseurs contre l'ennemi naturel qui ne s'est jamais démenti, et qui peut-être ne nous a jamais fait plus de mal que depuis qu'il a emprunté le masque de l'amitié.

La conduite soutenue de l'Angleterre envers tous ses alliés, et nommément vis-à-vis de celui qui n'a cessé de la tromper depuis plusieurs années, et la générosité même qui lui a fait sacrifier l'année dernière la réalisation de son alliance avec nous aux intérêts des Hollandais, dont elle se croyait obligée de protéger la faiblesse et l'impuissance, nous sont les garants les plus sûrs de l'utilité dont elle sera, et des services importants qu'elle rendra à des amis sincères et véritables dont elle reconnaît maintenant la probité et le désintéressement.

Comme bien loin de nous proposer des conditions onéreuses, on se borne aujourd'hui à nous demander notre simple assentiment à la conclusion prochaine d'un ouvrage politique que V. E. m'a paru toujours désirer et trouver de la plus haute importance pour le bien-être de nos états, auquel celui de toute l'Europe est actuellement subordonné, j'ose me livrer à l'espérance consolante qu'Elle m'enverra incessamment des ordres positifs pour travailler sur le champ à la besogne, dont je n'ai pas cessé un instant d'être occupé depuis que je suis à Londres, et que je vois enfin le moyen de terminer d'une manière utile autant qu'honorable pour notre cour.

P. S. — Mrs. Eden et Whitworth ont l'ordre d'insister sur une réponse aussi prompte que précise. La saison, le temps et les évènements semblent ne plus permettre de délais, et un refus positif de la part des deux cours impériales ou de l'une d'elles séparément mettrait le cabinet britannique dans le cas de prendre des mesures particulières auxquelles il se déterminerait avec bien du regret, pour songer à sa défense personnelle, en abandonnant absolument la cause de ceux auxquels il offre l'amitié la plus active et la plus vraie.

P. S. II. — Pour prévenir tous les faux bruits que la méchanceté et la jalousie pourraient faire naître, Milord Grenville m'a prié d'avoir l'honneur d'informer V. E. que le gouvernement anglais, pénétré de compassion et peiné de la manière cruelle dont les prisonniers anglais sont traités en France, vient d'envoyer un officier nommé Mr. Eden à Brest pour essayer d'y effectuer un échange. Il était nécessaire de prévenir V. E. sur cette démarche que l'humanité seule a dicté à l'Angleterre, et que le ministre de Prusse cherche déjà à empoisonner, en assurant qu'elle a été provoquée par l'envoi préalable d'un Français à Londres.

---

123. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Londres, ce 10 mars 1795.

. . . . Je ne puis m'empêcher de prendre la liberté de lui répéter encore combien il est important de donner ici une réponse aussi prompte que décisive. La mauvaise foi prussienne s'est créé un ennemi irréconciliable dans le ministère britannique qui nous est actuellement entièrement dévoué. J'ai réussi à calmer la mauvaise impression qu'avait produite la manière dont nous avions pris l'affaire de l'emprunt qu'en vérité on n'a pas vu chez nous sous son véritable aspect. La cour de Londres a surtout été peinée de voir que nous lui supposions des vues d'usure ou d'intérêt dans une affaire qui ne la regardait que sous le rapport de sa garantie. Si elle avait pu être agitée d'un sentiment, c'eût été celui de la jalousie, en voyant que l'on nous prêtait à peu près à son taux, puisqu'avec les rémunérations, son intérêt approche du cinq et que le nôtre ne va pas au six. Votre amitié pour moi et ma probité m'autorisent, Mr. le baron, avoir l'honneur de parler ainsi à V. E., parce que je suis sûr d'un fait dans lequel j'ai le bonheur de n'être pour rien.

---

124. L. COBENZL AN THUGUT.

St.-Pétersbourg, ce 10 mars 1795 n. st.

. . . . * Le ministre prussien m'ayant rencontré à la cour le jour de l'arrivée de la dernière poste, me demanda, si elle m'avait apporté quelque dépêche de Vienne, que lui venait d'en recevoir de Berlin, où on lui marquait encore l'impossibilité absolue de se désister des deux palatinats comme un point qui concernait les intérêts les plus chers de la monarchie prussienne. Je lui répondis que je ne pouvais pas concevoir comment on pouvait envisager les choses sous ce point de vue et mettre un moment en doute que l'arrangement proposé par l'Impératrice et adopté par l'Empereur était le seul qui pût terminer les affaires de Pologne d'une manière analogue aux vrais intérêts des trois cours, que de notre côté nous ne pouvions admettre aucun changement à ce plan. Il se rendit dans l'après-dîner chez le vice-chancelier, apparemment avec le projet de lui parler de sa dépêche, de l'arrivée de laquelle ce ministre était déjà prévenu par moi. Celui de la Prusse y trouva un cercle fort nombreux composé d'une grande partie du corps diplomatique et de plusieurs personnes du pays. La conversation étant tombée sur les affaires de France, le comte d'Ostermann fit publique-

ment une sortie véhémente contre la désunion qui avait régné dans les opérations militaires; il dit que l'Empereur était le seul qui eût agi de bonne foi, et qui avait loyalement sacrifié pour la bonne cause ses trésors, le sang de ses sujets et ses possessions, que le revers qu'il avait éprouvé, le malheur qui accablait l'Europe et les dangers imminents dont elle était menacée auraient été prévenus, si tout le monde en avait fait autant. Le ministre de Prusse que ce raisonnement attaquait particulièrement voulut lui dire quelques mots pour la justification de sa cour; mais le comte Ostermann le laissa à peine parler, et il ne put articuler que quelques mots sur la retraite depuis Valenciennes jusqu'au point où nous sommes. Le comte Ostermann répliqua vivement que c'était précisément ce qui prouvait sa thèse, puisque cette retraite et la perte des Pays-bas n'avait eu lieu que parce qu'on nous avait abandonnés. Après cette conversation, le comte Ostermann s'endormit au beau milieu de la société, ce qui lui arrive quelques fois les après-midis, le monde défila successivement, et le ministre de Prusse fut obligé de partir, sans avoir rempli son objet. Il eut une nouvelle conversation, le même soir, avec Markow, dans laquelle il lui dit qu'il était malheureux que l'Impératrice ait voulu se concerter avec l'Autriche sur les affaires de Pologne, avant de s'être entendue avec le roi de Prusse. Markow lui répondit que, comme cet objet nous concernait tout autant que la Prusse, il était bien naturel qu'on s'en soit ouvert vis-à-vis de nous, que l'Impératrice avait d'autant moins hésité à nous offrir les palatinats de Sendomir et de Cracovie qu'elle ne pouvait jamais s'attendre aux prétentions qu'y formait S. M. Prussienne, surtout après la délicatesse qu'elle avait eue à ne pas vouloir même dans le premier moment mettre garnison prussienne à Cracovie, que d'ailleurs les principes d'équité et de convenance s'accordaient à prouver que c'était l'acquisition qui devait nous revenir en Pologne. Markow ajouta que l'Impératrice s'était même avancée vis-à-vis de nous de manière à ne pas pouvoir reculer à cet égard. Aujourd'hui part le courrier pour Alopeus. Markow vient de me faire lire la dépêche qu'on adresse à ce ministre et dont le comte de Rasumowski fera communication à V. E. à la première occasion. . . . . L'Impératrice a signé hier les ratifications qui probablement seront échangées cette semaine;*) on enverra alors la déclaration à Berlin avec ordres à Alopeus d'attendre pour la communication que le prince Reuss eût également reçu ses instructions, et par les courriers que le ministère et moi enverrons à Vienne, on se concertera à cet égard avec notre auguste cour. *

---

125. GROSSHERZOG FERDINAND VON TOSCANA AN DEN KAISER.

(Eigenh., Orig.) Florenz, den 14. März 1795.

. . . . Sobald die Ratification des Tractats von hier nach Paris angekommen sein wird, so wird Miot, welcher vormals Directeur des

*) Cobenzl an Thugut, St.-Pétersbourg, 20. März 1795 n. st.: „L'échange des ratifications a eu lieu le 13 de ce mois; il s'est fait en secret. On a cru devoir attendre la réponse de Berlin au courrier dont j'ai rendu compte le 24, pour y faire la communication convenue. Cette réponse peut arriver d'un moment à l'autre."

Comité des relations extérieures ware, als französischer Minister nach Florenz kommen. Besser hätte es mir mit Gottes Hilfe nicht gehen können. Mir hat mein Tractat nicht Unkösten, nicht Erniedrigungen gekostet, ich habe mit denen Franzosen von gleich auf gleichen unterhandelt und habe keinen einzigen secreten Articul bei selben gemacht. Alles enthalten die drei öffentlichen, welche ich Dir letzthin gedruckt geschicket habe. Ich habe auch in Allem nur ganz allein für mich tractiret und ohne einen Deinigen ausdrücklichen Befehl würde ich es auch nie anders thuen. Ich habe mich nie in die Geschäften anderer Höfe gemischet. Solltest Du aber, liebster Bruder, Befehle für mich haben und könntest Du glauben, dass ich Dir in etwas dienlich sein könnte, so gib mir Deine Befehle ausdrücklich und habe die Gnade und sage es keinem Menschen.

126. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 14 mars 1795.

D. . . . . Quoiqu'on tâche d'envelopper dans le mystère ce qui concerne l'officier français, dont j'annonçai l'arrivée à V. E. dans mon dernier rapport, j'ai pourtant réussi à m'en procurer des renseignements. Mr. de Précy a eu hier matin par l'escalier dérobé une audience privée du roi qui lui en a fixé une seconde, celle-là ayant été interrompue par les princes que S. M. veut éloigner sans affectation de ces entretiens. Cet officier, appuyé, à ce qu'il paraît, par les offices particulières de l'envoyé d'Angleterre, offre non-seulement ses services à cette cour, mais il s'engage de procurer au roi les moyens d'agir offensivement contre la France, en rassemblant, au moment où il le jugerait convenable d'après ses plans, tous les partisans qu'il dit avoir dans les départements limitrophes, de façon qu'il ne lui faudrait qu'un discret nombre de troupes et de l'argent, même en billets royaux, pour commencer ses opérations par la Savoie.

Les courtisans, ennemis de la maison d'Autriche et envieux des généraux autrichiens, emploient tous leurs efforts pour faire goûter au roi les propositions de Mr. de Précy, et le bercent de l'idée de marcher à son tour à la gloire et aux conquêtes, et surtout de se passer des généraux allemands et particulièrement du général Colli. Le roi, prévenu favorablement pour les qualités et les talents du défenseur de Lyon, et porté furieusement pour tout ce qui tient au merveilleux, et pour la manie de cueillir des lauriers non partagés, est ravi de ce projet, d'autant plus qu'il paraît autorisé par là à se promettre des nouveaux subsides et considérables de la part des Anglais. Mais le cœur de ce prince est en même temps combattu par la crainte qu'en mettant à la tête de ses troupes un homme odieux à la convention nationale, il ne s'attire plutôt, avec des efforts redoublés, la vengeance des Français. Le résultat de cette lutte de passions, d'intrigues et de faiblesses est un objet que je ne perdrai point de vue. . . . .

127. HARNONCOURT AN SUWAROW.

:-A.) (Copie.) Léopol, le 14 mars 1795.

Je reçois dans ce moment des nouvelles du commandement de la ;rie, et c'est avec bien du plaisir que je suis dans le cas de faire à V. E. que tout y est du plus grand tranquille. Mais il y a un ement. Un certain abbé Martinovich dans le goût, mais plus jeune Kollontay s'était déjà dressé six disciples qui avaient déjà commencé tier quarante sans-culottes. Car ils voulaient créer une secte à la aise; mais ils ont été découverts et coffrés, ainsi qu'il n'est plus ion de rien que l'on sache. C'est selon toute apparence cette ire qui a donné lieu à des conjectures dans le lointain. Mais si ant il se voulait trouver quelque chose à la sourdine de la Pologne la Hongrie, si l'on pourrait remonter à la source de la nouvelle est parvenue à V. E., ce serait le moyen de parvenir à la chose. avons en attendant sûreté, toute la Galicie (sic), et nous ne les avons s trouvés si tranquilles qu'ils le paraissent à présent. Dans les s palatinats, avec toutes les troupes que nous y avons, dans la ion où sont les mal-intentionnés, sans bras, sans tête, il ne peut, qu'il paraît, leur rester que la langue. Généralement, je ne crois ne comptent que sur les Français, ainsi que c'est à la correspon- qu'il est très-nécessaire de veiller. Je ne manquerai pas de faire à V. E. de tout ce que je découvrirai, la priant de vouloir bien ontinuer ses bons conseils; comptant d'ailleurs sur ses bontés par rt à ma dernière lettre, je vis dans l'espoir que le cordon de nos es pourra jouir de ses quartiers d'hiver plus tranquillement.

128. THUGUT AN DEN KAISER.*)

Wien, den 17. März 1795.

*) Der oben Seite 93 angedeutete Gegensatz der Reichs- und Staatspolitik iener Hofes sollte bald auch auf militärischem Gebiete den entsprechenden uck finden, indem man sich in Zusammenhang mit dem Abzuge der preussi- Truppen nach Westphalen entschloss, die kaiserliche Armee am Rhein in defensive Reichsarmee unter dem Herzog Albrecht zu Sachsen-Teschen ien Main und Sieg und in eine offensive österreichische Armee unter Cler- m Oberrhein zu theilen. Man hoffte auf diese Art, dem Reiche seine eigene acht zu enthüllen, welche Oesterreich bisher durch seine zur Reichsarmee andten Truppen verschleiert hatte. Bekanntlich stiess aber die Durch- ig dieser Massregel auf mancherlei Widerstand, so bei der pfälzischen Re- g, welche diesen Anlass ergriff, um, freilich umsonst, auf den Abzug der nnheim befindlichen Oesterreicher zu dringen, die durch das kurpfälzische contingent ersetzt werden sollten, namentlich aber bei dem zu Kehl stehen- chwäbischen Kreiscontingent, dessen Befehlshaber, General Stain, durch die ig der zu Ulm tagenden Kreisversammlung ermuthigt, sich weigerte, dem ationsbefehle gemäss nach Mainz abzurücken. Vivenot, Herzog Albrecht II, ff., hat diese für die Zustände im Reiche höchst bezeichnenden Vorgänge, der allerdings nutzlosen Verhaftung Stain's führten, auf Grund der Wiener tücke umständlich geschildert, aber die Differenzen nicht angedeutet, die uch aus diesem Anlasse zwischen den Anschauungen Thugut's und Collo- ergaben und als deren Resultat wohl das spätere Einlenken der kaiser- Minister in dieser Sache zu betrachten ist. Wir lernen diesen principiellen satz der Anschauungen der Reichs- und der Staatskanzlei aus dem vorliegenden, eines Umfanges wegen nur in Analyse mitgetheilten Vortrage kennen, den

129. GHERARDINI AN THUGUT.

Orig Turin, ce 18 mars 1795.

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à V. E. un mémoire que Mr. le general d'Argenteau a donné ici au ministère pour appuyer l'avis

---

Thugut am 17. März dem Kaiser erstattete. Der Reichsvicekanzler hatte das Vorstellungsschreiben des schwäbischen Kreisconvents vom 7. März mit der Bemerkung dem Kaiser vorgelegt, dass ihm die beabsichtigte Dislocation der Reichstruppen erst vor einigen Tagen durch den Hofkriegsrath bekannt gemacht und von ihm sofort erinnert worden sei, dass dieselbe nicht ohne Schwierigkeiten würde erzielt werden können. Er beklagte sich darüber, dass gegen den Inhalt der Wahlcapitulation, Art. 25. §. 4. in einer das Reich betreffenden Sache sein Gutachten ausgeschlossen worden sei, und bezeichnet die Vorstellung des Kreises als nach Gesetz und Herkommen allerdings begründet, so lange es sich nur um die Defensive handle und nicht durch einen allfälligen Rheinübergang zur Offensive geschritten werde. Thugut blieb die Gegenbemerkungen nicht schuldig. An der Hand der Wahlcapitulation wies er nach, dass sich die Ingerenz des Reichsvicekanzlers nur auf „Reichskriegs- und Friedensgeschäfte betreffende Negociationen und Schlüsse" beschränke, dass es sich aber im gegebenen Falle um „Kriegsoperationsbefehle" handle, die zu ertheilen der Kaiser kraft der ihm zustehenden Executivgewalt berechtigt sei, und zwar entweder unmittelbar oder durch den Hofkriegsrath, der seit jeher auch in den Augen der Reichshofkanzlei zugleich als kaiserlicher Hofkriegsrath gegolten habe. Aber er betonte noch ein anderes Moment: Dem nebst Kaiser und Reich auch dem Kurfürsten von Mainz verpflichteten und von dessen Disposition abhängigen Reichskanzleipersonale, meinte er, könne man das secretum status nicht anvertrauen, ohne das Staatsinteresse der österreichischen Monarchie geradezu aufzuopfern und auf alle geheimen Cabinetsverhandlungen Verzicht zu leisten. „Ich beschränke mich," fuhr er fort, „nur noch zu bemerken, dass, wenn alle von Zeit zu Zeit gepflogenen Zusammentretungen und Berathschlagungen niemals was Gedeihliches zu Stande gebracht haben, von Fall zu Fall leicht erwiesen werden könnte, dass der Grund hievon hauptsächlich darin gelegen hat, weil die Reichskanzlei nach ihrer Pflicht in Collisionsfällen auf das Interesse des Reiches mehr als auf das österreichische Rücksicht nahm, dem österreichischen Ministerium immer Gesetze und Herkommen ohne politische Rücksicht auf Zeiten und Umstände entgegenhielt, und zur Edification anderer Stände immer von dem Haus Oesterreich Massnehmungen und Handlungen nach Gesetzen forderte, nach denen ausser Oesterreich im Grunde im Reich Niemand handelte, daher auch nichts Anderes gewinnen konnte, als zweideutiges Lob mit Vernachlässigung des politischen Staatsinteresses des Hauses zu erkaufen." Auch die in der Vorstellung des Kreises vorgebrachten Gründe bezeichnete Thugut als nichts weniger als unwiderleglich, zumal ja die von den schwäbischen Truppen verlassene Grenzstrecke fortan von österreichischen Truppen vertheidigt werden würde, so dass statt eines Vorstellungs- vielmehr ein Danksagungsschreiben am Platze sei. Aber er hob doch hervor, dass selbst dieses Schreiben nur den Truppenabzug ablehne, keineswegs aber sich über die Form des dem Kreise ordnungsmässig zugekommenen Auftrages des Reichsfeldmarschalls beschwere. Und er setzte es durch, dass der Reichsvicekanzler in seinem Sinne von dem Kaiser beschieden wurde (Thugut an den Kaiser, Wien, den 17. März 1795), sowie er auch bald darnach die Genugthuung hatte, dass der Hofvicekanzler selbst das analoge Ansuchen des kurpfälzischen Hofes um die Verlegung seines Reichscontingentes nach Mannheim als unstatthaft bezeichnete (Thugut an den Kaiser, Wien, den 25. März 1795). Freilich kam die kaiserliche Resolution unter Festhaltung des principiellen Standpunktes, den Thugut vertrat, den Anschauungen Colloredo's insoweit entgegen, als es zwar dem ausgesprochenen Wunsche des Kaisers gemäss womöglich bei der mit dem schwäbischen Kreiscontingente zum allgemeinen Besten getroffenen Disposition verbleiben möge; falls aber wider Verhoffen der Erfolg den Absichten nicht entsprechen und der Kreis auf der Widersetzlichkeit beharren sollte, wohl nichts Anderes geschehen könne, als auf eine schicksame Art nachzugeben, damit weder das Allerhöchste

Mr. le général Colli. Ce mémoire précise la situation présente des aires de la guerre dans ce pays, et fait connaître les mauvais prin-es et les faux calculs que les intérêts privés font suivre.

Mr. le général Colli a aussi présenté, dimanche au soir, un mé-ire au roi, accompagné d'une tabelle. Sur les rapports fondés des onels, elle donne un résultat de 25 mille fusils qui composent à sent la totalité active du bas état effectif de l'armée piemontaise. général expose ensuite dans son mémoire que, puisque S. M. a jugé propos de faire des dispositions sans le consulter et sans connaître juste la force de l'armée, et qu'il ne lui reste pas en conséquence nombre suffisant d'hommes pour garder la ligne du côté du terri-re gênois, il n'est pas en cas de se charger de la défense du pays. M., à qui on représente toujours que son armée est forte de 60 mille mmes, et qui se plaît à le croire, touchée de cette évidence, prendra ıt-être des résolutions plus convenables et qui pourront être agréées Mr. de Colli; et il n'est que trop à désirer qu'elle écoute les con-ls de ce général, et qu'elle profite de ses services.

Il y a bien de gens qui tâchent de profiter de ces moments d'in-ision et de l'embarras des affaires pour mettre en avant Mr. de Précy, ame si cet officier pouvait être capable de multiplier les soldats du , mais dans la véritable idée de ne devoir pas dépendre de nos iéraux. . . . . Rien n'est pourtant décidé jusqu'à présent sur le compte Mr. de Précy, qui a été d'ailleurs fort bien accueilli de S. M. et de te la famille royale. . . . .

---

30. GROSSHERZOG FERDINAND VON TOSCANA AN DEN KAISER.

Eigenh., Orig.) Florenz, den 21. März 1795.

. . . . Hier geht Alles gut. Beide Nationen führen sich gut auf l mein letzter Tractat ist beiden recht und vortheilhaft, weilen er manden beleidiget. Sollte aber Jemand sagen, wie ich schon Einige e behaupten gehöret, dass in meinem Tractat ich einen geheimen icul unterzeichnet habe, so schwöre ich Dir bei meiner Ehre, dass ses eine infame Lüge und Falschheit ist, wie ich Dir schon letzthin chrieben habe.

131. THUGUT AN REUSS.

Concept.) Wien, den 21. März 1795.

Laut eben eingekommenen Berichten von der Armee hat der kön. ussische General Prinz von Hohenlohe zu erkennen gegeben, dass noch unentschieden wäre, ob das unter seinem Commando stehende ps von dem Oberrhein abziehen würde, und er darüber erst weitere

---

eben compromittirt, noch zu anderweiten bedenklichen Folgen Anlass gegeben de." Hievon wurde Herzog Albrecht von dem Reichsvicekanzler am 28. März dem Auftrage, die Weisung höchst geheim zu halten, verständigt; zugleich de Lehrbach beauftragt, dem schwäbischen Kreisconvent ein Promemoria zu reichen, welchem die von dem Herzoge in dieser Angelegenheit an die Kreis-ammlung abgegebenen Erklärungen zwar zu Grunde lagen, doch so, dass, n auch fernerhin der Kreis auf seiner Weigerung verharren würde, hierüber ere Weisungen des Kaisers einzuholen seien. (Vgl. Vivenot, a. a. O. II, 1, 565.)

Befehle von Berlin erwarte, die vielleicht wohl das fernere dasige Verbleiben desselben bestimmen dürften.

Das zwischen beiden Höfen bestehende freundschaftliche Vertrauen und das Beste des bei gegenwärtigem Kriege fürwaltenden gemeinsamen Interesse bringen mit sich, dass wir uns über den Gegenstand dieser Nachricht gegen den dortigen Hof mit unrückhältlichster Freimüthigkeit äussern. Se. kais. Maj. haben sich demjenigen kön. preussischen Vorschlag, worüber ich die Ehre hatte, E. L. unter dem 25. Hornung umständlich zuzuschreiben, aus einem zweifachen Beweggrund bereitwilligst gefügt: der erste war das freundschaftliche Empressement des Kaisers, um dem König Höchstdero Rücksicht für die eintretende Gefahr der eigenen preussischen Staaten in Westphalen zu beweisen; der zweite Beweggrund floss aus der Betrachtung, dass durch die Concentration unserer sämmtlichen Truppen am Oberrhein und durch die ganz separirte Stellung und Operationslinie der sämmtlichen kön. preussischen Armee gegen den Unterrhein diejenigen Inconvenienzen, Zeitversäumnisse und unangenehme Meinungs- und Directionscollisionen vermieden würden, die zwischen Truppencorps verschiedener Mächte, die von verschiedenen Instructionen und Obercommandis abhängen, der Natur der Sache nach unvermeidlich erfolgen. Gleichwie dann die Erfahrung der verflossenen Campagnen die aus einem solchen Verhältniss entspringende Unannehmlichkeiten und Nachtheile sattsam erwiesen hat, welche auch in dem vorausgesetzten Fall des Zurückbleibens des Prinz Hohenlohe'schen Corps um so gewisser und mit gedoppelter Wirkung sich erneuern dürften, je entfernter sich dieses Corps von dem kön. preussischen Obercommando, zumal nach geschehener Vorrückung befinden würde, wohingegen eben dieses Corps in Verbindung mit den Zwecken und Operationen der preussischen Hauptarmee aus der nämlichen Ursache zum Besten der gemeinsamen Sache mit mehrerem Effect verwendet werden könnte.

Aus diesem einleuchtenden Beweggrund müssen daher Se. kais. Maj. vorziehen, dass, nachdem einmal die Trennung der zwei Hauptarmeen bewerkstelliget wird, es auch in Ansehung des Prinz Hohenlohe'schen Corps bei der nämlichen Verabredung bleibe, dazumal noch der Umstand hinzukömmt, dass in Gemässheit derselben unsererseits auf eigenes dortiges Begehren bereits alle Befehlsvorkehrungen und Anstalten verfügt worden sind, die nun in dem Augenblick der Operationseröffnung ohne mancherlei Inconvenienz und faux-frais in wesentlichen Punkten nicht mehr abgeändert werden könnten. E. L. erhalten demnach auf Allerhöchsten Befehl den Auftrag, dem dortigen Ministerio obige Betrachtungen und Verhältnisse freimüthigst zu eröffnen und sich in Gemässheit derselben zur übereinstimmenden Anweisung des Herrn Prinzen von Hohenlohe zu verwenden.

P. S. — . . . . * Sollte E. L. in Bewerkstelligung des in meinem Schreiben enthaltenen Allerhöchsten Auftrages einige Schwierigkeit gemacht werden, so ersuche ich Dieselben, dem preussischen Ministerio, jedoch nur in Gestalt Ihrer eigenen Reflexion, die Frage zu machen, ob der König das Prinz Hohenlohe'sche Corps an dem Oberrhein als

unser allianzmässiges Hilfscorps, oder aber als sein Reichscontingent angesehen haben wolle, indem der Allerhöchste Hof berechtiget sein würde, zu verlangen, dass selbes in dem ersten Fall nach Vorschrift der Allianz mit der österreichischen Armee unter unserem Obercommando, in dem zweiten Fall aber in Gemässheit der Reichsverfassung mit der Reichsarmee und unter dem Obercommando dieser letztern vereinigt werde. Nun hätte aber der dortige Hof den Grundsatz angenommen, seine Truppen keinen anderen Armeen und Commandis zu incorporiren; umsomehr wäre also unser gegenwärtiges Begehren nicht nur der Natur der Sache angemessen, sondern selbst als eine freundschaftliche Eingehung in den jenseitigen Grundsatz anzusehen. Ich wiederhole, dass E. L. nöthigenfalls diese Betrachtung zwar mit allem darin liegenden Nachdruck, jedoch nicht ministeriell, sondern vor der Hand blos als Ihre eigenen Gedanken geltend machen wollen. *

132. STARHEMBERG AN THUGUT.*)

(Orig.) Londres, le 24 mars 1795.

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à V. E. la copie exacte du traité d'alliance entre la Russie et l'Angleterre, tel qu'il vient d'être ratifié à Londres, ainsi que celles des articles secrets qui y sont annexés,**) des protocoles des conférences tenues à Pétersbourg***) et de la dépêche officielle écrite à Mr. le comte de Woronzow que ce ministre a bien voulu me confier, en consentant que j'en donnasse communication à V. E.

Le ministère britannique ne s'est permis aucune réflexion sur toute la teneur du traité rédigé à Pétersbourg, et bien loin de blâmer Mr. Whitworth d'avoir osé prendre sur lui de signer sans un ordre ou instruction préalable, on lui a expédié un courrier, dès le surlendemain après l'arrivée du sien, pour lui témoigner combien on était satisfait de sa conduite, et pour l'autoriser à assurer l'Impératrice qu'on avait été singulièrement flatté de l'empressement qu'elle avait témoigné de s'allier avec l'Angleterre, et qu'on allait y répondre avec la même ardeur, en envoyant incessamment les ratifications de S. M. Britannique.

Milord Grenville, en me donnant part officiellement de la nouvelle alliance que la cour de Londres vient de contracter, dont aucun autre ministre étranger n'est encore informé, m'a parlé de l'impatience où l'on était de s'allier également avec nous; il m'a répété à cette occasion, combien le ministère britannique avait toujours été peiné de voir des obstacles sans cesse renaissants éloigner d'un moment à l'autre l'époque de la réalisation d'une intimité que nos deux cours désirent également depuis plus de deux ans.

*) Schon am 20. März berichtet Starhemberg, dass ihn Grenville von der bevorstehenden Ratification der englisch-russischen Allianz benachrichtigt habe.

**) Der Vertrag bei Martens, Recueil, t. VI, p. 460 ff., in französischer Rückübertragung aus dem englischen (deutsche Uebersetzung in Posselt's Europäischen Annalen, 1795, IV, 309); dagegen fehlen daselbst die von uns nach den Copien in Beilage *A* abgedruckten drei geheimen Separatartikel.

***) S. unten Beill. *B—D*.

Ce langage du secrétaire d'état a amené nécessairement entre nous une discussion raisonnée et sans aigreur sur la nature de ces différents obstacles, et il m'a été facile de prouver qu'ils sont toujours venus de la part de l'Angleterre, et qu'ils résidaient au fond dans son faible pour la Hollande qui la portait à nous demander la promesse de quelques sacrifices pour prix de son amitié, et dans sa coupable partialité pour la Prusse, vers laquelle une vieille habitude, des anciens préjugés et les rapports inexacts de quelques-uns des ministres anglais, entièrement vendus à cette cour, l'avaient continuellement ramenée, jusqu'au moment où la politique atroce du cabinet de Berlin a été tellement connue de toute l'Europe que ses défenseurs les plus zélés et les plus adroits se sont trouvés obligés d'avoir l'air de s'élever contre elle, dans la crainte qu'on ne leur rendît peut-être justice, en les soupçonnant de la servir. Milord Malmesbury lui-même nous a donné l'exemple de cette espèce de rétractation, et recueille actuellement le fruit de son dévouement à la cour de Berlin, par la manière dont on s'y plaint de lui, parce qu'il n'a pas osé approuver hautement que le roi de Prusse enfreignit aussi évidemment le traité qu'il venait de signer à la Haye, et dont l'auteur de l'alliance prussienne avait encore été l'inventeur.

Sans me répondre précisément à aucune de ces vérités que je crois néanmoins ne lui être point échappées, Milord Grenville ne me nia point que la bonne foi du cabinet de St-James avait toujours été la dupe de la duplicité de celui de Berlin, qu'on s'en était aperçu depuis très-long-temps, et que le seul besoin qu'on croyait en avoir pour la cause commune avait engagé à dissimuler jusqu'à présent; mais que, le roi de Prusse venant de mettre le comble à tous ses torts, on se croyait absolument dégagé de toute espèce de devoir et de ménagement envers lui.

Le secrétaire d'état me réitéra néanmoins plusieurs fois l'assurance la plus positive que dans aucun moment depuis le commencement de la guerre le désir de l'Angleterre de s'allier avec nous n'avait pu être refroidi par aucun motif de considération ou d'attachement pour la Prusse; mais que la seule raison qui avait arrêté l'exécution de ce qu'on n'avait jamais cessé de souhaiter avec ardeur avait toujours été l'obligation où l'Angleterre se croyait de s'occuper des intérêts du plus faible de ses alliés, à qui elle avait voulu assurer également notre alliance, dont le préjugé stupide du gouvernement hollandais et sa prédilection en faveur de la Prusse ne lui auraient pas permis de sentir l'avantage inappréciable, à moins de croire y gagner immédiatement le profit de quelques légères acquisitions dont l'Angleterre nous demandait la promesse pour la fin de la guerre, au cas de succès qui répondit entièrement à nos vues.

Cette explication même que le cabinet de St-James s'empresse de donner des raisons qui ont retardé jusqu'ici notre alliance démontre son envie de la voir réalisée au plus tôt, et l'on aime à se flatter ici, d'après le langage que nous n'avons pas cessé de tenir, que le seul obstacle possible se trouvant actuellement levé, rien ne peut plus empêcher que nous ne procédions incessamment à la conclusion de notre

ité. L'on désirerait en conséquence que V. E. voulût bien me faire naître immédiatement les volontés de S. M. I. sur la rédaction même cet ouvrage, et l'on s'est décidé à ne donner à cet égard aucune re instruction à Mr. Eden que celle de nous demander de nouveau, nous persistions dans notre volonté manifestée si souvent de nous er avec l'Angleterre et de représenter la haute importance dont il pour les deux cours d'en hâter le moment. La lenteur indispenle que les distances et les circonstances apportent dans nos communicaıs indiquent l'importance dont il serait que vous voulussiez bien, . le baron, me faire parvenir au plus tôt les ordres et pouvoirs néces:es pour terminer promptement cette besogne, à laquelle il faudra oncer tout-à-fait ou du moins pour très-long-temps, si on ne l'achève actuellement. En me faisant passer le modèle du traité, il serait ispensable que V. E. daignât m'indiquer secrètement les points sur quels je pourrais me relâcher un peu du texte, et la latitude du ngement qu'on pourrait y permettre dans la dernière extrémité, tôt que de laisser rompre la négociation. Elle peut être assurée que n'abuserai point de ces pouvoirs, dont je ne me servirais qu'au beu, en me tenant toujours à l'exécution littérale des instructions que recevrai. En jugeant d'après l'empressement que l'on témoigne ici, la manière dont on vient de se conduire vis-à-vis de la Russie, je is pouvoir promettre à V. E. de lui renvoyer huit jours après son ivée le courrier porteur de ces instructions avec l'acte du traité né et prêt à être soumis aux dernières ratifications de S. M. I. Je herai même dans ce cas d'obtenir que le ministère britannique imite -à-vis de nous ce que la cour de Pétersbourg vient de faire, en voyant préalablement à Vienne avec le traité sa propre ratification.

Il me semble que la plus grande partie des articles du traité lliance avec la Russie serait applicable au nôtre, en exceptant toutes ceux qui regardent les secours respectifs à fournir en vaisseaux, le concert à adopter contre le commerce abusif des puissances neutres, ntre lequel il nous serait difficile d'être utile à la coalition, puisque transport des approvisionnements et vivres que l'Amérique, la Suède le Danemarc vendent aux Français se fait par mer.

Je désirerais aussi que nous insistassions plus encore que la cour Pétersbourg sur la condition qu'on n'employât jamais nos troupes rs de l'Europe. V. E. daignera remarquer qu'il est dit dans l'article du traité d'alliance ci-joint: „Comme aussi S. M. I. de toutes les ussies ne sera point tenue de fournir les secours stipulés par ce même ité dans quelque cas que ce soit, excepté celui d'une attaque faite r une puissance européenne quelconque contre les droits et possessions S. M. Britannique, en quelque parti du monde que ce soit." Il faut, ce me semble, spécifier clairement que même dans ce dernier s nos troupes ne seraient point envoyées en Asie, en Afrique ou en mérique; cette restriction pourrait être compensée par notre contement à en donner au besoin pour des guerres en Italie et même Espagne et en Portugal. Nous n'éprouvons pas à ce sujet les mêmes fficultés que la Russie qui tiennent uniquement à la situation géogra-

phique de ses états. Il paraît d'ailleurs que nos possessions en Italie nous ôtent la possibilité de voir l'Angleterre admettre cette même exception de notre part.

Les engagements que la Grande-Bretagne prend vis-à-vis de la cour de Pétersbourg pour ses guerres avec la Turquie sont probablement ceux que nous avons à nous en promettre pour le même cas, et il serait, je crois, inutile de s'obstiner à exiger qu'elle se soumît à des obligations plus étendues.

Il est un autre objet bien important sur lequel je crois qu'il serait essentiel de proposer immédiatement un article séparé et secret; c'est celui qui regarde la latitude des engagements que nous pourrions nous résoudre à prendre à l'égard des Pays-bas. Ce serait se flatter vainement que d'oser espérer que le cabinet de St-James passerait ce point sous silence, en procédant à son alliance avec nous, et l'on retomberait dans l'inconvénient de délais et de retards infinis, si l'on ne prévoyait pas d'avance la possibilité des difficultés sans nombre qui pourraient s'élever à ce sujet, en proposant une déclaration claire et définitive de nos intentions, dont on ne parlerait pas du tout, si par un hasard auquel on ne doit pas s'attendre la cour de Londres n'en faisait point mention.

Je ne puis finir cette dépêche, sans prendre la liberté de représenter encore une fois à V. E. combien il est nécessaire de mettre de promptitude dans l'exécution de nos projets, en cas que S. M. I. persiste dans le dessein de s'unir avec l'Angleterre; car le cabinet de Berlin qui ne tardera pas à être informé de la réalisation d'une partie de ce qu'il a toujours redouté, et qu'il n'a pas cessé de traverser de toutes les manières, depuis que je suis en Angleterre, emploiera toutes les ressources qui seront en son pouvoir pour empêcher que nous ne complétions un ouvrage dont les suites peuvent être aussi utiles au reste de l'Europe qu'imposantes pour lui-même. Rien ne coûtera au roi de Prusse pour nous détacher de l'Angleterre, tant qu'il croira qu'il en est temps encore, et nous lui verrons avoir recours successivement à la ruse, aux caresses et aux menaces; il ne balancerait même pas à faire des sacrifices apparents pour parvenir à un but qu'il regarde comme si important pour ses intérêts. L'unique moyen de le déjouer serait donc de se hâter de prendre une résolution finale, et de s'y conformer immédiatement, sans donner par des retards et des délais dangereux des nouvelles armes à un ennemi jaloux qui ne manquerait certainement pas d'en profiter avec autant d'ardeur que d'adresse et de duplicité.

C'est l'intime conviction dans laquelle on était à Londres de ces dispositions de la Prusse qui a porté le ministère britannique à conclure sur le champ son alliance avec la Russie, et qui l'engage encore aujourd'hui à nous demander avec instance de nous presser de prendre le plus promptement que possible le parti de nous lier également avec lui.*)

*) Unter demselben Datum sendete Starhemberg auch in Copie die Weisungen ein, welche von Petersburg aus am 9. Februar an Alopeus in Berlin

ARTICLE PREMIER SECRET ET SÉPARÉ.

(Beilage *A.*) Fait à St.-Pétersbourg, ce 7/18 février 1795.

Quoique la présente guerre contre la soi-disante convention nationale de France, à laquelle S. M. I. de toutes les Russies a pris dès son origine une part directe avec les autres puissances, en y contribuant tout ce que selon sa position et ses rapports il a dépendu d'Elle, pour faire cesser l'anarchie dans ce malheureux royaume, ne soit proprement qualifiée pour devenir l'objet d'un engagement particulier dans ce présent traité, attendu qu'il est de l'usage général dans la confection de pareils traités d'en exclure quant aux engagements à contracter les évènements passés, en se restreignant uniquement aux cas futurs, cependant l'Impératrice, pour convaincre le Roi de la Grande-Bretagne jusqu'à quel point Elle désire de lui donner les marques les plus particulières d'intérêt et d'amitié, consent dès à présent à fournir, aux conditions énoncées à l'article quatrième de ce traité, au lieu d'un secours de troupes de terre que les circonstances où S. M. I. se trouve actuellement rendent impraticable, et qui d'ailleurs doit devenir un objet de combinaison générale et de concert commun avec toutes les puissances actuellement engagées dans la susdite guerre, une escadre de douze vaisseaux de ligne et six frégates, pour aller se joindre aux flottes anglaises et croiser et combattre avec elles contre l'ennemi commun, soit dans la Manche, soit dans l'Océan, sans les suivre pourtant dans la Mediterranée, et encore moins dans les mers hors de l'Europe; et dans le cas où cette escadre auxiliaire fût obligée d'hiverner dans les ports de l'Angleterre, elle y trouvera toutes les facilités dont les escadres alliées et auxiliaires sont en droit de jouir, soit pour l'approvisionnement, soit pour se radouber, si le cas l'exigeait.

En outre, S. M. I. de toutes les Russies, pour concourir aux vues justes et légitimes de S. M. Britannique de mettre des bornes au commerce abusif et illicite que les puissances neutres exercent à l'avantage des factieux de France et au grand préjudice de l'intérêt de la cause commune, et pour contenir les desseins des puissances qui favorisent la cause de la prétendue convention nationale de France, s'engage à entrer dès à présent dans un concert de mesures les plus efficaces pour remplir ces buts par le moyen de ses flottes, tant dans les mers du nord que dans la mer baltique; S. M. Britannique s'engageant à soutenir de sa part les mesures qui seront arrêtées par le dit concert et de faire cause commune avec S. M. I. dans toutes les suites qui pourraient en résulter; S. M. Britannique s'engageant en outre de n'entrer en négociation et de ne faire ni paix ni trève avec l'ennemi ou les ennemis communs, que d'un accord parfait avec S. M. l'Impératrice de toutes les Russies.

Cet article secret et séparé aura la même force et valeur comme s'il était inséré mot à mot dans le présent traité.

En foi de quoi nous, les ministres plénipotentiaires des deux côtés, l'avons signé et y avons apposé le cachet de nos armes.

[L. S.] Comte Jean d'Ostermann. [L. S.] Charles Whitworth.
[L. S.] Alex. comte de Bezborodko.
[L. S.] Arcadi de Marcoff.

ARTICLE SECOND SECRET ET SÉPARÉ.

Fait à St.-Pétersbourg, ce 7/18 février 1795.

S. M. Britannique, par une juste réciprocité ayant consenti de son côté d'admettre comme casus foederis toute guerre défensive que S. M. I. de toutes les Russies aura à soutenir contre la Porte Ottomane, s'engage à coopérer avec S. M. I., en accueillant les escadres russes dans ses ports, en leur accordant aux

ergangen waren. Sie entwickeln die bereits aus Cobenzl's Berichten bekannten Argumente, mit denen die Kaiserin den Abschluss sowohl eines allgemeinen als auch den eines Separatfriedens mit den gegenwärtigen Machthabern in Frankreich zu bekämpfen pflegte. Alopeus wird angewiesen, diese Gründe nöthigenfalls zur unmittelbaren Kenntniss des Königs zu bringen. Starhemberg wurden die beiden Depeschen von Woronzow unter der Bedingung ihrer Geheimhaltung mitgetheilt.

prix courants tous les moyens de ravitaillement, de radoub et d'équipement dont elles pourraient avoir besoin, et en contenant les autres puissances qui voudraient troubler les opérations des flottes de sa dite M. I., tant par un langage ferme que par démonstrations effectives. Il est en outre convenu que, si durant le cours ou à cause d'une telle guerre entre la Russie et la Porte Ottomane une ou plusieurs autres puissances, soit de concert avec celle-ci, soit séparément attaquaient la Russie, alors S. M. Britannique sera tenue de lui fournir les secours stipulés dans le corps du traité d'alliance.

Cet article secret et séparé aura la même force et valeur comme s'il était inséré mot à mot dans le présent traité.

En foi de quoi nous, les ministres plénipotentiaires des deux côtés, l'avons signé et y avons apposé le cachet de nos armes.

[L. S.] Comte J. d'Ostermann. [L. S.] Charles Whitworth.
[L. S.] Alex. comte de Bezborodkó.
[L. S.] Arcadi de Markoff.

ARTICLE TROISIÈME SECRET ET SÉPARÉ.

Fait à Pétersbourg, ce 7/18 février 1795.

S. M. Britannique ne sera pas tenue d'envoyer le nombre de vaisseaux spécifié dans l'article quatrième dans la mer baltique, à moins que pour se joindre à une escadre russe assez forte pour être avec celle de S. M. Britannique égale à la force maritime de l'ennemi dans cette mer.

Cet article secret et séparé aura la même force et valeur, comme s'il était inséré mot à mot dans le présent traité.

En foi de quoi nous, les ministres plénipotentiaires des deux côtés, l'avons signé et y avons apposé le cachet de nos armes.

[L. S.] J. d'Ostermann. [L. S.] Whitworth.
[L. S.] A. de Bezborodko.
[L. S.] Ar. de Marcoff.

PROTOCOLE

de la conférence du 31 janvier entre les plénipotentiaires de S. M. I. et le chevalier Whitworth.

(Beilage *B.*) (Copie.)

Les plénipotentiaires respectifs assemblés, le ministre d'Angleterre prit la parole pour dire: qu'il avait désiré de se ménager la présente conférence avec les plénipotentiaires de S. M. I. pour reprendre l'importante négociation qui avait resté jusqu'à présent en suspens entre sa cour et celle de Russie, touchant la confection d'un traité d'alliance défensive; qu'il lui paraissait plus que jamais nécessaire de presser la conclusion d'une affaire qui établirait enfin d'une manière stable et solide le seul système capable d'opposer un contre-poids aux efforts inouïs d'un ennemi qui devenait tous les jours plus dangereux, et qu'on ne parviendrait à réprimer avec succès que par des mesures combinées de cette espèce; que les évènements survenus en Hollande ayant entièrement changé l'état de la guerre, il croyait que des secours maritimes de la part de la Russie tourneraient dans ce moment-ci autant à compte à la Grande-Bretagne que celui des troupes de terre, sur lequel elle avait insisté auparavant; qu'il souhaitait en conséquence de pouvoir expressément stipuler un pareil secours dans le traité, en attendant celui des troupes de terre dont on pourrait encore convenir par la suite; et qu'aussitôt qu'un nouveau projet serait à cet effet dressé et agréé par S. M. I., il se proposait de l'envoyer par un courrier à Londres, dans la ferme persuasion qu'il y rencontrerait également le suffrage de S. M. Britannique, et que l'on pourrait ainsi sous peu procéder à la signature du traité.

Les plénipotentiaires de l'Impératrice témoignèrent au chevalier Whitworth combien ils étaient satisfaits de le trouver dans des dispositions aussi conformes aux véritables intentions de la cour impériale de Russie, qu'il n'ignorait point que celle-ci n'avait rien laissé manquer de son côté pour acheminer cette heureuse union entre les deux cours, et resserrer par des engagements formels des liens qui semblaient devoir contribuer sous tous les rapports aux avantages réciproques des deux monarchies et au bien-être général de l'Europe; que convaincus

omme ils étaient d'avance des propres sentiments de S. M. I. à cet égard, ils e tarderaient point de porter les présentes ouvertures de Mr. l'envoyé extrardinaire à la connaissance de S. M. I., et qu'ils espéraient de pouvoir bientôt ui donner une réponse agréable de sa part.

On s'entretint ensuite en termes généraux encore de la rédaction du nouveau projet de traité. Les plénipotentiaires de l'Impératrice observèrent que la lupart des articles pourraient rester tels qu'ils avaient été couchés dans leur ernier contre-projet; et le chevalier Whitworth, en tombant là-dessus d'accord vec eux, remarqua seulement que l'article de la garantie mutuelle des états espectifs que sa cour avait trouvé énoncé dans des termes un peu trop vagues lans le contre-projet aurait besoin d'être terminé d'une façon plus précise. On ui dit que cela ne souffrirait aucune difficulté de ce côté-ci.

En continuant ensuite la même conversation, les plénipotentiaires de S. M. I. irent mention de la navigation des neutres, au sujet de laquelle on avait stipulé in engagement réciproque dans le premier article séparé et secret du contre-rojet, et ils témoignèrent à Mr. Whitworth qu'il serait à désirer que l'on pût rrêter, de concert avec l'Angleterre, un plan fixe sur cette matière importante.

Le chevalier Whitworth répondit: que sa cour avait rigoureusement surveillé cette navigation, en arrêtant indistinctement tous les vaisseaux neutres hargés de provisions pour la France, aussi long-temps que l'on avait pu espérer 'effectuer par-là une disette dans ce royaume; mais que du moment que les rmées révolutionnaires avaient conquis les Pays-bas et d'autres provinces très-bondantes en grains, il avait fallu renoncer à ce but, et qu'alors sa cour s'était ussi relâchée sur une mesure d'ailleurs très-dispendieuse et onéreuse pour elle. l ajouta cependant qu'aussitôt que l'alliance entre les deux cours serait une ois cimentée, l'on pourrait aisément s'entendre aussi sur cet objet.

Avant que la conférence ne fut levée, le chevalier Whitworth exprima ncore son vœu d'être le plus tôt possible mis en état de pouvoir expédier son ourrier à Londres. Les plénipotentiaires de S. M. I. l'assurèrent qu'ils s'empresseraient à faire leur rapport à l'Impératrice sur la présente conférence, et ue Mr. l'envoyé ne tarderait pas de recevoir la réponse désirée.

PROTOCOLE

e la conférence du 3 février 1795 entre les plénipotentiaires de S. M. l'Impératrice et le chevalier (Beilage *C.*) Whitworth. (Copie.)

Mr. le vice-chancelier adressa le premier la parole au chevalier Whitworth our lui dire qu'ayant fait ensemble avec ses collègues le rapport à l'Impératrice du résultat de la conférence du 31 janvier, S. M. I. les avait autorisés d'assurer Mr. l'envoyé extraordinaire: qu'animée comme elle était du même désir ue S. M. Britannique de resserrer les liens d'amitié et de bonne intelligence ntre les deux états, S. M. I. s'était fait un plaisir d'entrer dans la nouvelle roposition que le chevalier Whitworth lui avait fait parvenir, pour accélérer a conclusion du traité d'alliance défensive projeté entre les deux cours, et qu'en onséquence eux, les plénipotentiaires, l'avaient invité à cette seconde conférence, our arrêter définitivement avec lui le projet du traité en question.

Mr. Whitworth reçut cette ouverture avec des marques de satisfaction on-équivoques et témoigna un empressement analogue de régler aussitôt le raité avec les plénipotentiaires de S. M. I. d'après le nouveau plan convenu. Il ut décidé entre eux de laisser subsister le traité même, tel qu'il avait été arrêté ur le dernier contre-projet, et de renvoyer dans le premier article secret et éparé ce qui concernait le nouveau secours maritime à fournir par S. M. I. à la lace des troupes de terre.

On se mit d'abord à relire le traité, et il se trouva que le dernier contre-rojet remis par les plénipotentiaires au ministre d'Angleterre ne s'accordait pas n quelques endroits avec l'expédition que celui-ci en avait reçu de sa cour, ce ui donna lieu à quelques légères discussions.

A l'article premier, la garantie mutuelle des états, qui dans le contre-rojet de Russie avait été restreinte et bornée aux seules possessions des eux puissances en Europe, était rendue générale dans le contre-projet anglais.

133. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Londres, le 24 mars 1795.

. . . . Je ne saurais vous exprimer, Mr. le baron, combien l'on est peiné ici de voir Mr. Rollin conserver toujours la confiance de S. M. I. et l'accompagner sans cesse. On dit que l'empire qu'il est venu à bout d'acquérir sur l'esprit de notre jeune respectable souverain paralyse tout le bien que vos grandes idées et votre volonté bien prononcée et prouvée de montrer de la vigueur et de l'énergie dans un moment où elles sont si nécessaires produiraient infailliblement. On accuse Mr. Rollin d'avoir des correspondances secrètes en France. J'aime à croire que tout le monde lui fait tort, mais il est certain qu'il serait prudent de ne point donner de prise aux propos. Le ministère britannique a toujours cru la matière trop délicate pour s'en expliquer même confidentiellement par son ministre, mais chaque individu du cabinet et S. M. elle-même m'en ont parlé plusieurs fois avec une véritable peine. Milord Grenville m'a répété souvent que je devrais vous prier dans notre intimité, Mr. le baron, de travailler à éloigner un homme que l'on regarde ici comme suspect, et qu'on soupçonne de s'efforcer à traverser l'excellente besogne à laquelle V. E. sacrifie son temps et sa santé pour le soutien de la bonne cause. Vous daignerez vous rappeler, Mr. le baron, que notre ami commun feu Mr. le comte de Mercy, qui parmi ses plus belles qualités possédait celle de savoir rendre justice à V. E., pensait à-peu-près comme le ministre britannique sur le compte de Mr. Rollin, et le regardait (selon son expression) comme un bâton qui arrêtait la charrue que vous menez si bien. J'ai toujours refusé de me prêter au désir du secrétaire d'état que je vous entretienne sur ce sujet, mais il y est revenu nouvellement avec tant d'instances que j'ai promis de vous en rendre compte. Mr. le baron, pardonnez-moi de me mêler de ce qui ne me regarde pas; mon zèle fait mon excuse, et vos bontés et votre exemple l'encouragent.

V. E. verra par ma dépêche d'aujourd'hui combien l'on est pressé de s'allier avec nous; j'avoue que, si nous songeons encore à cette alliance, j'aurais désiré que nous eussions conclu avant la Russie. On regardait ici la besogne qu'on vient d'achever comme la plus difficile à terminer, et il serait possible pour peu que nous voulussions tarder à nous déterminer qu'assurée d'une des deux cours impériales, l'Angleterre diminuât ses instances envers nous, et que la Prusse profitât de la circonstance et de nos délais pour jouer son jeu. Je me suis cru obligé de renouveler l'assurance de ces vérités à V. E., parce que je sais qu'elle connaît toute la pureté des motifs qui m'anime.

---

134. THUGUT AN REUSS.

(Concept.) Wien, den 25. März 1795.

Der in Heidelberg anwesende kön. preussische Obristlieutenant Le Coque hat Sr. kön. Hoheit dem Herzog Albrecht den Inhalt eines Schreibens des Herrn Erbprinzen von Hohenlohe mitgetheilt, woraus zu ersehen war, dass Letzterer Befehl hätte, seine Stellung an dem

rechten Mainufer dergestalt zu nehmen, dass sein rechter Flügel an Giessen, sein linker aber an Frankfurt stosse. Da solchgestalt das Corps des Herrn Prinzen von Hohenlohe landeinwärts eine zweite Linie hinter der Reichsarmee formiren und nicht nur die Communicationen und Subsistenz dieser letztern auf alle Art beschränken, sondern auch das ganze Corps selbst sammt den mitcombinirten Truppen ohne Bedürfniss und Nutzen in Unthätigkeit versetzen würde (sic), indessen als die wirkliche imminente Gefahr, in welcher sich die laut um Hilfe rufenden Staaten des westphälischen Kreises befinden, der Verwendung des gedachten Corps des Herrn Erbprinzen von Hohenlohe einen dringlichen Endzweck darbietet, so tragen Se. kais. Maj. E. L. auf, hierwegen an des Königs Maj. ihre freundschaftlichsten Vorstellungen gelangen zu lassen. . . . .

P. S. * Da verschiedene Umstände glaubhaft machen, dass die dortigen Minister dem König die gemachten Vorstellungen öfters gar nicht oder mit einer ihren Absichten entsprechenden Wendung hinterbringen, so muss ich E. L. Localkenntniss überlassen, ob nicht die Substanz des heutigen Auftrages zu Ohren Sr. kön. Maj. nebst dem Ministerialweg auch durch einen directen Canal gebracht werden könnte. *

135. THUGUT AN DEN KAISER.

(Daiser's von Thugut eigenhändig corrigirter Entwurf und Orig.)

Wien, den 27. März 1795.

So hart es mich auch ankömmt und so unangemessen es mir auch scheint, zu einer Zeit in Federkriege einzugehen, wo alle Aufmerksamkeit guter Diener E. Maj. lediglich darauf gerichtet sein sollte, die Monarchie aus ihrer gegenwärtigen kritischen Lage zu ziehen, so kann und darf ich doch nicht umgehen, einige Bemerkungen über Unrichtigkeiten und auch Unschicklichkeiten, die in dem gehorsamst wieder angebogenen Directorialvortrag vorkommen, E. Maj. weisesten Beurtheilung, sowie auch zur weiteren Allerhöchsten Schlussfassung ehrerbietigst vorzulegen.

Der Entwurf zur Eröffnung eines Darlehens in England ist zu Anfang des verflossenen Jahres ohne Vorwissen des Departements der auswärtigen Geschäfte gemacht worden. Der Vicomte Désandrouin wurde hiemit in der Folge von dem niederländischen Gouvernement beladen, und seine Unterhandlungen sind auf die in dem Octroi vom Monate Mai enthaltene Bedingnisse abgeschlossen und mittelst der zu Tournay vorgegangenen Ausfertigung des gedachten Octroi bestätiget worden, ohne dass ich weder von dem Geschäft, noch von den Bedingnissen desselben Kenntniss nahm, und ohne dass die Dazwischenkunft, Einfluss und Mitverwendung des Departements der auswärtigen Geschäfte im Geringsten auf eine andere Art hiebei eintrat, als dass von demselben auf wiederholtes Verlangen und Aufforderung der Finanzen bei dem englischen Ministerium die Einwilligung und Erlaubniss erwirkt worden ist, auf Rechnung des Allerhöchsten Hofes ein Anlehen in England eröffnen zu dürfen. Es ist unmöglich, dass das Directorium vermög seiner hier allein eintretenden Fonction und da dasselbe die diesem Darlehen zur Sicherheit unterstellte Bankoobligationen ausliefern musste, nicht schon

zur Zeit der Ausfertigung des bekannten Octroi von allen Bedingnissen sollte unterrichtet gewesen sein, und eben so wenig kann man sich vorstellen, dass dasselbe nicht gleich zur nämlichen Zeit sich die Mühe sollte gegeben haben, genaue zu berechnen, wie hoch wohl die Interessen dieses Anlehens E. Maj. würden zu stehen kommen; demungeachtet weit entfernt, dass demselben dies Anlehen damals so über alle Mass lästig und für die Monarchie so verderblich schien oder die hiemit verbundene Interessen so unleidentlich und wucherisch vorkamen, ging das Directorium die Hof- und Staatskanzlei an und drang darauf, mittelst zweier Noten vom 31. Juli und 12. December v. J. (folglich nachdem dasselbe in dem Lauf von sieben oder acht Monaten hinlängliche Zeit vor sich hatte, der Sache genaue auf den Grund zu sehen und den Schaden und die Lasten dieses Anlehens von allen Seiten zu erwägen), dass die Garantie des englischen Parlaments für das von dem Désandrouin negocirte und durch das Octroi vom Monat Mai bestätigte Anlehen von drei Millionen Pfund Sterling erwirket werden möchte.

Indessen hatten die unaufhörlichen Klagen des Directoriums und sein vorgestelltes Unvermögen, dem vorliegenden Bedürfniss angemessene Ressourcen aufzubringen, während der Anwesenheit des Lord Spencer in Wien die Idee eines Anlehens von sechs Millionen Pfund Sterling unter der Garantie des englischen Parlaments entstehen gemacht, unter welchem neuen Anlehen dann das erstere von drei Millionen begriffen und solchem einverleibt werden sollte, welches letztere auch um so nöthiger musste erachtet werden, als das durch das Octroi vom Maimonat bestätigte Anlehen von drei Millionen keinen Fortgang hatte und nicht in Erfüllung kam. Die Bedingnisse des erhöhten Anlehens sollten hier in Wien behandelt und festgesetzt werden, und man wurde bei diesem Entwurfe grösstentheils auch durch die Hoffnung und Absicht geleitet, das, was bei der Bestimmung der Bedingnisse des ersten Anlehens versehen worden ware, bei dieser Gelegenheit und auf diese Art zu rectificiren und so viel möglich sein dürfte, annehmlicher zu bestimmen. Allein just mittlerweile, als der Chevalier Eden von London abgereist war, um die seit der Rückkehr des Lord Spencer durch einige Zeit unterbrochene Unterhandlung mit dem Departement der auswärtigen Geschäfte zu Wien wieder vorhandezunehmen, hat der Banquier Boyd und der von dem Directorium dort verwendete Désandrouin sich beigehen lassen, dem englischen Ministerium für das erst in Behandlung begriffene höhere Anlehen der ganzen Summe von sechs Millionen die für ein Anlehen von drei Millionen durch das Octroi des Maimonats fixirte Bedingnisse anzutragen und anbei diese ganze Anlehenssumme von sechs Millionen mit einem Anlehen von 18 Millionen Pfund Sterling zu vermischen und zusammenzuschmelzen, welches der englische Hof für seine eigene Rechnung zu machen gesinnet ware. Durch diesen wirklich ganz unerwarteten und sehr befremdenden Vorgang mussten die Unterhandlungen mit dem Chevalier Eden in Wien nothwendig durchkreuzt werden und in eine Stockung und Verwirrung gerathen, die um so bedauerlicher war, als Chevalier Eden mit Billig-

keit in unsere Vorstellungen und Gründe einging und schon übernommen hatte, unterm 18. December solche Bedingnisse diesfalls an seinen Hof gelangen zu lassen, nach welchen dies Anlehen von sechs Millionen eines der minder lästigen würde gewesen sein, die der Allerhöchste Hof während dieses ganzen Krieges gemacht hätte, und in welche auch das englische Ministerium wahrscheinlicher Weise ohne den dazwischen gekommenen so übereilten als unvorsichtigen Schritt und Antrag des Boyd und Désandrouin würde eingegangen sein. Diesem nach ist die Bemerkung des Directoriums nicht richtig, wenn dasselbe in dem Vortrag an E. Maj. anführt, dass die Unterhandlung mit dem Chevalier Eden unglücklich ausgefallen sei, indem hiebei nur so viel als unstrittig und erweislich behauptet werden kann, dass es nicht mehr möglich gewesen ist, das, was durch das grobe Versehen oder etwaige andere Nebenabsichten des Désandrouin (der von dem Directorium in diesem Geschäft verwendet, folglich in England die Vermuthung, nach den Weisungen des Finanzministeriums zu handeln, für sich hatte) verdorben worden war, mit Chevalier Eden hier wieder gut zu machen und die dort gemachten Schritte zurückzunehmen.

Nach diesem getreu vorgelegten Hergang der Sache unterstelle ich in Unterthänigkeit der tiefen Weisheit und Gerechtigkeit E. Maj., ob dem Departement der auswärtigen Geschäfte die geringste Theilnahme oder Einfluss bei Festsetzung der Bedingnisse dieses Anlehens beigemessen werden kann, da dies Geschäft einzig durch die bestellten Unterhändler des niederländischen Gouvernement und des Directoriums behandelt, geleitet und am Ende ganz verdorben worden ist. Diese Bedingnisse sind allerdings sehr nachtheilig, obschon die Engländer beharrlich behaupten, dass die stipulirten Interessen sich nicht über sechs Procent belaufen; angenommen aber, dass das Anlehen im Ganzen für die Finanzen E. Maj. so äusserst verderblich und zugrundrichtend erachtet werden muss, so fällt dann sonderbar auf, dass der Finanzminister die neulich in Allerhöchster Gegenwart E. Maj. von mir gemachte Proposition, sich einsweilen mit drei Millionen zu beschränken und die Sache blos auf die Garantie von Seite des englischen Hofes des durch das Octroi vom Monate Mai schon bestätigten ersten Anlehens von drei Millionen zurückzuleiten, platterdings verworfen habe.

Die Art, wie das Directorium in dem mir allergnädigst mitgetheilten Vortrag sein Bedauern ausdrückt, dass anstatt Subsidiengelder, die englische Geldhilfe sich nun ganz unerwartet in ein äusserst lästiges Anlehen verwandelt habe, ist ebenfalls zu auffallend, als dass es möglich wäre, solches mit Stillschweigen zu umgehen. E. Maj. sind die wichtigen Bewegursachen Allerhöchst erinnerlich, aus welchen man auf der Forderung von Subsidien zu bestehen, in Hinsicht auf die unerträglichen Bedingnisse, die England damit verbinden wollte, ganz unthunlich finden musste: wäre aber auch solche zu erwirken möglich gewesen, so konnten sie doch nie so ausgiebig gehofft werden, dass man damit die Unkösten des Krieges hätte bestreiten können, ohne in der Nothwendigkeit zu sein, sich die Mühe zu geben, noch andere Ressourcen ausfindig zu machen. Die Subsidien, welche das Haus Oesterreich in

älteren Zeiten von England bezog, betrugen 300.000 Pfund Sterling jährlich, die nicht auf einen Monat die Kriegsauslagen dermal zu bedecken hinreichen würden; jene Subsidien, welche England in vorigem Jahre den Preussen zusicherte und auf 1,700.000 Pfund Sterling sich hätten belaufen sollen, sind in sich eine Sache ohne Beispiel. Wie könnte man aber glauben, dass bei dem lärmenden Tadel, den eben der schlechte Erfolg dieses Subsidientractats im Parlament erregt hat, das englische Ministerium, auch in der Voraussetzung des besten Willens von seiner Seite, für heuer einen Antrag zur Bezahlung eines ähnlichen Subsidiums an uns durchzusetzen im Stande gewesen sein würde, ohne uns ganz unerträgliche Bedingnisse aufzubürden, da die Opposition mit der grössten Heftigkeit den Vorschlag einer blossen Garantie eines Anlehens für uns bestritten und gegen die Idee, mit den Landmächten in was immer für Geldverbindlichkeiten einzugehen, mit Gründen aus dem schlechten Erfolg und aus dem wenigen Nutzen der im vorigen Jahre an den König in Preussen verschwendeten Subsidien sich so nachdrücklich gesetzt hat? Und wenn man denn auch von der eingebildeten Voraussetzung ausgehen und der Idee nachhängen wollte, dass es doch möglich gewesen wäre, unter vorzusehenden, für die Monarchie äusserst demüthigenden Bedingnissen die nämliche Geldhilfe wie der König in Preussen im vorigen Jahre zu erhalten, wie hätten aber alsdann 1,700.000 Pfund Sterling erklecken können, die Unkösten des Feldzuges zu bedecken, da das Finanzministerium in Gegenwart E. Maj. aus der Ursache verweigert hat, sich bei einem Anlehen von drei Millionen zu beschränken, weil diese Summe nicht hinreichend sei?

Man müsste allerdings besorgen, die Geduld E. Maj. zu ermüden, die Allerhöchstdero erhabenen Einsichten schuldige Ehrfurcht zu verletzen und zugleich der Versplitterung der kostbaren Zeit sich verantwortlich zu machen, welche bei der ohnehin übergrossen Anhäufung der Geschäfte wesentlichen Dienstpflichten gewidmet sein sollte, wenn man sich bei Widerlegung so offenbarer, nur durch die Vermuthung einer neckenden Absicht begreiflicher, sonderbarer Wendungen und wunderlicher Raisonnements aufhalten wollte. Nur kann ich mich der bei so mancher Veranlassung sich darstellenden Bemerkung hier Erwähnung zu machen, nicht erwehren, dass, wenn man betrachtet, wie andere Höfe, die anerkanntermassen minder reich als der österreichische sind, die Geldmittel finden, die grössten Dinge auszuführen, es schwer falle, zu glauben, dass eine anhaltende geschickte Untersuchung der ausgebreiteten Ressourcen der Monarchie nicht Wege anhandezugeben fähig gewesen sein sollte, sich der unangenehmen Alternative ganz enthoben zu sehen, verderbliche Geschäfte der Art zu machen, als dies Anlehen zu sein scheint, oder aber unter durchaus mit dem Ansehen und höheren Staatsinteresse der Monarchie unvereinbarlichen Bedingnissen Subsidien demüthig nachzusuchen.

Was nun den dem Vertrag des Directoriums beigelegten Nachtrag zur Instruction des bereits nach London abgegangenen Grafen von Pergen betrifft, so finde ich solchen grossentheils weder den Umständen

ngemessen, noch mit dem übereinkommend, was E. Maj. in der in llerhöchstdero Gegenwart abgehaltenen Conferenz zu entscheiden geuheten. Wenn durch zweckmässige, anhaltende Bemühungen zur usfindung der für die Zukunft erforderlichen Hilfsquellen seit dem onat Juli v. J., wo dieser Punkt bereits in Ueberlegung gegeben orden ist, es nur dahin gebracht worden wäre, dass ein Vorschuss on sechs bis sieben Millionen sich vorfände, so wäre noch Hoffnung orhanden, dass ohne Uebereilung und mit Standhaftigkeit und Beharrlichkeit auf die für uns streitenden Gründe dem ganzen Geschäfte och eine annehmlichere Gestalt zu geben sein dürfte; da aber das Directorium so gar sehr genöthiget und gedrängt ist, in der Sache abzuschliessen, und so ganz ausser Stand sich siehet, eine andere Hilfsquelle auszusinnen, so wäre es nicht an der Zeit, in diesem Augenblick n neue Zergliederung und Erörterung über die Entschädigungsanträge inzugehen, die wir an den englischen Hof zu stellen uns noch vorehalten wollen. Es sind also die Bedingungen, welche das Directorium vorschlägt, nicht mehr geeignet, in diesem Augenblick in Anegung zu kommen und von dem Grafen Pergen von nun an gleich orgebracht zu werden, und dies zwar um so weniger, als zugleich as Directorium in Ansehung dieses Gegenstandes selbst bemerket, dass er Punkt einer zu erhaltenden Entschädigung auf jeden Fall von dem Departement der auswärtigen Geschäfte behandelt werden müsste. Auf iese Art also und in Erwägung der unzusammenhängenden und wenig eutlichen Begriffen, welche das Directorium von dem ganzen Zuammenhange zu haben scheinet, würde es besser sein, dass Graf ergen in keine Artikulirung der Bedingungen über den vorbehaltenen unkt unserer Schadloshaltung eingehe, damit dann, wenn doch durch iese immer mit nicht geringen Unkösten verbundene Sendung nicht iel Nützliches für den Allerhöchsten Dienst bewirkt werden kann, enigstens solche nicht gar zur Vermehrung der Verwirrung und Verwicklungen diene.

Nach meinem geringsten Dafürhalten könnten daher E. Maj. auf en Vortrag des Directoriums etwa nachstehende Resolution zu erlassen llergnädigst geruhen:

„Ich habe mit Befremden aus diesem Vortrag ersehen, dass das Directorium, anstatt bei der Sache stehen zu bleiben, und lediglich ich an Meine hierüber in der Conferenz vom 20. d. geschöpften Entschliessungen zu halten, sich in ganz überflüssige Betrachtungen verieft und die Zeit mit Bemerkungen verliert, die nicht auf den Grund er Sache gehen, und deren Werth und Richtigkeit Ich hier mit Stillschweigen übergehen will. Der Nachtrag zur Instruction des Grafen Pergen hat nach dem Sinn dessen, was hierüber beschlossen wurde, im Folgenden zu bestehen, und ist ihm daher blos zu bemerken: dass aus den Nachrichten, die erst seit den ihm ertheilten Weisungen aus England eingelangt sind, zu entnehmen gewesen ist, dass, da einmal das Anlehensgeschäft an das Parlament gebracht worden ist und von dem englischen Gouvernement mit denen Banquiers und Capitalisten die Massnehmungen eingeleitet worden sind, wenig Hoffnung erübrige,

von jenen Uebereinkunftspunkten es wieder abzubringen, welche Boyd und der Vicomte Désandrouin, ohne von hieraus, so viel bekannt ist, hiezu ermächtiget zu sein, selbst in Antrag zu bringen, auf sich genommen haben; Graf Pergen hätte zwar diesfalls noch einen Versuch zu machen, wobei er vor Allem durch geschickte Benutzung derjenigen Personen in London, welche gründliche Einsichten und Fertigkeit in derlei Finanzberechnungen haben, mit der grösstmöglichen Genauigkeit den wahren und eigentlichen Betrag der auf uns fallenden Interessen zu erheben, wo sodann er diese ungeheure Interessenlast dem englischen Ministerium lebhaft vorzustellen, besonders aber noch anzuführen nicht ermangeln soll, was für einen ungeheuren Schaden wir bei dem stipulirten Rückkauf unserer Dreiprocento-Obligationen zu leiden hätten. Sobald aber Graf Pergen wahrnimmt, dass durch diese Vorstellungen an der einmal beschlossenen Sache nichts mehr zu ändern sei, so bleibt nichts Anderes übrig, als sich das Anlehen auf die von Boyd und Désandrouin angetragenen Bedingnisse und nach dem, was in der Instruction des Grafen Pergen vom 16. d. enthalten ist, gefallen zu lassen, wobei er jedoch zu erklären hätte, dass unsere Nachgiebigkeit blos eine Folge unseres Eifers für die gemeinsame Sache seie, um unsere Armeen nicht länger unthätig zu lassen, so wie sie bisher blos wegen Abgang des Geldes zum grossen, unersetzlichen Nachtheil unseres Interesse und der gemeinsamen Sache die Operationen zu eröffnen gehindert worden sind, und dass wir daher diese Bedingnisse in jenem Vertrauen auf uns nehmen, in welchem sie eingegangen wurden, dass nämlich von der Billigkeit und Redlichkeit des englischen Hofes und der Nation zu erwarten stünde, man würde nicht abgeneigt sein, sich noch darüber einzuverstehen, wie des grossen Nachtheils wegen, der uns durch die so äusserst drückende Bedingnisse zugehet, auf eine oder die andere Art uns eine angemessene Schadloshaltung zukommen könnte. Sonst hat Graf Pergen hauptsächlich noch auf der Nothwendigkeit zu bestehen, dass unverzüglich das englische Ministerium uns einen beträchtlichen Vorschuss von einigen Millionen Gulden mache, welcher durch den Credit des dortigen Ministeriums der Dringlichkeit der Sache wegen und ohne die Formalitäten der gänzlichen, pünktlichen Auseinandersetzung aller etwa minders erheblichen Anstände abzuwarten, sogleich geleistet werden könnte. Uebrigens hat der Hauptendzweck und Gegenstand der Sendung (nach dem Entwurfe des Directoriums) noch immer darin zu bestehen, dass Graf Pergen die Herstellung der Ordnung und Richtigkeitspflege mit dem Haus Boyd, Benfield & Compagnie in Ansehung der demselben für Rechnung der k. k. Anlehen schon eingegangenen und weiters eingehenden Gelder, vorzüglich aber wegen wirklich obwaltender grössten Gefahr auf dem Verzug sich eifrigst angelegen sein lassen müsse, damit unaufhaltlich auf Rechnung dieses Anlehens eine grösstmögliche Summe an gemünztem oder ungemünztem Gold und Silber nach Massgabe der darüber ertheilten Instruction nachher Hamburg übermacht werden möge, da nur davon allein die Möglichkeit abhanget, die im Feld stehende Armeen mit der unentbehrlichsten Erforderniss weitershin zu versehen."

Kaiserliche Resolution:

Ich habe die Nota des obersten Directorialministers Grafen Kollowrat nach dem von ihnen gemachten Entwurfe bereits erlediget. Es ist Mir aber allerdings unlieb, dass über einen Gegenstand, der bei den gewöhnlichen Hofconferenzen in Meiner Gegenwart schon in Berathschlagung genommen, auseinandergesetzt und zum Schlusse gebracht worden ist, noch nach der Hand Anstände gerüget und neue Discussionen darüber erreget werden. Hieraus müssen nothwendig mühsame Schreibereien entstehen; der eigentliche Gegenstand wird dadurch nur noch mehr verwickelt und in die Länge gezogen, und die bei den Conferenzen zugebrachte Zeit ist hiernach ohne Nutzen verwendet. Es ist daher Mein Wunsch und Wille, dass künftig alle möglichen Anstände, die etwa ein oder der andere Theil bei einem für die Hofconferenzen gewidmeten Gegenstand zu finden glaubet, gleich bei denselben jedesmal vorgetragen, auseinandergesetzt und gänzlich abgethan werden, hiemit alle derlei Conferenzial-Deliberationspunkte gleich in der vorgenommenen Conferenzsitzung, ohne hierüber noch weiters viele Schriften zu wechseln, auf das Kürzeste zur endlichen Schlussfassung bearbeitet und eingeleitet werden, welches auch der eigentliche und wahre Zweck der Conferenzen ist, denen Ich beizuwohnen Mir die Zeit nehme. Franz.

136. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 28 mars 1795.

. . . . Les recrutements, malgré les fortes remontrances du ministre d'Angleterre, vont ici très-lentement, et c'est ce qui a déterminé Mr. Trévor à passer une note à Mr. le comte d'Hauteville dans laquelle il dit que, pendant que S. M. l'Empereur donne les preuves les plus éclatantes de son empressement pour défendre l'Italie, en envoyant des nouvelles troupes, et que l'Angleterre redouble ses efforts pour parvenir à ce but important, il est à désirer que le roi veuille y contribuer de son côté avec autant de zèle et prenne des mesures conformes à l'exigence du cas et à l'intérêt qui doit l'y attacher pour sa propre sûreté autant que pour ses engagements. A cette occasion, Mr. de Trévor, convaincu de la nécessité d'exciter le roi, même malgré lui, à surmonter son indolence, m'a prié de supplier V. E. de faire sentir à Mr. de Castel-Alfer, dans les termes les plus énergiques, qu'on s'attend de notre côté à voir le roi ordonner le complètement de son armée qui est faible et détruite, faute de la recrutation toujours différée sous divers prétextes, et qu'on laisse diminuer de plus en plus, pendant que la population du pays et les ressources extrêmes qu'on a employées doivent suffire à l'entretien d'une armée complète et agissante de 30 mille hommes pour le moins, au lieu qu'à présent et à l'ouverture de la campagne on peut à peine compter sur 20 mille fusils effectifs.

On prétend que ce soit la prédiction d'un moine de La Trappe français ou issu de Français, de la sainteté duquel bien de monde se défie à juste titre qui, en prophétisant que les Français n'entreprendront rien sur le Piemont, ait déterminé le roi à cette espèce de quié-

tisme politique, suivant lequel il se dispense d'écouter la voix de la saine raison et laisse fondre encore davantage son armée. Et c'est encore apparemment aux rêveries peut-être plus artificieuses que fanatiques de ce moine, que le public est redevable de la privation des théâtres dont l'ouverture a été défendue par le roi pour un temps indéterminé. . . . . .

137. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 2 avril 1795.

Je profite de l'occasion d'un courrier que Mr. le chevalier Eden dépêche aujourd'hui à Mr. le chevalier Whitworth. Ce dernier doit avoir été informé en droiture de Londres que le cabinet de St-James, considérant l'état actuel des affaires générales et ne se dissimulant point les justes inquiétudes de toute espèce que la conduite plus qu'équivoque de la cour de Berlin inspire pour l'avenir, a cru devoir s'occuper des mesures à prendre pour s'opposer aux effets possibles de la déloyauté prussienne, et qu'il a pensé que le moyen le plus efficace pour atteindre ce but se trouverait dans une union aussi étroite que sincère des trois cours de Vienne, de Pétersbourg et de Londres, que, l'Angleterre étant déjà disposée d'ailleurs depuis quelque temps à conclure des traités d'alliance défensive, tant avec l'Autriche qu'avec la Russie, le ministère britannique était d'opinion que rien ne serait plus utile que de composer de ces différents traités un système complet d'une triple-alliance, qui, par le poids des trois puissances qui devaient y intervenir, opposerait la masse des forces la plus imposante aux perturbateurs du repos public et garantirait l'Europe des dangers dont elle semble menacée.

Mr. le chevalier Eden a eu ordre de faire connaître en même temps que le roi de la Grande-Bretagne, pour donner à l'Empereur une preuve de son amitié et réfléchissant sur le vide que la défection de la Prusse laisserait dans les armées alliées, s'était décidé de proposer à Pétersbourg que l'Angleterre se désisterait des secours maritimes qui auraient dû faire un des objets des stipulations de son traité avec la Russie, à condition que l'Impératrice voulût bien nous fournir en nature le contingent convenu dans l'alliance entre les deux cours impériales et y ajouter encore un nombre de troupes assez considérables, pour que la totalité en formât un corps d'armée d'une force suffisante, et qui pût agir conjointement avec les armées autrichiennes contre l'ennemi commun.

Mr. le chevalier Eden a fait entendre que, pour faciliter un pareil arrangement, S. M. Britannique ne serait pas éloignée de se concerter avec S. M. I. de toutes les Russies sur des subsides que l'Angleterre pourrait s'engager à payer pour le nombre de troupes qui excéderait le contingent stipulé dans le traité d'alliance entre l'Autriche et la Russie.

Mr. le chevalier Eden a de plus déclaré que la Grande-Bretagne se proposait d'insister à Pétersbourg à ce que S. M. l'Impératrice voulût bien se prononcer fortement, tant en Allemagne qu'ailleurs où besoin serait

sur ses sentiments relativement à la nécessité de la continuation de la guerre et aux inconvénients d'une paix précipitée, qu'elle voulût bien annoncer la part active et efficace qu'elle allait prendre aux efforts des autres cours coalisées et que surtout elle voulût bien ne laisser à la cour de Berlin aucun doute sur la ferme résolution où S. M. I. de toutes les Russies était d'agir avec toutes ses forces en faveur de l'Autriche ou de tel autre membre de la coalition que la Prusse en manière quelconque, soit par des menaces, des démonstrations ou des voies de fait, tenterait de troubler dans la poursuite de la guerre contre l'ennemi commun.

Telles sont les principales ouvertures dont Mr. le chevalier Eden a été chargé ici. Je ne doute pas que Mr. le chevalier Whitworth ne se prête avec plaisir d'y ajouter tous les éclaircissements et les renseignements ultérieurs que V. E. pourra souhaiter sur cet important objet.

Je crois superflu de dire à V. E. que la proposition du ministère britannique a été accueillie ici avec la plus vive satisfaction. Vous n'ignorez pas, Mr. le comte, qu'une union sincère avec l'Angleterre a été constamment dans les vœux et dans les intentions de S. M., et qu'un système de triple-alliance qui lierait les deux cours impériales à la Grande-Bretagne a été regardé par nous dans tous les temps comme le système de tous le plus désirable et le plus avantageux, tant pour le bien général de l'Europe que pour les intérêts respectifs des trois cours contractantes.

Nous nous flattons que Mr. le chevalier Eden sera incessamment muni d'instructions qui le mettront en état d'entrer en négociation pour régler d'une manière plus particulière les conditions qui doivent fonder le traité entre l'Autriche et la Grande-Bretagne, sur la base d'une convenance réciproque, base qui sans doute est la seule admissible entre les grandes puissances.

S. M. désire, Mr. le comte, que vous vous entendiez dans la plus grande confiance avec Mr. le chevalier Whitworth sur les démarches à faire pour appuyer efficacement ses représentations, et qu'en même temps vous concertiez avec le ministère de S. M. l'Impératrice, aux termes de l'intimité qui subsiste heureusement entre les deux cours, tout ce qui peut accélérer la plus prompte conclusion de l'important ouvrage dont il est question.

Les secours en troupes que nous espérons d'obtenir de l'amitié de S. M. I. de toutes les Russies nous mettront en mesure d'exécuter le projet dont j'ai eu l'honneur d'entretenir V. E. dans ma dépêche du 1 décembre dernier; mais je ne saurais assez vous exhorter, Mr. le comte, à presser les déterminations à cet égard, ainsi que toutes les dispositions relatives à l'envoi de ces renforts, d'autant plus que la saison avance, que la grande distance des lieux n'offre d'ailleurs que trop de retards à craindre, et que le besoin de secours considérables devient pour nous de jour en jour plus urgent et indispensable par la probabilité de la défection prochaine de la Prusse, et par le progrès de la fermentation et de la scission que ses intrigues fomentent dans l'Empire, et qui menacent l'Allemagne des plus funestes évènements.

Je crois qu'il pourra être conforme à l'intention également et à la convenance des trois cours que dans le traité à conclure entre l'Autriche et l'Angleterre il soit stipulé que S. M. I. sera invitée d'y accéder, et que la même chose soit observée à l'égard de l'Autriche dans le traité à signer à Pétersbourg; au surplus, V. E. voudra bien examiner plus particulièrement avec le ministère de l'Impératrice et avec Mr. Whitworth les formes à employer dans l'occasion, pour remplir de la manière la plus convenable les vues salutaires dont les trois cours sont animées. Je désire vivement que les nouvelles que je recevrai de V. E. me mettent bientôt dans le cas de lui dépêcher un courrier.

---

138. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 2 avril 1795.

* La proposition de l'Angleterre est sans doute d'une grande importance et la conclusion de la triple-alliance projetée ne saurait que promettre les effets les plus heureux. La cour de Berlin, isolée désormais de toutes parts, n'aurait plus en tout cas que la triste ressource d'une alliance bien peu solide avec une nation sans gouvernement stable, déchirée par des factions et agitée par l'anarchie, pendant que dans l'union des trois puissances l'indissoluble intimité des deux cours impériales leur assurerait dans la direction des affaires communes de l'alliance la prépondérance la plus décisive. Malheureusement, la conduite que l'Angleterre a constamment tenue envers nous, depuis l'époque de notre rapprochement, n'est nullement faite pour nous inspirer une grande confiance. Depuis deux ans, le cabinet de St-James n'a jamais cessé de nous présenter le leurre d'une alliance dont elle avait en même temps grand soin d'écarter la conclusion par des conditions évidemment inadmissibles, et nous avons par conséquent même dans ce moment peu lieu d'être rassurés sur ses vues secrètes, d'autant plus que, tout en nous pressant de nouveau, il ne nous a pas encore communiqué ses idées sur les stipulations qui devraient former la base de notre traité particulier. Il est du plus grand intérêt pour le service de S. M. d'engager la Russie à porter le ministère britannique à reconnaître l'injustice de vouloir en toute occasion abuser des embarras momentanés de notre situation, pour en exiger les stipulations les moins équitables, les plus éloignées de tout égard dû aux convenances réciproques, et dont l'insupportable dureté peut encore d'un instant à l'autre mettre S. M. dans la nécessité absolue de recourir aux parties les plus contraires au penchant de son cœur. L'intention de l'Angleterre d'obtenir pour notre sûreté des démarches prononcées vis-à-vis du roi de Prusse et des promesses positives de la part de l'Impératrice est conforme aux stipulations secrètes entre les deux cours impériales; mais je crains toujours que l'envoi effectif de troupes à notre secours ne continue d'éprouver des difficultés ou des longueurs au moins, malgré les raisons les plus puissantes et les plus propres à affaiblir désormais la répugnance de la Russie à cet égard, puisque la réunion étroite des trois puissances devant sans doute, dès la confection du traité, être annoncée à Constantinople, le surcroît de poids qu'ajouterait à l'alliance des deux cours

impériales l'accession de l'Angleterre suffirait pour tranquilliser entièrement sur les dispositions des Turcs, et permettrait ainsi à la Russie de diminuer le nombre de ses troupes sur les frontières de l'empire ottoman, pour peu qu'elle veuille de bonne foi et pour le présent au moins renoncer à la dangereuse idée de provoquer elle-même la Porte. Quant aux formes à adopter dans le traité qui réunirait les trois cours, S. M. s'en rapporterait à V. E. pour proposer d'avance et régler avec le ministère de Pétersbourg celles que la fâcheuse prétention de l'alternative rendrait nécessaires, l'Empereur s'en remettant de plus avec une entière confiance à la prudence consommée de V. E. sur tout ce que dans cette circonstance intéressant Elle jugera à tout autre égard conforme aux intérêts de la monarchie et au bien du service de S. M. Je ne saurais de mon côté assez vous prier, Mr. le comte, de m'informer avec le moindre retard possible de la manière dont la proposition de l'Angleterre aura été accueillie à Pétersbourg et des résolutions qu'on y aura prises relativement à l'envoi des troupes. *

---

139. FRIEDENSTRACTAT ZWISCHEN FRANKREICH UND PREUSSEN, geschlossen zu Basel, den 5. April 1795.

(Abgedr. in Martens, Recueil t. VI, p. 495, in: Geheime Geschichte der Rastadter Friedensverhandlungen, II, p. 11 und Posselt, Europäische Annalen, 1795, II, 52.)

---

140. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 7 avril 1795.

A. S. A. R. Mgr. le Grand-duc de Toscane m'ayant fait l'honneur de m'écrire, pour me charger de donner officiellement part en son nom au ministère britannique de la paix qu'il vient de conclure avec la France, j'ai pris la liberté de lui représenter qu'il m'était impossible de lui obéir dans cette occasion, à moins d'un ordre positif de ma cour à ce sujet. Cette démarche de ma part aurait pu faire ajouter foi aux soupçons que les ministres neutres et Mr. le baron de Jacobi ont essayé d'inspirer contre nous, en s'efforçant de persuader au cabinet de St-James que nous avions conseillé nous-mêmes à la Toscane de s'arranger avec la France, dans l'espérance d'ouvrir par-là une porte à des négociations pour notre propre compte, et en ne cessant de prédire, pour preuve de leurs assertions, que l'on verrait incessamment le ministre de l'Empereur annoncer, par ordre de sa cour, le traité du Grand-duc avec la soi-disante république. En exposant respectueusement à S. A. R. les raisons qui m'avaient empêché de lui prouver mon obéissance ordinaire, j'ai osé lui représenter encore que je croyais que, d'après les dispositions connues du ministère britannique, la cour de Florence courait le risque d'en recevoir une réponse peu convenable à sa dignité, si elle lui notifiait formellement son traité, et qu'en conséquence il serait plus prudent de garder le silence à cet égard, sans se jeter dans des embarras qu'il est possible d'éviter.

. . . . C. Un courrier de Mr. le chevalier Eden nous a informé avant-hier de l'arrivée prochaine de Mr. le comte de Pergen et du but de son voyage à Londres. Je manquerais à mon devoir, si je cachais à

V. E. que le ministère britannique a été extrêmement peiné du contenu des dépêches de Mr. Eden. Indépendamment des retards que des nouvelles discussions vont amener, et qui mettront dans l'impossibilité de proroger le parlement avant quatre ou cinq semaines, le cabinet de St-James croit voir dans l'envoi de Mr. le comte de Pergen un sentiment de méfiance en lui de la part de notre cour qui l'affecte sensiblement; on plaint en même temps beaucoup Mr. le vicomte Désandrouin, dont on a su reconnaître les talents et le zèle, de la preuve de mécontentement que S. M. I. lui donne, en envoyant une autre personne pour conclure un ouvrage dont la réalisation est due en grande partie aux soins qu'il n'a cessé de se donner. Je manquerais à l'hommage public que tout honnête homme doit à la vérité, si je ne rendais pas ici une justice complète au mérite de cet excellent serviteur de S. M., qui n'a jamais balancé entre son intérêt et son devoir, et qui a sacrifié sa fortune et ses biens au service de notre souverain.

---

141. GROSSHERZOG FERDINAND VON TOSCANA AN DEN KAISER.

(Eigenh., Orig.) Florenz, den 7 April 1795.

. . . . Was Nachrichten anbelangt, welche Du von mir wünschest, kann ich Dir heute keine geben. Was ich gewiss weiss, das ist, dass die Franzosen, wenn es Dir Deine Ehrlichkeit und Deine Verbindungen mit Deinen Alliirten erlaubten, sich von selben zu trennen, nicht ungerne den Frieden mit Dir einzelnweis und vielleicht auch mit selben, wenn es Dir geriethe, sie dahin zu unterweisen, machen würden.

---

142. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 10 avril 1795.

Mr. le comte de Pergen est arrivé hier matin à Londres et m'a remis aussitôt la dépêche en date du 15 du mois passé dont V. E. l'avait chargé pour moi. Je ne manquerai pas de me conformer à son contenu, en appuyant de mon mieux Mr. le comte de Pergen, sur tous les points où il croira pouvoir avoir besoin de mon secours. L'amitié personnelle dont les ministres les plus marquants du cabinet britannique daignent m'honorer me fournira peut-être l'occasion de donner quelques conseils à Mr. le comte de Pergen analogues aux circonstances, et je puis avoir l'honneur d'assurer V. E. que je ne négligerai aucun des moyens que mon zèle pourra m'inspirer pour le bien du service de S. M. I.

Quoiqu'il semble que l'envoi du dernier courrier anglais doive arrêter toute négociation ultérieure, jusqu'à la réponse définitive qu'on recevra de Vienne, je me prêterai à ce que Mr. de Pergen paraît désirer, au sujet d'un mémoire qu'il veut présenter au ministère, sur ce qui fait l'objet de sa mission, et j'aurai soin encore de le revêtir de toute la forme officielle et d'usage, pour qu'on y donne immédiatement une réponse conçue de manière à pouvoir être envoyée.

Mr. Désandrouin a reçu la dépêche de Mr. le comte de Kollowrat et obéira aux ordres qu'elle contient, du moment où sa santé très-mauvaise depuis quelque temps lui permettra d'entreprendre un

ɣage. Ce digne et zélé serviteur saisit avec empressement l'occasion développer sa marche et sa conduite dans tout son jour, et ne tarra pas, je crois, à se mériter votre appui et votre protection, Mr. le ron, pour démontrer à S. M. que la manière dont il L'a servie commment et nommément depuis qu'il a été envoyé à Londres, loin de voir lui attirer le mécontentement du souverain, lui donne des droits ontestables à oser attendre de sa justice qu'il daigne lui prouver sa isfaction.

Malgré l'obligation sacrée que m'imposent aujourd'hui la droiture la vérité dont je ne départirai jamais, je ne me permettrais pas de ndre aussi ardemment le parti de Mr. Désandrouin, si je n'avais pas assez heureux pour ne me mêler en rien de toute la partie finanre de l'emprunt qui lui a été confiée, et je ne puis m'empêcher de noigner ici amèrement à V. E. combien j'ai été peiné d'apprendre par . le comte de Pergen que le Directoire m'accuse d'avoir pris sur moi demander au ministère britannique une garantie de six millions, ıdis qu'on voulait se contenter d'un emprunt de quatre. V. E. dont justice et les bontés à mon égard ne se démentent jamais voudra n se rappeler: 1° que ce n'est que conformément à ses ordres précis ntenus dans la dépêche du 11 octobre 1794 que j'ai présentement vant les yeux, que j'ai insisté sur une garantie de six millions; que les relations de Milord Spencer et de Mr. Grenville, les dépêches Mr. Eden et toute ma correspondance démontrent que, si on avait ulu se relâcher plutôt de la demande de six millions à laquelle on raissait tenir irrévocablement, il y a plusieurs mois que la besogne rait terminée; 3° que, loin de me voir désapprouvé, j'ai raison de me tter que l'on aura été content de moi de ce qu'étant parvenu après ois mois de travail au but qu'on m'avait désigné, et qu'en apprenant même temps, par la dépêche du 18 décembre, qu'on se résignerait se contenter d'un emprunt de quatre millions, j'ai réussi à conserver core à ma cour la possibilité d'obtenir sa première demande dont vais lieu de soupçonner qu'elle ne s'était relâchée qu'à cause des fficultés qu'elle présentait.

---

143. REUSS AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Berlin, den 11. April 1795.

Ich säume nicht, E. Exc. nunmehro ganz gehorsamst anzuzeigen, e das kön. preussische Ministerium auf das von Sr. kais. Maj. durch ich hier geäusserte Verlangen, dass das Prinz Hohenlohe'sche Corps it zu der kön. preussischen Hauptarmee gezogen werden möchte, im men Sr. kön. preussischen Maj. dem k. k. Ministerio rückantwörtlich eröffnen mich ersucht hat: Des Königs Maj. liessen den auf das meinsame Beste gerichteten Absichten Sr. kais. Maj. aus voller Ueberugung neue Gerechtigkeit widerfahren und fänden sich gegenwärtig asomehr zu der aufrichtigsten Dankbarkeit für das gegönnte schätzrste Vertrauen aufgefordert, da Ihnen von Seite des kursächsischen ofes mit mehrern zugekommen sei, dass [man] die fernere Beibehaltung r Vereinigung der sächsischen Contingentstruppen mit dem Hohen-

préfère que notre accession vis-à-vis de la Prusse, en cas qu'elle ait lieu, soit purement générale ou qu'elle contienne la mention particulière de l'article 7, de la manière qu'Elle a daigné me le prescrire. . . . .

E. V. E. aura vu, par les rapports successifs que j'ai eu l'honneur de lui adresser par la poste, que surtout dès l'arrivée de mon courrier, le comte Tauentzien a beaucoup pressé la réponse aux derniers ordres dont il avait été chargé. L'opinion du comte d'Ostermann avait été de ne lui en donner aucune avant l'échange des ratifications, et alors de lui faire part, ainsi qu'à sa cour de ce qui avait été arrêté entre les deux cours impériales, relativement au sort futur de la Pologne. Mr. de Markow penchait également pour cet avis, et c'est sur ce qui m'a été dit par ces deux ministres que j'avais annoncé à V. E. cette communication comme prochaine; mais Mr. le comte de Besborodko a cru plus convenable d'attendre la réponse au courrier qui a été expédié à Berlin entre le 20 et 24 février, et dont j'ai rendu compte à V. E. par mes rapports de ces deux dates. On croit que cette réponse ne pourra guères tarder au-delà de huit jours, et comme elle sera probablement négative, qu'elle fournira l'occasion la plus naturelle de déclarer à la cour de Berlin ce qui a été arrêté entre nous. On espère aussi dans l'intervalle recevoir un courrier que le comte Rasumowski promet d'envoyer. Ce sentiment du comte Besborodko ayant prévalu auprès de l'Impératrice et V. E. m'ayant prescrit de me conformer à l'avis de l'intime alliée de S. M. l'Empereur dans tout ce qui regarde cet objet, je n'ai pas cru devoir insister pour presser cette communication. C'est d'après cela que l'on a consenti à l'inutile conférence que nous avons eue le 4 de mars et dont je joins ici le protocole, tel qu'il a été rédigé par le Sr. Koch. En y ajoutant ce que contient mon rapport du 6 mars, et qui a probablement échappé à la mémoire du rédacteur russe, V. E. aura un récit exact de ce qui s'est dit de part et d'autre à cette occasion. . . . .

L'échange des ratifications s'est faite avec secret; les actes ont été apportés par Mr. le baron de Seddeler et Mr. de Koch par un escalier dérobé, après quoi nous nous sommes rassemblés, le comte d'Ostermann, le comte de Besborodko, Mr. de Markow et moi, pour y procéder, en nous donnant réciproquement les assurances les plus fortes de l'intime union de nos maîtres et de la vive amitié dont LL. MM. II. étaient pénétrées réciproquement. Je fis observer aux ministres de l'Impératrice qu'il y avait même peu d'exemples dans l'histoire d'une réunion totale de toutes les forces, stipulée presque pour tous les cas possibles, comme elle était à présent entre les deux cours impériales. Il ne paraît pas jusqu'ici que notre conférence ait percé dans le public; si l'on en était informé, avant le moment où la chose serait déclarée à la Prusse, nous sommes convenus de répandre qu'elle a eu pour objet l'acquittement des subsides de la Russie.

H. J'ai eu l'honneur de rendre compte à V. E. en date du 6 mars de la conversation particulière que j'ai eue avec le comte Tauentzien, le même soir de la conférence, où il s'était avancé sur l'idée de nous céder Cracovie comme son sentiment particulier; il n'en a fait aucune

mention aux ministres de l'Impératrice, et depuis il n'est rien venu ni de sa part ni de Berlin qui soit analogue à ce qui lui est échappé dans cette occasion. Je dois encore ajouter que dans cette conversation ayant beaucoup appuyé sur l'avantage qui résulterait du prompt arrangement des affaires de Pologne, de pouvoir convenir en même temps de secours que nous pouvions attendre contre la France de S. M. l'Impératrice et d'un plan bien combiné entre les trois cours, pour mettre fin aux dangers qui nous menaçaient tous de plus en plus, le comte Tauentzien me répondit qu'il ne fallait pas mêler ces deux objets-là ensemble lesquels devaient marcher séparément. Ce sera donc après l'arrivée de la réponse que l'on attend incessamment de la Prusse que nous nous concerterons ici sur la démarche à faire pour lui communiquer la déclaration qui fixe les lots des deux cours impériales, en l'invitant d'y accéder. Je n'épargnerai rien pour obtenir que cette communication soit accompagnée de la part de la Russie de tout ce qui peut être le plus propre à prouver à la Prusse la ferme et immuable résolution de l'Impératrice et ce que Frédéric Guillaume a à attendre de sa part, en persistant dans son opposition.

V. E. aura vu, par les rapports que j'ai eu l'honneur de lui adresser, les insinuations qui m'ont été faites par les ministres de l'Impératrice, sur quelques sacrifices à faire de la partie de l'angle que forme la Vistule dans ce qui doit faire le nouveau lot prussien.

Par la dépêche dont j'ai été honoré le 29 novembre de l'année passée, Elle m'a mandé que S. M. m'autorisait à me désister de ce qui appartient au palatinat de Masovie entre la Vistule et le Boug, en se bornant à conserver les parties des palatinats de Brzesc et de Podlachie situées sur le bord gauche de la dernière de ces deux rivières, indépendamment de ceux de Chelm, de Lublin, de Sendomir et de Cracovie. Jusqu'ici je n'ai fait encore aucun usage de cette autorisation. Je supplie V. E. de me faire connaître les intentions ultérieures de notre auguste maître, si malgré que la totalité du pays situé entre la Vistule et le Boug nous est à présent garantie par la Russie, dans le cas où l'accession de la Prusse ne tiendrait plus qu'à cela, S. M. l'Empereur me permet toujours de pousser jusques là la condescendance, bien entendu que je ne m'y prêterais jamais que par gradation et en cherchant à conserver le plus que possible de cette partie.

Apostille 1.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 12 avril 1795 n. st.

Dans la confiance dont m'honore Mr. de Markow, nous avons eu ces jours-ci un entretien dont je crois de mon devoir de rendre compte à V. E., quoique ce ministre ne m'ait nullement parlé d'après les ordres de l'Impératrice, et que ce qu'il m'a dit n'était qu'une suite de nos réflexions particulières sur tous les cas possibles dans les circonstances présentes.

„Les deux cours impériales," me dit Mr. de Markow, „sont donc convenu entre elles sur tout ce qui concerne le nouveau partage de la Pologne et la conduite à tenir vis-à-vis du roi de Prusse. Nous

avons voulu encore attendre quelques notions ultérieures de Berlin, avant de procéder à la démarche qui doit faire connaître au roi l'engagement pris entre nos deux cours et l'inviter à y accéder; mais elle va être faite incessamment, et il me semble qu'il n'y a qu'une seule manière dont elle puisse avoir lieu: c'est que nos ministres, après s'être concertés ensemble, demandent une conférence le même jour à ceux du roi, et que là chacun séparément fasse communication de la déclaration qui fixe les lots en Pologne. Il vaut mieux, à ce qu'il me paraît, que chacun d'eux confère de son côté, par la raison que la cour de Berlin étant sur un pied moins défiant vis-à-vis de nous que vis-à-vis de vous, ils pourront peut-être dès cette première conférence s'expliquer avec Mr. d'Alopeus, de manière à donner quelque lumière sur ce qu'on a à attendre d'eux. Mr. le comte de Rasumowski va être chargé de demander à votre cour qu'il soit envoyé à cet égard des ordres éventuels à Mr. le prince de Reuss. Mr. le baron de Thugut vous mande, Mr. l'ambassadeur, que, d'après différentes données tirées d'une source connue, on peut se flatter que la résolution de ne pas céder sur les palatinats de Cracovie et de Sendomir n'est pas arrêtée à Berlin aussi péremptoirement qu'on l'annonce, et que le plus ou le moins d'inflexibilité qu'on montrera à cet égard dépendra surtout de la tournure que les négociations prendront à Bâle, ou du plus ou de moins de conviction qu'on aura de l'irrévocable détermination de l'Impératrice à soutenir au besoin de tout le poids de sa puissance l'exécution du plan conçu et proposé par elle. Mr. le baron de Thugut ajoute: qu'une augmentation des troupes russes en Pologne, le bruit même de l'envoi de nouveaux corps, des remuements et revirements dans ceux qui y existent déjà ne sauraient manquer de faire une impression décisive à Berlin, surtout si ces mesures sont accompagnées de la déclaration positive de l'intention immuable de l'Impératrice de ne pas se dessaisir de Varsovie ni d'aucun des autres districts appartenants au lot destiné à la Prusse qu'après que le roi aura accédé au concert pris entre les deux cours impériales. De tout ce que vous nous demandez là, une partie a déjà été exécutée par nous, et il n'est rien que l'Impératrice ne soit disposée à effectuer de tout son pouvoir; les ordres envoyés à Alopeus, les conférences que nous avons eues ici avec le ministre de Prusse ont déjà pressenti cette cour sur la manière de voir de S. M. I. relativement au territoire qu'elle vous dispute. Sans employer le ton de la menace qu'il faut toujours éviter autant que possible, surtout dans les circonstances présentes, nous ferons connaître à S. M. prussienne d'une manière plus positive encore, lorsqu'on lui en fera la communication, l'immuabilité de la résolution de l'Impératrice de soutenir au besoin de tout le poids de sa puissance l'exécution du plan arrêté. Quoiqu'il ne laisse pas d'être onéreux pour nous d'entretenir des troupes de l'autre côté de la Vistule, nous ne les retirerons d'aucun des districts qu'elles occupent maintenant, avant que le roi n'ait retiré les siennes des deux palatinats.*) et nous remplirons avec la plus grande exactitude

*) Die Stelle „Quoiqu'il ... palatinats" wurde von Markow im Originale eingeklammert, vgl unten S. 164, Apostille 2.

tout ce qui est arrêté et convenu entre nous. Sans s'y permettre la moindre déviation, il est cependant indispensable de se concerter d'avance dans l'intimité qui unit les deux cours impériales sur tous les cas possibles. Mr. le baron de Thugut a d'autant plus de raison de dire que le plus ou le moins d'inflexibilité de la cour de Berlin dépendra du succès des négociations de Bâle, qu'il est évident, par la manière dont le ministère prussien a reçu notre avant-dernier office, qu'il évite même de s'expliquer, jusqu'à ce qu'il ait des notions plus certaines sur le succès de son traité avec les Français. On convient également chez vous de l'embarras qu'occasionnerait dans le moment actuel une guerre de Prusse, tout décidé qu'y soit S. M. l'Empereur plutôt que de céder sur les deux palatinats, et on parle de faire la paix avec la France, dans le cas d'une obstination invincible de la cour de Berlin." „Je vous avoue, Mr. l'ambassadeur," ajouta Mr. de Markow, „que je regarde comme tout-à-fait impossible que vous puissiez parvenir à une paix quelconque avec la France, quelque chose que vous fassiez pour cela; ils seront bien aises de détacher la Prusse de la coalition, ils s'allieront peut-être avec elle, ils s'accommoderont séparément avec plusieurs des princes de l'Empire dont ils fortifieront leur parti, en y propageant leurs affreux principes; mais avec vous et avec l'Angleterre ils voudront continuer une guerre nécessaire à leur existence, et si même ils faisaient la paix, elle ne serait que de peu de durée, et les agressions françaises recommenceraient d'une manière encore plus désavantageuse pour vous, avant que vous ayez même le temps de respirer. Ceci posé qui nous paraît incontestable, il s'agit d'examiner quels sont les différents partis que peut prendre le roi de Prusse? S'il reste dans la coalition, comme il serait sans doute à désirer, si les négociations de Bâle n'ont pas de succès, il faudra bien qu'il devienne plus liant sur les affaires de Pologne; mais il peut aussi non-seulement faire sa paix avec la France, mais même s'allier avec elle contre vous. Dans ce cas il ne resterait d'autre parti à prendre que de concentrer toutes vos forces vers vos frontières, de les unir avec celles de l'Impératrice et d'employer contre nos ennemis communs tous les moyens que Dieu nous a donnés. Nous pouvons nous attendre à avoir également sur les bras les Turcs et les Suédois, mais les troupes que nous devrons employer contre ces deux puissances ne nous empêcheront pas de vous aider par une diversion formidable contre le roi de Prusse. Il est encore un troisième parti que peut prendre la cour de Berlin, c'est celui de persister à se maintenir dans la possession de ce que ses troupes occupent présentement en Pologne, en continuant de témoigner la même indifférence sur Varsovie et les autres districts que nous devons lui restituer. Vous savez la manière dont le comte de Tauentzien s'est expliqué à ce sujet dans les conférences, et qu'il a été jusqu'à vous faire entendre que vous pouviez prendre la Podlachie pour vous. Dans ce cas-là, le roi de Prusse n'irait pas jusqu'à vous attaquer, mais il n'en conserverait pas moins la possession de ce qu'il occupe des deux palatinats jusqu'à ce que nous employons la force pour le lui enlever; or, il s'agirait d'examiner s'il faudrait procéder tout-de-suite à cette

attaque, ou s'il serait plus de votre intérêt de laisser la chose in statu quo, en continuant d'y insister par la voie de la négociation, et différant celle de la force ouverte, jusqu'au moment où délivrés de vos autres embarras, on pourrait y procéder avec plus d'espérance de succès."

N'osant pas prendre sur moi de répondre de mon chef à une question de cette importance, j'ai demandé à Mr. de Markow de pouvoir en faire rapport à V. E., ce à quoi il m'autorisa, en me répétant cependant de nouveau qu'il n'avait à cet égard aucun ordre de l'Impératrice, et que tout ce qu'il venait de me dire n'était absolument que ses réflexions particulières. Par une suite de la confiance avec laquelle il m'est prescrit en toute occasion de traiter avec les ministres de l'intime alliée de notre auguste maître, je lui ai fait lire le présent rapport, pour le mettre à même de juger, si j'avais bien saisi ce qu'il m'avait dit.

De mon côté, je lui ai représenté que le succès tenait beaucoup aussi à ce que, dans le même moment où Frédéric Guillaume apprendrait ce qui a été arrêté entre les deux cours impériales, il ne pût conserver aucun doute sur la ferme résolution de S. M. l'Impératrice à employer au besoin tout le poids de sa puissance pour en assurer l'exécution, ce dont il était très-aisé de lui donner une entière certitude, sans même y employer le ton de la menace. L'état actuel des troupes et des finances prussiennes ne lui permet guères l'idée de soutenir la guerre contre les armées toujours victorieuses de Catherine II, même avec le secours des Français et celui de la Porte et de la Suède, sur lequel il ne peut cependant pas compter tout-à-fait. Mais il faut pour cela qu'il apprenne tout à la fois et ce que l'Impératrice a conclu avec nous et la manière irrévocable dont cette auguste souveraine tient à son plan, pour que l'effet qui en résulte puisse l'emporter sur la malveillance de ses perfides conseillers. J'ai observé aussi à Mr. de Markow qu'il était sans doute incontestable que le plus ou le moins d'obstination de sa part sur les affaires de Pologne tenait beaucoup au succès de ses négociations à Bâle, mais qu'il n'était pas moins démontré que les négociations de Bâle ne dépendraient nullement des affaires de Pologne, que l'expérience n'avait que trop prouvé qu'il n'est aucun sacrifice qui puisse rendre la cour de Berlin loyale et fidèle à ses engagements sur les affaires de France, que dans tous les cas possibles Frédéric Guillaume ferait sa paix avec les régicides, si cela dépendait de lui, et que ce n'était que de la part des Français même qu'il pouvait y survenir des obstacles.

Apostille 2.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 12 avril 1795 [n. st.].

C'est à dessein que j'ai rendu l'apostille précédente ostensible parce que l'ayant confiée à Mr. de Markow qui l'a gardée quelques jours ce qu'il m'a dit en acquiert d'autant plus de légalité, et devient presqu'une espèce d'engagement. La seule observation qu'il me fait sur son contenu concerne le passage enclavé par lui. „Je n'ai pas prétendu," me dit-il, „ni ne peux vous promettre qu'il ne serait fait aucun

changement dans la dislocation de nos troupes au-delà de la Vistule. Il n'en est à la vérité nullement question dans ce moment-ci, mais il ne serait pas du tout impossible que la difficulté des subsistances nous y obligeât dans la suite; comme cependant nous ne discontinuerions pas pour cela de maintenir l'administration civile que nous avons établie au nom de l'Impératrice dans ce qu'elle possède actuellement de ce qui doit revenir au roi de Prusse, en sorte que celui-ci n'y pourrait entrer sans commettre envers nous une hostilité manifeste, et que par conséquent l'objet que vous désirez ne soit également rempli."

Depuis mon entretien particulier avec Mr. de Markow, l'Impératrice lui a prescrit de faire usage dans la dépêche au comte de Rasumowski de ce qu'il m'avait dit. Cette dépêche, après m'avoir été lue confidentiellement par Mr. de Markow, avant même qu'elle ait été mise sous les yeux de S. M. I., m'a été communiquée formellement par Mr. le comte d'Ostermann le 10 de ce mois; elle vient de m'être remise ci-jointe, ce qui me met à même de pouvoir expédier le courrier dont le départ a été si fort retardé à mon très-grand regret.

Apostille 3.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 12 avril 1795 n. st.

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à V. E. copie de ce que j'ai remis au ministère de S. M. l'Impératrice, sur l'article des subsides, comme une dépêche qui m'aurait été adressée par Elle. Dans la même conférence dans laquelle nous avons échangé les ratifications le comte d'Ostermann m'annonça qu'il allait être procédé ici au payement de ce qui nous était dû à cet égard pour la guerre présente; que le moyen le plus simple pour cela était de me remettre des lettres de change à l'ordre de qui je voudrais pour toute la somme; il ajouta que S. M. l'Impératrice voulant nous bonifier la perte du change, le payement se ferait sur le même pied que les subsides qui avaient été donnés à la Suède, c'est-à-dire de 32 stuvers par rouble.

Ayant ensuite examiné la chose avec le consul de S. M. l'Empereur Viazzoli, nous trouvâmes que la valeur de l'argent blanc suivant le cours actuel pourrait être évalué à 35 stuvers d'Hollande par rouble. Or, comme il peut être sousentendu que l'article du traité concernant les subsides entend l'espèce courante et non de papier, je me suis cru autorisé à demander que ce payement se fasse sur le pied de 35 stuvers par rouble, ce que j'ai fait en remettant au comte d'Ostermann le calcul ci-joint en copie. C'est en grande partie les arrangements relatifs à ce payement qui ont retardé l'expédition du présent courrier, d'autant plus que l'on m'avait fait espérer qu'il serait porteur de la première remise de ces lettres de change. Ce n'est que le 10 de ce mois que le comte d'Ostermann m'annonça que S. M. l'Impératrice avait donné les ordres pour que la somme totale soit acquittée sur le pied de 35 stuvers d'Hollande par rouble, que les let tresde change seraient adressées successivement à Mr. le comte de Rasumowski, que la somme ne pouvant être acquittée tout à la fois, sans occasionner un nouveau

déchet sur le change, qui serait également défavorable et pour la cour de Russie et pour la nôtre, les remises auraient lieu de huit jours en huit jours pendant l'intervalle de six mois, au bout desquels le tout se trouverait acquitté, que les lettres de change pourraient être dressées, soit à mon ordre, soit à celui de telle autre personne que je voudrais indiquer. En conformité de ce qui m'a été prescrit le 29 novembre de l'année passée, j'ai demandé que ces lettres de change soient dressées à l'ordre de V. E., et d'après le contenu de sa dépêche du 4 février j'ai cru devoir consentir à ce terme de six mois. De cette manière, nous recevrons ce payement en entier dans la même valeur que s'il nous était fait en espèce sonnante, ce qui fait une différence d'environ 10 stuvers d'Hollande par rouble.

Apostille 4.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 12 avril 1795 n. st.

Les rapports d'Alopeus annoncent l'arrivée du courrier qui lui a été expédié le 10 mars, et sa première conférence avec le comte Haugwitz. Ce ministre l'a assuré de l'extrême déférence de S. M. Prussienne pour les désirs de l'Impératrice, que, s'il était possible de changer le cours de la Vistule, on n'insisterait nullement à Berlin sur le territoire auquel nous tenions si fortement, que ce n'étaient que des considérations purement militaires et nullement la soif de s'agrandir plus ou moins qui motivaient les demandes du roi, qu'on allait examiner sans différer, dans un comité, s'il était possible de tracer une autre frontière, qui, en procurant une sûreté suffisante à la Prusse, pût servir à concilier les choses. D'après cela, on s'attend ici à quelque proposition à-peu-près conforme à ce que Tauentzien avait suggéré de prime abord au roi, son maître, et qui alors avait été rejeté par tout le ministère prussien.

Apostille 5.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 12 avril 1795 n. st.

. . . . Les instructions de Mr. de Whitworth portent de proposer ici que l'Impératrice veuille bien fournir un corps de troupes qui se joindraient aux nôtres et pour lesquelles l'Angleterre lui payerait un subside; mais ce secours de terre pour la guerre actuelle est annoncé par le ministère britannique comme conditio sine qua non de tout projet d'alliance avec la Russie.

V. E. aura vu par mes rapports précédents que je n'ai pas cessé de demander ici avec les instances les plus vives qu'il soit détaché un corps de troupes russes pour être jointes à nos armées sur le Rhin et agir de concert avec elles. Il n'est sorte de représentations que je n'aie faites à cet égard, en frappant à toutes les portes; mais je n'ai jamais pu faire départir l'Impératrice du principe fermement adopté par elle qu'aussi long-temps que durait l'opposition du roi de Prusse à l'arrangement définitif des affaires de Pologne, elle ne pouvait pas même pour notre propre intérêt rien détacher de la masse de ses forces qu'elle devait tenir prêtes à agir au besoin contre Frédéric Guillaume. D'après

une conversation que j'ai eue avec le comte d'Ostermann encore avant la conférence du chevalier Whitworth avec lui, mais où il était déjà informé de ces propositions par les dépêches du comte de Woronzow, je devrais croire que le négociateur anglais ne sera pas plus heureux que moi à ce sujet. Le comte d'Ostermann m'a assuré que l'Impératrice ne consentira nullement à une alliance avec l'Angleterre sur un autre pied que celui du dernier projet envoyé à Londres qui stipule la jonction des flottes, mais renvoie le secours de terre jusqu'après l'arrangement définitif des affaires de Pologne. En vain ai-je représenté l'avantage qui résulterait dans les circonstances présentes d'une triple-alliance des deux cours impériales et de l'Angleterre, en vain lui ai-je rappelé tout ce que lui-même m'a si souvent répété en faveur de ce système comme le plus fait pour en imposer au roi de Prusse; il m'a soutenu que rien ne ferait changer l'Impératrice à cet égard. J'ai trouvé Markow plus conciliant; il est convenu avec moi que c'était une chose à examiner, mais il a ajouté que jamais l'Impératrice consentirait que ses troupes soient considérées comme à la solde d'une autre puissance et agissent autrement que par sa direction, en outre que, comme la défection du roi de Prusse entraînerait probablement une guerre générale à laquelle la Porte et la Suède pourraient prendre part, il était juste que l'Angleterre convienne des moyens de défense commune à cet égard. Je ne manquerai pas de suivre cette affaire avec l'attention que mérite son importance et de rendre compte à V. E. de tout ce qui pourra en résulter d'ultérieur.

146. STARHEMBERG AN PERGEN.*)

(Copie.) Londres, ce 13 avril 1795.

J'ai remis immédiatement à Mr. Pitt la note que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au sujet des insinuations que vous êtes chargé de faire auprès du ministère britannique, et je ne doute pas que vous ne receviez incessamment à cet égard une réponse officielle verbale ou par écrit. Je vais avoir l'honneur de vous répondre actuellement à ce qui fait le sujet de la seconde note**) que j'ai reçue hier de vous.

Quoique je ne me sois jamais mêlé de la partie financière de l'emprunt impérial, et que j'aie même affecté d'éviter d'entrer dans aucune espèce de détail sur cet objet qui regardait uniquement Mr. le vicomte de Désandrouin et les banquiers auxquels il pouvait avoir à faire, je me prête volontiers à vous donner les éclaircissements que vous paraissez désirer. N'ayant été que le simple spectateur d'une besogne à laquelle je n'ai eu part que sous quelques rapports politiques et en conséquence d'ordres positifs, j'ai pu la suivre avec attention et sans partialité depuis sa première origine, et je vais en conséquence

*) Schon früher (3. März) hatte Starhemberg Thugut einen ähnlichen, aber kürzer gefassten Ueberblick über den Verlauf des Anlehensgeschäftes gegeben. Das obige Schreiben bildet die Beilage zu einem eigenhändigen Berichte Starhemberg's an Thugut ddo. 14. avril 1795.

**) Vom 12. April 1795.

avoir l'honneur de vous en tracer l'abrégé que l'on pourra en pleine confiance mettre sous les yeux de S. M. I.

Au commencement de l'année 1794, le gouvernement général des Pays-bas prit la résolution de faire en Angleterre un emprunt d'un million de livres sterlings et me pria d'obtenir l'assentiment du ministère britannique. Je ne tardai pas à avoir l'acquiescement désiré et d'en donner part au gouvernement général. On s'adressa alors à un banquier flamand peu connu, nommé Loose, qui non-seulement ne réussit pas à remplir aucun de ses engagements, mais dont les petits moyens analogues à son peu de ressources firent déjà dès lors le plus grand tort à notre crédit en Angleterre, pour lequel on avait conservé une sorte de respect et de vénération. J'ai cru de mon devoir d'informer Mrs. les comtes de Mercy et de Metternich du résultat de mes observations qui se rencontrèrent avec les leurs, et ils se déterminèrent en conséquence à envoyer à Londres Mr. le vicomte de Désandrouin, en m'enjoignant de l'appuyer et de le protéger dans toutes les occasions auprès du ministère britannique. Mr. Désandrouin ne tarda pas à m'informer, peu de temps après son arrivée, qu'on lui avait donné l'ordre de porter l'emprunt jusqu'à la concurrence de trois millions. Je lui conseillais de parler à quelques-uns des plus illustres banquiers de l'Angleterre, et je lui en nommais plusieurs, dans la ferme conviction que, surtout dans ce pays-ci, le succès des affaires dépend essentiellement des personnes auxquelles on s'adresse. Il me répondit d'abord qu'il avait l'ordre exprès de Mr. le comte de Mercy d'employer Mr. Boyd, peu connu alors en Angleterre, mais dont l'association avec la maison de Benfield et les talents extraordinaires ont bien justifié depuis le choix de ce ministre éclairé. Je parvins à procurer à Mr. Désandrouin toutes les facilités qu'il pouvait désirer de la part du gouvernement anglais, à l'exception de la garantie qu'on ne songeait pas alors à demander, puisqu'on était encore en possession des Pays-bas, et j'appris au bout de très-peu de temps que S. M. I. avait signé l'octroi sous les conditions proposées par les maisons Boyd et Benfield pour un emprunt de trois millions, que les souscripteurs se présentaient en foule, et qu'on avait raison de croire qu'il serait bientôt rempli. La perte des Pays-bas changea toutes les espérances à cet égard. Il y eut dès ce moment une stagnation générale, et tous les capitalistes du pays qui dans leur préjugé aussi obstiné que déraisonnable ne veulent connaître d'autre sûreté pécuniaire pour la maison d'Autriche que les Pays-bas, refusèrent unanimement de faire aucune avance, à moins que l'Angleterre ne voulût garantir l'emprunt.

Je reçus bientôt après l'ordre de la cour de travailler à obtenir cette garantie, et j'allais y parvenir, lorsque nos besoins augmentant avec nos malheurs, on crut que cette somme ne suffirait pas pour les dépenses que nous avions à faire. Il se passa en conséquence un temps considérable en négociations entamées et jamais terminées à Vienne et à Londres, dont le seul résultat fut que je parvins enfin à procurer momentanément à nos armées une avance mensuelle de 100 mille livres sterlings.

Je reçus enfin une dépêche de S. E. Mr. le baron de Thugut en date du 11*) octobre, contenant un ordre positif conçu en ces termes: „De demander que le gouvernement britannique, en assurant par sa garantie ou de telle autre manière, ... à nos frais pendant la campagne prochaine." **) Et plus bas: „Lord Spencer et Mr. Grenville ont insisté ....., ce qui entraînerait immanquablement les suites les plus funestes." ***) „S. M. se repose .... dans la présente dépêche." †) J'ai eu l'honneur de vous faire lire cet ordre dans la dépêche originale, et vous en avez même pris une copie.

Conformément à ces instructions qui ne permettaient aucune interprétation, j'insistais fortement auprès du ministère anglais sur la garantie de deux emprunts, de trois millions chacun, sans entrer dans leurs modes respectifs. Lord Grenville et Mr. Pitt ne cessèrent de me répéter, pendant bien long-temps, qu'il était impossible de nous donner une garantie de six millions, parce qu'il serait à craindre qu'elle ne nuisît à l'emprunt que l'Angleterre se proposait d'ouvrir pour ses propres besoins. On ne me cachait pas en même temps que cette seule raison empêchait de consentir à nos désirs, mais que Lord Spencer et Mr. Grenville avait eu l'ordre d'entendre à Vienne, comme on était encore prêt d'entendre ici à des demandes plus modérées. Fort de mes ordres et me flattant que ma cour me saurait un jour gré de mon obéissance et de ma fermeté, je ne me prêtais à aucune diminution, et je vins à bout d'animer tellement l'amour-propre et les talents de Mr. Boyd qu'à force de peines et de travaux incalculables pour ceux qui ne connaissent pas la marche des affaires financières et les cabales innombrables des banquiers en Angleterre, il se mit en état de démontrer évidemment qu'il pouvait réaliser immédiatement un emprunt de 18 millions pour l'Angleterre, et un autre de six pour notre cour. Je ne vous dissimulerai pas, Mr. lé comte, que jugeant d'après mes ordres, je fus enchanté de voir la possibilité qui nous était offerte, et je ne tardais pas d'avoir l'honneur d'en informer Mr. le baron de Thugut par trois dépêches consécutives en date du 12, 16 et 18 décembre. Je pris en même temps la liberté de le prévenir que je prévoyais, qu'on essayerait de nous faire acheter chèrement cette garantie, en nous voulant imposer des conditions, mais qu'en jugeant par l'expérience du passé, nous trouverions moyen d'éviter de les contracter, pourvu que nous insistions à montrer une fermeté un peu soutenue dans notre refus.

Je laissai à Mr. Désandrouin le soin d'expliquer le mode financier de ces six millions que je me contentai d'exposer à Mr. le baron de Thugut, sans me permettre aucune autre démarche officielle que celle qui était indispensablement de mon ressort. Peu de jours après l'expédition de mon courrier parti le 18 décembre, je reçus une dépêche de la même date et dont vous avez aussi pris connaissance, par laquelle, ainsi que par une note de Mr. le baron de Thugut à Mr. le chevalier Eden qui

*) Im Texte fälschlich: 18 octobre.
**) Siehe oben Nr. 5, S. 4.
***) Ebenda S. 5.
†) Ebenda S. 6.

l'emprunt plus profitable encore. Toutes les démarches qu'il pourrait faire n'aboutiraient qu'à produire de l'humeur, sans pouvoir amener la moindre différence dans les conditions. J'ai déjà eu l'honneur de mander à V. E. combien on avait été peiné de voir arriver ici quelqu'un pour contrôler une besogne que tous les financiers d'Angleterre s'accordent unanimement à trouver très-avantageuse pour nous, dans la supposition que nous voulions effectivement emprunter 4, 5 ou 6 millions, et je puis avoir l'honneur de l'assurer encore aujourd'hui que j'ai continuellement à travailler pour détruire l'opinion que nos ennemis s'efforcent à établir que Mr. le comte de Pergen a été envoyé par les partisans de la paix, afin qu'il fît à S. M. I. un tel tableau des dispositions du ministère britannique et des inconvénients imaginaires de l'emprunt que notre souverain, renonçant à se procurer les moyens nécessaires pour poursuivre la guerre avec vigueur, se trouve incessamment dans la cruelle nécessité d'abandonner la coalition et de subir la loi des Français.

Quelque peu de fondement que puissent avoir ces idées, je sais qu'elles parviendraient à prendre quelque consistence, si je ne les détruisais pas dès leur principe, et si Mr. le comte de Pergen ne me secondait pas, ainsi qu'il a paru vouloir s'y résoudre, en s'abstenant de toutes réflexions et récriminations sur les modalités financières de l'affaire de six millions de livres sterlings, ou sur celle de quarante millions de florins, avant d'avoir reçu des nouvelles instructions très-positives de la part de V. E. ou du Directoire.

---

148. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 17 avril 1795 n. st.

* . . . . Vorgestern ist dem Grafen von Tauentzien ein Courier von seinem Hofe zugekommen; gestern hat dieser preussische Minister die durch ihn erhaltene Depesche dem Vicekanzler mitgetheilt. Der wesentliche Inhalt davon ist, dass der König aus dem vom Grafen von Tauentzien eingeschickten Protokoll von der Conferenz vom 4. März ersehe, dass weder ich den Grundsatz der preussischen thätigen Theilnehmung an den polnischen Unruhen hinlänglich beantwortet, weder die russischen Minister genug geltend gemacht, und Alles, was in dieser Conferenz angeführt worden, eine blosse Wiederholung des schon vorhin Vorgebrachten sei; da also die Sache auf dem nämlichen Fuss, wie sie war, geblieben, so hätte der König den Entschluss gefasst, die diesfällige Unterhandlung in Wien anzubinden, es würde von unserm Allerhöchsten Hofe abhangen, selbe dort oder in Berlin zu pflegen, jedoch sollte nichts ohne Theilnehmung der russischen Kaiserin erfolgen und der Schluss der polnischen Angelegenheiten könnte nicht eher füglicher als an dem Petersburger Hofe, der der schicklichste hierzu wäre, geschehen. Dem Berliner Hofe wäre nicht weniger als dem russischen daran gelegen, zum gesicherten Besitz seines Antheils je eher je lieber gelangen, um in selbem die gehörigen Regierungsanordnungen aus-n. Wenn nur dieses wichtige Theilungsgeschäft einmal beendigt

wäre, wollte der König seine Mitwirkung zu dem grossen Project der Kaiserin fortsetzen.

Graf Ostermann antwortete dem preussischen Minister, dass er schon öfters ihm das Leidwesen der Kaiserin zu erkennen gegeben, mit welchem I. Maj. die Schwierigkeiten fanden, so der König dem Schluss dieser Angelegenheit im Wege legte; bei der zweiten Theilung von Polen hätten wir anderwärts auf Entschädigung uns erwartet und daher keinen Antheil daran genommen, der Erfolg davon wäre aber misslungen, wir selbst sogar Verlust erlitten; der hiesige Hof hätte nie sich vorstellen können, dass die Ansprüche Preussens auf Krakau verfallen würden, und könnte uns keineswegs zur Nachgiebigkeit zwingen. .... Ueber die in Wien angebundene Unterhandlung machte er ihm die Bemerkung, dass, wenn der Berliner Hof glaubte, dass solche in Wien mehr Leichtigkeit finden würde, er schon längst hiezu hätte schreiten können; es schien, als wolle er nur dadurch nun Zeit gewinnen, um den Ausgang seiner Unterhandlungen in Basel abzuwarten. Ostermann setzte noch hinzu: „Ihr Hof, Herr Graf, schreit über die Uebermacht des Hauses Oesterreich; glaubt man dann etwa in Berlin, dass der russische Hof selbige schwächen sollte?" Im Uebrigen nahm Graf Ostermann die Mittheilung des Grafen Tauentzien ad referendum und stattet heute der Kaiserin den Bericht davon ab; ich werde also nur dieser Tage erfahren können, was man darüber beschliessen wird. *

---

149. ESZTERHAZY AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Naples, le 18 avril 1795.

Ayant été ces jours passés à Caserta pour faire ma cour à la reine, elle eut la bonté de me prévenir que son ambassadeur à Vienne étant absent, et n'ayant personne en qui elle ait assez de confiance, pour lui communiquer les affaires délicates et qui demandent le secret et la bonne foi, elle me priait de vouloir bien me charger de faire passer au ministère de Vienne les objets qui lui tiendraient à cœur de ne passer que par des mains sûres. V. E. concevra facilement que je n'ai pas hésité un moment de me prêter aux ordres de S. M. à ce sujet, et lui ai témoigné que je ne saurais qu'être flatté de cette nouvelle marque de sa bienveillance et de sa confiance. En conséquence de ce, elle me fit la lecture des papiers ci-joints dont elle me communiqua les copies pour les faire passer à V. E., afin qu'Elle en fasse l'usage que sa sagesse lui dictera. S. M. me répéta à cette occasion de la manière la plus positive et la plus loyale qu'elle n'entreprendra jamais aucune démarche dans les affaires présentes, sans en prévenir la cour de Vienne, à laquelle elle est plus qu'à toute autre étroitement liée par les liens du sang et de l'amitié. Je témoignais à S. M. que j'étais convaincu que ma cour ne pouvait avoir le moindre doute à ce sujet, et que j'étais bien convaincu que c'était remplir la volonté de mon maître, que de me prêter à tout ce qui pourrait être agréable ou utile à S. M. Sicilienne. Je ne manquai pas, comme par manière de réflexion, d'ajouter que S. M. la reine m'ayant chargé autrefois de faire entendre à ma cour qu'elle se flattait qu'en cas d'une paix avec la France on n'oublierait pas ses

et la Prussia potrebbe forse realizzarsi; ma bisogna prima facilitarne i mezzi, ed appianare le vie, con stabilire preliminarmente fra le due corti una confidenziale comunicazione delle loro rispettive idee sulle cose di Europa e delle loro attuali reciproche disposizioni. Comunichi V. E. con franchezza e buona fede alla mia corte i suoi proggetti sulla pace, e le condizioni, colle quali crede di poterla ottenere, e nel caso che la Spagna abbia già intrapresa direttamente o indirettamente qualche negoziazione segreta coi Francesi, ne faccia V. E. amichevolmente la confidenza al re, mio padrone. La lealtà ed apertura di questi primi passi impegnerà naturalmente la mia corte a corrispondervi, confidando a S. M. Cattolica con egual franchezza le sue mire, le sue intenzioni, ed i passi, che può forse aver dati a quest'ora verso la pace. In tal guisa accordandosi reciprocamente le due corti, ed intendendosi di buona fede tra loro, potranno incamminarsi gradatamente a formare de più stretti rapporti di amicizia ed interessi, ed a contrarre in appresso de'legami più solidi e più positivi. Io non pretendo che V. E. faccia passare tali aperture per mezzo mio. Ella può servirsi a tale scopo in dirittura del ministro di Spagna a Berlino. Ma se io dovessi dirle il mio sentimento, la consiglierei piuttosto a farle passare per mezzo del conte di Goltz, che ora trovasi nella Svizzera. Egli sarà quivi a portata di combinare tali aperture colle notizie recenti, che avrà della Francia, e potrà mettere così la mia corte nel caso di corrispondervi con maggiore accerto." A questo rispose il duca, che il ministro di Spagna nella Svizzera cav. Camano per la scarsezza de'suoi talenti non sarebbe adatto ad una così importante e segreta commissione. Ma ripigliò il signore Sandoz, che vi si potrebbe mandare in tal caso un agente oscuro e senza carattere, che avesse le qualità a tal scopo richieste. A ciò replicà il duca, che vi rifletterebbe seriamente, ma che intanto poteva assicurarlo, che di nulla ancora si era convenuto dalla Spagna coi Francesi relativamente alla pace. E così terminò una tale conversazione, che ebbe luogo all'udienza dell'anticipata domenica. A quella poi di avant'ieri il duca continuò a mostrare al signor Sandoz le stesse disposizioni. Gli disse che approvava il progetto di avvalersi del conte di Goltz; ma gli mostrò nel tempo stesso qualche timore, che la spedizione sola di un agente spagnuolo per segreta ed oscura che fosse, potesse dare in questo momento de'gravi sospetti all'Inghilterra. Procurò il signore Sandoz di dileguare un tale timore, e rimasero finalmente ambidue di accordo, che dopo avere più maturamente esaminata la cosa e la persona da impiegarvisi, si penserebbe al modo, accelerarne colle dovute cautele la esecuzione.

Da tutto ciò pare, che le disposizioni della Spagna per una pace particolare non sieno più equivoche, e debbano ormai considerarsi come decisive. Ma vorrebbe essa nel tempo stesso mettersi in salvo dal risentimento dell'Inghilterra. La corte di Madrid trovasi attualmente senza appoggj, e quasi isolata nel sistema politica di Europa; or dove cercare questo appoggio? La corte di Vienna sembra troppo risoluta a continuare la guerra, e mostra troppo freddezza verso la Spagna. La Russia è nello stesso caso, edippiù è troppo lontana per farsi temere dall'Inghilterra. L'Italia è troppo debole e troppo divisa. La Francia è ancora in uno stato d'incertezza e di crisi, e poi come contrarre con essa una alleanza senza calpestare tutti i principj di convenienza e di decoro? Non vi resta dunque che la Prussia. Questa potenza, benchè non marittima ha bastante peso da per se nella bilancia d'Europa, onde imporre all'Inghilterra per la facilità di attaccare gli stati ereditarj di Annover. Una alleanza diffensiva colla Prussia può essere sotto questo aspetto vantaggiosa alla Spagna; le circostanze sembrano favorevoli, ed ecco a parer mio su quali principj è fondata l'apertura fatta dal duca di Alcudia al ministro di Prussia. Questo mio calcolo è appoggiato sulle disposizioni che qui osservo, ed anche su qualche parola confidenzialmente scappata allo stesso Alcudia. Ma potrà mai contare molto la Spagna sull'appoggio della corte di Berlino, e sulla di lei buona fede? La risposta del signore Sandoz è propria di un uomo accorto (come egli lo è) invecchiato negli affari, e formato sotto la scuola del fu Federigo II. Egli a ben compreso d'onde è nata la premura della Spagna in questo momento di legarsi colla sua corte. Egli à capito altresì, che un trattato d'alleanza difensiva colla Spagna sarebbe per ora inutile alla Prussia, e potrebbe forse riuscire col tempo svantaggioso a

di lei interessi. Ed ecco perchè ha evitato accortamente di farne passare la proposizione per mezzo suo, ne ha rimessa la negoziazione ad una epoca piu rimota, e nel tempo stesso ha voluto profittare della circostanza favorevole per indurre il duca d'Alcudia a manifestare al gabinetto di Berlino le sue intenzioni, i suoi progetti ed i passi, che può aver già dati la Spagna verso i Francesi.

BEILAGE III.

Cifra del Marchese Galatone in data de'24 marzo 1795.

(Copie.)

Si è già scelta da questa corte la persona, che dovrà mandarsi nella Svizzera in qualità di agente e negoziatore segreto. Il duca di Alcudia alla conferenza di avant'ieri ne fece la confidenza a questo ministro di Prussia come una conseguenza di quanto erasi convenuto fra loro nelle conferenze antecedenti. Alcudia però non ha voluto manifestargli chi sia la persona destinata a tale importante commissione. Questa sembra che avrà tre oggetti: il primo di negoziare col conte di Goltz e con qualche altro ministro o agente prussiano i preliminarj di una alleanza segreta fra le due corti di Madrid e di Berlino, sempre che quest'ultima voglia prestarvisi; il secondo di tener bene e regolarmente informato il gabinetto spagnolo di tutte le notizie di Germania e d'Italia; e terzo di vegliare attentamente sulle negoziazioni di qualunque genere, che potranno intraprendersi nella Svizzera, o che forse già vi si sono intraprese. Oltre a questi tre oggetti io ho qualche motivo di credere che questo stesso agente segreto sarà incaricato delle negoziazioni formali e dirette di pace coi Francesi, subito che siasi convenuto dei punti preliminari per le vie indirette ed occulte di corrispondenza, che questa corte tiene aperte con essi. Questo giudizio mi sembra tanto più plausibile in quanto che questa corte, attesa la sua situazione, deve preferire di mandare pel suddetto oggetto un negoziatore segreto nella Svizzera piuttosto che a Parigi, ove il di lui solo arrivo ecciterebbe l'attenzione e la curiosità di tutte le corti di Europa, e la sollicita indignazione dell'Inghilterra. Da tutto ciò si deduce, che la persona scelta per tale commissione deve possedere tutta la confidenza di questa corte. Non mi è noto che sia, ma farò il possibile per saperlo.

Questa corte sembra assolutamente risoluta a voler conservare l'amicizia e buona corrispondenza coll'Olanda, qualunque sia la forma di governo, che voglia adottare quella republica, e qualunque sieno i legami, che gli Stati Generali possano contrarre colla Francia. Lo stesso Alcudia ne ha fatta la confidenza a questo ministro di Prussia, e gli ha soggiunto, che la Spagna non cambierà in ciò di condotta malgrado qualunque premura in contrario che possa farle la corte di Londra. Presso a poco negli stessi termini sebbene non così decisivi ha parlato il duca a questo ministro d'Olanda; siccome il ministro inglese volle anch'esso toccare benchè non officialmente questo articolo al duca, costui gli rispose laconicamente, che nella situazione attuale la Spagna non poteva prendere su di ciò alcuna determinazione. Questa maniera di pensare e di esprimersi d'Alcudia nella presente circostanza è una gran prova delle sue intenzioni pacifiche verso i Francesi e della sua aversione verso l'Inghilterra.

Di più lo stesso Alcudia ha detto ad una persona di confidenza, che il partito dei moderati e di Tallien acquista ogni giorno in Francia una consistenza più solida e permanente, e che la preponderanza di questo partito è tale, che qualunque potenza di Europa può ormai trattare seco di pace con sicurezza. Da tutto ciò si conferma sempre più il sospetto di qualche segreta negoziazione preliminaria già intrapresa fra questa corte ed i Francesi.

---

150. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 18 avril 1795.

A. La nouvelle de la paix entre la Prusse et la France que beaucoup de lettres s'accordent à assurer comme signée le 5 du courant par Mr. de Hardenberg et par Barthélemy a causé ici une grande

sensation. Le roi s'est montré hier au cercle du matin très-persuadé de la certitude de cet évènement, et a dit qu'il s'attendait à voir désormais tomber sur son pays une grande partie des troupes que les Français employaient contre la Prusse; et qu'il est inconcevable comment, pendant que la France était agitée par une des plus fortes crises qui aient jamais fermenté dans l'intérieur, et dans le moment même où l'on ne savait point avec qui traiter solidement, les Prussiens aient précipité cette paix. S. M. renchérissait sur ses inquiétudes, en ajoutant que les ennemis se renforcent dans la Rivière, et que leur nombre approche de 40 mille hommes. Par les rapports uniformes des espions que Mr. de Colli m'a communiqués, il constate effectivement que les renforts arrivent journellement aux Français. Ce général m'a montré la copie d'une lettre qu'il a écrite au roi, dans laquelle il dit que les faibles forces qu'il a ne sont pas suffisantes pour résister à une attaque réunie des ennemis, qu'il ne peut pas être responsable des évènements et de la perte du pays, et qu'il prie S. M. de lui envoyer les bataillons que Mgr. le duc d'Aoste retient inutilement dans la vallée de Suse, puisque sans ce secours il sera obligé de se replier. Malgré ces fortes rémontrances, S. M. ne se détermine pas à la mesure sollicitée par Mr. de Colli. Elle a même dit à plusieurs de ses confidents qu'elle aime la paix en famille, et qu'elle ne veut pas mettre son fils dans des colères qui altèrent sa santé.

. . . . Quant à ce qui regarde cette nouvelle de la paix de la Prusse qui fixe en ce moment l'attention universelle, on ne laisse pas d'en faire aussi l'application à la cour de Turin. Le comte St-Fermo, ci-devant résident de Venise à Turin et actuellement à Bâle, ayant, à ce qu'on assure, dépêché un courrier à Venise avec la nouvelle de la paix, est censé d'avoir non-seulement notifié au plus vite cet évènement à la cour de Sardaigne, mais de lui avoir même conseillé un rapprochement avec la France, en offrant ses bons offices à cet effet et annonçant des ouvertures favorables de la part de Barthélemy. Quoiqu'il existe une correspondance entre Mr. St-Fermo et Mr. le comte d'Hauteville, je n'ai pas le moindre fondement pour croire que ce fait subsiste. Il n'en est pas cependant moins vraisemblable que cette paix, si c'en est une, puisse aussi influer puissamment sur le système politique de cette cour et la déterminer à se conformer à l'exemple de la Prusse . . . ., quoiqu'au fond ses circonstances semblent la contraindre à ménager avec beaucoup de délicatesse les liaisons qui l'attachent essentiellement à l'Angleterre. . . . .

---

151. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 20 avril 1795.

S. M. vous charge, Mr. le comte, de remercier le cabinet de St-James d'avoir bien voulu nous communiquer les motifs de l'envoi de Mr. Eden à Brest. Nous ne sommes pas étonnés de l'avidité avec laquelle le ministre de Prusse a saisi cette occasion pour répandre des soupçons injurieux à la bonne foi de l'Angleterre. C'est depuis bien

n temps que la cour de Berlin ne cesse d'employer avec la plus per-
de opiniâtreté les manèges les plus odieux pour semer la méfiance
rmi les alliés; c'est par de pareilles manœuvres qu'elle est parvenue
désunir l'Empire, à mettre l'Allemagne en combustion, et nous savons
science certaine que la cour de Turin, fortement travaillée par le
binet de Berlin, a été, en dernier lieu encore, sur le point de se
clarer pour la demande de la paix, et que la crainte seule du res-
ntiment de S. M. et de celui de l'Angleterre l'a retenue de se jeter
tièrement entre les bras de la Prusse. Nous ne doutons pas que l'on
ntrigue jusqu'en Espagne pour refroidir le roi catholique et le détacher
la coalition, et nous avons des indices que l'on a même fait des
ntatives pour intimider, pour égarer la cour de Naples, et d'après
elques avis, il serait à craindre que ces tentatives n'aient eu quelque
ccès. C'est ainsi qu'en secondant par les efforts les plus infatigables
au mépris de tout principe honnête le système des paix partielles
opté par la France, la cour de Berlin désire de s'assurer des titres
ces secours pécuniaires et à ces honteuses récompenses à accorder
secret et pour lesquels le soi-disant comité du salut public a re-
erché en dernier lieu l'autorisation de la Convention. En attendant,
oiqu'environnée de dangers et réduite à combattre sans cesse les
ntrariétés de toute espèce que la cour de Berlin s'acharne à lui
sciter, S. M. n'a pas jusqu'ici varié un instant dans son attachement
gnanime pour la bonne cause, et vous pouvez, Mr. le comte, dans
occasions renouveler, sans hésiter, l'assurance qu'aucune démarche
ecte ni indirecte n'a jamais été faite de notre part dont le but
t été de nous rapprocher de la France; mais le sentiment d'une
nchise noble, digne de S. M., ne lui permet pas de dissimuler que,
elle n'éprouvait pas de la part de ses alliés l'assistance efficace à
uelle elle est en droit de s'attendre, si l'arrivée des secours pécu-
ires, déjà tant retardée au préjudice irréparable de la cause commune,
subvenait sans délai à l'extrême détresse de ses finances, si enfin
plus prompte conclusion de la triple-alliance projetée n'offrait à sa
litique un appui solide contre les justes inquiétudes sur l'avenir, il ne
us serait guères possible de résister au torrent des évènements, ni
nous roidir désormais contre la loi impérieuse des circonstances.

---

152. THUGUT AN STARHEMBERG.

Minute.) Vienne, le 20 avril 1795.

La manière dont vous vous êtes expliqué relativement à la paix
la Toscane avec la France, selon votre postscript du 3 mars, est en-
rement conforme aux intentions de S. M., ainsi que la résolution que
us aviez prise éventuellement de ne pas vous charger de la notifica-
n de ce traité auprès du ministère britannique. Vous ne devez pas
iter, Mr. le comte, de déclarer, dans toutes les occasions, que, loin
avoir la moindre part, S. M., malgré toute sa tendresse pour son
uste frère, n'approuve nullement la conduite que S. A. R. a cru
oir tenir dans cette occurrence.

153. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 20 avril 1795.

* La pacification de la Prusse dont l'on s'est plu pendant longtemps à Pétersbourg de révoquer la possibilité en doute vient d'être réalisée. Il n'est que trop probable que des démarches plus fortement prononcées et faites à temps par notre intime allié auraient prévenu le fâcheux incident de cette défection scandaleuse; mais les regrets sur le passé seraient inutiles, dans un moment où la recherche des remèdes contre les maux dont l'avenir nous menace doit seule occuper toute notre attention. L'époque de la conclusion du nouveau traité est par elle-même une preuve complète de la plus odieuse déloyauté, puisqu'il est évident que la signature en a été précipitée uniquement pour sauver la Convention réduite aux abois, prête à se dissoudre, et ayant le besoin le plus pressant de se relever dans l'esprit du peuple, par la faveur d'un évènement qu'elle ne manquera pas de faire envisager comme un garant certain du prochain anéantissement de la coalition et d'une paix générale, et comme devant dès-à-présent, par le rétablissement des communications avec les états prussiens sur le Rhin, assurer à la France d'abondants approvisionnements en vivres, chevaux, bestiaux et en autres fournitures de tous genres dont le manque presque total avait depuis quelque temps excité tant de fermentation et de mécontentement.

Je n'entrerai pas ici dans une analyse détaillée du traité, de ce monument à jamais mémorable de la perfidie et de l'iniquité prussienne, mais l'on ne saurait s'empêcher d'y remarquer d'abord que, par l'article 2, la cour de Berlin, en l'honneur de ses nouvelles liaisons avec le peuple carmagnol, renonce solennellement à toutes celles contractées ci-devant avec les souverains et anciens gouvernements de l'Europe, en stipulant expressément la non-exécution de ses traités d'alliance avec nous et l'Angleterre, de la convention de Pétersbourg du 23 janvier 1793, ainsi que d'autres engagements avec différentes cours, sans parler même ici de l'oubli de ses obligations sacrées de co-état de l'Empire; que, par l'article 5, le roi paraît, pour autant qu'il est en lui, abandonner à l'ennemi tout ce qui appartient à l'Empire et en fait partie au-delà du Rhin, et que tout l'ensemble des autres conditions tend manifestement à bouleverser l'Allemagne, à détruire la constitution germanique, en provoquant les princes et états de l'Empire à la défection et à des paix partielles et illégales avec l'ennemi commun, dans lesquelles sans doute, à l'exemple de l'article 3 du traité prussien, la promesse du refus du passage pour les troupes des cours restées fidèles à la coalition serait exigée: stipulation qui, admise par la seule cour de Berlin, nous ferme déjà les routes de la Franconie, en nous obligeant pour l'avenir à des longs détours pour nos envois de recrues et pour nos transports d'artillerie, mais qui, adoptée successivement par d'autres états de l'Empire, couperait entièrement toute communication entre les armées et les états héréditaires de S. M., nous mettrait par conséquent dans le cas de forcer les passages à main armée, et d'en venir journellement à des voies de fait lesquelles, au moyen de l'appui que la

sse accorderait infailliblement aux réfractaires, ne sauraient que énérer aussitôt en guerre civile dans l'Empire.

V. E. sentira aisément tout ce que cet état des choses pour le sent et la perspective de l'avenir offrent également de sujets d'alarme. est donc de toute nécessité que notre intime allié vienne à notre ui sans le moindre délai, et que les déclarations les plus décisives à Berlin que dans l'Empire, sur l'identité intime d'intérêts et de timents entre les deux cours impériales, ralentissent d'abord la marche la mal-faisance prussienne, et comprime les élans de la rage pacifique princes de l'Allemagne. Il en est deux parmi ces princes, le duc Würtemberg et le margrave de Bade dont la volonté de l'Impéra- e clairement énoncée déterminera infailliblement la conduite, et dont premier, quoique comblé de marques de bienveillance de la part de M., n'en paraît pas moins livré honteusement aux séductions prus- nes. Nous pensons que des démarches de la part de la Russie à sde sont aussi non-seulement très-désirables, mais nécessaires, et vu fluence de la Saxe dans les affaires de l'Empire, il est d'un grand rêt pour la bonne cause de s'assurer de ses sentiments. Vous ne vez pas trop insister, Mr. le comte, à ce que les ministres de l'Im- atrice en Allemagne soient généralement autorisés à se réunir étroite- nt à ceux de l'Empereur, et à faire cause commune dans toutes les narches que les circonstances exigeront. En suivant ce plan, il est sible qu'on parvienne à gagner un peu de marge et à arrêter la mière effervescence de la malveillance prussienne, mais l'on se flatte- vainement, en croyant que de pareils moyens pussent suffire à ourner ou repousser les coups que la perfidie du cabinet de Berlin prépare à porter aux deux Empires dans l'avenir. Il n'est plus teux que la politique prussienne n'ait enfanté des projets de la plus te étendue et de la plus noire scélératesse, et que le seul moyen s'en garantir, c'est de les empêcher de parvenir à leur point de urité, en s'y opposant dès le principe avec la plus grande vigueur. est donc de la plus urgente nécessité que la Russie rassemble en ogne, sans aucun délai, les plus grandes forces possibles, pour en oser à la Prusse, et pour prévenir que, par haine de notre constance s la continuation de la guerre contre la France, elle ne se laisse r incessamment à des hostilités ouvertes contre nous qui, vu le arnissement actuel de la Bohème et de la Moravie, auraient les suites plus dangereuses. D'ailleurs, depuis la paix avec la France, il ne e nul espoir que la Prusse veuille céder désormais sur Cracovie, et est plutôt probable, comme plusieurs avis l'assurent, que dans l'un divers articles secrets du traité il a été stipulé que la cour de lin ne consentira point au partage total de la Pologne, mais que la ogne sera maintenue dans toute l'étendue des possessions que lui a sées le traité de Grodno; c'est ainsi qu'en captant le suffrage de la te, de la Suède et d'une grande partie de l'Europe, elle cherchera accumuler les imputations les plus odieuses sur les deux cours im- iales, pendant que la même acquisition qui dans la convention de ersbourg lui avait été accordée, en considération des efforts qu'elle

s'engageait à faire contre la France, lui serait confirmée actuellement et garantie comme récompense de la défection la plus infâme.

Il semble qu'en général le fâcheux évènement de la pacification prussienne nécessitera inévitablement des changements dans la marche que les deux cours s'étaient proposé de suivre. Nous sommes fermement résolus d'adhérer à toutes les mesures que notre intime allié adoptera relativement aux affaires polonaises; mais la chose exige l'examen le plus attentif, et toute réflexion faite, il serait peut-être de préférence conforme aux intérêts des deux cours impériales de revenir au parti de laisser exister une Pologne quelconque. Dans cette supposition, l'Impératrice, après avoir fixé à son choix ce qu'elle ferait incorporer définitivement à son empire, et après être convenue avec nous de la part qui nous en reviendrait, le reste constituerait sous une dénomination quelconque la nouvelle Pologne qui comprendrait surtout aussi tout ce que le roi de Prusse en a détaché depuis l'année 1771 et pourrait être agrandie encore par tout ce qu'on aiderait les Polonais à conquérir sur l'ancienne Prusse et les autres états du roi. Une diète polonaise ou autre assemblée, convoquée sous une forme quelconque, procéderait à l'élection d'un nouveau roi, indiqué par l'Impératrice, et légaliserait les cessions à faire aux deux Empires auxquelles l'espérance d'une résurrection quelconque de la Pologne la ferait plier sans grande répugnance. Toute l'animosité de la nation polonaise tournerait alors contre la Prusse, et l'apparition de Kosciuszko et des autres chefs qu'on jugerait à propos de lui rendre rassemblerait sur le champ des forces considérables et armerait tous les habitants des anciennes et nouvelles acquisitions prussiennes. Tout prétexte de réclamer contre les deux cours impériales relativement aux affaires polonaises serait ôté tant à la Porte qu'aux autres cours mal-intentionnées, puisque c'est sous la protection des deux cours impériales que la Pologne se relèverait de ses cendres, et que la nation s'avouerait elle-même être tenue envers elles à la plus haute reconnaissance. Tous les inconvénients que l'on pourrait craindre du rétablissement d'une Pologne quelconque seraient prévenus par la constitution qu'on lui donnerait, dont l'Impératrice serait l'arbitre, et qui serait telle qu'elle ne permettrait jamais à ce royaume d'acquérir un degré de solidité et de puissance redoutable à ses voisins; et il serait d'ailleurs pris à cet égard toutes les précautions imaginables, par des stipulations secrètes entre les deux cours impériales. Quelque fût en tout cas le succès des mesures projetées, il en résulterait toujours pour la cour de Berlin de très-grands embarras qui l'occuperaient pendant long-temps, la mettraient hors d'état de nuire, et présenteraient un châtiment bien mérité de son exécrable perfidie.

Je prie V. E. de discuter avec le ministère de Pétersbourg ces idées que nous soumettons aux lumières de l'Impératrice et dont nous laissons à sa sagesse d'apprécier la convenance. Dans tous les cas, S. M. réclame de la part de son auguste alliée de prompts secours, et se flatte qu'elle prendra un grand parti, digne de sa loyauté et de sa puissance. La crise où nous nous trouvons est une des plus violentes

l'Autriche ait jamais essuyées, et le moindre retard dans l'assistance :ace de nos alliés nous exposerait désormais au risque certain d'y :omber. Je prie V. E. de m'informer au plus tôt de l'effet de ses ıarches et des résolutions qu'on aura prises à Pétersbourg. Les nou-es que vous serez dans le cas de transmettre devant beaucoup in-ır sur les déterminations de S. M., il est de la plus haute importance r son service d'être tenu sans interruption au fil des dispositions des sentiments de notre intime allié. *

---

154. HÜGEL AN DEN R.-V.-K. COLLOREDO.

(Eigenh., Orig.)

N. S.) Regensburg, den 23. April (1795).

Meinem Hauptbericht über die Unterredung mit dem Herrn Grafen von :ingen habe ich noch verschiedene seiner Eröffnungen nachzutragen:

Er klaget ausserordentlich über alle Wiener Hofstellen, vorzüglich r den Herrn Minister der auswärtigen Geschäfte, dass er auf alle :ragen und Berichte keine Antwort erhalten hätte. Er versicheret, keinen Preis zu einer ähnlichen Geschäftsdirection rückkehren zu len. Sein Wunsch scheinet für jetzt dahin gerichtet, bei den bevor-ıenden Friedensunterhandlungen gebraucht zu werden, wozu ihn seine aue Kenntniss der französischen Sprache, sein langjähriger Umgang der Nation und sein in Deutschland erworbenes Vertrauen besser Herrn Grafen von Lehrbach im Stande setzten.

Ihrer kais. Maj. gedenket er auch Herrn Grafen von Trautmanns-ff zum Minister bei dem Friedensgeschäft vorzuschlagen und anzu-ıen, dass unter allen Umständen das Rathsamste scheine, zum Frieden schreiten. Vorzüglich fehle es der österreichischen Armee an einem .hrenen Anführer, der das Zutrauen des gemeinen Mannes habe. Dieses .tze der General Mack, und wenn dieser nicht zur Armee komme und Quartiermeister einem der Herren Erzherzoge zugegeben würde, so :den alle Kriegsoperationen misslingen. Zu dem Herrn General Clerfayt e Niemand Vertrauen, noch weniger besitze und verdiene es ein ge-ser Herr Major oder Obristlieutenant von Gomez vom Generalstab, sen Misshelligkeiten mit dem General von Seckendorf die Auftritte dem schwäbischen Kreise allein beizumessen seien.

Herr Graf Sickingen schmeichelt sich, das Wohlwollen und die ıde E. Hochfürstlichen Gnaden, wo nicht zu besitzen, doch zu ver-ıen, indem er bei seiner vorjährigen Anwesenheit in Wien bei den ıal gehabten vielen Gelegenheiten dem rastlosen Diensteifer und den en Einsichten des würdigsten Reichshofvicekanzlers mehr als irgend ıand in Wien die verdiente Gerechtigkeit habe widerfahren lassen.

---

155. STARHEMBERG AN THUGUT.

:igenh., Orig.) Londres, ce 24 avril 1795.

Milord Grenville m'a prié de passer chez lui, au moment où ais envoyer ma dépêche à la poste, pour m'informer que le ministère annique expédiait ce soir un courrier à Mr. le chevalier Eden, avec

le projet du traité d'alliance qu'il doit soumettre à S. M. I., dans le cas où elle aurait donné son assentiment à la convention proposée au sujet de l'emprunt. Sans entrer ici dans le détail du projet envoyé à Mr. le chevalier Eden dont il donnera vraisemblablement incessamment connaissance à V. E., je ne puis m'empêcher de prendre la liberté de lui faire observer que j'ai eu le bonheur de réussir: 1° à empêcher qu'il n'y soit point fait mention des Pays-bas; 2° à engager le ministère britannique à transporter à Vienne toutes les négociations relatives à cette alliance, et par conséquent à me dégager d'une responsabilité qui ne pouvait manquer de m'effrayer jusqu'à ce que V. E. m'ait envoyé officiellement le témoignage que j'ai le droit d'attendre de sa satisfaction de la manière dont j'ai rempli ses ordres que j'ai devant mes yeux, au sujet de la garantie à obtenir de l'Angleterre pour un emprunt de six millions de livres sterlings que Milord Spencer et Mr. Grenville ne se sont pas cru autorisés de promettre.

---

156. NOTE

présentée à S. E. Mgr. le général-feldmaréchal et commandant général des armées de S. M. comte de Clerfayt par le colonel-ingénieur comte de Dietrichstein,

(Kr.-A.) le 25 d'avril 1795. (Eigenh., Orig.)

V. E. doit avoir reçu une lettre de S. M. par le comte Colloredo où Elle lui marque entre autres choses que: „considérant que ma santé ne semblait plus me permettre de me livrer à une grande activité militaire, S. M. ayant aussi d'ailleurs d'autres vues avec moi, Elle désirait que V. E. voulût m'employer de préférence pour toutes nos liaisons avec les alliés et tout ce qui donne dans la politique, comme aussi pour tout ce qui sera relatif au prince de Condé et pour les pourparlers qui pourraient avoir lieu avec l'ennemi".

J'ai beaucoup supplié de me laisser partir, et je n'ai été chargé de rien par écrit, si ce n'est d'une dépêche pour notre chargé d'affaires à Francfort; mais je crois devoir m'empresser de rendre compte à V. E. de la substance de ce que S. M. et le ministre m'ont dit dans les différentes audiences que j'ai eues.

V. E. est regardée par l'un et l'autre comme l'espoir et le soutien le plus puissant et le plus chéri de la patrie, la confiance qu'on a en Elle est sans bornes, on ne se permettra pas de Lui rien prescrire, on s'en rapporte à Elle pour faire et pour exécuter des plans, Elle doit être assurée que tous les moyens qu'Elle demandera seront accordés (le gros train d'artillerie doit être parti ou partir dans ce moment), tout ce que V. E. proposera en général, en particulier et personnellement, relativement aux individus qui Lui paraîtront les plus dignes et les plus capables (et qu'on La prie de choisir en mettant toutes considérations à part) est ratifié d'avance.

On était dans la ferme persuasion que V. E. aurait passé le Rhin le 22 ou le 24. Ce qu'on désirait comme de raison le plus, était le ravitaillement de Luxembourg, d'autant plus qu'on était persuadé que cette place pourrait tenir plus long-temps que le 7 et peut-être jusqu'au 20. Si ce ravitaillement n'était pas possible, on eût désiré que

V. E. eût pu faire une pointe, en en prévenant la place, pour en retirer la garnison avec tout ce qu'Elle pourrait emporter. Si cela ne se pouvait pas, on souhaitait que V. E. pût faire parvenir à la place ses instructions et ses ordres, pour obtenir une capitulation avantageuse et surtout pour ravoir la garnison laquelle, si elle était prisonnière sur parole, irait servir en Bohème. Dans tous les cas, on désirait que V. E. passât le Rhin et eût l'air de vouloir aller à Luxembourg, ce qui à ce qu'on croyait devait rendre l'ennemi plus indulgent pour la capitulation.

On eût désiré et on espérait, supposé que V. E. eût pu secourir Luxembourg, qu'Elle aurait commencé par s'emparer de Coblence, pour appuyer son flanc. On regarde comme indispensablement nécessaire une opération quelconque offensive et prompte: 1° pour commencer, avant que toutes les forces de l'ennemi ne refluassent sur nous; 2° pour prouver notre bonne foi et bonne volonté à nos alliés et offrir le contraste avec les perfides qui viennent de nous abandonner; 3° pour ranimer les états de l'Empire et diminuer le nombre de ceux qui voudraient se mettre sous la protection prussienne.

On veut que V. E. garde toujours une contenance digne d'Elle et de l'armée de S. M., et que tout en ménageant encore les Prussiens, Elle prenne le haut ton, toutes les fois qu'on voudrait s'opposer à ses opérations de leur part ou des états de l'Empire. Aucune neutralité ne doit être mise en ligne de compte, lorsque le salut de nos armes exigera de la heurter; on sait qu'on peut s'en rapporter à V. E. pour les formes et la manière. On croit surtout devoir recommander à V. E. de faire en sorte que nous soyons toujours les plus forts dans les endroits essentiels, comme Philisbourg, Mannheim, Mayence, Ehrenbreitstein, et même de manière à ce que Francfort ne puisse pas s'émanciper.

Il paraît entrer essentiellement dans notre politique de ménager Mgr. le duc de Condé; on s'en rapporte aussi là-dessus à V. E., connaissant sa sagesse et ses manières liantes et engageantes dont on a reçu à Vienne les preuves par les éloges que les ministres alliés ont été chargés de donner à V. E. On désire qu'Elle se lie avec ce prince, surtout comme il paraît qu'il ne nous sera plus permis de songer à autre chose qu'à l'Alsace et la Lorraine, à quoi il pourra certainement nous être utile. J'ai ordre, si-tôt-que V. E. le jugera à propos, de me rendre chez ce prince, pour l'assurer de la constance et invariabilité des sentiments de S. M. à son égard, sonder ses idées sur ce qu'il croirait faisable d'après ses connaissances locales et lui dire que, si son armée n'a pas été augmentée jusqu'ici, c'est que nous n'en avions pas les fonds que nous les rassemblons dans ce moment et les emploierons aussitôt à cet effet.

S. M., favorablement prévenue par ses mémoires envers Mr. de Turpin, est disposée à le prendre à son service et même en lui faisant tous les avantages qu'il pourrait souhaiter. V. E. sentira d'elle-même qu'on veut 1° l'avoir et 2° l'ôter aux Prussiens. On désire que V. E. en fasse la proposition à Vienne, parce que l'on veut que tout vienne d'Elle, et qu'on craindrait de lui manquer par cela. Je suis persuadé

montrer toute sa correspondance. Et enfin, après avoir fait lire à Mr. Trévor une dépêche dans laquelle le gouvernement de Berne remercie le roi d'une quantité de riz qu'il a accordée à la république, et manifeste en même temps son désir de voir renaître la paix dans les provinces de S. M. Sarde, Mr. d'Hauteville a fini par assurer Mr. Trévor que c'était là l'unique fois qu'on lui avait écrit de paix. . . . .

159. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 29 avril 1795 n. st.

. . . . *B.* Par mon susdit très-humble rapport V. E. aura vu que la nouvelle de la paix signée entre S. M. Prussienne et les régicides est arrivée ici en même temps que le dernier courrier anglais. J'ai l'honneur de lui envoyer ci-joint la lettre de Frédéric Guillaume à S. M. l'Impératrice et la réponse qu'y a faite sur le champ cette auguste souveraine dont Mr. le vice-chancelier comte d'Ostermann a bien voulu me donner des copies.

C. . . . . Je n'ai pas besoin de répéter ici quelle a été l'indignation de cette auguste souveraine de la conduite vraiment déloyale du monarque prussien dans cette occasion. On me paraît parfaitement convaincu que le danger est tel qu'il exige la liaison la plus intime et la réunion de toutes les forces entre les deux cours impériales et l'Angleterre, et on est entièrement disposé à donner les mains à ce système, en même temps que l'Impératrice a appris avec plaisir que S. M. l'Empereur pensait de même à cet égard; c'est avec impatience qu'on attend l'arrivée du secrétaire de Mr. de Whitworth qui doit apporter ici les ratifications du projet de traité envoyé à Londres, ce qui sera la première base de ce nouveau système. On s'occupera ensuite des moyens de l'étendre conjointement avec nous à tout ce qui concerne les circonstances du moment et aux mesures les plus propres à remédier aux dangers de la situation actuelle pour pouvoir résister aux nouveaux ennemis dont on doit tout craindre pour les alliés. Pour cela, il faudra probablement que l'Angleterre adopte les mesures arrêtées entre les deux cours impériales relativement aux affaires de Pologne. On sent également ici la nécessité de se prononcer fortement contre le roi de Prusse, et on croit que le moyen le plus propre à le convaincre de la résolution inébranlable de l'Impératrice et de ce qu'il a à attendre de sa part est de ne pas différer plus long-temps à lui donner la communication de la déclaration signée entre les deux cours impériales sur le partage de la Pologne.

D. Pour agir à cet égard d'un parfait concert avec nous, on se propose d'expédier incessamment un courrier à Vienne lequel, si S. M. l'Empereur est d'accord sur la démarche à faire à Berlin, pourra y être envoyé de chez nous pour apporter aux ministres respectifs les instructions relatives à cet objet. On préfère cette marche à l'envoi direct d'un courrier d'ici à Berlin avec des ordres éventuels pour Mr. Alopeus, lesquels d'après le sentiment connu de ce ministre exposeraient à quelque indiscrétion dans l'intervalle de l'arrivée de ceux du prince de Reuss. Le même courrier pour Vienne sera porteur d'ordres à Mr. le

omte de Rasumowski, relatifs à l'éminent danger du moment, aux oyens les plus propres à le parer. C'est sur quoi les deux cours mpériales doivent se concerter d'abord entre elles et ensuite avec l'Anleterre pour prévoir tous les cas possibles et convenir des mesures à rendre en conséquence. .... J'aurais bien désiré qu'au nombre des nesures qui pourront nous être proposées se trouve l'envoi d'un corps e troupes russes qui pût exécuter ce qui a été projeté dans la dépêche e V. E. du 4 décembre de l'année dernière. Mr. de Whitworth et noi n'avons épargné aucune représentation à cet égard. ....

E. Malgré tout ce que nous avons pu alléguer, le chevalier Whitorth et moi, des motifs qui militaient en faveur de notre demande, n'ose pas me flatter que l'on se départe ici du système adopté de mir ensemble toute la masse de ses forces, pour pouvoir en imposer avantage à la Prusse ou suivant l'occasion lui porter des coups d'aunt plus décisifs. ....

A. COPIE DE LA LETTRE AUTOGRAPHE

de S. M. le Roi de Prusse à S. M. l'Impératrice, en date de Potsdam du 12 avril n. st. 1795.

Madame ma sœur! V. M. I. a été prévenue, par les communications dont ai chargé le comte de Tauentzien, des négociations que mes plénipotentiaires nt entamées à Bâle avec ceux de la France. Elles viennent d'être heureusement rminées, et je reçois dans cet instant par un courrier du baron de Hardenberg nouvelle qu'il a signé la convention de la paix. Je veux être le premier à ander à V. M. I. ce grand évènement. S'il Lui pouvait rester le moindre doute r les motifs qui l'ont amené, je me flatte qu'Elle s'en rapportera aux sentients dont je me suis fait une religion de lui réitérer les assurances et de Lui ouver la réalité à tant de reprises différentes, depuis le moment fortuné qui resserré les nœuds de notre ancienne alliance. Je sauve des progrès effrayants s armes françaises les provinces de l'Allemagne qui étaient menacées d'une vasion prochaine; et en terminant pour moi-même une guerre dont il importait mon cœur de soulager mes peuples, j'ouvre aux autres puissances belligérantes porte d'une pacification générale qui est si nécessaire à l'Europe entière, et ui m'a paru essentielle, surtout pour consolider les projets dont V. M. I. s'occupe ans le moment présent. Tels sont les mobiles de ma conduite. Soyez en peradée, Madame, elle n'est incompatible en rien avec les intérêts qui nous nissent si étroitement. Si ma paix avec la France y portait atteinte, je ne l'auis pas conclue; V. M. I. ne tardera pas à se convaincre combien je suis décidé rester attaché au système que nous avons suivi jusqu'ici pour le bonheur muel de nos états. Je me réserve de Lui faire connaître, sans le moindre délai ssible et dans toute son étendue, le traité qui vient d'être signé à Bâle, et il a besoin encore de quelques éclaircissements, je les ajouterai sans réserve. ne tiendra pas à moi d'offrir à V. M. I. de nouvelles marques de ma confiance, j'espère qu'Elle les envisagera comme autant de gages de l'amitié inaltérable de la haute considération avec laquelle je suis Madame ma sœur de V. M. I. bon frère et allié *Frédéric Guillaume m. p.*

B. COPIE DE LA LETTRE AUTOGRAPHE

de S. M. Impériale à S. M. le Roi de Prusse en date de St.-Pétersbourg du 13 avril v. st. 1795.

Monsieur mon frère! Après la façon de penser que j'ai manifestée à V. M. tant d'occasions différentes, au sujet de toute paix partielle dans les circonnces actuelles, Elle ne saurait s'attendre de ma part à des compliments de licitation sur celle dont Elle a bien voulu m'annoncer la confection, dans sa ttre du 12 de ce mois n. st., surtout ignorant, comme je le fais, les conditions ui en font la base et sur lesquelles le temps n'a pas encore permis à V. M. s'expliquer avec moi. Je ne puis donc dans ce moment que Lui offrir mes eux, pour que cet évènement n'ait aucune influence funeste sur le bonheur de

l'auteur de cette guerre et de l'alliance avec l'Autriche. Le roi n'est nullement enchanté de cette paix, Hardenberg était l'homme du monde le moins propre pour la faire. Il est arrivé à Bâle avec la ferme persuasion et le désir d'échouer comme Goltz; mais voilà qu'une belle nuit on vient lui apporter la ratification à laquelle il ne s'attendait nullement. Il ne pouvait plus reculer. Si maintenant on voulait flatter un peu le roi, on pourrait en tirer un grand parti; d'abord il couvrira toujours par son armée une grande ligne, et si on veut le prendre comme médiateur, il ne faudrait pas s'étonner beaucoup de le voir redevenir un allié actif et vous aider plus qu'il ne l'a encore fait." — Jusqu'où ira la ligne de démarcation? Francfort y sera-t-il compris? — „Je crois que oui; mais cela sera d'autant mieux pour vous. Soyez charmés alors que j'y reste; vous n'en trouverez pas d'autre plus disposé à vous obliger, à vous aider, à vous laisser passer même vos convois, pourvu que vous me laissiez prendre les formes nécessaires. Je vous en donne ma parole d'honneur. Le maréchal Möllendorff s'en ira volontiers, je vous en réponds; Kalkreuth aussi ne demandera pas mieux, il se pourrait que j'aille moi-même à Berlin." — Qui vous remplacera? sera-ce Kalkreuth? — „Non sûrement pas; vous savez que le roi ne l'aime pas, il l'aurait déjà envoyé en Pologne, si les troubles y étaient entièrement finis. Mais ici ou à Berlin, je pourrai vous être utile, et vous me trouverez toujours, quand il s'agira d'harmonie, jamais pour nous brouiller." — Il m'a fait entendre et à Mr. de Clerfayt qu'il commanderait toute l'armée neutre; je lui crois les intentions les plus pures, mais je le crois trompé par le parti adverse, comme il l'a déjà été pour la paix. — „Croyez que le roi va s'entourer d'honnêtes gens; le prince Henri est à bas, Bischoffswerder remonte et n'aime pas Lucchesini qu'il n'eût tenu qu'à vous de n'avoir plus à Vienne. Vous n'aviez qu'un mot à dire pour cela à Berlin, je voudrais qu'on l'envoyât à Paris, il serait bien avec cette canaille-là. Haugwitz, honnête mais faible, quittera le ministère, Hardenberg, probe et ferme, le remplacera. Vous pourriez dans ce moment gagner le roi, en lui permettant de vous présenter l'olivier, sans que la dignité de l'Empereur souffre vis-à-vis des Français. Vous pourriez garder des liaisons avec la Russie, nous en avons aussi; elles peuvent être utiles, mais il faudrait laisser l'Angleterre. Croyez que nous ne voulons pas que vous perdiez les Pays-bas, ni que voulions que vous les gardiez malgré vous; ce n'est que l'Angleterre qui y est intéressée, et si vous vouliez la quitter, le roi dans ce moment même se prêterait avec de la reconnaissance de votre part" — apparemment Cracovie et quelque chose dans ce guerre — „à toutes vos vues de dédommagement, d'échange et d'arrondissement." C'est ce qu'ils répandent partout qu'ils veulent nous abandonner la Bavière. Le prince croit que Mayence ne sera pas dans la ligne de démarcation; il croit que cela aurait été avantageux pour nous, parce qu'il garnirait Mayence, et que nous aurions la garnison et nos canons de plus.

Electeur de Mayence. Il a fait assurer à Mr. de Clerfayt par Mr. d'Albini de sa fidélité à la coalition, et dans le même moment il

pose à la diète de s'occuper de la paix par l'entremise du Roi de sse.

Electeur de Cologne. Une contradiction étrange de ce prince: Mr. Clerfayt en avait reçu une lettre des plus flatteuses sur la discipline bravoure de nos troupes pour la défense du pays de Munster qu'il nvoyée au conseil de guerre; il vient de trouver une autre lettre de prince au duc Albert, où il se plaint de ce que nous avons quitté pays de Munster, sans tirer un coup de fusil, comme celui de Cologne, ıe félicite de l'arrivée des Prussiens dont il se plaignait dans la re à Mr. de Clerfayt. Pressé par de bons conseils, il a écrit, à isbonne ou je ne sais où, une lettre digne et parfaite, se refusant ıcéder à cette paix, et contre ces conseils, il a ajouté un post-scriptum il dit que, lorsque la diète de Ratisbonne s'occupera de la paix, il sera pas contraire. Ce prince épaissit tellement et devient si court ıleine qu'il semble qu'on devrait bientôt lui fixer un successeur. Je ıs qu'il se propose d'aller à Vienne à la fin de mai.

Duc de Wurtemberg. On m'a dit qu'il se plaignait de ne pas ɜvoir de Vienne la réponse à la demande sur la conduite qu'on vou- qu'il tînt. . . . .

Mr. de Clerfayt. Je sais que Mr. de Clerfayt a écrit à l'Empereur ır sich zu verbitten le grade de maréchal, disant qu'il était flatteur commander une si grande armée sans ce titre; mais outre que cela ait bien des inconvénients pour l'Empire et les alliés, et que l'on attend déjà trop, je puis assurer V. E. qu'il s'attend à être maréchal ɔien que ce serait un chagrin pour lui, s'il ne l'était pas. . . . .

161. THUGUT AN STARHEMBERG.

Minute.) Vienne, le *) avril 1795.

J'ai reçu les différentes dépêches que vous m'avez fait l'honneur m'adresser, jusqu'à celle du 20 mars inclusivement; le courrier an- is, qui depuis les premiers jours de février avait pris la route de la ɔvège, n'est arrivé que le 12 de ce mois.

Quoique, malgré les désastres que nous avons éprouvés, et non- tant les besoins extrêmes, occasionnés par l'immensité de nos efforts ıs la guerre actuelle, la monarchie n'ait encore fait aucun emprunt ix pour-cent, je souhaiterais cependant fort qu'il fût au moins bien stué, ainsi que vous paraissez le croire, que l'emprunt projeté à ıdres n'excède pas le taux de six pour-cent. Mais quoique j'aie fait ge des différents calculs relatifs à cet objet que vous m'avez fait ɔnneur de me transmettre, le ministère de finances de S. M. n'en siste pas moins à regarder les conditions du plan de Mr. Boyd comme essivement préjudiciables et onéreuses. L'article surtout qui concerne rachat des obligations à trois pour-cent semble conçu en des termes ɔeptibles de diverses interprétations, parmi lesquelles il y en a dont ɛet serait absolument ruineux pour les finances de S. M., et dont conséquent il est nécessaire de prévenir les fâcheuses suites, en

*) Lücke.

déterminant le véritable sens de la dite stipulation d'une manière plus juste et plus précise.

Si les mêmes inconvénients n'ont pas été clairement apperçus au moment où l'octroi pour le premier emprunt de trois millions a été expédié à Tournay, il résultait de cette circonstance même un motif pressant pour nous proposer de nous prévaloir du non-remplissement de cet emprunt, en rectifiant dans la nouvelle levée à faire ce qui dans les premières conditions s'était glissé de trop nuisible et contraire au bien des finances de S. M.

L'on a sans doute dû se flatter de parvenir à ce but et de modifier les stipulations du premier emprunt, par la raison que le second devait avoir été revêtu de la garantie du parlement britannique, et qu'il est de toute évidence qu'un emprunt ayant pour premier débiteur l'Autriche et assuré en même temps par la garantie de l'Angleterre offre au fond plus de solidité que tout autre emprunt levé simplement par la Grande-Bretagne, et que par conséquent au pis aller un tel emprunt pour le moins ne devrait pas être plus coûteux que les emprunts anglais. Il s'ensuit de là que même ce qui pourrait s'être fait en Irlande n'est pas applicable au cas présent, parce qu'il n'est pas question d'un emprunt en Irlande, sous la garantie du parlement d'Irlande, mais d'un emprunt à Londres, sous la garantie du parlement d'Angleterre; outre que, dans la supposition que notre emprunt ne soit pas plus onéreux que ceux levés par le parlement d'Irlande, il y a lieu d'être surpris que, selon les papiers publics, Mr. Pitt, sur les observations pressantes faites par l'opposition, relativement à l'exorbitance des intérêts de notre emprunt, ne se soit point servi de l'argument tiré des emprunts d'Irlande, mais se soit borné à dire que les conditions de notre emprunt sont telles que la cour de Vienne elle-même les avait désirées.

Enfin, il est constant que dans le projet de Mr. Boyd une partie des intérêts de six millions à lever pour notre compte est destinée à payer une partie des 18 millions levés pour le compte de la Grande-Bretagne, et que, soit qu'on voulût regarder cet excédent à notre charge comme un subside ou comme une rétribution pécuniaire pour le secours que l'Angleterre veut bien accorder de son crédit à un allié aussi utile que fidèle, nous avons pu croire que l'une et l'autre forme répugneraient également à la générosité britannique.

Quoi qu'il en soit, Mr. le comte de Pergen que S. M. a chargé de tout ce qui concerne la partie pécuniaire de l'emprunt se trouvant déjà probablement à Londres, il est à espérer qu'il ne lui sera pas difficile de parvenir à la fin, au moyen des éclaircissements et des explications qu'il recevra sur les lieux, à constater d'une manière claire et précise le véritable taux des intérêts, et à fixer irrévocablement nos idées à cet égard, en examinant en même temps les moyens qui peuvent rester encore, pour redresser ou modifier ce que les conditions du projet de Mr. Boyd renferment de plus préjudiciable aux finances de S. M.

Mais si les choses sont déjà trop avancées, pour que des changements essentiels puissent désormais avoir lieu, il ne nous restera sans doute que de nous résigner aux sacrifices que la circonstance exige,

t auxquels S. M. veut bien autoriser Mr. le comte de Pergen d'accéder, ans la ferme espérance que, si le zèle et le loyal attachement à la ause de la coalition peuvent engager S. M. d'acheter même à un prix videmment excessif les moyens de continuer ses efforts contre l'ennemi ommun, la justice du cabinet de St-James n'en sentira pas moins qu'il 'est guères équitable que l'énorme désavantage de l'emprunt projeté ccroisse encore les pertes immenses que les désastres de la guerre nous nt déjà occasionnées, et que par conséquent la Grande-Bretagne ne efusera pas d'aviser par la suite à la manière de nous procurer une ompensation et des dédommagements convenables du préjudice mani- este qu'éprouvent dans la circonstance actuelle les finances de S. M.

Une demande sur laquelle S. M. vous charge, Mr. le comte, d'in- ister irrévocablement, c'est celle d'une avance d'au moins six ou sept nillions de florins, remise à la disposition de Mr. le comte de Pergen ans le moindre délai. Les fâcheux retards des secours sur lesquels nous comptions nous ont déjà causé un tort irréparable dont le contre- coup peut être funeste pour les intérêts même de la coalition; la pénurie de nos finances opposant des obstacles invincibles aux progrès de nos préparatifs, pendant que d'un autre côté les Prussiens épuisaient tous les artifices, pour entraver la concentration de nos forces, il est à craindre que la perte de Luxembourg qui va incessamment manquer d'approvisionnements ne soit la conséquence inévitable de ces contra- riétés. Notre détresse, loin de diminuer, augmente de jour en jour, et nous sommes trop convaincus de la loyauté anglaise, pour ne pas être certains qu'il se reprochorait un jour les suites et les malheurs incalculables qu'entraînerait un refus prolongé de sa part des avances dont nous avons un si urgent besoin.

162. ERKLÄRUNG

Sr. kön. Maj. von Preussen an Ihre Höchst und Hohen Reichsmitstände in Betreff des am 5. April 1795 mit der französischen Republik geschlossenen Friedenstractats.

Berlin, den 1. Mai 1795.

(Abgedr. in Posselt, Europäische Annalen 1795, II, 154. Geheime Geschichte der Rastatter Friedensverhandlungen, II, 15.)*)

163. GROSSHERZOG FERDINAND VON TOSCANA AN DEN KAISER.

(Eigenh., Orig.) Florenz, den 2. Mai 1795.

. . . . Hiebei schicke ich Dir einen Brief, welchen mir Carletti on Paris geschicket hat; ebenso wie ich selben bekommen habe, über- chicke ich ihn Dir. . . . .

164. THUGUT AN DEN KAISER.

(Daiser's Entwurf.) Wien, den 2. Mai 1795.

Es fällt mir ungemein schwer, wegen des Geldanlehens in Eng- and zur nöthigsten Bedeckung der Auslagen des heurigen Feldzuges

*) Vgl. auch den Auszug bei Vivenot, Herzog Albrecht von Sachsen- eschen, II, 2, 233. Die gedruckte Erklärung wurde am 7. Mai von Görz u. a. em Concommissär Hügel übergeben und liegt dessen Berichte von diesem Tage rgl. Vivenot a. a. O. 229 ff.) an den Reichsvicekanzler bei.

die nun bis zur Unterzeichnung festgesetzte Punkte vorlegen zu müssen, indem es E. Maj. Allergnädigst bekannt ist, dass durch die in London vorgegangene Verwirrungen, durch übereiltes, unvorsichtiges Benehmen der mit diesem Geschäfte beladenen Sachwalter die Bedingnisse dieses Anlehens für den Staat nicht nur sehr lästig, sondern äusserst verderblich ausgefallen sind. Indessen ist E. Maj. nicht weniger erleuchtest bekannt, dass durch äussersten Geldmangel, dem die Finanzen nun nicht abhelfen können, und durch die Lage der Umstände in diesem für das Wohl der Monarchie entscheidenden Augenblicke diese noch so drückende Vorschüsse ein unumgänglich dringendes Bedürfniss geworden sind, auch andere Massnehmungen zu ergreifen oder andere Ressourcen aufzusuchen, nun weder die Umstände noch die Zeit gestatten wollen. Ich darf daher nicht ermangeln, E. Maj. mit beklemmtem Herzen die über dies Anlehen zwischen mir und dem Chevalier Eden nach der ohne mein Zuthun bereits in London festgesetzten Hauptbasis vollständig verabredete Punkte einer förmlichen Convention mit England in Unterthänigkeit vorzulegen und im Falle der Allerhöchsten Begnehmigung mir die Erlaubniss in tiefester Unterwürfigkeit hiermit zu erbitten, solche unterzeichnen zu dürfen.*)

Resolution.

Bei gegenwärtigen Umständen begnehmige Ich diese in einer förmlichen Convention mit England verabredete Punkte und haben Sie solche zu unterzeichnen. ——— Franz m. p.

165. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 3 mai 1795 n. st.

J'ai eu l'honneur d'annoncer à V. E. en dernier lieu que S. M. l'Impératrice regardait le moment actuel comme celui où il devenait important de faire communication au roi de Prusse des engagements pris entre les deux cours impériales sur le partage de la Pologne.

*) Am 4. Mai (doch rührt dieses Datum nur von jüngerer Hand her) theilte Thugut Folgendes an Eden mit: „L'Empereur, animé par les sentiments de son fidèle attachement à la coalition, ayant bien voulu se soumettre à des sacrifices pour se procurer les moyens d'en continuer à remplir les engagements, c'est surtout par égard pour l'urgence du moment et pour le désir qu'a marqué le ministère britannique de voir abréger les délais que S. M. s'est déterminée à faire procéder à la conclusion de la convention signée aujourd'hui, sans s'arrêter davantage aux différentes discussions que le sujet pouvait présenter encore. Mais l'Empereur se flatte que l'amitié et la justice de S. M. Britannique voudra bien prendre en considération que les conditions de l'emprunt dont la garantie a été accordée par le gouvernement britannique semblent sous divers rapports très-onéreuses pour l'Autriche; et S. M. espère en conséquence que, particulièrement dans le cas où il se trouverait que le taux des frais de l'emprunt excède en effet les six pour-cent d'intérêts annuels auxquels il est porté par l'estimation actuelle, la Grande-Bretagne sera disposée d'aviser aux moyens de dédommager l'Autriche par quelque compensation équitable du grave préjudice qui résulterait pour ses finances d'un prix aussi exorbitant. L'Empereur se réserve spécialement et nommément de faire éclaircir et déterminer d'une manière claire et précise le vrai sens de l'article 8 de l'octroi du 18 mai 1794, afin qu'il ne puisse s'élever par la suite des doutes à cet égard, et pour prévenir que dans aucun temps il ne puisse y être donné, relativement au mode du rachat des obligations

On est d'accord avec nous que c'est l'époque où la Russie doit se prononcer fortement en notre faveur, et on croit que rien ne remplit mieux cet objet et n'est plus fait pour convaincre la cour de Berlin de l'inséparabilité de l'Autriche et de la Russie que de lui faire connaître que Catherine IIe a garanti à S. M. l'Empereur le lot que le roi de Prusse lui dispute en Pologne, et que cette auguste souveraine, pour laquelle les engagements sont aussi sacrés qu'ils sont illusoires de la part de Frédéric Guillaume, a promis par là de nous soutenir à cet égard de tous ses puissants moyens.

En conséquence, on expédie le présent courrier à l'ambassadeur comte de Rasumowski, en l'autorisant à se concerter avec V. E., et dans le cas où nous serons d'accord, d'envoyer de là le même courrier à Berlin avec les ordres pour Mr. Alopeus. Il m'a été fait lecture des dépêches que l'on adresse à ces deux ministres, et qui seront également communiquées à V. E. La seule observation que je me suis permise sur leur contenu est relative à ce que l'on annonce des demandes à faire à l'Angleterre en secours pécuniaires à subministrer à la Russie. „Vous ne devez pas douter," ai-je dit, „que l'Empereur ne voie avec la plus vive satisfaction que la cour de Londres fasse là-dessus tout ce que vous pouvez désirer, et qu'il n'y contribue même en ce qui dépendra de lui. Malgré la pénurie extrême de nos finances qui est bien autre que celle dont vous vous plaignez, nous n'avons demandé jusqu'ici à l'Angleterre que sa simple garantie pour un emprunt sur laquelle elle nous a fait encore toute sorte de chicanes. Le moment est si critique qu'il n'est aucune cour bien pensante qui ne doive s'occuper bien plus encore du danger de la subversion totale qu'à calculer ses ressources. Si on peut déterminer l'Angleterre à vous fournir de l'argent, nous serons les premiers à nous en féliciter; mais il semblerait, d'après ce qui est dit à cet égard dans la dépêche au comte de Rasumowski, que vous faites dépendre les secours à nous donner contre le roi de Prusse de ces subsides de la cour de Londres, tandis que nous avons des engagements entre nous qui vous obligent à y employer toutes vos forces, non-seulement dans le cas où il se joindrait aux régicides, mais même dans celui où il se porterait à des menaces et à des démonstrations hostiles; stipulation qui est tout-à-fait indépendante de ce qu'on peut obtenir ou non de l'Angleterre."

Il m'a été répondu à cela par des assurances que S. M. l'Impératrice satisferait en plein à tout ce à quoi elle s'était engagée vis-à-vis de l'Empereur; que leurs stipulations jusqu'ici étrangères à l'Angleterre devaient toujours être remplies, soit qu'elle y adhérât ou non; que par conséquent le passage en question de la lettre au comte de Rasumowski ne concernait que purement la cour de Londres et non pas les engagements particuliers aux deux cours impériales, qui entre elles avaient

---

de trois pour-cent, telle interprétation qui contre tous les principes de convenance et de justice livrerait les intérêts des finances de S. M. à l'avidité astucieuse des manœuvres d'un agiotage effréné." Unter demselben Datum übersandte Thugut dem Grafen Starhemberg die Vollmacht zur Auswechselung der Ratificationen der Convention mit England.

déjà arrêté tout ce qui regardait leurs intérêts directs; que l'Impératrice nous assisterait très-certainement de toutes ses forces contre le roi de Prusse, dans tous les cas prévus par les traités, mais qu'éprouvant plutôt de l'embarras pour le pécuniaire que pour trouver des soldats dans son vaste empire, il serait facile d'augmenter encore considérablement les forces à employer contre la Prusse et de les porter au point d'en imposer d'autant plus sûrement à ce perfide allié, ou de rendre la guerre avec lui de très-courte durée, si l'Angleterre entendait assez ses intérêts, pour y fournir les sommes nécessaires; qu'il était aisé de prévoir et que l'on savait même par les nouvelles secrètes que la Prusse allait mettre tout en œuvre, pour se lier étroitement et avec la Porte et avec la Suède et pour les porter à des mesures hostiles contre les deux cours impériales. (On se flatte qu'avec le concours de l'Angleterre on pourra détacher le Danemarc de la ligue et rendre cette puissance si non active du moins passive.) La tâche immense de la Russie doit donc être de se tenir en mesure et contre les Turcs et contre la Suède, en même temps qu'elle emploie la plus grande partie de ses forces contre la Prusse, soit pour contenir cette puissance, soit pour agir contre elle avec la plus grande vigueur. Il ne faut pas moins de 100 mille hommes sur la frontière turque, surtout dans un moment où l'Autriche n'est guères en état d'opposer de grandes forces aux Ottomans; il faut en outre 50 à 60 mille hommes au Couban et le long du Caucase; entre la flottille et l'armée de terre il ne faut pas moins de 40 mille hommes du côté des Suédois: en ajoutant à cela les troupes nécessaires pour garder l'intérieur du pays et en employant ainsi toutes les forces actuelles de l'empire, il restera encore 120 à 130 mille hommes avec lesquels on pourra sans doute faire une diversion puissante contre le roi de Prusse. Mais si l'Angleterre veut fournir les fonds nécessaires, il serait aisé de porter l'armée destinée à agir de ce côté-là jusqu'à 200 mille hommes et plus, et alors, ou la guerre contre lui n'aura pas lieu du tout, par la nécessité où il serait de souscrire à tout ce qui a été arrêté entre les deux cours impériales, ou si on en venait à une rupture, la besogne ne serait pas de longue durée, et ce serait par ses états que l'on parviendrait avec la plus grande utilité au théâtre de la guerre contre les Français. On a désiré que ces explications soient transmises à V. E., pour qu'on ne puisse pas avoir chez nous le moindre doute sur la ferme résolution de l'Impératrice de satisfaire en tout à ses engagements envers S. M. l'Empereur.

Il m'a été observé en outre qu'en faisant entendre au roi de Prusse que son accession à ce qui a été arrêté entre les deux cours impériales sur le partage de la Pologne était le seul moyen de conserver la bonne harmonie entre les trois cours, on ne lui laissait aucun doute sur ce qu'il avait à attendre de la Russie et le parti irrévocablement pris par l'Impératrice. S. M. I. a cru qu'en disant au roi de Prusse tout ce que nous avions intérêt qu'il sût, il était convenable d'éviter le ton de menace et de ne pas s'écarter de celui de dignité usitée entre les grandes cours.

Enfin les ministres de l'Impératrice m'ont fait connaître combien ur auguste souveraine désirait vivement que l'expédition de Vienne our Berlin soit accélérée le plus possible.

166. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 3 mai 1795 n. st.

A. Le 29 de ce mois le comte Tauentzien reçut une estafette de a cour qui lui apporta l'instrument du traité de paix signé entre le oi, son maître, et les régicides. Il se rendit le même soir chez le ice-chancelier, pour lui en faire communication, et s'offrit de lui laisser a même copie qu'il avait reçue de sa cour, ainsi que sa dépêche, pour ue S. M. I. en fût d'autant plutôt informée. Le comte d'Ostermann ui dit que, si c'était une nouvelle qui pût être agréable à l'Impéra- rice, telle que celle d'une victoire remportée sur les régicides par les oupes prussiennes, il serait sans doute très-empressé à la lui faire arvenir, mais que, d'après tout ce que S. M. I. a fait connaître au roi e ses sentiments sur cette négociation, il ne pouvait pas douter qu'elle 'apprît cet évènement avec beaucoup de peine, qu'il n'avait par con- équent qu'à envoyer le lendemain des copies de ce qu'il avait à re- ettre et que S. M. n'en serait que trop tôt informée. Le comte d'Oster- ann ajouta: „Je ne puis que prendre ad referendum tout ce que vous ie remettrez, mais en même temps je crois devoir vous observer que, 'après tout ce que l'Impératrice a fait connaître au roi, votre maître, e la manière dont elle envisageait cette négociation, elle ne devait as s'attendre qu'il y aurait si peu d'égard. Nous vous avons dit que ous n'attendions que l'arrangement définitif des affaires de Pologne, our joindre nos efforts à ceux des autres cours contre les scélérats rançais; vous vous êtes refusés au seul moyen de terminer ces affaires e Pologne, vous les avez traînées en longueur, pour avoir le temps de aire votre paix avec la France; et dans quel moment avez-vous fait ette paix? A l'époque où toutes les autres cours redoublaient d'efforts, ù la discussion intestine et la diversité d'opinions dans l'intérieur de la rance pouvaient faire espérer les plus grands succès. Vous manquez par- à aux engagements que vous avez avec l'Impératrice, avec l'Empereur, vec l'Angleterre. Permettez-moi de vous dire que cette conduite ne ait pas honneur au roi, votre maître." Tauentzien voulut soutenir u'avec la cour de Londres le roi n'avait aucun traité qui l'empêchât de faire sa paix séparée, et que c'était elle qui avait rompu la pre- mière celui de subside. Mais le comte d'Ostermann lui répliqua qu'il croyait savoir que les deux cours avaient également stipulé qu'elles ne feraient point de traité séparé. „Voyez vous-mêmes," ajouta-t-il, „quel triomphe pour les régicides d'avoir pu détacher ainsi de la coalition une des puissances les plus formidables qui la composent, voyez à quel danger vous exposez tout l'Empire, et on peut dire toute l'Europe; bien loin de vous en être mis à l'abri, vous-mêmes vous y êtes les premiers exposés. Quel fond peut-on faire sur les promesses de scélé- rats pareils dont le gouvernement monstrueux ne peut subsister que par la destruction de tous les autres qu'il ne cherche à diviser que pour

avoir meilleur marché de chacun d'eux. Ceux même avec qui vous avez traité sont peut-être au moment d'être écrasés par d'autres, et je vous avoue que je me réjouirais de bien bon cœur et vous inviterais à vous réjouir avec moi, si nous apprenions sous peu de jours que les scélérats avec qui vous avez fait la paix ont été guillotinés, et que votre ouvrage était ainsi réduit à rien." Le comte de Tauentzien répondit que c'est ce qu'il lui était impossible de désirer. Le vice-chancelier dit encore au ministre prussien: „Vous voulez faire valoir le service que vous avez rendu, en préservant des invasions françaises les pays d'Oldembourg, de Delmenhorst et de Jewre. Ce n'est pas de cette manière que l'Impératrice peut en savoir gré au roi; elle lui aurait au contraire les plus grandes obligations, si, par des succès militaires contre les régicides, il en avait délivré les provinces d'Allemagne qu'ils ont envahies."

B. S. M. I. ayant reçu le lendemain les papiers en question, ordonna sur le champ au vice-chancelier par un billet autographe, loin d'en faire un secret, comme le demande la cour de Berlin, d'en donner sur le champ communication aux ministres des cours intéressées. En conséquence le comte d'Ostermann m'ayant demandé de venir chez lui, ce ministre voulut bien me rendre compte de sa conférence avec celui de Prusse et me remit les papiers ci-joints.*) Pareilles copies furent données également au ministre d'Angleterre, en même temps qu'il en a été fait lecture à ceux d'Espagne, de Naples et de Sardaigne.

167. CONVENTION

entre S. M. I. et R. et S. M. Britannique, concernant un emprunt, signée à Vienne, le 4 mai 1795.**)

Article séparé.

*) Es ist dies ausser dem Baseler Frieden folgende abschriftliche Erklärung: „Dans l'article 7, il est question des mesures à prendre pour éloigner le théâtre de la guerre du Nord d'Allemagne, et c'est une stipulation à laquelle j'ai consacré mes soins les plus assidus, dans la vue de sauver les provinces de l'Empire qui étaient menacées d'une invasion prochaine. Je suis parvenu à la leur épargner, et suivant les arrangements dont les plénipotentiaires respectifs sont convenus à Bâle, les cercles de Basse-Saxe, de Westphalie et du Bas-Rhin, une grande partie du cercle du Haut-Rhin et celui de Franconie n'auront plus rien à craindre des entreprises de l'armée française. Je détourne donc aussi le fléau de la guerre de l'électorat d'Hanovre, du duché d'Oldembourg, du comté de Delmenhorst et de la principauté de Jewer."

**) Der Vertrag bei Martens, Recueil VI, 508 ff. in französischer Rückübersetzung einer englischen Version der Collection of State papers, t. III, p. 13 und des Oracle and Advertiser 1795, Nr. 19017. Ebenda in englischer Uebersetzung die Octrois. Der Originaltext zuerst in den British and foreign State papers 1820—21. London 1830, S. 689, doch ohne den Separat- und den geheimen Artikel. Nach Martens bei Neumann, I, 523 mit dem Article séparé aus dem Original des Wiener Staatsarchivs. Deutsche Uebersetzung in Posselt, Europäische Annalen 1795, II, 297 ff. (ohne die Octrois und den Article séparé). Der Entwurf der Convention wurde in der Staatskanzlei gemacht; einzelne Artikel sind von Thugut eigenhändig entworfen oder corrigirt.

(Orig.) Article secret.*)

S. M. I. ayant promis, par l'article second de la convention conclue aujourd'hui, de faire tout ce qui sera possible pour porter au-delà même du nombre de deux cents mille hommes effectifs les troupes qu'elle fera agir dans la campagne prochaine, il a été convenu que S. M. I. emploiera aux opérations tant offensives que défensives du côté de l'Allemagne cent-soixante et dix mille hommes effectifs, sans y comprendre les troupes des différents princes et états de l'Empire, et que le même trente-cinq à quarante mille hommes de troupes impériales seront employés en Italie. S. M. Britannique concourra aux efforts des coalisés contre l'ennemi commun du côté de l'Allemagne par un corps de troupes anglaises ou autres à sa solde, lequel corps sera porté au plus haut nombre que les circonstances et les mesures à prendre à cet égard par le gouvernement britannique le permettront; LL. MM. Impériale et Britannique se réservant au surplus de se concerter et de s'entendre de temps en temps et d'un commun accord sur l'emploi de leurs forces respectives, selon que les évènements pourraient l'exiger.

Cet article secret, faisant partie de la convention signée aujourd'hui au nom de LL. MM. Impériale et Britannique, aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot dans la dite convention.

Fait à Vienne, le 4 mai, l'an mil sept cent quatre-vingt-quinze.

[L. S.] Le baron de Thugut m. p. [L. S.] Morton Eden m. p.

168. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 9 mai 1795.

. . . . J'ai énoncé dans le cours de ma correspondance, et j'ose ne point révoquer en doute encore aujourd'hui que Mr. le comte Graneri et tout le ministère, loin de goûter sincèrement l'union des intérêts de cette cour avec ceux de notre auguste maison, regrettent la nécessité qui l'a obligée à s'en ménager l'appui, et ne cherchent pas mieux que de la voir bientôt imiter l'exemple de la Prusse. Mais l'ascendant de ce parti opiniâtre est contre-balancé par la haine que toute la famille royale partage avec la princesse de Piémont contre les assassins du malheureux roi, son frère, et des autres augustes victimes de la plus injuste et atroce persécution. Ce profond sentiment qui ne saurait être étranger à toute âme juste et vertueuse est ce qui empêche le cardinal-archevêque de se décider ouvertement pour le parti anticoalisé, quoique les raisonnements de celui-ci ne discordent pas trop avec sa façon de juger les affaires courantes. En conséquence, les partisans de la pacification séparée, à l'aide de la dissimulation la plus profonde, ne travaillent qu'indirectement à leur but, et visent à profiter du moment où cette cour puisse paraître entraînée par des circonstances impérieuses aux démarches que leurs manœuvres pourront avoir déterminées. Il n'y a à mon avis que l'apparence d'une utilité bien attrayante et la certitude morale que notre auguste maison soit nécessitée à employer toutes ses forces autre-part qui puissent séduire le roi et Mr. le prince

*) Dieser Artikel ist bei Neumann nicht edirt.

Je supplie V. E. de croire que je ne suis point la dupe du prince d'Hohenlohe. Il se peut qu'il soit honnête homme; mais l'étant, il est possible qu'il soit dupe lui-même et qu'on se serve de sa bonne intention pour nous et de sa franchise, tout comme on se servirait de l'astuce d'un autre; les Prussiens qui savent tout se doutent peut-être des bontés de S. M., de V. E. et de Mr. de Clerfayt pour moi, ils voient en moi un jeune homme, flatté peut-être d'un air d'importance, ils me soupçonnent crédule et aisé à engouer, ils s'adressent à moi, pour faire parvenir toutes sortes d'insinuations à V. E. et à Mr. de Clerfayt, ils en attendent d'autant plus d'effet qu'ils imaginent que je les reçois avec une entière confiance dans leur sincérité et dans l'air de cordialité et d'épanchement dont elles sont accompagnées. Laissons-les croire, trompons-les à leur tour, employons les mêmes moyens avec eux; qu'ils me croient toujours jeune et trompé et qu'ils le soient à leur tour, que V. E. m'indique de fausses confidences à leur faire, qu'Elle m'écrive de fausses lettres que je pourrai montrer, quoiqu'Elle aura soin dans ces mêmes lettres de me recommander le secret, qu'Elle me mette à même par-là de les payer de la même monnaie! La Pologne et la Silésie, nos prétendues craintes supposées d'eux pourront fournir matière à de pareilles fausses confidences; je montrerai de ces lettres de V. E. supposées, non ostensibles, comme on me montre celles du roi et de Mr. de Hardenberg et cela fera bon effet. . . . .

---

170. GROSSHERZOG FERDINAND VON TOSCANA AN DEN KAISER.

(Eigenh., Orig.) Florenz, den 12. Mai 1795.

. . . . Mich hat sehr gefreut, in Deinem letzten Brief zu vernehmen, dass Du hoffest, mit diesem Jahre aus dem jetzigen Elend zu kommen. Ich wünsche es von ganzem Herzen besonders für Deine Ruhe und Zufriedenheit und für das Beste der ganzen Welt und glaube auch, dass es Dir nicht schwer fallen wird. Dann wünsche ich Dich wieder umarmen zu können, und zwar hier bei uns, zu welchem die Heirat meiner Schwester Marie die beste Gelegenheit geben könnte.

---

171. DIETRICHSTEIN AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Francfort, ce 13 mai 1795.

. . . . Accoutumé à tout dire à V. E. et me regardant comme aussi dépendant d'Elle que je Lui suis dévoué, je dois Lui dire que les nombreux ennemis qu'Elle a, c'est-à-dire tous les sots, tous les ignorants, tous les curieux, tous les envieux, tous les mal-intentionnés dont nos pays abondent se plaisent à voir dans la nomination de Mr. de Lehrbach l'annonce que V. E. quittera la partie et qu'ils osent le dire tout haut. Je sais bien qu'heureusement ils se trompent, mais je crois qu'il est bon de savoir leurs idées. . . . .

---

172. DER KAISER AN DEVINS.

Kr.-A. (Copie.) 14. Mai 1795.

Aus Ihrem unterm 29. v. M. erlassenen Schreiben ersehe ich Ihre Ankunft in Italien und zugleich, dass Sie auf das Beste von dem König

Sardinien aufgenommen worden sind, welcher Ihnen sein ganzes Zuauen zu schenken scheinet, da er Ihnen das Commando über seine uppen verliehen hat. Ich wünsche nichts mehr, als dass Sie Alles wenden, die Kriegsoperationen so bald als möglich anzufangen, dem inde keine Zeit zu lassen, sich zu verstärken, und ehe er noch diesen reck erreichet, seine Schwäche sogleich zu benützen, welches allerıgs einer jener wesentlichen Vortheile ist, den wir stets über den ind zu erhalten suchen müssen.

Ich erwarte hiemit bald gute Nachrichten von den Vorschritten, ılche Sie zu machen suchen werden. Ihre militärischen Kenntnisse, r Eifer, die Anhänglichkeit, welche Sie für Meine Person haben, und r Bestreben für das allgemeine Beste sind Mir Bürge, dass Sie jede ıh ergebende Gelegenheit, Vortheile über den Feind zu erlangen, soıich und bestens benützen werden. Sie werden sich hiedurch Mein ıiteres Vertrauen, ingleichen Meine Zufriedenheit und Wohlgewogenıit verdienen, mit welcher Ich bin . . . .

173. DIETRICHSTEIN AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Francfort, ce 15 mai 1795.

. . . . V. E. sait que je suis sincère et franc et que je n'ai d'autre ıt que de justifier ses bontés pour moi et de servir S. M. de mon ieux, de ne rien cacher qui puisse être utile à savoir et de mettre · côté toutes les considérations personnelles. J'aime et j'estime Mr. de erfayt; je suis malheureusement convaincu que c'est le reste de nos us et parmi nos généraux en chef le meilleur, sans cependant pouıir être mis au pair avec Lacy et Laudon. Il a des inconvénients; voici un. Il sait que ses prédécesseurs ont toujours été menés; il craint rien autant, sinon qu'on dise la même chose de lui. A ıse de cela, il ne donne à personne sa confiance en entier; il conltera aujourd'hui Lauer, demain Bellegarde, après-demain Turpin, le lendemain il aura l'air de se livrer à un plat homme comme ɔmez qui ne conseillera jamais d'aller en avant. Beaulieu le gêne et ıffusque, et cependant il ne demandera jamais à S. M. de le déplacer. ɔilà, Mr. le baron, l'état actuel des choses qui me fait dire que nous ferons rien. Si Mr. de Clerfayt avait des vivres et des ordres positifs, ıspère que nous ferions quelque chose, et alors il sentirait la nécessité se servir de gens habiles et s'en tiendrait, je crois, au triumvirat ıuer, Bellegarde, Turpin. . . . .

174. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 15 mai 1795.

. . . . C. L'officier anglais, Mr. Eden, chargé d'essayer d'établir ı échange de prisonniers, et sur l'envoi duquel j'avais eu l'honneur prévenir V. E., il y a quelque temps, vient de revenir sans avoir ı réussir dans ce qui avait été l'objet de sa mission. Les Français, ırès l'avoir traité avec beaucoup de hauteur, et l'avoir traîné de Brest Dieppe, lui ont fait déclarer, par l'organe du président de la Conven›n de cette ville, qu'ils n'écouteraient jamais à aucune proposition

résolutions inébranlables de l'Impératrice, l'y fortifiait encore et ne changeait absolument rien à son plan.

177. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 16 mai 1795.

* Ce dont V. E. a bien voulu me charger par le courrier du comte de Rasumowski, et particulièrement le contenu de la dépêche du 16 avril,*) m'a paru une corde si délicate à toucher que j'ai cru devoir employer tout le ménagement possible pour en faire usage. D'un côté, la crainte des Turcs et des Suédois est ce qui a toujours retenu ici, pour nous donner le secours que nous demandions contre la France et ce qui diminue même la masse des forces qu'on veut employer contre le roi de Prusse; d'un autre côté, l'Impératrice et tous ses alentours sont si attachés aux acquisitions polonaises que ce qui aurait l'air d'une déviation de notre part de l'engagement conclu à cet égard pourrait produire le plus mauvais effet, d'autant plus qu'il ne tient qu'à la Russie d'être d'accord avec le roi de Prusse, si elle croit que nous voulons rompre nos engagements. Je suis loin de soupçonner une lâcheté pareille, mais en même temps convaincu qu'il ne faut pas laisser refroidir l'extrême indignation de l'Impératrice contre la cour de Berlin et son zèle actuel pour notre défense.

Étant d'ailleurs obligé d'intervertir l'ordre des phrases, pour ne pas exposer la sûreté du chiffre, j'ai cru devoir arranger les communications dont j'étais chargé de la manière suivante:

*Traduction de la dépêche de Mr. le baron de Thugut à l'ambassadeur comte de Cobenzl. Vienne, le 16 avril 1795.***) „. . . . L'Empereur, irrévocablement résolu de ne s'écarter en rien de tout ce qui sera adopté par S. M. l'Impératrice relativement à la Pologne, ne se permettra jamais de dévier le moins du monde du plan arrêté entre eux que pour autant que son intime amie le lui conseillerait elle-même. Mais il est cependant digne de l'importance de la chose et de l'état urgent des circonstances critiques du moment d'examiner, s'il ne serait pas possible et conseillable de tourner contre la Prusse les mêmes armes qu'elle veut employer contre les deux cours impériales, si l'on revenait à l'idée de laisser exister une Pologne quelconque. L'Impératrice n'en déterminerait pas moins d'après son bon plaisir le lot qui définitivement devrait être incorporé à la Russie. Les deux cours impériales se concerteraient sur la part qui devrait nous revenir; le reste formerait cette Pologne, à laquelle on donnerait le nom qui paraîtrait le plus convenable, en y ajoutant toutes les acquisitions que la cour de Berlin a faites depuis l'année 1771, ainsi que ce que les Polonais, aidés par les deux cours impériales, pourraient enlever sur l'ancienne

*) Ueber dies Datum s. die folgende Anmerkung.

**) Es folgt nun eine Paraphrase der Weisung Thugut's an Cobenzl vom 20. April. Wie es scheint, ist das Datum absichtlich in 16. April umgewandelt, um das Geheimniss der Chiffre zu wahren. Vermuthlich hat dies dann den Anlass gegeben, auch im Eingange des Berichtes den 16. April an Stelle des richtigen Datums zu setzen.

Prusse et les autres états du roi. On pourrait élire un nouveau souverain, suivant ce qui serait indiqué par la cour de Russie; ce monarque ensemble avec la diète ou autre assemblée quelconque légaliserait volontiers les acquisitions des deux Empires, en faveur d'une renaissance quelconque de cet état se regardant actuellement comme n'existant plus, la haine des Polonais serait dirigée ainsi contre la cour de Berlin, les chefs qu'on voudrait leur donner réuniraient bientôt des troupes nombreuses et ameuteraient tout ce qui compose l'ancien et le nouveau lot prussien. Ni la Suède, ni la Porte, ni aucune des autres cours mal-intentionnées n'auraient plus aucun prétexte de réclamer contre les deux cours impériales relativement à cet objet; ce serait à elles au contraire que l'on devrait la résurrection de cet état, et qui par là acquerraient les droits les plus fondés à la reconnaissance de cette nation. Il s'entend de soi-même que l'Impératrice devant être l'arbitre de la constitution qui lui serait donnée, elle serait telle qu'il ne pût jamais résulter du rétablissement de ce royaume aucun inconvénient quelconque pour ses deux voisins. On le mettrait dans le cas de ne jamais acquérir assez de consistance, pour être seulement incommode aux deux cours impériales; outre les précautions que l'on prendrait à cet égard par la constitution elle-même, les deux intimes alliés pourraient encore convenir sur cela de quelques stipulations secrètes. Un pareil projet occasionnerait au moins à la Prusse des embarras très-considérables, lui ôterait pour quelque temps les moyens de nuire, en l'occupant, et préparerait la punition due à son abominable déloyauté. L'Empereur soumet entièrement cet aperçu d'idées à la sagesse et aux lumières de son intime allié, et se conformera en cela comme en tout à ses conseils; mais ce dont notre auguste maître ne peut se dispenser, ce qu'il doit au péril extrême où se trouve sa monarchie, un des plus grands où l'Autriche ait jamais été exposée, c'est de réclamer de la manière la plus instante le secours le plus prompt et le plus efficace. S. M. se flatte que l'auguste Catherine prendra en cette occasion un grand parti digne de sa loyauté. Le plus petit délai à cet égard nous mettrait dans le cas d'être la victime. Vous ne pouvez trop vous hâter, Mr. le comte, de nous rendre compte des déterminations de la cour où vous êtes; nous en attendons l'effet avec la confiance que l'on doit à une aussi grande souveraine que celle à laquelle l'Empereur est uni par les liens les plus étroits."

*Traduction de la dépêche de Mr. le baron de Thugut à l'ambassadeur comte de Cobenzl:**) „L'Empereur charge V. E. de faire parvenir à la connaissance de S. M. l'Impératrice de Russie la pièce suivante qui nous est tombée entre les mains. Elle servira à mettre dans un nouveau jour la conduite perfide de la cour de Berlin qui depuis long-temps préparait le coup qu'elle vient de porter à la coalition. C'est une *dépêche du comité à Verninac:* ‚Dans le dernier rapport que nous avons reçu de ton prédécesseur, il nous apprend qu'il a eu un entretien avec le ministre ottoman, et que celui-ci lui a fait part de l'offre de médiation fait par le Grand-seigneur aux puissances belligérantes. Cette

*) Auch das ist die Paraphrase einer Weisung, deren Minute fehlt, weshalb wir auf die „Traduction", wie es Cobenzl nennt, derselben verwiesen sind.

résolution de la Porte nous met à même de juger de son système et des maximes qu'elle suit encore à présent. Elle a peine à se décider à reconnaître entièrement la république et à admettre publiquement son ministre. On croirait presque qu'elle veut en demander l'agrément à nos adversaires. Le moyen le plus simple pour achever de la décider, c'est de déployer d'abord ton véritable caractère, de t'établir dans l'hôtel des ambassadeurs et d'avoir l'air de ne pas douter qu'on puisse te traiter autrement qu'en ministre public d'une puissance reconnue. Les Ottomans nous donnent toujours l'espérance éloignée d'une alliance; mais il semble qu'ils n'y procèderont qu'après la fin de la guerre ou du moins lorsque nous l'aurons terminée avec quelques-uns de nos adversaires les plus puissants. La Porte a peine à croire à notre supériorité sur nos ennemis, et elle suppose que, si même nous faisons une paix avantageuse, nous serons hors d'état de reprendre les armes, surtout en faveur d'une cour qui nous a abandonnés, lorsque ses secours nous étaient les plus utiles. Il ne faut pas que tu te départes jamais de la conduite de ministre d'une nation qui sent ses forces et son pouvoir et qui de tout temps à été la meilleure amie de l'Empire ottoman. Il y a sans doute de la franchise et de l'intérêt dans le rôle de médiateur que veut prendre le Grand-seigneur. Tu lui témoigneras la reconnaissance de la république, tu lui diras que nous ne souhaitons pas moins que lui d'arrêter l'effusion du sang humain par des traités solides et permanents, que l'on connaît les bases proclamées par nous à la face de l'univers sur les termes de la pacification, qu'il s'agit donc de savoir, si le ministère ottoman a des données certaines sur les intentions des puissances à qui nous faisons la guerre, tant à notre égard que relativement à l'Empire turc même, tu pourras de cette manière trouver les moyens de les éclairer sur ce qui les concerne directement. Suivant toute apparence, la coalition ne tardera pas à perdre quelques-uns des membres qui la composent, puisque nous commençons à négocier avec plusieurs de nos adversaires, qui nous ont fait à cet égard les avances les plus fortes. Nous goûterons l'heureux effet de nos succès par une pacification dont nous aurons réglé nous-mêmes les conditions. Il est à supposer que nos ennemis voudront récupérer, aux dépens de ceux qui sont à leur portée, les pertes que nous leur aurons occasionnées; c'est ce qui arrive à la Pologne, c'est ce dont les Turcs sont menacés; les Anglais unis aux Russes et aux Autrichiens ne s'y opposeront pas. Faudra-t-il donc que ce soit nous qui reprenions les armes? Après avoir eu à lutter à nous seuls contre toutes les forces réunies de l'Europe, nous n'en sommes pas encore arrivés au moment d'une paix générale; il faut avant cela que l'Empereur séparé de la cour de Berlin et de la plupart des états de l'Empire soit abaissé. La république n'ayant plus à combattre que l'Angleterre seule, et y réunissant tous ses efforts, cette puissance ne pourra y résister. L'intervalle entre les traités particuliers que nous ferons avec tel ou tel puissance et la paix générale est précisément le moment le plus propre à sauver la Pologne. On formera dans le nord un système propre à en imposer à la Russie: c'est là l'époque où le Grand-

seigneur peut se mettre en sûreté contre les ennemis qui le menacent; mais il faut pour cela qu'il profite des circonstances favorables qui ne se retrouveront plus, c'est-à-dire, du parti qu'on peut encore tirer des Polonais et de la guerre par laquelle nous tenons les armées de l'Empereur éloignées de la Hongrie. D'après nos calculs, la présente lettre doit te trouver à ton poste. Tu auras appris pendant ton voyage nos succès en Hollande; la Zélande, l'Utrecht et la Hollande sont déjà occupés par les armées de la république, et nos soldats ont prouvé qu'ils sont tout aussi capables de vaincre leurs ennemis qu'incapables de mésuser de leurs succès. Les Anglais et les Autrichiens en déroute se retirent vers la Westphalie. Depuis long-temps le maréchal de Mœllendorff nous avait fait demander la paix; il a réitéré ses insinuations dans le mois de fructidor. Nous avons envoyé des pleinspouvoirs au citoyen Barthélemy, qui est entré en conférence à Bâle avec le plénipotentiaire prussien comte de Goltz. Nous croyons d'autant plus à la sincérité du roi de Prusse à notre égard qu'il a mis la plus grande persévérance à renouveler les démarches pour la paix, et que son véritable intérêt est de retourner au système le plus conforme à sa position. Le cours des négociations s'est trouvé suspendu par la mort inopinée de Mr. de Goltz. Il ne convient sans doute pas à la dignité de la nation d'admettre des médiations, d'après toutes les fonctions que les anciens publicistes attachaient à ce rôle. Cependant nous aurions consenti à rendre la Suède et le Danemarc les agents de nos sentiments pacifiques, ces deux cours s'étant toujours bien conduites à notre égard; mais on a réussi à la diète de Ratisbonne de les exclure de la négociation. Les princes de l'Empire seront bientôt empressés à se raccommoder et à conclure des traités séparés; les plus grands obstacles pour la paix générale ne viennent que de l'Empereur et du roi d'Angleterre qui n'ont jamais varié à cet égard. Le roi de Suède a renvoyé ici le baron Staël. Ce négociateur a débuté par des demandes pécuniaires; de notre côté, nous exigeons qu'il soit prescrit au ministre de Suède à Constantinople d'agir avec toi avec la plus grande union et confiance. Au moment où nous allions expédier cette dépêche, nous recevons celle que tu nous as envoyée de Venise, le 6 pluviôse. Tu crois que l'intérêt de la république serait de ne pas faire la paix avec le roi de Prusse, ou du moins de la différer. Nous qui nous trouvons au centre de tous les rapports politiques, nous envisageons l'ensemble des circonstances sous un point de vue différent. On ne peut douter de la sincérité des sentiments du roi de Prusse à notre égard; sa conduite même pendant la guerre le prouve. Il n'a jamais aimé la Russie, et ne s'est uni à l'Autriche que pour l'entraîner dans une guerre qu'il prévoyait bien devoir lui être funeste par l'abandon où il la laisserait. L'Autriche, l'Angleterre et la Russie, voilà nos véritables ennemis; ils l'ont démontré et le prouvent encore par leur acharnement contre la république. Comme il était pour nous très-important d'avoir un agent sûr en Pologne, nous avons fait choix du citoyen Portrandier;*) il nous mande que, malgré les

*) So im Texte; recte: Parandier. Vgl. Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France V, 325.

risques qu'il court, il cherche et ne désespère pas de pénétrer au cœur de cet état.' Cette dépêche est signée par les membres du comité du salut public."

*Traduction de la dépêche de Mr. le baron de Thugut à l'ambassadeur comte de Cobenzl:**) „Nos moyens secrets nous ont procuré la connaissance d'une lettre de Lucchesini à son collègue de Constantinople que V. E. voudra bien communiquer au ministère de S. M. l'Impératrice de Russie. Voici son contenu: Je vois par ce que vous me mandez que le ministre russe affecte d'être avec vous dans la plus intime union et confiance. Telle est la politique de sa cour, pour persuader aux Turcs qu'ils n'ont aucun appui à espérer de nous contre l'Impératrice. Je crois, Monsieur, que vous servirez utilement le roi, en désabusant le Divan à cet égard, et en vous efforçant d'effacer le germe de méfiance que l'on conserve encore contre nous. Les Turcs sont nos alliés naturels et la Russie ne peut être bien avec nous que passagèrement et sans que cela nous dispense de veiller à la sûreté de l'Empire ottoman. Nous continuons à opposer la plus grande fermeté aux demandes des deux cours impériales sur les pays que le roi a acquis en Pologne par la force des armes, et qui sont les fruits de ses victoires; ainsi le partage total de ce pays n'est pas encore définitivement arrêté. Nous savons que la cour de Stockholm s'intéresse beaucoup à la conservation de ce royaume, et nous avons des indices que tel est l'objet du voyage qu'a fait le baron de Staël en France, en même temps que la Suède ne négligera certainement pas de faire agir en conséquence le Sieur Asp auprès du ministère ottoman. Je crois pouvoir vous conseiller de faire grande attention à ses démarches; elles peuvent devenir très-intéressantes pour nous."

Tel est la manière dont j'ai communiqué ce dont il a plu à V. E. de me charger. J'ai cru devoir supprimer tout ce qui avait l'air de plainte, dans un moment où nous avons si fort besoin de la Russie. J'ai retranché le nom odieux de Kosciuszko dont je pourrai toujours faire mention verbalement, lorsqu'il en sera temps. Rasumowski, par une suite de son zèle pour l'intime union des deux cours, et ayant senti l'effet que pourrait peut-être produire ici l'idée de quelque changement à ce qui a été conclu dernièrement sur les affaires de Pologne, a écrit à Markow dans sa lettre particulière de s'aboucher avec moi à cet égard, avant que je fasse aucun autre usage de ce qui m'était envoyé. Prévenu par ce ministre, c'est aussi par lui que j'ai commencé mes communications. Après avoir fait lecture de la dépêche de V. E. du 16 de la manière dont je l'ai libellée, il me dit qu'il ne trouvait aucun inconvénient à ce qu'elle fût mise sous les yeux de l'Impératrice par la voie ordinaire, que son opinion avait toujours été qu'en cas de rupture avec le roi de Prusse, il fallait tirer parti contre lui des Polonais et les exciter à lui occasionner des embarras, par l'espérance flatteuse de récupérer la partie la plus importante de leurs anciennes possessions, qui seule pouvait se soutenir par elle-même et sans laquelle le reste de la Pologne était même démesuré de former un état

*) Vgl. S. 209. Anm. *

ndépendant, que Rasumowski avait été [chargé] plusieurs fois d'ouvrir cet
ıvis à V. E., que, par le moyen de nos Galliciens et ayant plus de con-
ıexion dans ces derniers temps avec les Polonais qui s'étaient réfugiés
hez nous et qui naturellement devaient avoir moins d'éloignement pour la
our de Vienne que pour celle de Pétersbourg, nous serions plus à
ıême de juger du parti qu'on pourrait en tirer, qu'on nous serait
ıême très-obligé de fournir là-dessus tous les renseignements que nous
ourrions nous procurer, mais que tout ce plan ne devait être considéré
ue comme un moyen de plus de s'opposer au roi de Prusse, en cas
e rupture, et qu'il espérait bien que notre intention n'était pas de
en changer à ce qui était convenu entre les deux cours, ni d'arrêter
ı démarche à faire au roi de Prusse sur laquelle roulent les dépêches
u 3 mai. Je répondis à Markow que, de même que nous avions fait
ısqu'ici dans toutes les affaires de Pologne, nous étions résolus de
ous régler entièrement sur cela d'après le conseil de l'Impératrice.
Mais ne craignez-vous pas," lui dis-je, „que, lorsque le roi de Prusse
ura en mains la déclaration qui annonce ce dont les deux cours im-
ériales sont convenues sur le partage total de la Pologne, il n'en fasse
n très-mauvais usage pour exciter la Porte et la Suède à entrer dans
es vues pernicieuses, au lieu que si ces dernières savent à temps que,
ılgré ses victoires, l'Impératrice veut bien consentir à laisser subsister
ne Pologne quelconque, elles se croiront d'autant moins intéressées à
ı laisser aller aux intrigues prussiennes." „Voulez-vous donc vous
ésister de ce qui doit vous revenir?" répliqua vivement Markow. „La
ouvelle Pologne, si elle doit avoir lieu, ne peut absolument exister que
e l'autre côté de la Vistule; les Suédois, toujours enclins à nous faire du
ıal, ne seront jamais retenus [si ce n'est] qu'ils ne verront point d'appa-
ence de succès. Qu'il y ait une Pologne ou non, nos victoires et la
ıarche rapide de Suwarow est précisément ce qu'en a imposé le plus
ux Turcs. Ils commencent à se habituer à voir toute la Pologne entre
os mains; céder à cet égard, serait leur prouver de la faiblesse, et
roduirait auprès d'eux les plus mauvais effets. Ce n'est qu'avec la
lus grande fermeté qu'on pourra de toute part faire tête à l'orage;
ıin d'y gagner, on ne ferait que rendre le mal plus grand, en cédant."
'ai cru devoir réitérer les assurances de la déférence de l'Empereur
our les conseils de l'Impératrice, mais en priant Markow de prendre
n mûre considération nos observations, et de nous regarder en cela
omme en tout comme ne faisant qu'un avec la Russie, mais croyant
evoir discuter avec notre intime allié toutes les parties à prendre dans
es circonstances critiques du moment.

Tel est le résumé de nos différents entretiens. Les autres ministres
ı sont contentés de prendre ad referendum ce que je leur ai remis
t dit verbalement, sans entrer avec moi dans les mêmes discussions.
e n'en ai reçu depuis d'autres réponses, sinon que l'Impératrice allait
ıvoyer ordre au comte Rasumowski de s'expliquer à cet égard avec
. E.; mais je ne doute pas que les ordres que recevra cet ambassa-
ıur ne soient calqués sur ce que m'a dit Markow. Je ne vois aucune
ıpérance de déterminer la Russie à se désister en rien du lot que lui

assurent ses engagements avec nous; elle a trop beau jeu pour cela, pouvant toujours compter sur la Prusse, si nous venons à lui manquer. D'après mon faible jugement, je ne vois donc rien à gagner pour nous et beaucoup à perdre, en risquant de refroidir à notre égard la seule puissance qui puisse nous sauver, et qui cessera d'épouser notre querelle avec le roi de Prusse, si nous la mettons dans le cas de s'accorder avec lui. Il n'y a que la seule cour de Pétersbourg qui puisse arrêter le dessein pernicieux de Frédéric Guillaume, surtout si les secours pécuniaires anglais la mettent en état de déployer la force qu'alors elle y destine. La paix entre la Prusse et la France est un évènement qui pouvait être prévu de long-temps, et qui par conséquent ne doit rien changer à des plans dans lesquels il était impossible de ne pas faire entrer le cas d'une défection qui aurait pu être encore plus précipitée. C'est ce que mon zèle pour le service de ma cour m'oblige à soumettre au jugement supérieur de V. E. *

178. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 16 mai 1795 n. st.

* In dem Augenblicke, wo ich mit dem Aufsatz der gegenwärtigen Expedition beschäftigt war, liess mich Graf Ostermann zu einer Conferenz zu sich bitten, in welcher er mir sagte, dass den 12. Morgens ein Courier vom FM. Romanzow angekommen, durch welchen derselbe meldet, er habe an den FML. Harnoncourt geschrieben, um ihn zu ersuchen, die kaiserlichen Truppen aus dem Ueberrest des Palatinats Wolhynien, wie auch aus dem ganzen Strich Landes zwischen der alten Grenze von Galizien und dem rechten Ufer des Bug zurückzuziehen. FM. Romanzow hatte sich umsomehr berechtigt geglaubt, dieses zu erhalten, als ihm der Botschafter Graf Rasumowski zu wiederholten Malen geschrieben, E. Exc. hätten ihm die förmliche Versicherung gegeben, dass dieses erfolgen sollte, und dieser ganze Strich Landes der russischen Armee unumgänglich nöthig wäre, um die nöthigen Vorkehrungen gegen die türkischen Gronzen zu veranstalten. General Harnoncourt aber hatte dem FM. Romanzow geantwortet, dass er noch mit keinem Befehl des Kaisers Maj. hierzu versehen wäre, und also sich dieserwegen am Hofe erst anfragen müsse. Graf Ostermann setzte hinzu, er könnte nicht umhin, mir zu erklären, dass, nachdem man uns so vielfältig dieserwegen angegangen, und auf die von E. Exc. dem Grafen Rasumowski gegebene Versicherung, die Kaiserin sich erwartet hatte, dass die Sache schon längst bewerkstelligt wäre, und das umsomehr, als die mit uns geschlossene Convention die Grenzlinie zwischen den zweien Staaten auf das Pünktlichste bestimmte, und die Kaiserin, welche diese Convention genau zu beobachten Willens wäre, das Nämliche von uns zu fodern sich berechtigt glaube. Ihre Maj. hatten befohlen, einen Courier sogleich nach Wien dieserwegen abzufertigen, und auch zugleich anzugehen, meinen Bericht hierüber zu erstatten. Dem setzte Graf Ostermann noch hinzu, dass er als ein wohldenkender Mann, der dem System einer engen Freundschaft zwischen den zwei Höfen ergeben sei, mir nicht genug vorstellen könnte, wie nothwendig

es sei, solche Collisionen zu vermeiden, die den übelsten Eindruck hier machten, besonders in einem Augenblicke, wo es den Höfen so viel daran gelegen ist, in allen möglichen Sachen einig zu sein. Um die übele Laune, die sichtlich daraus entstanden ist, zu stillen, glaubte ich, dem Grafen Ostermann antworten zu sollen, dass nach den von E. Exc. dem Grafen Rasumowski gegebenen Versicherungen ich die ganze Sache nur einem Missverstand beimessen könnte, welcher vermuthlich auf die Anfrage des Generals Harnoncourt und auf dasjenige, was ich mit meinem letztern Courier darüber einberichtet habe, schon gehoben sein würde. Ich meinerseits würde nicht ermanglen, durch den abgehenden Courier meinem Allerhöchsten Hofe den Bericht darüber neuerdings zu erstatten. Graf Ostermann rieth mir auch, die Gelegenheit der an selbem Tage abgehenden Post nicht zu versäumen, da die Abfertigung der Couriers sich hier einige Tage verzögerte, so ich auch mittelst meinem Bericht Nr. 27 bewerkstelligt habe. E. Exc. werden sich zu erinnern geruhen, was ich über diesen Gegenstand schon öfters zu berichten die Ehre gehabt. Diese Zudringlichkeit ist ein neuer Beweis, wie sehr es nothwendig ist, in einem solchen Augenblicke, wie der gegenwärtige, diesen Stein des Anstosses auf das Bäldeste zu heben.

J'ai eu depuis un entretien sur le même objet avec Markow. „Je vous avoue ingénument," me dit-il, „qu'il paraît bien désagréable à l'Impératrice de solliciter depuis le mois de septembre l'évacuation de ces districts, sans pouvoir l'obtenir. Nous voulons organiser ce pays, y établir notre gouvernement, et vous sentez que la présence des troupes étrangères nous gêne pour cela. En me creusant la tête sur les motifs qui ont pu occasionner ce délai de la part de votre cour, je n'ai pu en imaginer que deux seuls: Peut-être a-t-on voulu chez vous profiter de ces districts, pour nourrir une partie de vos troupes, ce qui, permettez-moi de vous le dire, serait un bien léger intérêt, en comparaison des motifs qui auraient dû vous porter à satisfaire l'Impératrice; le second serait bien plus affligeant encore, il annoncerait une marque de dévier entièrement de ce que vous avez conclu avec nous sur les affaires de Pologne, ce qui s'accorderait assez avec les dernières communications dont vous avez été chargé. Or, je dois vous l'avouer [avec] la franchise à laquelle vous m'avez habitué et le zèle que vous me connaissez pour vos intérêts: si vous variez toujours ainsi des principes, même après les actes les plus solennels, vos affaires iront de mal en pire. Le principe qu'il ne pouvait plus exister de Pologne intermédiaire entre nous a été reconnu et pris pour base de nos engagements; c'est une chose dont nous ne pouvons plus nous départir. Si on en vient à une rupture avec le roi de Prusse et qu'au nombre des moyens de lui faire du mal se trouve celui de créer une nouvelle Pologne de l'autre côté de la Vistule, ce qui fait ses anciennes et nouvelles possessions, à la bonne heure, nous y donnerons volontiers les mains et y coopérerons de tout notre pouvoir; mais ce précis ne doit et ne peut rien changer à ce qui a été convenu entre nous dont l'Impératrice ne se départira certainement pas. Le cas de l'opposition du roi de Prusse au partage de la Pologne, de sa défection de la coalition a été prévu

chez vous, lorsqu'on a conclu et ratifié nos engagements, les stipulations secrètes portent précisément là-dessus; ce qu'il fait aujourd'hui ne doit donc rien y changer. Dans la position où vous êtes, vous ne pouvez prendre des déterminations qui ne vous exposent à quelque risque; celle qui vous en fait courir le moins est sans aucun doute d'être toujours étroitement lié avec nous, et pour cela il n'y a d'autre partie à prendre que de s'en tenir irrévocablement et ferme à ce dont nous sommes convenus. Vous vous êtes déjà assez mal trouvés une fois, d'avoir voulu négocier avec la Prusse, préférablement à nous; ne vous y exposez pas de nouveau."

J'ai voulu faire passer les derniers ordres dont j'avais été chargé comme une suite naturelle des insinuations qui avaient été faites à moi ici et à V. E. par le comte Rasumowski. „Non, Mr. l'ambassadeur," me dit Markow, „c'est une idée toute différente et toute nouvelle qui est venue chez vous; si c'était la suite de nos idées là-dessus, on les aurait rappelées dans les instructions qui vous sont venues." J'ai représenté à Markow que le contenu même de ces instructions prouvait la ferme intention de l'Empereur de ne se départir le moins du monde de ce qu'il avait arrêté avec l'Impératrice, mais qu'entre deux cours aussi étroitement unies, il était naturel de se concerter et de discuter ensemble sur tous les cas possibles, surtout dans un danger aussi éminent que celui du moment, où je fis voir qu'il n'y avait rien d'alarmant dans ce que nous avions dit, du moment où nous déclarions d'avance de nous conformer entièrement aux conseils que nous donnerait l'Impératrice. J'ai continué à faire passer l'affaire de l'évacuation des troupes comme un simple mésentendu qui ne tarderait pas à être levé, je me plaignis amèrement sur la facilité avec laquelle on prenait la mouche contre nous, et avec laquelle on oubliait toutes les marques d'amitié que nous ne cessions de donner à la Russie, tandis que nous n'avions que trop de sujet de justes plaintes à former; j'ajoutai qu'en comparant notre loyauté avec la conduite de presque toutes les autres cours envers la Russie, ce parallèle, s'il était fait impartialement, ne pouvait que tourner à notre avantage. Markow répliqua: „Nous connaissons la cour de Berlin comme la plus fausse et la plus déloyale qui ait jamais existée, et nous n'attendons que l'occasion et le moment de l'en punir. De votre part, nous comptons sur toutes les marques d'amitié possible, ainsi que vous pouvez être sûrs de la nôtre, et par conséquent ce qui a l'air de la plus petite déviation nous est d'autant plus sensible; c'est ce que je n'ai pas besoin de vous dire, à vous qui nous connaissez si bien depuis quinze ans."

Il est évident par tout ce que je viens de dire que le plus grand mal qu'a produit ce malheureux courrier du FM. Romanzow est de donner de l'ombrage sur le contenu des derniers ordres dont j'ai été chargé. Il ne m'appartient pas d'oser ouvrir un avis sur le parti à prendre dans des circonstances aussi délicates que celles du moment; mais ce qu'il est de mon devoir de ne pas laisser ignorer à V. E., c'est: si l'on veut faire fonder chez nous sur le secours de la Russie, il est indispensable de s'en tenir irrévocablement et avec fermeté à ce

ui a été conclu avec cette puissance. Les expéditions au comte Rasumowski par le présent courrier étaient déjà chez l'Impératrice et au oment d'être approuvées, lorsque l'humeur que lui a causée la nouelle de Romanzow a tout arrêté; il ne serait pas même impossible u'il n'en résulte quelque changement dans la réponse qui nous sera aite sur la dépêche de V. E. du 16. *

---

179. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 16 mai 1795 n. st.

* Mon apostille n° 7 contient tout ce que j'avais appris de relatif l'arrivée du malheureux courrier du maréchal Romanzow jusqu'au 13, u soir. Le lendemain, 14, m'étant trouvé à dîner chez le procureur énéral ensemble avec Besborodko et Markow, le premier dit au second : Je vous prie, Mr. le comte, de prévenir Mr. l'ambassadeur sur les ordres ue j'ai provisionnellement relatifs à l'argent." Ayant demandé à Besorodko ce que cela voulait dire, il fut obligé de m'avouer, avec beaucoup d'embarras, que l'aigreur de l'Impératrice sur le refus de Mr. l'Harnoncourt d'évacuer les districts en question était si forte que dans e premier moment elle avait voulu envoyer un courrier directement à 'Empereur, pour se plaindre de ce manque de parole, qu'elle s'était criée qu'elle voyait qu'on voulait la jouer, que ceci, combiné avec les erniers ordres que j'avais reçus, prouvait qu'on ne voulait plus chez ous de partage de la Pologne, tel qu'il avait été conclu, qu'on songeait s'approprier ces districts. Mr. Samoilow s'étant trouvé chez S. M., lle lui dit que, puisqu'on mettait tant de retard chez nous à évacuer e pays, elle de son côté en mettrait également à nous donner des ubsides et lui défendait par conséquent jusqu'au nouvel ordre de me aire aucune remise ultérieure, en l'autorisant même de m'en prévenir, s'il me voyait. Besborodko me dit que, lorsqu'il s'était rendu à la cour, il avait déjà trouvé l'Impératrice hors de gonds, le billet écrit au vicechancelier ainsi que l'ordre donné à Samoilow, et qu'il n'avait pu réussir qu'à empêcher l'envoi du courrier directement à l'Empereur.

J'ai senti dans le moment combien une collision pareille était fâcheuse dans le moment actuel, et les suites désastreuses qui pouvaient en résulter, combien par conséquent il serait à désirer de pouvoir la prévenir d'une manière convenable. J'ai représenté vivement au comte Besborodko que je ne reconnaissais pas dans ce procédé de l'Impératrice l'amitié dont elle avait toujours assuré mon maître, que j'étais persuadé surtout, d'après ce que j'avais écrit par mon dernier courrier, qu'au moment où nous parlons, les troupes étaient déjà sorties, que la cour de Pétersbourg ne pouvait l'exiger à titre de droit que tout au plutôt après la conclusion et la ratification de l'acte qui stipulait les limites des deux cours, que jusques là nos troupes qui avaient occupé ces districts à la réquisition même des généraux russes avaient le même droit d'y rester que celles de l'Impératrice dans tous les pays qu'elles occupaient, que, sur le simple délai d'une chose qu'on ne pouvait demander de nous qu'à titre de complaisance, on arrêtait l'exécution de ce qui était stipulé par le traité le plus solennel, que c'était oublier

férence que j'ai eue avec lui, les suites fâcheuses qu'entraînerait pour sa cour sa séparation de la coalition, ainsi que l'indécence et le blâme dont elle se couvrirait inévitablement, en suivant les traces réprouvables de la Prusse. Il m'a répondu qu'il était bien satisfait d'avoir prévenu les soupçons que les vociférations répandues par les Français avaient pu inspirer à S. M. I., le roi ayant déjà donné ordre à Mr. le comte de Castel Alfer d'assurer V. E. que S. M. ne se serait jamais détachée de ses alliés, et qu'elle continuerait à agir pour la cause commune, autant que ses forces le lui permettraient, et qu'il serait soutenu par eux. Il a ajouté qu'il me répétait à présent les mêmes assurances, et que le roi était bien sûr que notre auguste maison aurait à cœur ses intérêts, comme il l'en priait vivement, et que, lorsque même tous ses moyens seraient épuisés, S. M. Sarde, avant de rien déterminer, s'ouvrirait franchement avec ses alliés, pour leur demander conseil et secours, puisqu'elle était prête à tout sacrifier, hors l'honneur de sa couronne. Je dois ajouter que ce ministre m'a dit aussi que, si on avait continué à agir de notre côté vis-à-vis de sa cour, comme on a fait la campagne passée, le roi aurait été poussé au désespoir. Cette phrase paraît prouver qu'à la suite du mécontentement qu'on faisait éclater ici, et principalement après l'affaire de Dego, contre S. A. R. l'archiduc, on a tâché de se rapprocher des agents français en Suisse, pour être en mesure de traiter avec eux définitivement, comme je l'ai marqué dans le temps à V. E.

. . . . Tout porte à croire que, si pour le passé cette cour était disposée à écouter les offres insidieuses de la France, et si elle s'était approchée de ses agents pour négocier à cet égard, elle en a abandonné l'idée, au moins pour ce moment. . . . . *

181. CONVENTION

über die Neutralitäts-Demarcationslinie für das nördliche Deutschland, zwischen Preussen und Frankreich, geschlossen zu Basel, den 17. Mai 1795.

(Abgedr. in Posselt, Europäische Annalen 1795, II, 151 und in Geheime Geschichte der Rastatter Friedensverhandlungen, II, 28.)

182. KAISERLICHES HOFDECRET,

die Einleitung zu einem annehmlichen Reichsfrieden betreffend.

Wien, den 19. Mai 1795.

(Abgedr. in Posselt, Europäische Annalen 1795, II, 301 ff. und in Geheime Geschichte der Rastatter Friedensverhandlungen, II, 32.)

183. DIETRICHSTEIN AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Francfort, ce 20 mai 1795.

Je préviens V. E. que ce rapport contient des choses intéressantes.

. . . *Chez Mr. de Clerfayt*, j'ai trouvé l'inaction la plus décidée, faute de vivres; il y a des régiments qui n'ont pas de pain depuis plusieurs jours. On n'attend que dans trois semaines un approvisionnement qui nous mette à même d'agir; encore faut-il qu'il arrive de l'argent pour cela. J'ai pris des informations là-dessus d'après lesquelles je pourrai envoyer à V. E. demain ou après-demain un rapport exact sur l'état

actuel, passé et futur, et sur les véritables causes de cette confusion. Les grands effets viennent souvent de petites causes, et ici, comme en beaucoup de choses dans cette guerre singulière, nos maux s'expliquent par l'ignorance des médecins. On doit encore 1,800.000 florins à Wimmer, qui naturellement les doit à d'autres; comment veut-on qu'il fasse encore des avances? Si ce dénuement continuait, il serait bien à craindre que la fidélité de nos troupes y succombât, d'autant plus que notre commissariat les laisse manquer d'habillements, et qu'il y en a qui sont vêtues de toutes les couleurs, d'autres presque nues. Outre qu'une partie de l'armée (celle dont Wimmer n'avait pas l'approvisionnement, dont il vient de nouveau de se charger aujourd'hui) manque en gros, ce dénuement est encore augmenté dans les détails par de mauvais arrangements, et des transports de malades et de convalescents restent deux ou trois jours sans nourriture.

J'ai vu le général *Lauer,* qu'on ne consulte pas et qui m'a chargé de le mander à V. E. Il voit bien en noir, il craint que nous ne finissions par devoir nous en aller d'ici; il voudrait, si nous avions de l'argent, non pas faire la paix, mais laisser 50.000 ou 60.000 hommes sur le haut Rhin, marcher en arrière avec le reste de l'armée, prendre les insultantes proclamations des Prussiens pour une déclaration de guerre, tomber dessus, écraser le peu qui est ici, marcher dans le pays d'Anspac et en Silésie, et tenir la Bavière en respect, surtout si la Russie pense bien pour nous et si elle est de bonne foi.

J'ai osé dire à Mr. de C[lerfayt] qu'on disait et qu'on était étonné qu'il donnait sa confiance à un plat homme comme *Gomez,* qui a une très-mauvaise réputation dans l'armée sur tous les points; il m'a répondu qu'il fallait bien se servir de quelqu'un, que Beaulieu était boiteux, Schmidt malade et que Gomez était le seul qui entendît quelque chose à ce qui regarde l'armée d'Empire.

Les *Prussiens* avaient eu le projet d'occuper *Kœnigstein;* ils étaient aux aguets, croyant que nous viendrions de Gerau pour l'occuper. Mais pendant ce temps, Mr. de Clerfayt avait envoyé ordre aux troupes venant du bas Rhin de l'occuper; deux divisions d'infanterie y entrèrent pendant la nuit avec 15 canons. C'est très-essentiel pour Mayence et Francfort et pour les routes. Mr. Albini a envoyé a Mr. de C[lerfayt] une plainte par écrit sur cette occupation, sans en avoir demandé la permission; mais de bouche, il a dit à Mr. de C[lerfayt] qu'il en était charmé. Les officiers prussiens ont jeté feu et flammes ici sur cette mesure qu'ils regardent comme une infraction à leurs lois de démarcation; mais on m'a dit qu'à l'ordre le prince d'Hohenlohe leur avait recommandé le silence sur ce point. Mr. de C[lerfayt] se renforce par des troupes qu'il retire du bas Rhin et de la Sieg; je souhaite qu'il n'ait pas sujet de s'en repentir, que les Prussiens ne laissent pas passer le Rhin aux Français dans cette partie, ou qu'ils ne représentent pas cette retraite comme une adhésion à leurs projets de paix et de neutralité ou comme un abandon forcé ou volontaire.

Le prince d'Hohenlohe a été chez Mr. de C[lerfayt], comme j'en avais prévenu V. E. Tout s'est passé comme je le Lui avais mandé.

185. THUGUT AN COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 27 mai 1795.

Je n'ai pas différé de mettre sous les yeux de l'Empereur la dépêche que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser le 3 de ce mois; j'ai en même temps rendu compte à S. M. des différentes pièces qui m'ont été communiquées par Mr. le comte de Rasumowski.

La déférence de l'Empereur pour les avis et les conseils de S. M. I. de toutes les Russies sera dans toutes les occasions conforme à la confiance sans bornes que S. M. place également dans l'amitié, dans la magnanimité et dans les lumières de son auguste alliée.

En conséquence de ces sentiments, S. M. n'aurait pas hésité un instant de donner au prince de Reuss les ordres nécessaires pour procéder conjointement avec Mr. d'Alopeus à la déclaration à faire à Berlin, si elle n'avait été retenue par la considération qu'en raison même de la distance des lieux, il n'était pas possible qu'au départ du courrier de Mr. le comte de Rasumowski l'on fût instruit à Pétersbourg de la situation actuelle des affaires en Allemagne, ni que surtout l'on y fût informé de quelques faits relatifs à la position particulière de S. M.; qu'il était par conséquent de la plus haute importance de soumettre avant tout à l'Impératrice un exposé exact de l'ensemble des circonstances, pour que sa sagesse puisse, en pleine connaissance de cause, décider des mesures qui conviendront le mieux aux intérêts communs.

La convention additionnelle prussienne a porté la fermentation en Allemagne à son comble. La cour de Berlin s'acharnant à accroître les troubles et la confusion, emploie sans scrupule les séductions également et les menaces, pour égarer les différents membres de l'Empire, pour les engager à suivre le scandaleux exemple de sa propre défec-

---

(Printed by Edward Johnston in Warwick-Lane MDCCXCV) im Druck publicirt. Thugut hatte den Entwurf des Allianztractates am 18. Mai mit folgendem Vortrage vorgelegt: „Eurer Majestät habe ich hiermit das Project der Allianz mit England zu Füssen zu legen, so wie solches nach ziemlich heftigen Widersprüchen mit dem Chevalier Eden auf solche Art verabredet worden ist, dass solches den Eurer Majestät in Erniedrigung vorgetragenen Erläuterungen gemäss, und nach der Dringlichkeit, sich auf alle Vorfälle des englischen Beistandes zu versichern, dem Allerhöchsten Interesse, so viel möglich, angemessen befunden werden kann." Darauf erging folgende kaiserliche Resolution: „Ich genehmige das Mir vorgelegte und nach den von Ihnen gemachten Erläuterungen mit England eingerichtete Allianzproject, welches nunmehr sobald möglich durch den englischen Gesandten, jedoch mit Hintanlassung der von ihm angetragenen Clausel (in so ferne dieses möglich ist) an seinen Hof sub spe rati zu befördern wäre, und wünsche Ich überhaupt, dass dieses Geschäft auf das Schleunigste zu Stande gebracht werde." Die Uebersendung des Tractates an Starhemberg begleitete Thugut mit folgender Note (Vienne, le 20 mai 1795): „Profitant du courrier que Mr. le chevalier Eden fait partir aujourd'hui pour Londres, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie du traité d'alliance et des deux articles séparés y appartenant qui viennent d'être signés ici avec le plénipotentiaire de S. M. Britannique. Le vif désir de l'Empereur de resserrer au plus tôt les nœuds d'une union qui dans tous les temps a été le vœu constant de son cœur a disposé S. M. à abréger tous les délais; par conséquent, le projet que le chevalier Eden avait reçu de Londres a été adopté, à bien peu de changements ou explications près absolument indispensables, et que tous les principes d'équité et de justice réclamaient hautement. . . ."

ion, et pour les induire à réclamer dès à présent le maintien des gnes de neutralité et de démarcation, tracées dans la convention ci-essus mentionnée, et dont la Prusse a osé promettre de soutenir au esoin l'observation de vive force par des corps de troupes tant prus-iennes que françaises, qu'on établirait à cet effet de concert avec l'ennemi e la coalition.

Déjà, par une suite du désordre général excité et propagé en llemagne par les menées les plus déloyales, nos transports des vivres nt commencé à éprouver des obstacles en plusieurs endroits, le défaut es subsistances gêne, suspend les opérations de nos armées, et l'Empire st menacé de la plus dangereuse disette, par le soin qu'ont les nom-reux commissionnaires de la cour de Berlin d'accaparer à des prix xorbitants les approvisionnements de toute espèce, pour les transporter n France et remplir ainsi le double but d'augmenter notre détresse t de subvenir aux besoins des nouveaux amis de la Prusse, les enne-is de la coalition et de l'Empire.

Persuadée de la nécessité de gagner du temps au moins, et de almer par des espérances prochaines l'effervescence et l'inquiétude des ransports pacifiques des princes de l'Empire, S. M. a cru devoir ouvrir Ratisbonne l'avis de tenter la voie d'une pacification légale et con-titutionnelle, d'après les formes prescrites par les lois d'une union arfaite entre le chef et le corps germanique; mais les artifices de la 'russe semblent par ses illusions s'être emparés des esprits, au point ue les mieux intentionnés parmi les états de l'Allemagne, tout en onvenant de ce que la défection de la Prusse a de contraire à tous s principes de la bonne foi et de la constitution germanique, n'en araissent pas moins pencher à demander à la diète que le roi soit equis d'intervenir par ses bons offices dans les négociations qui pour-aient avoir lieu pour la paix; réquisition qui servirait d'approbation l'abandon que le roi a fait de la cause de l'Empire, qui récompense-ait par une marque de confiance de la part de ses coétats un acte le véritable félonie, qui dissoudrait tous les nœuds de l'union germa-ique, subvertirait toutes les règles, anéantirait totalement l'autorité mpériale, livrerait l'Allemagne aux arrangements arbitraires d'une collu-ion perfide entre les brigands de la France et la Prusse, et ouvrirait cette dernière un champ vaste pour de nouveaux projets d'agran-lissement, pour des réclamations de toutes parts, en compensation de prétendus services rendus.

Dans cet état des choses, il n'est guères à présumer qu'il ne se pré-ente désormais des occasions où l'on pourra difficilement se dispenser l'en venir à des explications très-sérieuses, peut-être même à des voies le fait, si les adhérents de la Prusse s'avisent de vouloir nous forcer à l'inaction, en entravant par leurs chicanes la marche journalière des opérations de nos armées.

Malheureusement, pendant que le roi de Prusse commence déjà à faire revenir dans ses états une partie de son armée de Westphalie, la Bohème et la Moravie sont presqu'entièrement dénuées de troupes, les forteresses de ces deux provinces, parmi lesquelles les deux bâties par

l'Empereur Joseph de glorieuse mémoire peuvent être comptées au nombre des meilleures places de l'Europe, se trouvent dans ce moment dégarnies d'une partie de leur artillerie, successivement transportée sur le Rhin, et ne sont pas en général assez bien pourvues ni de garnisons, ni d'approvisionnements et de munitions de tout genre, pour n'être pas exposées à être emportées en peu de jours et, pour ainsi dire, par un coup de main, de la part d'un ennemi qui serait déterminé à les attaquer avec vigueur.

Nous ne nous flattons pas que ces circonstances soient inconnues à Berlin, nous ne croyons pas non plus nous tromper, en attribuant à cette cour dans tous les temps les desseins les plus pervers; mais la situation depuis quelque temps très-équivoque des affaires en France, l'existence en quelque sorte précaire de la Convention même, l'impossibilité de compter sur la solidité des liens formés ou à former avec un tel gouvernement, l'incertitude dans laquelle l'on se complait encore à Berlin sur le plus ou moins de persistance que les deux cours impériales mettront dans l'exécution de leur plan commun, relativement aux affaires de Pologne, toutes ces considérations réunies autorisaient jusqu'ici à ne pas craindre que la Prusse sans quelque puissant motif en vînt encore à une rupture ouverte.

Si la démarche décisive que les deux cours impériales doivent faire à Berlin avait lieu dans le moment actuel, elle amènerait un autre ordre de probabilités, et l'annonce inopinée du concert irrévocablement pris à l'égard de la Pologne mettrait la Prusse évidemment dans la nécessité de prendre sans retard un grand parti. Nous ignorons sans doute celui que le roi adopterait en dernier résultat, mais en supposant à ce prince une certaine dose de fermeté et d'énergie, il ne serait nullement déraisonnable de s'attendre de sa part aux résolutions les plus hardies, à celle par exemple d'entrer brusquement avec 70 ou 80 mille hommes en Bohême, de se mettre en possession des forteresses dont il serait bien difficile de le déloger par la suite, et où dans ce moment-ci, il trouverait peu de résistance, de pousser enfin sa marche vers la capitale dont il pourrait espérer de s'approcher, sans trouver sur sa route beaucoup d'obstacles à surmonter.

Nous chercherions en vain à nous dissimuler qu'en pressant vigoureusement une pareille opération, le roi réussirait probablement à réduire sous peu l'Autriche aux dernières extrémités et la forcerait de souscrire à toutes les lois qu'il lui imposerait, tant relativement aux points litigieux en Pologne, qu'aux conditions de la paix avec la France. Une telle attaque imprévue, exécutée avec vigueur et célérité, ne permettrait guères à S. M. de tirer de ses armées considérables sur le Rhin aucun moyen de résistance; notre perte serait surtout consommée, avant qu'on fût instruit à Petersbourg de l'événement, qu'on y eût donné en conséquence les ordres nécessaires, et que les armées de S. M. l'Impératrice se trouvassent en mesure d'agir et de venir à notre appui par des opérations et diversions efficaces.

Une aussi affligeante catastrophe porterait à la coalition, à la gloire et à la considération de l'alliance des deux cours un coup à tous

égards trop funeste et trop irréparable, pour que nous doutions un instant que notre intime allié ne convienne avec nous de la nécessité d'examiner avec attention d'avance les moyens à prendre, pour se prémunir contre le danger d'éprouver un semblable revers. S. M. pense donc qu'il est indispensable pour elle de pourvoir avant toute autre chose aux besoins de ses forteresses de Bohème et de Moravie, d'y réunir ou préparer, dans le plus court délai, sans exciter une sensation trop marquante, des garnisons suffisantes, des approvisionnements en tout genre, afin de les mettre en état d'une vigoureuse défense. En donnant dès à présent ses soins à ces différents objets, S. M. s'occupera en même temps des autres dispositions à faire, pour pouvoir se flatter d'empêcher qu'en cas d'une invasion subite les progrès de l'ennemi puissent au moins n'être ni décisifs, ni trop rapides.

Mais comme dans l'occurrence présente notre principale confiance ne peut reposer que dans les forces prépondérantes de notre intime alliée et dans son zèle généreux à remplir la tâche honorable que depuis le commencement des affaires actuelles elle s'est imposée, de veiller à la sûreté et à la défense des intérêts des deux Empires contre les atteintes qu'y porterait la perfidie de la Prusse, pendant que de notre côté nous serions occupés à soutenir et à repousser les efforts du fanatisme révolutionnaire de la France, S. M. ne peut qu'adresser à S. M. I. de toutes les Russies les plus vives instances, pour qu'elle veuille bien porter au plus tôt ses troupes en Pologne au plus haut nombre possible, et les réunir et disposer de manière qu'elles présentent d'avance à la Prusse une masse imposante; que de plus ces armées soient pourvues de tout ce qui peut être requis, pour agir au premier moment de besoin; et qu'en même temps les généraux soient munis de l'ordre secret d'attaquer vigoureusement l'ennemi commun, dès l'instant que l'ambassadeur de S. M. l'Impératrice résidant ici leur aurait transmis la nouvelle certaine d'une irruption hostile sur le territoire de l'Autriche.

Un autre point essentiel, sur lequel S. M. vous recommande, Mr. le comte, de faire au ministère de S. M. l'Impératrice les représentations les plus pressantes, c'est la nécessité dont il est que la communication à faire à Berlin des engagements réciproques des deux cours impériales relativement à la Pologne soit accompagnée d'une déclaration bien précise et clairement énoncée que S. M. I. de toutes les Russies regardera ses intérêts comme inséparables de ceux de l'Empereur, non-seulement dans les rapports de l'arrangement final des affaires de Pologne, mais aussi en ce qui concerne la continuation de la guerre contre la France; que la Russie ne pourrait jamais voir avec indifférence qu'on entreprît d'entraver la coalition et particulièrement l'Autriche, ou de la troubler en manière quelconque dans la poursuite d'une cause juste et nécessaire, et que S. M. l'Impératrice ferait cause commune avec la coalition et nommément avec l'Autriche, dans tous les griefs résultants de la continuation de la guerre contre la France, et dont on leur fournirait un motif fondé de se plaindre.

S. M. se flatte que ces demandes seront accueillies favorablement par S. M. I. de toutes les Russies; elles sont également conformes à la

confiance que S. M. met dans la magnanimité de son auguste alliée, et aux promesses et engagements réciproques entre les deux cours. Il n'échappera pas à la pénétration du ministère éclairé de l'Impératrice que dans la situation où nous nous trouvons, la prudence exige de faire précéder la déclaration à faire à Berlin par des mesures de prévoyance qui auraient pu être superflues, il y a quelque temps et avant la paix de la Prusse avec la France; que dans tous les cas cette déclaration n'aurait d'effet décisif que lorsque le roi sera convaincu que les deux cours impériales sont aussi déterminées que préparées d'avance à soutenir leur ouvrage; et que surtout il est essentiel que la Prusse apprenne en même temps la résolution invariable de S. M. l'Impératrice d'étendre la communauté de ses intérêts avec l'Autriche sur tous les faits et contestations, résultant de la continuation de la guerre contre la France, vu que sans cette précaution rien ne serait plus facile au roi que de trouver dans la complication actuelle des affaires de l'Empire des prétextes journaliers de nous vexer, d'amener des voies de fait et des hostilités ouvertes.

V. E. fera observer que la proposition d'un délai peu considérable dans la communication à faire à la Prusse ne provient nullement d'un sentiment de circonspection pusillanime de notre part, mais du vœu de rendre cette démarche plus efficace, de la nécessité de ne pas provoquer la Prusse contre nous, avant d'avoir pourvu à des moyens quelconques de résistance, de l'utilité enfin dont il paraît être de ne pas précipiter avant cette époque le resserrement ultérieur des liaisons du roi avec la France et les cours du Nord; car, quant à la Porte, à en juger d'après la marche ordinaire de ses affaires, et d'après le désir récemment manifesté d'envoyer des ministres extraordinaires aux deux cours impériales, il paraît décidé qu'il n'y en a rien à craindre au moins pour l'année présente.

Au surplus, le retard qu'aura éprouvé la déclaration des deux cours à Berlin sera de peu de durée: l'Empereur va ordonner sans différer les dispositions de précaution et de prévoyance relatives à nos forteresses, et S. M. se flatte que son auguste alliée daignera de son côté accélérer les mesures que sa sagesse jugera nécessaires; rien n'empêchera donc que les démarches à faire à Berlin n'aient lieu aussitôt après le retour du courrier par lequel V. E. m'informera de ce qu'Elle aura concerté avec le ministère de S. M. l'Impératrice en conséquence de cette dépêche.

L'Empereur reconnaît parfaitement toute l'utilité d'une déclaration à faire à Berlin en commun par les deux cours impériales avec celle de Londres, et je vais sans délai adresser, d'ordre de S. M., les instructions y relatives à Mr. le comte de Starhemberg, qui en cette occurrence comme en toute autre combinera ses démarches dans la plus parfaite intimité avec Mr. le comte de Woronzow. Nous nous flattons qu'on est convaincu d'avance à Pétersbourg de l'empressement loyal avec lequel nous concourrons de notre mieux à la réussite des désirs de la cour impériale de Russie relativement aux secours pécuniaires à lui fournir par l'Angleterre dans les cas prévus. A en juger par les décla-

mations du parti de l'opposition contre les avances proposées pour l'Empereur, quoiqu'au fond elles ne fussent qu'un emprunt à des conditions très-avantageuses aux prêteurs, pour ne pas dire usuraires, l'on ne peut guères s'empêcher de craindre quelques objections de la part du cabinet de St-James; mais il ne dépendra certainement pas de notre zèle que l'Angleterre ne reconnaisse la convenance de l'intérêt commun et ne remplisse les vues de notre intime alliée.

---

186. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 27 mai 1795.

* . . . . J'aurai l'honneur de transmettre à V. E. par le courrier que je vais lui envoyer une pièce secrète qui m'a paru importante, et qui est une dépêche de Berlin à Lucchesini, dans laquelle le ministère du roi, ne dissimulant point le délabrement des finances et affaires intérieures de la Prusse, insiste beaucoup sur la nécessité de conserver la paix, pendant quelque temps au moins. Cet aveu de faiblesse est rassurant, et l'on pourra sans doute en tirer bon parti, mais pour en venir à une sorte de provocation, comme le serait dans ce moment-ci la communication à Berlin de nos engagements sur les affaires de Pologne, et nommément sur les deux palatinats qui se trouvent entre les mains de la Prusse, il faut avoir prévu d'avance toutes les suites possibles; il faut surtout que la Russie se prononce bien clairement et positivement, car il ne serait pas juste que nous fussions toujours, comme nous ne le sommes que trop malheureusement dans la guerre avec la France, chargés seuls de tous les fardeaux et de tous les dangers. . . . . *

---

187. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 27 mai 1795.

* Je crois ne pas devoir laisser ignorer à V. E. que la cour de Berlin depuis ces derniers moments fait mine de vouloir se rapprocher de nous, et qu'il nous a été même insinué que, pour mieux rétablir la confiance entre les deux cours, l'on pourrait bien rappeler Lucchesini et le remplacer par un autre ministre. Mais nous ne sommes pas disposés à nous laisser séduire par ces nouvelles tentatives de la perfidie prussienne, et V. E. peut dans toutes les occasions donner l'assurance positive que nous n'entrerons jamais avec la cour de Berlin dans aucune liaison ni combinaison d'affaires qui s'écarterait le moins du monde de la confiance intime qui doit régner désormais entre les deux cours impériales, pour le moins aussi long-temps que, comme il est juste, nous pourrons compter sur une exacte réciprocité des sentiments de notre allié. . . . . Il est remis à la sagesse de V. E. de réserver pour sa propre information la connaissance des avances de la Prusse et du rappel projeté de Lucchesini, ou d'en faire confidence au ministère de l'Impératrice, selon que, d'après les circonstances, Elle le jugera à propos; quant aux protestations de l'irrévocable attachement de S. M. au système si heureusement rétabli de l'accord le plus étroit dans toutes les occasions

avec son auguste alliée, elles ne peuvent sans doute être renouvelées trop souvent. *

188. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 27 mai 1795.

A. Le corps diplomatique a fait sa cour lundi passé à Mgr. le prince de Piémont à la vénerie pour le jour de sa naissance. Toute la cour était brillante, ce qui relevait encore plus le contraste que l'élégance des atours des autres princesses et de leur suite faisait avec l'habillement de Mme. la princesse de Piémont. Quoiqu'elle ait quitté depuis près d'un an les pierreries, les dentelles et toute parure recherchée, on l'avait toujours vue dans les cours de l'année dans un habit bleu, mais en costume de cour. Comme le sexe est dispensé à la campagne des grandes robes, Mme. de Piémont n'avait lundi qu'un corset et jupe d'une étoffe de laine bleue avec une cornette blanche sur la tête. La vue de cet habillement affectait tout le monde et invitait en ce jour de réjouissance à des tristes réflexions.

Le roi, se traînant lentement sur ses pieds, laissait entrevoir un affaiblissement considérable de ses forces. On se dit même à l'oreille que l'hydropisie est formée.

B. La déclaration que Mgr. le prince de Piémont a faite dans la même matinée de lundi au cercle des ministres mérite d'être rapportée. Ce prince demanda au ministre d'Angleterre, si le comte d'Hauteville lui avait parlé. Mr. Trévor répondit avec une révérence. S. A. R. a repris: „Oui. Je suis bien aise qu'il vous ait dit ma façon de penser qui est invariable. Il n'y a que les Français qui ne disent jamais la vérité, qui aient pu me prêter des opinions que je n'ai jamais eues; et certainement, ma façon de voir les choses est toujours la même." Ces mots du prince de Piémont ont trait aux bruits répandus par les Français qu'il voulait détacher le roi de la coalition et qu'il était porté à dissoudre ses liaisons avec l'Angleterre pour se réunir à la Prusse.

189. KÖNIGIN CAROLINE VON NEAPEL AN DIE KAISERIN.

(Eigenh., Orig.) Le 31 mai 1795.

Ce sera Gallo qui vous présentera cette lettre de ma part et que j'envie de tout mon cœur. Je partirais avec une satisfaction inexprimable avec lui, mais je ne suis point si heureux. Je dois lui rendre justice qu'il a tenu une conduite parfaite et s'est montré infiniment attaché à vos personnes et bontés que vous lui avez témoignées. Aussi est-il bien content de retourner. Cela lui a été au commencement sensible de ne pas rester ministre, comme on l'avait imaginé; mais les circonstances étaient telles, les choses internes surtout, que tout changement pouvait devenir dangereux et Gallo se trouvait par malheur parent, ami et lié avec tout ce qui est de notre noblesse, hommes et femmes, noté comme jacobin. Cela a rendu de toute impossibilité sa nomination de ministre à Naples; votre cher père pense lui confier la vice-royauté de Sicile, quand les troubles actuels seraient apaisés. . . . .

190. DIETRICHSTEIN AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Francfort, ce 1 juin 1795.

. . . . On dit que c'est les autres généraux, surtout Mr. de Warnsleben, qui ont détourné Mr. de Clerfayt de l'opération qu'il avait en vue; c'est bien malheureux sous tous les rapports et ne peut ne prêter à la critique de toutes les manières et à l'abandon des princes et états de l'Empire qui y sont déjà assez disposés. Il eût été bien à souhaiter, si déjà l'on ne peut ou ne veut secourir Luxembourg, que du moins il se fût fait une opération qui eût un peu couvert la mauvaise nouvelle de la reddition de cette place, qui aura lieu dans le courant ou vers la fin de ce mois. Ce qui arrive en France maintenant, les troupes que les armées envoient à Paris, tout semble dire que c'est pour nous le moment d'agir. Les prisonniers français, en partant d'ici hier, étaient précédés d'un violon qui jouait *ça ira*, tandis que leurs amis, les Prussiens, exécutaient la Marseillaise.

---

191. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 1 juin 1795.

J'ai mis sous les yeux de S. M. les différentes dépêches que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 16 mai.

Il y a déjà trois ou quatre mois que d'ordre de S. M. j'ai déclaré à Mr. le comte de Rasumowski que nous étions parfaitement d'accord relativement au principe de l'évacuation des parties de la Volhynie et du palatinat de Chelm sur la rive droite du Bug, occupées par nos troupes, et que cette question en elle-même n'était sujette à aucune difficulté; mais il était de toute impossibilité d'effectuer cette évacuation dans le moment même, parce qu'outre les inconvénients du remuement des troupes au fort d'un hiver le plus rigoureux qui ait existé depuis longues années, l'état de tranquillité, regardé alors comme assez précaire en Gallicie, ne permettait guères d'en dégarnir entièrement aucune partie, et que les troupes rentrées de Volhynie dans l'intérieur du pays n'y auraient trouvé aucun moyen de subsistance, vu que de notoriété publique la partie orientale de la Gallicie n'a toujours principalement reçu que des vivres tirés de l'Ukraine, et que par la défense inopinée de l'exportation de toutes les denrées, publiée de ce côté-là par les commandants des troupes de S. M. l'Impératrice, défense que toutes les sollicitations du gouvernement de Léopol n'ont même pu encore faire lever jusqu'ici, nos habitants des contrées voisines de la Gallicie se trouvèrent eux-mêmes réduits à la plus grande détresse. Si depuis l'époque bien peu reculée du commencement du printemps l'évacuation dont il s'agit n'a pas été encore achevée, c'est que nous pensions que d'un moment à l'autre un développement plus décisif des affaires de Pologne déterminerait la nouvelle dislocation générale de nos troupes d'une manière plus précise. Mais il serait bien affligeant pour nous, si, après les grands exemples de fidélité que l'Autriche peut se flatter d'avoir donnés depuis l'heureuse union des deux cours impériales, un retard si peu considérable dans un objet de ce genre eût été capable de nous faire soupçonner de la moindre hésitation dans l'exécution de

nos promesses. V. E. ne doit balancer de déclarer dans toutes les occasions que S. M. regardera toujours toute variation dans les mesures adoptées entre les deux cours comme directement contraire à sa dignité également et à la loyauté de son caractère, qu'elle remplira toujours avec constance et fermeté tous ses engagements, et qu'elle ose attendre avec confiance une parfaite réciprocité de la générosité de son auguste alliée. Au surplus, des ordres réitérés vont être donnés dans la journée de demain à Mr. le général de Harnoncourt, pour s'entendre sans délai avec Mr. le maréchal de Romanzow sur l'effectuation de la remise aux troupes de S. M. l'Impératrice des endroits jusqu'ici occupés, de sorte que je présume que la nouvelle de l'arrangement total de cet objet suivra de bien près à Pétersbourg l'arrivée de cette dépêche.

192. RAPPORT

du comte de Trauttmansdorff, chancelier des Pays-Bas, à l'Empereur François II, sur les avantages que trouverait la maison d'Autriche à rentrer dans la possession des Pays-bas; 2 juin 1795.

(Gedr. in: Gachard, Analectes VII, 549.)

193. ALLERHÖCHSTE RESOLUTION

über die hofkriegsräthliche Note vom 2. Juni 1795 wegen den Vorsehungen in den böhmischen und mährischen Festungen.

(Kr.-A.) (Copie.)

Es geht Meine Willensmeinung dahin, dass unter den böhmischen und mährischen Festungen jene von Theresienstadt, Josefstadt, Königgrätz und Olmütz, jede auf eine Zeit von ungefähr vier Monate, Eger aber als ein Platz, der zu einer langen Defension nicht geeignet ist, etwa auf fünf Wochen mit allem jenen, was, um solche in einen guten Vertheidigungszustand zu setzen, nöthig ist, versehen werden soll, wobei dann von denen verschiedenen Approvisionirungsarticulen nach dem Unterschied ihrer Beschaffenheit das vorzüglich Nöthige allsogleich anzuschaffen, das Uebrige aber nach dem Antrag des Hofkriegsrathes und [sowie] im Jahre 1793*) mit Olmütz geschehen ist, zum voraus von nun an sicherzustellen sein wird. Von der ohnehin geringen Anzahl der in Meinen übrigen Landen befindlichen Bataillons und Escadrons einige nach Böhmen und Mähren zu ziehen, erachte Ich für dermalen nicht räthlich und wird blos darauf zu sehen sein, inwieweit die hin und wieder in der Nähe von Böhmen und Mähren existirende Reservedivisionen zu diesem Ende zu verwenden sein können. Die einsweilige Vermehrung ist also zuvörderst in der Herbeinehmung der Patentalinvaliden zu suchen, zu welchem Ende dann jede deren in Böhmen und Mähren bereits befindlichen Reservedivisionen mit der vorgeschlagenen Einberufung von 200 Patentalinvaliden zu verstärken sein wird und ein Gleiches auch bei denen Reservedivisionen, so aus Meinen übrigen deutschen Landen nach Böhmen und Mähren abzurücken bestimmt wurden, zu geschehen hätte.

*) Oberhalb steht mit Bleifeder: 1790.

Sowie nun der Hofkriegsrath Mir diesfalls das Zweckdienliche auf das Eheste vorzuschlagen hat und daraus ungefähr die Anzahl der sämmtlichen Mannschaft, so etwa mittlerweile in Böhmen und Mähren zusammenzubringen möglich sein kann, zu ersehen sein wird, so ist Mir weiters ein Entwurf darüber zu unterlegen, wie gedachte Mannschaft in die Festungen und denen in der Nachbarschaft gelegenen Ortschaften so zu dislociren sein wird, dass dadurch jedwedern der gesagten Festungen auf alle Fälle ein verhältnissmässiger Garnisonsstand zugetheilt werde, nachdem solche mit ganz vollzähliger Garnison nach denen bei anderen Gelegenheiten gemachten Anträgen zu versehen in diesem Augenblick nicht möglich ist.

Alle obenstehende Verfügungen werden bestens zu beschleunigen und zu jenen vorläufigen Einleitungen, so von nun an vorzunehmen thunlich ist, ohne allen Zeitverlust vorzuschreiten sein, wobei aber vordersamst der Bedacht darauf zu nehmen wäre, dass dabei, so viel es die Natur der Sache zuliesse, alles unnöthige Aufsehen vermieden und die Vorkehrungen unter schicklichen Vorwänden getroffen werden.

Zu Umgehung aller etwaigen Geldanständen, werde Ich dem Ministre der auswärtigen Geschäfte den Befehl ertheilen, wegen eines aus einem besonderen Fonds an den Hofkriegsrath zu machenden Vorschusses von einsweilen 120.000 fl. sich mit dem Hofkriegsrath einzuvernehmen.

194. ALLERHÖCHSTES HANDBILLET AN GRAFEN PALFFY UND GRAFEN ROTTENHAN.

(Copie.) 2. Juni 1795.

Da man bei gegenwärtiger Lage der Umstände von Seite der Staatsverwaltung zur Befestigung des allgemeinen Wohls auf jede bedenkliche Handlung die sorgfältigste Aufmerksamkeit tragen muss, so schliesst die nothwendige Folge von selbst, dass man in dieser Rücksicht auch keine geheime, verschlossene Zusammenkünfte, wessen Namen sie immer sind, gestatten könne. Sie werden daher die Verfügung treffen, dass ohne Weiterm die Frequentirung der sogenannten Freimaurerlogen und was sie sonst für Namen haben mögen, überall, wo sie existiren, eingestellt und von den betreffenden Landeschefs auf die Befolgung dieser Anordnung genau gesehen werde.

195. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St. Petersburg, den 2 Juni 1795 n. St.

. . . * . . . . Man hat durch gedachten russischen Botschafter*) mit Leidwesen vernommen, dass man bei uns es nicht an der Zeit glaube, dem König von Preussen die vorhabende Mittheilung zu machen; so unangenehm ist dem hiesigen Hofe alle Abweichung von dem verabredeten Plan. Auf gleiche Art wird auch hier die kaiserliche Erklärung an dem Reichstag in Regensburg, die in den Zeitungen enthalten war, angesehen. „Glauben Sie mir, Herr Botschafter," sagte mir des-

*) Rasumowski.

unter schwerer Verantwortung und Strafe zu verbieten, da dieses des Militärstandes Sache nicht, sondern dessen Bestimmung und Obliegenheit, sich militärisch zu betragen, zu handeln und sich dahin commandiren zu lassen, dieses genau und willig zu befolgen, seie. Der Herr Feldmarschall hat auch hierauf den strengsten Befehl erlassen und einigen Generalen persönlich gesagt, dass er bei dem ersten Wort und Raisonniren über politische Handlungen und über Frieden sie ablösen und nach Wien schicken würde.

Ich schliesse hiemit diesen geheimen Bericht mit der Bemerkung, dass dieser Armeelage auf ein oder die andere Art schleunig abgeholfen werde, da selbst der General Lauer, den ich vertraulich im Hauptquartier gesprochen habe, die Wahrheit und die Existenz dieser Lage im Grunde bestätiget. . . .

197. REUSS AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Berlin, den 9. Juni 1795.

Auf besonderes Ersuchen des Freiherrn von Hardenberg, vorläufig E. Exc. anzuzeigen, was nächstens auch durch förmliche officielle Mittheilung geschehen wird, unterlasse ich nicht, E. Exc. desselben vertraute Aeusserungen wegen der in den fränkischen Markgrafthümern verfügten Getreidesperre im Folgenden gehorsamst vorzulegen. Es habe nämlich, sagte dieser Minister, die ansbachisch-baireuthische Regierung, theils weil alle andere fränkische und benachbarte Stände seit dem böhmischen Ausfuhrverbote eine Sperrung ihrer Gebiete auf der Kreisversammlung verfügt hätten, theils weil die dringendsten Anzeigen eines in erwähnten zwei Markgrafthümern zu befürchtenden Mangels an die Regierung ergangen seien, zuletzt auch nicht umhin gekonnt, eine gleiche Verordnung zu erlassen. Um aber einen ungezweifelten Beweis zu geben, dass diese Verfügung (wie Leute, denen es um zu erregende Misshelligkeiten zwischen beiden Höfen zu thun seie, die Sache unfehlbar vorzustellen bemühet sein würden) keineswegs zur Absicht habe, den Aufkauf der Lebensmittel für die kaiserliche Armee zu erschweren oder gar zu hindern, oder sich ein unnachbarliches und unfreundschaftliches Betragen gegen den kaiserlichen Hof zu Schulden kommen zu lassen, so habe er, Freiherr von Hardenberg, den kurbrandenburgischen Geschäftsträger bei dem fränkischen Kreisconvent in Nürnberg gemessenst angewiesen, in anerkanntem Bezuge auf die zwischen beiden Höfen bestehende freundschaftliche Verbindung bei den versammelten Ständen auf die Aufhebung dieser Sperre angelegendst anzutragen und vielmehr die Proviantirung der k. k. Armee möglichst zu erleichtern; zugleich habe er der baireuthischen Kammer befohlen, der königlich böhmischen Regierung sogleich hievon Nachricht zu geben, als auch bei derselben geziemend um hochgeneigten Nachlass oberwähnten Ausfuhrverbotes anzuhalten und, im Falle dieses Gesuch bewilliget werden würde, alsbald zuzusicheren, dass das bestehende Verbot ansbach-baireuthischerseits auch allsogleich wieder aufgehoben werden solle. . . .

Se. Maj. haben den Erbprinzen von Hohenlohe zum Inspecteur der in den Markgrafthümern bequartirten Truppen ernannt, über dieses

die Ordres an denselben gesandt, das Commando der am Rhein und Main stehenbleibenden preussischen Truppen zu behalten, weil er, wie mir der Herr Graf Haugwitz zu erkennen gab, den ganzen Krieg hindurch sich habe angelegen sein lassen, Sr. Maj. Willen zufolge eine ersprieszliche Harmonie zwischen den kaiserlichen und preussischen Truppen zu erhalten und man also von ihm am sichersten erwarte, dass er auch ferner Alles anwenden werde, dieselbe aufrecht zu erhalten. . . . .

198. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 9 juin 1795.

* . . . . Je sais positivement, quoique le gouvernement anglais en fasse encore un mystère à tout le monde, qu'on se propose de faire incessamment une tentative sur la côte de Bretagne. Quelques milliers de Français déjà partis pour Jer[se]y, sous la conduite d'un certain Mr. de Puisay, qui prétend avoir des intelligences avec les Chouans, sont destinés à cette entreprise; si elle est couronnée du moindre succès, on emploiera des forces plus considérables, et on se propose de faire jouer alors à Mr. le comte d'Artois un rôle convenable à sa naissance. *

199. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 10 juin 1795.

J'ai communiqué à Mr. le comte d'Hauteville le contenu de la dépêche de V. E. du 25 mai. Ce ministre a admiré les vues profondes de sagesse qui ont dirigé les démarches de notre auguste maître comme chef de l'Empire, après la paix impolitique et inconstitutionnelle de la Prusse, et il m'[a] assuré que le roi, son maître, fidèle à ses engagements, subordonnerait toujours sa conduite à celle de S. M. I. et de ses alliés. „Il ne faut pas se laisser donner la paix par la France," m'a-t-il dit; „si nous l'acceptons de ses mains, elle nous fera la loi."

J'ai demandé à Mr. le comte d'Hauteville de quelle façon la cour de Berlin lui avait fait annoncer sa paix séparée. „Laconiquement"; m'a-t-il répondu, „Mr. de Chambrier m'a communiqué le traité, en disant *que son maître se flattait qu'il serait un acheminement à la paix générale*. Et comme nous n'avons jamais fait sonder les intentions des Prussiens pendant leur négociation à Bâle, ils ne nous ont pas invités à nous mettre sous leurs auspices, comme ils ont fait avec plusieurs états de l'Empire. Ils nous ont bien garanti conjointement avec S. M. l'Empereur l'intégrité de nos états; mais il faudra voir, s'ils se souviendront de cet engagement, puisqu'ils en oublient tant d'autres."

200. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 12 juin 1795.

Je profite aujourd'hui de l'occasion de l'envoi d'un courrier anglais, pour avoir l'honneur de rendre compte en détail à V. E. des instructions que Mr. le comte de Woronzow a reçues de sa cour, il y a quelques jours, et que ce ministre a bien voulu me communiquer

est de mettre bien au fait le chef de l'armée russe des termes où en est l'Impératrice avec le roi de Prusse et de la possibilité d'une guerre prochaine avec lui. Le maréchal étant un de ces personnages avec lesquels on négocie plutôt qu'on n'ordonne, on a cru cet envoi nécessaire pour le faire agir contre la Prusse avec le zèle et la bonne volonté sans lesquels on a souvent éprouvé que ses grands talents ont été insuffisants. On m'assure aussi que dans l'intervalle il est arrivé une dépêche du maréchal dans laquelle il parle des Prussiens et de leur conduite, tant envers la Russie, qu'à notre égard, comme ils le méritent, en sorte que Zawadowski le trouva très-bien disposé pour ce qu'il a à lui dire. . . . . *

202. REUSS AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Berlin, den 13. Juni 1795.

. . . . Schliesslich liegt mir noch ob, folgenden ganz gehorsamsten Bericht über einen Gegenstand abzustatten, über welchen beide Herren Minister, Baron Haugwitz und Freiherr von Hardenberg, Einer nach dem Andern, bei Gelegenheit eines am dritten Orte gestern miteinander eingenommenen Mittagmahles eine Particularunterredung ansponnen, in welcher ich von Beiden angelegentlich ersucht ward, baldmöglichst zur Wissenschaft E. Exc. zu bringen, welchen Unwillen bei des Königs Maj. und bei dem hiesigen Ministerium die Nachricht von dem durch die Klatscherei des Abtes Salabert bei dem Kurfürsten von Baiern erregten Argwohn und von der daraus entstandenen Sr. Maj. dem Kaiser ausserordentlich unangenehm gewesen sein müssenden Botschaft dieses Herrn Kurfürsten hervorgebracht habe. Es sei zwar wahr, dass Pichegru und Merlin bei der Zusammenkunft mit dem Freiherrn von Hardenberg demselben gesagt hätten, der kaiserliche Hof lasse durch den Baron Carletti bei dem Wohlfahrtsausschusse Unterhandlungen entamiren, deren Zweck der Austausch von Baiern gegen die Niederlande unter der Bedingniss seie, dass das ganze linke Rheinufer an Frankreich verbleiben solle, und dass der Armee in Folge dessen der Befehl zugekommen sei, nicht zu attaquiren; es sei auch an dem, dass der Freiherr von Hardenberg bei seiner Durchreise durch Mannheim mit dem Abte Salabert darüber im Vertrauen gesprochen habe, es seie aber ganz ungegründet, dass der Freiherr von Hardenberg diese Sage für gewiss ausgegeben, und noch ungegründeter, dass derselbe von Herrn Barthélemy gesagt habe, dieser habe sie selbst bestätiget. Es falle ihm, sagte Herr von Hardenberg, ausserordentlich schmerzlich, sich, dem es so sehr um das beste Einverständniss zwischen dem kaiserlichen und seinem Hofe zu thun seie, für einen vorsätzlichen Störer desselben gehalten sehen zu müssen; deswegen habe er auch unverzüglich dem Grafen Görz in Regensburg aufgetragen, diesen Aussprengungen laut zu widersprechen. Der Herr Graf von Haugwitz sprach in gleichen Ausdrücken und fügte noch hinzu: er fühle, wie gerecht der Unwille Sr. Maj. des Kaisers und E. Exc. nicht nur über den Vorfall selbst, sondern auch gegen des Königs Maj. seie, in Rücksicht dessen, was zwischen beiden Höfen über diesen Gegenstand verhandelt worden seie; er fühle zu sehr, wieviel

den Franzosen daran gelegen sein müsse, Zwietracht zwischen beiden Höfen zu säen, um nicht überzeugt zu sein, dass des Pichegru ganzes Vorgeben ungegründet, vorzüglich aber mit den angegebenen Umständen nichts als eine bösliche Verleumdung seie; es seie auch der Marquis Lucchesini gemessenst angewiesen worden, sich alle Mühe zu geben, den Allerhöchsten Hof zu überzeugen, welches Missfallen der König über diese gehässige Sache hege, und wie er, Graf Haugwitz, in des Königs und seinem Namen auch mir versichere, dass Höchstderselbe aufrichtig wünsche, dass ihm Gelegenheit gegeben werden möge, Beweise seiner Bereitwilligkeit geben zu können, das Beste des k. k. Hauses zu befördern. Ich meines Ortes glaubte mich auf die Zusage einschränken zu sollen, dass ich Alles pünktlich einberichten würde, und unterlasse nicht, solches hiemit unvorgreiflich in Vollzug zu bringen.

---

203. LUDWIG (XVIII.) AN DEN KAISER.

(Orig.) A Verone, ce 14 juin 1795.

L'augmentation que V. M. vient d'accorder au corps de Mr. le prince de Condé est une nouvelle preuve de ses sentiments pour la plus juste des causes, et je la supplie d'en recevoir tous mes remercîments. J'ai souvent manifesté à V. M. mon juste désir de sortir d'une inaction aussi pénible pour moi que contraire au succès de la cause que V. M. défend avec tant d'énergie. Jamais peut-être l'occasion ne fut plus belle; presque tous les Français sont las du joug de la Convention que les perpétuelles dissensions intestines leur font mépriser, et le désir de revenir à la royauté éclate de tous côtés. Mais ces mouvements intérieurs auraient besoin d'un point d'appui et les chefs du parti dominant emploient la calomnie à défaut d'autres armes pour empêcher qu'on ne saisisse celui qui s'offre si naturellement. C'est en persuadant au peuple français que S. M. et ses alliés veulent envahir la France, qu'ils trouvent des soldats et ils en trouveront tant que cette opinion subsistera. J'avais prévu cet effet, il y a deux ans; je n'ai pas caché la vérité à V. M., et c'est avec la même franchise que je prends aujourd'hui la liberté de lui dire qu'il est encore temps de détruire cette fatale opinion, mais qu'elle ne peut l'être que par des grands moyens et que bientôt peut-être il n'en restera plus. Je supplie donc V. M., par le salut de la France qu'elle tient dans ses mains, par son propre intérêt même, de trouver bon que je cède au désir que Mr. le prince de Condé ne cesse de me manifester, et que j'aille me mettre à la tête du corps qu'il commande. Ma présence, mon entrée en France à la tête de ce respectable corps, ma réunion avec son digne chef seront, j'ose l'affirmer, le garant le plus certain de la pureté des intentions tant calomniées de V. M., et par cette seule démarche, Elle aura la gloire d'avoir tiré la France de l'abîme de maux où elle est plongée, et d'avoir sauvé une grande partie de l'Europe de ceux qui la menacent.*)

*) Am 8. Juli erneuerte Ludwig (XVIII.) diese Bitte.

204. CLERFAYT AN ALVINCZY.

(Kr.-A.) (Eigenh.) **Le 16 juin 1795.**

Si l'ambassadeur Barthélemy arrive, muni d'un passe-port de la cour, du ministère ou du ministre Degelmann, il faut le laisser passer. Tout autre passe-port, prussien même, ne peut lui servir. Il n'est pas apparent que Degelmann lui donne un passe-port, sans en avoir des ordres de la cour; c'est pourquoi nous laisserons passer même sur ce passe-port de Degelmann. On a retrouvé une patente de S. M. l'Empereur qui défend le passage à tout envoyé français. Elle est claire et précise; j'en joins ici la copie. Lorsque Barthélemy sera à la frontière, ou si même on l'avait laissé déjà passer la frontière, dans l'endroit où il sera arrêté pour être examiné, s'il n'a pas les passe-ports ci-dessus nommés, on lui dira que, d'après la patente émanée, on ne peut laisser passer aucun envoyé ou ministre, qu'il a le choix de retourner, ou s'il se le refusait qu'on serait obligé de l'arrêter. S'il prend la part de retourner, il sera escorté jusqu'à la frontière par un officier et quelques hommes comme ordonnance, et on aura les égards convenables; s'il ne veut pas retourner, on lui signifiera les arrêts. Un officier aura la garde et l'inspection et quelques ordonnances dans la maison à proportion du nombre de personnes qui seraient avec lui. Il n'aura de sentinelle qu'au cas que sa conduite rende nécessaire de prendre cette précaution. En tout, il faut le traiter avec honnêteté et éviter tout ce qui pourrait faire de l'éclat ou causer du rassemblement inutile. Voilà tout ce que je peux dire. Je ne crois pas qu'il viendra, puisqu'on dit que le congrès ne sera pas à Francfort. . . . .

---

205. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) **Vienne, le 16 juin 1795.**

. . . . Vu le parti décisif que la Prusse en a tiré, nous pouvons déjà prévoir avec une sorte de certitude que, malgré tous nos efforts la pluralité des suffrages à la prochaine formation de l'avis de la diète de Ratisbonne s'obstinera inconsidérément à invoquer l'intervention des bons offices de la cour de Berlin pour la pacification de l'Empire et à voter ainsi pour une mesure non-seulement subversive de toute l'autorité de S. M. en Allemagne, mais qui, en soumettant une négociation délicate d'ailleurs à tous égards et difficile à l'influence exclusive d'un ennemi acharné à nous nuire, finira immanquablement par nous réduire à la dure nécessité d'affronter les dangers les plus certains, ou d'obéir à l'impulsion des circonstances, en abandonnant la cause de la coalition à laquelle S. M. depuis quatre ans n'a discontinué de porter les plus grands et les plus généreux sacrifices. Il est vrai qu'il reste à toute rigueur une ressource à S. M., celle de refuser sa ratification à l'avis de l'Empire; mais outre que l'exercice de ce droit depuis un temps considérable est presque tombé en désuétude, l'on ne peut se dissimuler d'avance les suites importantes que peut avoir un pareil refus dans la conjoncture: car il est indubitable que la Prusse saisira avidement le mécontentement des états, pour les porter à une scission ouverte, pour réunir sous

es drapeaux une ligue formidable contre l'autorité de S. M., pour dis-oudre entièrement tous les liens de l'union germanique, pour allumer e flambeau de la discorde et livrer l'Allemagne aux discussions inté-ieures les plus violentes, afin de préparer par le déchirement de ses arties un nouvel aliment à sa cupidité démesurée.

Plus le temps approche où les circonstances ne permettront plus à l'Empereur de différer à prendre un parti décisif et dont les consé-quences seront de la plus haute importance, plus la sagesse de S. M. exige de s'occuper d'avance des moyens de détourner l'orage, s'il en est emps encore, ou d'en courir en tout cas les risques avec une plus grande apparence de succès.

Rien n'est plus propre à tranquilliser l'Empereur, ni rien plus nécessaire pour le rassurer sur les chances quelconques de l'avenir que les espérances qu'il fonde sur la loyauté et la magnanimité des senti-ments de son auguste alliée, dont S. M. se trouve par conséquent dans le cas de réclamer de la manière la plus instante l'assistance et l'appui les plus prompts et les plus efficaces. Au faîte de la grandeur où le glorieux règne de S. M. l'Impératrice a porté la Russie, nul évènement sans doute ne saurait désormais être étrange à sa puissance: mais il n'y a aucun plus fait pour exciter son attention et son intérêt les plus particuliers que les dangers imminents qui menacent le corps antique de l'Empire germanique, près de se précipiter lui-même vers sa ruine, et de devenir, au milieu des convulsions de l'anarchie et des troubles intestins, la proie des machinations les plus perfides, et d'une détestable conspiration d'un de ses membres avec les ennemis communs du repos de l'Europe et de tous les trônes. Cette alarmante perspective qu'offre l'avenir va être réalisée bientôt, si la prépondérance de la Russie n'arrête sans aucun délai le cours des projets iniques de la politique prussienne. Dès le commencement de la guerre dans laquelle l'Empereur s'est voué avec l'ardeur la plus généreuse à la défense de la cause générale de l'Europe contre les perturbateurs de la France, la cour impériale de Pétersbourg a déclaré de la manière la plus précise que, l'éloignement des lieux l'empêchant d'employer ses troupes directement contre les scélérats de la France, elle se chargeait du soin de veiller dans le Nord et vers l'Orient sur les intérêts communs de l'alliance et de la coalition, et qu'elle réprimerait avec vigueur tout attentat qui y serait contraire; c'est par un effet de sa confiance sans bornes dans son au-guste alliée que S. M. n'a pas hésité depuis quatre ans d'épuiser, avec tout l'abandon du zèle, les ressources de sa monarchie, dans d'immenses efforts qui, s'ils n'ont pas été toujours heureux, n'en déposent pas moins de la pureté de ses intentions. Le temps est venu où la Russie ne doit plus différer de dégager ses promesses, et l'Empereur ne se permet pas le moindre doute que la grande Catherine ne remplisse d'une manière digne de son âme élevée la tâche glorieuse qu'elle s'est elle-même imposée.

Outre ces considérations générales, qui appellent la cour impériale de Pétersbourg à se prononcer sans nul retard ultérieur vis-à-vis de celle de Berlin de la façon la moins équivoque, il reste à S. M. à in-

voquer les engagements précis de la convention secrète du 3 janvier 23 décembre, dans laquelle en termes exprès le cas à été prévu où la Prusse se porterait envers l'Autriche à des menaces et à des démonstrations, pendant la continuation de la guerre contre la France. Il est de toute évidence qu'il est impossible de manifester avec plus d'arrogance les intentions les plus hostiles, que la Prusse ne se permet de le faire vis-à-vis de l'Autriche, en exhortant, en pressant avec la plus grande publicité les différents membres du corps germanique à la défection, à retirer leurs contingents, à se soustraire à leurs devoirs envers leur chef et envers l'Empire, en les y forçant par les plus effrayantes menaces, en déclarant à la face de l'Europe d'être convenus avec l'ennemi de la coalition d'une ligne arbitraire de démarcation et de prétendue neutralité, pour circonscrire, pour rendre impossibles les opérations des armées de S. M., pour affamer ses troupes, afin de faire servir la fertilité des contrées de l'Allemagne à subvenir aux besoins des brigands de la France, en annonçant avec insolence d'avoir pris avec l'ennemi l'engagement formel de garantir cette ligne de prétendue démarcation, qui doit réduire l'Autriche à l'inaction, à la nécessité de subir les loix d'une paix honteuse, et en bravant enfin la juste indignation des cours coalisées, par la déclaration expresse d'être décidée à maintenir, par la violence et au moyen de corps de troupes à établir de concert avec l'ennemi, l'exécution des stipulations de cet ouvrage mémorable de perfidie, nommé la convention additionnelle.

Après des faits aussi notoires et aussi incontestables, nous nous flattons que la cour impériale de Pétersbourg ne balancera plus un seul instant à s'occuper avec soin d'arrêter par des démarches énergiques les progrès ultérieurs des funestes effets des manœuvres iniques de la Prusse qui menacent l'Allemagne d'un bouleversement inévitable et la coalition de son entière dissolution; que par conséquent S. M. I. de toutes les Russies se portera à faire connaître au roi, de la manière la plus expressive, qu'elle ne saurait voir avec indifférence une conduite qui tendait ouvertement à favoriser l'ennemi commun au grand préjudice de la coalition, dont S. M. l'Impératrice est un des principaux membres, qu'elle exigeait que le roi cessât d'agiter l'Allemagne, d'inviter ses membres à la défection, et d'y fomenter par toutes sortes de voies le désir inconsidéré d'une paix précipitée, qu'après avoir fait sa paix particulière, il abandonnât à l'Empire le soin de pourvoir à sa propre convenance par les voies constitutionnelles, sans prétendre soumettre les négociations de la pacification à son influence, par sa médiation ou ses bons offices, qu'en retirant ses troupes dans l'intérieur de ses propres états, il renonçât à insister désormais sur l'observation d'une prétendue ligne de démarcation, impossible à soutenir, sans annoncer l'intention manifeste de troubler les cours coalisées dans la poursuite d'une guerre juste et nécessaire, qu'enfin, si malgré les promesses les plus solennelles la cour de Berlin avait cru devoir se séparer de la cause commune, S. M. I. de toutes les Russies demandait que le roi s'abstînt au moins de toute démarche qui, en décelant une partialité honteuse pour les régicides, nuirait en manière quelconque aux intérêts de la

coalition, auxquels S. M. l'Impératrice ne saurait dans aucune occasion se dispenser d'accorder l'appui le plus efficace.

Pour qu'une pareille déclaration produise tout l'effet qu'on doit en attendre, nous devons désirer qu'en même temps les ministres de l'Impératrice dans l'Empire soient munis des ordres nécessaires, pour manifester en tout temps et en toute occasion l'intérêt intime que leur auguste souveraine prend à la cause de l'Autriche et à celle de la coalition, et pour témoigner en même temps la désapprobation expresse des vœux pusillanimes de l'Empire pour une paix prématurée. Malgré la tournure excessivement désastreuse que les intrigues déloyales de la Prusse ont déjà donnée aux affaires, il est à espérer qu'au moyen de pareilles déclarations nous parviendrons peut-être à écarter encore toute pacification précipitée, et à diriger les négociations, dans le cas où l'on fût obligé d'en venir là, vers le but le plus conforme au bien de la cause commune; mais nous ne saurions dissimuler que le moindre délai que contre toute attente l'on mettrait à Pétersbourg désormais à se prononcer avec force rendrait le mal irréparable, et consommerait la ruine de la coalition, pour laquelle S. M. I. de toutes les Russies n'a pas discontinué depuis le commencement de la guerre de faire connaître hautement à l'Europe reconnaissante les sentiments les plus généreux de l'adhésion la plus décidée.

L'Empereur croit superflu, Mr. le comte, d'exciter votre zèle éprouvé; l'extrême importance de la circonstance ne saurait échapper à votre perspicacité. S. M. désire que V. E. veuille bien m'informer, sous le moindre retard possible et par un des courriers qui sont à sa disposition, du résultat des représentations les plus instantes qu'Elle est chargée de faire au ministère de S. M. I. de toutes les Russies. L'Empereur ne saurait douter que les résolutions qu'on prendra ne répondent parfaitement à la confiance illimitée qu'il aime à placer dans la magnanimité de son auguste alliée. S. M. se propose de suspendre, s'il est possible, jusqu'au retour de notre courrier, les déterminations décisives qu'elle sera dans le cas de prendre sur le conclusum qui va se former à la diète de Ratisbonne.

---

206. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 16 juin 1795.

J'ai conféré à différentes reprises avec Mr. le chevalier Eden sur l'affaire du subside à fournir à la Russie par l'Angleterre. J'en ai aussi écrit préalablement à Mr. le comte de Starhemberg, et un courrier qui va partir sur la fin de la semaine lui portera des instructions plus détaillées sur cet objet. L'on ne peut pas douter à Pétersbourg que nous ne regardions l'accomplissement du désir de notre intime alliée comme étroitement lié à nos intérêts, de sorte qu'il ne tiendra pas à nos soins, ni à notre zèle que ces vues ne soient réalisées. Mais l'on ne peut pas se dissimuler que les reproches véhéments que le ministère anglais a essuyés relativement au traité de subsides avec la Prusse ne lui imposent désormais dans toutes les matières pécuniaires la plus grande circonspection, et les difficultés qu'a éprouvées de la part de

Nous sommes également persuadés de l'avantage qu'il peut y avoir, pour la cause commune, de détacher le Danemarc de la Suède, en le rapprochant des puissances coalisées, et nous agissons d'après ce principe. Il a été fait des insinuations à la cour de Copenhague sur la possibilité de faire usage de son intervention pour la pacification de l'Empire, à l'exclusion de la Suède, pour le cas où l'Empereur et le corps germanique croiraient nécessaire de se servir de l'entremise d'une puissance étrangère. Cette idée paraît flatter beaucoup l'amour-propre de Mr. le comte de Bernstorff, et probablement ne concourt pas peu à provoquer sa désapprobation assez clairement prononcée de la partialité trop marquée de la Suède pour la France.

---

209. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, ce 16 juin 1795 n. st.

Le courrier du comte Rasumowski, arrivé ici le 14 de ce mois, m'a apporté les ordres dont il a plu à V. E. de le charger en date du 27 mai. Je n'ai pas manqué dès le lendemain d'en faire communication au ministère impérial de Russie.

* . . . J'ai employé le reste de la journée et une partie de la nuit à déchiffrer et à mettre en ordre ce que j'avais à communiquer, et me rendis le lendemain chez le comte d'Ostermann. . . . .

Il [dit] que tout ce qui arrivait dans ce moment-ci avait pu être prévu dès long-temps, qu'on connaissait l'obstination du roi sur la cession des deux palatinats, tout ce qu'il faisait pour avoir la paix avec la France, que par conséquent, dès que nous croyions que notre intérêt exigeait que nous soutenions à tout prix l'acquisition de ces mêmes palatinats, il fallait dès lors faire les dispositions que nous commencions seuls présentement, et ne pas perdre un temps si précieux, [que] l'Impératrice était très-décidée à satisfaire à ses engagements et à nous secourir fortement contre le roi de Prusse, mais qu'elle ne ferait pas à elle toute seule la guerre uniquement pour nous, sans que de notre côté nous fissions les efforts qui nous étaient possibles, qu'on pouvait d'autant moins s'attendre aux difficultés que nous faisons présentement que cette communication était une chose décidément arrêtée dans nos déclarations, et que c'était en conséquence de cela que l'Impératrice l'avait en quelque sorte annoncée par sa dernière lettre, que lui, comte Ostermann, ne concevait pas trop les appréhensions que nous pouvons avoir d'un coup de main de la part du roi de Prusse, qu'il lui serait difficile de faire une invasion avec 70 mille hommes en Moravie et en Bohème, pendant qu'il avait 70 mille hommes de Russes derrière lui qui alors pourraient pénétrer dans le cœur de ses états, qu'au contraire, quand les Prussiens nous verraient faire des armements contre eux, ils s'en prépareraient d'autant plus eux-mêmes à la guerre, que, si nous rappelions des troupes du Rhin, ils en rappelleront encore plus facilement après leur paix faite, que nous sollicitions toujours l'Impératrice de se prononcer fortement contre le roi de Prusse sur les affaires de France, que jusqu'à ce qu'il en vint à nous attaquer, on ne pouvait cependant faire autre chose d'ici que de témoigner au roi en toute

occasion, combien l'Impératrice désapprouvait sa conduite et lui faire à cet égard les plus vives représentations, ce qui avait eu lieu à diverses reprises, mais que le moyen le plus sûr de ne lui laisser aucun doute sur la ferme résolution de l'Impératrice et les secours que l'Empereur devait en attendre, c'était de lui apprendre ce que les deux cours impériales avaient définitivement arrêté entre elles et dont S. M. I. ne se départirait pas, que, quant à la Russie, elle ne s'arrêterait certainement pas dans les dispositions qu'elle faisait pour l'arrangement intérieur du lot qui lui [éch]oit, qu'[il] ne fallait pas séparer les affaires de France de celles de Pologne, que les unes tenaient essentiellement aux autres et qu'on ne pouvait terminer les premières sans mettre fin aux secondes.

Je répondis au comte d'Ostermann que l'Empereur était bien loin de se refuser à une démarche arrêtée par les déclarations respectives, et que lui conseillait l'auguste souveraine à laquelle il aimait à prouver sa déférence en toute occasion, qu'il ne demandait que le temps d'être un peu préparé, qu'il n'était nullement contraire à ce que j'étais convenu d'y apporter un intervalle de peu de semaines, que mon maître n'avait aucun doute sur la fidélité avec laquelle son intime alliée remplirait ses engagements, mais qu'il ne pouvait échapper à ses lumières que, quelque efficaces que soient ces secours, si le roi de Prusse par un coup de main pouvait s'emparer de nos excellentes forteresses, la guerre contre lui en deviendrait bien plus difficile pour les deux hautes alliées; qu'il fallait au moins nous mettre à même de donner le temps aux troupes russes de venir à notre secours; qu'à la vérité, nous ne pourrions pas douter depuis long-temps des mauvaises intentions des Prussiens, et que nous devions nous attendre à toute espèce de perfidie de sa part, mais que cependant le succès de la négociation de Bâle n'avait tenu qu'à un cheveu, qu'il avait fallu pour pouvoir faire la paix que le roi sacrifie non-seulement les intérêts de l'Empire, mais ceux de ses plus proches parents dans la personne du prince et de la princesse d'Orange; que tout atroces qu'étaient les procédés des Prussiens, on ne pouvait cependant pas s'attendre à la complication d'embarras qu'il nous suscitait par la convention additionnelle à la paix; que l'Empereur, surchargé du fardeau d'une guerre aussi onéreuse, n'avait pas été en état de faire des dispositions contre la Prusse aussi promptement qu'il l'aurait désiré; qu'après les pertes que l'invasion de la Hollande avait occasionnées à l'armée du Rhin, il avait fallu aller au plus pressé et commencer par la repousser, mais que, d'après les ordres qui avaient été donnés, les préparatifs du côté de la Prusse ne tarderaient pas à être achevés, et n'en donneraient que plus de force à la démarche commune des deux cours impériales; que l'armée russe en Pologne avait besoin elle-même de quelque temps pour être tout-à-fait en mesure d'agir contre les Prusses, avec la célérité qu'exigeait la crise des circonstances; que l'Empereur était tout aussi éloigné que l'Impératrice de s'écarter en quoi que ce soit de ce qui était arrêté entre eux, mais que ce court délai en assurait d'autant plus des succès et n'était que l'application du grand principe politique que le comte d'Ostermann m'avait si souvent répété qu'il ne fallait pas menacer avant d'être en état

des généraux qui ne soient pas au-dessous du médiocre. Notre cavalerie se gâte entièrement. Le maréchal Laudon est mort, le maréchal Lacy est infirme, notre prince Hohenlohe cassé, inactif, De Vins toujours malade, Clerfayt exténué et embarrassé, Mack comme seconde ou troisième personne auprès d'un grand général ou à la tête d'un corps détaché de 30.000 ou 40.000 hommes serait, je crois, excellent, s'il recouvre sa santé. Si dans peu d'années donc nous avions avec notre armée désorganisée la guerre contre la Prusse, contre un duc de Brunsvic, un Hohenlohe, un Kalkreuth, comment nous en tirerions nous, malgré la supériorité de notre artillerie et la très-grande supériorité que nous aurions pour l'attaque et défense des places? Il faut songer à avoir des généraux; il faut avancer les Mack, les Lauer, Bellegarde, Mylius, Schmidt, Gontreuil, Wachenheim, Schwarzenberg, Brady, Jmens, Merfeld, Lusignan, Dietrich, Bianchi, Stipsics, Mahony, Cha[s]teler, enfin, avancer rapidement les plus braves gens et les plus grands talents pour avoir quelques généraux dont on puisse se servir; mais même alors on n'aura pas un chef et il en faut un. Je voudrais que nous puissions avoir le prince Hohenlohe prussien; il réunit à toutes les qualités que nous pouvons désirer la connaissance parfaite de l'armée prussienne, malheureusement mieux organisée et exercée que la nôtre, et beaucoup d'instruction. J'ai lieu de croire que cela serait possible; il aime beaucoup l'argent, il trouve qu'on ne le paye pas assez, il m'a dit que l'héritage qu'il a fait était en argent comptant, qu'il pouvait le transporter *partout où il voudrait* et que *la moindre partie* en était en Prusse. . . . .

---

211. GM. BELLEGARDE AN CLERFAYT.

(Eigenh.)

(Kr.-A.) Vienne, le 18 de juin 1795.

Malgré tous les soins que je me suis donnés pour obtenir encore un million au-delà des deux millions que j'ai marqué dans ma précédente avoir été accordés avec bien des peines, il m'a été impossible de réussir, V. E., le suprême conseil de guerre ayant borné sa demande à cette somme. Tout à l'heure, S. E. Mr. le président de guerre m'a fait appeler, pour me faire part d'un ordre de S. M. l'Empereur qui est émané en réponse à une Vorstellung par laquelle, à mon instigation, on pressait le départ du courrier et l'envoi des sommes accordées, le terme fixé du 24 approchant. S. M. y détermine le départ du courrier sans plus de délai, mais ordonne que: „le président de guerre fasse choix d'un autre courrier, le général Bellegarde devant rester ici jusqu'à nouvel ordre et ayant outre cela obtenu la permission de faire un voyage de quelques jours dans ses propres affaires". V. E. ayant été informée par le courrier qui m'a contrepassé près de Vilshofen de la volonté de S. M. relativement au plan d'opérations à former et dont je devais être le porteur, Elle ne sera pas étonnée de me voir retenu ici, et je n'ai par conséquent pas besoin de m'excuser auprès d'Elle sur l'absence de deux jours que je veux faire et que je n'allègue que comme un prétexte heureusement trouvé pour faire un mystère au conseil de guerre du motif de mon séjour ici. Car il semble qu'on cherche à lui

cacher jusqu'à la moindre chose, et cette course que je projette ne m'aurait jamais empêché d'être le 24 à l'armée, posé même qu'on eût jugé à propos de me permettre de l'entreprendre. De toute façon, j'aurais désiré être moi-même le porteur de la somme pour laquelle j'ai été envoyé ici, et je supplie V. E. de croire que j'ai employé le vert et le sec pour obtenir davantage, et que tout autre qu'Elle aurait chargé de cette commission n'aurait pas mieux réussi, et s'il n'y a pas trop de vanité à le dire, n'aurait pas même été aussi heureux que moi; à quoi je dois encore ajouter que tous les esprits sont préparés à nous voir faire sous peu de nouvelles représentations, que par conséquent elles trouveront un facile accès, et que, quand de nouvelles filières auront donné de la nourriture à la source que nous épuisons dans ce moment, vous obtiendrez facilement ce qu'on ne saurait vous faire tenir dans la détresse actuelle.

Je n'ai pas été admis à la séance tenue sur cet objet, mais j'ai sonné le tocsin chez tous les ministres, me suis gendarmé contre la réduction de ma demande de cinq à deux millions et ai pourtant réussi à convaincre de l'état de dénuement pernicieux où se trouve l'armée, à me faire écouter sans rebuffades et à arracher des paroles d'espérance et de consolation, pour l'instant prochain, dit-on, où, par les payements d'Angleterre, on pourra en faire davantage. . . . .

---

212. THUGUT AN DEN KAISER.

(Daiser's Entwurf mit eigenh. Correcturen Thugut's.)

Den 19. Juni 1795.

Auf den zur Allerhöchsten beliebigen Uebersicht wieder angebogenen Vortrag vom 17. October v. J. haben E. Maj. die geheimen Weisungen, welche wegen Arretirung eines französischen Emissärs mit Namen Probst, der mit Begnehmigung des Pariser Comité du salut public sich damit beschäftigte, in den Reichsstädten Aufruhren zu stiften oder doch dort die Gemüther nach den französischen Absichten zu stimmen, dem Grafen von Lehrbach ertheilt worden sind, Allerhöchst zu begnehmigen geruhet. Ungeachtet dieser und auch der dem Grafen von Schlick und dem Commandirenden der Reichsarmee gegebenen Aufträge wegen Entdeckung dieses gefährlichen Mannes war bisher von seinem Aufenthalte nicht das Geringste mehr zu vernehmen, und da auch durch geheime Wege mir von seinen Bearbeitungen nichts Weiteres mehr zukam, fing ich an zu glauben, dass ihn die etwa zu laut gewordene Nachforschung aus dem Reich verscheucht haben möchte. Allein mit gestriger und heutiger Post erhielt ich von dem Grafen von Lehrbach die zur Allerhöchsten Einsicht gehorsamst angebogene Schreiben vom 15. und 16. d., in welchen er mir die Nachricht ertheilt, dass er bei seiner Reise nach Regensburg in dem Gasthof zu Nürnberg den dortigen Aufenthalt dieses Probst mit dem Umstand erfahren habe, dieser Mensch habe wirklich den Ausbruch des letzthin in Erlangen entstandenen Aufruhres veranlasset; dass derselbe nun aber auf Anordnung des Grafen von Lehrbach und durch die Einleitung des wohldenkenden Nürnberger

215. REUSS AN THUGUT.*)

(Eigenh., Orig.) Berlin, den 20. Juni 1795.

. . . . Schliesslich glaube ich nicht unterlassen zu sollen, E. Exc. nur succincte gehorsamst anzuzeigen, wie der Herr Graf Haugwitz gestern nach einem Mittagmahl, auf dem wir uns trafen, bei einem Spaziergange in dem an dem Hause liegenden grossen Garten wieder die Gelegenheit ergriffen habe, von der gegenwärtigen Lage der Dinge zu sprechen und mit aller Beredsamkeit darzustellen, wie aufrichtig des Königs Maj. verlangten, in den jetzigen Umständen durch die wirksamsten Bemühungen um die Beförderung des Wohls der k. k. Staaten Sr. Maj. dem Kaiser von dem Gegentheil der immer mehr Wurzel fassenden nachtheiligen Meinung von des Königs Gesinnungen gegen Se. kais. Maj. die deutlichsten Beweise abzulegen und wie er, Graf Haugwitz, wünschte, als ein thätiges Werkzeug dabei erscheinen zu können; und wenn nur der kaiserliche Hof das Vertrauen in des Königs Bereitwilligkeit zu setzen und sich zu eröffnen geruhen wollte, welches Allerhöchstdesselben Absichten wären, so würden sich Se. Maj. der Kaiser von der Gründlichkeit dieser Anerbietungen überzeugen. Wenn vielleicht Se. kais. Maj. sich aus obwaltenden Ursachen dem Marquis Lucchesini hierüber anzuvertrauen nicht für gut fänden, so möchten Allerhöchstdieselben ihn übergehen und ihre Erklärungen geradezu hierher gehen lassen, wo Alles heilig werde geheimgehalten und von dem König Alles werde angewendet werden, solchem hochgeschätzten Vertrauen zu entsprechen. . . . .

216. DIETRICHSTEIN AN THUGUT.**)

(Orig., eigenh.) Francfort, ce 20 juin 1795.

Hier au soir, on vint me dire que Kalkreuth avait reçu subitement l'ordre de partir pour la Pologne. Aujourd'hui de grand matin, je lui écrivis pour le savoir de lui-même; il me répondit qu'il partait et qu'il me demandait quelques minutes de conversation. J'y fus tout-de-suite. Il commença par me faire promettre le secret le plus inviolable sur tout ce qu'il allait me dire. Il me lut la lettre par laquelle le roi lui donnait le commandement ici, qui était remplie d'éloges sur toute sa conduite passée, tant pour le zèle que pour l'habilité; il était dit qu'il recevait ce commandement comme une nouvelle preuve de confiance et que Hohenlohe était unentbehrlich en Silésie. En réponse à ce que Kalkreuth avait d'abord refusé de prendre le commandement ici, il me montra la seconde lettre reçue hier dans laquelle le roi dit qu'enfin il a trouvé l'occasion de le récompenser d'une manière convenable à ses mérites par un poste important qu'il va lui confier et qu'il avait sur le champ à se rendre auprès de lui pour l'apprendre. — Il me dit franchement que cela pouvait bien être une suite des intrigues de Hardenberg; je lui observais les termes de la lettre. — „C'est vrai," dit-il, „on devrait croire d'après cela qu'on me destine quelque chose de considérable; mais, si c'était de l'eau bénite de cour?" — „Et si

*) Unter demselben Datum erging eine Weisung Thugut's an Reuss, die abgedr. ist bei Vivenot, Herzog Albert von Sachsen-Teschen II, 2, 80 ff., Anm.

**) Eigenhändige Bemerkung Dietrichstein's: „très-intéressant".

l'on vous envoyait en Pologne?" — „Cela serait possible. On m'a sondé, il y a quelque temps, si le gouvernement de Dantzick me conviendrait; j'ai décliné, en indiquant celui de Varsovie, si nous l'avions, ou celui de Posnanie, s'il était formé comme plus agréable pour moi à cause de mes terres. Des personnes qui s'intéressent à moi m'ont blâmé d'avoir décliné Dantzick, je m'en suis rapproché; on m'a répondu que le gouvernement de Thorn (que je n'avais jamais demandé, auquel je ne songeais pas) n'était pas vacant. Cependant mes amis me mandent qu'on cherche moins à me nuire auprès du roi qui m'aime personnellement et dont on cherche toujours à m'éloigner. D'un autre côté, la conduite de Hohenlohe me paraît suspecte. Pourquoi rôder dans les environs, au lieu de partir? Il attendait donc ce changement? Pourquoi ne pas m'en avertir et me cacher la lettre que je sais qu'il a reçue?" Il me fit entendre ensuite qu'il croyait qu'il y avait un moment de refroidissement entre nous, qu'il emploierait toute sa vie, tout son crédit à nous rapprocher, qu'il ferait tout ce que son honneur lui permettrait de faire pour nous obliger. Il me recommanda vivement ses intérêts, en ajoutant que son homme d'affaires lui écrivait de Lemberg qu'avec de la patience on réussirait peut-être. Il finit par me donner deux adresses secrètes, l'une par les négociations Schmidt et Engelbach d'ici, l'autre par la générale-présidente de Felgenhauer à Dresde (toujours à l'insu des entremetteurs). . . . .

217. DIETRICHSTEIN AN THUGUT.*)

(Orig., eigenh.) Francfort, ce 21 juin 1795.

Hier, après avoir été chez Kalkreuth et après avoir fait mon rapport à V. E., je fus au quartier-général avec Mr. de Turpin en uniforme autrichien. Il remit au maréchal le mémoire envoyé à V. E. et Londres. Le maréchal en fut content, mais observa que tout cela était trop tard. Il attend avec impatience le retour de Bellegarde, et me dit que sans les secours d'argent les plus prompts, il serait obligé d'abandonner tout ce pays-ci; il me dit qu'il était convaincu que l'ennemi passerait le Rhin du côté de Cologne et de Dusseldorf et dans le Brisgau, que, pour le Bas-Rhin, il ne pouvait le défendre, qu'alors donc il se porterait avec la majeure partie de nos forces dans le Brisgau, et qu'on s'y battrait. Il m'a paru partager l'opinion de nos militaires que l'emprunt anglais est onéreux et humiliant, que l'Empereur s'était mis dans l'entière dépendance de l'Angleterre et engagé à lui tout sacrifier. Il m'a paru très-choqué de la présence prochaine d'un observateur dans la personne du colonel Crawford, et il m'a semblé n'être pas fâché qu'on sût qu'il pensait ainsi, d'autant plus que je crois qu'il ne me confie pas ses pensées les plus secrètes. . . . .

Kalkreuth est venu me voir ce matin, avant son départ; il m'a encore vivement recommandé ses intérêts chez nous, en appuyant sur ce que nous pouvions lui rendre un grand service dont il serait tou-

*) „Très-intéressant et plus que tout ce que j'ai encore mandé," bemerkt Dietrichstein eigenhändig über diesen Bericht.

jours reconnaissant, sans qu'il nous en coutât rien. Il m'a prié que cela reste entre lui et moi, et qu'on évite tout ce que ferait voir qu'il l'a cherché ou que nous avions voulu l'obliger, et qu'à cause de cela nous n'ayons l'air que de l'avoir accordé aux recherches de son avocat, que lui, de son côté, pour détourner tout soupçon, dirait qu'il avait trouvé des amis dans les bureaux de Lemberg ums Geld. Il est mécontent de partir d'ici, très-mécontent de Hohenlohe et de ses intrigues contre lui et d'avoir été joué sous jambe. Il me dit qu'il était très-curieux de voir ce qu'on ferait pour lui, après les belles choses que le roi avait écrites et qu'il pouvait bien faire imprimer, si elles n'étaient point réalisées. Il me dit qu'il avait lieu de croire qu'on avait employé pour l'éloigner d'ici le moyen de dire que nous aimions mieux Hohenlohe que lui, parce que nous le croyions ami des Français, et qu'au contraire, ils n'avaient pas de plus grand ennemi ni nous de meilleur ami. Il me dit que, de quelque manière que les choses tournassent, il se montrerait toujours notre ami ou celui de la Russie, autant que son honneur le comporterait, soit par ses actions, soit par les conseils qu'il donnerait, s'il avait la moindre influence. Il me témoigna quelque désir d'être jeté dans les affaires étrangères, soit comme envoyé à Vienne ou dans le ministère, en ajoutant qu'alors il pourrait nous rendre de grands services, et qu'en nous y prenant adroitement, nous pourrions y contribuer, mais qu'il fallait commencer par culbuter son ennemi mortel et le nôtre, Lucchesini, qui était la cause de tous nos malheurs, tout comme ce même homme et un autre avaient été la cause de tous les malheurs de la Pologne. Il me dit encore qu'il avait pu comprendre, par ce que son rival Hohenlohe lui avait dit, que la Russie, contre le désir de la France et de la Porte (cela se rapporte à ce que les agents français doivent avoir dit aux Polonais en Italie), avait déclaré qu'elle ne voulait plus qu'il existât une Pologne quelconque, que les Russes allaient faire volte-face, donner Varsovie aux Prussiens et s'arranger très-amicalement avec eux. Il citait toujours son auteur Hohenlohe.

Il partit, après m'avoir renouvelé ses prières et ses protestations, après m'avoir bien recommandé l'adresse de Dresde et de ne pas mettre mon cachet, ni mon nom, ni l'endroit, mais de le lui faire deviner, de parler à mots couverts et de ne lui écrire que dans les cas essentiels, qu'il ferait de même; il ajouta, soit par excès de prudence ou qu'il le pensât, le désir qu'on ne se servît que de moi entre lui et notre cour.

V. E. trouvera peut-être maintenant qu'il vaut la peine de s'assurer en quelque sorte de cet homme, et que la chose serait possible, quand même il ne s'agirait que d'être sûr qu'il ne nous nuira pas. Elle trouvera peut-être comme moi que, de quelque manière que les choses tournent, nous pourrons toujours avoir un des deux rivaux pour nous, Hohenlohe ou Kalkreuth.

Je fus ensuite chez Hohenlohe; je le trouvais enflé de joie et de contentement de sa dignité renouvelée, et d'avoir humilié son rival dont il se moque beaucoup. Il me lut la lettre de l'aide de camp du roi, Zastrow, qui dit que Kalkreuth aura le gouvernement de Dantzick et Thorn, vacant par la mort du général Raumer, et que les circon-

stances y rendent sa présence nécessaire, que le prince doit reprendre le commandement ici, principalement à cause de l'harmonie plus importante que jamais avec nous qu'il savait si bien ménager, et qu'à cause de cela il fallait qu'il reprît tous les rapports qu'il avait su se faire (cela peut regarder aussi ma petite personne). Le prince me parla de l'embarras de ce changement, de ses équipages renvoyés; mais lorsqu'il vit que je n'en étais pas la dupe, il me dit gaîment: „Allons, tout ira bien, si vous êtes sages, vous autres." Je répondis que je trouvais que nous l'étions très-fort. „Oui, à présent," répliqua-t-il, „mais depuis peu." Cet: „à présent" m'a fait trembler. Serait-il possible que nous cédassions à ces gueux? Je ne puis le croire. . . . .

218. CLERFAYT AN DEN H.-KR.-R.-PR. WALLIS.

(Copie.)

(Kr.-A.) Hauptquartier Grossgerau, den 21. Juni 1795.

E. Exc. habe ich die Ehre, das mir von dem Herrn FZM. Baron Alvinczy zugekommene Schreiben, vermöge dessen ohne sein Vorwissen der Herr Prinz von Condé Se. Hoheit Ludwig Stanislaus, Monsieur, mit Ceremoniel als König Ludwig den 18. proclamirt hat, in der Anlage mitzutheilen. Da mir die Gesinnungen des Allerhöchsten Hofes in dieser Hinsicht nicht bekannt sind, so schien mir das Beste, diesen Vorfall zu ignoriren.

219. REUSS AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, den 23. Juni 1795.

. . . Unter dem 3. d. hatte ich die Ehre, E. Exc. von dem durch den kön. schwedischen Chargé d'affaires auf Befehl seines Hofes erklärten Beitritte Schwedens zu dem preussischen Friedensschlusse und von dem Ansuchen wegen hiesiger Verwendung bei Frankreich wegen Vorpommern ganz gehorsamste Anzeige zu machen und unterlasse nunmehr nicht, als Erfolge davon ganz gehorsamst zu berichten, dass der Herr Graf v. Finkenstein dem benannten Herrn Geschäftsträger nebst den dahin gehörigen Complimenten die ministerielle Antwort ertheilt habe: Se. preussische Maj. erwarteten, was bei dem Reichstage verhandelt und beschlossen werden würde, und Se. Maj. würden gerne dazu beitragen, was in ihren Kräften stehe, dass die daselbst unter reichsoberhauptlichen Auspiciis eingeleiteten Friedenshandlungen gedeiheten, wären aber weit entfernt, zu Separatverhandlungen Anlass geben zu wollen.

220. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 23 juin 1795.

. . . . *B.* * On croit pouvoir se flatter actuellement que Mr. de Puisaye avec le secours qu'il apporte aux Royalistes est parvenu à sa destination, mais on n'en a néanmoins point encore la nouvelle officielle. Dès qu'on aura la certitude de ce premier succès, on fera partir un second transport plus considérable d'Emigrés auquel on joindra des troupes anglaises, et à la tête duquel on se propose de mettre le comte d'Artois. J'ai eu lieu de me convaincre depuis quelques jours de la

certitude de l'opinion que V. E. n'ignore pas que j'ai depuis long-temps, que le ministère anglais avait toujours eu une correspondance secrète avec Mrs. Charette et Stofflet, et que leur paix prétendue avec la Convention n'était qu'un stratagème imaginé de concert avec l'Angleterre, pour gagner du temps, dans un moment où les Royalistes manquaient de tout, et où il n'y avait aucune possibilité de leur envoyer des secours. Je ne puis m'empêcher, avant de finir cette dépêche, de prier V. E. de vouloir bien m'envoyer au plus tôt des éclaircissements sur ce qui se passe en Empire. Je sais qu'on en est on ne peut pas plus inquiet ici, quoiqu'on affecte de ne pas le faire paraître; et nos ennemis de l'opposition expliquent l'inactivité du maréchal Clerfayt, en disant qu'il a des ordres secrets de se tenir sur la défensive, jusqu'à ce qu'on sache à quoi s'en tenir sur les négociations de paix. On craint que l'Empire ne nous force la main sur cette pacification, et ceux qui se croient publicistes ne veulent pas admettre qu'au cas que l'Empereur parvienne à réaliser une paix générale pour l'Empire, il puisse, en qualité d'Electeur de Bohème et d'archiduc d'Autriche, se refuser d'y participer. On craint en outre que, dans la supposition même qu'il voulût encore alors continuer la guerre, la marche de nos troupes ne fût continuellement embarrassée et arrêtée par les terres neutres qu'elles rencontreraient sur leur passage. *

P. S. — * Le ministère anglais balance encore sur le parti à prendre vis-à-vis du nouveau roi de France. Il désirerait ne rien faire à cet égard, sans se concerter préalablement avec nous; il y a cependant une circonstance qui pourrait l'engager à le reconnaître immédiatement, qui est la certitude qu'on croit avoir que les menées secrètes des constitutionnels de 1789 commencent à avoir assez de succès, pour faire craindre qu'on n'élise Mr. le duc d'Orléans. Dumouriez est actuellement à Paris et se donne beaucoup de mouvement à cet égard. *

---

221. BELLEGARDE AN CLERFAYT.

(Eigenh., Orig.)

(Kr.-A.) Vienne, ce 24 du juin 1795.

. . . . L'Empereur m'a fait ce matin entrevoir l'espérance que mon séjour ici ne serait plus long, ajoutant que, V. E. ne lui ayant pas envoyé le plan d'opérations qu'il vous avait plusieurs fois demandé, il ne lui restait qu'à fixer par lui-même ce qu'il y aurait à faire, sans plus perdre un moment de temps, et qu'en conséquence, il pensait dans quelques jours me faire partir pour l'armée avec ses instructions définitives.

Mr. le baron de Thugut au contraire que j'ai rencontré à la cour peu de moments après, m'ayant demandé ce que S. M. avait dit, répondit à l'ouverture que je lui en fis qu'il doutait que mon départ fût encore aussi prochain, de sorte que je puis bien m'apercevoir qu'il se prépare quelque grand projet, mais que je ne saurais le deviner.

Le comte d'Odonnell est arrivé ici et a été, à ce qu'il me dit, bien reçu du maître, quoique peu auparavant S. M. s'était montrée très-irritée contre lui vis-à-vis de moi-même. Il nie hautement le défaut

de subsistances dont se plaint l'armée, prétend prouver que les dix jours de provisions, jugées nécessaires pour un premier établissement dans une opération offensive de l'autre côté du Rhin, se trouvaient à portée au moment où on les a demandées, et ne veut pas être inculpé d'avoir la moindre part par sa faute à l'inaction de l'armée.

Ces assertions, toutes hasardées qu'elles sont, ne laissent pas d'être plus ou moins écoutées et crues. L'attachement respectueux que je porte à V. E. me fait donc un devoir de l'avertir de ce qui peut porter trait à sa gloire et à la confiance du souverain en sa personne. La suppliant cependant, si Elle croit devoir faire usage de cet avertissement, de ne pas me compromettre, d'autant plus qu'ayant toujours été bien avec Odonnell, je ne voudrais pas paraître en ceci et contribuer à la perte d'un homme qui se noie et qui dans les angoisses de sa position s'accroche à tout ce qui l'entoure et mérite quelque indulgence, quoique dans sa détresse il n'hésite pas de courir le risque d'entraîner dans le gouffre celui dont la main secourable est tendue pour l'en tirer. C'est surtout à Mr. le lieutenant-général Lilien qu'il en veut et qui, zélé et en règle, comme je le connais, n'aura pas de peine, avec le calme que doit lui donner l'exactitude de sa gestion et la vérité de ses paroles, de parer les coups imprudents portés par le désespoir; mais il sera bon qu'il y soit préparé.

D'ailleurs, il n'y a rien d'intéressant à mander d'ici à V. E. La perte de Luxembourg, ce complément à nos malheurs, n'y a pas fait une trop grande sensation, excepté parmi le peuple moins acéré contre l'infortune. On se flatte que l'armée étant maintenant suffisamment pourvue d'argent ne pourra plus se refuser à agir vigoureusement, et malgré le désir que jaurais d'instruire V. E. de l'opinion qu'on décèle, parce que je voudrais que vous en fussiez informé, il serait trop imprudent de la confier à la poste, et je dois remettre à une occasion plus sûre les indications que mon dévouement m'inspire de Lui communiquer.

222. NOTE.*)

(Orig.)

(Kr.-A.) Frankfurt, den 24. Juni 1795.

Unterzeichneter speiste den 10. d., wo die erste Colonne aus der Festung Luxemburg marschirte, mit einigen Generalen und Stabsofficieren der Garnison bei dem den Blocus commandirenden General Hatry zu Itzig, wo nebst dem General en chef Jourdan und mehreren anderen französischen Generals auch die sogenannten Volksrepräsentanten Merlin de Thionville, Dubois, Talot und Rivaud zugegen waren. Während der Tafel wurde von verschiedenen Gegenständen und unter Anderem von besonderen Vorfällen während der Einschliessung der Festung, von der Wirkung unseres Kanonenfeuers, von dem Verluste der Franzosen, der ihrerseits selbst mit Inbegriff der durch Krankheit Umgekommenen auf 15.000 bis 16.000 Mann angegeben wurde, und überhaupt von der Art gesprochen, wie sich diesen Krieg hindurch die coalisirten Mächte

*) Beilage zu Bender's Bericht an den Kaiser, ddo. 24. Juni 1795.

betragen und nach welchen Grundsätzen solche gehandelt zu haben schienen. Einstimmig bezeugten sie Alle ebenso viel Achtung für uns, als sie verächtlich von den Preussen sprachen.

Nach der Tafel ging man im Garten spazieren, und da ich Endesunterzogener stets von mehreren Generals umrungen war, so zoh Merlin meinen Adjutanten, den Hauptmann Kroch, in einen Seitengang und sagte ihm nach einigen vorläufigen Höflichkeitsbezeugungen: „dass sein Vaterland, von Oesterreichs Grundsätzen der Redlichkeit überzeugt, so sehnlichst wünsche, sich mit demselben auszusöhnen, dass es zu Allem bereit seie, was vermögend wäre, nicht nur einen dauerhaften Frieden, sondern auch gegenseitiges Zutrauen und Freundschaft zu bewirken; dass aber diesen Zweck zu erreichen, der gewöhnliche Weg von Verhandlungen dieser Art um so weniger rathsam seie, da erstens schon Basel an sich selbst von den Preussen erkauft und gewonnen, zudem auch der französische Gesandte Barthélemy ein Freund von Preussen ist und man daher keinen Schritt zu thun vermag, ohne dass solcher sogleich verrathen und folglich all jenen politischen Intriguen, Hindernissen und Unannehmlichkeiten ausgesetzet werde, welche die gewöhnlichen Gefährten von voreiliger Publicität sind. All diesem wird vorgebeugt, wenn der etwa zu machende Antrag ihm, Merlin, durch erwähnten Hauptmann in Geheim schriftlich oder mündlich eröffnet werden wollte, wornach er die weitere Verhandlung mit gleicher Vorsicht bei dem Comité de salut publique, wovon die dermaligen Mitglieder seine Freunde sind, einzuleiten ebenso bereit seie, als er überzeugt ist, dass, wenn man Frankreich überliesse, mit den Niederlanden zu disponiren, dieses sich sogleich verbindlich machen würde, dafür zur Entschädigung Bayern an Oesterreich abtreten zu machen und die Ausführung dieses Plans selbst durch eine Armee von 100.000 Mann gegen Jeden, der sich dagegen setzen wollte, zu bewirken. Frankreich habe zwar mit Preussen Frieden gemacht, man könne aber versichert sein, dass sich solcher nicht auf Zuneigung, sondern lediglich auf die Nothwendigkeit, die Coalition zu trennen und die Anzahl der Feinde zu vermindern, gründe". Merlin liess mich demnach ersuchen, bei meiner Ankunft in Wien Gebrauch von diesem Antrage zu machen, hinzusetzend: „dass, falls man für gut hielte, eine Verhandlung auf obenerwähnte Art einzuleiten und solchergestalt die Hauptpunkte vorläufig zu bestimmen, es sohin um so leichter wäre, ganz unbemerkt das Geschäft in Kürze und doch mit der gewöhnlichen Formalität abzuschliessen".

Dieser Anzeige füge ich nur noch bei, dass eben dieser Merlin schon einige Male durch die nachdrücklichsten Reden die Convention nationale aufgefordert habe, Frieden zu machen und er ohnlängst dem preussischen Minister von Hardenberg auf dessen ihm und dem General Pichegru gemachten Antrag, dass nämlich Frankreich mit Oesterreich nicht anders als durch Vermittlung Preussens Friedensunterhandlungen pflegen möge, zur Antwort gegeben haben solle, dass Oesterreich eine zu grosse Macht seie, als dass solche einer Mediation bedürfe.

B. Freiherr v. Bender, FM., m. p.

223. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 24 juin 1795.

A. La mort de l'infortuné fils de Louis XVI a causé ici la plus grande sensation et a donné lieu à bien de raisonnements politiques. La cour va prendre incessamment le deuil, et pendant que Madame a reçu les compliments de condoléance sur ce funeste évènement, beaucoup de monde et entre autres le ministre d'Espagne s'est empressé de lui donner de vive voix le titre de Majesté. On avait répandu dans le public que le roi avait écrit lui-même un billet à cette princesse qui portait pour adresse: „à ma fille, la reine de France", et que S. M. avait enjoint aux bureaux des affaires internes et étrangères de donner à Madame ce traitement.

J'ai cru de mon devoir de vérifier l'origine d'un bruit pareil, vu les inductions qu'on pouvait en tirer, et j'aurai l'honneur de rendre compte à V. E. de la conversation que j'ai eue à ce sujet avec Mr. le comte d'Hauteville, à laquelle l'envoyé de Prusse s'est aussi par hasard trouvé. Je lui ai demandé de quelle façon il envisageait cet évènement, [par] rapport à sa cour et vis-à-vis de la France et de l'Europe en général. Il m'a répondu que, pour ce qui concerne le roi, son maître, il se réglerait toujours sur les démarches de S. M. I. et de ses alliés: qu'à la vérité Monsieur était de fait devenu roi de France, après le décès de son neveu, et qu'il semblait qu'on ne pouvait pas lui contester ce titre, en attendant le rétablissement de son pouvoir légitime. „Cela peut être," ai-je repris, „pour ce qui concerne les puissances coalisées; mais le roi de Prusse, après sa paix partielle avec la France, pourrait-il adopter de tels principes?" Mr. de Chambrier, prenant la parole, a rappelé que, pendant que Jacques II était à la cour de Louis XIV, les ambassadeurs de la république anglaise y étaient aussi, et que ce monarque admettait dans le même temps les deux pouvoirs qui prétendaient à la souveraineté de l'Angleterre. Il a paru induire de cet exemple que sa cour, sans manquer à son traité avec les républicains, pourrait reconnaître les droits et les qualités royales de Mr. le comte de Provence. Je ne m'arrêterai pas à discuter, si ce fait et cette époque de l'histoire soit parfaitement conforme au cas actuel, et si l'opinion de cet envoyé ne ressemble pas à ces restrictions mentales que la cour de Berlin paraît avoir hérité des maximes qu'on attribuait aux Jesuites. En continuant le récit de mon entretien avec Mr. le comte d'Hauteville, lorsque l'envoyé de Prusse nous a quittés, il a observé que cette nouvelle circonstance ne pouvait que déplaire à la cour de Berlin, l'embarrasser infiniment et, en la forçant à découvrir davantage son jeu, jeter une plus grande odiosité sur sa conduite. Il a paru craindre aussi qu'elle n'éloignât davantage la paix générale. „Les meneurs actuels de la Convention," a-t-il dit, „sentiront bien qu'il était de leur intérêt de garder enfermé comme ôtage un roi-enfant, et qu'ils ont à présent à craindre l'existence d'un prétendant qui peut inspirer de l'intérêt aux puissances, et leur servir au moins d'instrument pour influer dans l'intérieur de la France et pour obtenir des conditions avantageuses à la coalition. Il m'a assuré que le roi n'avait pas écrit

le billet susmentionné; qu'il ne savait pas le traitement qu'on donnait à Madame en famille, qui d'ailleurs ne pouvait tirer à conséquence.

Mr. le comte de Ventimille a expédié un courrier au prétendant pour demander ses ordres, et quantité d'Emigrés prennent la route de Vérone. . . . .

---

224. HÜGEL AN DEN R.-H.-V.-K. COLLOREDO.

(Orig., eigenh.) Regensburg, den 25. Juni 1795.

Ueberzeugt, dass die genaueste und vollständigste Kenntniss aller Thatumstände Euer Hochfürstlichen Gnaden zur Erfüllung Ihres erhabenen und beschwerdevollen Berufes nöthig und erspriesslich seie, und durch die Erfahrung belehret, dass solche dienstbeförderliche Erkundigungen nicht immer weder vollständig noch frühzeitig genug geschehen, verfehle ich nicht und halte mich verpflichtet, folgende Data, die des Herrn Grafen v. Lehrbach Exc. mir zu meiner stillen Wissenschaft und Direction mitgetheilt haben, zur Kenntniss Euer Hochfürstlichen Gnaden im ehrerbietigen vollkommensten Vertrauen zu bringen.

1. Mehrere Schiffer und Contrahenten baten theils mich, theils die andere beiden k. k. Minister, um ihnen zu ihren rückstehenden Zahlungen für Lieferungen und Frachten zu verhelfen; der Betrag dieser Rückständen soll sich auf 200.000 fl. belaufen. Als wir hierüber Herrn Grafen v. Lehrbach sprachen, antwortete er, dass dieser Posten im Verhältniss des ganzen Armeeschuldenstandes wie ein Kreuzer zu betrachten seie. Die Haare hätten ihm zu Berge gestanden, als er den Cassazustand bei der Armee erfahren hätte, und er habe einen unmittelbaren Bericht an Ihre kais. Maj. erstattet, über dessen Inhalt ich erschrecken würde. Die Schulden sollen sich auf neun Millionen belaufen; die Cassen sind in der Masse erschöpft, dass die Officiers von 35 Regimentern, welche zu dem General-Kriegscommissär ihre Gage fordern kamen, abgewiesen werden mussten. Der bekannte Major v. Wimmer habe sich eine Kugel vor den Kopf schiessen wollen, weil man ihn mit successiven Zahlungen so stecken lasse. General Bellegarde seie eigends nach Wien geschickt worden, um nur Geldübermachungen zu erwirken, ohne welche kein Schritt mehr geschehen könne. Auch seie das englische Anlehen schon allein dazu nöthig, um die Armee wieder nach Hause rückzuführen, welches nicht hätte geschehen können, wenn wir auch morgen den Frieden hätten.

Wahrscheinlich war es im Gefühl dieser traurigen Lage, dass Graf Lehrbach dem Herrn Fürstbischof von Würzburg das vertrauliche Geständniss machte, dass das Haus Oesterreich ausser diesem Feldzug keinen weiteren führen könne, und gleicher Ursache wird die vom Freiherrn v. Buol schon in München gemachte Eröffnung beizumessen sein, dass der Allerhöchste Hof Preussen mit Schonung und Rücksicht behandeln müsse, weil wir keinen neuen Krieg führen könnten.

2. Gleich niederschlagend sind die Aussichten für den heurigen Feldzug. Ihre kais. Maj. dringen auf Offensivoperationen: Herr Graf v. Clerfayt ist dazu bereit. Es fehlet aber dazu das Geld, Fourrage und Lebensmittel und gleichstimmige Ueberzeugung der hohen Generalität.

n letzten des Mai waren alle Dispositionen zu einem Angriff getroffen. einem Tages vorher gehaltenen Kriegsrath gaben aber mehrere neräle ihr schriftliches Gutachten dahin ab, dass ein Angriff, weil zu nichts Wesentlichem führe und weil vergebens Menschen aufgeopferet irden, zu missrathen seie. Auch Herr Graf v. Clerfayt klaget über dres und Plane, die 300 Stunden vom Schlachtfeld gegeben und entrfen würden, an Ort und Stelle aber nicht ausführbar seien. Er ist hr bereit, das Commando dem Verfertiger dieser Plane zu überlassen; ist dazu entschlossen, wenn von England Observateurs zur k. k. mee werden geschickt werden, die Zeugen und Zuschauer abgeben llen, dass die Armee ohne ihre Schuld unthätig seie. Auch Graf v. erfayt erklärte sich gegen Herrn Grafen v. Lehrbach sehr entschlossen, h in seiner Gegenwart eine Kugel durch den Kopf zu jagen, um ie] Schande nicht zu überleben und um Verlegenheiten ein Ende zu achen, die er nicht zu heben im Stande seie.

Ihre Kurfürstliche Durchlaucht von Trier liessen durch Freiherrn Duminique Herrn Grafen v. Lehrbach ihre lebhaften Besorgnisse gen des rechten Rheinufers und wegen eines nahen Ueberganges der anzosen anzeigen und um stille vertrauliche Eröffnung bitten, was sich von der Vertheidigung der Festung Ehrenbreitstein zu verrechen hätten, um in Zeiten darüber ihre Massregeln zu nehmen, da e Erzstiftischen Archiven und Pretiosen sonst von da weiter verführet erden müssten. In dem Schreiben wird angeführet, dass sich Ehrenreitstein wegen den weiter schon verzehrten Provisionen nur 14 Tage lten könne, dass der Soldat muthlos und des Krieges überdrüssig seie, dem von der Garnison Luxemburg mehrere Hundert nicht ferner dienen wollen erkläret hätten und nach Hause rückgekehret seien, dass n den deutschen Truppen die Ueberrheinische, wo sie immer könnten, ihre Heimat des linken Ufers rückzukehren trachteten, dass ferner hon Kanonen und Munition von den k. k. Truppen rückgeführet ürden, und dass es die allgemeine Sage seie, dass selbige sich erst nter der Lahn, dann hinter dem Main und endlich an die Donau rückziehen werden.

Als ich Herrn Grafen v. Lehrbach im engen Vertrauen befragte, s eigentlich von dem Ernst der Vertheidigung des ganzen rechten einufers zu erwarten seie, antwortete er mir: dass Herr Graf von erfayt die ganze Strecke nicht vertheidigen könne, dass er ihm geget, er werde die Armee bei Mainz concentriren müssen, dass am de freilich nichts übrig bleibe, als den unteren Rheinstrom ganz zu rlassen. . . . .

---

225. BELLEGARDE AN CLERFAYT.

(Eigenh., Orig.)

(Kr.-A.) Vienne, ce 27 de juin 1795.

Le moment de mon départ n'étant pas encore fixé et désirant pendant de voir V. E. le plus tôt possible tirée de l'incertitude où Elle trouve par la pénurie des moyens, je crois bien faire de hasarder ces nes, pour La prévenir de l'état de la négociation, pour laquelle je

Truppen die Löhnung auszahlen zu lassen. Auf diese Weise habe er den Zeitpunkt des grössten Unglücks auf einige Tage verschoben, es seien aber nur Palliativmittel für einige Tage und alle Cassen nunmehr erschöpft. . . . .

Resolution.

Ich erkenne vollkommen Ihre hier geäusserte patriotische Gesinnung, und können Sie leicht erachten, dass Ich diesfalls nicht weniger empfindlich bin, umsomehr, als Ich durch Hinaussendung ungeheurer Summen allem Mangel zu steuern unablässig [bemüht] war und erst unlängst, nämlich den 24. des vorigen Monats, mithin einen Tag später, als das angeführte Schreiben des FM. Clerfayt datirt ist, drei Millionen Gulden extraordinaire zur Armee gesendet und dadurch dieses Besorgniss für dermalen gehoben, übrigens auch alles Thunliche für das Künftige veranstaltet habe. Dass aber die Reichsreluitionscasse zu Vorschüssen genommen werden musste, kann bei diesen Umständen, wo Alles zu einem Zwecke zu wirken hat, nur der Nothwendigkeit zugeschrieben werden, ohne hieraus etwas Besonders zu folgern, indem eben so gut Vorschüsse hinüber gemacht worden sind und noch nöthigenfalls gemacht werden müssen, da beide Armeen gleichsam nur als eine zu betrachten kommen. Das Schreiben des FM. Clerfayt können Sie allenfalls dem Hofkriegsrath mittheilen. Franz.

228. DIETRICHSTEIN AN THUGUT.*)

(Orig., eigenh.) Francfort, ce 30 juin 1795.

. . . . J'ai été hier au quartier-général. J'ai trouvé le maréchal de plus belle humeur; il m'a dit que par l'argent qui est arrivé on était assez bien pour quelque temps. Il est fort inquiet de la paix de l'Empire et ne voit pas comment nous pourrons continuer la guerre, si tous ces princes font la paix. . . . .

. . . . Je lui ai rendu compte des bruits publics sur l'évacuation prochaine de Mayence; il m'a répondu que, s'il croyait devoir l'évacuer, il ne ferait pas travailler 5000 hommes tous les jours à la défense, qu'il ne croyait pas qu'il reçût l'ordre de l'évacuer; il croit au passage de l'ennemi du côté de Dusseldorf, sous les auspices des Prussiens, mais aussi à la possibilité d'arrêter ses progrès sur la Lahn. Si nous devions évacuer Ehrenbreitstein et Mayence, il ne sait pas comment nous ferions, pour en amener les canons et munitions qui y sont, craignant de ne pas trouver dans le pays les chevaux nécessaires.

Si nous ne devons pas évacuer ces places, je voudrais que du moins elles ne fussent pas approvisionnées du jour à la journée. Je lui ai parlé des deux généraux qu'il venait de perdre, Kinsky et Blanckenstein. Il me dit: „trois; car Véczey part aussi; c'est tout simple, car il l'a demandé“ (je sais fort bien qu'il le lui a fait demander), „mais pour les deux autres, je ne sais pas comment cela est arrivé. J'en suis fâché: cela les afflige, et ils ne me gênaient pas. Il faut que quelqu'un les ait desservis à Vienne.“ Je répondis que je ne savais

*) Eigenhändig bemerkt Dietrichstein: „Je ne saurais assez recommander ce rapport à l'attention de V. E.“

rien, que peut-être on avait voulu en favoriser d'autres ou que, pensant que les opérations allaient enfin commencer et sachant combien il s'exposait, on avait peut-être cru qu'il serait bon que l'armée ne se trouvât pas, même peu de temps, sous les ordres d'un de ces deux généraux. Il répliqua: „Mais alors on aurait fait un mauvais calcul; car il reste encore Colloredo." Je regarde ceci comme un aveu qui lui est échappé malgré lui sur les deux autres, et je crois que, si l'armée d'Empire cesse, on aura trouvé l'occasion de renvoyer celui-là aussi. Abstraction faite de la grande bravoure personnelle de Wartensleben, c'est aussi un mauvais général, sans idée et sans aucune disposition. On n'a qu'à lire le votum qu'il a donné dans le dernier conseil de guerre où il a dit qu'il y aurait de la démence à entreprendre quelque chose, pour apprécier son mérite. Alvinczy est encore le meilleur. Werneck a mal voté aussi.

J'ai eu une grande conversation avec Lauer, qui m'a prié d'en transmettre le plus essentiel à V. E. Toujours ni lui ni personne ne peut se vanter de la confiance de Mr. de Clerfayt; personne ne la possède, celui à qui il semble en montrer le plus est cet arlequin de Gomez, parce qu'il sait bien qu'on ne dira jamais que celui-là le mène.

Lorsqu'il était question de cette opération qui n'a pu se faire, parce que nous n'avions rien, non-seulement pour ravitailler Luxembourg, mais même pour subsister deux jours sur l'autre rive, malgré qu'au départ de Lauer pour Vienne les entrepreneurs avaient promis que, moyennant deux millions qui sont arrivés et évaporés, l'on ne sait comment, nous aurions tout ce qu'il nous fallait, lorsqu'il fut question de cette opération, le maréchal voulut donner à chaque général son rôle. Lauer l'en détourna, en lui faisant observer qu'il devait les connaître et que, quelque incident imprévu qui arriverait pendant l'action, chacun se tiendrait à la lettre à ce qu'il aurait par écrit et y trouverait une excuse de la non-réussite. Ce fut alors que le maréchal demanda à chacun son opinion par écrit, assurant qu'il n'en ferait aucun usage, ne voulant pas les compromettre; on dit pourtant qu'il a tout envoyé à Vienne. Comme il vient de recevoir l'ordre de ne plus faire de consultations, il faut espérer qu'il n'en fera plus. Il attend encore de Vienne de l'argent et un plan d'opération. Il faut six millions par mois; il en est venu trois qui s'en iront en fumée comme les deux précédents; c'est l'opinion de Lauer. . . . .

Mr. de Beaulieu, un digne homme cependant et qui ne manque pas d'idées, se plaint continuellement d'être mis de côté, ignoré et vilipendé. Jamais il n'y a de disposition bien ordonnée pour rien. . . . . Il faut avouer que notre cavalerie est disproportionnée à l'infanterie, puisque nous avons 40.000 chevaux qu'on ne peut employer et qui sont difficiles à nourrir. Il serait à désirer qu'on pût en renvoyer 10.000 au moins et les remplacer par de l'infanterie. Notre état effectif, sans les troupes d'Empire, est actuellement de 165.000 hommes. . . . .

J'ai eu une grande conversation aussi avec le colonel Crawford, revenu de Suisse et du prince de Condé. . . .

En déplorant nos malheurs avec Lauer et la disette de généraux, nous convînmes pourtant que Mr. de Clerfayt était le seul que nous

les retards de la cour de Pétersbourg à se prononcer vis-à-vis de la Prusse avec la vigueur requise sur ses sentiments pour la coalition et la conduite inconcevable que vient de tenir à Ratisbonne la régence d'Hanovre ont déjà fait aux intérêts de la coalition un tort qu'il sera bien difficile, peut-être impossible de réparer désormais.

P. S. — Ma dépêche était déjà écrite, lorsque le courrier de Mr. le chevalier Eden m'apporta celles que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 12 du moi passé. Notre manière d'envisager l'objet du subside pour la Russie se combine aisément avec celle du ministère britannique. Nous ne désirons pas plus que Milord Grenville qu'une nouvelle guerre entre la Russie et la Prusse vienne augmenter la somme des embarras déjà existants, et nous sommes comme lui d'avis qu'il est préférable qu'une rupture effective entre les deux cours soit évitée, s'il est possible; mais nous sommes persuadés qu'il n'existe point d'autre moyen de réprimer le scandaleux acharnement dont la Prusse se montre animée pour nuire aux intérêts de la coalition dans toutes les manières imaginables que des vigoureuses démarches de la part de l'Impératrice à Berlin, et c'est pour mettre la Russie à son aise à l'égard de l'énergie à donner à ses démarches que nous croirions important et utile que l'Angleterre voulût bien la tranquilliser sur les suites par l'espérance et les promesses éventuelles d'un subside en cas de rupture. C'est donc d'après cette vue que S. M. désire que vous dirigiez vos représentations auprès du ministère britannique. . . . .

230. DER KAISER AN CLERFAYT.

(Orig.) Wien, den 1. Juli 1795.

Nicht um eine Untersuchung anzustellen, sondern um genau und verlässlich von dem Zustande der Ihnen anvertrauten Armee in Ansehung aller ökonomischen Branchen unterrichtet und in die eigentliche Kenntniss des Finanzstandes derselben gesetzt zu werden, habe Ich beschlossen, Meinen Präsidenten der obersten Staatscontrole, Grafen v. Lazansky, dahin zu senden, der vermöge seines Amtes die gründlichsten Kenntnisse der Finanzverwaltung hat und als ein Mann von vieler Einsicht und Erfahrung mein vollkommenes Vertrauen besitzet. Die Nothwendigkeit dieses Endzweckes ist Ihnen selbst nur zu wohl bekannt, und werden Sie hier noch dem Generalkriegscommissär den Auftrag machen, zur Erlangung desselben auf das Beste und Zweckmässigste mitzuwirken.

231. REICHSGUTACHTEN,

die Einleitung zu einem annehmlichen Reichsfrieden betreffend.

3. Juli 1795.

(Abgedr. in: Geheime Geschichte der Rastatter Friedensverhandlungen II, 41.)

232. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 4 juillet 1795.

A. Mr. de Précy est parti pour Vérone en compagnie de Mr. de la Jars. Mr. le comte de Lille lui a écrit une lettre fort obligeante

pour l'engager à se rendre chez lui. Cet officier m'a confié avant son départ que ce prince et son conseil désirait de conférer sur l'expédition projetée dans le Lyonnais.

„On est fort inquiet," m'a-t-il dit „à Vérone, sur les intentions que les cours pourraient avoir, si elles portaient leurs armes dans le cœur de la France de ce côté-ci. On voudrait me voir à la tête de mon parti dans le Lyonnais et la Bourgogne. Quant à moi, je mettrai de l'eau dans le vin, car si l'armée autrichienne ne fait point de diversion en Franche-Comté, et si Mr. De Vins ne se montre pas en Savoie, tout ce que je pourrai faire n'aboutirait qu'à sacrifier les gens de mon parti, et à empirer les circonstances." „Je crois," a-t-il ajouté, „qu'il serait bon de lier ensemble les opérations en Savoie, en Franche-Comté, et celles que je pourrais entreprendre avec mon parti dans l'intérieur, et que les puissances devraient se passer de manifester leurs intentions aux Français, au moins jusqu'à l'époque que leurs armées seraient établies sur le Rhône. . . . ."

233. REUSS AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, den 5. Juli 1795.

. . . . Die Einladung des Freiherrn v. Hardenberg zu einem aus ganz kleiner Gesellschaft bestehenden Mittagmahle schien mir die Gelegenheit an die Hand zu geben, ... dasjenige an ihn auszurichten, was E. Exc. mir unterm 25. Februar an ihn aufgetragen, ich aber, weil er schon nach Basel abgereiset war, nicht an den Mann bringen konnte. Demnach begab ich mich eine halbe Stunde früher zu ihm und hatte Zeit, Alles unter der Gestalt des engesten Vertrauens ohne den mindesten Rückhalt, vornehmlich wegen des Lucchesini, anzubringen, welches Freiherr v. Hardenberg aufmerksam, ausnehmend dankbar und, was Lucchesini anlanget, freundschaftlich und übereinstimmend anhörte und aufnahm, wie E. Exc. aus folgendem Précis seiner Aeusserungen zu ersehen geruhen wollen.

Auf der einen Seite, sagte er, überlasse er sich mit ausnehmendem Vergnügen dem frohen Gefühle, dass Se. Maj. der Kaiser und E. Exc. in die redlichen Gesinnungen, die er so wenig als seine Grundsätze jemal verleugnen werde, Vertrauen zu setzen geruheten; er werde durch sein sich immer gleiches künftiges Betragen sich stets verdienter um dasselbe zu machen suchen. Auf der andern Seite berufe er sich auf das ihm huldreichest gegönnete Vertrauen, um sich zu verbürgen, dass sowohl des Königs Maj. aufrichtig wünschen, ein wahres Einverständniss mit dem kais. Hofe wieder herzustellen und sich um Allerhöchstdesselben Zutrauen verdient zu machen, als auch der Graf Haugwitz diesen Grundsätzen vollkommen anhänge, und dass ihnen allen Dreien nichts willkommener sein werde, als ein Mittel auffinden zu können, wodurch theils Beweise dieser Aeusserung abgelegt, theils das Interesse beider Höfe aufs Neue vereinigt werden könne. Er schmeichle sich im Voraus, wenn Se. kais. Maj. ihre Einwilligung zu einem Reichsfrieden zu geben geruhen würden, auf dem folglich dazu zusammengesetzten Congresse das vollkommene Vertrauen der dazu beorderten k. k. Minister

durch sein Benehmen zu verdienen und der ihm über Alles schmeichelhaften guten Meinung Sr. kais. Maj. ganz zu entsprechen. Den Frieden haben wir, sagte der Freiherr v. Hardenberg, einmal machen müssen, oder kurz: er ist vielmehr einmal gemacht; nun aber müssen wir umsomehr mit vereinten Kräften arbeiten, dass wir nicht allein uns nicht trennen, was Frankreich so gern wollte, sondern dass unsere Vereinigung fest werde und bleibe.

In Rücksicht dessen, was ich dem Freiherrn v. Hardenberg in E. Exc. Namen von dem Marquis Lucchesini sagte, stimmte er vollkommen mit E. Exc. erleuchteter Beurtheilung überein, unterbrach mich mehrmal, mir zu sagen, wie sehr er überzeugt seie, dass solcher bösen Menschen mehrere auch bei der Armee nicht allein alles Gute gehindert, sondern wahrhaft das Uebele beförderet hätten; und fügte im engsten Vertrauen, mit der angelegendesten Bitte, ihn gegen Niemand in der Welt zu compromittiren, noch hinzu: es seie ein Unglück, dass es seinem Freunde Haugwitz, dessen übrigens reine und zu einem aufrichtigen Einverständniss mit dem Hause Oesterreich führende Absichten er verbürgen könne, an Energie (deren Mangel auch in dem Laufe der Feldzüge und in den Verhandlungen mit England u. s. w. manche üble Folgen nach sich gezogen habe) zu fehlen scheine, um dem König, welcher vielleicht gerade in dem nämlichen Falle sein möchte, ohne Hehl vorzustellen und fest darauf zu bestehen, dass Lucchesini zurückberufen werden müsse, da man von solchen bösen Menschen, die sich durch Hetzen und gehässige Vorstellungen nur zu insinuiren beabsichteten, niemal sicher sein könne, dass sie nicht das Beste verdürben; er würde also, was er für seine Person über den Grafen Haugwitz vermöge und was er, ohne demselben vorzugreifen, überhaupt dazu beitragen könne, dass Lucchesini von Wien wegkomme, hierzu behilflich zu sein sich bestreben. . . . .

Schliesslich bemerkte er noch, man werde den in der Absicht nach Paris gesandten Legationsrath Gervinus (mit welchem der Freiherr v. Hardenberg von den Universitätsjahren her genaue Verbindung unterhalten hat, und den derselbe, weil er durch die holländische Revolution sein Vermögen verloren, zu Anfang dieses Jahres in preussische Dienste brachte; den ich auch selbst zuvor privatisirend viel bei meinem Schwager, dem Fürsten von Isenburg, gesehen hatte, wo er als ein braver Mann bekannt war), zu ergründen, was an Merlin's und Pichegru's Vorgeben wegen des bairischen Länderaustausches sein möchte, nunmehr, zwar ohne allen Charakter und Legitimation, blos deswegen länger in Paris lassen, um gründlich unterrichtet zu sein, was im Innern Frankreichs vorgehe, indem man niemand Verlässigen alldorten habe und keinen förmlichen Geschäftsträger daselbst haben wolle. Gestern, da ich mit dem Freiherrn v. Hardenberg auf einem Diner zusammentraf, sagte er mir im Vorbeigehen, er werde nun, da die Geschäfte auf dem Reichstage ihrem Schlusse nahe seien, nächstens nach Basel zurückkehren, um daselbst an der Vorbereitung der Wege zu arbeiten; er ersuche mich aber, in meinem Berichte auf Alles, was er mir letzthin gesagt habe, und auf seinen festen Willen, sich der guten Meinung

s k. k. Hofes würdig zu machen, so überzeugend als möglich zu puyiren.

Ich, meines Ortes, glaube der Pflicht gemäss, so viel als möglich der zusammengezogenen Ueberlieferung der Aeusserungen ofterwähnten nisters seine eigenen Ausdrücke getreu gebraucht zu haben, so wie ı auch in dem folgenden Berichte von der gestern Abends mit dem ɔrrn Grafen von Haugwitz gepflogenen Unterredung (deren Contenta ı mir zu Hause immediate nachher aufgezeichnet) in den Hauptnkten die von ihm geäusserten Redensarten möglichst beizubehalten ch beflissen habe. . . . .

Meinem letzten gehorsamsten Berichte zufolge benutzte ich diese ɔlegenheit, diesem Herrn Minister das in E. Exc. hochverehrlichem hreiben vom 20. Juni erwähnte Anbringen des Marquis Lucchesini ıd E. Exc. ihm ertheilte Verbescheidung aus dem Schreiben selbst rzulesen und alle daraus sich ergebende Vorstellungen freimüthig zubringen, indem ich sie mit Allem, was sich aus der unter dem engenannten Dato erlassenen gezifferten Depesche mit der gehörigen ɔhutsamkeit sagen liess, kräftigst unterstützte, worauf mir der Herr raf Haugwitz erwiderte: er müsse dem Marquis Lucchesini (welcher esen Vorfall, von dem er, Graf Haugwitz, indessen doch Sr. Maj. dem önig Nachricht geben zu müssen geglaubt habe, zwar nicht officiell, ndern nur in einem Particularschreiben an die Herren Cabinetsminister hon angezeigt habe) bezeugen, dass er sich in seiner Anzeige keine ıs kaiserliche Ministerium im unrechten Lichte darstellende Wendung ·laubt habe; er wolle aber nicht bergen, dass er die Sache unter einer ıderen und solchen Gestalt berichtet habe, als hätten E. Exc. ihm alle ıtisfaction, welche er verlangen würde, angeboten, sowie er überhaupt ıit einiger Zeit seinen Berichten Wendungen zu geben sich bemühe, elche den König glauben machen sollten, dass der Allerhöchste Hof ɔllkommen mit seinem Benehmen zufrieden sei. Ich nützte daher eses eigene Bekenntniss als ein triftiges Argument mehr gegen einen eschäftsführer, der durch solche verdrehte Erzählungen sich ganz bloss·ɔbe, dass sein eigener Hof sich in keiner Gattung von Berichten auf ırselben Wahrheit verlassen könne, dass folglich mein Allergnädigster err alle gegründete Ursache habe, die Entfernung eines solchen Ministers ı wünschen, und dass dieselbe als der beste Beweis der Aufrichtigɔit des Königs angesehen werden würde. Ich erhielt indessen (nachɔm der Herr Graf von Haugwitz mir vollkommen recht gegeben, aber ıbei wiederholt hatte, dass, wenn sich auch der Marquis Lucchesini idrige Berichte zu machen einfallen lassen sollte, selbe bei dem König ıd dem Ministerio weder Glauben finden, noch Eindruck machen ürden) nur endlich nach wiederholten dringendsten Vorstellungen, nebst ır mir unter dem Siegel des engesten Vertrauens mir gleichwohl durch ıdere Canäle schon zugegangenen und E. Exc. einberichteten Confidence, ıss die Zurückberufung des Lucchesini schon fast resolvirt gewesen, ɔer durch die Anwesenheit der Madame Rietz in Wien, welche er zu ınem Vortheil zu benutzen gewusst habe, für jetzt rückgängig georden seie, die Zusage, dass er sich diesen Wunsch des k. k. Hofes

angelegen sein lassen wolle und die Erfüllung nur für aufgeschoben ansehe. Auf meine wiederholte Frage, ob ich auf diese Zusage zählen könne, betheuerte sie mir Graf Haugwitz nochmal. Damit wir aber in diesem Stücke nicht die Folgen des von dem Freiherrn v. Hardenberg sehr richtig getroffenen Mangels an Energie erfahren mögen, werde ich, da nun einmal das Eis gebrochen ist, nicht müde werden, dem Grafen von Haugwitz Muth einzusprechen; auch nächst dem trachten, den General Bischoffswerder sowohl von dieser ganzen Duplicität zu unterrichten, als seine Beihilfe zum Rappel des Lucchesini eifrigst zu requiriren. Wenn auch zu besorgen sein mag, dass die eigene Politik dieses Generals es ihm nicht räthlich scheinen lasse, zu dem letzten geradezu mitzuwirken, so wird ihm doch die erste Notion willkommen sein, dem König seinen jetzt von ihm gehassten Schwager von einer sträflichen Seite zu schilderen.

Sodann sagte Graf Haugwitz weiter: er wolle diese Gelegenheit nicht ungenützt vorbeilassen, wegen der jetzt auf dem Reichstage vorliegenden Verhandlungen, sofern unsere beide Höfe sich darin verwickelt fänden, in offenherzigem Vertrauen mit mir zu sprechen und mich zu ersuchen, dass ich meinem Allerhöchsten Hofe getreuen Bericht darüber erstatte. Da ich mich nun hiezu ganz bereit gezeigt hatte, fuhr er fort: Nach ihren Nachrichten werde das Reichsgutachten zur näheren Einleitung des Friedens nächstens kais. Maj. zu Füssen gelegt werden, darin aber Allerhöchstdieselbe sich fast unanimiter angeflehet sehen, zur Beschleunigung des Geschäftes die bona officia des Königs allergnädigst nutzen zu wollen; er, Graf Haugwitz, schmeichle sich, Se. kais. Maj. würden nunmehr sich überzeugt zu halten geruhen, dass des Königs Absicht niemal gewesen seie, und dass er auch jederzeit auf das Aeusserste entfernt bleiben werde, eine Spaltung im Reich zu bewirken, sich eine Präponderanz zu verschaffen oder andere dergleichen ungerechte Zwecke erreichen zu wollen, sondern dass seine Schritte durch die dringende Aufforderung mehrerer hohen Reichsstände und namentlich von Hannover veranlasset worden. Die Gefahr, in welcher das nördliche Deutschland wirklich geschwebt, habe Se. Maj. in die Nothwendigkeit gesetzt, damal nicht länger zu balanciren. Wenn daher des Kaisers Maj. das Vertrauen in den König zu setzen geruhen wollten, ihn als Werkzeug zur Friedensstiftung zu gebrauchen, so würden sich Allerhöchstdieselben — hiezu verpflichte man sich hiesigen Ortes feierlichst — ganz überzeugen, wie der König ununterbrochen die reichsoberhauptliche Würde und das vom König anerkannte Ansehen Sr. kais. Maj. als erstes Augenmerk zum Ziel habe und wie alle Kräfte aufgeboten werden würden, sich um Allerhöchstdieselbe verdient zu machen. Wenn die absolute Nothwendigkeit den König gedrungen habe, die Waffen niederzulegen, also freilich die gänzliche Erfüllung seiner Allianzverbindlichkeiten aufzugeben, so wolle der König durch aufzusuchende jede andere Mittel für die Aufrechthaltung der österreichischen Staaten und des Reiches aus allen Kräften wirken. Er hoffe nicht, dass kaiserköniglicherseits man den König und sein jetziges Ministerium der gewiss teutschen Politik beargwohne, dass nur in Oesterreichs zu

nehmender Entkräftung Preussens Wohl liege, sondern vielmehr, dass man ihnen den gesünderen Grundsatz zutraue, wie nämlich die Entkräftung Oesterreichs den Sturz Preussens nach sich ziehen müsse, wenn auch wirklich, wie es ganz gewiss nicht seie, der König nicht aus Neigung und aus Redlichkeit seine Verbindlichkeiten zu beobachten fest gesonnen seie. Wolle des Kaisers Maj. den König würdigen, ihn zum Werkzeuge des Friedens und Allerhöchstihrer eigenen Absichten zu wählen, so werde Frankreich am besten überzeugt werden, dass alle zur Entzweiung beider Höfe angewandte Mittel, worauf es immer arbeite und seine künftigen schädliche Speculationen gründe, allezeit ohne Wirkung bleiben würden. Alle Wünsche des Königs gingen dahin, von Sr. kais. Maj. in die Lage gesetzt zu werden, Ihnen nützlich sein zu können.

Als ich immer nur zuhörte, Graf Haugwitz eine Antwort zu erwarten schien, und ich endlich sagte, ich könne aus Mangel an Weisung nur anhören und die gehörten Aeusserungen meinem Gedächtniss einprägen, fuhr er fort: Er schmeichle sich, der k. k. Hof traue ihm alle conciliante Grundsätze zu, er füge aber noch bei, dass er alle diese Anerbietungen mit dem vollkommenen Vorwissen des Königs und auf desselben Geheiss äussere und hoffe, meinen Hof und mich ganz zu überzeugen, dass nicht ein Wort gesagt seie, welches der König wahr zu machen nicht bereit seie und wünsche. Er meinte, ob des Kaisers Maj. nicht die Niederlande, als den burgundischen Kreis, zu reclamiren und in den Unterhandlungen darauf zu bestehen für gut finden würden, damit auf der Zurückerstattung unter dem Titel der Integrität des Reiches beharret werden könne. Er unterfange sich zwar nicht, den Punkt der von Seite Oesterreichs gegen England eingegangenen Verbindlichkeiten oder Uebereinkünfte zu berühren, indessen könne er nicht übergehen, zu versicheren, dass der König sich bereitwilligst anbiete, wenn des Kaisers Maj. ihm anzuvertrauen geruhen wollten, welches bei einer künftigen Friedstiftung als Haupt der österreichischen Monarchie, in Gemeinschaft mit England, Allerhöchstihre Absichten seien, dieselben auf allen ihm möglichen Wegen erzielen zu helfen. Hiernächst schien ihm die Meinung nicht gewagt, dass England Se. Maj. dem Kaiser nicht verdenken könne noch werde, wenn Allerhöchstdieselbe bei dem Reichsfriedensgeschäfte Ihre Einwilligung zu den preussischen bonis officiis zu ertheilen geruhen sollten, da Kurbraunschweig selbst hierauf förmlich votirt habe. Der kaiserliche Hof werde selbst erleuchtet einsehen, wie der preussische allen Entzweiungen auf dem Reichstage auszuweichen beflissen seie und manche unruhige Stände auf die verfassungsmässigen Wege zurückweise. Ich ward auch ersucht, von diesen Anerbietungen, insofern sie das deutsche Reich angehen, an des Herrn Reichsvicekanzlers Liebden Bericht zu erstatten, dessen ich denn auch nicht ermangle.

Ob ich zwar von allem Wesentlichen dieser langen Unterredung nichts ausgelassen zu haben glaube, so bleibt mir doch noch hinzuzusetzen, dass aus manchen obwohl mit Behutsamkeit eingeschalteten Winken mir zu erhellen däucht, man besorge hierorts, dass, wenn, wie es Regensburger Nachrichten zu erwarten geben, Se. Maj. der Kaiser

das für die preussische Mediation ausfallende Reichsgutachten nicht zu genehmigen für gut finden sollten, die Reichsstände dennoch den König aufforderen würden, sich für jede einzele bei Frankreich zum Frieden zu verwenden, und dass alsdann der König, wenn die Stände sich auf sein Anerbieten berufen, theils sich, so ungern er auch sich dazu verstehen würde, werde für gezwungen ansehen müssen, theils auch aus Furcht, wenn der Friede nicht zu Stande kommen sollte, wieder in Krieg verwickelt zu werden, sich in die Nothwendigkeit versetzt sehen, diesen Aufforderungen Genüge zu leisten. Als ich endlich mich empfahl und die Thür schon erreicht hatte, rief der Graf Haugwitz mich zurück, um mich nochmals aufzurufen, mich bei E. Exc. bestens zu verwenden, dass Sie, wenn sich irgend etwas ereignen sollte, was auf die Störung der guten Harmonie abzielen möchte, ihm davon unverhohlen Nachricht geben und das Vertrauen in ihm setzen wollten, dass er nicht nur nichts verabsäumen werde, solche Anstösse aus dem Wege zu räumen, sondern sich E. Exc. mit dem nämlichen Vertrauen eröffnen werde, worauf ich ihm die Zurückberufung des erwiesenen Ruhestörers Lucchesini noch einmal anempfahl.

Inwiefern es dem hiesigen Hofe Ernst sein mag, durch jetziges und künftiges Benehmen sein so nachtheiliges Herausschlüpfen aus der Coalition wieder gutzumachen und sich wirklich dienstwillig gegen den k. k. Hof zu bezeigen, dazu reichen mir die feierlichsten und feurigsten Versicherungen freilich nicht hin, und werden dieses E. Exc. nach Hochdero erleuchten Einsicht gründlicher beurtheilen. Indessen scheint mir der gute Wille des Freiherrn v. Hardenberg, wenn er in den Fall kommen sollte, in diesen Angelegenheiten zu wirken, wirklich ernst gemeint und er aus sich eigengemachten Grundsätzen und aus angebornem guten Herzen eher aufrichtig gestimmt zu sein, Gutes, wo er kann, hervorzubringen, und gewiss unfähig zu sein, Uebeles zu stiften und anderer Wohl zu untergraben. . . . .

---

234. DER KAISER AN FM. BENDER.

(Orig.)

(Kr.-A.) Laxenburg, den 6. Juli 1795.

Ihr Schreiben vom 24. v. M. habe Ich gleich Ihren übrigen Berichten an den Hofkriegsrath mit wahrem Wohlgefallen gelesen und könnte Meine Hochachtung Ihrer verdienstvollen Person noch vergrössert werden, so müsste sie es durch die so lange rühmliche und ehrenvolle Vertheidigung der Festung Luxemburg.

Mit der nur Ihnen eigenen Klugheit und Einsicht haben Sie die angemessensten Mittel zur Erhaltung dieser wichtigen Festung zu finden und bis auf den letzten Augenblick mit Ehre zu benützen, ja selbst die der Umstände wegen nothwendige Uebergabe derselben an den Feind noch so vortheilhaft, als es möglich war, zu machen gewusst. Ich verkenne nicht die guten Dienste, welche Sie dadurch Mir und dem Staate geleistet haben und wünsche nichts so sehnlich, als Ihnen Beweise Meiner Erkenntlichkeit geben zu können. . . . .

Der Friedensantrag, welchen Sie Mir überschickt haben, verdient als ein langes Geschwätz eines unbedeutenden französischen Commissärs gar keiner Aufmerksamkeit; doch ersuche Ich Sie, hierüber enges Stillschweigen zu beobachten und ein Gleiches Ihrem Adjutanten*) und allen Denen, die etwa davon wissen, aufzutragen. . . . .

---

235. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 9 juillet 1795 n. st.

Quoique ce soit Mr. l'ambassadeur comte de Rasumowski qui se trouve chargé de la réponse de S. M. l'Impératrice aux derniers ordres dont V. E. m'a honoré, et qu'il ne m'en a été fait qu'une simple lecture, de même que des dépêches adressées à Mr. d'Alopeus et à Mr. le comte de Romanzow, j'ai cru cependant devoir expédier un des deux courriers qui se trouvent chez moi, pour rendre compte à V. E. de la manière dont je me suis acquitté de ce qu'Elle a bien voulu me prescrire, ainsi que de ce qui m'a paru digne d'être porté à sa connaissance. . . . .

Il serait aussi tédieux qu'inutile de détailler ici chacune des conversations que j'ai eues avec les ministres de l'Impératrice, pour les presser de la manière la plus vive de ne pas différer davantage une démarche bien prononcée envers la cour de Berlin qui ne lui laisse plus aucun doute sur la promptitude et l'efficacité de secours de l'Impératrice, si le roi de Prusse nous met dans le cas d'en avoir besoin, soit en nous attaquant, soit en entravant nos opérations ultérieures contre les Français. Je prie V. E. d'être bien persuadée que je n'ai négligé aucun des moyens que j'ai cru propre pour y réussir; j'ai rappelé tous les importants services que l'auguste maison d'Autriche avait rendus à la Russie, depuis le moment heureux du renouvellement de leur système. J'ai rappelé notre conduite dans les moments les plus critiques pour les deux cours impériales, qui toujours avait été dirigée par les sentiments de l'amitié la plus vive et la plus grande fidélité aux engagements. J'ai rappelé que, lors du voyage secret de Bischoffswerder à Vienne pour nous proposer l'alliance, le vice-chancelier comte Cobenzl lui avait dit en toutes lettres: que le roi devait connaître les engagements défensifs qui nous unissaient à l'Impératrice, et que c'était à S. M. de ne pas nous mettre dans la nécessité de les exécuter; expression plus marquée que tout ce que la Russie s'était encore permis de dire à la Prusse. J'y ajoutai que Frédéric Guillaume était environné de perfides conseillers dont quelques-uns étaient peut-être gagnés par l'argent des régicides qui dénaturaient à ce prince tout ce qui lui venait de l'Impératrice, pour l'entraîner dans les démarches les plus funestes pour la coalition, qu'il fallait donc lui parler un langage assez clair pour que pareille interprétation ne fût plus en leur pouvoir; que, si l'intérêt des deux cours impériales était d'entraîner le roi de Prusse à une conduite qui motivât la guerre, ce serait alors qu'il faudrait lui laisser des doutes

---

*) Hauptmann Kroch.

sur la ferme résolution de l'Impératrice, mais que comme au contraire elles préféraient de ne pas étendre davantage l'effusion du sang humain, le meilleur moyen pour cela était de bien persuader Frédéric Guillaume que, soit en nous attaquant, soit en entravant nos opérations, il s'attirait sur les bras toutes les forces de la Russie; que ce que nous demandions à l'Impératrice, fondé sur les engagements les plus sacrés, les promesses les plus solennelles et les plus réitérées, ne pourrait jamais avoir pour elle le plus léger inconvénient; que la cour de Berlin, sûre de nous prendre au dépourvu, aurait pu sans doute être tentée de nous tomber sur le corps, de s'emparer de nos forteresses et de pénétrer dans le cœur de la monarchie, si nous lui avions fait part de nos engagements avec l'Impératrice sur le partage de la Pologne, avant d'avoir pourvu à nos moyens de défense, mais que certainement le roi de Prusse n'attaquera ni nous, ni bien moins encore la Russie, si même on lui dit au nom de l'Impératrice les choses les plus fortes sur les affaires de France.

B. En réponse à toutes mes représentations, j'ai toujours reçu les assurances les plus positives que S. M. l'Impératrice remplirait dans toute leur étendue les engagements qu'elle avait contractés avec S. M. l'Empereur, que nous serions secourus puissamment et promptement, qu'il était impossible que le roi de Prusse conservât le moindre doute sur les vrais sentiments de l'Impératrice, qui les avait manifestés vis-à-vis de lui et à la face de toute l'Europe de la manière la plus éclatante, que tout le corps diplomatique avait été témoin de la sensation qu'a produite sur S. M. I. la nouvelle de la paix de Bâle, que chacun des ministres en avait rendu compte à sa cour, ce que l'on savait par la perlustration; que si le roi de Prusse ignorait encore jusqu'où allait l'intimité des engagements des deux cours impériales, c'étaient nous seuls qui en étions cause, en nous refusant à la démarche commune qui nous avait été proposée, que si ce prince croyait avoir quelque avantage de nous attaquer à l'improviste, qu'il le pouvait tout aussi facilement, si on lui parlait avec trop de force sur les affaires de France: que voyant les deux cours impériales entièrement arrangées entre elles, il pourrait à l'exemple de son prédécesseur être tenté de prévenir plutôt que d'être prévenu, que par conséquent les mêmes considérations qui s'étaient opposées chez nous à la démarche sur les affaires de Pologne ne devaient pas être oubliées relativement à celles de France; qu'au reste, je savais et devais avoir mandé à ma cour que le vice-chancelier avait dit au comte Tauentzien que l'Impératrice ne craignait pas la Prusse, et que, si l'intention de S. M. Prussienne était d'écraser l'Autriche, S. M. I. ne le souffrirait certainement pas, que c'était-là les expressions les plus fortes dont il fût conseillable de se servir jusqu'ici; que l'on avait la preuve, par la dernière conversation entre le comte Haugwitz et le sieur Alopeus, de la fidélité avec laquelle le comte Tauentzien en avait fait son rapport au roi.

C. Mes représentations n'ont pas été moins vives relativement aux princes de l'Empire et à la nécessité que l'Impératrice ne leur laisse aucun doute sur sa ferme volonté de venir à notre secours. . . . .

D. Sur cet article aussi, les ministres me soutinrent qu'il ne pouvait exister aucun doute en Empire que le comte Romanzow ne cessait d'exhorter tous les princes de demeurer fidèles à la bonne cause; ils me rappelèrent les instructions qui lui ont été données et dont ils m'avaient fait lecture dans le temps. Mr. de Markow me montra en outre la dépêche que lui a adressée le comte Rasumowski, à la réquisition de V. E. et la réponse qu'il y a faite, l'une et l'autre honorée de l'approbation de S. M. l'Impératrice.

E. Enfin, le troisième point sur lequel j'ai insisté avec non moins d'instance, est celui des ordres éventuels à donner aux généraux russes pour le cas d'une attaque prussienne imprévue. Sur cet article, les ministres s'écrièrent tous que c'était une chose dont on n'aurait encore vu aucun exemple que d'autoriser d'avance les généraux à commencer une guerre, que, quelque confiance qu'on eût en eux, on ne pouvait cependant pas leur donner un pouvoir aussi étendu. „Mais," dis-je à cela, „fermement intentionnés comme vous l'êtes de nous secourir, trouverez-vous mieux votre compte à ce que, pendant l'envoi et le retour du courrier jusqu'à Pétersbourg, le roi de Prusse nous accable de la totalité de ses forces, se mette en possession de points les plus intéressants, et rende en suite la guerre beaucoup plus difficile et pour vous et pour nous? Ce que nous vous demandons n'est pas sans exemple; lors de nos affaires contentieuses avec les Hollandais, Mr. le comte de Mercy, chargé de présenter notre ultimatum à Paris, était autorisé, s'il n'était pas accepté, de faire commencer les opérations par le prince Albert. Vous pouvez être bien sûrs dans le moment actuel que nous ne provoquerons pas les Prussiens; que risquez-vous de donner ordre à vos généraux de commencer d'après un plan qui sera convenu, aussitôt que l'ambassadeur de S. M. l'Impératrice à Vienne leur aura annoncé que le roi de Prusse a commencé les hostilités? Si vous examinez bien la chose, il ne peut en résulter que de l'avantage et pas le moindre inconvénient."

F. A toutes les assertions des ministres que, ce que nous demandions étant déjà depuis longtemps le langage que l'Impératrice avait fait tenir en son nom, il ne pouvait être inconnu à la cour de Berlin, je leur objectai qu'on avait certainement employé tous les moyens de persuasion possibles, mais, à l'exception du seul mot lâché par le comte d'Ostermann à Tauentzien que l'Impératrice ne souffrirait pas qu'on nous écrasât, aucun des ordres envoyés, soit à Mr. d'Alopeus, soit au comte Romanzow ne contenait l'assurance positive des secours de la Russie, soit en cas d'attaque de la cour de Berlin, soit dans le cas déjà échu d'entraves de sa part, que stipulait le traité. „Puisque vous trouvez," dis-je aux ministres, „que ce que vous faites, et ce que nous vous demandons est la même chose, pourquoi nous refusez-vous la satisfaction d'adresser une dépêche ostensible où vous vous serviez des expressions mêmes que nous vous demandons?"

G. Mr. le comte d'Ostermann ne me cacha pas que l'Impératrice était tellement attachée à savoir nos troupes effectivement sorties de la Volhynie qu'il ne croyait pas possible d'obtenir des démarches ultérieures

Apostille 5.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 9 juillet 1795.

Je dois rendre à tous les ministres de l'Impératrice la justice qu'ils n'ont jamais varié dans les protestations de la ferme intention de leur souveraine de remplir strictement ses engagements vis-à-vis de nous. Il m'est revenu cependant que toutes les personnes de la cour ne sont pas du même avis. Le comte Valérien de Subow, soit que le cordon prussien ait fait beaucoup d'effet sur lui, soit par un autre motif, a répondu à quelqu'un qui lui demandait, si en cas d'une guerre prussienne il n'irait pas acquérir de nouveaux lauriers: qu'il était d'autant plus éloigné de risquer pour cela la jambe qui lui restait encore, qu'il ne savait pas pourquoi l'Impératrice voulait sans raison s'engager dans une nouvelle guerre qui pourrait lui en attirer d'autres avec les Turcs et les Suédois, qu'il ne tenait qu'à elle de terminer avec le roi de Prusse l'affaire de Pologne, sans que l'Autriche soit en état de s'y opposer, que la Prusse lui accorderait tout ce qu'elle voulait avoir, que cette guerre ne serait donc que pour faire avoir Cracovie à la cour de Vienne, que les ministres qui dirigeaient toutes les affaires étaient ceux-là même qui avaient fait l'alliance avec elle, et qu'ils voulaient soutenir leur ouvrage, que c'était leur affaire, que, pour lui, il ne s'en mêlait pas.

Le lieutenant-général Kutusow, le dernier ambassadeur à Constantinople et qui commande la division d'Ingrie et de Finlande, manifeste les mêmes sentiments. C'est un courtisan délié, mais qui heureusement ainsi que Valérien Subow n'a pas de part aux affaires; l'un et l'autre ignorent en outre les engagements secrets des deux cours, le dernier n'influe que pour faire obtenir des grâces et ne s'occupe d'ailleurs que de la comtesse Potocka.

Quant au favori Subow, il n'ose jamais avoir un avis différent de celui de l'Impératrice ni la contredire en rien; il mécontente tout le public, et par la hauteur avec laquelle il reçoit les personnes de la première considération, et par l'indolence qu'il met à toutes les affaires, il les attire à lui le plus qu'il peut, et ensuite il ne les finit pas. Il reçoit la cour et la ville le matin à sa toilette, les généraux, les cordons bleus font cercle derrière lui et les plus favorisés sont honorés d'un salut par la réflexion de son miroir. Il ne voit l'après-midi que très-peu de personnes et ceux du corps diplomatique qu'il reçoit chez lui. Il n'est rien moins que mal-faisant, mais tellement indolent qu'il faut quelquefois des mois pour lui arracher une signature.

Le vrai crédit en affaires politiques réside toujours dans les mains de Besborodko et de Markow, et les talents du premier, mis en contraste avec la négligence de Subow, lui conservent la partie du public que sa rapide fortune avait mécontenté.

Le Grand-duc continue de bouder à Gatschina; quelques tentatives infructueuses qu'il a faites pour obtenir des secours pécuniaires ont augmenté son humeur. Il a toujours été contraire à tout partage quelconque de la Pologne; mais sur les affaires de France, il serait d'avis que la Russie agît avec plus de nerf et tînt au roi de Prusse le langage le plus énergique.

Apostille 6.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 9 juillet 1795.

Mr. le comte de Zawadowski est de retour du voyage qu'il a fait auprès du maréchal Romanzow et a déjà rendu compte à l'Impératrice de ses conversations avec lui. D'après les notions que j'ai pu me procurer sous main, le maréchal est entièrement entré dans les idées de l'Impératrice et d'accord sur la nécessité de nous défendre contre le roi de Prusse, ainsi que de nous faire avoir Cracovie. Son opinion est qu'il ne faut pas perdre de temps et le faire expliquer plus tôt que plus tard, pour ne pas lui laisser le temps de se lier plus étroitement avec les Turcs et les Suédois; que, si on l'attaque vigoureusement et qu'on débute par des succès avec lui, il en sera de cette guerre comme de celle de Pologne, dont l'heureuse issue a servi à tenir les Ottomans encore plus en respect. Malgré ces bonnes dispositions du maréchal, je crois qu'on ne doit pas être fâché que ce soit plutôt Suwarow que l'on ait choisi pour commander contre les Prussiens.

Apostille 8.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 9 juillet 1795.

Mr. de Markow, ayant vu dans les pièces secrètes qu'il y était question du voyage mystérieux du marquis de Lambert, m'a fait enfin confidence de tout ce qui y avait donné lieu.

Dans le temps des négociations de Bâle, cet émigré officier, général au service de Russie, reçut une lettre de Mr. le duc régnant de Brunsvic, avec lequel il a fait campagne et a toujours été étroitement lié. Ce prince y déclamait hautement contre la conduite du roi de Prusse et la paix particulière qu'il allait conclure, il y témoignait les plus vives appréhensions sur le sort de l'Allemagne en général et celui de ses états en particulier, en faisant entendre qu'il devait déjà songer à s'assurer à lui-même une retraite pour tous les cas possibles. Mr. le marquis de Lambert ayant montré cette lettre à l'Impératrice, S. M. I. en a conçu l'idée de l'envoyer en très-grand secret auprès du duc, porteur d'une lettre de sa part et d'une instruction ostensible, tendante à engager ce prince à se rendre sur le champ auprès du roi de Prusse, afin de lui faire, et en son nom et au nom de l'Impératrice, les représentations les plus fortes, pour le déterminer à rompre les négociations avec les régicides, et en se liant étroitement à la coalition, de continuer la guerre avec la plus grande vigueur. Mr. de Markow m'a fait lire la lettre de l'Impératrice au duc et l'instruction pour Mr. de Lambert, l'une et l'autre écrite de sa main et corrigée par celle de S. M. Il est certain que tous les arguments de persuasion y sont épuisés, et rien n'est oublié pour tenir Frédéric Guillaume en garde contre les perfides conseillers dont il est entouré.

Le duc de Brunsvic s'est conduit à l'arrivée de Mr. de Lambert à sa manière accoutumée. Timide courtisan d'une cour où il est fait pour jouer le premier rôle, il a saigné du nez et n'a osé soutenir devant le roi les principes qu'il avait affichés dans sa lettre; au lieu

de se rendre directement auprès de S. M., il lui a écrit, pour lui donner avis de l'arrivée du marquis de Lambert, chargé d'une commission secrète de l'Impératrice, et de lui demander la permission qu'il pût le présenter devant lui. Dans ses audiences, il a laissé parler le marquis de Lambert presque seul, sans l'appuyer en rien, et a tenu une conduite purement passive. L'émissaire de l'Impératrice doit, à ce que Markow m'assure, avoir parlé avec la plus grande force; mais les négociations de Bâle étaient déja trop avancées, et le roi a toujours répondu qu'il ne pouvait plus les rompre. Effectivement la nouvelle de la signature de la paix est arrivée à Berlin à-peu-près en même temps que le marquis de Lambert. Toute cette affaire a été traitée si secrètement que le comte d'Ostermann lui-même n'en a pas eu connaissance.

En témoignant à Mr. de Markow ma reconnaissance de la confidence qu'il me faisait, je n'ai pu m'empêcher de lui témoigner quelque surprise de ce qu'on avait fait mystère à nous d'une chose dont on aurait été plutôt en droit de se vanter. „Vous voyez," lui dis-je, „que l'on trouve chez nous que vous ne remplissez pas à beaucoup près ce que nous sommes autorisés à attendre de vous; ne nous cachez pas au moins ce que vous faites. Il n'y a rien dans la lettre de l'Impératrice au duc et dans l'instruction qui l'accompagne qui ne soit fait pour être imprimé." „Vous avez raison;" me dit Markow, „mais voilà comme nous sommes: nous faisons, nous agissons et nous ne nous vantons pas; cela doit vous prouver au moins que la cour de Berlin ne peut pas ignorer les sentiments de l'Impératrice, et qu'on n'a négligé aucune occasion de les lui faire connaître."

Apostille 9.

St.-Pétersbourg, le 9 juillet 1795 n. st.

Il y a déjà dix jours que le vice-chancelier m'a remis la copie ci-jointe de la dernière lettre que S. M. l'Impératrice a adressée au roi de Prusse. Comme c'était déjà un temps considérable après qu'elle était partie, j'ai cru pouvoir attendre la présente occasion pour la faire parvenir à V. E.

COPIE DE LA LETTRE AUTOGRAPHE

de S. M. l'Impératrice à S. M. le Roi de Prusse en date de Pétersbourg du 12 mai 1795.

Mr. mon frère! Les nouvelles explications qu'il a plu à V. M. de me donner dans la lettre du 9 de ce mois que je viens de recevoir de sa part me sont un gage trop certain du prix qu'Elle veut bien mettre à mon opinion pour que je ne croie pas devoir Lui en témoigner mes justes remercîments. Mais en m'empressant à m'en acquitter comme je le fais, je suis très-fâchée de ne pouvoir en séparer l'expression des regrets que je continue d'éprouver, en voyant la précipitation de la paix que V. M. vient de conclure avec les Français, au moment où l'épuisement de leurs moyens et la lassitude des crimes et des calamités auxquels ils sont en proie depuis si long-temps allaient assurer aux puissances qui combattent pour la bonne cause le fruit des travaux et des efforts qu'elles ont prodigués jusqu'ici. Je ne prétends point juger entre elles et V. M. des torts qu'on peut leur imputer de n'avoir pas été ni assez promptes ni assez empressées à lui accorder les secours qu'Elle avait droit d'en réclamer, peut-être en vertu de quelques stipulations secrètes qui ne sont point parvenues à ma connaissance. Mais je sais que ces puissances ont envisagé et avec raison cette cause comme

leur étant entièrement commune avec V. M., et sous ce rapport elles attendaient d'Elle jusqu'au bout des efforts proportionnés aux leurs. Quant à moi, en adoptant complètement leurs sentiments à cet égard, j'ai concouru de tout mon pouvoir à faciliter à V. M. les moyens de remplir avec gloire et utilité la tâche que lui imposaient les circonstances graves et délicates qui intéressaient la tranquillité et le bien-être de l'Europe en général et de chaque trône séparément. Pour démonstration complète de cette vérité, je n'ai qu'à Lui rappeler notre convention du 12/23 janvier 1793 et les engagements respectifs que nous y avons contractés tant entre nous qu'envers notre allié commun. Non-seulement je conçois le vœu que les puissances belligérantes forment pour la paix, mais je le partage avec elles. Toutefois, je pense que comme moi elles la veulent stable, sûre et honorable. J'avoue que je ne vois pas ces caractères à celle qui a été signée à Bâle au nom de V. M.; car l'ennemi reste en possession de la Hollande, des Pays-bas et d'une grande partie de l'Empire d'Allemagne et conservant la facilité de faire des invasions dans le reste de cet Empire, qui n'en est nullement ou insuffisamment garanti par quelques stipulations du traité en question. D'un autre côté, il résulte de cet arrangement pour les alliés de V. M. qui restent en guerre des entraves qui rendront l'exécution de leurs plans d'opérations extrêmement pénible et embarrassante. Après avoir ainsi exposé à V. M. ma façon de penser, avec cette candeur et cette franchise qui doivent être inséparables de la droiture et de la pureté des intentions qui m'animent, ainsi que de l'amitié sincère dont je fais profession envers V. M., je n'en suis ni moins sensible ni moins confiante aux assurances qu'Elle vient de me renouveler de la continuation de la sienne. Elle pourra bientôt m'en donner des preuves convaincantes, en se prêtant à l'arrangement définitif des affaires de Pologne, qui lui a été et qui lui sera encore proposé de ma part d'après ces principes de raison et de stricte équité dont je me suis fait une loi inviolable dans toutes mes actions. C'est dans cette circonstance comme dans toutes autres, que je verrai avec plaisir se cimenter les liens qui unissent nos monarchies respectives et qui ne peuvent que fortifier ceux de l'amitié que je porte à V. M. ainsi que de la haute considération avec laquelle je suis, Mr. mon frère, de V. M. la bonne sœur et amie

Catherine m. p.

Apostille 16.

St.-Pétersbourg, le 9 juillet 1795.

Depuis ce que j'ai eu l'honneur de mander à V. E. en date du 16 mai, il ne m'a rien été remis relativement aux subsides. Il est arrivé ces jours-ci un courrier du maréchal Romanzow qui mande avoir reçu l'avis du général d'Harnoncourt de l'ordre qui lui était venu de faire évacuer la Volhynie par nos troupes, mais qu'il fallait encore quelque temps pour le transport des magasins. Le vice-chancelier, se proposant de demander à l'Impératrice qu'on recommençât le payement des subsides, fit observer à S. M. qu'il n'y avait donc plus de doute que nos troupes allaient sortir de la Volhynie, à quoi elle répondit avec tant de chaleur: „pardi non; ils ne sont pas sortis, et Dieu sait quand ils sortiront". Le comte d'Ostermann n'a pas osé rien ajouter; c'est ce qu'il m'a confié, mais toujours en me faisant donner parole que je n'en ferai pas mention à ma cour, ce qui serait d'autant plus inutile, me dit-il, que sous peu de jours nous devons recevoir la nouvelle de l'évacuation et qu'alors tout s'arrangera.

236. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 10 juillet 1795.

Je me suis acquitté des ordres de V. E. vis-à-vis de Mr. le comte de Woronzow qui, ayant reçu un premier refus bien prononcé du mi-

nistère britannique, attend des nouvelles instructions de sa cour, avant de revenir sur la négociation d'un subside. Je l'ai assuré que j'étais prêt à le seconder de mon mieux, dès qu'il voudrait m'en requérir.

Lord Grenville m'a répété à ce sujet qu'il était absolument impossible que la cour de Londres se déterminât jamais à donner de l'argent à la Russie, pour faire la guerre à la Prusse, et se créer ainsi un nouvel ennemi; mais il me fit entendre en même temps qu'on ne serait pas éloigné de se prêter encore à payer un subside à l'Impératrice, comme on le lui avait offert, il y a long-temps, si elle voulait envoyer des troupes contre la France. . . . .

---

237. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 10 juillet 1795.

On vient de recevoir enfin la nouvelle satisfaisante du débarquement sur la côte de France du second transport d'Emigrés sous la conduite de Mr. d'Hervilly. J'ai eu l'honneur d'informer dans le temps V. E. de celui des 60 premiers officiers qui ont risqué de mettre pied à terre avec Mr. de Puisaye. Mr. d'Hervilly avait environ deux mille hommes sous ses ordres et des armes pour plus de dix mille. On sait positivement que trois mille paysans se sont d'abord joints à eux. Le débarquement s'est fait dans la baie de Guiberon; la petite armée s'est mise en marche sur Auray, dont elle s'est emparée aisément, puisqu'il n'y avait qu'une garnison de 200 hommes. Il paraît qu'on a échoué à Belle-isle qu'on a voulu sommer en passant; en conséquence on se porte sur Vannes qu'on a lieu d'espérer de prendre, si on ne se trouve pas coupé, comme on a lieu de le craindre par l'armée conventionnelle de vingt mille hommes campée près de L'Orient. Les rapports qu'on a reçus ici du début de cette expédition promettent les plus grands succès: on dit que les Bretons viennent en foule demander des armes à ceux qu'ils regardent comme leurs libérateurs; on assure que tout le peuple demande un roi; Mr. d'Hervilly doit, à ce que l'on présume, avoir fait proclamer Louis XVIII par son armée, et je crois pouvoir assurer V. E. que le ministère anglais n'attend que cette nouvelle pour reconnaître celui que le droit de sa naissance appelle au trône. Je sais avec certitude, quoiqu'on ne me l'ait pas confié, que Milord Macartney, le même qui a été ambassadeur à la Chine, part demain pour aller joindre Monsieur en Italie; il ne paraîtra d'abord que simple voyageur, et ne déploiera son caractère diplomatique qu'au moment que sa prudence le lui indiquera. Je crois qu'on invitera alors formellement notre cour à reconnaître également Louis XVIII et qu'on présentera l'urgence des circonstances, pour s'excuser de n'avoir pas eu le temps de se concerter préalablement avec nous, sur un objet que l'on se flatte que nous envisageons sous le même point de vue que l'Angleterre.

Les régiments français à la solde anglaise qui sont sur le continent ont reçu l'ordre de s'embarquer pour la côte de France, et l'on a envoyé à Mr. le comte d'Artois l'invitation de venir se rendre immédiatement à Portsmouth, pour passer de là en Bretagne avec l'armée

anglaise, si, comme on n'en doute pas, les espérances continuent à se réaliser.

Je ne puis cependant pas m'empêcher de faire observer ici à V. E. que cette expédition, en permettant de se livrer à la possibilité de l'espoir, présente en même temps des dangers réels et des chances fâcheuses à envisager.

1. Cette faible armée de Chouans peut être abîmée et détruite par l'armée de L'Orient, avant de s'être accrûe au point de pouvoir lui résister.

2. Les secours de Charette et de Stofflet ne viendront peut-être pas assez à temps pour tirer Mr. de Puisaye de l'embarras réel où il doit se trouver à présent, d'autant plus que, malgré l'assertion du gouvernement anglais, j'ai des fortes raisons de croire qu'il n'existe pas une intelligence complète entre les armées dites chrétiennes de Charette et de Stofflet et l'armée dite des Chouans, où se trouve Mr. de Puisaye.

3. Au cas que les premiers succès soient tels qu'on se détermine à y envoyer des troupes anglaises, n'est-il pas encore à craindre que la Convention, qui déjà a donné l'ordre de détacher quinze mille hommes de l'armée du Nord, pour renforcer celle de la Bretagne, n'y porte encore de forces plus considérables, qui finiront peut-être par faire succomber leurs ennemis sous leur nombre et écraser ainsi les derniers efforts du royalisme? Il serait surtout bien fâcheux que des troupes anglaises fussent ainsi sacrifiées; les conséquences en seraient affreuses, et il serait impossible au ministère de se soutenir après un semblable évènement, qui très-certainement amènerait la nécessité indispensable d'une paix aussi forcée qu'humiliante.

Quoiqu'il soit vraisemblable que Mr. le chevalier Eden vous tiendra un langage tout-à-fait différent, Mr. le baron, et quelques tristes que soient ces vérités, j'ai cru d'autant plus de mon devoir de les soumettre à la sagesse de V. E., que je vois avec peine que le cabinet de St-James s'obstine à n'apercevoir dans la descente en Bretagne que la certitude d'une contre-révolution complète, sans songer à tous les malheurs qui en peuvent résulter, si les succès ne répondent pas en tout au projet et aux espérances. . . . .

238. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 11 juillet 1795.

. . . . Jusqu'ici une reconnaissance prématurée de Monsieur comme roi nous semble présenter beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. L'on pourrait même être étonné en quelque sorte que Monsieur se pressât de prendre le titre de roi, puisqu'en examinant les choses de plus près, il n'existe au vrai aucune certitude légale du décès du fils de Louis Seize. Sa mort jusqu'à présent n'a au fond d'autre preuve que l'annonce du Moniteur et tout au plus un procès verbal, fait par ordre des brigands de la Convention et par des gens dont toute la déposition est fondée sur ce qu'on leur aurait présenté le corps d'un enfant mort qu'on leur aurait assuré être le fils de Louis Capet. J'avoue qu'il n'est pas absolument vraisemblable, mais qu'à tout prendre, il n'en

serait pas moins possible que, pour affaiblir l'intérêt qu'inspiraient à tous les Royalistes l'âge et la captivité de cet enfant infortuné, et pour faciliter la paix avec l'Espagne qu'on assure s'être uniquement accrochée à la demande de la remise de ce rejeton de la famille royale, les chefs des scélérats de la Convention eussent jugé être de leur intérêt de publier sa mort, en se réservant cependant dans un lieu sûr et ignoré ce précieux dépôt comme une dernière ressource dans les dangers dont un changement des circonstances pourrait les menacer. Il est vrai que nous en avons porté ici le deuil, mais cette marque de sensibilité que S. M. n'a pas cru devoir différer de donner aux malheurs d'une famille infortunée est par sa nature et dans ses suites incontestablement moins grave que la résolution de prendre le titre de roi, avant que le décès de l'héritier légitime du trône, qui à toute rigueur pourrait reparaître encore, soit légalement ou clairement constaté.

Quoi qu'il en soit de ces observations, l'on serait peut-être toujours assez à temps pour reconnaître Monsieur comme roi, lorsque, par les secours des coalisés et les succès des bien-intentionnés de l'intérieur, son autorité se trouverait établie dans quelqu'une des provinces de la France. Ce délai serait peut-être d'autant plus nécessaire que S. M. d'ailleurs ne saurait guères dans ce moment se décider à la reconnaissance formelle de Monsieur comme roi, sans exciter les plus vives clameurs de la part de tous ceux qui nous accusent de susciter des obstacles à la pacification germanique, et que dans l'incertitude fâcheuse et dans la situation à tous égards très-gênante, où l'inconséquente conduite de la Régence d'Hanovre nous a réduits, relativement aux affaires de l'Allemagne, S. M. est obligée d'user de la plus grande circonspection.

---

239. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 11 juillet 1795.

J'ai rendu compte, d'après vos différentes dépêches, des reproches et plaintes du cabinet de St-James, relativement au peu d'activité des opérations de notre armée sur le Rhin.

Vous pouvez sans hésiter, Mr. le comte, assurer le ministère britannique que S. M. ressent Elle-même le plus vif regret de ce que jusqu'ici ses armes du côté du Rhin n'ont pas encore obtenu des succès plus marquants. Des ordres réitérés, émanés de S. M., n'ont jamais cessé de stimuler le zèle de Mr. le maréchal de Clerfayt, et je vous confierai qu'il y a eu des occasions, où S. M. n'a admis qu'avec quelque peine les justifications de ce commandant en chef. Cependant l'on ne peut pas disconvenir que les motifs d'excuse allégués par Mr. le maréchal de Clerfayt ne laissent pas de mériter quelqu'attention. Ce qui est incontestable, c'est que le ministère britannique surtout n'est guères en droit de nous imputer les obstacles qui jusqu'à présent se sont opposés à notre bonne volonté, d'autant que les récriminations de notre part seraient aussi fondées qu'aisées.

Il est constant que le refus opiniâtre fait par l'Angleterre de la simple avance d'une somme de 600.000 ou 700.000 livres sterlings a

empêché dans le temps l'établissement de nos magasins et reculé par conséquent de toute nécessité l'ouverture de la campagne. C'est de préférence à nous sans doute à nous affliger de la perte de Luxembourg, qui en a été une suite que nous avions prévue et annoncée d'avance. Depuis est survenue la ligne de démarcation prussienne que la cour de Berlin affirme d'avoir été provoquée par une note de la Régence d'Hanovre, en date du 2 de mars. Des cris de neutralité, de paix partielles se sont faits entendre, dans tous les pays qui environnent nos armées, les ministres d'Hanovre ont mêlé leurs voix à ces cris dans tout l'Empire et appuyé de leur mieux des mesures dont le but est de nous couper nos vivres, et d'arrêter tous les transports de nos armées. Le conclusum de l'Empire que Mr. d'Ompteda a mis tant de zèle à nous rendre aussi peu favorable que possible laisse les choses en Allemagne dans un état d'incertitude et de fermentation, où le moindre délai apporté de notre part à la pacification germanique autorise, selon Mr. d'Ompteda, une scission formelle dans l'Empire, et des paix séparées de ses membres sous la médiation prussienne. Or, comment transporter légèrement le théâtre de la guerre au-delà du Rhin, aussi long-temps que nous avons à craindre de nous voir le retour fermé par la pacification des différents états qui avoisinent ce fleuve? de nous voir affamés en Alsace par l'interception de nos vivres? et si l'armée sur la rive gauche du Rhin essuyait des revers, à quels périls ne serait-elle pas exposée, ayant l'ennemi en front, et obligée de s'ouvrir, l'épée à la main, un passage pour sa retraite?

Pour peu que le ministère éclairé de St-James veuille bien peser ces considérations, il reconnaîtra aisément que, dans ce moment de crise et de complication dans les affaires d'Allemagne, il nous est impossible de nous porter à des entreprises d'une certaine étendue. Nous ne refuserons pas de courir quelque risque et de donner quelque chose au hasard; mais il faut que, comme de raison, nous connaissions avant tout les véritables sentiments de nos alliés sur lesquels la conduite de la Régence d'Hanovre vient de jeter tant de louche. Il est nécessaire, il est juste d'être assuré que S. M. Britannique qui, en sa qualité d'Electeur d'Hanovre, a une si grande influence dans l'Empire, réunira désormais efficacement ses efforts à ceux de S. M., pour contenir les divers princes germaniques, et pour calmer également la pusillanimité des faibles et déjouer les efforts des malveillants.

S. M. se flatte que vos réponses à mes dépêches d'aujourd'hui lui fourniront la certitude des dispositions les plus décidées de S. M. Britannique à cet égard. L'on continue en attendant de s'occuper avec zèle des préparatifs requis pour une expédition vigoureuse dont la nature, d'après un examen plus particulier des circonstances, sera déterminée incessamment, et que l'on est dans l'intention de pousser avec énergie, aussitôt que les assurances que nous demandons avec tant de justice, pour nous mieux tranquilliser sur l'intérieur de l'Allemagne, nous seront parvenues. Et quoique dans l'état actuel des choses il ne soit guères encore possible de passer le Rhin avec une force considérable, S. M. va donner à Mr. le maréchal de Clerfayt les ordres les

plus précis et les plus positifs d'occuper l'attention de l'ennemi par toutes les démonstrations qui puissent, quoique de loin, favoriser plus ou moins les efforts que l'Angleterre va faire du côté de la Vendée, efforts dont nous reconnaissons toute l'importance et pour le succès desquels nous faisons les vœux les plus sincères. Pour s'assurer, à n'y laisser aucun doute, de l'exécution de ses ordres, S. M. se propose de rendre le commandant en chef de son armée responsable, pour le cas où les Français parviendraient à détacher impunément quelque corps considérable du Rhin vers la Vendée.

Au surplus, Mr. le maréchal de Clerfayt n'a point encore rendu compte à S. M. de la lettre que, d'après ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander, Milord Grenville doit lui avoir écrite, et nous ne pouvons qu'être surpris ici de ce retard. J'observerai encore ici que les progrès de Mr. le baron De Vins dans la Rivière de Gênes fournissent une nouvelle preuve bien irréfragable que nous ne manquons certainement ni de vigueur ne de bonne volonté, lorsque les circonstances nous permettent de les déployer. Je joins ici l'extrait d'une lettre de Mr. le baron De Vins qui, si nous aimions les récriminations, nous donnerait beau jeu, pour nous étendre sur le peu d'appui que Mr. De Vins reçoit dans ses opérations de l'escadre anglaise, sur le temps infini qui s'est écoulé entre la promesse de l'envoi d'un secours dans la Méditerranée et l'arrivée effective de l'amiral Man etc. Mais nous jugeons avec raison que l'intérêt commun bien entendu doit porter les deux cours à éviter entre elles avec soin toute discussion d'aigreur et de reproche, dans un moment où l'union la plus étroite peut seule leur conserver l'espérance de parvenir encore au but qu'elles se proposent.

---

240. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, le 11 juillet 1795

A. Mr. de la Jars a présenté au roi deux lettres de Mr. le comte de Lille. L'une était écrite selon le cérémonial accoutumé dans la circonstance de l'avènement au trône du roi très-chrétien, l'autre avec le style familier et d'amitié. Dans la première, Louis XVIII s'exprime qu'il monte sur un trône ensanglanté, et en communiquant l'acte solennel de sa proclamation, il réclame la continuation des secours des puissances en sa faveur. Dans la seconde, il recommande tendrement son épouse au roi, son beau-père, et le prie de ne vouloir rien innover à l'égard d'elle qui, trop heureuse de porter le nom de sa fille, gardera d'ailleurs le plus stricte incognito comme comtesse de Lille.

Le roi de Sardaigne a répondu à la lettre familière avec l'intérêt le plus vif, en assurant son beau-fils qu'il n'aurait pas abandonné la cause du roi de France, qu'il regarderait toujours Madame comme sa fille chérie, et qu'il se réservait à répondre à la lettre de formalité, lorsque les cours alliées auxquelles il s'était adressé lui auraient communiqué leurs résolutions à ce sujet. . . . .

B. Le roi s'est de nouveau trouvé mal à Montcailler, au point qu'il garde le lit. L'épuisement des forces paraît augmenter, et les

évanouissements auxquels il commence à être sujet assez fréquemment donnent des alarmes bien justes à toute la famille royale. . . . .

---

241. THUGUT AN LEHRBACH.

(Orig.) Wien, den 12. Juli 1795.

Da es doch möglich ist, dass bei Oeffnung des nach der Abreise des Probst von Nürnberg dort verschlossen und nachhin versiegelt zurückgebliebenen Koffers wichtigere Papiere vorstreut oder weggeschafft werden möchten, so schien mir räthlicher, wenn es immer noch thunlich ist, dass dies Koffer ungeöffnet, mit dem Magistratsinsiegel obsigniret, hiemit undurchsucht mit Papieren und Effecten, die er etwa enthalten mag, unter der Adresse des Probst auf dem Postwagen anhero sicher spedirt werde, wo ich sodann die Polizeihofstelle hievon vorläufig zu benachrichtigen nicht ermangeln würde. Ich ersuche daher E. Exc., das Dienliche diesfalls zu veranlassen und wenn etwa inzwischen das Koffer schon durchsucht sein sollte, durch die Vertraute bei der Stadt Nürnberg darauf sehen zu lassen, dass Alles wieder gereulich eingepackt und anhero ausgeliefert werde. Dies pünktlich zu vollziehen wird der Magistrat um so weniger Anstand machen, als Probst nun einmal in hiesiger Verwahrung ist, hiemit seine Effecten und seine Papiere ebenfalls ausgefolget werden müssen und der Ordnung nach die Untersuchung in seiner Gegenwart zu geschehen hat. Sollte auf ein oder das andere Stück ein Dritter einen Anspruch zu machen haben, so stehet es ihm frei, sich darum hier zu melden, wo Jedermann Gerechtigkeit administriret wird. Die zurückgebliebene Schriften sind zur Untersuchung um so nothwendiger, als, im Vertrauen gesagt, die Schriften, die mit dem Probst versiegelt anlangten, nichts Ausführliches enthalten.

In dem zu Nürnberg zurückgebliebenen Koffer wird sich ein an einen Kaufmann Fischer oder Wertmann nach Basel adressirtes Packet finden, das, wie ich soeben zuverlässig unterrichtet werde, Schriften enthält. Um ganz sicher zu Werk zu gehen, belieben E. Exc. die Verfügung zu treffen, dass kein Stück aus dem Koffer, es mag adressirt sein an wen immer, ausgeliefert und Alles ohne Ausnahme anher sicher befördert werde.

---

242. REUSS AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, den 14. Juli 1795.

. . . . Schliesslich versäume ich nicht, ganz gehorsamst anzuzeigen, dass mit letzter italienischer Post von dem in Verona sich aufhaltenden, sich jetzt Ludwig XVIII. nennenden Herrn Bruder weiland Königs Ludwig XVI. das Ersuchen an den spanischen Minister, Herrn Chevalier Borghese, dahier eingetroffen seie, ein beigeschlossenes Notificationsschreiben an Se. kön. preussische Maj. zu übergeben, in welchem Denenselben der Todesfall Königs Ludwig XVII. und seine hierauf erfolgte Annahme der königlichen Würde bekanntgemacht wird; demzufolge denn der Herr Chevalier Borghese es dem königlichen Cabinetsminister Herrn Grafen von Finkenstein zu solchem Ende übergeben hat, welcher, unter

de S. M. l'Impératrice, que ces engagements portaient de faire cause commune et d'agir avec toutes ses forces; or, quand la Russie promettait d'agir avec toutes ses forces, on avait droit de compter sur plus de 90.000 hommes de sa part, et qu'il nous fallait nécessairement un secours plus considérable pour pouvoir résister au roi de Prusse et continuer la guerre de France avec les forces que nous y avons employées jusqu'ici. Besborodko me dit qu'aussi on faisait actuellement des dispositions pour augmenter ce nombre, que l'on prenait les garnisons pour renforcer l'armée, qu'on avait formé de nouveaux bataillons à Moscou, et que le recru du mois de septembre ajoutait encore à tous ces moyens, qu'on ne pouvait cependant pas dégarnir entièrement l'intérieur de la Pologne, et qu'il fallait considérer la tâche énorme de la Russie, qui devait en même temps contenir les Suédois et les Turcs, que pour l'année courante on n'avait à la vérité rien à craindre de ceux-ci, mais d'autant plus à redouter pour l'année prochaine.

Le courrier de Woronzow apporte la réponse de l'Angleterre sur la demande des secours pécuniaires pour la Russie. Grenville a dit qu'il était difficile que le roi, son maître, puisse fournir de l'argent à l'Impératrice, vu les énormes dépenses qu'il fait dans ce moment-ci pour la Vendée, où on a envoyé des secours considérables, où le comte d'Artois va passer, où, si les choses vont bien, le roi lui-même pourrait aller, pour se mettre à la tête de ses fideles partis. Le ministère britannique trouve aussi de la difficulté à faire approuver ces nouveaux subsides à la nation, qui pourrait toujours les interprêter comme ayant trait aux affaires de la Pologne. Malgré ces réponses déclinatoires, Woronzow, sur la manière de voir duquel on peut se reposer, croit qu'il sera possible d'obtenir ce que veut l'Impératrice, si on entre dans les vues de l'Angleterre de convertir ses deux traités d'alliance, dont celui avec la Russie n'est que pour huit ans, dans un traité de triple-alliance perpétuelle, et si de notre part, en la pressant vivement, on lui représentait que ces subsides sont indispensablement nécessaires pour que nous obtenions de la Russie une diversion aussi puissante qu'il le faut, pour ne rien diminuer de nos efforts contre la France, auxquels par un enchaînement naturel tiennent les succès de la Vendée, qui ne tarderait pas sans cela à être écrasée par tout ce que les républicains pourront détacher de la grande armée.

. . . . Les ministres russes, par des raisons aisées à pénétrer, tiennent beaucoup à ce que la négociation pour la triple-alliance ait lieu à St.-Pétersbourg; ils soutiennent que, comme il y sera principalement traité d'un objet qui concerne particulièrement la Russie, celui des subsides qu'elle a à recevoir et l'augmentation des secours qu'elle a à donner, c'est sous les yeux de l'Impératrice que la marche de la négociation peut être la plus rapide. . . . . *

---

245. L. COBENZL AN THUGUT.

St.-Pétersbourg, le 17 juillet 1795

* L'extrême satisfaction qu'a causée à l'Impératrice les secours énergiques que l'Angleterre envoie dans ce moment-ci à la Vendée a

eaucoup diminué l'effet du refus des subsides. Le dernier courrier du omte Woronzow a apporté au ministre anglais la copie d'un mémoire ue Grenville a remis au duc d'Harcourt et qui probablement aura té également communiqué à V. E. Mr. de Whitworth a eu ordre d'en aire part au ministère de S. M. l'Impératrice, et quoiqu'on lui ait rescrit de n'en pas donner de copie, par la raison que le duc d'Harourt n'était pas encore reconnu comme ministre public, comme cette ièce est venue par courrier russe, il n'a fait aucune difficilité de la aisser entre les mains du comte de Besborodko, et même du comte l'Eszterházy, il m'en a fait également lecture. V. E. aura vu par son ontenu que l'Angleterre établit pour principe que l'ancien ordre des hoses, quant à la succession au trône, est toujours substitué et par là e roi Louis XVIII reconnu de fait et droit par tous ceux qui n'ont as avoué le gouvernement monstrueux qui existe en France, en sorte u'il n'était plus nécessaire de faire aucun acte pour cela. On y détaille es secours qui vont être envoyés à la Vendée, le projet d'y faire passer Mr. le comte d'Artois et le roi lui-même, si les premières entreprises ont couronnées de succès. On passe aux conseils les plus sages sur la conduite à tenir par le roi avec ses nouveaux sujets, afin de les ramener, et on finit, par quelques mots, sur la confiance des puissances étrangères dans les dispositions du roi à mettre fin par une paix juste et équitable à une guerre suscitée par l'agression des usurpateurs du gouvernement. Dans la même conférence où le chevalier français remit ce mémoire et un extrait des dépêches qu'il avait reçues à Mr. le comte de Besborodko, ce ministre l'assura de l'extrême satisfaction avec laquelle l'Impératrice apprenait toutes ces mesures prises par l'Angleterre, entièrement analogues aux sentiments que S. M. I. avait toujours manifestés, qu'elle entrait dans les raisons qui mettaient obstacle aux subsides, et que cela n'empêchait pas que de son côté la Russie ne fît tous les efforts qui étaient dans sa puissance pour contenir le roi de Prusse, en augmentant même ce qu'elle y avait destiné. . . . . Le comte Eszterházy de son côté a présenté un long mémoire pour prouver diplomatiquement les droits de Monsieur au trône, et demande l'appui de l'Impératrice auprès des puissances étrangères, pour en obtenir la reconnaissance. . . . .

---

246. DIETRICHSTEIN AN THUGUT.

„Intéressant et pour V. E. seul."

(Orig., eigenh.) Ce 18 juillet [1795].

. . . . Dans mon rapport de n° 48 je parlais à V. E. de Mr. de Sickingen. Il m'est revenu depuis que la cabale infernale augmentait de plus en plus contre V. E. et Mr. de Lehrbach, et qu'il est plus que probable que ce même Sickingen est employé à cela par les C[olloredo] et les T[rauttmansdorff], et qu'ils cherchent à faire entrer dans leurs vues la reine de Naples, l'Electeur de Cologne, l'archiduchesse Marie Christine etc. V. E. seule peut juger, si cette cabale est dangereuse; il Lui sera du moins prouvé par ma sollicitude que je regarde le succès de la bonne cause, le bien-être de la monarchie comme inséparable de son heureuse et unique influence.

---

rien à ses alliés, et qu'elle trouvera dans sa propre puissance les moyens d'y pourvoir.

En témoignant la satisfaction de l'Impératrice sur les explications de l'Angleterre relatives aux affaires de France et notamment sur le contenu du mémoire du Lord Grenville au duc d'Harcourt dont S. M. I. a recommandé elle-même au nouveau roi de France de suivre tout le contenu, on ajoute que cette auguste souveraine n'a pu se dispenser de reconnaître sur le champ Louis XVIII, on invite l'Angleterre à la même démarche, en employant à cet égard les arguments dont on se sert vis-à-vis de nous, et on fait part à la cour de Londres des ordres envoyés là-dessus au comte de Rasumowski, ainsi que pour demander de S. M. l'Empereur des secours pour l'armée du prince de Condé, en même temps qu'on représente combien il est instant de hâter l'arrivée de Mr. le comte d'Artois à la Vendée. Enfin on fait connaître au ministère britannique que l'Impératrice agrée entièrement la forme proposée par nous de note ministérielle pour déclarer que les deux traités conclus par l'Angleterre avec les deux cours impériales seraient censés désormais un système de triple-alliance et d'union étroite entre les trois puissances. C'est aussi ce que je suis chargé par le ministère de S. M. l'Impératrice de transmettre à mon auguste cour, en réponse à la proposition que j'ai faite ici par ordre de V. E.

En me représentant combien il était instant que nous nous joignons à la Russie pour obtenir de l'Angleterre les secours pécuniaires que désire l'Impératrice, Mr. de Markow me réitéra les assurances les plus positives que dans tous les cas prévus par les traités S. M. remplirait avec la plus parfaite exactitude tous les engagements qu'elle avait pris avec nous et emploierait toutes ses forces contre le roi de Prusse: mais il ajouta que la masse de ces mêmes forces pourrait être rendue encore plus considérable, si la cour de Londres voulait fournir les fonds nécessaires pour cela.

Apostille 2.

St.-Pétersbourg, le 23 juillet 1795 n. st.

* Ainsi que je l'avais prévu, Whitworth avait jugé trop favorablement des réponses de Besborodko dans sa première conférence; elles n'ont pas empêché qu'on ne revienne à la charge sur l'article des subsides, et qu'on ne demande que la cour de Londres ne reconnaisse encore plus positivement le nouveau roi que ne l'indique le mémoire remis à Mr. le duc d'Harcourt. A en juger par le discours de l'envoyé de l'Angleterre, l'un et l'autre rencontrera de grandes difficultés de la part du ministère britannique. Il trouve, et sans doute avec raison, qu'après tous les efforts immenses que font les deux autres alliés, la Russie peut bien subvenir aussi sans aucun secours aux frais d'un armement considérable, pour contenir à elle seule le roi de Prusse. A cela j'ai cru devoir lui objecter que, lorsqu'on ne pouvait pas obtenir d'un allié ce qu'on avait droit d'en attendre, il fallait au moins chercher à en tirer tout le parti possible; que la plupart des entreprises combinées entre plusieurs puissances avaient toujours échoué, parce que cha-

cune marchandait sur le plus ou moins d'efforts qu'on attendait d'elle; qu'entre l'inconvénient de ne porter quelque charge de plus pour assurer le succès et celui de le voir échouer, faute de moyens suffisants, il n'y avait pas à hésiter, surtout lorsque le surcroît de mesures pouvait éviter l'extension de la guerre et l'empêcher de devenir entièrement générale; qu'il fallait aussi considérer que l'Autriche et l'Angleterre, entraînées dans la guerre par l'agression française, ne pouvaient se dispenser d'y employer tous leurs moyens, au lieu que de la part de la Russie les efforts qu'elle faisait étaient volontaires, et qu'elle était toujours maîtresse de s'arrêter au point où elle voulait, sans qu'il peut en résulter pour elle d'autres inconvénients de ses alliés naturels. Quant à la reconnaissance de Louis XVIII, plus nous pourrons satisfaire à cet égard au désir de l'Impératrice, plus on nous en saura gré ici, en même temps que nous ôtons par-là le prétexte qu'employait souvent l'Impératrice que, puisqu'on ne veut pas suivre ses avis dans l'affaire de France, elle ne croit pas devoir s'en mêler. . . . . *

---

249. NOTE

des Reichshofvicekanzlers an den in Wien accreditirten dänischen ausserordentlichen Gesandten und bevollmächtigten Minister. Wien, den 25. Juli 1795.*) (Abgedr. in Posselt's Europäische Annalen 1795, IV, 301 ff. und in: Geheime Geschichte des Rastatter Congresses II, 78.)

---

250. DEGELMANN AN THUGUT.

(Eigenh., Orig.) Bâle, le 25 juillet 1795.

Le chevalier d'Yriarté est venu ce matin m'annoncer que le 22 au soir il avait avec Mr. Barthélemy conclu la paix entre l'Espagne et la France. Il avait fallu, disait-il, l'intervalle de deux jours pour faire prendre les devants aux courriers; mais aujourd'hui que cette nouvelle serait publiée, il ne voulait pas que j'en sois instruit par un autre que par lui. Elle me paraît assez importante pour que je croie bien faire, en la transmettant à V. E. par voie d'estafette. . . . .

. . . . J'ai cru devoir demander à ce négociateur, si ce nouveau traité changerait quelque chose aux relations de la cour d'Espagne avec les autres puissances. Il me protesta que celles qui subsistaient entre les cours de Vienne et de Madrid n'en seraient aucunement altérées et qu'on en serait convaincu quand on saurait les conditions. . . . .

J'envoie de suite une estafette à Mr. Wickham, qui est à Mühlheim auprès de Mgr. le prince de Condé, pour lui apprendre cette nouvelle, dont Mr. d'Yriarté fait part au chargé d'affaires de la cour d'Espagne à Vienne, par la lettre ci-jointe qu'il m'a prié de lui faire passer. Selon toute apparence, des négociations particulières des princes d'Empire vont suivre celles qui viennent d'être terminées avec l'Espagne. . . . .

---

*) Von dieser Note wurde eine Abschrift dem österreichischen Gesandten in Kopenhagen, Grafen Ludolf, zugesendet.

la prie avec la dernière instance de donner des ordres, pour que, suivant le vœu que Mr. le prince de Condé a exprimé à Mr. le maréchal de Clerfayt et dont je fais aujourd'hui la demande formelle à V. M., ma nièce, à sa sortie de France, soit aussitôt remise entre les mains de Mr. le prince de Condé que j'ai chargé de la recevoir en mon nom. V. M. sera peut-être surprise de me voir lui demander avec tant de chaleur une chose si simple et qu'Elle aurait sans doute faite d'Elle-même; mais cet étonnement cessera sans doute, lorsqu'Elle réfléchira au désir ardent que j'ai de posséder tout ce qui me reste de ce que j'avais de plus cher au monde et d'adoucir mes propres peines, en rendant en moi à ma nièce, autant qu'il me sera possible, tout ce que les forfaits les plus atroces lui ont ravi. Je ne puis exprimer à V. M. combien je serai sensible à cette marque d'amitié de sa part, qui ne peut que consolider davantage les liens qui unissent nos familles et nos états.

253. KAISERLICHES HOFDECRET,

die Einleitung zu einem annehmlichen Reichsfrieden betreffend.

Wien, den 29. Juli 1795.

(Abgedr. in Posselt, Europäische Annalen 1795, II, 138 und Geheime Geschichte der Rastatter Friedensverhandlungen II, 43.

254. DER KAISER (AN CLERFAYT).*)

Circa 30. Juli 1795.

Mon conseil aulique de guerre m'a rendu compte de votre rapport du 15 de ce mois et de la pièce qui a été remise au général Stein par le général Pichegru,**) relativement à la princesse Marie Thérèse, fille de Louis XVI, ma cousine, et aux autres princes et princesses de

*) Beilage zu dem Schreiben des Kaisers an Clerfayt von diesem Tage (bei Vivenot, Thugut, Clerfayt und Wurmser, S. 177, Nr. LXXIV), von der die von Vivenot 179 mitgetheilte Beilage blos ein Auszug ist.

**) Das Schreiben Pichegru's an FZM. Stein (Kr.-A., Copie) lautet: „Au quartier-général, le 31 messidor (ou juillet), an troisième de la république française. — Mr. le général! J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un extrait du procès verbal de la Convention nationale, portant déclaration que l'on remettra à un commandant autrichien la fille de Louise Seize, dès que les représentants, le ministre et les ambassadeurs français actuellement détenus en Autriche seront rendus à la liberté. Veuillez, je vous prie, Mr. le général, faire passer cette pièce à votre gouvernement, en m'en accusant la réception. Je vous prie de m'informer en même temps, si vous pouvez recevoir à vos avant-postes ceux de vos prisonniers qui, se trouvant estropiés ou infirmes, vont vous être renvoyés: cela leur évitera la peine d'aller passer par la Suisse. J'ai l'honneur . . . . P. S. Je joins ici une lettre d'un de vos prisonniers." Darauf erfolgte die Antwort des FZM. Stein an Pichegru (Kr.-A., Copie): „A Korke, le 11 juillet 1795. Mr. le général! Je fais partir par un courrier à S. E. Mr. le comte de Clerfayt, général en chef, commandant l'armée de S. M. l'Empereur et de l'Empire, la lettre que vous avez eu la complaisance, Mr. le général, de me faire parvenir. Aussitôt que la cour de Vienne aura donné une réponse, je m'empresserai de vous la communiquer. Mes avant-postes à Kehl ont l'ordre de recevoir tous les prisonniers autrichiens estropiés ou infirmes qu'on leur enverra de Strasbourg. J'ai l'honneur . . . ." Am 8. August erging an Degelmann von Thugut die Weisung, den Brief des Kaisers an Clerfayt, dem man „aus mehreren Gründen" größtmögliche Publicität zu geben wünschte, den man daher in verschiedene

la famille de Bourbon. Dans toute autre circonstance, les conditions dont on veut faire dépendre la liberté des membres de cette famille infortunée qui sont restés en France auraient dû être regardées comme entièrement inadmissibles. Mais puisqu'il n'est que trop vrai qu'au milieu des violentes catastrophes qui se succèdent les unes aux autres dans la révolution française, je ne dois consulter que ma tendre affection pour ma cousine et mon vif intérêt pour les princes et les princesses de la famille des Bourbons et ne songer qu'aux dangers dont ils n'ont cessé d'être environnés, mon intention est que vous fassiez connaître au général français que je veux bien accéder, quant au fond, à la proposition qui a été faite. Mais il est une autre proposition que je juge à propos de lier à celle que renferme la pièce remise au général Stein: elle a pour l'objet l'échange respective des nombreux prisonniers de guerre dont, non obstant mes demandes réitérées, on a toujours opiniâtrément refusé de s'occuper. Quelques soins que, malgré le traitement peu favorable de mes soldats prisonniers en France, j'aie ordonné de prendre des prisonniers français dans mes états, quoiqu'ils soient placés dans des provinces où les vivres sont abondants, qu'on les paye exactement en numéraire, et qu'on leur donne tous les secours de la religion et de l'humanité, tous ceux qui sont dus à l'infortune, ils n'en éprouvent pas moins nécessairement une foule de maux qui sont inséparables de leur état et auxquels se joint encore cette idée qu'ils sont abandonnés dans des climats éloignés par ceux pour lesquels ils sont les punis pour les malheurs et les hasards des combats, et que la qualité de prisonniers, regardée jusqu'ici comme un titre de plus pour réclamer l'intérêt de ceux à qui l'on s'est sacrifié semble n'être à leur égard qu'un motif d'ingratitude. Je ne veux pas qu'on puisse m'imputer cet oubli du droit des gens qui perpétue la détention de tant de malheureuses victimes de la guerre, et à plus forte raison, dois-je rechercher tous les moyens de rendre à la liberté mes fidèles soldats prisonniers dans un pays où chacun sent qu'ils doivent forcément partager tous les fléaux dont ses propres habitants n'ont pu se garantir. Vous me rendrez compte sans délai de la réponse qui vous parviendra à ce sujet, pour régler ensuite plus particulièrement les détails d'exécution relatifs à la proposition transmise par le général Pichegru, et qui, je pense, ne pourront donner lieu à aucune difficulté.

---

255. BELLEGARDE AN CLERFAYT.

(Orig., eigenh.)

(Kr.-A.) Vienne, ce 30 juillet 1795.

Mr. le vice-président comte de Ferraris a la bonté de m'avertir à l'instant par un billet qu'il va partir un courrier pour l'armée. D'après ce que S. M. l'Empereur m'a fait l'honneur de me dire hier,

---

auch in Frankreich gelesene Blätter, so namentlich in die Frankfurter französischen Zeitungen einrücken liess, auch in die Berner Zeitung und in andere in der Schweiz erscheinende französische Zeitschriften aufnehmen zu lassen, doch mit Vermeidung des Anscheines, als ob der betreffende Artikel vom Hofe stamme, vielmehr so, als ob er von einem Correspondenten aus Frankfurt eingeschickt sei.

sur les changements qu'il projette et sur la séparation de l'armée en deux parties, j'ai lieu de supposer que le courrier dont il est question sera le porteur de la dépêche qui y est relative et dont on a cependant eu le ménagement de ne pas me charger, et sans oser entrer ici dans tous les détails de cette nouvelle mesure, je saisis cette occasion pour assurer V. E. que S. M. m'a montré d'une manière à n'en pouvoir douter que son but n'était nullement de vous faire de la peine, mais qu'au contraire il vous conserverait les sentiments d'une bienveillance constante et inaltérable, et qu'il désirait même fortement que vous en fussiez convaincu. Il se dit intimement persuadé de votre zèle pour son service, et regardant cet arrangement comme utile et indispensable sous tous les rapports politiques et militaires, il se flatte que vous ne méconnaîtrez pas ses intentions et que vous ne discontinuerez pas de le servir avec le même dévouement. . . . .

---

256. NOTE LUCCHESINI'S.

(Copie.) Vienne, ce 31 juillet 1795.

Le soussigné ministre d'état, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse, se trouve chargé, par les ordres exprès de sa cour, de faire connaître ce qui suit au ministère de S. M. I. et R.

Le roi, constamment animé du plus sincère désir d'affermir et de consolider, autant que possible, en toute occasion, les liens heureux d'amitié et d'alliance qui l'attachent à la cour impériale, s'était flatté que les discussions qui se sont ouvertes à Pétersbourg entre les ministres respectifs des deux puissances sous les auspices de la cour impériale de Russie, par rapport au mode d'un arrangement final des affaires de Pologne, conduiraient à ce but salutaire, en amenant la conclusion d'un accord solide sur cet important objet. L'évènement n'ayant pas répondu jusqu'à présent à cette espérance, S. M. a pensé qu'elle se réaliserait peut-être plus facilement au moyen d'une négociation préliminaire et directe entre les deux cours, laquelle, en abrégeant les délais inévitables, occasionnés par la grandeur des distances, n'en serait pas moins conduite avec l'intervention de S. M. l'Impératrice, qui munirait ses ministres des ordres nécessaires pour cet effet, de manière que, du moment où les deux cours susdites se trouveraient d'accord sur la question litigieuse, la négociation serait aussitôt reprise ou plutôt continuée à Pétersbourg, pour y être conduite à sa conclusion finale. Le roi n'a pas tardé en conséquence de faire part à S. M. l'Impératrice de ses idées à cet égard, et cette souveraine y ayant pleinement acquiescé, S. M. s'empresse de s'en ouvrir également à S. M. l'Empereur. Elle se flatte que ce monarque daignera y reconnaître une preuve de la franchise et de la loyauté qu'Elle prendra dans cette occasion comme en toute autre pour règle invariable de sa conduite, et Elle le prie de vouloir bien Lui faire connaître en réponse ses intentions sur cet objet et déterminer particulièrement, si c'est à Vienne ou à Berlin, que S. M. I. désire de préférence de fixer le siége de cette négociation préliminaire.

Le soussigné, en s'acquittant des ordres qu'il a reçus, a l'honneur de prier le ministère de S. M. I. de vouloir bien porter cette ouverture à sa connaissance et lui faire part de la résolution que ce monarque aura jugé à propos de prendre sur ce sujet.

257. NOTE DES REICHSHOF-VICEKANZLERS

an den in Wien accreditirten königlich dänischen ausserordentlichen Gesandten und bevollmächtigten Minister. Wien, den 31. Juli 1795.

(Abgedr. in Posselt, Europäische Annalen IV, 302 und in Geheime Geschichte der Rastatter Friedensverhandlungen II, 81.)

258. THUGUT AN REUSS.*)

(Concept mit eigenhändigen Correcturen Thugut's und Minute.)

Wien, den 31. Juli 1795.

. . . . Nachdem die Gefahr durch die siegreichen Waffen Ihrer Maj. der russischen Kaiserin glücklich gedämpft war, lud diese Monarchin unsern und den kön. preussischen Hof zur Eröffnung gemeinsamer Unterhandlungen in Petersburg ein und theilte Beiden einige Zeit darauf einen so beschaffenen gemeinschaftlichen Theilungsplan mit, welcher einzig im Stande ist, die aus der bisherigen Verfassung Polens immerwährend aufkeimende gefährlichste Unruhen von Grund aus zu tilgen und die wesentlichsten Interessen der drei alliirten Mächte von dieser Seite durch eine billige Bestimmung der Grenzen und Erwerbungen dauerhaft zu vereinbaren.

Se. Maj. der Kaiser haben in dieser vollkommenen Ueberzeugung nicht angestanden, sich der Unterhandlungseinladung und dem vorgeschlagenen Plane der Kaiserin zu fügen; und da Höchstdiese Monarchin in Rücksicht des immer noch unter der Asche glimmenden Geistes der Unruhe in den occupirten polnischen Provinzen die baldigste Zustandkommung der Uebereinkunft und in gleicher Hinsicht die einsweilige Berichtigung der unter den zwei kais. Höfen eingewordenen Verabredung ihrer wechselseitigen Loose wünschten, so wurden in Gemässheit von denen beiderseits bevollmächtigten Ministern zu Petersburg jene Declarationen unterzeichnet, deren Inhalt die Beilage zu erkennen gibt, und die sie nun Beide dem königl. preussischen Hof mit der freundschaftlichen Einladung und gesicherten Hoffnung seines gleichmässigen Beitritts zur vorgeschlagenen gemeinschaftlichen Uebereinkunft mitzutheilen nicht entstehen.

E. L. werden also dazu im Allerhöchsten Namen ausdrücklich angewiesen, und da der russisch-kaiserliche Minister v. Alopeus eine ähnliche Weisung bereits erhalten haben wird, so wollen Dieselben sich mit diesem Letztern über die Ausrichtung des gemeinschäftlichen Mittheilungsauftrages vertraulich einvernehmen.

Ihrerseits belieben E. L. diese Mittheilung mit den Ausdrücken des lebhaftesten Vertrauens des Kaisers auf die Billigkeit und freund-

*) Bemerkung auf dem Concepte: „Unter Einschluss an Graf Eltz, durch einen Expressen von Peterswalde nach Dresden und von da durch einen Vertrauten nach Berlin."

schaftliche Geneigtheit des Königs [zu] begleiten, welches Sr. Maj. die Hoffnung einflösst, dass gleichwie Sie Ihrerseits zu denen ungleich wichtigeren Vortheilen, welche der König durch seine vorige und nunmehr angetragene polnische Erwerbungen erhalten, die Hände geboten haben und gegenwärtig bieten, also auch Se. kön. preussische Maj. Ihnen in gleich aufrichtiger Gesinnungserwiderung die Ueberkommung der in dem russisch kaiserlichen Plane angetragenen, an Werth und Ausdehnung viel geringeren Vortheile gönnen, und mithin ihren Beifall und Beitritt einem Arrangement nicht versagen werden, dessen Billigkeit in denen zwischen denen drei Höfen in Ansehung Polens immer anerkannten und beobachteten Fundamentalrücksichten und Gleichgewichtsgrundsätzen unwidersprechlich gegründet, und welches in Ansehung der unserm Hofe angewiesenen Grenzen nach denen physischen Verhältnissen das Einzige ist, das eine diesseitige nur einigermassen convenable und verhältnissmässige Betheilung erzielen könnte. . . . .

259. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 31 juillet 1795.

* Il nous est arrivé hier deux postes de Vienne à la fois, en sorte que je reçus ensemble les dépêches dont V. E. m'a honoré le 27 juin et le 4 juillet. Le maréchal de Romanzow a mandé de son côté à l'Impératrice que l'objet de l'évacuation de la Volhynie était définitivement terminée à la satisfaction des deux parties, et je sais que les ordres ont déjà été donnés pour recommencer le payement des subsides. . . . .

Le comte de Rasumowski a mandé par la poste d'hier que Mr. le duc de Polignac avait demandé, au nom de son nouveau maître, qu'il pût rejoindre l'armée de Condé et que la chose avait été refusée de notre part, par la raison que l'on n'avait pas assez de confiance dans la conduite que tiendrait le nouveau roi, que d'ailleurs il pouvait s'y traiter des choses dans lesquelles il ne devait pas entrer. V. E. aura vu par le dernier courrier combien l'Impératrice désirait que le nouveau roi pût se rendre à l'armée de Condé. Il ne m'appartient pas de juger, si les raisons qui s'opposent à ce que nous y consentions doivent l'emporter sur l'intérêt que nous avons dans ce moment-ci de complaire à la Russie; ma tâche est d'informer V. E. de la manière de voir de la cour à laquelle je suis accrédité et des sentiments de l'Impératrice qu'on ne peut pas se flatter de changer par toutes les représentations possibles. Catherine II, fière du succès qui a couronné toutes ses entreprises, est très-convaincue que les principales causes de nos revers proviennent de ce que nous n'avons pas suivi dans l'affaire la marche qu'elle nous a proposée, et de ce que l'on agit par d'autres principes que les siens. On soutient toujours ici que ce ne sera que lorsque le roi sera reconnu en France que l'Europe pourra jouir de quelque tranquillité, que, pour réunir tous les individus de l'intérieur sur lesquels on a droit de compter, et tirer parti du changement visible qui s'est opéré en France, il était nécessaire que les puissances étrangères s'énoncent d'une manière à ne laisser aucun doute sur leur

intention, que pour cela il fallait faire agir la personne du roi et son frère et en les dirigeant, de manière à ce qu'ils ne puissent s'écarter de la conduite la plus analogue aux intérêts de la cause commune, que ce soit toujours eux qui parlent et s'adressent aux bons Français, que pour cela il fallait reconnaître le roi, là où il est le plus aisé et le plus utile qu'il se trouve. Pour essayer de nous débarrasser de la prétention que l'on a sur nous à cet égard, j'ai appuyé sur ce que Louis XVIII se mît à la tête des braves Royalistes de la Vendée, que la chose était d'autant plus importante que c'était là surtout qu'il était nécessaire qu'il y eût un point de réunion, tandis que l'armée de Condé était déjà sous un chef qui avait fait preuve de sa belle valeur et de ses grands talents et qui n'en agirait que mieux, lorsqu'il ne serait pas gêné par la présence du prince auquel il devait déférer. Il m'a été répondu qu'il suffirait à l'avenir de la présence du comte d'Artois, qu'il valait mieux même que les deux frères agissent dans des points différents, que si les circonstances arrachaient à l'un ou à l'autre des concessions relatives au gouvernement intérieur d'une conséquence dangereuse pour le maintien de la tranquillité en France, à laquelle toute l'Europe avait intérêt, il serait d'autant plus possible d'en revenir. On croit toujours voir dans la difficulté que nous faisons à cet égard que l'on craint chez nous que la France ne revient à son ancienne splendeur, et on me représente là-dessus qu'en lui supposant même toutes les chances les plus heureuses, elle ne pourra pas de nos jours reprendre le rôle qu'elle jouait dans la balance politique, et qu'il fallait se rappeler que la France victorieuse et conquérante sous Louis XIV n'avait pas fait autant de mal à l'Europe que la France révolutionnaire. . . . .

---

260. KAISER FRANZ II. AN DEN H.-KR.-R.-PR. WALLIS.

(Kr.-A.) Schönbrunn, den 2. August 1795.

(Gedruckt bei Vivenot, Thugut, Clerfayt und Wurmser, S. 182 ff.)

---

261. THUGUT AN REUSS.

(Concept mit eigenhändigen Correcturen Thugut's und Minute.)

Wien, 2. August 1795.

P. S. I. — Als ich im Begriffe war, vorstehendes Schreiben*) abgehen zu lassen, empfing ich das beigeschlossene Memoire aus den Händen des Herrn Marquis Lucchesini und kurz darauf E. L. verehrliche Zuschrift vom 26. Juli. Beide habe ich zur Kenntniss Sr. Maj. gebracht und habe nun die Ehre, hierüber dem in meinem Hauptschreiben enthaltenen Allerhöchsten Auftrage Folgendes beizusetzen.

Beide enthalten den Wunsch des kön. preussischen Hofes, mit dem unsrigen über eben den Gegenstand eine neue Unterhandlung hier oder in Berlin anzustossen, welcher das Objectum derjenigen Uebereinkunft zwischen den zwei kais. Höfen ausmacht, deren Mittheilung E. L. heute aufgetragen wird. Diesem Wunsche werden die Versicherungen der

*) Vom 31. Juli.

freundschäftlichen Gesinnung und Bereitwilligkeit des Königs gegen den hiesigen Hof beigefügt.

Was das zuerst berührte Verlangen betrifft, so wollen E. L. dem Herrn Grafen von Haugwitz freundschäftlich zu Gemüthe führen, dass, nachdem sein und unser Hof über den von dem russisch-kaiserlichen vorgelegten Theilungsplan mit diesem Letzteren und unter den Augen und der freundschäftlichen Conciliationsverwendung Ihrer Maj. der russischen Kaiserin bereits so viele Monate in Petersburg Unterhandlung gepflogen, darin in Sonderheit der Punkt unsers Antheils vielfältig discutirt und alle darüber entstandene Bedenken überzeugend gehoben worden, folglich es nur mehr darauf ankömmt, dass Se. kön. preussische Maj. den ganzen, für das Interesse aller drei Höfe wichtigen und vortheilhaften Theilungsplan durch ihren Beitritt zur Vollendung und vollständigen Ausführung bringen, Se. Maj. der Kaiser in eine Reassumirung der Grundsätze und des Gegenstandes der erwähnten Unterhandlung und Uebereinkunft unmöglich eingehen, noch überhaupt von der bishero beiderseits beobachteten Weise, über mehrgedachten Theilungsplan abgesondert von der russisch-kaiserlichen unmittelbaren Theilnehmung und Mitverwendung an irgendwo einem anderen Orte als in Petersburg selbst zu unterhandeln, abgehen könne. Se. kais. Maj. sind über die Ausdrücke ungemein gerührt und danknehmigst erkenntlich, womit Ihnen sowohl in dem kön. preussischen Memoire als in den Aeusserungen des Herrn Grafen von Haugwitz die aufrichtige Freundschaft, Geneigtheit und Billigkeit der Gesinnungen des Königs zu erkennen gegeben wird. Sie wünschen nichts mehr, als sich dieser vergnüglichen Stimmung zu erfreuen und sich ganz Ihren darauf gesetzten Hoffnungen und Vertrauen zu überlassen; um so mehr, als Sie überzeugt sind, Se. kön. preussische Maj. durch wichtige und ungezweifelte Thatbeweise von Ihrer Freundschaft und von Ihrer Begierde, mit dem König in dem besten und engsten Vernehmen zu leben, überführt zu haben. Eben dieses Vertrauen aber, das Se. Maj. in die gegenwärtigen Gesinnungen und Versicherungen des kön. preussischen Hofes setzen, flösst Ihnen die Erwartung ein, dass dieser Hof in jetziger Gelegenheit selbe bethätigen, seinem Freunde die gehoffte und verdiente Reciprocität der Rücksicht nicht versagen, und ihm keine einseitige Aufopferung seines billigen Antheiles an gemeinschäftlichen Vortheilen zumuthen werde. Unter diesen Voraussetzungen können Se. Maj. der Kaiser sich kein Hinderniss vorstellen, welches den erwünschten Beitritt Sr. kön. preussischen Maj. länger verziehen dürfte, gleichwie Sie nicht zweifeln können, dass dieser Monarch nicht ebenfalls die unmittelbare Zwischenkunft Ihrer gemeinschäftlichen Freundin, der russischen Kaiserin, in jeder Hinsicht, insonderheit aber zur vollständiger Zustandbringung und Ausführung des im Werke stehenden Planes, für höchst ersprieslich achten werde. Se. Maj. tragen E. L. ferner auf, dem Herrn Grafen von Haugwitz Ihre Dankbemerkung [illegible] für die Herstellung eines wechselseitigen [illegible] Vernehmens der zwey Höfe geäusserten Wünsche und beförderlichen Gesinnungen zu geben. Höchstdieselben schätzen [illegible] Dienstgefliessenheit dieses Ministers und haben immer

die Meinung gehegt, dass es keineswegs von seinem Einfluss und Zuthun abgehangen habe, wenn die in den letzteren Zeiten vorgefallene unmittelbare Explicationen den von unserem Hofe gehofften vergnüglichen Ausgang nicht jederzeit vollkommen haben erzielen können. Vielmehr erwarten Se. Maj. mit Zuversicht, dass Herr Graf Haugwitz in vorliegender entscheidenden Gelegenheit sich zur erwünschlichsten Stimmung und Entschliessung des Königs mit Vergnügen und Ueberzeugung werde verwenden wollen.

Meines Orts ersuche ich E. L., demselben mein lebhaftes Dankgefühl über das mir von ihm gütig geschenkte Zutrauen unter den verbindlichsten Ausdrücken zu schildern. So angenehm mir die Gelegenheit einer persönlichen Bekanntschaftserneuerung und einer wechselseitigen vertraulichen Unterredung mit diesem verehrungswürdigen Minister sein würde, so wahrhaft bin ich überzeugt, dass für den von mir nicht minder als von ihm bezielten Endzweck einer engen und dauerhaften Vereinigung unserer Höfe nichts gedeihlicher sein könne, als dass der kön. preussische Hof durch seinen freundschäftlichen Beitritt zu einem Arrangement, das den Gesetzen der Billigkeit und Reciprocität so einleuchtend angemessen ist, den beförderlichsten Grund zu jenem innigen Vertrauen lege, welches, durch wechselseitige Thatbeweise befestiget, die Herstellung des bezielten engsten Freundschaftssystems der zwei Höfe, unter ungetheilter Mitverbindung des russisch-kaiserlichen, am sichersten und dauerhaftesten bewerkstelligen werde. Uebrigens ist die Delicatesse, welche Herr Graf von Haugwitz in Ansehung des gebrauchten Kanals des Herrn Marquis Lucchesini anzuwenden beliebt hat, allerdings einleuchtend und als ein Beweis seiner bestgemeinten Absicht schätzbar. E. L. wollen darüber dem Herrn Staatsminister unsere verbindliche Danknehmigkeit darbringen.

---

262. THUGUT AN REUSS.

(Concept und Minute.) Wien, den 2. August 1795.

P. S. II. — Mein Hauptschreiben*) und das erste Postscript geben E. L. die Sprachführung an Hand, welche Dieselben in Ausrichtung des Allerhöchsten Auftrages und in Erwiderung des jüngsten kön. preussischen Anwurfes einzuhalten belieben wollen.

Sind die dortigen Gesinnungen gut und aufrichtig, so wird der kön. preussische Hof keinen Anstand nehmen, selbe in der vorliegenden Gelegenheit auf die einzige mit der Billigkeit, Reciprocität und unserer in Petersburg geschlossenen Uebereinkunft vereinbarliche Weise an den Tag zu legen. Sind aber gegentheilige Gesinnungen und Absichten im Spiel, so haben wir um so dringlicheren Beweggrund, die verlangte neue unmittelbare Unterhandlung durchaus abzulehnen, da solche nach der bisherigen leidigen Erfahrung auf nichts Anderes, als auf einen in dictatorischem Tone angestimmten Versuch, um unserm Hof die Palatinate von Krakau und Sendomir wenigstens zum Theil abzudringen, hinauslaufen und beinebst die Absicht, unsere nothwendige und von

*) Vom 31. Juli.

allen schädlichen Endzwecken entfernte Vereinigung mit Russland zu schwächen, beziolen würde.

Da nun der Allerhöchste Hof in dem erwähnten mit seinem wesentlichsten Interesse, Ansehen und Sicherheit verknüpften Punkt nicht nachgeben kann, noch wird, Solches auch von ihm ohne himmelschreiende Ungerechtigkeit nicht verlangt werden kann, so gehet die Willensmeinung Sr. Maj. dahin, dass E. L. alle auf die Einleitung der unmittelbaren Unterhandlungsreassumirung abzweckende Schritte und Wendungen sorgfältig hintanhalten, auch über den festen Entschluss des Kaisers, von den Grundsätzen der geschlossenen Uebereinkunft nicht abzugehen und über diesen Gegenstand irgend eine Trennung von der in Petersburg eröffneten Unterhandlung nicht zuzulassen, dem dortigen Ministerio keinen Zweifel übrig lassen, und es vielmehr bei fortgesetztem Andrängen auf das Deutlichste erklären. In dieser Hinsicht wollen E. L. sich in keine officielle Discussion des Gegenstandes einlassen, sondern sich lediglich in die Ausrichtung des erhaltenen Mittheilungs- und Einladungsauftrages (ohne ausser der Declaration etwas Anderes schriftlich aus Handen zu geben) beschränken, und sich übrigens darüber vorläufig mit dem Herrn v. Alopeus zweckmässig verabreden. Da uns der russisch-kaiserliche Hof die an diesen Minister erlassene Weisung vertraulich mitgetheilt hat, so schliesse ich Deroselben hievon eine Abschrift zu Ihrer vorläufigen Wissenschaft bei, obschon ich nicht zweifle, dass Herr v. Alopeus E. L. dessen Inhalt selbst eröffnen werde.

Uebrigens dienet zu Ihrer gleichmässigen vertraulichen Wissenschaft, dass*) . . . .

Alle diese und noch mehrere Gründe sind indessen bereits in denen Petersburger Explicationen umständlich angeführt, auch preussischerseits unwiderlegt geblieben, weswegen ich deren gegen E. L. keineswegs um die Discussion hierüber zu erneuern, sondern blos zu Ihrer Information und zu dem etwaigen Ende Erwähnung mache, damit, wenn das dortige Ministerium die nämlichen Einwürfe ultro und mit scheinbarem Gewicht wiederholte, Dieselben sich im Stande fänden, selbe durch kurze, aber unministerielle und blos als eigene Gedanken hingeworfene Bemerkungen ohne Impegno und Inhärenz zu beleuchten

263. THUGUT AN VALARI.

(Concept mit eigenhändigen Correcturen Thugut's.)

Vienne, le 3 août 1795.

On sera sans doute informé à Turin, avant que cette dépêche ne vous parviendra, que la cour de Madrid a suivi les traces de celle de Berlin, en faisant sa paix séparée avec les Français.

On doit assurément être surpris d'une pareille détermination de la part d'une cour qui s'est toujours montrée jalouse de l'estime publique et de la réputation d'une loyauté intacte. Mais l'Empereur, loin de se laisser ébranler par cette nouvelle défection d'une des cours coalisées

*) Wiederholung des uns bereits hinlänglich bekannten Gesichtspunktes des Wiener Hofes in dieser Frage.

n'en reste que plus invariablement attaché aux principes de droiture qu'il a constamment professés, et à tous les engagements qu'il a contractés avec ses alliés.

S. M. s'attend avec confiance que le roi, pénétré du même zèle et des mêmes sollicitudes pour le salut de l'Europe, continuera avec une égale persévérance ses efforts contre l'ennemi de la coalition à remplir les promesses sur lesquelles ses alliés sont en droit de compter, et à écarter toute idée de négociation séparée et d'abandon de la cause commune, jusqu'à ce que des évènements et circonstances favorables qui ne paraissent guères éloignés aient facilité les moyens de rétablir la tranquillité publique sur des bases solides.

En l'absence de Mr. le marquis de Gherardini vous ferez connaître, Monsieur, cette déclaration sans retard au ministère du roi, en y ajoutant les assurances les plus positives de la fidélité des sentiments qui animent toujours S. M. pour la personne également et tous les intérêts de S. M. Sarde; vous aurez soin de me faire part au plus tôt de la réponse que Mr. le comte d'Hauteville vous aura donnée. . . .

264. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 4 août 1795.

J'ai fait usage, vis-à-vis du ministère britannique, des explications que V. E. m'a autorisé à lui donner sur les raisons du peu d'activité des opérations de l'armée autrichienne sur le Rhin, et je n'ai pas manqué en conséquence d'informer d'une part le cabinet de St-James des ordres positifs et pressants que S. M. I. venait de donner à Mr. le maréchal de Clerfayt, et de lui démontrer de l'autre l'impossibilité réelle où nous avions été d'agir efficacement jusqu'à présent, tant par le défaut des fonds indispensables pour la formation de nos magasins, que pour les précautions que la tournure des affaires de l'Empire nous a obligé de prendre, et que la conduite aussi incroyable qu'imprévue de la Régence d'Hanovre rend encore plus nécessaire.

Bien loin de se rendre à ces vérités, la cour de Londres continue à témoigner une humeur bien marquée de la prétendue inactivité de Mr. le maréchal de Clerfayt, et le roi lui-même ne laisse pas échapper une occasion de m'en parler. L'ignorance véritablement remarquable du ministère anglais dans tout ce qui a quelque rapport à l'art militaire lui fait croire que la seule valeur peut suppléer à tout à la guerre, et en conséquence on est convaincu de bonne foi à Londres qu'il suffit d'attaquer pour vaincre, et que l'on ne doit chercher ses magasins et ses vivres que chez l'ennemi qu'on a battu. Toutes les dispositions guerrières de l'Angleterre sont conformes à ce principe, et malheureusement les résultats n'encouragent pas ordinairement à l'adopter. Je suis bien convaincu qu'on nous reprochera encore les revers des Emigrés sur les côtes de France; tandis que, dans le cas même où la Convention aurait donné l'ordre à une partie des troupes qui sont opposées aux nôtres de venir renforcer l'armée de Bretagne, elles n'auraient pas eu le temps d'arriver à leur destination pour l'époque de la défaite des Royalistes nouvellement débarqués. Je ne manquerai certainement

pas de faire cette observation à Milord Grenville, s'il nous faisait le moindre reproche à ce sujet; je lui ferai remarquer en même temps que je lui ai représenté plusieurs fois le danger que je voyais d'employer des prisonniers français; car le corps de Mr. d'Hervilly en était entièrement composé, et particulièrement de ceux qui ont été pris à la bataille navale du 1er de juin. Ces profonds scélérats n'ont que trop justifié mes craintes, en trahissant immédiatement la nouvelle cause qu'ils avaient embrassée, et en livrant d'abord à l'ennemi le poste imprenable qu'on avait eu la duperie de confier préférablement à leur garde. Je pourrais rappeler encore au secrétaire d'état que je n'ai pas cessé de lui témoigner mon étonnement de voir Mr. de Puisaye à la tête de cette expédition, avec des pouvoirs sans bornes. Ses promesses m'ont toujours paru trop exagérées, pour oser en attendre des grands succès; cependant cet officier peu connu avant la révolution, long-temps du côté gauche dans l'assemblée nationale, émigré de la troisième époque et arrivé à Londres avec le projet de combattre contre les carmagnols, après avoir long-temps combattu pour eux, est parvenu à s'attirer la confiance générale du ministère; on a exigé des princes français de lui donner le titre de général, que ses talents ne lui avaient pas encore valu, même chez les républicains, et on a remis tout le projet de la descente à sa disposition. Il en a réglé lui-même l'époque et l'exécution. J'ai su dans le temps qu'il n'était point en correspondance directe avec Charette, ni Stofflet; il avait seulement conservé quelques relations avec les Chouans, pour avoir servi chez eux; mais nous avons vu depuis quelque temps que la plus grande partie des Chouans n'est autre chose qu'une masse énorme de paysans qui grossit l'armée réglée pour un moment, mais qui se débande et s'en fuit au premier coup de canon de l'ennemi.

C'est en raisonnant d'après ces données que V. E. daignera se souvenir que j'ai osé lui dire, il y a quelque temps, dans le moment où tout le monde se promettait les plus grands succès du projet de la descente des Emigrés, que je ne prévoyais que des malheurs. La volonté que la cour de Londres témoigne de persévérer dans la même entreprise est sans doute admirable par son motif; mais je crains bien encore qu'on n'essuie des revers beaucoup plus fâcheux, si on ne se hâte pas de changer de moyens.

Parmi les plaintes que le ministère allègue contre Mr. le maréchal de Clerfayt, il en est une à laquelle ce commandant semble avoir donné prise par son langage; puisque Milord Grenville m'assure qu'en réponse à la lettre qu'il lui avait écrite, et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à V. E., Mr. le comte de Clerfayt s'était engagé à attaquer l'ennemi, du moment où il diminuerait la force qu'il lui oppose. Or, le secrétaire d'état prétend que la même malle par laquelle il a reçu cette promesse lui a apporté l'information que les Français avaient détaché une partie considérable de leurs troupes de l'armée du Rhin, pour les porter à la Vendée, sans avoir été inquiétés depuis par les Autrichiens. Il faudrait être complètement certain du plus ou moins de vérité de ce dernier fait et de la véritable situation où se trouve

Mr. le maréchal de Clerfayt, que les évènements peuvent changer d'un moment à l'autre, pour pouvoir juger du plus ou moins de fondement de ce nouveau grief. J'ai déjà eu l'honneur de mander à V. E. que le ministère anglais croit à présent avec une foi aveugle tous les rapports qu'il reçoit de Mr. le colonel Crawford, actuellement à notre armée. Malgré la probité reconnue de cet officier anglais et les talents que la voix publique lui accorde, il est toujours à craindre que son zèle ne l'emporte chez lui sur ses connaissances militaires, et ne le fasse souvent errer dans ses jugements.

265. THUGUT AN LUCCHESINI.

(Copie.) Vienne, le 8 août 1795.

Le soussigné ministre des affaires étrangères s'est empressé de rendre compte à S. M. de la note que Mr. le marquis de Lucchesini, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Prussienne, lui a fait l'honneur de lui remettre en date du 31 dernier.

L'Empereur a reçu avec la plus grande satisfaction les assurances obligeantes que le roi a bien voulu lui faire réitérer de ses dispositions constantes pour consolider et affermir de plus en plus les liens de l'amitié et de l'union qui subsistent entre les deux cours; ce but salutaire fait l'objet des vœux les plus chers de S. M. I., et Elle sera toujours portée à prouver à S. M. Prussienne par des effets convaincants la sincérité avec laquelle Elle souhaite et s'efforce d'y parvenir.

L'Empereur partage également le désir de S. M. Prussienne d'accélérer la conclusion d'un arrangement solide sur le sort de la Pologne; S. M. ayant infiniment à cœur de voir régner incessamment entre les trois cours limitrophes l'accord le plus parfait sur cet important objet, d'après les vues proposées par S. M. I. de toutes les Russies comme les plus conformes aux principes de l'équité et de la réciprocité les plus propres à concilier tous les intérêts respectifs.

Le prince de Reuss vient d'être chargé en conséquence d'explications tendantes à ce but, et l'Empereur, plaçant une confiance sans réserve dans la droiture et la générosité des sentiments de S. M. Prussienne, et convaincu que S. M. l'Impératrice de toutes les Russies est animée de son côté de dispositions également sincères et loyales envers les deux cours, S. M. ne peut que se flatter de voir terminer au plus tôt l'objet important de leurs communes négociations de la manière la plus propre à perpétuer à jamais le système d'union étroite heureusement établi entre les trois puissances.*)

) Die Copie dieser Note sendete Thugut am 8. August 1795 Reuss zu, mit folgender Bemerkung: „ Bei den bekannten Gesinnungen und widrigen Benehmungsart des Marquis Lucchesini haben wir billig ganz unthunlich gefunden, über diesen Gegenstand mit ihm hier weiters einzugehen. Hingegen setzen wir in die redliche Denkungsart und bewährte gute Gesinnungen des Herrn Staatsministers Grafen von Haugwitz das bestbegründete Vertrauen, er werde nach seinem aufrichtigen Wunsch, zu Allem, was das gute Einverständniss unter beiden Höfen befestigen kann, thätig beizutragen nun dies vorzüglich dahin abzielende Geschäft zu einem beiderseits vergnüglichen Ende zu befördern, sich aus eigener guter Ueberzeugung gern thätigst verwenden.* “

266. KÖNIGIN CAROLINE VON NEAPEL AN DIE KAISERIN.

(Eigenh., Orig.) Le 8 août 1795.

. . . . La paix de l'Espagne que l'on nous annonce conclue le 23 à Bâle par Yriarte et Barthélemy est un grand malheur pour l'Italie et une source d'inépuisables et nouveaux chagrins pour moi; il faut plier la tête aux décrets de la divine providence. Certes que l'action n'est ni honnête ni loyale pour les coalisés, amis et parents; mais il faut prendre son parti. . . . .

---

267. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 8 août 1795.

Ma dépêche du 27 mai a prévenu V. E. que S. M. n'a jamais hésité un instant sur le fond même de l'accomplissement de ce qui avait été convenu entre les deux cours, concernant la communication à faire à Berlin de la convention du 3 janvier/23 décembre, puisque nos représentations ne portaient uniquement que sur la nécessité d'un court délai, pour faire différentes dispositions de prévoyance, afin de renforcer l'état de défense de nos frontières du côté de la Prusse.

L'intervalle laissé par l'envoi des courriers a été employé avec zèle pour l'approvisionnement de nos forteresses, pour le complètement et l'augmentation de nos troupes, de sorte que depuis le retour de la garnison de Luxembourg, le nombre d'environ 80.000 hommes se trouve effectivement réuni dans les différentes provinces de Bohème, de Moravie et de Galicie, pour s'y opposer à toute entreprise inopinée que la perfidie de la cour de Berlin s'aviserait de tenter désormais.

La dépêche de V. E. en date du 9 juillet étant arrivée dans le temps où la plus grande partie de ces arrangements était achevée ou bien près de l'être, et l'empressement de l'Empereur de se rendre à l'avis éclairé de son auguste alliée n'étant par conséquent plus contrarié par les mêmes motifs, les instructions pour Mr. le prince de Reuss furent dressées, presqu'au moment où elles allaient partir pour Berlin, le marquis Lucchesini me remit la note dont j'ai l'hònneur de vous envoyer ici copie, et cette note fut bientôt suivie d'une dépêche de Mr. le prince de Reuss que vous trouverez également ci-jointe. Connaissant depuis long-temps notre ferme résolution de n'entendre à aucune proposition qu'on nous ferait de Berlin, pour une négociation séparée sur les affaires de Pologne, V. E. jugera aisément que S. M. n'a pas pensé que ces démarches du ministère prussien dussent suspendre en manière quelconque celle de la communication décidée et concertée entre les deux cours alliées. J'observerai seulement que, si les ouvertures faites par le cabinet de Berlin étaient en elles-mêmes peu attendues, après le temps considérable qui s'était écoulé depuis qu'elles avaient été annoncées à Pétersbourg, nous avons été plus surpris encore de la tournure qu'on avait osé y donner, en les attribuant uniquement à l'impulsion et à des sollicitations récentes de la cour impériale de Russie; assertion qui en aucune façon ne paraît s'accorder avec ce qu'on a bien voulu nous confier des dernières instructions dont Mr. d'Alopeus avait été muni. Quoi qu'il en soit, j'ai fait partir d'ordre de S. M. la dépêche préparée

pour Mr. le prince de Reuss, et dont j'ai l'honneur de vous envoyer ici copie, avec les post-scrits également ci-joints, relatifs aux dernières ouvertures du ministère prussien. Mr. le comte Rasumowski transmit de son côté à Mr. d'Alopeus les instructions de sa cour par le même exprès.

Nous attendons actuellement avec impatience l'effet que produira cette démarche; si la cour de Berlin n'avait abjuré tout principe d'équité, si elle ne s'était accoutumée à braver avec un front d'airain toute apparence de justice, l'on ne pourrait pas douter qu'elle ne se rendît, sans balancer, à l'invitation des deux cours impériales, en accédant à la convention qui vient de lui être communiquée.

Dans tous les temps, et particulièrement dès le commencement des affaires de la France, le principe d'une égalité proportionnément parfaite dans tous les avantages que chacune des trois cours retirera fut reconnu et adopté d'un commun accord. C'est d'après cette base que la Prusse, dans la convention de Pétersbourg du 12/23 janvier, en s'engageant solennellement envers la Russie de continuer la guerre avec la France et de ne faire de paix que conjointement avec l'Autriche, convint en même temps que, du chef des acquisitions qu'elle ferait par ce même traité, d'autres indemnités étaient dues à l'Empereur; loin de concourir avec loyauté à faire obtenir à S. M. les dédommagements qui lui avaient été promis, elle trahit la cause commune par l'abandon le plus honteux, au moment même où une partie des provinces de S. M. se trouve envahie par l'ennemi, et non content de faire sa paix particulière, le roi y stipule encore en termes exprès qu'il refuserait à l'Autriche les secours dus en vertu de son alliance avec elle, et qu'il manquerait en conséquence aux obligations d'un traité antérieur à la guerre et indépendant des affaires de France. Ayant provoqué ainsi insolemment les deux cours impériales, ayant invalidé, par l'infraction perfide d'un des principaux articles de la convention de Pétersbourg du 12/23 janvier, tous les droits qui pouvaient légitimer ses acquisitions dans le partage de Grodno, ne devant désormais s'attendre qu'aux effets du plus juste ressentiment de la part des deux empires alliés, il serait sans doute naturel de penser que la cour de Berlin dût avec joie embrasser l'occasion offerte de faire oublier le passé, en trouvant dans l'arrangement final sur les affaires de Pologne la consolidation des acquisitions faites par le partage de Grodno, et dont, par sa violation déloyale de la convention de Pétersbourg du 12/23 janvier, de droit elle était déchue, avec un nouvel agrandissement aussi considérable que précieux.

Une telle détermination de la Prusse devrait ne pas pouvoir être regardée comme incertaine, en considérant qu'au fond tous les profits, résultant des divers démembrements de la Pologne, sont évidemment du côté de la cour de Berlin. En effet, personne ne saurait méconnaître qu'il n'existe nulle proportion entre la part qui nous est adjugée dans la convention du 3 janvier/23 décembre, et la masse des acquisitions attribuées au roi dans le partage de Grodno et celles qui lui sont ultérieurement destinées; qu'au lieu d'avoir obtenu du côté de la Pologne l'égalité

d'avantages à laquelle nous étions autorisés à prétendre, nous avons perdu plusieurs provinces considérables et riches, dont le recouvrement même dépend encore des évènements incertains d'une guerre dans laquelle tous les succès possibles ne sauraient dorénavant compenser l'épuisement extrême, auquel d'immenses efforts faits pour la cause commune ont réduit la monarchie, pendant que la Prusse, libre désormais de réparer dans le repos ses forces, d'ailleurs peu entamées par quelques faibles démonstrations d'un zèle équivoque contre la France, peut, du consentement des deux cours impériales, s'assurer un lot beaucoup au-delà des espérances qu'elle a dû raisonnablement se permettre, il y a quelques années, et sous la seule et unique condition de rester à l'avenir spectatrice passive et tranquille d'une guerre qui continue de coûter tant de sacrifices, et de cesser de nuire aux intérêts de la coalition par toutes les manœuvres employées en faveur de l'ennemi commun, pour précipiter la paix et pour jeter la désunion et la discorde entre les alliés.

Mais comme, malgré des raisons aussi puissantes, il est impossible de prévoir encore jusqu'où peuvent mener la Prusse son arrogance, sa malveillance pour les cours impériales et sa haine invétérée contre l'Autriche, il sera sans doute nécessaire de concerter dès à présent toutes les mesures à prendre ultérieurement, pour le cas que les réponses de Berlin ne soient satisfaisantes. Il sera particulièrement de la plus haute importance de presser des explications promptes, claires et positives; et la nécessité de terminer une bonne fois toute incertitude sur le sort futur de la Pologne donne surtout à S. M. I. de toutes les Russies le droit incontestable de rejeter à cet égard tout délai que la cour de Berlin par des tergiversations insidieuses chercherait à obtenir, et qu'il serait d'autant plus dangereux de lui accorder que sa perfidie ne l'emploierait qu'à consommer ses liaisons, heureusement jusqu'ici peu avancées, avec les puissances ennemies des deux cours impériales.

S. M. vous charge, Mr. le comte, de conférer sur ces importants objets avec le ministère de S. M. I. de toutes les Russies, afin d'établir d'avance les bases de la conduite à tenir par les deux cours. S. M. déférera toujours avec plaisir aux lumières de son auguste alliée, en tout ce qui sera compatible avec la situation de ses propres circonstances.

---

268. THUGUT AN COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 8 août 1795.

Quoiqu'il soit évident que le principe d'une égalité proportionnément parfaite dans les acquisitions à faire par les trois cours n'ait été déjà que trop lésé en Pologne au désavantage de l'Autriche, S. M. veut bien, si les circonstances l'exigeaient absolument, ajouter encore aux sacrifices auxquels sa modération et l'esprit de conciliation l'ont jusqu'ici fait condescendre. Elle autorise en conséquence V. E., si dans le cours ultérieur de la négociation, pour déterminer l'accession du roi de Prusse à la convention entre les deux cours impériales, d'autres moyens étaient

insuffisants, de faire espérer ou de stipuler même, si besoin en était, l'abandon à la Prusse d'une partie plus ou moins considérable du palatinat de Masovie, appartenant à notre lot entre la Vistule et le Bug; mais uniquement sous les conditions suivantes:

1° Qu'au moyen de ce nouveau sacrifice, l'arrangement final sur les affaires de Pologne se trouve sans plus de délai complètement et irrévocablement terminé entre les trois cours, et que tout le reste de l'étendue du territoire, devant désormais faire partie des possessions de S. M., et nommément les deux palatinats de Cracovie et de Sendomir lui soient remis sans le moindre retard.

2° Que les limites de la partie quelconque du palatinat de Masovie à céder à la Prusse, soient désignées avec toute la clarté et la précision requises, pour ne plus être susceptibles de difficultés à la démarcation effective, et pour ne pas prêter en aucune façon aux chicanes accoutumées de la cour de Berlin. Il est à présumer que le ministère de Pétersbourg, essentiellement intéressé depuis longues années à se procurer les notions les plus détaillées sur ces contrées, est pourvu de cartes exactes dont vous pourriez faire usage, si le cas y échet.

3° Que le roi de Prusse s'engage solennellement, *sous la garantie de l'Impératrice,* de tenir à l'avenir une conduite entièrement passive dans les affaires relatives à la guerre contre la France, de n'y prendre aucune part directe ni indirecte, de retirer ses troupes de l'Empire, de ne plus chercher à s'immiscer dans la pacification germanique, de cesser de fomenter par ses manœuvres les désirs exagérés d'une paix précipitée en Allemagne, et de ne plus semer la désunion et la méfiance, ni provoquer la défection des cours coalisées.

4° Qu'en reconnaissance de la magnanimité avec laquelle l'Empereur, pour faciliter l'accord final entre les trois cours et pour écarter la nécessité d'en venir à des extrémités fâcheuses, veut bien se relâcher encore de sa prétention sur une partie des fort médiocres acquisitions qui lui sont destinées en Pologne, S. M. l'Impératrice veuille bien faire marcher incessamment un corps de 40.000 hommes pour agir sur le Rhin contre l'ennemi commun, en conséquence de ses promesses solennelles et réitérées de coopérer avec vigueur aux efforts de la coalition, aussitôt que les affaires de la Pologne seront définitivement réglées.

Cet article est d'autant plus essentiel, que la marche des troupes russes, en imposant à l'ennemi, servira en même temps merveilleusement à contenir la turbulence des partisans de la Prusse en Allemagne. S. M. emploiera avec plaisir ses bons offices en Angleterre, pour en obtenir à la Russie quelques secours pécuniaires, à raison du nombre des troupes qu'elle fournira.

L'Empereur connaît trop, Mr. le comte, votre zèle et vos talents, pour ne pas s'en remettre avec confiance à la sagacité de V. E., sur l'usage qu'Elle fera de ces pouvoirs. S. M. est certaine que vous ne vous en servirez que dans le cas prescrit, où ce nouveau sacrifice assurerait l'accession immédiate du roi de Prusse et l'arrangement définitif de l'affaire du partage, en n'employant d'ailleurs ce moyen de

conciliation dont vous êtes muni, que graduellement et avec l'attention infinie due aux intérêts de S. M.

269. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 8 août 1795.

. . . . Je viens de recevoir la dépêche que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser le 17 du mois passé. Le cabinet de St-James nous a fait part du mémoire remis à Mr. d'Harcourt, et S. M., en sa qualité de souverain de ses états héréditaires, ne s'éloigne pas des principes que l'Angleterre se propose d'adopter, relativement à la reconnaissance de Monsieur. Mais j'ignore encore comment l'on pourra s'y prendre, pour obvier aux grands inconvénients qui d'une démarche formelle s'en ensuivraient dans l'Empire, où la majorité de ses membres, nous accusant de vouloir entraver la pacification germanique, ne cesse de nous menacer d'une défection simultanée, et où la Prusse serait charmée de représenter la reconnaissance d'un nouveau roi de France comme un obstacle invincible que S. M. se plaisait d'opposer aux vœux des états. L'appui efficace de notre intime alliée aplanirait sans doute bien des choses, et dès que la première colonne d'un corps russe marchant vers le Rhin paraîtrait en Allemagne, Louis XVIII y serait proclamé, sans balancer un instant. Mais aussi long-temps que le roi de Prusse continue impunément d'ameuter l'Empire contre nous, de nous tourmenter en toute manière possible, pendant que le margrave de Bade et le duc de Wurtemberg, dépendants entièrement de la Russie, suivent encore les étendards de la cour de Berlin, il serait bien affligeant, si l'on voulait dans les occasions refuser de se mettre à notre place et de réfléchir un peu sur les difficultés de notre situation qui échappent quelque fois dans l'éloignement, mais qui pèsent cruellement sur nous ici. En attendant, les particularités qu'on apprend de Vérone, sont d'un bien mauvais augure pour l'avenir. Dès les premiers jours où Monsieur prit le titre de roi, son conseil intime fut composé de Mr. de Las Casas, ambassadeur d'Espagne, et destiné dernièrement pour Londres, que ses éternels tripotages font partout détester, de Mr. de Nassau, trop connu pour que j'en parle ici, et d'un certain Mr. d'Antraigue dont les faits et gestes mériteraient également un volume. Pour donner à V. E. un échantillon des délibérations de ce trio, je remarquerai qu'une des premières démarches du nouveau roi fut de tenter de se faire reconnaître par S. A. R. l'archiduc Ferdinand de Milan qui, comme de raison, représenta que, n'étant que gouverneur d'une des provinces de S. M., il ne pouvait anticiper sur les déterminations de son souverain; la seconde démarche s'adressa à la cour de Berlin, et ce ne fut qu'assez longtemps après que le roi y eût répondu par une lettre, portant pour suscription: „à Mr. le comte de Provence", que des lettres de notification furent enfin envoyées à Vienne. Nous sommes informés authentiquement que depuis peu une nouvelle correspondance a été entamée avec le roi de Prusse, et l'on prétend avec quelque vraisemblance qu'elle roule sur les moyens d'assurer l'intégrité de la France. Il est en effet probable que Mrs. de Las Casas et de Nassau peuvent avoir regardé

comme un trait de la plus profonde politique, de prévenir d'avance, au moyen d'un concert secret entre l'Espagne et la Prusse, tout démembrement des possessions françaises, lorsque les efforts des puissances coalisées auraient rétabli Monsieur sur le trône.

Je ne sais pas encore l'impression qu'a faite à Vérone la nouvelle qui sera sans doute connue en Russie, avant ma dépêche, que le roi d'Espagne, principal souverain de la maison de Bourbon, a fait sa paix et reconnu la république française; aussi dit-on que Mr. de Las Casas est parti subitement et peut-être même sans prendre congé. L'on ne peut en général assez déplorer la conduite des Emigrés, et l'on peut craindre avec raison que leurs pitoyables inconsidérations et inconséquences offriront un plus fort empêchement au rétablissement de la royauté en France que toutes les forces de la soi-disante république.

En faisant usage du contenu de cette dépêche rédigée à la hâte, V. E. voudrait bien lui donner une forme plus ostensible, si Elle jugeait nécessaire de la communiquer.

---

270. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 8 août 1795.

Le présent courrier étant le premier partant d'ici pour Pétersbourg depuis la ratification de notre traité d'alliance avec l'Angleterre, je me sers de cette occasion pour transmettre à V. E. une copie du dit traité et de ses articles séparés pour qu'elle puisse en faire part au ministère de S. M. I. de toutes les Russies.

En annonçant à V. E. dès le 16 juin la signature de notre alliance, j'ai observé que notre déférence pour les conseils de notre intime alliée, notre position particulière et la situation générale des affaires ont également engagé S. M. à apporter de sa part les plus grandes facilités dans les conditions demandées par le ministère britannique.

C'est ainsi que la promesse de nos secours dans les guerres que la Grande-Bretagne aurait à soutenir n'a pas été restreinte par des exceptions particulières, quoique nous ne puissions nous dissimuler que le seul avantage que nous procurait de la part de l'Angleterre la généralité de cette stipulation, celui de son assistance dans nos guerres avec la Porte, exceptées jusqu'ici du cas de l'alliance dans nos traités antérieurs, n'offrait pas dans le fond à beaucoup près une compensation suffisante.

Mais comme, pour continuer avec plus d'assurance la guerre contre la France, il paraissait aussi essentiel qu'urgent de nous procurer au plus tôt, par l'alliance avec l'Angleterre, un nouveau moyen pour contenir plus ou moins les machinations de la Prusse et pour atténuer les dangers des séductions qu'on emploierait contre nous auprès de la Porte, S. M. a bien voulu sacrifier encore à son zèle pour la cause commune et pour l'accomplissement fidèle de ses engagements toutes les considérations, fondées d'ailleurs, résultant du manque d'une égalité complète des avantages réciproques dans le nouveau traité.

Au surplus, S. M. non-seulement continue d'approuver, mais désire même vivement la plus prompte exécution du projet de former de

l'alliance des deux cours impériales avec la Grande-Bretagne un système complet d'union indissoluble entre les trois cours. Vienne se trouvant dans une position centrale entre Pétersbourg et Londres, il paraissait naturel d'y fixer de préférence les concerts relatifs à cet objet; mais comme il s'en faut beaucoup que l'on attache ici le même prix aux considérations que V. E. semble indiquer dans sa dépêche, l'on consentira sans peine, si le ministère de l'Impératrice y insiste, que Pétersbourg soit choisi pour y mettre la dernière main à cet ouvrage. Nous ne prévoyons pas que dans cette occasion il puisse être question de discussions embarrassantes, ni de quelque changement dans les stipulations des traités déjà existants, et par conséquent il ne s'agira principalement que d'imaginer une forme qui aplanisse les difficultés provenantes des prétentions mises en avant par la Russie, relativement à l'alternative. Je prie V. E. de s'occuper d'avance de cet objet et de vouloir bien me faire part de ce qu'Elle aura imaginé à cet égard de plus convenable, à préserver de toute atteinte les justes droits de la prééminence de S. M.

J'ai déjà eu l'honneur, Mr. le comte, de vous faire remarquer en dernier lieu, combien les présents dont l'usage a été introduit depuis quelque temps à Pétersbourg forment un article considérable et même onéreux pour nos finances dans les circonstances actuelles. Si l'on ne peut se dispenser d'en faire de nouveaux, à l'occasion de l'acte de la triple-alliance, il est à souhaiter que V. E. puisse au moins parvenir à en modifier le montant autant qu'il sera possible, sans donner de l'humeur aux ministres russes, et affaiblir leur bonne volonté à notre égard, en réduisant par exemple pour cette fois les présents à des gratifications modérées en argent, d'autant plus que l'envoi de portraits de S. M. et de bijoux en diamants a eu lieu depuis peu.

---

271. REUSS AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, 11. August 1795.

Indem ich hierdurch den richtigen Empfang des von E. Exc. unterm 2. August abgefertigten, durch den Secretär des Herrn Grafen von Eltz am 7. d. mir richtig eingelieferten Auftrages nebst dem Einschlusse an den Herrn v. Alopeus zu bestätigen nicht unterlasse, ermangle ich nicht, E. Exc. durch diesen zurückgehenden Abgeschickten ganz gehorsamst anzuzeigen, wie, nachdem ich den Sinn des Allerhöchsten Auftrages eingenommen und dem Herrn v. Alopeus die an ihn gerichtete Depesche zugesandt hatte, derselbe sich zu mir verfügte, um mir, den Inhalt seiner Aufträge, aus dem Schreiben selbst in freundschaftlichem Vertrauen vorlesend, mitzutheilen, welches ich in Anschung der meinigen (mit Ausschlusse des zweiten Postscripts) sogleich erwiderte. Wir nahmen hierauf, nach reiflicher Erwägung des Gegenstandes, die Abrede, dass wir, jeder durch eine Note, eine ministerielle Unterredung von dem hiesigen Ministerio verlangen wollten, indem dieses Geschäft nicht von der Art zu sein scheine, blos mit dem Herrn Grafen Haugwitz verhandelt werden zu können. Die Abschrift dieser Note lege ich ganz gehorsamst hier bei, zugleich auch die hierauf von dem Ministerio

erhaltene Antwort. Da indessen in E. Exc. erstem Postscript Aufträge an den Herrn Grafen Haugwitz enthalten waren, durch deren für ihn schmeichelhafte Ausdrücke sowohl, als durch die erleuchtet angeführten Gründe ich denselben theils einzunehmen und günstig zu stimmen, theils vorläufig zu überführen hoffen konnte, ich folglich auch dieses Mittel nicht unversucht lassen wollte, so erbat ich mir von ihm eine vorherige vertraute Unterredung, nachdem ich den Herrn v. Alopeus hievon prävenirt und desselben Einwilligung erhalten hatte. Ich eröffnete also demselben vornehmlich, was ihn in erwähnter hochverehrten Weisung persönlich angehet, den Hauptauftrag nur überhaupt berührend. Der Herr Graf Haugwitz gab mir zwar für die ihn angehenden verbindliche Ausdrücke und für das höchstzuverehrende Vertrauen, welches Se. kais. Maj. und E. Exc. in ihn zu setzen geruheten, seine wahrhafteste Dankbarkeit zu erkennen, schien mir aber über die Wesenheit der Communication selbst ausserordentlich betroffen. Nach einer kleinen Pause sagte er: er sehe, dass Se. Maj. der Kaiser die Unterhandlung an keinem anderen Orte als in Petersburg gepflogen wissen wollten, und bedaure, dass er hierdurch verhindert werde, die Vorschläge zu gewiss wesentlichem Nutzen für die k. k. Staaten nicht directe an Allerhöchstdieselbe gelangen lassen zu können, aus welchen Allerhöchstihnen weit grössere Vortheile entspringen würden als aus der Erwerbung des Striches Land in Polen, welchen der König noch zu erhalten wünsche. Er liess mir in wortreicher Darstellung seiner aufrichtigen Absichten nicht undeutlich merken, dass er auf den Austausch von Baiern gegen die Niederlande ziele, wozu der hiesige Hof nicht zweifelte, die Einwilligung von Frankreich zu erhalten, worauf ich mich aber jetzt weniger als jemal einlassen, vielmehr dagegen bemerken zu müssen dafürhielt, der Sinn meines Auftrages gehe nicht allein dahin, zu erklären, dass des Kaisers Maj. nirgends anders als in Petersburg unterhandlen wollten, sondern dass Allerhöchstdieselbe von dem in dem russischen Theilungsplan vorgeschlagenen Entschädigungslose nichts abzulassen entschlossen seien. Folglich endigte sich denn diese unsere Unterredung damit, dass Graf Haugwitz sagte, das Ministerium werde, nachdem es in der bevorstehenden Conferenz von dem Antrage beider kais. Höfe unterrichtet worden sein würde, Bericht darüber an den König abstatten und gewiss Alles zur Erhaltung des guten Einvernehmens beizutragen beflissen sein.

Der genommenen Abrede zufolge begaben wir, der Herr v. Alopeus und ich, uns gestern Vormittags zur bestimmten Stunde zu der erbetenen Conferenz, uns unserer Aufträge zu entledigen. Wir fanden, da der Herr Graf von Finkenstein seit einigen Wochen sich auf dem Lande aufhält, Niemand als den Freiherrn von Alvensleben und den Grafen Haugwitz. Ich hatte die Hauptsätze aus E. Exc. hochverehrten Weisungen in einem Auszuge bei mir, eröffnete nach demselben den Vortrag des Gegenstandes in vorgeschriebener Weise, und übergab, als der Context es erforderte, die zwischen beiden kais. Höfen ausgewechselte Declaration, nachdem ich selbe langsam vorgelesen hatte. Bei Anhörung des fünften Artikels konnte ich in den Physiognomien der Herren Mi-

nister eine zunehmende Veränderung der Züge wahrnehmen; doch gab der Freiherr von Alvensleben, erst als er im Besitze der Declaration war, sein Befremden über das Datum derselben, obgleich nur in wenigen Worten, zu erkennen, worauf der Herr v. Alopeus das Wort nahm, der erhaltenen Weisung zufolge sich seines Auftrages entledigte und hierin einen der Würde des Gegenstandes angemessenen Nachdruck zeigte.

Die Herren Minister erwiderten hierauf: die Sache sei von einer solchen Wichtigkeit, dass sie diese unsere Aeusserungen nur ad referendum nehmen, und ohne vorher die Gesinnungen des Königs eingeholt zu haben, sich nicht erklären könnten, wünschten aber, dass wir unsere Aufträge, damit sie selbe besser überlegen möchten, schriftlich von uns gäben. Sie richteten, nachdem wir uns dessen in angemessenen Ausdrücken entschuldiget hatten, diese Zumuthung wiederholt an mich, indem der König seine jüngsten auf dieses Geschäft sich beziehende Anträge schriftlich habe übergeben lassen. Ich blieb bei meiner Weigerung, erbot mich aber, Alles, was ich gesagt hatte, langsam und vernehmlich zu wiederholen, dessen denn der Graf Haugwitz sich das Wesentlichste notirte; wo sodann der Freiherr v. Alvensleben ohne weitere Anmerkungen wiederholte: das Ministerium würde Se. Maj. dem König Bericht abstatten und Höchstdesselben Befehle abwarten.

Da nun, wenn man eine rückantwortliche Aeusserung an uns gelangen lässt, mehrere Tage darüber hingehen werden, so habe ich dafürgehalten, den Secretär des Herrn Grafen von Eltz einsweilen mit der ganz gehorsamen Meldung dieser Ausrichtung des Allerhöchsten Auftrages rückfertigen und das etwa vorkommende Weitere durch einen Vertrauten meiner Leute an den Herrn Grafen von Eltz zur weiteren Beförderung an E. Exc. senden zu sollen, doch noch hinzuzufügen, dass ich, um eine wirkende Kraft mehr in Bewegung zu setzen, den Herrn v. Struensee, welcher einer der billigsten, gewiss aber einer der hellsehendesten unter den hiesigen Ministern ist, dessen Meinung und Rath sowohl bei dem König als bei dem General v. Bischoffswerder überwiegenden Einfluss hat, schon vor der Conferenz umständlich von dem Inhalte meines Auftrages unterrichtet und ihn gebeten habe, nach derselben bei dem Grafen Haugwitz und in Potsdam zu einer gutwilligen Beendung dieser wichtigen Angelegenheit beitragen zu wollen, was ihm möglich seie. Ob ich nun gleich aus dieses Ministers vertraulichen Aeusserung zu vernehmen hatte, er müsse befürchten, die zwischen beiden kais. Höfen geschlossene Uebereinkunft werde dem König ausserordentlich nahe gehen, und dass ihm nur zu bekannt seie, welchen Werth Höchstderselbe vorzüglich aus einer Art von Gloriole, daneben aber auch um Oberschlesien mehr zu decken, auf den Besitz von Krakau setze, dass [man] also blos von den dem König zu Gemüthe zu führenden Folgen einer längeren Weigerung (welche in diesem kritischen Zeitpunkte, wo Frankreich durch den Frieden mit Spanien und durch die Niederlage der Emigrirten in Bretagne immer furchtbarer werde, vor den schrecklichsten Ereignissen zitteren machen müssten) eine Nachgiebigkeit desselben erwarten könne, dass er aber Alles aufbieten werde, dieselbe

hervorzubringen — so versprach mir dieser Minister dennoch seine bestmöglichste Unterstützung. Gestern Abends vertraute mir der Graf von Struensee ferner, nachdem er nämlich mit dem Herrn Grafen von Haugwitz sich besprochen hatte, er glaube denselben auf guten Wegen zu haben und vermuthe, man werde der Kaiserin noch einmal Alles vorstellen, Höchstderselben zwar die ganze Entscheidung überlassen, doch aber ihre Verwendung erbitten, dass der König Krakau mit dem diese Stadt einschliessenden Ecke erhalte; er beschwur mich aber bei Allem, ihn nicht, gegen wen es auch sei, zu compromittiren, welches ich ihm auch um so mehr zusagte, als ich sonst dieses Canals verlustigt werden würde.

Was bei der jetzigen Lage der Dinge mir ein Hauptaugenmerk zu sein scheint, ist, alle Mühe anzuwenden, um zu erfahren, ob der hiesige Hof nicht auf den Gedanken kommen werde, sich an Frankreich anzuschliessen und auf veränderten Wegen Unheil zu stiften, worauf ich alle meine Aufmerksamkeit zu verwenden nicht nachlassen werde.

Schliesslich nehme ich die Freiheit, das Schreiben, welches der Herr v. Alopeus für den Grafen Rasumowski mir zugestellt hat, hier noch beizuschliessen.

272. KÖNIGIN CAROLINE VON NEAPEL AN DIE KAISERIN.

(Eigenh., Orig.) Le 11 août 1795.

. . . . Je vois ce que vous me dites pour cette pauvre orpheline, votre double cousine. C'est un vrai acte de charité que de la tirer de ses bourreaux. J'ai toujours désiré l'avoir; mais ainsi elle sera bien mieux. Il faut de toutes les façons en avoir pitié et charité. Si elle est restée ce qu'elle doit être, ce qui pourtant serait un vrai miracle, abandonnée comme cette pauvre enfant a été, alors je trouverais que les choses s'arrangent: elle pourrait encore être établie et le fils du comte d'Artois ou le petit-fils de Condé lui pourrait infiniment convenir. J'ai une pitié de cette jeune personne que je ne saurais dire. Je me flatte qu'elle ne vous incommodera jamais; mais en tout cas sachez qu'à Naples elle retrouvera une mère. Je crois qu'il sera très-sage la faire peu répandre ses malheurs, le lui défendant. Enfin, je la recommande à votre amitié. Vous et moi, nous sommes mères, et Dieu le rémunéra sur nos enfants. D'ailleurs, qui de nous, après cet exemple de la France, osera assurer que rien de pareil lui arrivera? Il faut donc plaindre et avec charité adoucir de pareils malheurs. . . . .

273. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 14 août 1795.

. . . . * . . . . Alopeus, après avoir expédié, par la poste ordinaire, sa dépêche arrivée hier matin, avec la nouvelle de la paix de l'Espagne que Barthélemy et Yriarte avaient donné à Hardenberg, avait envoyé encore une estafette qui a rejoint la poste, pour rendre compte d'une conférence qu'il avait eue avec Mr. le comte de Haugwitz. Ce dernier, l'ayant fait venir chez lui avec beaucoup d'empressement, lui dit que

le roi ne savait à quoi attribuer les mouvements et les préparatifs que faisaient les troupes russes en Pologne, que S. M. pouvait d'autant moins imaginer que ces préparatifs puissent la regarder que, loin d'y avoir donné lieu, elle s'était efforcée de donner à l'Impératrice toutes les preuves d'amitié et de déférence qui étaient en son pouvoir. Haugwitz recommença l'apologie de la conduite du roi, en protestant qu'il n'avait fait la paix que pour sauver l'Empire, et à la réquisition de l'Electeur d'Hanovre et des principaux membres du corps germanique, que, loin d'entraver nos opérations, les mesures qui avaient été prises nous donnaient la plus grande facilité d'agir, au point que le prince Reuss lui-même en avait fait des remercîments, que le roi détestait les principes français et pensait à cet égard comme quand il faisait la guerre.

Alopeus répondit qu'il n'avait aucune nouvelle des préparatifs qui se faisaient en Pologne, et qu'il fallait attribuer ces mouvements à l'usage habituel des troupes russes de former des campements pendant l'été. En me communiquant ces nouvelles, Mr. le comte Ostermann me fit la remarque qu'il était évident que la cour de Berlin voulait affecter de ne pas comprendre ce qui cependant lui a été dit de la manière la plus claire. Je lui observai, de mon côté, que ceci démontrait évidemment combien les plus légers préparatifs de ce côté-ci en imposaient à la Prusse, entière hors d'état de résister à la supériorité des forces de la Russie, surtout à une époque où l'incendie de Constantinople et la revolte dans la Servie ôtait aux Turcs toute possibilité de remuer, qu'il dépendait par conséquent entièrement de la fermeté du langage et des démarches de la cour de Pétersbourg de terminer la chose, de forcer la Prusse de souscrire à ce qui était arrêté entre les deux cours impériales. Le vice-chancelier me soutint que, de ce côté-ci, on ne pouvait rien ajouter à ce que lui répétait sans cesse au comte Tauenzien et à ce qui était dit si clairement dans la dépêche ostensible envoyée à Alopeus, que l'on faisait aussi tous les préparatifs nécessaires, et que S. M. I. remplirait fidèlement ses engagements, mais qu'il dépendait de nous d'achever de convaincre la cour de Berlin du parti irrévocablement pris par l'Impératrice, en l'informant des engagements qu'elle avait contractés avec nous, et que, si nous croyons que la prépondérance de la Russie pouvait forcer la cour de Berlin à céder, c'était là l'effet qu'on devait attendre de la communication de l'acte par lequel S. M. l'Impératrice nous garantissait les pays en litige. Markow aussi, de son côté, en faisant communication du mémoire présenté récemment à Vienne par le marquis de Lucchesini, me dit qu'il était plus que temps de faire cesser les tergiversations de la cour de Berlin, en lui communiquant l'acte en question. * . . . .

---

271. KÖNIGIN CAROLINE VON NEAPEL AN DIE KAISERIN.

(Eigenh., Orig.) Le 15 août 1795.

Votre cher père ayant résolu tout d'un coup à expédier un courrier à Vienne et à Londres, je ne pourrais être aussi longue que mon cœur aurait souhaité, ayant en même temps beaucoup à écrire, à cause de cet envoi et la fatale paix de l'Espagne, par laquelle nous avons été

complètement trompés. Nous avons des lettres du 30 juin où Alcudia assure et promet positivement à notre ministre que Yriarte n'a aucune commission à Bâle; il y en a du 7, 14 et 21 juillet, où le roi d'Espagne même à son frère parle qu'il fera la paix, quand il pourra; mais jamais il ne parle de la paix faite. Il en a de même trompé le ministre anglais. Enfin, tout ceci à mon avis prend une mauvaise tournure; ils ont en tout absolument voulu singer la cour de Prusse, aussi par l'article d'offrir pour nous une médiation, chose dont nous ne les avions jamais chargés, ni que nous voulons accepter. Je vous inclus l'article qui nous en avise; nous n'avons point de ministre, mais un chargé d'affaires d'Espagne, qui nous a présenté cette note de Mr. d'Yriarte de Bâle dont je vous enjoins l'exacte littéraire copie. Il en paraît de là que l'Espagne a offert la médiation pour nous et que la France l'a acceptée. Cela nous paraît d'autant plus étrange que nous l'avons déjà demandée actuellement. Quant l'Espagne nous l'offrira, nous lui devrons répondre, dans le ton de la vérité, que nous ne l'avons point demandée et ne la voulons point, et alors gare aux tracasseries, persécutions, coquineries de toutes espèces qu'il faudra endurer. Mais j'y suis préparée et je les attends [avec] patience. Nous voulons agir et agirons toujours honnêtement; nous ne ferons point la paix ni n'entrerons dans aucun traité, sans le communiquer avant à votre cher mari et à [l']Angleterre et à annoncer les motifs impériaux, violents qui peuvent nous y forcer, tels que la paix du roi de Sardaigne, une éruption de Français violente, copieuse en Italie, l'escadre espagnole-française réunie ayant des avantages sur les Anglais, Louis XVIII proclamé au sud roi constitutionnel, ce qui dans le fond me déplairait fort, mais — c'est*) toujours mon idée — que les Espagnols traitent. Enfin, nous verrons; mais ce qui est sûr, c'est que de tout nous vous informerons, et la plus grande loyauté et bonne foi sera par nous gardée. Nous désirons bien, en récompense de ce que nous faisons, que votre cher mari ne traite point la paix, sans nous l'aviser, nous y admettre, afin que du continent nous ne restions pas les seuls exposés, comme aussi, dans le congrès du paix, nous y faire intervenir et avoir un œil de bonté et amitié pour notre considération qu'avantage. Je fie en cela beaucoup sur l'amitié et bonne foi de votre cher mari. . . . .

Manfredini est très-malade et le Grand-duc très-triste, le pays très-mal disposé, parlant, agissant comme fou. Voilà ce que le prieur Rossi, qui a été quelques mois en Toscane, nous a rapporté. Notre ministre bailli Pignatelli, parfaitement honnête homme, a désiré se répatrier. Nous le lui avons permis; il n'y retournera plus et aucun autre non plus. Car faire une figure en tout soumise aux ministres régicides est insupportable. Nous venons dans ce moment de recevoir les nouvelles du 28 juillet d'Espagne; toute la Biscaye était prise, mais on était tranquille à Madrid, et Alcudia assurait notre ministre que cette perte n'était que pour peu et que bientôt on apprendrait les nouvelles partout les plus favorables. Que croire de tout ceci? Je m'y perds; enfin

*) Im Texte: et.

nous verrons ce qui en suivra, mais nous serons toujours honnêtes, vrais, sincères et loyales. . . . .

---

275. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 15 août 1795.

* J'ai reçu la dépêche et les différents post-scrits que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 23 juillet. Vous aurez vu, par tout ce que j'ai eu l'honneur de vous mander en dernier lieu, que S. M. en sa qualité de souverain de ses états héréditaires est d'accord, à peu de chose près, avec les principes adoptés par l'Angleterre, relativement à la reconnaissance de Monsieur, et qu'en général, sans la crise des affaires dans l'Empire, S. M. adhérerait à cet égard sans difficulté aux désirs de S. M. I. de toutes les Russies; mais malheureusement par les menées prussiennes que le ministère d'Hanovre a lui-même secondées, et qu'à Pétersbourg l'on a toujours différé de réprimer, les choses en sont venues au point en Allemagne que nous sommes déjà journellement menacés d'être réduits à l'alternative, ou de cesser entièrement toutes les opérations sur le Rhin, ou d'en venir à des voies de fait effectives contre la Prusse et ses adhérents. Il n'y a qu'à jeter les yeux sur la carte, pour juger s'il est possible que nous portions la guerre au-delà du Rhin, ou que même nous la continuions sur le Rhin, sans assurer nos communications sur les derrières de l'armée et avec les états héréditaires, en occupant de vive force les pays servant à notre passage, et nommément celui de Wurtemberg, lorsque leurs princes se porteront à une paix ou trèves séparées, et nous nous en remettons à la propre décision du ministère de l'Impératrice, si la prudence nous permet, avant d'être bien certains des secours les plus efficaces de nos alliés, de précipiter le moment d'une scission inévitable et entraînant les plus fâcheuses extrémités, par la reconnaissance d'un roi de France, dans le même instant où les intrigues prussiennes, favorisées par le ministère d'Hanovre, et sur lesquelles nos plus vives sollicitations n'ont jamais pu porter la Russie à rompre le silence, nous ont ouvertement forcé la main, sur le vœu général de la diète de Ratisbonne d'entamer une négociation avec la Convention pour la paix de l'Empire. En attendant, il est probable que l'issue désastreuse de l'entreprise dans la baie de Guiberon aura considérablement ralenti à Londres l'ardeur pour la reconnaissance de Monsieur.

. . . . Nous ignorons encore les résolutions ultérieures qu'on prendra en Angleterre, et si l'on continuera les tentatives en Bretagne; mais il est fort à craindre qu'il ne résulte de ce terrible échec des conséquences bien fâcheuses, spécialement pour le crédit du ministère actuel. D'un autre côté, Monsieur continue de se conduire de la façon la plus pitoyable, et à moins que la Russie n'intervienne sans délai dans les affaires de France par une coopération beaucoup plus efficace qu'elle n'a fait jusqu'ici, il y a bien peu de vraisemblance que ce prince remonte de sitôt sur le trône de ses ancêtres. Au total, V. E. ne peut pas trop saisir, avec sa dextérité ordinaire, les occasions de représenter que ce

sont surtout des secours réels qu'il faut à Monsieur et à la coalition, pour abattre la Convention, et qu'au fond l'on est bien loin de pouvoir attendre de la reconnaissance de Monsieur l'effet que l'exagération des Emigrés affecte d'y attribuer, puisqu'il n'est que trop vrai que les princes ne sont ni aimés ni estimés en France, et que malgré le mécontentement presque général contre le gouvernement et l'état actuel des choses, il s'en faut de beaucoup que Monsieur ni Mr. le comte d'Artois puisse y compter sur un parti qui ait quelque consistance. *

276. NOTE

des königlich dänischen Staatsministers Grafen von Bernstorff.*)
Kopenhagen, den 18. August 1795.
(Abgedr. in Posselt, Europäische Annalen 1795, IV, 303 und in Geheime Geschichte der Rastatter Friedensverhandlungen II, 82.)

277. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 18 août 1795.

* Elgin vient d'être nommé ministre d'Angleterre à Berlin, à la place de Milord Henri Spencer; il serait, je crois, assez important de prévenir Mr. le prince de Reuss sur le caractère de ce ministre. Les principes prussiens d'Elgin, l'esprit d'intrigues qu'il a développé pendant sa mission à Bruxelles, et le plus ou moins de connaissance qu'il peut avoir par ses amis dans le ministère de l'éloignement que S. M. I. a témoigné dans le temps de le voir accrédité auprès d'elle sont autant de données que le collègue qui traitera avec lui ne doit, ce me semble, jamais perdre de vue. On me paraissait décidé à ne plus l'employer dans la carrière des affaires étrangères; mais vraisemblablement les sollicitations de Ladi Elgin, sa mère, qui jouit de la faveur la plus distinguée de Leurs Majestés l'auront emporté sur le conseil et le désir du ministère. *

278. REUSS AN THUGUT.

(Orig.) Berlin, 18. August 1795.

Hierdurch säume ich nicht, E. Exc. ganz gehorsamst anzuzeigen, wie ich durch ein von dem Herrn Cabinetsminister Freiherrn von Alvensleben an mich gerichtetes und hier beigeschlossenes Billet gestern zu einer Conferenz auf heute Frühe eingeladen worden, und dass, da dem Herrn v. Alopeus eine gleiche Einladung zugekommen war, wir uns diesen Morgen zur bestimmten Stunde bei dem Freiherrn von Alvensleben eingefunden haben, wo wir wieder Niemand als den Herrn Grafen von Haugwitz fanden.

Als wir Platz genommen hatten, eröffnete erstgedachter Herr Cabinetsminister die Unterredung, indem er sagte, das Ministerium habe den ganzen Inhalt unserer Eröffnungen zu der Wissenschaft Sr. Maj. des

*) Vgl. die Antwort des Wohlfahrtausschusses von Frankreich, ebenda IV, 304 und II, 84.

venir de ce qui s'est passé à l'occasion de la convention du 12/23 janvier 1793, et d'exciter ainsi peut-être le soupçon qu'il était entré dans notre conduite actuelle des motifs d'un ancien ressentiment dont nous sommes certainement fort éloignés. Au surplus, l'Empereur met toujours une grande confiance dans la façon de penser modérée et équitable de Mr. le comte de Haugwitz; ce ministre ne peut pas disconvenir que le lot assigné à S. M. dans notre convention avec la Russie ne peut entrer dans aucune comparaison pour l'étendue, ni pour la valeur avec les acquisitions déjà faites par le roi, depuis le commencement de la guerre contre la France, et celles qui lui sont encore destinées en Pologne, et que ce serait par conséquence manifester des vues alarmantes pour nous à tous égards et des sentiments bien peu analogues à ceux dont S. M. a reçu avec plaisir l'assurance réitérée de S. M. Prussienne que de vouloir contester encore à l'Autriche la part bien médiocre qui lui est adjugée dans notre convention avec la Russie. D'ailleurs, Mr. le comte de Haugwitz est trop franc, trop loyal, pour se dissimuler qu'il serait aisé de prouver qu'il y a eu depuis quelque temps dans la conduite de la Prusse envers l'Autriche bien des choses très-peu compatibles avec cette cordiale amitié qu'on s'était mutuellement promise au commencement de la guerre contre la France, très-peu conformes même aux engagements solennels des traités existant entre les deux cours; et il ne peut pas échapper à la pénétration de ce ministre éclairé que les justes égards du roi pour les intérêts de l'Empereur dans l'occasion présente seront le plus sûr moyen pour effacer le souvenir des griefs passés et ramener entre les deux cours cette union et confiance étroites que l'Empereur désire vivement de voir réciproquement rétablies et affermies à jamais sur les bases les plus solides. S. M. a applaudi aux mesures employées par V. A., pour faire concourir à ses propres représentations les insinuations de personnes bien intentionnées pour le maintien de la bonne harmonie entre les deux cours, et ayant appris avec plaisir ce que vous avez mandé dans votre dépêche à cet égard, S. M. est bien assurée, mon prince, de votre zèle à continuer de vous servir utilement des mêmes voies.*

281. THUGUT AN VALARI.

(Humburg's Entwurf mit Correcturen von der Hand Thugut's.)

Vienne, ce 19 août 1795.

Quoique ma dépêche du 3 du courant doive vous être parvenue depuis quelques jours, je dois néanmoins, Monsieur, vous charger, de l'ordre exprès de l'Empereur, de réitérer à Mr. le comte d'Hauteville l'assurance positive et formelle que la paix de l'Espagne n'influera nullement sur les déterminations de S. M., ni ne ralentira le zèle avec lequel elle a combattu jusqu'ici et combattra, conjointement avec ses fidèles alliés, contre l'ennemi commun; que dans le cas même où les circonstances et le vœu décidé de la généralité des états germaniques rendrait la paix de l'Empire inévitable, S. M. I., en qualité de souverain de ses états héréditaires, n'en continuerait pas moins à remplir avec fidélité ses engagements envers la coalition, et ne posera les armes que lorsque

l'ennemi se trouvera obligé de se prêter à des conditions telles qu'elles puissent rassurer dans l'avenir contre les calamités et le bouleversement général qui seraient le fruit infaillible d'une paix prématurée. L'Empereur se flatte avec confiance que le roi est pénétré des mêmes sentiments, que la nécessité d'une persévérance inébranlable qui seule peut faire triompher la bonne cause ne saurait échapper aux hautes lumières de S. M. Sarde, qu'elle continuera par conséquence à remplir avec une loyauté digne d'elle toutes les obligations contractées avec la coalition, et qu'elle repoussera toujours toute idée d'abandonner des alliés, sur la constance desquels, après leurs déclarations réitérées, il ne peut ni ne lui doit rester aucun doute. Vous aurez soin, Monsieur, de me transmettre par le même courrier de Mr. le chevalier Trévor les assurances sans doute satisfaisantes que vous recevrez du ministère de S. M. Sarde sur cet important objet.

P. S. — J'ajouterai ici à ma dépêche d'aujourd'hui que Mr. l'ambassadeur de Russie, connaissant les intentions de sa souveraine, n'a pas hésité d'écrire à Mr. le comte de Stackelberg, afin de l'inviter à se joindre aux représentations à faire au nom des cours de Vienne et de Londres, pour exhorter celle de Turin à une loyale persévérance dans ses engagements avec ses alliés. J'ai cru nécessaire de vous prévenir de cette circonstance, afin que vous communiquiez confidentiellement avec Mrs. le comte de Stackelberg et le chevalier de Trévor sur les démarches à faire.

---

282. LUDWIG (XVIII.) AN DEN KAISER.

(Orig.) A Vérone, ce 21 août 1795.

Monsieur mon frère et cousin! En surmontant la juste horreur que devait Lui faire éprouver le prix auquel les régicides ont osé mettre la liberté de ma nièce, V. M. s'est acquis un droit certain à la reconnaissance de tous les bons Français et à la mienne en particulier; je La prie d'en recevoir les assurances, avec autant de plaisir que j'en ai à les Lui offrir.

Je ne suis pas moins touché des preuves que V. M. me paraît dans l'intention de donner, en la personne de ma nièce, de ses sentiments pour le roi mon frère et la reine ma belle-sœur; mais ce ne serait qu'avec une peine extrême que je verrais retarder le moment de la voir. Indépendamment de ma tendresse pour elle que nos communs malheurs n'ont fait qu'accroître, elle est la seule qui ait pu recueillir de la bouche du roi, de la reine, de ma sœur, des paroles bien précieuses pour moi et des volontés que je désire connaître le plus promptement possible, afin de pouvoir remplir le devoir sacré de les exécuter. Si cette entrevue, si nécessaire pour moi, était retardée, l'incertitude où je suis de ma marche me ferait craindre qu'elle ne pût plus avoir lieu qu'à une époque éloignée, et V. M. concevra facilement combien cela serait douloureux pour moi. Le désir que V. M. témoigne de voir ma nièce est trop flatteur pour elle, il est en même temps trop naturel qu'elle aille elle-même présenter l'hommage de sa reconnaissance au souverain généreux dont la bien-faisante main brise ses fers, pour qu'il

tate angenehm gewordene Stadt wird vielleicht ihrer Meinung nach den bevorstehenden Ereignissen den Schein eines errungenen Vortheiles und eine gewisse ihrem Ansehen günstige Feierlichkeit geben, da es hier unter den Augen der sogenannten französischen Ambassade vorginge. Vielleicht liegt dabei und bei der Eile, mit welcher Bacher den Entschluss des Comité bekannt macht, auch die Absicht mit zum Grunde, dass während der Erwartung dieses Vorganges die Unternehmungen des Condéischen Corps und sein so gefürchteter Durchzug durch das Baseler Gebiet etwa gehemmt werden möchten.

E. Exc. erleuchtetster Einsicht unterliegt, das Mass seiner Verhaltungen dem, welchem der diesfällige Auftrag zugedacht ist, und den Umstand zu bestimmen, ob vorläufiges Vernehmen mit der französischen Agentie über die bei der Auswechslung zu beobachtenden Formen nöthig sein werde. Die bei der Gegenpartei in diesem Augenblicke geltende frevelhafte Meinung, die tiefe Trauer der Prinzessin, ihr natürlich vorauszusetzender innerer Gram und die Umstände ihrer Befreiung selbst scheinen von der Handlung der ersten Uebergabe wenigstens das Prachtvolle entfernen zu sollen, doch aber hiebei zu einem einfachen Anstande und besonders zu Beseitigung dessen einzuladen, was die Parallele, welche die Convention zwischen einer Tochter so vieler Könige und den Agenten einer Nation gezogen hat, die wir für rebellisch halten, auffallend machen könnte.

Die Ausdrücke, deren Bacher die Zukunft betreffend in seinem Schreiben (dessen an den Bürgermeister Burckhardt gerichtete Beantwortung ich gleichfalls hier vorlege) sich bedient, lassen muthmassen, dass das Comité von dieser Auswechslung den Anlass zu Friedensunterhandlungen sich verspreche. Bei der grossen Sehnsucht der Feinde nach der Endigung des Krieges würde vielleicht verträglich sein, diese Hoffnung einerseits in dem entferntesten Gesichtspunkte durchscheinen zu lassen, auf der andern aber durch Ernst und mit Würde vermischte Kälte sie wieder zu schwächen. . . . .

---

286. REICHSGUTACHTEN,

die Einleitung zu einem annehmlichen Reichsfrieden und insbesondere die derwegen vorläufige ernennende ausserordentliche Reichsdeputation betreffend.

Den 21. August 1795.

(Abgedr. in Geheime Geschichte der Rastatter Friedensverhandlungen II, 50.)

---

287. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 22 août 1795.

A. Je n'ai pas tardé à conférer avec Mr. le comte d'Hauteville sur les circonstances présentes, et j'aurai l'honneur de rendre compte à V. E. de la teneur de notre entretien.

Comme j'ai trouvé le bruit accrédité en ville que ce ministre avait expédié un courrier à Madrid, je lui ai demandé sans détour, si cela était vrai, et quelles ouvertures avait fait la cour d'Espagne ici

après la conclusion de son traité de paix. Il m'a répondu que rien n'était plus faux que la prétendue expédition du courrier, et qu'il attendait la communication du traité susdit et ce que le cabinet de Madrid dirait à cette occasion. Je lui ai observé que tout le monde était persuadé que l'Espagne n'avait pas offert la médiation à la France pour ménager une paix avec la Sardaigne, sans que S. M. Sarde n'eût au préalable fait connaître ses intentions à Madrid. Il m'assura qu'aucune démarche n'avait été faite ici à ce sujet. Il a remarqué que la cour de Naples était précisément dans le même cas, n'ayant pas sollicité cette mesure de l'Espagne, et qu'il était informé de la sensation très-désagréable que cette défection y avait occasionnée. „D'ailleurs," a-t-il ajouté, „vous savez bien que les Espagnols ont toujours voulu s'ériger en protecteurs de l'Italie, et il est tout naturel qu'ils aient tâché d'y rétablir leur influence, en offrant leur médiation aux cours italiennes."

Il ne paraît pas que les assertions de Mr. le comte d'Hauteville aient été marquées au coin de la plus exacte vérité, sur le point des démarches faites en Espagne, puisque V. E. voudra bien se souvenir que, dans mon très-humble rapport du 2 mai, je lui ai présenté que tout ce que j'avais vérifié, c'était une démarche de Mr. le comte d'Hauteville auprès du ministre d'Espagne, auquel il avait dit, par manière de discours, que, si sa cour faisait la paix, il espérait qu'elle prendrait à cœur les intérêts de la Sardaigne, comme elle a promis de faire.

Et continuant le récit de l'entretien avec ce ministre, il m'a rappelé les mêmes protestations de loyauté et de fidélité aux engagements pris avec S. M. I. dont il est question dans la note remise à Mr. le marquis Valari, et dont Mr. le marquis de Castelalfer aura répété les assurances à Vienne. Il a cependant appuyé avec assez de force sur l'inaction de Mr. le baron De Vins dans la Rivière des Gênes, qui, à ce qu'il a dit, fait un mal incalculable, et qui cache certainement quelque mystère, puisque, si ce général n'avait pas des instructions secrètes de notre cour, rien, selon lui, l'empêcherait d'agir, à présent que la flotte anglaise est sur les côtes de Gênes, et qu'il a même une flottille à sa disposition.

Je lui ai répondu que je n'étais pas persuadé que ma cour eût donné d'autres instructions à Mr. le baron De Vins que celles de travailler au bien de la cause commune, et particulièrement à l'avantage de S. M. Sarde, et ayant reçu une de ses lettres en date du 16 août du faubourg de Savone, je la lui ai communiquée, puisqu'elle fait connaître les intentions de ce général. Elle est de la teneur suivante: „La position des Français étant presqu'inattaquable de front, il n'y aurait d'autre moyen que de les prendre par derrière; mais cette opération devrait être faite par les troupes sardes. Les Anglais m'ont envoyé une flottille qui n'est pas suffisante pour faire un débarquement. La flottille de l'amiral Hotham se fait voir depuis deux jours à la hauteur de Vado, sans y entrer, s'amusant beaucoup avec ses manœuvres, mais sans me donner le moyen de conclure quelque expédition qui vaudrait mieux que toute autre chose que je désirerais pourtant bien de tenter."

Je tâcherai de mon mieux de suivre la marche des affaires, pour en tirer les conséquences moins douteuses, suivant même les traces de cet entretien, qui me paraît mériter beaucoup de réflexion. . . . .

288. THUGUT AN STARHEMBERG.

(Minute.) Vienne, le 26 août 1795.

La multiplicité des affaires m'astreint à ne toucher aujourd'hui que sommairement les objets relatifs aux circonstances actuelles, me réservant de m'étendre davantage par l'occasion d'un courrier qui vous sera dépêché sous peu.

L'Empereur, en sa qualité de souverain de ses états héréditaires, est d'accord avec les principes adoptés par S. M. Britannique, concernant la reconnaissance de Monsieur comme roi de France, reconnaissance qui sans doute pourrait être d'une convenance commune, lorsqu'une ou plusieurs provinces de France se seraient effectivement et solidement prononcées en faveur du nouveau roi, et lorsque le parti de la royauté y aurait acquis assez de consistance, pourqu'on pût espérer de le voir désormais se soutenir avec succès contre la masse des républicains. Quoique malheureusement les apparences actuelles ne présentent guères un tel évènement comme bien prochain, il sera toujours bon de ne pas passer sous silence les difficultés particulières auxquelles de la part de l'Empereur aurait été sujette la reconnaissance de Monsieur comme roi dans la présente position des affaires en Allemagne.

Vous aurez vu, Mr. le comte, par ma dépêche d'avant-hier que le projet d'induire les princes d'Allemagne à des paix séparées vient d'être repris avec plus d'ardeur que jamais par la Prusse et la France. L'argument le plus plausible que la cour de Berlin emploie sans cesse pour égarer les différents états, c'est d'accuser l'Empereur de retarder et de vouloir faire échouer sous main la pacification germanique. Il est donc aisé à prévoir avec quel soin l'on ferait valoir la reconnaissance d'un nouveau roi, dans un temps où la diète insiste sur une négociation avec la Convention, comme une preuve irréfragable de l'intention décidée de S. M. d'opposer des obstacles insurmontables à la paix de l'Empire.

Il en résulte que, si en tout cas il était encore question de la reconnaissance de Monsieur comme roi, pendant la durée de la crise des affaires en Allemagne, il faudrait d'avance s'occuper des mesures à prendre, afin d'empêcher que la Prusse n'en tirât avantage, pour consommer ses projets de scission dans le corps germanique. Nous pensons qu'on pourrait attendre quelqu'effet d'une déclaration qui serait faite en commun à la diète par les ministres de Bohème et d'Autriche et par le ministre d'Hanovre, qui porterait uniformément que, quoique Leurs Majestés Impériale et Britannique, l'une en sa qualité de souverain de ses états héréditaires, et l'autre en celle de roi de la Grande-Bretagne, aient cru devoir reconnaître les droits de Monsieur au trône de France, Leurs susdites Majestés cependant n'entendaient nullement porter par là aucun préjudice au succès des négociations relatives à une paix constitutionnelle pour l'Empire, à l'égard de laquelle Leurs Majestés continueraient de se conformer à la majorité des vœux de leurs coétats.

Si le ministère d'Hanovre proposait une autre déclaration ou démarche à la diète dans le même but et dont on pût se flatter d'obtenir les mêmes résultats, nous l'adopterions sans répugnance, bien entendu que la marche des ministres de Bohème et d'Autriche et du ministre d'Hanovre à Ratisbonne soit concertée, de manière à se prêter un appui mutuel pour le bien de la cause commune; vu qu'il nous est impossible de ne pas insister sur le principe d'une justice évidente et incontestable que S. M., fermement décidée de ne laisser rien à désirer à S. M. Britannique de son zèle, de sa loyauté et de sa persévérance en sa qualité de souverain de ses états héréditaires, ne peut en celle de coétat germanique et pour ce qui regarde l'Empire y soutenir les intérêts de la coalition par d'autres moyens que ceux dont S. M. Britannique, en sa qualité d'Electeur, voudra bien elle-même partager les inconvénients et les risques.

---

289. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 27 août 1795.

En exécution des ordres de S. M. l'Empereur-Roi que V. E. a daigné me communiquer dans les dépêches du 19 courant, je n'ai eu rien de plus empressé que de me procurer encore une conférence avec Mr. le comte d'Hauteville, pour être à même de rendre compte à V. E., sans aucun retard et avec le retour du courrier anglais, de la nouvelle explication que j'ai eue avec ce ministre.

Il a donc persisté dans les mêmes sentiments que j'ai fait connaître à V. E. dans le cours de cette année, et récemment dans mon très-humble rapport n° 70.*) Après lui avoir communiqué les intentions de notre auguste maître, dans la conduite ferme et magnanime qu'il adopte vis-à-vis des Français, et au sujet de ce qu'il a raison de s'attendre du roi de Sardaigne, il m'a répondu que le roi envisageait les circonstances présentes sous le même point de vue que S. M. l'Empereur. .... „A la vérité," a-t-il ajouté, „nos moyens sont médiocres et usés, et il est bien douloureux qu'à la fin des campagnes notre état, au lieu de s'améliorer, devienne toujours plus mauvais; mais malgré cela, nous irons jusqu'à ce que nous pourrons. Si notre pays sera dans le cas d'être totalement écrasé, ou que nous soyons obligés de recevoir la loi de l'ennemi, le désavantage sera général, et je ne vois pas quelle digue on pourrait lors opposer au bouleversement de l'Europe. Dans cette extrémité même, et avant de prendre un parti définitif, nous mettrions sous les yeux de S. M. I. et des alliés notre situation, et nous concerterions avec eux les moyens que nous serions forcés d'adopter. Tous les rapports que je reçois à présent me font connaître que bientôt nous aurons sur les bras un gros détachement de l'armée de Catalogne, et neuf bataillons de l'armée du Rhin et du Luxembourg sont déjà arrivés du côté du Montcenis. L'ennemi nous menace de porter ses forces effectives de son armée d'Italie à 128.000 hommes, et étant débarrassé de la Prusse et de l'Espagne, il peut faire cet effort.

*) Nr. 287 unserer Sammlung.

Avec des forces supérieures, il répand qu'il va entrer en Piémont, du côté du col de Tende, pour menacer de couper l'armée de Mr. le général De Vins, qui est dans la Rivière, ou de la forcer à rétrograder en Italie. Les moyens pécuniaires causent un très-grand embarras, et malgré toutes nos instances, les Anglais ne se déterminent pas à augmenter les subsides."

J'ai tâché de rassurer le ministre sur les craintes qu'il venait de me manifester. Je lui ai observé: que la contenance de l'armée impériale sur le Rhin ne peut pas permettre aux Français de s'affaiblir de ce côté-là; que l'attaque des côtes de la Bretagne, poussée par les Anglais avec vigueur, oblige l'ennemi à détourner une considérable partie de ses forces; que la ressource violente des réquisitions qui lui donne un si grand avantage est presque tarie, puisque la population diminue progressivement, et celle qui reste est fatiguée de la guerre et des malheurs, et la Convention nationale n'ose employer les moyens de terreur pour la contraindre à marcher; que bientôt la partie la plus faible des frontières du Piémont, rendue inaccessible par les neiges, permettra à l'armée sarde de se concentrer et de s'opposer avec plus d'ensemble et de vigueur aux tentatives de l'ennemi; que Mr. le général De Vins a des forces capables à lui en imposer, soit en suivant son plan d'attaque, soit s'il se borne à la défensive.

Malgré toutes les manœuvres que les partisans de la paix séparée ne cessent d'employer auprès du roi, et qui sont toujours telles que j'ai fait connaître dans le temps à V. E., je suis assuré que l'esprit dominant à la cour est de ne pas se détacher de la coalition, et que le prince de Piémont s'est positivement déclaré contre le système contraire. La crainte de se voir entamés par les Français d'une manière violente y domine à la vérité; mais notre armée qui est dans le cœur du pays en impose davantage, d'autant plus que l'on croit ici qu'elle va être augmentée.

L'explication de Mr. le comte d'Hauteville m'a paru plus franche et moins équivoque qu'à l'ordinaire, et semble confirmer les notions que je m'étais procurées de la façon de penser dans l'intérieur de la famille royale. Il est vrai que ce ministre s'est toujours ménagé une espèce de réserve, en parlant avec moi et en me faisant sentir que, lorsque sa cour serait au bout de ses moyens, elle se concerterait avec ses alliés, pour adopter tel expédient qui pourrait convenir à ses circonstances. Cette considération m'engagera à observer avec toute l'exactitude possible les démarches de ce ministère, puisqu'il est prouvé que les Français tâchent de lui faire parvenir des propositions de paix par le moyen des négociants génévois, et qu'ils font dans le même temps toutes les démonstrations hostiles possibles pour l'intimider. . . . .

Je me suis concerté avec Mr. le comte de Stackelberg et Mr. de Jackson qui ont reçu les mêmes réponses satisfaisantes que Mr. le comte d'Hauteville m'a données. . . . .

J'ai sondé les dispositions de Mr. Jackson sur l'objet des subsides; mais il m'a répondu brusquement qu'il ne croyait pas que sa cour voulût donner un sou de plus au roi, qui dépense si mal son

argent, puisque, selon sa façon de penser, ce pays ne manque pas de ressources, mais bien d'intelligence et de bonne administration pour les mettre à profit.

290. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 28 août 1795.

* Le comte Artois a mis à la voile mardi passé pour débarquer sur la côte de France; il est escorté d'un corps de 3000 Anglais commandés par le colonel Doyle. Mr. Charette a fait promettre qu'il protégerait le débarquement, en reprenant sur la côte le poste de St-Giles qu'il avait précédemment. Le ministère anglais a fait savoir en même temps à Mr. Charette que c'est le seul secours en hommes qu'il pouvait attendre de la part de l'Angleterre, qui allait incessamment avoir besoin de ses troupes pour d'autres expéditions. On a tenu le même langage au comte d'Artois, en ajoutant qu'au cas qu'il crût pouvoir faire par la suite un arrangement quelconque avec la Convention, il ne devait point retarder ses négociations, en se fondant sur l'espérance d'un secours plus considérable de la part de l'Angleterre, puisqu'on ne pouvait plus aller au-delà de ce qu'on venait de faire. Cette déclaration dont on fait un mystère, en prouvant l'exacte probité de la cour de Londres, n'en est pas moins extraordinaire dans la circonstance. Il résulte de ce que je viens d'avoir l'honneur de rapporter à V. E. et dont je crois pouvoir garantir la certitude qu'il ne sera plus question d'employer Milord Moira à cette expédition. Quelques puissent être les raisons du ministère, il est impossible de ne pas regretter de voir mettre de côté un des meilleurs militaires anglais qui jouissait de la confiance et de l'estime générales. *

291. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 29 août 1795.

A. L'évêque d'Arras s'étant rendu de Vérone ici, chargé de présenter au roi, de la part de Mr. le comte de Lille, les instances et les sollicitations les plus vives pour l'engager à ne pas abandonner sa cause, et connaissant le crédit dont ce sujet jouit à la cour, et particulièrement auprès du prince de Piémont, avec lequel il a toujours été en correspondance, j'ai tâché de m'informer de la conversation qu'il a eue hier avec S. A., qui l'a retenu près de trois heures à l'audience. L'évêque, qui m'a toujours montré de la confiance, m'a rendu compte lui-même de cet intéressant entretien de la façon suivante.

Après avoir rempli la commission de Mr. le comte de Lille et parlé beaucoup de la situation présente de l'Europe et de la paix de l'Espagne, ce prince lui a dit qu'il ne permettrait jamais que son père se déshonorât à ce point; qu'il pouvait être sûr que le roi ne se détacherait pas des trois puissances coalisées; que cela a été invariablement arrêté dans le conseil; que les propositions faites à différentes reprises par Barthélemy, qui offrait le Milanais et des troupes pour le conquérir, ont été toujours rejetées, et que les assurances les plus positives de fidélité aux engagements pris avaient été données aux cours

coalisées. Il s'est ensuite plaint de l'inaction de Mr. le général De Vins qu'il a attribuée à des instructions secrètes de notre cour, et a ajouté qu'il ne voudrait pas que les intérêts de son pays fussent oubliés à la paix par les alliés, comme il arrive toujours dans des cas pareils aux petites puissances.

L'aveu de Mgr. le prince de Piémont, au sujet des propositions faites par la France, me paraît bien remarquable et fournit une preuve décidée de ce que j'ai eu l'honneur de présenter dans le temps à V. E., et lorsque ce cabinet, agité par les deux partis de Mr. de Graneri, des Robins, ses confrères, et de Mr. d'Hauteville, balançait dans ses résolutions.

L'évêque, qui est d'origine savoyard et de la famille de Concié, a parlé au long avec son compatriote le comte d'Hauteville qu'il a trouvé, à ce qu'il m'assure, bon, excellent, mais consterné de la mauvaise tournure que les affaires paraissent prendre, et rempli de crainte sur leur dénouement, qui pourrait le compromettre et le sacrifier, s'il était défavorable.

Autant qu'on peut compter sur les arguments de probabilité, on ne doit à la vérité pas avoir lieu de se méfier de la façon de penser du dit ministre, puisque le système de s'allier à la maison d'Autriche et à la coalition est son ouvrage, et qu'il a dû essuyer tant de contrariété pour le soutenir.

L'audience que le roi a donnée au dit évêque ne fournit rien d'intéressant, et il m'a même assuré que S. M. n'était pas en état de soutenir un long discours.

292. THUGUT AN DEGELMANN.

Wien, den 31. August 1795.

(Abgedr. in Vivenot, Thugut, Wurmser und Clerfayt, 195 ff., Nr. LXXXV.)

293. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 1 septembre 1795.

. . . . *B.* * Le comte Woronzow m'a communiqué, dans l'intimité qui subsiste entre nous, les dernières dépêches qu'il a reçues de sa cour. Elles renferment: l'information de la résolution de borner le projet de la triple-alliance qui existe déjà par le fait à un simple acte d'adhésion; 2° le refus de l'Impératrice de céder aux instances de Woronzow, qui avait vivement appuyé sur l'utilité dont il était que le traité d'alliance de la Russie avec l'Angleterre fût assimilé au nôtre et fît conclu à perpétuité, au lieu d'être borné au terme de huit ans, selon l'usage ordinaire de toutes les transactions de la cour de St.-Pétersbourg; 3° l'ordre de revenir encore sur la demande des subsides, en démontrant à la cour de Londres l'importance dont il serait pour la cause commune que le roi de Prusse fût assez occupé, pour ne pouvoir pas traverser nos opérations contre la France. On ajoute en même temps que ce seul motif fait agir l'Impératrice, puisque d'une part, elle a lieu de se louer de la conduite de la cour de Berlin à son égard, et que de l'autre, la Russie rougirait de demander jamais des secours,

omme on a paru pouvoir l'envisager, pour ses propres vues d'agran-issement en Pologne, pour lesquelles sa puissance lui fournira toujours es ressources suffisantes. *

294 L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 1 septembre 1795 n. st.

* Je profite de l'occasion d'un courrier que l'on expédie à Gênes, elativement à des objets de finances, pour rendre compte à V. E. de a position où se trouve la négociation sur les affaires de Pologne, au ioment où j'écris. Immédiatement après la dernière dépêche d'Alopeus, st arrivé un courrier à Tauentzien. Il a remis une lettre du roi*) our l'Impératrice dans laquelle S. M. Prussienne se plaint beaucoup e la conclusion des engagements contractés par les deux cours impé-iales à son insu; il ajoute cependant que, pour témoigner sa complai-ance pour la Russie, il ira aussi loin qu'il pourra dans les sacrifices ue nous exigeons de lui. Tauentzien a demandé en conséquence à ecommencer les négociations, et dans les différents entretiens qu'il a us avec les ministres aussi bien que dans la conférence qu'ils lui ont ccordée le 28 de ce mois, il a proposé de renoncer à tout le palatinat le Sendomir, pourvu qu'il pût garder celui de Cracovie et la partie du alatinat de Masovie située entre la Vistule et le Boug. Les ministres usses lui ont répondu que, par ses engagements avec nous, l'Impéra-rice avait les mains liées et ne pouvait s'empêcher de nous soutenir our l'acquisition de tout le pays qui nous était assuré dans la déclara-ion, qu'on me ferait part de ces propositions, mais sans aucun espoir ue je puisse y donner les mains. Dans un nouvel entretien avec le omte d'Ostermann, Tauentzien a fait entendre que le roi pourrait peut-tre se relâcher sur l'article de Cracovie et se contenter d'une petite isière ajoutée à sa frontière actuelle jusqu'aux montagnes; mais il a rotesté qu'il n'avait aucun ordre à cet égard, que ce n'était qu'une dée particulière . . . .,**) et il a suggéré que l'Impératrice eût à en faire a proposition formelle aux deux partis. Le comte d'Ostermann s'est oujours tenu à l'impossibilité que sa souveraine pût aller contre l'en-agement qu'elle avait contracté avec nous.

La conférence commune a eu lieu hier après-dînée. Tauentzien a fait les deux propositions susmentionnées; je les ai rejetées, l'une t l'autre, comme tout-à-fait inadmissibles, j'ai représenté que la ville t le palatinat de Cracovie constituaient la partie la plus essentielle de otre lot, celle qui était indispensable pour la défense de notre monarchie. 'ai prouvé que ce palatinat entre les mains du roi de Prusse forme-ait un angle avancé qui séparerait même le palatinat de Sendomir de a Galicie, et qu'il ne pouvait jamais être utile à S. M. Prussienne que our l'offensif; et quant au palatinat de Masovie, j'ai représenté com-

*) Der Brief ist in deutscher Uebersetzung abgedruckt in dem Buche: Mittheilungen aus den nachgelassenen Papieren eines preussischen Diplomaten, herausgegeben von dessen Neffen L. v. L., 1. Bd., Berlin 1868, S. 206 ff., unter dem falschen Datum: 15. April (statt 15. August) 1795.

**) Lücke; zu ergänzen: à lui-même.

bien il était nécessaire que la frontière fût bien et dûment prononcée par deux rivières. Tauentzien m'a beaucoup pressé de lui dire, si je ne pouvais pas lui céder, au moins sur l'un ou l'autre point. J'ai l'assuré [que] mes instructions me liaient entièrement les mains à cet égard, et que je connaissais trop les intentions de mon maître, pour pouvoir même prendre ad referendum aucune proposition de cette nature. Après avoir encore débattu la chose pendant quelque temps, je me retirais de la conférence comme devenant absolument inutile, puisque le comte Tauentzien n'était point autorisé à accéder au plan arrêté entre les deux cours impériales. C'est ce dont j'étais convenu d'avance avec les ministres russes, afin que ma sortie fît d'autant plus d'effet sur le plénipotentiaire prussien. Ils restèrent encore ensemble quelque temps et lui déclarèrent de nouveau que, par ses engagements avec nous, l'Impératrice ne pouvait se dispenser de nous soutenir, pour acquérir toute l'étendue de notre lot. Enfin, après de fort longs débats, Tauentzien déclara en tout dernier résultat que, si je voulais me désister de la petite lisière qu'il demandait le long de la frontière actuelle jusqu'aux montagnes, ce qui nous abandonnait la ville et la plus grande partie du palatinat de Cracovie, et si je voulais céder aussi un assez petit territoire à l'extrémité du palatinat de Masovie, entre la Vistule et le Boug, uniquement pour arrondir la possession de Varsovie, il signerait sub spe rati. En me faisant part de cette proposition, Markow, qui m'a été envoyé par les autres plénipotentiaires, me réitéra l'assurance de la fidélité avec laquelle l'Impératrice remplirait ses engagements à notre égard; mais il me dit que c'était à nous à examiner, si la très-légère différence qui existait encore méritait que l'on s'expose à une guerre; que, si on refusait absolument tout ce que proposait la cour de Berlin, il était d'autant plus possible que les affaires s'embrouillassent; que la Prusse semblait attacher un point d'honneur à obtenir au moins quelque chose. Je dois voir Markow encore ce matin. Je me propose de rejeter entièrement toute déviation à la frontière stipulée dans la déclaration, quant au palatinat de Cracovie: mais le territoire auquel Tauentzien a borné sa demande dans le palatinat de Masovie étant effectivement peu considérable, je crois devoir faire usage de ce à quoi V. E. m'a autorisé par son apostille du 8 août. J'écris ceci à la hâte et sans avoir même sous la main ma carte de Pologne, que Markow m'a empruntée, pour rendre compte à Mr. Subow de ce qui s'est passé. De quelque manière que tournent les choses, je ne tarderai pas d'expédier un de mes courriers. *

---

295. THUGUT AN DEN KAISER.

(Entwurf Daiser's und Orig.) Wien, den 2. September 1795.

Was in dem von E. M. mir allergnädigst mitgetheilten in der Anlage gehorsamst zurückfolgenden Vortrag des Reichsvicekanzlers vom 1. d. über den hier in Arrest verwahrten französischen Emissär Probst und über seine Mitschuldige und Anhänger, besonders in Nürnberg, von dem Hergang der Sache und überhaupt in facto, so weit was erhoben werden konnte, bemerkt wird, kömmt mit dem Untersuchungs-

protokoll und mit dem hierüber mit Genauigkeit erstatteten Bericht der Polizeihofstelle vollkommen überein und wäre hiebei nicht das Geringste beizusetzen.

Das Urtheil, das über die Handlungen und Absichten des Probst und über seine mitverstandene Mitunterhändler in Nürnberg gefällt wird, kömmt nicht weniger mit der Meinung der Polizeihofstelle überein, dass nämlich der Erstere ein gefährlicher Emissär ist, die andere aber als Reichsbürger, die ihre Pflichten gegen das Reich und ihre Treue gegen den Kaiser hintangesetzt haben, noch mehr schuldig als der seiner Ueberzeugung und der Leitung der öffentlichen Gewalten in Frankreich folgende Probst.

Ich bin daher nach reifer Erwägung aller Umstände mit dem Einrathen des Reichsvicekanzlers verstanden, dass Probst dermal als ein äusserst gefährlicher und der Aufruhrstifterei im Reich höchst verdächtiger Mann ausser Stand zu schaden zu setzen und einsweilen an einem sichern Ort, jedoch mit anständiger Verpflegung aufzubewahren sei.

Da jedoch zu besorgen ist, dass, wenn er, wie die übrige französischen Staatsgefangenen, deren Aufenthaltsort aller Allerhöchst anbefohlenen Vorsichten ungeachtet kein Geheimniss geblieben ist, behandelt werden sollte, derselbe von den Franzosen mit den übrigen Staatsgefangenen dürfte zurückverlangt und in der bevorstehenden Auslieferung begriffen werden wollen, so wäre ich der Meinung, dass dieser Gefangene, der vor Beendigung der anzuordnenden Untersuchung mit seinen Mitschuldigen in Nürnberg in keinem Fall losgelassen werden könnte, dermal noch im sichern stillen Polizeiarrest aufzubewahren sein wolle, damit von seinem Hiersein und von dem, was mit ihm verfüget worden ist, Niemand weitere Kenntniss erhalte.

In Ansehung der von dem Reichsvicekanzler angetragenen Untersuchung gegen die Kiesling, Jakisch und übrige Nürnberger Bürger muss ich in Unterthänigkeit bemerken, dass allerdings hiezu genugsamer Stoff vorhanden sei, dass diese Untersuchung Anfangs dem Magistrat, so sehr er selbst einer sträflichen Nachsicht sich auch verdächtig gemacht hat, überlassen werden müsse, und wenn gleich, wie fast zu besorgen, die Angeschuldigten in den wesentlichen Punkten nicht ganz convincirt werden könnten, dadurch wenigstens, wenn die Sache mit Vorsicht und Klugheit eingeleitet und behandelt wird, ein heilsamer Schrecken unter der bekanntlich sehr demokratisch gesinnten Bürgerschaft entstehen und zu Einführung strengerer Polizei etwa die Veranlassung gegeben werden kann.

Dass übrigens gegen den Magistrat mit Ahndungen und Anschuldigungen noch müsse zurückgehalten werden, bin ich um so mehr der Meinung, als, wie es sich aus dem Hergange der Sache ergibt, dem Magistrat mit Unwissenheit der den Probst betreffenden Umstände sich zu entschuldigen nicht schwer fallen dürfte, auch über das, was zu Begünstigung des Probsts geschehen oder connivirt worden, kein Protokoll geführt wurde, die Aussagen des Letztern aber gegen die Behauptungen eines ganzen Magistrats als wenig beweisend dürften dargestellt werden.

Nous méritons aussi bien peu, Mr. le comte, les soupçons qu'on vous a laissé entrevoir, sur des prétendues raisons secrètes de notre conduite envers les Emigrés. Nous travaillons et travaillerons bien loyalement au rétablissement du trône et d'une parfaite tranquillité en France; mais, pour y réussir, il nous faudra des moyens, et surtout l'assistance efficace de notre intime allié. De même, S. M. ne souhaite pas mieux que de voir les princes agir; mais comme une expérience malheureuse n'a déjà que trop prouvé qu'il est difficile, peut-être même impossible qu'aucune entreprise des Emigrés, combinée avec d'autres troupes, vu l'incompatibilité d'humeurs et des prétentions respectives, ait jamais des succès, nous ne cessons d'exhorter Mr. le prince de Condé de presser l'augmentation de son corps, à laquelle, malgré le peu d'opinion que nous en avons, nous contribuons par tout ce qui est en notre pouvoir. Nous l'invitons de choisir ensuite tel point d'attaque qu'il trouvera à propos, surtout en Dauphiné et vers le midi de la France ou dans telle autre partie qui ne soit pas précisément le théâtre de nos propres opérations; d'examiner après, s'il convient que Monsieur se mette à la tête de cette armée, qui, alors dépendant uniquement du roi et de Mr. le prince de Condé, se dirigera totalement d'après les vues et les principes qu'ils croiront utiles de suivre, pour profiter des bonnes dispositions où l'on prétend que se trouvent les habitants de quelques provinces en France.

Malheureusement, si même dans quelques parties de l'intérieur, l'on n'est pas éloigné de souhaiter le retour de la royauté, la vérité est que personne n'y aime Monsieur, ni ne désire de le voir régner, et la mésestime du public pour lui est au point que, si les alliés prennent la résolution bien décidée de faire en commun tous les efforts qui seront nécessaires pour rétablir le trône des Bourbons, il ne sera peut-être pas hors de propos d'examiner avant tout, si, pour faciliter la réussite de cette grande entreprise, il ne conviendrait pas d'engager Monsieur, au nom des principales cours coalisées, de se démettre de ses droits et de les transporter sur Mr. le comte d'Artois, ou même sur Mr. le duc d'Angoulême, dont les bonnes qualités, à ce qu'on assure, donnent beaucoup d'espérances.

En attendant, Monsieur continue à Vérone de suivre la marche que le trio de ses conseillers intimes, dont j'ai eu l'honneur de parler à V. E. dans une autre occasion, lui a tracée. Malgré la nouvelle inattendue de la paix d'Espagne, Mr. de Nassau s'est rendu à Madrid avec hâte, et Mr. de Las Lasas a pris la route de Berlin, l'un et l'autre probablement toujours occupés de la grande idée de préparer au roi, dans un système d'union avec l'Espagne et la Prusse, le moyen d'assurer l'intégrité de la France, lorsque les efforts des puissances coalisées l'auraient remis sur le trône.

L'on prétend que Milord Macartney est accueilli assez froidement, parce que Mr. de Las Lasas et de Nassau ont prévenu d'avance le roi que toute intimité avec l'Angleterre déplairait à la cour de Madrid, que Monsieur devait toujours regarder comme son appui le plus solide, malgré le petit incident de la paix avec la république. L'on dit Lord

Macartney de son côté assez mécontent, particulièrement de l'affectation qu'on a mise à précipiter avant son arrivée la publication du manifeste dont je joins ici un exemplaire, quoique je ne doute pas qu'il ne soit déjà connu à Pétersbourg, et dont le ton, si je ne me trompe, n'est pas trop exactement analogue au temps et aux circonstances.

Au total, il est évident qu'en persistant dans les mêmes errements d'une semblable conduite, Monsieur deviendrait lui-même dans tous les temps l'obstacle le plus insurmontable au succès des efforts que la coalition ferait en faveur de ses intérêts, et que par conséquent, si Monsieur est en effet destiné à remonter sur le trône de la France, il est de toute nécessité que les cours alliées prennent des mesures pour l'obliger d'éloigner des conseillers ineptes, et de s'entourer de personnes propres par leurs lumières et leur expérience à lui donner des avis utiles. Il est vrai que le choix parmi les Emigrés est difficile; il existe cependant à Stockholm Mr. de St-Priest qui, après avoir rempli plusieurs ambassades, a occupé une place dans le ministère de Versailles: jouissant d'une réputation de sagesse et de probité, et dont les sentiments en diverses occasions, surtout pendant sa mission à Constantinople, ont paru ne pas être défavorables aux intérêts des deux cours impériales, décoré d'ailleurs des ordres de Russie, vivant même, à ce qu'on me dit, des bienfaits de S. M. l'Impératrice, après avoir tout perdu en France, il semblerait de préférence fait pour obtenir quelque confiance de la part des deux cours. Il ne s'agirait donc que de convenir de la manière de porter Monsieur à appeler Mr. de St-Priest auprès de sa personne et de le charger de la principale direction de ses affaires; à quoi l'on réussirait vraisemblablement avec d'autant plus de facilité que la situation de Monsieur ne doit guères lui permettre de rien refuser à la volonté bien prononcée des alliés.

Du reste, V. E. ne saurait assez représenter que, si la magnanimité de S. M. I. de toutes les Russies est décidée de faire servir sa puissance à relever le trône des Bourbons, c'est seulement par le prompt emploi effectif des moyens les plus efficaces qu'il est possible d'atteindre ce but; que s'étant déterminée dans sa sagesse à ne pas différer la reconnaissance de Monsieur en sa qualité de roi, il ne pourrait qu'être de la plus grande utilité qu'en communiquant cette démarche à toutes les cours, S. M. l'Impératrice daignât y faire joindre l'assurance positive de sa ferme résolution d'employer toutes ses forces au soutien de la cause du nouveau roi. Une telle déclaration est de la plus grande importance, vu que la plupart des cours, découragées par les évènements qui ont eu lieu jusqu'ici, regardent le rétablissement de la royauté en France comme une chose si peu probable, que cette opinion dirige toutes leurs mesures, au grand préjudice des intérêts de la bonne cause.

---

300. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 6 septembre 1795.

En considérant avec quelque attention l'état général des affaires de la coalition et la position particulière de la monarchie autrichienne,

on y trouve une ample matière aux réflexions les plus sérieuses sur l'avenir.

La Hollande, la totalité des Pays-bas, toute la partie de l'Allemagne, située sur la rive gauche du Rhin, envahies par l'ennemi; l'Empire égaré, agité, bouleversé par la Prusse, menaçant de scission et de défection au moindre retard de la paix, apportant ainsi, par l'incertitude des évènements ultérieurs et par la crainte d'une explosion prochaine, un obstacle invincible à toute entreprise majeure du côté du Rhin; S. M. luttant seule en Allemagne contre les efforts des malveillants, pendant que la Régence d'Hanovre, au nom du roi d'Angleterre comme Electeur, s'associant à toutes les manœuvres prussiennes, excite ses coétats à l'accélération la plus inconsidérée de la paix, à la résistance contre l'autorité impériale, pendant que la Russie, malgré nos plus instantes sollicitations, n'a pu encore être portée à aucune démarche, à aucune déclaration publique assez vigoureuse pour réprimer les machinations de la Prusse, pour imposer à la partie mal-intentionnée des princes de l'Empire, et pour encourager le petit nombre de ceux dont les sentiments continuent d'être favorables à la bonne cause; le poids de la coalition affaibli, au moins dans l'opinion publique, par la scandaleuse et déloyale défection de l'Espagne; les souverains de l'Italie ébranlés par ce dangereux exemple et par la médiation insidieusement offerte par la cour de Madrid, intimidés par l'attente des forces considérables qui vont refluer désormais des Pyrénées vers les Alpes; le roi de Sardaigne, comme il nous conste à n'en pouvoir douter, retenu dans la coalition uniquement par la crainte de notre armée, très-disposé au fond à se joindre à l'ennemi, dès que l'occasion s'en présenterait à des conditions avantageuses; Naples ne coopérant, pour ainsi dire, aux efforts de la coalition que par ses vœux, resté fidèle par le mauvais succès seulement des négociations entamées, il y a quelque temps, avec les agents de la Convention à Venise, incapable de fournir dans l'extrême faiblesse de son intérieur aucun garant de sa constance dans l'avenir; l'Angleterre employant, il est vrai, des moyens immenses, mais dont l'effet est continuellement paralysé par le manque absolu d'une direction bien ordonnée, consommant d'avance les ressources les plus précieuses dans le gaspillage d'une prodigalité sans but réel, levant par-tout à des frais énormes, soldant par-tout des troupes, sans avoir des combattants effectifs, éprouvant déjà les symptômes les moins équivoques de la lassitude, du mécontentement de la nation, par la mauvaise réussite de l'expédition dans la baie de Quiberon, par les grandes pertes essuyées aux îles, et devant, si des succès marqués ne font désormais oublier les revers passés, s'attendre à des agitations plus sérieuses encore, qui peuvent entraîner la chute du ministère et amener par suite un changement total dans le système et les principes jusqu'ici suivis.

Tel est le tableau peu consolant de la situation actuelle des affaires de la coalition. Nous connaissons parfaitement tout ce que d'un autre côté peut offrir d'espérances l'état intérieur de la France, ses divisions intestines, le mépris où est tombé le régime de la Convention,

les progrès de la disette, le retour du peuple vers la religion, le dérangement excessif de ses finances, sans aucune apparence de remède connu; mais en réfléchissant sur les ressources inattendues que la Convention en différentes autres occasions a trouvées dans son opiniâtreté, dans la versatilité inflammable de la nation, dans l'usage des mesures les plus violentes, et en considérant l'avantage que donne à la Convention son fanatisme et l'unité des vues dans la direction de ses forces, contre une coalition composée en partie de cours divisées par des intérêts particuliers, et dont les opérations dépendent de concerts sur lesquels, vu la distance des lieux, il est souvent bien difficile de s'entendre, l'on ne peut disconvenir que l'avenir ne présente encore des inquiétudes très-fondées.

La constance de S. M. n'est certainement pas ébranlée, et les difficultés qu'on peut prévoir n'apportent aucun changement à sa résolution de poursuivre courageusement l'entreprise à laquelle elle a voué son zèle; mais pour que la continuation de la guerre, loin d'atteindre le but, ne devienne un principe de ruine totale pour elle et pour ses alliés, il est de la nécessité la plus indispensable que toutes les puissances, déclarant prendre intérêt à la cause de la coalition, se réunissent désormais dans l'accord le plus intime, qu'un examen approfondi de la position générale des choses et des moyens nécessaires à employer fixe désormais irrévocablement les vues à se proposer, la part que chacune des cours coalisées prendra aux efforts communs, et la tâche qu'elle veut bien et qu'elle est en mesure de s'imposer pour l'utilité de la cause générale.

Il faut surtout que la cour impériale de Pétersbourg intervienne dans la défense des intérêts de la coalition de la manière la plus efficace; si l'époque de la fin des affaires polonaises détermine invariablement l'emploi actif et réel de ses forces, rien n'empêche sans doute que dès à présent elle ne fasse usage des autres moyens qui sont en son pouvoir, en annonçant par exemple à toutes les cours, au moyen d'une déclaration publique, que S. M. I. adhère fermement aux principes de la coalition, qu'elle en adopte tous les intérêts et qu'elle se propose d'en défendre la cause incessamment de toute sa puissance.

Une pareille démarche est de la plus grande urgence, elle peut seule balancer l'impression très-dangereuse qu'a faite sur tous les esprits la défection de l'Espagne; elle sera de la plus grande utilité pour réprimer l'effervescence des désirs pacifiques à Londres et raffermir solidement le crédit périclitant du ministère britannique, elle est particulièrement de la plus pressante nécessité pour prévenir, s'il en est temps encore, la scission dans l'Empire et les maux incalculables qu'elle amènera à sa suite.

S. M. désire que V. E. représente avec force ces importantes vérités, et qu'elle saisisse toutes les occasions pour y insister. Pour le surplus, S. M. attend avec confiance que V. E. emploiera particulièrement tous ses soins et tout son zèle, pour que l'arrangement définitif sur les affaires de Pologne soit terminé sans aucun délai. Plus nous avons d'indices assez forts, pour présumer avec une sorte de certitude que le roi de

Prusse est déjà résigné d'avance à plier sous la prépondérance de la Russie, plus il est de la plus haute importance de n'admettre de sa part aucune tergiversation qui toutes n'auraient pour but que de gagner du temps, dans l'espérance de voir survenir encore quelqu'évènement qui pût l'autoriser à déployer plus de résistance. L'Empereur m'a chargé de recommander cet objet, qui à tous égards est de l'intérêt le plus pressant, à l'attention la plus spéciale de V. E. S. M. trouve, Mr. le comte, dans votre dextérité éprouvée et dans votre attachement pour son service l'assurance de l'accélération d'un ouvrage dont elle apprendra la conclusion finale avec la plus vive satisfaction.

---

301. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 6 septembre 1795.

Le chevalier Whitworth doit avoir communiqué à Pétersbourg la proposition du cabinet de St-James sur le mode de réunir dans un système de triple-alliance les traités respectivement existants entre les trois cours. S. M., à qui l'objet tient en lui-même vivement à cœur, se prêtera sans peine aux formes adoptées par ses alliés, pourvu que ces formes puissent se concilier avec les difficultés élevées par la prétention de la Russie relativement à l'alternative. J'ai adressé à Mr. le comte de Starhemberg la dépêche dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie ci-joint. V. E. y verra que S. M. n'a au fond point de répugnance de déférer à la proposition du ministère britannique, supposé que la même proposition obtînt également l'approbation de la cour impériale de Pétersbourg, et qu'ainsi au total S. M. est décidée de se conformer sur tout à l'avis de son auguste alliée. Nous attendons en conséquence d'apprendre ce que V. E. aura concerté avec les ministres de l'Impératrice, depuis ma dépêche du 8, et à la suite de ce que Mr. Whitworth doit avoir exposé à Pétersbourg sur cet objet, et je présume qu'Elle aura même peut-être profité du courrier de Mr. le chevalier Whitworth, pour faire part directement à Mr. le comte de Starhemberg de ce qu'Elle aura cru pour sa direction utile de lui faire savoir des résolutions de la Russie.

---

302. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 6 septembre 1795.

Les inconvénients qui résultent des prétentions indiscrètes des Emigrés et des écarts de leur imagination déréglée se multiplient de plus en plus.

L'Angleterre ayant accordé à Mr. le prince de Condé, il y a déjà quelque temps, un secours assez considérable en argent, pour servir à l'augmentation de son corps, loin que l'évènement ait répondu jusqu'ici à une intention aussi louable, et loin que la libéralité anglaise ait produit aucun accroissement réel des forces à employer contre l'ennemi, les sommes prodiguées par l'inexpérience du commissaire anglais et par sa facilité à se livrer aux piéges de la cajolerie des Emigrés n'ont abouti qu'à avancer la désorganisation d'un corps déjà

assez mal ordonné, en favorisant les excès de la licence, par une aisance superflue et toujours dangereuse pour le maintien de la discipline militaire.

D'un autre côté, les marques de protection qu'il venait d'obtenir de la Grande-Bretagne ayant inspiré à Mr. le prince de Condé l'espérance de voir désormais toutes ses idées soutenues à Londres, il en a pris occasion d'oser former les prétentions les plus absurdes. Dans un projet envoyé ici, il regarde comme une condition indispensable de l'entrée éventuelle de Mr. de Wurmser en Alsace qu'il y soit déclaré non-seulement que l'Empereur ne fait la guerre que pour réintégrer le roi dans la plénitude de toute sa puissance, mais aussi que S. M. ne posera point les armes, avant que les trois ordres de l'état ne soient rétablis dans leurs propriétés, possessions et droits honorifiques. Mr. le prince de Condé demande en même temps qu'à mesure qu'on ferait des progrès en Alsace, tous les districts conquis lui soient remis, afin d'être administrés pour le compte de Louis XVIII, au lieu de servir à la sustentation de notre armée, et en tout cas, selon la tournure ultérieure des circonstances, à faciliter la restitution des propres provinces de S. M. envahies par l'ennemi.

Les deux pièces ci-jointes vous feront connaître, Mr. le comte, les résolutions adoptées par S. M. Ces pièces, quoique ne devant servir principalement qu'à la propre information de V. E., lui fourniront en tout cas des arguments, pour rectifier les fausses idées que la turbulence des Emigrés se plairait à répandre, et qui quelquefois paraissent par malheur ne trouver que trop facilement accès à Pétersbourg. V. E. peut affirmer avec vérité dans toutes les occasions que S. M. est très-éloignée de tout sentiment de prévention défavorable contre les princes et la noblesse française qui leur est fidèle; qu'aucune vue cachée n'entre dans les motifs de la conduite de S. M.; que l'Empereur croit avoir donné une preuve irréfragable de l'intérêt qu'il prend à leur sort, en sacrifiant depuis trois ans, comme il continue encore de le faire, à l'entretien et à l'alimentation du corps de Condé la somme de 1,500.000 florins par chaque année; mais qu'il est impossible que S. M. subordonne, sans égard pour les circonstances et pour l'avenir, tous les principes de sa politique aux caprices des Emigrés et les opérations de ses armées aux désirs de leur égoïsme mal-entendu.

Bien loin de vouloir que Mr. le prince de Condé reste dans l'inaction, S. M. souhaite qu'il se porte à quelqu'entreprise digne de son ardeur, aussitôt qu'il jugera que son corps, comme il ne cesse de l'espérer, aura acquis un peu plus de forces et de consistance. S. M. s'en remet au prince même, sur le choix du point vers lequel il trouvera à propos de diriger ses opérations; mais il faut que ces opérations soient assez séparées des nôtres, pour que le salut de l'armée de S. M. ne soit point compromis dans les évènements qu'un corps, agissant d'ailleurs sur des principes entièrement différents, peut provoquer par l'inconsidération ou la témérité irréfléchie de ses projets.

303. DEGELMANN AN THUGUT.

(Orig., Eigenh.) Basel, den 8. September 1795.

In Bezug auf den mittels des hohen Rescripts vom 31. August mir ertheilten Auftrag habe ich gestern mit dem Herrn Bürgermeister Burckhardt mich besprochen und denselben die Vermittlung über den betreffenden Gegenstand zwischen Herrn Bacher und mir zu übernehmen bereitwillig gefunden. Er hält sich durch das ihm bezeugte Vertrauen sehr geehrt.

Ich habe ihn ersucht, in seiner ersten Unterredung mit Bacher des diesseitigen Wunsches Erwähnung zu thun, dass die Auslieferung zugleich mit der gänzlichen Berichtigung des Auswechslungsgeschäftes der beiderseitigen Kriegsgefangenen zu Stande komme; dann möchte er dem Herrn Bacher zu erkennen geben, dass bei dem Auslieferungsgeschäfte selbst nöthig sein würde, sich von beiden Seiten über die vorläufige Erledigung einiger Punkte mittelst eines Dritten zu verstehen.

Mehr wollte ich dem französischen Agenten für dieses Mal nicht wissen lassen, weil ich nicht vorsehen konnte, wie er den Antrag überhaupt aufnehmen würde. . . . .

Es scheint, dass die Mässigung, mit welcher Bacher über diesen Gegenstand sich äussert, eine Wirkung des jenseitigen Verlangens ist, sich uns zu nähern. Diesem Verlangen mag wohl auch die Bereitwilligkeit zuzuschreiben sein, mit welcher Bacher [auf] den Vorschlag zur Berichtigung der verschiedenen vorläufigen Punkte in der Art, wie wir dieselbe zu Stande gebracht zu wissen wünschen, eingeht. Eben dieses Verlangen dürfte, wie ich glaube, mit Ueberlegung zu benutzen und zu verhindern sein, dass es nicht in Ungeduld oder Misstrauen übergehe. In dieser Rücksicht scheint die Person Bacher's besonders in Betrachtung kommen zu müssen. Er ist, wie Jene, die ihn kennen, versichern, geld- und ehrgeizig, geschickt und mehr tückisch als schlau (das hat er mit den meisten Agenten, deren sich das jetzige Gouvernement bedient, gemein); aber er ist auch eifersüchtig auf Barthélemy, furchtsam und der herrschenden Partei nur darum ergeben, weil sie die herrschende ist; das zeichnet seinen persönlichen Charakter aus.

Herr Bürgermeister Burckhardt glaubt vermuthen zu können, Bacher habe durch seine Gönner im Comité de salut public die Commission der Auswechslung und hiedurch mittelbar jene der Auslieferung der Prinzessin dem Herrn Barthélemy zu entwenden gewusst, um sich ein Verdienst zu erwerben, das von dem Einflusse seines Chefs ganz unabhängig wäre.

Es liegt ihm also ungemein daran, dass dieses Geschäft reussire, daher seine bereitwilligen und höflichen Aeusserungen. Die ins Aengstliche oft übergehende Furchtsamkeit, die man diesem Agenten zuschreibt, muss ihn als einen äusserst günstigen Umstand auf den Fall der Veränderung des Gouvernements und des Wiederemporkommens der königlichen Partei ansehen lassen, dass er zu der Befreiung der Prinzessin hauptsächlich beizutragen scheint. In dem jetzigen Augenblicke, wo eine grosse diesseitige Truppenmasse an den Grenzen des Elsasses die

Möglichkeit eines für das dermalige französische Gouvernement gefährlichen Ereignisses näher zeigt, muss auch diese Rücksicht um so lebhafter den Wunsch in Bacher hervorbringen, seinen Auftrag auf eine für uns gefällige Art zu vollziehen.

In dieser Stimmung kann Bacher freilich das Verschieben des Auslieferungsgeschäftes bis zum Zeitpunkte der vollendeten Gefangenenauswechslung nicht ganz angenehm sein; aber eben deswegen dürfte er vermocht werden können, die Beendigung der letzteren Angelegenheit so viel möglich zu beschleunigen. . . . . Die diesseitige Commission ist bereits von ihrer Behörde angewiesen, die grösste Behutsamkeit zu gebrauchen, um durch keine Redensart die Auslegung zu begünstigen, als ob man diesseits die jetzige französische Regierungsform erkenne. . . . .

304. THUGUT AN REUSS.

(Concept Joh. Müller's.) Wien, den 9. September 1795.

* Lord Elgin, welcher vormals englischer Minister zu Brüssel war, ist an den kön. preussischen Hof in dieser Eigenschaft ernannt worden. Dieser Mann hat von jeher Grundsätze geäussert, mit welchen wir nichts weniger als zufrieden sein können; eben dieselben hat er mit einem gefährlichen Intriguengeiste durchzusetzen gesucht. Er war schon ehemals vielmehr dem preussischen System zugethan und wird es wohl mehr als jemals sein, wenn zu seiner Kenntniss gekommen ist, dass der österreichische Hof seine Ernennung auf den Gesandtschaftsposten in Wien abzulehnen gewusst hat. E. L. werden bei diesen Umständen dem Lord Elgin kein persönliches Vertrauen schenken, sondern blos im Aeusserlichen die aus der genauen Verbindung des österreichischen und kön. grossbritannischen Hofes fliessende freundschaftliche Verhältnisse beobachten können. Desto interessanter wird hingegen sein, das Benehmen des Lord Elgin mit grösster Aufmerksamkeit zu beleuchten, und ich werde E. L. für die mir darüber zu ertheilende Nachrichten ungemein verbunden sein. *

305. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 9 septembre 1795 n. st.

A. J'ai eu l'honneur de rendre compte à V. E., en date du 1 septembre, de l'état où était la négociation sur le partage de la Pologne. Mes instructions ne m'ayant pas permis d'adhérer à la demande prussienne, et mes efforts réunis avec ceux des ministres de l'Impératrice n'ayant pu déterminer le comte Tauentzien à se relâcher de sa prétention sur une partie du palatinat de Cracovie, nous nous trouvons dans le cas, lui et moi, d'envoyer de nouveaux courriers pour en rendre compte à nos cours, de même que S. M. I. a ordonné qu'il en soit adressé à son ambassadeur auprès de S. M. l'Empereur et à son ministre auprès du roi de Prusse.

B. A ce que j'ai eu l'honneur de mander à V. E., par ma dépêche susmentionnée, je dois ajouter qu'il m'a été fait depuis lecture et de la lettre du roi à l'Impératrice dont le comte Tauentzien a été

chargé et des dépêches du Sieur Alopeus arrivées par le courrier prussien. Malgré le ressentiment qu'aurait pu avoir la cour de Berlin, en apprenant que les deux cours impériales avaient conclu, à son insu et sans sa participation, sur les affaires de la Pologne, tout ce qui est venu de sa part en cette occasion est conçu dans les termes les plus affectueux et les plus ménagés pour S. M. l'Impératrice. Le roi, dans sa lettre, lui dit bien que la nouvelle de ses engagements avec nous lui avait fait de la peine; mais il y ajoute les protestations les plus fortes de son attachement invariable et de son désir d'apporter toutes les facilités possibles à l'arrangement définitif, en se rapprochant, autant qu'il est combinable avec sa sûreté, des désirs de l'Impératrice. Il fait mention des prétentions qui lui compètent comme souverain de la Silésie sur le territoire de Siewerz, il rend en quelque sorte S. M. I. arbitre, en observant qu'il dépend entièrement d'elle de déterminer l'Empereur à se prêter à ce que demande le roi, il croit le mériter par toutes les facilités qu'il apporte à l'entière confection de cet important objet, et il en tire la conclusion qu'il prouve par-là combien était peu fondé le soupçon que la malignité s'est plue à répandre sur lui, comme s'il était capable de se lier avec les ennemis des deux cours impériales, tandis qu'au contraire il ne désirait que de persister dans son système d'alliance avec elles.

C. Le Sieur d'Alopeus, de son côté, rend compte de la conférence qu'il a eue avec le comte de Haugwitz. Ce ministre lui a fait part des ordres envoyés à Mr. le comte de Tauentzien; mais en le priant de n'en rien communiquer au prince de Reuss, l'intention de S. M. Prussienne étant que cette importante négociation ne fût traitée qu'à Pétersbourg et sous les yeux de S. M. l'Impératrice. Je n'ai pas manqué de faire observer que le roi avait mauvaise grâce de faire valoir cette attention pour l'Impératrice, qui n'avait lieu de sa part qu'après le refus absolu de S. M. l'Empereur de traiter par-tout ailleurs qu'à Pétersbourg. Le comte de Haugwitz a parlé à Alopeus, comme si le roi se désistait entièrement de sa prétention sur les deux palatinats, tandis qu'au contraire ce qu'il demande encore de celui de Cracovie en fait plus de la moitié, ce que je n'ai pas manqué de relever également ici. Enfin Haugwitz, après avoir récapitulé tous les motifs par lesquels le roi veut justifier sa demande, finit par déplorer comme le plus grand malheur la nécessité momentanée de devoir être en quelque relation avec les perturbateurs du repos général et représenta la nécessité que toutes les grandes puissanses s'entendent et entretiennent la plus grande harmonie, pour préserver l'Europe des maux incalculables qui la menacent. A la suite de cette conférence, Alopeus rend compte, dans une apostille séparée, d'une visite que lui a faite Mr. le comte de Haugwitz, uniquement pour lui représenter la nécessité indispensable que le roi conserve Cracovie, place dont il ne pourrait se passer pour la sûreté de ses frontières, et qui nous était tout-à-fait inutile pour la défense des nôtres.

D. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à V. E. le protocole de la conférence de Mr. le comte de Tauentzien avec les plénipotentiaires de

. M. l'Impératrice;*) j'y joins également le mémoire**) remis par lui l'appui de ses prétentions. Ce fut à la suite de cette conférence que, ans un entretien particulier avec le comte d'Ostermann, il indiqua la ossibilité de se relâcher de la ville de Cracovie, de la manière dont en ai rendu compte en date du 1er septembre.

E. V. E. trouvera également ci-joint le protocole de notre conférence commune du 31 du mois passé,***) dans laquelle le langage et conduite que j'ai tenus avaient été d'avance concertés entre les plénipotentiaires russes et moi. Je n'ai pas besoin d'ajouter que pendant out cet intervalle je me suis efforcé par tous les moyens possibles et 'ai laissé échapper aucune occasion d'encourager les ministres de S. M. Impératrice à soutenir avec la plus grande fermeté tout ce qui avait té arrêté entre nos deux cours.

F. Ce ne fut que le lendemain de cette conférence et après avoir xpédié mon rapport du 1er septembre que, dans un entretien avec Ir. de Markow, j'appris avec précision quel en avait été le résultat; ue, malgré que Mr. de Tauentzien s'était relâché de la possession de ville de Cracovie, la frontière prussienne devant toujours aller par ne ligne diagonale tirée du point occidentale de cette place sur Czernoitz†) et de là sur Konigspol††), possession actuelle de la Prusse d'après traité de Grodno, il se réservait toujours la moitié du palatinat de racovie, et que par conséquent ce qui m'avait été représenté d'abord omme ne devant former qu'une petite lisière devenait un empiètement ur la partie la plus essentielle de notre possession.

G. Dès l'arrivée du courrier Pfaffel, porteur des ordres qu'il a lu à V. E. de m'adresser le 8 août, j'avais remis à Mr. le comte Ostermann une copie de la dépêche de V. E. concernant la démarche ommune à Berlin, qui ne m'a rien paru contenir qui ne fût ostenble; j'y ai joint le mémoire de Mr. le marquis de Lucchesini et la ponse qui y a été faite, ainsi que les traductions exactes du rapport de Ir. le prince de Reuss du 26 juillet et des ordres que V. E. lui a adressés date du 31 du même mois et du 2 août. Mr. le comte d'Ostermann onna de justes éloges à la sagesse avec laquelle ces ordres étaient rédigés.

Dans ma conférence du 1er de septembre avec Mr. de Markow, ai cru qu'il était temps de faire usage des dernières facilités auxuelles V. E. m'avait autorisé, et pour exécuter d'un côté ses ordres vec la plus parfaite exactitude et témoigner de l'autre d'autant plus e confiance aux ministres de l'Impératrice, j'ai cru devoir rendre la épêche ostensible. En conséquence, j'y fis les changements suivants:

En premier lieu, comme déjà la prétention de la Prusse sur le alatinat de Masovie se réduit au territoire entre la Vistule et le Boug t la ligne qui partirait de Suydry, pour aboutir au confluent du Boug t du Narew, je ne voulus pas laisser entrevoir que j'étais autorisé à

*) Beilage *A.*
**) Beilage *B.*
***) Beilage *C.*
†) Zarnowiec.
††) Koniecpol.

en sacrifier encore davantage; en conséquence aux mots: „*d'une partie plus ou moins considérable du palatinat de Masovie appartenant à notre lot entre la Vistule et le Boug,*“ j'y ai substitué ceux-ci: „*du faubourg de Prague avec un petit territoire adjacent,*“ et vers la fin de la dépêche, j'omis l'expression „*que graduellement*“.

En remettant copie de cette dépêche rédigée ainsi à Mr. de Markow, je lui fis valoir la marque de confiance que je lui donnais. Je l'assurai, sur ma parole d'honneur, que c'était la toute dernière extension de mes pouvoirs; je lui déclarai que d'après cela je ne pouvais absolument donner les mains à aucune altération quelconque dans la limite fixée par les engagements des deux cours impériales dans le palatinat de Cracovie; j'ajoutai que, quoique mes instructions ne me permissent de céder du palatinat de Masovie que le faubourg de Prague avec un petit territoire adjacent, je prendrais sur moi de consentir au sacrifice proposé par la Prusse de tout le territoire entre la Vistule et le Boug et la ligne depuis Suydry jusqu'au confluent du Boug et du Narew, mais uniquement sous les conditions énoncées dans la susdite dépêche. Je lui fis observer que de ces conditions la première était une chose qui s'entendait de soi-même, puisqu'il faudrait fixer dans l'acte un terme pour l'évacuation des districts qui nous reviennent, lequel on devait s'efforcer de rapprocher le plus que possible; que le second point était une chose entièrement entre nous; que par le troisième point l'Impératrice, en se chargeant de la garantie de la conduite passive de la Prusse dans les affaires de France, ne promettait rien qui ne fût déjà compris dans les engagements secrets des deux cours, qu'on ne demandait aussi de la cour de Berlin qu'une sûreté de plus sur l'accomplissement des intentions dont elle ne cessait de répéter les assurances; enfin quant au 4me point, que c'était ce que S. M. l'Impératrice avait toujours promis qu'une fois les affaires de Pologne terminées, elle assurerait par des secours effectifs le succès de la coalition.

H. Je ne saurais exprimer à V. E. combien Mr. de Markow s'est recrié sur l'énoncé des deux dernières conditions. Il m'objecta d'abord que les expressions outrageantes de fomenter par ses manœuvres le désir des princes de l'Empire pour la paix ne pouvaient s'insérer dans un traité qu'on ne stipulait non plus jamais sur des choses qui n'étaient jamais avouées, que par conséquent la cour de Berlin ne pouvait prendre l'engagement de ne plus semer la désunion et la méfiance, ni provoquer à la défection les cours coalisées, que pareilles expressions dans un acte public seraient d'une nouveauté inouie. J'ai répliqué à Mr. de Markow qu'il s'entendait de soi-même que l'article serait libellé d'une manière convenable, et tel qu'il pût être signé par les plénipotentiaires prussiens, qu'il s'agissait seulement d'une stipulation formelle et sans*) la garantie de l'Impératrice d'une parfaite neutralité, de la promesse de retirer ses troupes de l'Empire et de ne plus s'immiscer dans la paix. „Comment voulez-vous,“ me dit Markow, „exiger de lui par traité la promesse de ne plus se mêler de la paix, lorsqu'il y est appe-

*) Sic. Soll wohl heissen: sous.

par les vœux de la plupart des princes de l'Empire et autorisé en quelque sorte par le décret impérial lui-même? Il ne reste plus que très-peu de ses troupes sur les bords du Rhin; le roi de Prusse ne cesse de protester qu'il observera la plus exacte neutralité. Si vous ne vous fiez pas à cette promesse, vous n'aurez pas plus de motif de vous reposer sur l'engagement que vous lui ferez prendre dans le traité. Rien n'était plus positif que ceux qu'il avait contractés pour la continuation de la guerre contre la France et ils ne l'ont pas empêché de faire la paix. Je ne sais ce que penseront là-dessus l'Impératrice, mes collègues et le comte Tauentzien; mais je sais bien que pour moi, si j'étais plénipotentiaire prussien, j'aimerais mieux rompre que signer une clause aussi humiliante."

Je répliquai à Mr. de Markow que je ne voyais pas ce qu'il y avait d'humiliant à stipuler par traité ce dont l'on ne cessait de donner tous les jours des assurances, que ce que nous proposions n'était autre chose que ce qui se pratiquait presque toujours toutes et quantes fois, qu'une puissance en guerre faisait un traité quelconque avec une autre qui par sa position pouvait y prendre part, que rien n'était plus naturel que de stipuler dans ce cas un engagement de parfaite neutralité, que le roi de Prusse ne pouvait même le refuser sans contredire ses protestations journalières. Je convenais bien qu'on ne pouvait se reposer sur la foi des traités avec une cour accoutumée à les violer sans cesse, mais que c'était un moyen de plus de la retenir dans de justes bornes que de stipuler ainsi avec elle-même une garantie aussi respectable que celle de l'Impératrice.

„Toutes les représentations que nous avons faites à la cour de Berlin sur la conduite dans les affaires de France," me dit Markow, „le langage clair et énergique qu'a tenu le vice-chancelier au comte Tauentzien, l'intimité des deux cours impériales dont leur démarche commune vient de donner une nouvelle preuve, tout cela équivaut au moins à la stipulation de la garantie. Les sentiments de l'Impératrice sont trop connus pour que la cour de Berlin puisse conserver le moindre doute sur ce qu'elle a à attendre de sa part, si elle s'unissait aux Français; elle répondra à votre proposition: non-seulement je suis neutre, mais même je suis votre allié, je n'ai fait la paix que par une nécessité absolue, et mes engagements avec vous doivent vous être de sûrs garants que je ne m'unirai pas à vos ennemis."

„Et moi," lui dis-je, „je lui répondrais: Vous êtes tenus, par vos engagements avec nous, avec la Russie, avec l'Angleterre, de continuer votre coopération dans la guerre de France. Vous n'en avez pas moins fait la paix, vous n'épargnez rien de ce qui dépend de vous, pour y entraîner également l'Empire. Après cela j'ai besoin d'une nouvelle sûreté et de nouveaux engagements postérieurs, à la manière dont vous avez lésé les anciens, et je ne vous demande autre chose que de stipuler ce dont vous ne cessez de donner des assurances à l'Impératrice. Or, de deux choses l'une: ou ces assurances ne sont point sincères, ou vous ne devez faire aucune difficulté de les consigner dans un engagement formel."

Mr. de Markow ne se récria pas avec moins de force sur la stipulation du quatrième article. „L'Impératrice est toujours intentionnée," me dit-il, „de coopérer d'une manière effective aux efforts de la coalition contre la France; mais jamais elle permettra que ceci fasse une stipulation de l'arrangement définitif du partage de la Pologne. S. M. ne promet que ce qu'elle est bien intentionnée d'exécuter. Or, sa coopération dans la guerre de France est encore dépendante de plusieurs arrangements à prendre à cet égard: il faut que l'Angleterre lui fournisse les fonds et d'une manière suffisante, pour que cette nouvelle guerre si éloignée de ses frontières ne soit pas par trop onéreuse à ses finances; il faut que les puissances coalisées entrent dans ses vues et dans ses principes, sans un tel concert préalable il est impossible à l'Impératrice de prendre aucun engagement à cet égard. Ne confondons pas les objets, tâchons d'en terminer un complètement, avant de procéder à un second; permettez-moi de vous le dire, Mr. l'ambassadeur, avec la franchise que vous me connaissez et le zèle qui m'anime toujours pour tout ce qui concerne les intérêts de votre cour, c'est en voulant mêler ensemble des choses qui ne sont pas faites pour l'être, que vous n'en avez fini aucune, comme il aurait été à désirer."

Je répondis à Markow qu'il voyait bien que nous étions disposés à employer tous nos efforts en Angleterre, pour obtenir à la Russie les subsides qu'elle demandait, que la cour de Londres, de son côté, n'avait jamais hésité à promettre des secours pécuniaires à l'Impératrice pour l'emploi de ses troupes contre la France, que sans que cette clause fît partie des stipulations du traité, je me contenterais volontiers d'une simple promesse de l'Impératrice, sous telle forme qu'elle voulût me la donner; j'ajoutai que les deux cours impériales avaient toujours soutenu que les affaires de Pologne et de France n'en faisaient qu'une, que c'était par une suite de ce principe que le roi de Prusse avait exigé d'être dédommagé en Pologne pour les efforts qu'il n'avait pas faits en France, qu'il était bien malheureux qu'on n'avait jamais voulu reconnaître ce principe que pour son avantage, et qu'on le contestait, lorsqu'il était question de nos justes demandes.

Je passai presque toute cette journée avec Mr. de Markow à débattre ces différents objets; l'ayant mené dîner chez moi à la campagne, après notre entretien du matin, et m'étant promené toute l'après-dînée seul avec lui, malgré toutes mes représentations, je ne pus obtenir de lui aucun espoir que l'Impératrice veuille bien souscrire ou prêter la main à ce que j'avais ordre de demander en retour de la portion du palatinat de Masovie à céder au roi de Prusse. Il me dit qu'il espérait bien que, si d'ailleurs nous pouvions être d'accord avec le comte Tauentzien, je ne refuserais pas de signer au moins sub spe rati, sans insister sur ces deux points inadmissibles et qui n'étaient pas compris dans les engagements des deux cours impériales. Je lui montrai mes instructions précises à cet égard. Je lui dis qu'à la vérité, si l'Impératrice n'y donnait pas les mains, je ne pouvais pas exiger d'elle ce qui n'était pas compris dans nos engagements; mais qu'alors on ne pouvait pas non plus exiger de nous que nous nous désistions de quoi que ce

soit de ce qui était stipulé en notre faveur, que la garantie de S. M. I. comprenant tout le lot désigné dans les deux déclarations, j'avais ordre de la réclamer en plein et de m'y tenir irrévocablement. Mr. de Markow répliqua que c'était déjà un grand point que d'avoir amené le roi de Prusse, après une résistance aussi opiniâtre, à consentir à nous céder la plus grande partie de notre lot et notamment la ville de Cracovie — il est évident que sans un ordre formel Tauentzien n'oserait pas prendre sur lui de signer même sub spe rati un point aussi contesté —, qu'il serait pourtant impardonnable pour une aussi légère différence que celle qui existait encore d'en venir à une guerre, surtout dans les circonstances du moment, que la petite portion du territoire que le roi demandait du palatinat de Masovie n'en valait certainement pas la peine; qu'également du côté de Cracovie, sans consentir à la dernière proposition de Tauentzien, on pourrait peut-être stipuler quelques facilités qui rendraient la frontière plus nette et naturelle pour tous les deux, et qui satisferait le point d'honneur de la Prusse, sans nous être d'aucun dommage, que je devais penser qu'en politique comme en guerre tout dépendait souvent du moment, que dans la crise actuelle il pourrait survenir d'un instant à l'autre des évènements qui changeraient la face des affaires, que ce qui était possible dans un temps ne l'était pas dans un autre, que ce serait déjà un très-grand inconvénient, si on ne pouvait pas conclure tout de suite et s'il fallait perdre encore six semaines à attendre le retour des nouveaux courriers, que le risque auquel on s'exposait par ce seul retard devait l'emporter même sur la possibilité de se dispenser de quelques légères cessions, que je devais me rappeler que dans les conférences précédentes, tout en signant la garantie totale de notre lot tel qu'il était énoncé dans la déclaration, il m'avait souvent été parlé que, si l'arrangement définitif tenait à quelque concession, pour couper l'angle que le palatinat de Masovie formerait dans la nouvelle possession du roi, et qui effectivement lui serait par trop incommode, on se flattait ici que nous n'y ferions pas de difficulté, que malgré la ferme intention de l'Impératrice de nous soutenir dans nos justes demandes et de remplir en plein ses engagements, elle se croirait cependant responsable à son peuple et à la postérité d'une guerre qui n'aurait été entreprise que pour des points aussi légers et de si peu d'importance.

Je m'élevai avec autant de force qu'il me fut possible contre cette dernière phrase. Je dis à Mr. de Markow que l'engagement une fois contracté n'était plus susceptible d'aucune interprétation et devait être rempli en plein, sans quoi il n'y aurait plus rien de sacré, et ce serait adopter la morale prussienne sur la foi des traités que d'hésiter seulement d'y satisfaire, que quelque loin que fût poussée la modération, il était cependant une ligne quelconque au-delà de laquelle il n'était pas possible de faire aller les sacrifices, que cette ligne était scrupuleusement tracée dans les déclarations échangées entre les deux cours impériales, qu'il devait se rappeler que nos premières demandes étaient bien plus considérables que le modique lot qui nous avait été assuré, que c'était déjà pousser la modération aussi loin que possible que de

elle ne pouvait se dispenser de satisfaire en plein et qu'il devait savoir qu'elle n'y manquait jamais. Je ne fatiguerai pas V. E. du récit de mes entretiens avec le comte d'Ostermann, le comte de Besborodko et le comte de Subow, qui ne serait que des redites de mes conférences avec Mr. de Markow, chargé plus particulièrement de traiter ces affaires avec le ministre de Prusse et moi.

K. Le comte Tauentzien, étant venu le 1er septembre chez le comte d'Ostermann, lui a parlé de nouveau de la portion du territoire que le roi demande du côté de Cracovie. Le vice-chancelier lui répondit que la cour de Vienne n'y consentirait pas, que je lui avais même témoigné la confiance de lui montrer mes instructions à cet égard. Le comte Tauentzien dit qu'il était prêt de lui faire la même confidence des ordres du roi. Le comte d'Ostermann lui fit connaître que, quoiqu'il ne pouvait cependant répondre de rien, il serait peut-être plutôt possible de disposer la cour de Vienne de céder au roi cet angle qu'il demande du côté de Varsovie, que d'ailleurs l'Impératrice ne pouvait qu'agir conformément à ses engagements avec nous. Tauentzien s'est récrié contre la partialité de la Russie pour nous. Le comte d'Ostermann lui répondit que l'Impératrice soutenait une cause équitable et juste. Il ajouta: „Vous me forcez, Mr. le comte, de vous en dire davantage. Sachez donc que l'Impératrice m'a dit que le roi, votre maître, devrait rendre justice à la loyauté dans ce qu'elle avait une fois promis, et qu'elle croyait gagner son estime par sa fermeté à tenir sa parole et soutenir une cause juste. Nous avons promis à la maison d'Autriche un dédommagement; l'Impératrice m'a chargé de vous demander où vous pourriez le trouver ailleurs que là où nous l'avons stipulé? Rapportez tout ceci, s'il vous plaît, exactement à votre cour." Tauentzien a été singulièrement frappé de ce dernier propos. Cependant le comte d'Ostermann m'a confié que c'était de son chef et non par ordre de l'Impératrice qu'il lui avait d'abord tenu ce langage. Mais depuis S. M. I., ayant vu le rapport que lui en a fait le vice-chancelier, l'approuva complètement et le chargea de le lui répéter encore une fois en son nom, ce qu'il n'a pas manqué d'exécuter. Tauentzien est revenu le 3 et a dit au comte d'Ostermann qu'il n'a pas pu tomber d'accord avec Mr. de Markow, dans la conférence qu'il a eue avec lui, et qu'ainsi il sera obligé de dépêcher un courrier pour demander de nouveaux ordres. Le vice-chancelier lui dit qu'il en était le maître, et que n'ayant pas vu Mr. de Markow, il ne pouvait pas entrer en matière avec lui.

L. Je n'ai pas manqué de mon côté d'appuyer sur le contenu du dernier paragraphe de la grande dépêche française dont V. E. m'a honoré le 8 août, et de m'annoncer prêt à me concerter sur tous les moyens d'obliger la cour de Berlin à souscrire à ce qui était définitivement arrêté entre les deux cours impériales. Il m'a été répondu que, la différence n'étant plus assez considérable pour qu'on dût désespérer de terminer les choses à l'amiable, il allait être expédié un courrier à Berlin par lequel l'Impératrice insisterait de la manière la plus forte auprès du roi, pour qu'il se relâche entièrement de sa demande relativement au palatinat de Cracovie, que l'on n'épargnerait absolument rien

cet égard, qu'en même temps l'ambassadeur de S. M. I. auprès de otre auguste maître serait chargé de lui représenter que, sans con- ntir à la dernière demande de la Prusse à laquelle on sent bien ici u'il nous est impossible de nous prêter, s'il existe du côté du pala- nat de Cracovie quelque changement à faire dans la frontière qui uisse satisfaire la cour de Berlin, sans nous rien ôter de ce qui est écessaire à la défense et à la sûreté complète de nos états de ce ôté-là, l'Impératrice croyait que l'intérêt même de l'Autriche exigeait e préférer dans ce moment-ci ce moyen de conciliation à celui d'une ouvelle guerre. On croit par exemple qu'il serait faisable, en partant e Czernowitz, de tirer la ligne la plus courte possible jusqu'aux fron- ères de la Silésie prussienne, en avant de Lelow, jusque du côté de iewerz, qui donnerait à la Prusse les sources de la Varta à laquelle lle attache tant de prix. Comme par le traité de Grodno la frontière u roi s'étend déjà jusqu'à Konigspol et passe tout derrière Lelow, on garde cette diminution du lot de S. M. l'Empereur comme ne pouvant ous être d'un grand inconvénient; on convient cependant que nous mmes seuls en état de juger de la possibilité ou non-possibilité de chose. On désire par conséquent que le courrier qui me sera envoyé n réponse à celui-ci soit chargé pour moi de pouvoirs graduels et écessaires pour les facilités que l'on regardera chez nous comme com- inables avec les véritables intérêts de la monarchie, afin qu'alors la hose puisse être décidée definitivement, ou pour l'arrangement final, u pour les moyens de force à employer, et on me promet toujours entier accomplissement des engagements de S. M. l'Impératrice avec . M. l'Empereur.

M. Ce sur quoi on m'a pressé de faire les instances les plus vives V. E., c'est que les ordres ultérieurs qu'Elle voudra bien m'adresser ie soient transmis avec le plus de célérité et le moins de retard pos- ble. La distance des lieux sera cause que les réponses de Berlin ourront toujours arriver avant celles de Vienne, et l'on tient essentielle- ent ici à ce qu'au moins le délai soit aussi court que possible.

J'ai toujours persisté à ne donner aucun espoir que nous puissions ous relâcher en quoi que ce soit du palatinat de Cracovie. Je me ais même beaucoup récrié sur la position de Czernowitz, qui m'a paru eaucoup trop avancée pour qu'on pût la laisser à la Prusse sans le lus grand inconvénient, j'ai insisté fortement pour qu'en même temps u'on va faire une nouvelle tentative à Berlin, pour emporter le total ésistement du roi sur le palatinat de Cracovie, on ne discontinue pas, t qu'au contraire on ajoute encore aux préparatifs militaires en Pologne ats pour lui en imposer. C'est ce qui m'a été promis par le comte e Besborodko.

N. Quant à la guerre contre la Prusse, si elle doit avoir lieu, r. de Markow m'a répété encore à cette occasion: „Nous la ferons our vous et avec vous, mais non pas sans vous; faites nous donc con- aître quels seraient à-peu-près vos plans, si on est obligé d'en venir à." Je lui ai répondu que l'attention scrupuleuse de S. M. l'Empereur e n'avoir voulu faire la démarche commune auprès du roi qu'après

Tauentzien y répondit, en rehaussant la valeur du lot autrichien et en déprisant par contre celui du roi, son maître; de sorte que, les plénipotentiaires voyant qu'aucune de leurs représentations ne faisait l'effet désiré sur l'esprit de ce ministre, ils finirent par lui déclarer qu'avec la meilleure volonté d'acheminer un accommodement entre les deux parties, ils n'en trouveraient pas le moyen, puisque le ministre de Prusse insistait sur un point inacceptable et sur lequel même ils avaient les mains liées par la déclaration solennelle échangée entre les deux cours impériales, mais qu'ils lui offraient le seul expédient qui était encore en leur pouvoir, celui de discuter derechef cette matière avec Mr. le comte de Cobenzl, dans une conférence générale à laquelle ils feraient inviter ce dernier, si le comte de Tauentzien le jugeait à propos.

Il accepta la proposition, et sans qu'on eût touché ce jour-là le reste du contenu de la note qui avait accompagné la lettre du roi, on fixa cette nouvelle conférence au 20 à 4 heures après-midi.

(Beilage *B.*) MÉMOIRE TAUENTZIEN'S. *)

CONFÉRENCE

du 20 août [v. st.] entre les plénipotentiaires de S. M. I., d'un côté, et l'ambassadeur de Vienne, conjointement avec le ministre de Prusse, de l'autre.

(Beilage *C.*) (Copie.)

En conséquence de ce qui avait été arrêté entre les plénipotentiaires de l'Impératrice et le ministre de Prusse à la conférence du 17 août, le comte Cobenzl fut invité d'assister le 20 au soir à une conférence générale. Le vice-chancelier en fit l'ouverture et adressa la parole au comte de Tauentzien, pour lui dire que, l'ambassadeur de S. M. l'Empereur ayant accepté avec plaisir la proposition qui lui avait été faite de discuter encore une fois dans une conférence générale les points sur lesquels la cour de Vienne n'était pas d'accord avec celle de Berlin, touchant le partage de la Pologne, les plénipotentiaires espéraient qu'au moyen d'une explication amicale, l'on pourrait enfin parvenir à un arrangement final de cette importante affaire.

Le ministre de Prusse répondit que le roi, son maître, après les restrictions essentielles et considérables que le désir de conserver l'amitié et la bonne harmonie avec les deux cours impériales lui avait fait admettre dans son lot, tel qu'il avait été fixé par lui au commencement, s'était persuadé que la cour de Vienne ne ferait pas de difficulté à se désister de son côté de ces portions de terrain sur la possession desquelles la défense nécessaire de ses anciens états et la plus grande convenance le mettaient dans le cas de devoir insister. Il montra en même temps au comte de Cobenzl, sur la carte qu'il avait apportée avec lui, sa nouvelle ligne de démarcation et tâcha de la justifier de son mieux. L'ambassadeur n'eut pas sitôt aperçu que Cracovie avec la plus grande partie de son palatinat s'y trouvait comprise qu'il déclara au ministre de Prusse que, par les raisons si souvent déjà alléguées, sa cour ne pourra jamais consentir à renoncer à cette place ni à ses appartenances. Le comte de Tauentzien répliqua qu'elle était cependant nécessaire au roi pour la sûreté de ses anciennes frontières de ce côté-là. Le comte de Cobenzl ne voulut point en convenir: il pria le ministre de Prusse d'observer l'angle prolongé que l'on formerait par une pareille extension des limites entre la Lodomérie et les acquisitions à faire par la maison d'Autriche, qu'une telle démarcation, loin d'offrir une frontière naturelle entre les deux états, ne servirait absolument au roi que pour l'offensive, en exposant ouvertement les salines de Wieliczka, en empêchant la communication libre entre les anciennes et nouvelles provinces de l'Empereur, et en donnant outre cela la facilité à S. M. Prussienne de pénétrer à loisir dans le cœur de la monarchie autrichienne. Le comte de Tauentzien contesta l'évidence de ces

*) Abgedruckt in deutscher Uebersetzung in dem Buche: „Mittheilungen aus den nachgelassenen Papieren eines preussischen Diplomaten", herausgegeben von seinem Neffen L. v. L. 1. Bd., Berlin 1868, S. 210–211.

assertions et soutint, de son côté, que toutes les places fortes de la Haute Silésie seraient prises à revers, si l'Autriche devait occuper Cracovie, et qu'un tel voisinage, en mettant la Silésie dans une situation trop précaire, donnerait au roi les plus justes alarmes. L'ambassadeur n'oublia rien pour prouver, à son tour, combien peu ces appréhensions étaient fondées, en tâchant au contraire de démontrer au ministre de Prusse que l'Autriche serait bien plus autorisée à concevoir de pareils ombrages, si les Prussiens devaient rester maîtres de Cracovie; mais le comte de Tauentzien, combattant toujours pour sa thèse et ne cédant sur rien, passa enfin de lui-même à l'autre point concernant la langue de terre entre la Vistule et le Bug que le roi prétendait renfermer dans son lot et demanda au comte de Cobenzl, s'il croyait que sa cour céderait ce district à la sienne.

L'ambassadeur répondit que ses instructions ne permettaient nullement de laisser enfreindre le moins du monde la portion que sa cour avait cru pouvoir stipuler pour elle; qu'elle n'était déjà que trop modique par elle-même, et par la raison aussi que la maison d'Autriche n'avait pas participé du tout au second partage; que d'ailleurs ce serait altérer ouvertement une limite tracée par la nature même et par le confluent de deux grandes rivières que de déférer à une pareille prétention de S. M. Prussienne; qu'il ne pouvait par conséquent que l'envisager comme aussi peu acceptable que la précédente et que d'ailleurs il était inutile de s'occuper de ce point, tandis qu'on n'était pas d'accord sur un bien plus essentiel qui était celui du palatinat de Cracovie.

Les plénipotentiaires voyant que cette discussion ne menait à rien et que les deux parties ne se rapprochaient nullement, ils demandèrent au ministre de Prusse, s'il n'était du moins pas autorisé à accepter l'alternative de céder à la cour de Vienne Cracovie, si celle-ci se relâchait sur le pays entre le confluent du Bug et de la Vistule? Il déclara qu'il ne dépendait nullement de lui d'entrer dans un pareil arrangement, et qu'il avait d'autant plus les mains liées à ce sujet que sa cour ne s'était pas imaginée que celle de Vienne pourrait se refuser à des conditions aussi équitables que celles qu'il venait de proposer. L'ambassadeur se rejeta de nouveau sur la modération extrême avec laquelle l'Empereur, son maître, s'était conduit dans toute cette affaire, et que ce serait vouloir la mettre trop à l'épreuve que d'exiger de lui de nouvelles cessions, lorsqu'à peine le lot qui devait lui tomber en partage pouvait servir d'une espèce de compensation à l'exclusion absolue qu'il avait eue du second partage. Cette remarque ne produisit pas le moindre effet sur l'esprit du comte de Tauentzien, et l'ambassadeur ayant témoigné sur cela ses regrets de manquer de moyens pour acheminer une négociation que sa cour aurait été si aise de terminer à l'amiable avec celle de Berlin, les plénipotentiaires demandèrent au comte de Tauentzien, si c'était là son dernier mot, et s'il n'avait aucun moyen de conciliation quelconque à proposer. Cette question ayant été suivie d'une réponse négative, l'ambassadeur regarda la conférence comme terminée, se leva et se retira immédiatement après.

Les plénipotentiaires saisirent ce moment pour faire de nouvelles représentations au ministre de Prusse; ils lui témoignèrent combien l'Impératrice serait peinée d'apprendre qu'un mal-entendu de cette espèce, capable de troubler la bonne intelligence entre les trois cours, ait dû arrêter la conclusion d'une affaire qu'il était de leur intérêt commun de terminer le plus tôt possible. Ils lui répétèrent en même temps que, devant strictement s'en tenir à la teneur de la déclaration, il ne dépendait pas d'eux de rien lui offrir ni proposer qui y fût contraire, mais qu'ils auraient du moins été charmés que lui-même eût voulu en venir à quelque proposition conciliatoire propre à lever les difficultés qui arrêtaient la conclusion de cette affaire. Le comte Tauentzien témoigna combien il était fâché de son côté de n'être pas en état de complaire davantage aux intentions de S. M. I.; mais après avoir réfléchi quelques moments, il fit entendre aux plénipotentiaires de l'Impératrice qu'animé d'un vif désir de pouvoir terminer cette grande affaire et désespéré de n'y avoir pas mieux réussi jusqu'à présent, il oserait peut-être se prêter *sub spe rati* à la cession de Cracovie, pourvu que la cour de Vienne voulût du moins céder de son côté au roi la partie occidentale du palatinat de ce nom, aussi bien que la pointe de terrain entre le confluent de la Vistule et du Bug.

Les plénipotentiaires l'invitèrent à leur expliquer ce qu'il entendait au juste sous la dénomination de la partie occidentale du palatinat de Cracovie. Il répondit qu'il entendait par là qu'en laissant à l'Autriche Cracovie, on en tirerait une ligne diagonale sur Zarnowice et de là sur Konigspol jusqu'à la Pilica, qu'alors il prévoyait encore la possibilité que sa cour pût agréer ce terme d'accommodement; mais il protesta en même temps que toute cette idée venait uniquement de lui, et qu'il ne pouvait prendre sur lui d'en garantir le succès. On lui remarqua que cette portion du palatinat de Cracovie était encore trop considérable, pour que la cour de Vienne y renonçât si facilement. Enfin, après plusieurs répliques de part et d'autre, l'on tomba d'accord avec Mr. de Tauentzien que les plénipotentiaires feraient part à l'ambassadeur d'Autriche de la proposition nouvelle que faisait Mr. le comte de Tauentzien et ne négligeraient rien pour la lui faire goûter. Ils ajoutèrent toutefois qu'ils ne pouvaient ni ne devaient lui dissimuler qu'ils n'espéraient guères que la cour de Vienne voulût s'arranger de cette manière, et qu'alors ils donnaient à considérer au ministre de Prusse combien la position de S. M. I. serait désagréable, puisqu'il ne lui resterait d'autre parti à prendre que de s'en tenir aux engagements de la convention qu'elle venait de conclure avec l'Empereur, tandis qu'elle ne souhaitait rien tant que de maintenir et de cimenter l'amitié et la bonne harmonie qui avait subsisté jusqu'à présent entre elle et S. M. Prussienne. Le comte de Tauentzien répondit que, si l'intérêt le plus essentiel de la monarchie prussienne ne s'opposait point à la dite cession, le roi, son maître, se serait certainement fait un plaisir de se conformer en cela aux intentions de l'Impératrice. Les plénipotentiaires répliquèrent que S. M. I. envisagerait cette complaisance comme une preuve d'amitié toute particulière de la part de S. M. Prussienne, et qu'eux en revanche s'emploieraient de leur mieux, pour porter l'ambassadeur à la cession du pays entre le Bug et la Vistule, d'après la ligne de démarcation plus rétrécie que S. M. Prussienne elle-même avait proposée à titre d'alternative dans la note dont elle avait accompagné sa dernière lettre à l'Impératrice.

Le ministre de Prusse parut sensible à cette promesse, et les plénipotentiaires l'assurèrent finalement que, de leur côté, ils ne perdraient pas un instant de temps pour acheminer une affaire dont la décision était d'une égale importance pour toutes les parties. Avant de se séparer, il fut convenu que, si la réponse de l'ambassadeur à la proposition nouvelle du comte de Tauentzien, qui lui serait faite par un des plénipotentiaires de l'Impératrice, était négative, comme cela est arrivé, il n'y aurait plus de rassemblement général, jusqu'à ce que ceux d'Autriche et de Prusse recevraient de nouveaux ordres.

---

306. L. COBENZL AN THUGUT.

(Apostille 4.)

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 9 septembre 1795 n. st.

A. Mr. de Markow est revenu à la charge vis-à-vis de moi pour me parler du payement des dettes du roi et de la république de Pologne, ainsi que de la pension à lui assurer pour l'avenir à frais communs, d'abord, en me demandant, si je n'avais pas reçu de réponse de ma cour sur le rapport que j'en ai fait en date du 5 janvier, ensuite, pour me répéter, au nom de l'Impératrice, que c'était un objet dont il était juste de s'occuper en même temps qu'on conviendrait du traité de partage. Pour autant qu'il s'en souvient, les dettes du roi montent à deux millions de ducats et celles de la république à-peu-près à autant. Je me récriai sur l'énormité de cette somme, et j'observai que, si nous devions en supporter notre quote-part, la valeur de notre lot se réduirait à rien du tout. „Il faut cependant bien qu'elles soient payées," dit Mr. de Markow, „il ne serait pas juste de frustrer les créanciers de leur bien, en même temps qu'on leur en enlève l'hypo-

thèque. J'objectai à cela que l'acquisition de la Russie en Pologne surpassait tellement la nôtre qu'elle pouvait bien aussi supporter ce fardeau. „Vous ne pouvez raisonnablement exiger que nous soyons les seuls à payer toute la somme" me répliqua Mr. de Markow. „Nous nous exécuterons volontiers pour la majeure partie; mais il faut que la Prusse et vous y contribuiez, chacun de votre côté. On pourra convenir de termes éloignés pour le payement. Je dois vous prier, Mr. l'ambassadeur, par ordre exprès de l'Impératrice, de vous procurer des instructions à cet égard de la part de votre cour."

B. „Il en est de même," ajouta-t-il, „des sujets mixtes; il conviendra de prendre des arrangements à cet égard. L'Impératrice croit qu'il faudrait faire en sorte qu'au bout de quelque temps il n'y en eût plus du tout, puisqu'ils ne font qu'embarrasser et donnent lieu à toutes sortes de discussions. Pour cela il faudrait leur prescrire de faire un choix de se fixer entièrement, soit d'un côté, soit de l'autre; on pourrait leur laisser trois années de temps pour vendre leurs terres et prendre leurs mesures; dans cet intervalle on se promettrait de part et d'autre d'avoir égard aux interpositions réciproques en leur faveur, ce qui devient moins embarrassant, lorsque ce n'est que pour un terme aussi court." Je n'ai pu me dispenser de promettre de demander aussi à cet égard les ordres de V. E. Le ministre de Prusse a déjà annoncé que, sur l'un et l'autre point, il est muni de ceux du roi, pour se conformer à tout ce que propose l'Impératrice. Les dettes de Poniatowski payées et sa pension assurée, je crois que le projet de l'Impératrice est de lui laisser son titre de roi et de lui permettre de vivre en Italie.

---

307. L. COBENZL AN THUGUT.

(Apostille 5.)

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 9 septembre 1795 n. st.

A. Pour rendre ostensible la dépêche qu'il a plu à V. E. de m'adresser au sujet de l'alliance avec l'Angleterre, je l'ai communiquée de la manière ci-jointe en copie. Il aura plu à V. E. de voir par mes rapports qu'à-peu-près vers le même temps est arrivé ici un courrier de Londres, porteur du projet ainsi que de l'extrait de dépêche ci-joint en copie. Quoiqu'il n'y ait rien de définitivement arrêté à cet égard, on me paraît très-disposé ici à adopter ce projet de l'Angleterre, et on désire qu'il puisse être signé par les plénipotentiaires de S. M. l'Impératrice, le chevalier de Whitworth et moi, de manière à ce que j'aurais à signer deux déclarations pareilles dont je remettrais l'une aux ministres russes et l'autre à celui d'Angleterre, qui en useraient de même et entre eux et avec moi. Ces actes devraient ensuite être ratifiés par les cours respectives. D'après mon faible jugement, il me paraît que dans cette forme il n'y aurait rien qui puisse donner atteinte aux justes droits de la prééminence de S. M. l'Empereur. Comme le même projet a dû être communiqué à Vienne par le chevalier Eden, on s'attend que je ne tarderai pas à recevoir les ordres de V. E. à cet égard. . . . .

(Beilage *A.*) COPIE

de la lettre de Milord Grenville au chevalier Whitworth.

Lorsque l'instrument de ratification de S. M. I. a été remis à Mr. le chevalier Eden, Mr. le baron de Thugut observa que la signature de la triple-alliance entre les trois cours serait sujette à beaucoup de difficulté, à cause des prétentions de préséance qui ne sauraient être ajustées à la satisfaction des différentes parties, et qu'une accession à un des traités d'alliance nouvellement faite, de la part de l'autre cour impériale, n'était pas sans difficulté, à cause de la différence qui existe dans les engagements des deux traités. Ainsi il propose qu'il serait fait une déclaration à chacune des trois cours par les ministres des deux autres puissances respectivement, portant que les alliances subsistantes respectivement entre les trois puissances sont regardées par elles comme faisant un système de triple-alliance et d'intime union et d'amitié entre elles. Si ce projet est accepté à St.-Pétersbourg et à Vienne, il faudrait fixer un même jour pour donner les déclarations aux trois cours.

(Beilage *B.*) PROJET DE L'ACTE D'ADHÉSION.*)

S. M. le roi de la Grande-Bretagne venant de renouveler par des traités d'alliance défensive signés à Pétersbourg le 18 de février et à Vienne le 20 de mai de la présente année, les anciennes liaisons d'amitié et d'intimité qui ont si long-temps uni les intérêts de ses états avec ceux de S. M. I. l'Empereur des Romains et de S. M. I. l'Impératrice de toutes les Russies, et Leurs dites Majestés Impériales se trouvant également unies par les liens de l'alliance stricte et défensive déjà subsistante entre elles:

Les trois hautes parties contractantes, dans ses alliances respectives, après se les avoir mutuellement communiquées, ont jugé à propos de consolider leur système, de manière à établir entre elles, leurs sujets et états respectifs la plus étroite amitié et la plus parfaite intelligence et union, pour leur défense mutuelle et pour le rétablissement et le maintien de la paix générale de l'Europe sur une base solide et assurée. Et pour cette fin, le soussigné envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique à la cour de Vienne (de St.-Pétersbourg) est autorisé de déclarer et déclare, au nom de S. M., qu'Elle adhère aux engagements du traité d'alliance entre ses hauts alliés, pour autant qu'ils regardent leur défense mutuelle, dans les cas mentionnés dans les alliances respectivement subsistantes entre Elle et ses dites alliés; et qu'en remplissant soigneusement tous les engagements de ses dites alliances respectives, Elle apportera la plus grande attention à avancer les intérêts communs des trois cours et à coopérer avec ses hauts alliés en tout ce qui peut contribuer à leur défense mutuelle, ainsi qu'au rétablissement et au maintien de la tranquillité générale de l'Europe sur une base solide et assurée: Et S. M. accepte avec plaisir la déclaration d'une pareille adhésion, de la part de ses hauts alliés, aux traités d'alliance respectivement subsistants entre Elle et ses dits alliés, et de leur désir analogue au sien de maintenir et de consolider entre les trois cours un système d'intelligence, d'union et d'intimité pour les objets ci-dessus mentionnés.

---

308. L. COBENZL AN THUGUT.

(Apostille 17.)

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 9 septembre 1795 n. st.

Je viens d'avoir un nouvel entretien avec le comte d'Ostermann, dans lequel il m'a répété tout ce que m'avait dit Mr. de Markow, et sur quelques légers sacrifices à faire dans le palatinat de Cracovie et sur l'idée de terminer avec la Pologne, au moyen de la stipulation de commissaires chargés de marquer la limite, en observant les convenances

*) Vgl. damit das wirkliche Instrument bei Martens, Recueil des traites et conventions II 252 ff. Am Rande sind die entsprechenden Varianten für die von Oesterreich und von Russland abzugebenden Erklärungen verzeichnet.

locales. Comme j'appuyai beaucoup de mon côté sur l'impossibilité que S. M. l'Empereur pût faire aucun sacrifice du côté du palatinat de Cracovie et que je représentai entre autre que la situation de Czernovitz me paraissait tout-à-fait hors de portée de la ligne prussienne et ne pouvait leur être utile que dans des vues hostiles contre nous, „Si vous ne pouvez leur laisser Czernovitz," me répliqua le vice-chancelier, „expliquez nous en bien les raisons; mais s'il est quelqu'autre point sur lequel vous puissiez vous relâcher de ce côté-là sans grand inconvénient pour vous, n'allez pas vous exposer, vous et nous, pour des objets d'aussi peu d'importance aux frais et aux risques d'une nouvelle guerre dans un moment comme celui-ci; c'est ce que l'Impératrice m'a expressément chargé, Mr. l'ambassadeur, de vous bien représenter."

J'ai bien expliqué au comte d'Ostermann et à Mr. de Markow, à différentes reprises, que, s'il était jamais possible que la stipulation proposée pour la nomination des commissaires pût être adoptée par nous, ce ne serait, comme de raison, qu'en prenant pour base du côté du palatinat de Cracovie la frontière telle qu'elle est désignée dans les déclarations des deux cours impériales, et en l'insérant mot-à-mot dans la convention avec la Prusse, sans aucun des moyens termes qui ont été suggérés depuis.

J'avais demandé tant au ministre qu'au comte de Subow de me fournir des cartes détaillées sur le territoire en litige; mais ils m'ont assuré, l'un et l'autre, qu'on n'en avait pas ici que toutes les grandes cartes que l'on connaissait n'étaient pas à beaucoup près aussi exactes que celle dont on s'est toujours servi, la même que V. E. a daigné m'envoyer avec ses premières instructions sur le partage de la Pologne.

---

309. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, ce 14 septembre 1795.

* Après m'être entretenu avec le secrétaire d'état sur les différents objets dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à V. E., nous causâmes longuement et amicalement ensemble sur le tableau général de la politique de l'Europe et la triste conclusion que nous tirâmes tous les deux de nos raisonnements fut la nécessité vraisemblablement inévitable de faire encore une autre campagne, ou du moins d'en faire tous les frais, puisque nous nous verrons certainement obligés de tenir encore l'année prochaine une contenance menaçante, à moins qu'une suite d'évènements heureux que la saison déjà avancée ne nous permet guères d'espérer ne nous fournisse les moyens de terminer bientôt la guerre. A la suite de ces réflexions, Grenville me demanda, non pas officiellement, mais absolument de lui à moi, si je n'avais pas reçu quelque ordre secret de V. E. pour m'occuper du soin de procurer à notre cour de nouveaux moyens pécuniaires. Il ajouta que, si on ne connaissait pas notre fidélité extrême à remplir tous nos engagements, on ne pourrait pas s'empêcher de s'étonner de ce que nous ne songions pas encore à un objet aussi essentiel, auquel l'Angleterre travaillait déjà pour son compte, et qu'on craindrait que nous ne voulussions bientôt quitter la partie, mais que la confiance aveugle qu'on avait dans

notre bonne foi et nos promesses ne permettait le moindre doute à cet égard et faisait au contraire penser à nos alliés que nous avions trouvé quelqu'autre ressource pour la campagne prochaine.

Grenville, sans me questionner sur leur nature, se borna à me demander avec intérêt, s'il m'était parvenu quelque renseignement à ce sujet. Je lui répondis que je n'en avais eu aucun, mais que je ne doutais pas que, si nous nous trouvions dans le cas de devoir recourir à l'amitié de l'Angleterre, nous n'en éprouvassions les procédés que nous avons plus que jamais le droit d'en attendre. Il m'avoua alors, en pleine confiance, que le ministère britannique, qui avait été témoin des besoins que nous avions manifestés, il y a un an, s'attendait que nous ferions incessamment des ouvertures sur nos demandes pour l'année prochaine, qu'il était même surpris que nous eussions jusqu'ici gardé le silence sur un objet sur lequel il n'appartient pas au cabinet de St-James de nous parler le premier; quoiqu'au cas que nous voulussions recourir à la cour de Londres, on préférerait que ce fût bientôt, pour qu'on puisse régler en conséquence le montant des demandes à faire au parlement dès son ouverture et éviter les longueurs et les discussions fâcheuses du dernier emprunt impérial. Grenville, après avoir réfléchi quelque temps sur ce point, me pria d'en écrire confidentiellement à V. E., comme si mon zèle pour le service du souverain me portait à Lui représenter l'utilité dont il serait de s'occuper d'un point aussi important, sans oser Lui en parler officiellement et encore moins de la part du ministère, qui n'en ferait certainement pas mention à Mr. le chevalier Eden, avant que V. E. n'ait eu la bonté de me répondre. Je promis au secrétaire d'état de me conformer à ce qu'il désirait, et je profitai de la circonstance pour le questionner sur la nature des secours que nous pourrions attendre de la part d'Angleterre, et je crois pouvoir avoir l'honneur de l'assurer qu'après avoir tâché d'approfondir la vérité, je n'ai pu entrevoir d'autre espérance que celle d'une garantie semblable à celle des 4 millions 600.000 livres.

La demande d'un subside n'entraînerait certainement qu'une perte de temps inutile qui se terminerait par un refus, à moins que nous ne fissions des arrangements pour donner un corps de troupes considérable à l'entière disposition de l'Angleterre, ce qui pourrait peut-être amener des inconvénients. Je voulus essayer de voir, si la cour de Londres ne se prêterait pas à nous procurer des conditions plus avantageuses, mais quoiqu'il serait toujours utile de les tenter, on ne devrait pas non plus se flatter d'aucun succès à cet égard, puisque d'une part on est toujours dans la conviction que l'emprunt de l'année dernière n'était nullement onéreux, et que de l'autre, il n'est point probable que les prêteurs voulussent donner leur argent à un moindre taux. Je me crois obligé d'ajouter ici que, malgré le zèle et la bonne volonté que peut avoir déployés Mr. le comte de Pergen, il ne serait certainement pas à proposer de l'employer à la négociation d'un nouvel emprunt en Angleterre, au cas qu'on voulût s'y résoudre, puisqu'il a eu le malheur de s'attirer autant la défiance et l'animadversion de la part du ministère et des capitalistes de Londres que son prédécesseur, le vicomte

Désandrouin avait su se concilier de confiance et d'estime. Il me semble qu'il ne faut pas non plus perdre de vue que, dans la circonstance où nous nous trouvons, le sort des armées des coalisés peut apporter des grandes différences dans les facilités de se procurer de l'argent; des grands succès éclatants nous ouvriraient toutes les bourses et des échecs un peu suivis offriraient peut-être à l'Angleterre même,*) qui ne veut point admettre la supposition, des difficultés insurmontables, qui la mettraient dans l'impossibilité de continuer ses hostilités. J'attendrai impatiemment la réponse et les ordres de V. E. sur ce que je viens d'avoir l'honneur de lui mettre sous les yeux. Je me borne en finissant par prendre la liberté de lui faire observer qu'il a fallu tout l'excès de mon zèle et de mon dévouement pour le service du souverain, pour pouvoir prendre sur moi de lui parler encore aujourd'hui sur un objet qui, comme elle ne l'ignore pas, m'a causé l'année dernière des chagrins aussi sensibles que peu mérités. *

310. DEGELMANN AN THUGUT.

(Eigenh., Orig.) Basel, den 15. September 1795.

Das beigelegte Schreiben an E. Exc.,**) welches ich ehrerbietig überreiche, ward mir von dem Herrn Marquis von Poterat zugestellt. Da er gerade aus Frankreich kommt und sehr zurückhaltend in seinen Aeusserungen war, nahm ich anfangs meiner Pflicht gemäss Anstand, ihm einen Pass nach Wien zu ertheilen; eine nähere Unterredung mit ihm gab mir eine vortheilhafte Meinung von seiner Denkart, und das Schreiben, welches er an Hochdieselben gerichtet hat, musste alle meine Zweifel heben.

311. KÖNIGIN CAROLINE VON NEAPEL AN DIE KAISERIN.

(Eigenh., Orig.) Le 15 septembre 1795.

. . . . Nous avons reçu du 18 des nouvelles d'Espagne. Le roi écrit à son frère peu de lignes où il lui dit qu'il continue à négocier; mais la vérité est qu'on a ratifié et que l'on n'attend que les échanges de Paris qu'on était très-empressé de recevoir, pour les publier, le jour de St-Louis. J'avoue, je trouve le choix de ce jour abominable; au reste, chacun a sa manière de sentir et comprendre et jamais la mienne a sympathisé avec l'espagnole. . . . .

312. DIETRICHSTEIN AN THUGUT.

„Je recommande ce petit rapport à l'attention de V. E."

(Orig., eigenh.) Fribourg en Brisgau, ce 16 septembre 1795.

Je suis arrivé ici hier matin, seulement par une suite de deux accidents arrivés à ma voiture et des difficultés que j'ai trouvées partout pour les chevaux. J'ai remis d'abord mes dépêches à Mr. de Wurmser qui m'a reçu à merveille. Sitôt qu'il m'a questionné sur mon emploi et comme je savais qu'il était soupçonneux, lui et ses en-

*) Bemerkung über der Zeile von der Hand des Dechiffrirenden: „Ist etwas ausgeblieben."

**) Fehlt.

tours, je me suis hâté de lui dire que je n'étais presque plus du tout militaire; cela a mis tout le monde à l'aise. Je vais avoir l'honneur d'informer V. E. de mes petites découvertes sur l'état des choses présent et futur, et je commencerai par le plus intéressant.

Par Mr. Kees, parti en courrier d'ici deux jours avant mon arrivée, V. E. aura été informée que Mr. de Wurmser a prévenu ce qu'Elle m'avait chargé de lui dire au sujet de Mr. de Clerfayt. 32.000 hommes sont déjà portés au-delà de la droite de Mr. de Wurmser, pour relever les troupes de Mr. de Clerfayt. Wurmser l'a écrit à Vienne par Kees et a demandé encore des instructions, s'offrant d'aller de sa personne au secours de Clerfayt, ce que je croirais désirable, si l'ennemi passait entre Mayence et ici, et si je ne regardais pas comme bien nécessaire de rester dans une position fort imposante dans ces contrées-ci et d'y avoir un chef.

Lorsque je fus, avant mon départ, chez Mr. de Clerfayt, il me dit qu'il souhaitait que l'ennemi passât sur le Bas-Rhin, qu'il irait à sa rencontre avec 35.000 hommes pour le battre et que au pis-aller il l'arrêterait sur la Sieg ou tout au pis sur la Lahn, appuyant sa gauche à Ehrenbreitstein.

Les Prussiens n'ont pas permis à Mr. d'Erbach d'avoir des postes d'avis sur leur territoire, promettant et de l'avertir de tout et de ne point laisser passer les Français sur leur territoire; les Prussiens ont manqué à leurs deux promesses et se contentant de faire des protestations pour la forme, ils ont donné toute assistance aux Français. Mr. d'Erbach, qui du moins devait être sur ses gardes et avoir des sentinelles travesties, s'est fié aux Prussiens, il a été surpris complètement, il a perdu la tête, lorsqu'il l'a été, et l'on n'a plus pensé qu'à fuir. Wartensleben, quoiqu'en force, mais amusé par des démonstrations trompeuses que les Français faisaient vis-à-vis de lui, n'a pas bougé; c'est ainsi qu'on a été courir derrière la Wipper d'abord. Je ne sais où l'on est maintenant; mais j'ai vu chez Mr. de Wurmser hier matin une lettre du quartier-général de Clerfayt, écrite par un des faiseurs, où il est dit (je ne le croirais pas, si je ne l'avais pas vu): „qu'on va commencer par se mettre derrière la Lahn“ (c'est par où il fallait finir), „puis derrière le Mein, et qu'on sera fort heureux, si ainsi successivement on parvenait, sans se battre, à se trouver à la fin de la campagne derrière le Necker et rapproché de nos pays. Cet heureux projet comprend donc la perte d'Ehrenbreitstein et de Mayence, et si (comme je le crains) ces places ne sont pas approvisionnées, celle de la nombreuse artillerie qui s'y trouve. On croit aussi ici un pont de bateaux pris qui se trouvait par là.

On dit Jourdan très en force; si cela est, il ne faudrait pas s'étonner beaucoup, s'il se contentait de pousser un peu l'armée de Clerfayt, ou de la tenir en échec et de pousser un gros corps vers le pays d'Hanovre. Car il n'est plus question de démarcation, et les Prussiens y donneront les mains de toutes les manières, et aussi en fournissant des vivres à l'ennemi. On a la nouvelle qu'il est parti des troupes et des ponts de Strasbourg pour Landau; cela pourrait avoir

rapport au projet d'Oppenheim, pour en venir au siége de Mayence. L'ennemi fait d'ailleurs plusieurs mouvements, menaçant de passer entre ici et Mannheim; je souhaite fort qu'on n'en soit pas trop effrayé et qu'on ne dégarnisse pas trop ce côté-ci, vu qu'il paraît hors de doute que l'ennemi a le projet de violer le territoire des Suisses et de passer à Rheinfelden, pour gagner les sources du Danube et nous forcer à une retraite précipitée et difficile, dans laquelle nous perdrions toute notre artillerie, faute de chevaux pour l'amener. Merlin, en arrivant l'autre jour à Bâle, accompagné de deux escadrons, a par-là même déjà violé le territoire: trois régiments suisses ont été rassemblés à Bâle, le tocsin est prêt à sonner dans toute la Suisse, les Français mêmes ont provoqué cette mesure; mais l'on est persuadé qu'elle n'est employée que contre nous et qu'elle ne le sera jamais contre eux. Vu le danger qui en résultera pour nous, et vu le schisme existant déjà entre Bâle et le reste de la Suisse, vu les rassemblements que l'ennemi a déjà faits presque sur le territoire des Suisses et qui tendent évidemment à le violer, il est bien fâcheux que nous n'ayons pas pu le prévenir sur ce point. La liberté dont les voyageurs jouissent entre l'Allemagne et la Suisse fournit les moyens aux Français d'être toujours informés de notre position, de nos forces et de nos mouvements. Hardenberg, mécontent en apparence des Français, a fait une tournée dans les cantons, et certainement pas pour nous rendre service. Lauer a été envoyé hier chez Mr. de Clerfayt, pour l'engager à tenir bon et lui offrir tous les secours possibles; Wurmser se charge par-là de tout le Rhin jusqu'à Mayence, de manière qu'il lui reste à peine 20.000 hommes de disponibles outre le cordon.

Certainement que S. M. doit approuver cet empressement de Mr. de Wurmser d'aider Mr. de Clerfayt; cependant je crois qu'il serait bon que S. M. recommandât fort à Mr. de Wurmser de garder assez de monde, pour pouvoir répondre de n'être point culbuté, si l'ennemi passait par la Suisse, comme on le craint. Je souhaite que Mr. de Clerfayt reçoive à temps l'ordre le plus positif de ne point rester derrière la Lahn, mais de la passer et de donner bataille, et s'il la perd, de garder la Lahn et de ne pas se retirer davantage. Si cela n'arrive pas, il faut nous attendre à voir nos armées derrière le Danube dans six semaines. Une bataille gagnée nous sauverait et nous frayerait le chemin de la victoire. Crawford, qui espère et désespère trop aisément, est parti hier pour l'armée de Clerfayt, par intérêt, je crois, pour le pays d'Hanovre; les Electeurs de Cologne et Palatin vont faire de beaux cris.

Je suis fort content du ton de Mr. de Wurmser et de sa disposition; elle n'est pas à la retraite, mais il y a bien peu de gens de son avis. Bellegarde a la grande main et confiance entière, au défaut de Merveldt, qui malheureusement n'a pu venir; il a sous lui le lieutenant-colonel Duka, qui n'est pas mauvais. Lauer n'est pas consulté et un peu mécontent. Turpin est jalousé et écarté, toujours à Muhlheim, depuis que S. M. l'y a fait envoyer, et sans aucune activité. Il restera comme cela, car on a déjà prévenu Mr. de Wurmser contre lui; cela

die Tabakgefällscassascheine zu creiren, den Bedacht nehme und Mir über Alles des ehestens den Vortrag erstatte, damit Ich Mich wegen dieser für die ganze Monarchie äusserst wichtigen Angelegenheit endlich beruhiget sehe. . . . .*)

315. DEGELMANN AN THUGUT.

(Eigenh., Orig.) Basel, den 18. September 1795.

In Bezug auf die Umstände der Uebergabe der königlichen Prinzessin habe ich den Herrn Bürgermeister Burckhardt am 13. ersucht, sich mit Herrn Bacher zu besprechen und ihn hiezu nach dem Inhalte der hohen Weisung vom 31. August angeleitet. Die Orte, auf die er anzutragen habe, sind ihm von mir in der Ordnung bezeichnet worden, wie sie das hohe Rescript nennt. Die Antwort auf diesen Punkt ist in der Note des Herrn Bürgermeisters sub Nr. 1 enthalten.

Dass Mainz, Mannheim, Rastatt würde ausgeschlagen werden, besonders jetzt nach dem erfolgten Uebergange der Feinde über den Rhein, war vorzusehen. Dornach ist im Solothurner Gebiet; dieser Umstand allein war hinlänglich, die Weigerung Bacher's zu veranlassen. Unter den Schweizer Cantonen sind Solothurn und Freiburg der französischen Mission verhasst. Der seinerzeit eingeschickte Brief des Solothurners Schnets an Barthélemy ist nicht vergessen. Bei dem Antrage des Schlosses Dornach hat Bacher ausgerufen: „Comment, dans ce point de réunion de tous les recrutements émigrés?" In der That halten sich in der dortigen Gegend viele Condéische Werber auf. Es blieb also die Grenze von St. Louis nach Basel allein übrig; denn seitdem die Franzosen das Bischöfliche besetzt haben, ist der Weg durch selbes auf die Binningerstrasse äusserst schlecht. Auf dieser Grenze wollte Bacher anfangs zur Auswechslung den Garten eines gewissen Herrn Rebers vorschlagen; aus seiner Note Nr. 1 zeigt sich, dass alsdann die Prinzessin allein mit ihrer Begleiterin hätte über den

*) Das Staatsräthliche Gutachten Eger's aus diesem Anlasse lautete: „Die ebenso wichtigen als schaudernden Bemerkungen des I. voti sind leider nur gar zu wahr. Ich weiss mir in der Geschichte keine so traurige Epoche zu finden, die ich dem heutigen Zustande des Allerhöchsten Erzhauses vergleichen könnte. Zwar ward bei Kaiser Karl VI. wohl die österreichische Monarchie von allen Seiten feindlich angefallen, tief im Gedränge, aber sie hatte damals noch ihre inneren Kräfte beisammen, nur hat man sie bis dahin nicht gekannt. Die unvergessliche Maria Theresia wusste solche zu benützen. Sie hatte an Haugwitz einen Minister, der dem ihm von den Angesehensten des Reiches geschworenen Hasse, Verfolgungsgeist und Cabalen Trotz bot, den geraden Weg fortwandelte, die eingestreuten tausenderlei Hindernisse mit Muth und Standhaftigkeit, unterstützt von der Monarchin, ruhmvoll beseitigte. Ihm, seinen Rathgebern und Gehilfen dankte sie es, dass sie, nach einer 40jährigen Regierung vom Throne in ihr Grab steigend, mit einer fürchterlichen stehenden Kriegsmacht den Staat von innen in dem gesegnetsten Zustande, von aussen angesehen, respectirt, gefürchtet und im blühendsten Credit verliess. Jetzt ist der Kern unserer Armee verloren, wir haben Mangel an junger Mannschaft zum Wehrstande, unsere Barschaft ist stromweise unwiederbringlich in der Fremde ausgeflossen, unsere Quellen sind ausgetrocknet, schon lange nicht mehr erklecklich, unser Credit ist in der Fremde nach dem eigenen Geständnisse des Finanzministeriums in Ohnmacht, im letzten Ziehen."

Rhein gesetzt werden müssen, indessen ihre Suite durch die Stadt gefahren und in dieser also des Aufsehens und des Lärmens genug gewesen wäre. Das konnte nicht angehn; ich ersuchte den Herrn Bürgermeister, Bachern Gegenvorstellungen zu machen, und Bacher stand von diesem Vorschlag ab. Dieser Agent schlägt in seiner Note Nr. 2 Riehen, das nächste Dorf bei Lörrach, zur Auslieferung der Deputirten vor. Ich denke, man könne diesen Antrag annehmen, da ich kein Hinderniss kenne, das ihm entgegenstünde. Die Prinzessin ihresorts würde zur nämlichen Zeit von St. Louis auf die Baseler Grenze gebracht und von dem kaiserlichen Commissarius übernommen; sie würde dann nicht durch die Stadt, sondern in einiger Entfernung an der Stadt vorbei nach Rheinfelden fahren können.

Die Art der Uebergabe selbst betreffend, mussten mir drei Gegenstände zu bewirken wichtig sein: 1. Das persönliche Zusammentreffen der Prinzessin mit den Deputirten zu verhindern; dieses wird durch die angezeigte Verschiedenheit des Ortes der Uebernahme vermieden. 2. Mich vorläufig zu versichern, dass die Prinzessin mit aller ihr gebührenden Achtung und Aufmerksamkeit von französischer Seite werde behandelt werden; dieses verspricht Herr Bacher in seiner Note Nr. 3, nachdem er es bereits dem Herrn Bürgermeister mündlich zugesagt hatte. 3. Dass alles Aufsehen bei dieser Handlung wegbleibe, welches nur dadurch geschehen kann, dass über den Tag und die Stunde der Auslieferung das strengste Geheimniss beobachtet werde, welches die Neugierigen entferne; und auch hiezu macht sich Bacher anheischig.

Bacher wollte über die Auslieferung, wenn sie von beiden Seiten vollbracht sein würde, einen Procès verbal aufgesetzt wissen (laut des Schreibens des Herrn Bürgermeisters vom 14. d.). Es wäre vielmehr zu wünschen, dass keine Spur dieser Begebenheit auf die Nachwelt komme. Der Procès verbal ist eine Art von Feierlichkeit, würde in der Verfassung Schwierigkeiten und zu der Unterschrift einen gemeinsamen Zusammentritt veranlassen; Alles das ist sehr umständlich und manchen Zufällen unterworfen. Ich habe daher einen einfachen Empfangschein vorgeschlagen, welchen der k. k. Commissarius dem übergebenden französischen einhändigen würde. Ebenso würde der französische Commissarius jener Person, die ihm die Deputirten auslieferte, einen Empfangschein zustellen.

Auch diesen Modus geht Bacher ein und trägt selbst auf eine gegenseitige Uebereinkunft über die Fassung des Aufsatzes an. Diese Scheine müssten lakonisch eingerichtet sein, nichts Beleidigendes noch Anstössiges für keine Partei und die Eigenschaften nach den Begriffen des Uebernehmenden, jedoch nur auf eine einfache Art enthalten; z. B. in jenem des k. k. Commissarius für die übernommene Prinzessin könnte die Benennung vorkommen: La princesse Marie Thérèse, fille du feu roi très-chrétien Louis XVI, cousine de S. M. I.

Die Staatsgefangenen betreffend wollte Bacher in seiner Note Nr. 2 eine vorläufige Besichtigung derselben nöthig finden; ich habe ihm hierauf in meiner Gegennote geantwortet. In seiner dritten Note scheint er von dieser Forderung abzustehn und meinen Vorschlag

coup de repentants témoignent pour Louis XVIII, depuis le manifeste qui ne leur assure point l'impunité, augmente le parti constitutionnel, qui, sans aucun doute le plus considérable après le parti républicain, veut donner la couronne à Mr. le duc d'Orléans, nommé par eux le plus vertueux fils du plus exécrable père. Les meneurs de cette nouvelle ligue constitutionnelle, beaucoup plus formidable qu'on ne le pense, sont dans l'intérieur l'abbé Sieyès, Mr. de Talleyrand, ci-devant évêque d'Autun, Mme. de Staël, tous les partisans et créatures de Mr. Necker, qui correspondent dans l'étranger avec tous ceux de leur religion que presque toutes les maisons de commerce ont embrassée ouvertement ou en secret. Hambourg est plus particulièrement le lieu de leur rassemblement; on y voit entre autres Mr. le duc d'Orléans et Dumouriez, dont les talents décidés pour la ruse et les manèges secrets rendent les plus grands services à son parti, qui le regarde comme son apôtre militaire. Cet homme aussi infatigable qu'insinuant se donne des peines incroyables pour la réussite de ses projets, et rien ne lui coûte, dès qu'il peut entrevoir la possibilité de jouer un jour le rôle que son ambition démesurée lui fait désirer avec l'ardeur la plus violente.

Je crois de mon devoir de fixer, pendant qu'il en est temps encore, l'attention de V. E. sur un point aussi important, auquel il sera très-incessamment impossible d'apporter un remède suffisant. Déjà l'armée, travaillée par Dumouriez et animée par sa haine pour la Convention, est au moment de se déclarer pour Mr. le duc d'Orléans. Elle voit dans lui un jeune héros qui a partagé ses fatigues et ses dangers, et qui depuis ses malheurs ne s'est jamais souillé du sang de ses compatriotes. On se flatte de jouir sous lui des avantages de la liberté, compensée par le dégré d'autorité, dont, selon le langage constitutionnel, un roi sage doit être revêtu pour le bonheur de ses sujets, tandis qu'on ne veut apercevoir dans Louis XVIII et son auguste frère que la cause de tous les malheurs de la France, et qu'on ne leur pardonne pas d'avoir porté les armes contre les Français. La manière dont le roi légitime vient de prononcer ses intentions a diminué le petit nombre de ses sujets fidèles, et a décidé la détermination de ceux qui étaient encore dans l'incertitude. Ces vérités sont cruelles, mais ne sont que trop certaines; je les tiens de plusieurs sources différentes, et elles ne peuvent échapper à aucun de ceux qui se donnent la peine de réfléchir sérieusement sur les évènements.

Les seuls moyens qui restent à Louis XVIII, pour arrêter peut-être le nouvel ennemi qui le menace, et qu'on peut regarder comme plus dangereux pour lui que le premier, serait de se prêter davantage aux circonstances, d'abjurer à jamais le ton impérieux qu'il ne peut se défendre de conserver, d'assurer l'impunité à tout le monde, sans distinction. Il est douloureux sans doute de pardonner aux meurtriers de son frère et de son roi; mais il est de la plus haute imprudence d'articuler le mot de vengeance; il donne naissance à l'incertitude et devient l'origine d'une foule incalculable d'ennemis, que l'excès du désespoir replonge dans le crime avec plus de délire que jamais. Il serait

essentiel aussi que le roi songeât à gagner Mr. le duc d'Orléans; si ce jeune prince est tel qu'on le dépeint, bon, doux et honnête, et seulement égaré par les constitutionnels, il sera facile à ramener, en lui faisant quelques avances, et on a lieu de supposer même qu'il n'attend que ce moment, pour se tourner du côté de son souverain. Ce changement amènerait infailliblement avec lui Dumouriez et les principaux de son parti, que Louis XVIII peut s'attacher encore, en prononçant de nouveau la volonté de réformer les abus, quand il sera mis sur le trône. Cette assurance doit lui coûter d'autant moins qu'il l'a déjà articulée dans son manifeste. Je crois que le roi pourrait profiter du moment pour donner une sorte d'explication à son imprudente déclaration, sous le prétexte qu'apprenant qu'elle a été interprétée dans un autre sens que celui qu'il voulait faire entendre, il a pris la résolution de manifester plus clairement ses véritables intentions et ses sentiments d'amour et d'attachement pour un peuple égaré.

317. THUGUT AN REUSS.

(Concept mit Thugut's eigenhändiger Correctur, Referent Joh. Müller.)

Wien, 19. September 1795.

Bei dem durch die Franzosen zwischen Düsseldorf und Eichelskamp effectuirten Uebergang des Rheins haben wir besonders den Umstand mit Bestürzung vernommen, dass der Hauptstreich, durch den eigentlich unsere Truppen genöthigt worden sind, sich zurückzuziehen, mittelst französischen Durchzugs durch das preussische Territorium geschehen sei. Da nun ein dergleicher Vorgang, wenn er preussischerseits ungeahndet verbleibt, nicht allein allen von dem König so oft geschehenen und dem Kaiser so angenehmen Aeusserungen der besonderen Freundschaft Sr. preussischen Maj., sondern selbst allen Grundsätzen der simpelsten Neutralität zuwider laufen würde, so tragen wir keinen Zweifel, [dass] der preussische Hof auf der der verletzten Achtung für sein Gebiet gemässen Genugthuung allerdings durchaus bestehen und derselben die möglichste Publicität geben werde.

318. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 19 septembre 1795.

C'est à la prière réitérée de Milord Grenville que je me suis déterminé à expédier aujourd'hui un courrier à V. E., au lieu du courrier anglais qu'on se proposait de dépêcher. Le ministère profondément affecté des dernières nouvelles qu'il vient de recevoir du continent, mais en même temps trop sage, trop réservé et surtout trop assuré de nos bonnes intentions, pour se permettre des soupçons ou des reproches, s'est adressé amicalement à moi, pour me conjurer d'entretenir V. E. sur un objet qui l'afflige au-delà de toute expression, et dont, par délicatesse, il ne charge point directement Mr. Eden de parler officiellement, pour éviter même jusqu'à l'apparence de la moindre défiance.

Cet objet regarde uniquement la prétendue inactivité de nos armées, tout-à-fait inexplicable pour le ministère anglais, et qui le désole, sans qu'il se permette de s'en plaindre. Les dernières assu-

rances que V. E. avait données à Mr. Eden à Vienne, et celles qu'Elle m'avait ordonné de faire ici au sujet de l'expédition de Mr. le général de Wurmser avaient ranimé l'espérance; on se promettait les plus grands succès, et cette simple démonstration avait doublé dans la nation la popularité de notre alliance. Le moindre coup frappé à propos nous eût concilié tous les esprits, fermé la bouche de l'opposition, qui se prépare à attaquer le ministère sur la garantie de l'emprunt, et par conséquent nous eût préparé des possibilités à des nouveaux secours; mais les nouvelles reçues, l'une après l'autre, du continent ont plongé tous les bien-intentionnés dans l'abattement le plus profond.

J'ai eu l'honneur de mander à V. E. qu'on s'en rapportait aux relations de Mr. le colonel Crawford. Ces dernières ont informé successivement le cabinet de St-James: 1° du passage du Rhin par les Français, 2° de l'extrême facilité avec laquelle ils l'avaient exécuté, 3° des conséquences fâcheuses qui en résultaient pour la frayeur générale que cet évènement excitait en Empire, 4° du langage soi-disant tenu par le maréchal de Clerfayt, qui doit avoir assuré Mr. Crawford qu'il ne lui était pas possible d'empêcher les Français de pénétrer en Empire, 5° des plaintes que doit avoir faites Mr. de Wurmser de ce qu'on le laisse sans argent, et par conséquent sans aucun moyen d'avancer, malgré les facilités que sa bonne volonté et les circonstances pourraient lui offrir. Ce dernier point étonne surtout le ministère britannique, puisqu'il a la connaissance certaine qu'indépendamment des 400 mille livres, payées par Mr. le chevalier Eden, il a été fait depuis, il y a six semaines, une remise de 500 mille livres à Hambourg que nous n'avons pas fait toucher jusqu'à présent; ce qui devrait faire présumer, ou que nos besoins d'argent ne sont pas aussi urgents que les généraux le prétendent, ou que par un mauvais arrangement on ne sait pas tirer parti de ces fonds qui semblaient devoir être uniquement destinés à rendre notre armée plus mobile et plus active.

Je ne cacherai point à V. E. que cette dernière circonstance, qui dans un autre temps eût réveillé tous les soupçons que la Prusse nourrissait toujours contre notre bonne foi, en allume d'une autre espèce contre les agents subalternes des volontés de notre souverain. On ne peut pas s'expliquer comment nos troupes peuvent manquer d'argent, tandis que nous laissons dans nos caisses celui que nous avons touché: et l'on en tire les conséquences les plus fâcheuses et peut-être les plus injustes sur plusieurs personnes qu'on accuse de travailler à nous forcer à la paix, en nous entravant de difficultés sans nombre, par la manière infidèle dont elles exécutent les ordres qu'elles reçoivent.

Milord Grenville, en me confiant ses peines et ses soupçons avec la douleur la plus amère, me pria de m'en ouvrir comme de moi-même vis-à-vis de V. E., en Lui demandant de me mettre dans le cas de pouvoir donner ici quelqu'apaisement sur un point d'un intérêt aussi essentiel pour la cause commune. Il me recommandait de supplier V. E. de songer à l'urgence du moment, à la saison déjà avancée où nous nous trouvions, à l'occasion favorable que les troubles de l'intérieur de la France pouvaient nous présenter d'un instant à l'autre, si

nous nous mettions en état de pouvoir en profiter, et enfin à la nécessité imminente dont il était d'arrêter les progrès des régicides dont l'armée inférieure en talents et en courage voit reculer devant elle les meilleures troupes du monde, sans que l'Europe puisse en deviner la raison, à moins d'admettre la supposition des trahisons individuelles dont la cour de Londres commence à ne plus douter. Daignez remarquer, Mr. le baron, que dans tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, je n'ai été que l'écho du secrétaire d'état, vis-à-vis duquel j'ai pris l'engagement de me charger de vous soumettre ses doutes et ses peines. Je dois à cette occasion avoir l'honneur de vous répéter qu'on m'a de nouveau témoigné de la surprise et même de l'inquiétude de ce que nous n'avions pas encore fait ici la moindre ouverture sur nos besoins pécuniaires pour l'année prochaine, tandis qu'on aime à se persuader que nous ne doutons pas de la nécessité indispensable de continuer la guerre conjointement avec nos alliés. Milord Grenville a préféré que j'expédiasse moi-même un courrier à V. E., pour n'avoir pas l'air de vouloir se plaindre officiellement, par le canal de Mr. le chevalier Eden, mais pour que ces différents objets fussent présentés comme mes remarques et mes propres observations sur l'effet que les derniers évènements ont produit dans le pays où je me trouve; on se flatte en outre que V. E. voudra bien me renvoyer incessamment une réponse qui remette le calme et la tranquillité dans l'esprit agité et atterré du ministère anglais.

319. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 19 septembre 1795.

Mr. le duc d'Harcourt m'ayant déjà prié souvent de demander à ma cour, au nom de Louis XVIII, de vouloir bien envoyer quelqu'un auprès de sa personne, comme les cours de Londres et de Pétersbourg s'y sont déterminées, je n'ai pas pu me refuser à lui promettre d'avoir l'honneur d'en faire mention à V. E. par l'occasion du courrier d'aujourd'hui.

320. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 19 septembre 1795.

Le secrétaire d'état m'a prié d'insister en son nom auprès de V. E. sur l'utilité dont il serait que notre cour eût égard à la demande que Louis XVIII a fait faire par le duc d'Harcourt. On désirerait ici que nous y envoyassions une personne bien pensante et qui surtout fût assez agréable au roi, pour pouvoir de concert avec Lord Macartney l'engager à se prêter aux mesures raisonnables qu'on demanderait de lui et parvenir à arrêter pour la suite des démarches aussi inconsidérées que cette dernière déclaration.

321. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig.) Londres, le 19 septembre 1795.

Milord Grenville m'a confié aujourd'hui qu'on regardait la guerre avec l'Espagne comme inévitable. J'ai eu l'honneur d'informer V. E., dans mon P. S. en date du 15 du courant, des raisons particulières que

j'avais de croire que cette rupture serait très-prochaine; quoiqu'elle ne soit point encore déclarée, et que le ministère anglais semblerait désirer pouvoir l'éviter, il fait néanmoins toutes les dispositions pour n'être pas pris au dépourvu. Le général Abercromby a reçu l'ordre d'attaquer les Espagnols, au cas qu'ils voulussent garder plus d'un mois pour les Français la partie de St-Domingue qu'ils ont cédée par la paix; ce qui dans le fait équivaudrait à une déclaration de guerre de leur part. On envoie ce soir un courrier à Pétersbourg, avec des instructions à Mr. le chevalier Whitworth, pour demander un nouveau renfort des vaisseaux à l'Impératrice, moyennant un subside que l'Angleterre offre de stipuler à cet effet, par une convention que le chevalier Whitworth a l'ordre de signer immédiatement, si la cour de Russie se prête, comme on n'en doute pas, aux désirs de celle de Londres. Le secrétaire d'état m'a prié de faire part immédiatement à V. E. de la nature de ces premières mesures de précaution qu'on se croit obligé de prendre, et dont on s'empresse d'informer ses alliés.

---

322. STARHEMBERG AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Londres, ce 20 septembre 1795.

. . . . Daignez croire, Mr. le baron, que mon zèle pour les intérêts du souverain me dicte seul le conseil que je viens de prendre la liberté d'avancer. Je n'ai aucune raison personnelle de me plaindre de Mr. le comte de Pergen: il y a très-long-temps que je le connais, nous avons toujours été bien ensemble et nous le sommes encore; mais il n'est en vérité pas au niveau de sa besogne, outre qu'il a puisé, je ne sais où, des préjugés incroyables contre l'Angleterre. Je sais qu'encore par la poste d'aujourd'hui il écrit à son Directoire des jérémiades sans fin sur cet éternel emprunt de douloureuse mémoire, il y voit toujours la ruine entière de la monarchie et ne peut se consoler encore de ce qu'on l'a accepté, malgré ses représentations. Mr. de Pergen est aussi un de ces aboyeurs contre la continuation de la guerre dont notre pays abonde et qui préféreraient une paix honteuse et ruineuse pour la suite à la petite contrariété qu'ils éprouvent, en payant une misère de plus pour poursuivre une guerre nécessaire. Son langage et ses propos à son arrivée ici eussent en vérité produit un bien mauvais effet, s'il avait été plus répandu dans le monde, et si je ne l'avais pas prié instamment de les supprimer. Tout ceci, Mr. le baron, est absolument de vous à moi; je ne voudrais faire aucun tort à Mr. de Pergen, dont le cœur est bon et dont les intentions sont droites, mais qui a le malheur de voir de travers.

J'en étais là de ma lettre, lorsque Milord Grenville m'a fait prier de passer chez lui; V. E. verra par le contenu de mes dépêches postérieures à cette entrevue ce dont il y a été question.

. . . . Je ne saurais vous dépeindre la profonde consternation du ministère anglais. Lord Grenville était pénétré et m'a prié instamment d'obtenir le plus tôt possible une réponse de V. E. Je trahirais la vérité, si je ne parlais pas ici de l'amitié sincère qu'on a à présent pour nous. Les ministres voudraient réaliser entre nos deux cours ce système de

confiance sans bornes et de dévouement romanesque qui n'existe guères qu'entre deux individus. Je crois ne rien hasarder, Mr. le baron, en osant vous assurer qu'en profitant de la circonstance, du besoin qu'on a de nous, et de l'espèce d'enthousiasme d'une nouvelle alliance, on peut obtenir beaucoup de l'Angleterre; mais il faudrait se presser de parler et surtout avoir l'air d'agir. L'inactivité si long-temps prolongée du maréchal Clerfayt avait fait naître quelques nuages que l'envoi de Mr. de Wurmser a dissipés. La haine contre la Prusse est portée à son comble; mais je gémis quelquefois du faible qu'on a pour la Sardaigne. Si, comme je n'en doute pas, cette cour fait sa paix séparée, nous aurons vu l'Angleterre être dans une même année la dupe de la Prusse, de l'Espagne et du roi de Sardaigne; puisse cette leçon l'attacher davantage à ses seuls amis véritables. . . .

323. WURMSER AN SEILERN.*)

(Copie.)

(Kr.-A.) Freiburg, den 20. September 1795.

. . . . Es ist beinahe keinem Zweifel unterworfen, dass die Pfälzer mit dem Feinde in Friedensunterhandlungen stehen: ein gewisser pfälzischer Beamte Rekum, welcher mit Merlin von Thionville einen ununterbrochenen Briefwechsel führt und in Zeit von sechs Tagen zweimal auf dem jenseitigen Ufer war, kam in Begleitung eines feindlichen Officiers herüber, es wurden beim Herrn Herzog von Zweibrücken und beim Minister Oberndorff Zusammentretungen gehalten, von welchen Herr General Baron Kospoth, seinen pflichtmässigen Protestationen ungeachtet, immer sorgfältig ausgeschlossen wurde, und endlich ist auch in der Nacht vom 17. zum 18. Abbé Salabert von München abgereist, um, wie ich aus einer verlässlichen Quelle erfahren habe, dem Hofe gewisse Bedingungen zur Einsicht zu unterlegen. Die Nachrichten meiner Kundschafter jenseits des Rheins melden mir einstimmig das Einverständniss des Feindes mit denen Pfälzern und warnen mich vor einer bald zu erfolgenden feindlichen Unternehmung auf Mannheim, welche den Feind in Besitz dieser Festung setzen würde. Diese Begebenheit würde für die gemeinschaftliche Sache von zu wichtigen Folgen sein, um mich nicht zu allen erdenklichen Gegenanstalten aufzufordern, nachdem des Herrn FM. Grafen Clerfayt Exc. dermalen an der Lahn zu sehr beschäftiget ist, um den Posten von Mannheim gehörig versichern zu können. Ich habe daher dem mit einem Bataillon Infanterie und einer Division Cavallerie in Mannheim stehenden Herrn General Baron Kospoth den Auftrag gemacht, sich mit Ernst und Nachdruck allen Verhandlungen zu widersetzen, welche eine Capitulation zum Gegenstande haben könnten, und um seinem Ansehen jenes volle Gewicht zu geben, was die pfälzische Regierung nicht anständig beobachtet zu haben scheint, trifft Herr FML. Quosdanovich mit einem beträchtlichen Corps noch heute vor den Thoren von Mannheim ein. Zu gleicher Zeit habe

*) Schreiben ähnlichen Inhaltes an den Kaiser, ddo. 17. September, Kr.-A., Cab.-Acten, Orig.

ich 26 Stück schweres Belagerungsgeschütz, welches vordem in Mannheim gestanden, unlängst aber von dem Herrn FM. Grafen Clerfayt meiner Armee überlassen und hierher gebracht wurde, sogleich wieder dahin zurückzuführen beordert, und ich schmeichle mir, dass diese Anstalten denen Pfälzern allen Vorwand benehmen werden, dem Recht des Stärkern weichen und sich wegen Mangel der Unterstützung ergeben zu müssen. Dagegen aber habe ich dem Herrn General Kospoth aufgetragen, zu erklären, dass, wenn aller Vorstellungen und aller thätigen Beihilfe ungeachtet, durch eine verrätherische Capitulation der Feind in die Stadt gelassen würde, eben dieses Corps, welches zur Unterstützung der Festung herbeigeeilt, solche von dem Augenblick an feindlich behandeln und beschiessen würde, in welchem Falle FML. Quosdanovich von mir den gemessenen Befehl erhalten, die Stadt förmlich zu blokiren, unsere Magazine in Heidelberg zu decken, die Verbindung beider Armeen zu erhalten und dem Feinde alles Debouchiren aus Mannheim zu verwehren.

---

324. SITUATION

de nos deux armées, selon ce qu'on savait le 21 septembre au matin.

(Von Dietrichstein's Hand als Beilage zu dessen Bericht an Thugut von demselben Datum.*)

La gauche. — Mr. de Wurmser, depuis les inquiétudes qu'on a d'un passage de l'ennemi par la Suisse, a renforcé son flanc gauche sur le Rhin, pour être à portée de défendre le passage à Rheinfelden et d'empêcher l'ennemi de tomber par là sur nos derrières et sur nos magasins. L'ennemi vis-à-vis de notre gauche, c'est-à-dire vis-à-vis du Brisgau, ne paraît pas très-fort; il est même occupé chez lui dans ce moment. Le 11 au soir, on est venu chercher les troupes françaises du côté de Bâle, pour porter les plus prompts secours à Blamont, Pont de Roide et St-Hippolyte, pour réprimer les paysans soulevés à l'occasion de quatre prêtres qu'ils ont arrachés des mains des gendarmes qui se trouvent à Blamont. Ceux-ci ont fait une sortie avec deux pièces de canon, qui leur ont été enlevées aussitôt; les canonniers ont été assaillis par les paysans et obligés de rentrer promptement dans le fort dont ils ont lâché un coup à mitraille qui a tué 4 hommes, 2 femmes et 1 enfant; les gendarmes ont eu 1 homme tué et 4 blessés dangereusement. Depuis cette alarme, toutes les autorités restent assemblées, craignant que la révolte ne gagne. Le 19, de Bâle, on confirmait ces nouvelles, en ajoutant que les paysans, qu'on estime à 10.000, se sont emparés du château de Blamont; ils sont aussi soulevés du côté de Belfort.

Quel dommage que le prince de Condé n'ait pas 10.000 hommes au lieu de 4000, ou Mr. de Wurmser n'ait pas avec lui 40.000 hommes qu'il a fait filer au secours de Mr. de Clerfayt. Il n'est pas douteux que, si l'on pouvait donner la main à ces insurgés, on formerait dans ce moment une seconde Vendée; on séparerait les Français de la Suisse et on les inquiéterait tellement qu'ils arrêteraient certainement leurs

*) Vgl. Vivenot: Thugut, Clerfayt und Wurmser 226, Nr. XCIII.

progrès sur la rive gauche (!) du bas Rhin, pour revenir au secours. Par les renforts que Mr. de Wurmser a envoyés à Mr. de Clerfayt, il ne lui reste, après ce qu'il faut strictement pour la défense de son cordon, que très-peu de troupes disponibles, et en tout moins que la moitié de l'armée qu'il avait d'abord entre Bâle et Cappel. Il serait fort dangereux qu'il s'affaiblisse davantage. On annonce un passage de l'ennemi du côté d'Huningue et un à la Wantzenau du côté de Strasbourg, contre lesquels il faut toujours être en garde, quand même ce ne seraient que des fausses attaques, pour favoriser le grand projet de Mannheim. Outre cela l'on est toujours fondé à croire au projet de l'ennemi de passer par la Suisse, ce qui serait le pis de tout ce qui pourrait nous arriver; il a eu l'air de craindre la même chose de notre part, et c'aurait été et serait encore notre jeu, cela lui a servi de prétexte pour faire armer les Suisses à Bâle. Hardenberg a été à Berne, les Français y sèment l'or, tout cela pour que la neutralité des Suisses n'ouvre les yeux que sur nous et les ferme sur eux; déjà ils ont violé leur territoire, non-seulement en faisant accompagner Merlin d'un détachement de cavalerie à Bâle, mais en passant avec des corps entiers, lundi dernier, par les villages de Biel, Benken, dans le canton de Bâle et delà par Rodersdorf dans le canton de Soleure.

Le centre et la droite, je veux dire *Mannheim*. Malgré les ordres pressants de Mr. de Clerfayt, le général Zechentor a eu le bon esprit d'attendre qu'il eût été relevé par les bataillons envoyés par Mr. de Wurmser. Mais reprenons ceci de plus haut. Lorsque l'armée de Wurmser se forma et que ce général demanda de l'artillerie à Mr. de Clerfayt, celui-ci lui écrivit qu'il lui enverrait d'abord toute celle de Mannheim. Wurmser, effrayé des suites que cela pouvait avoir, pria de n'en rien faire ou d'attendre, néanmoins elle fut envoyée; elle était à peine arrivée ici, que les dangers de Mannheim commencèrent et aussitôt Mr. de Wurmser fit repartir cette artillerie pour Mannheim. Outre cela, dès que Mr. de Clerfayt eut l'avis que Wurmser lui envoyait des secours en troupes, il ne songea pas que Mr. de Wurmser, arrangé et pourvu pour rester entre Cappel et Bâle, n'aurait pas de quoi garnir le Rhin jusque à Mayence en canons; il se hâta de retirer tout ce qu'il y avait entre Cappel et Mannheim en pièces de position, de manière qu'il se trouve avoir 100 pièces de 12, dont il ne saura que faire, tandis qu'il n'en reste pas une ici à Wurmser, et que Quosdanovich, qui avait avec lui de quoi bloquer Mannheim et qui attendait de quoi le garnir, sera obligé de le semer, et sans fruit, entre Mannheim et Cappel. On s'attendait qu'aussitôt que Mr. de Clerfayt serait instruit des secours considérables que Wurmser lui envoyait, il se déterminerait à aller au devant de l'ennemi et à ne jamais songer à quitter la Lahn. Il pouvait l'arrêter avec 30.000 hommes trois ou quatre jours sur la Sieg, s'il ne voulait pas le battre, il pouvait en rassembler près de 50.000 sur la Lahn, où il dit n'en avoir que 34.000, quoiqu'il n'ait plus rien à Mannheim, encore moins plus haut, et qu'en décomptant les garnisons de Mayence et Ehrenbreitstein et le peu qu'il peut avoir entre le Mein et le Necker, il est impossible qu'il ne lui reste pas

50.000 hommes disponibles. Le sens de ce qu'il a répondu aux premières offres de Wurmser était que c'était de la moutarde après dîner. Il n'a pourtant aucune excuse; tout lui est arrivé tellement à temps qu'il se trouve, comme s'il n'y avait jamais eu d'armée de Wurmser séparée de la sienne. Il n'a songé d'abord, au lieu d'aller avec 50.000 hommes au devant de l'ennemi, qu'à ce malheureux projet de rester un moment derrière la Lahn, pour aller ensuite derrière le Mein et puis derrière le Necker. Probablement Mayence n'est pas approvisionnée et les arrangements même pas faits pour cette retraite ridicule, de manière que, lorsque nos deux armées se trouveront réunies, elles seront affamées toutes les deux; elles ne vivent toujours, du moins celle de Wurmser, que du jour à la journée, quand cela va bien, et souvent la pénurie est totale. Dans la lettre du 17 de Mr. de Clerfayt, arrivée cette nuit, on voit que la tête n'y est plus. Il a laissé occuper Wetzlar par les Prussiens, qui se trouvent donc de nouveau et se trouveront désormais toujours sur sa droite, pour l'entraver et le faire tourner toujours par les Français; il ne croit pas pouvoir tenir sur la Lahn (Ehrenbreitstein est investi), il ne sait pas s'il pourra se retirer par Francfort, et si les Prussiens n'y laisseront pas aussi passer les Français, ou s'il sera dans le cas „sich dem Feinde zwischen Mainz und Frankfurt zu nähern" (personne ne comprend ce „nähern"). Voici encore la fin de la lettre de la main même de Mr. Gomez: „Ich kann E. Exc. nicht verhalten, dass ich für das allgemeine Beste nöthig halte, dass ich mich E. Exc. nähere, oder dass Dieselbe sich mit einem beträchtlichen Theil mir näheren" (cela est fait par les renforts arrivés de chez nous); „ausserdem laufen wir Gefahr getrennt zu werden, vorzüglich wenn Mannheim, welches bombardirt zu werden bedrohet ist, fallen sollte." (Cela pouvait arriver par la manière dont il avait dégarni ce côté-là subitement, si les Français s'étaient pressés davantage, avant que les secours de Wurmser ne pouvaient y être arrivés; ils y sont et ce danger est passé pour le moment.) „Ich aber bin in dieser Lage ausser Stand, etwas Entscheidendes zu erwirken. Ob aber dieses die Intention des Hofes ist, ist mir unbekannt. 17. September. Minsfelden. Clerfayt."

A moins donc que Lauer, dont nous n'aurons une réponse que demain ou après-demain, ne fasse des miracles et ne gagne le dessus sur ce poltron (reconnu dans toute l'armée) de Gomez, Mr. de Clerfayt perdra Ehrenbreitstein, passera le Mein et n'y restera même pas; il abandonnera Mayence avec 16.000 ou 20.000 hommes et 400 canons etc. etc. — car il n'aura même pas le temps de l'évacuer — il ira courir derrière le Necker et ne songera pas que par-là il va mourir de faim et nous affamer, et que par-là il ouvre à l'ennemi la Franconie et le chemin de la Bohème, déjà ouvert, si, en restant derrière le Mein, nous n'avions pas un corps en potence de Bamberg sur Eger.

---

325. DEGELMANN AN THUGUT.

(Orig., eigenh.) Basel, den 22. September 1795.

. . . . *E.* Am 14. dieses sind zwei ziemlich starke Abtheilungen feindlicher Truppen aus dem Lager bei Oberweiler aufgebrochen, durch

Biel und Benken im Baseler, sodann durch Rodersdorf im Solothurner Canton marschirt, jedoch ohne das Spiel zu rühren, um sich gegen Pruntrut zu begeben. Allein an eben dem Tage haben 150 k. k. Dragoner das Baseler Territorium bei Riehen ganz nahe an der Stadt gleichfalls betreten und also eben auch eine Verletzung des Territoriums verübt. Der commandirende Herr General Graf von Wurmser hat mich ersucht, ihm über das erstere Factum verlässige Nachrichten zu ertheilen. Dieses Factum ist vollkommen wahr; denn ein hiesiges Standeshaupt hat es selbst nicht geleugnet. Noch mehr wird selbes nebst der zwoten Angabe durch die Noten bestätigt, welche die Baseler Regierung an Barthélemy sowohl als an den zu Weyl commandirenden k. k. Herrn Generalen Fürsten von Fürstenberg erlassen hat, um über die beiden Verletzungen ihres Gebietes Klage zu führen. Wahr ist es, dass Biel und Benken ebenso wie Rodersdorf von dem französischen Gebiete ganz umgeben sind.

Eine officielle Beschwerde über die französische Violation des Baseler Bodens könnte nach der gleichen diesseitigen nicht wohl statthaben. Wenn diese Beschwerde gegen Solothurn eintreten sollte, könnte ihr fürs Erste von Seite Solothurns die erwähnte diesseitige Verletzung des Schweizer Bodens entgegengesetzt und dann müsste von uns die Drohung geäussert werden, dass man sich nun diesseits berechtigt glaube, Gleiches mit Gleichem zu vergelten. Dies könnte die Schweiz veranlassen, diesseitige Plane mit einiger Verlässigkeit zu vermuthen und auf ernsthafte Vertheidigungsanstalten gegen uns zu denken. Ich werde hierüber den commandirenden Herrn Generalen um seine Meinung ersuchen und jenes vorkehren, was er seinen Absichten am gemässesten finden wird. Soeben höre ich, dass vorgestern abermal eine feindliche Compagnie durch das Baseler Territorium passirt sei. . . . .

---

326. RAPPORT*)

sur l'état des choses aux armées, le 23 septembre, au soir, d'après les éclaircissements que Mr. le comte de Wurmser a donnés verbalement au comte Dietrichstein, en lui recommandant de les porter aussitôt à la connaissance de S. M., et d'après les observations qu'il a été à même de faire.

Armée de Clerfayt. — D'après les dernières nouvelles, l'ennemi avait relevé les Prussiens à Wetzlar et était probablement à Francfort, donc la communication avec Mayence interrompue et Clerfayt en retraite par Hanau sur Aschaffenbourg. Vu les défilés qui s'y trouvent, les dispositions que l'ennemi est obligé de faire pour ses vivres, marches et communications et l'occupation que doit lui donner Mayence, vu enfin l'habitude de Mr. de Clerfayt de se retirer lentement, il faut espérer qu'il tiendra là quelque temps avec les 65.000 ou 70.000 hommes qu'il y peut rassembler, supposé qu'il en ait laissé 20.000 dans Mayence et Ehrenbreitstein.

*) Dieser Bericht stammt von Dietrichstein's Hand. Am Schlusse desselben heisst es: „Rédigé en ronte, pour être présenté à S. M., en arrivant à Vienne, le 29 septembre 1795."

l'intention de livrer bataille sur le champ, pour pouvoir revenir. 2° Que Mannheim ait été si subitement et tellement dégarni que les Palatins ont eu le temps d'achever leur lâche trahison, préméditée par eux et prévue par nous depuis si long-temps, avant l'armée du général Quosdanovich, qui, arrivant 12 heures plus tôt, sauvait la place, et que 3° ce général, en arrivant, n'ait pas exécuté ou, vu la retraite du général Zechenter, indépendant de lui, pas pu exécuter l'ordre qu'il avait de Mr. de Wurmser de bloquer et bombarder Mannheim, ce qui aurait pu nous rendre cette place, avant que l'ennemi n'eût établi son pont, avant que la lâche garnison n'ait pu sortir, qu'enfin ce général, en voyant sortir la garnison palatine de la place qu'elle avait si honteusement livrée, n'ait pas suivi l'exemple du duc de Vendôme en 1703, qui désarma l'armée sarde, quand le roi de Sardaigne abandonna la France.

Il serait à souhaiter qu'on pût mettre à la tête de chaque opération détachée majeure un général ardent, capable également de saisir l'esprit de sa commission et d'agir d'après lui-même dans les cas imprévus.

Je me résume, quant à l'armée de Wurmser, en répétant qu'à moins d'une retraite infiniment prompte de l'armée de Clerfayt vers la Bohème et d'un progrès inconcevable de l'ennemi entre les deux armées, celle de Wurmser pourra conserver le Brisgau, si l'ennemi ne passe pas par la Suisse. Cela serait d'autant plus désirable que cela nous mettrait à même de profiter d'un grand changement spontané en France, et que les succès de l'ennemi pourraient plutôt hâter qu'empêcher. La désertion est très-forte dans l'armée française quoique victorieuse; combien augmenterait-elle, si elle éprouvait le moindre échec?

Toutes les nouvelles de France, même les papiers imprimés sous les yeux de la Convention attestent son avilissement, l'esprit public prononcé contre elle, celui de l'insurrection et d'un grand changement; c'est de même dans les assemblées primaires, surtout en Alsace et en Franche-Comté, où il y a eu des révoltes ouvertes. Les conversations qu'on a avec les avant-postes et avec les Français à Bâle portent à faire croire royaliste une grande partie de l'armée.

Il dépendra maintenant de S. M.: 1° de fixer la marche d'après laquelle Mr. de Clerfayt devra diriger sa retraite, et de lui en prescrire les bornes, d'après les vues de S. M., ainsi que la nature et étendue de ses rapports avec l'armée de Wurmser; 2° si cela était possible, de rassurer ou préserver Mr. de Wurmser du passage de l'ennemi par le territoire des Suisses; 3° de régler sa conduite, au cas que ce passage n'eût pas lieu, relativement à la conservation ou à l'abandon du Brisgau; car, au cas que ce passage eût lieu, sa conduite est tracée naturellement: ce n'est que d'après ces données et une juste prévoyance que ce général a renvoyé sur ses derrières le train et les gros bagages de l'armée; 4° de prescrire aux généraux ce qu'ils auront à observer dans les pays des princes qui ont ou auront fait leurs paix.

Il dépendra sans doute de l'influence plus ou moins précaire qu'auront sur nos armées les paix séparées de l'Empire, de pouvoir ou

non retirer de ces armées des renforts pour les envoyer à Mr. De Vins, qui aura cet hiver une armée plus forte contre lui, lorsque les Français auront eu le temps d'arriver et lorsque les neiges les empêcheront de s'occuper de la Savoie alors aussi aisée à défendre que difficile à attaquer.

Le général Hotze . . . .*)

---

327. GHERARDINI AN THUGUT.

(Orig.) Turin, ce 26 septembre 1795.

A. J'ai eu l'honneur d'observer à V. E. que, faute d'une bonne organisation dans cette police, on n'était jamais parvenu à empêcher que les Français n'eussent entretenu des correspondances dans l'intérieur du pays. On vient effectivement de découvrir et d'arrêter quelque individus coupables d'un tel commerce, et on a intercepté des lettres qui informaient exactement l'ennemi des démarches les plus secrètes du gouvernement.

Le jugement des faits et des crimes de cette nature est du ressort de la délégation composée des sénateurs et des hommes de loi que le roi a établie à la suite de la découverte du complot de l'année passée. Cette délégation ne jouit pas de l'estime publique: on lui reproche sa lenteur, son indulgence dans les punitions, et on impute même à quelqu'un de ses membres d'avoir favorisé l'évasion de plusieurs coupables. Elle vient d'absoudre le comte Cavalli, accusé d'infidélité dans les registres, et cette sentence a vivement blessé l'opinion publique qui s'accordait à le condamner. Le roi même s'en est montré extrêmement fâché, et s'est plaint en famille de ce qu'il est entouré de traîtres et de coquins. „Ces infames Robins," a-t-il dit, „ne veulent pas punir leurs confrères qui ont attenté à ma vie, et sont d'accord avec les Français. Ils m'ont entouré de Jacobins et sont devenus les maîtres de mon pays." Malgré que S. M. connaisse la position dans laquelle elle se trouve, il n'y a pas d'apparence, vu son caractère et son état de faiblesse, qu'elle puisse remédier à ces inconvénients; et si l'ennemi eût pénétré en Piémont, il aurait trouvé un puissant parti favorable, que l'on peut à présent comparer au feu qui couve sous la cendre.

B. Au milieu de circonstances si critiques et qui devraient engager Mgr. le prince de Piémont à déployer toute l'énergie pour aider son auguste père à tenir d'une main ferme les rênes de la monarchie, S. A. R., secondant le penchant de son épouse, emploie tout son temps dans les pratiques d'une dévotion la plus minutieuse, et dans la société des moines et des religieuses. La couronne, enrichie de diamants d'une valeur très-considérable, et dont j'ai parlé dans le temps à V. E., étant achevée, Mme. la princesse de Piémont se dispose à la porter au sanctuaire de Mondovi, pour la placer elle-même sur la tête du simulacre de Notre Dame, et on fait déjà toutes les dispositions pour ce voyage. Elle sera accompagnée de son époux et d'une suite peu nombreuse.

---

*) Vivenot l. c. 229.

de Tauentzien de signer ses dernières propositions sub spe rati, afin de réserver encore au roi la liberté d'élever de nouvelles difficultés, pour les rejeter ou ratifier, selon le temps et les circonstances.

Cependant si des sacrifices quelconques dans le palatinat de Cracovie devenaient absolument indispensables, S. M. n'hésitera pas, en s'y résignant, de donner une nouvelle preuve de sa condescendance sans borne pour tous les avis et les désirs de son auguste alliée, en se référant toutefois au principe que S. M. I. de toutes les Russies a bien voulu établir elle-même dans sa lettre à l'Empereur que les sacrifices qu'on y exigerait de S. M. ne pourraient se rapporter qu'à des parcelles de territoire qui, sans appauvrir ni exposer le moins du monde la frontière de l'Autriche, pourraient être d'une convenance stricte et absolue pour celle de la Prusse (mais dans ce cas-là nous souhaiterions encore que les parcelles quelconques à détacher de notre lot en faveur de la Prusse fussent désignés d'avance d'une manière assez claire et assez précise, pour ôter à la cour de Berlin le moyen d'éloigner à la démarcation effective la définition des affaires par de nouvelles chicanes); que, si cependant, d'après la tournure finale de la négociation, l'on jugeait à Pétersbourg qu'il fût absolument inévitable de réserver à des commissaires et à une inspection locale la décision de quelque partie litigieuse à l'extrémité de la frontière, nous insistons qu'il soit statué expressément que non-seulement tout différend sur lequel les deux parties ne pourraient se concilier soit soumis immédiatement à l'arbitrage de S. M. I. de toutes les Russies, mais que dans la démarcation même il intervienne un commissaire délégué par la cour impériale de Pétersbourg qui, en suivant toutes les opérations des commissaires autrichiens et prussiens, puisse se mettre au fait des localités, afin d'être en état de rendre à sa cour un compte exacte et impartial sur les difficultés qui se présenteraient. Il serait dans la supposition ci-dessus également nécessaire qu'on fixât à une époque très-prochaine le commencement des travaux de la commission mixte, et que le temps de leur durée même fût limité d'avance autant que possible.

En entrant dans le véritable esprit des instructions que j'ai eu l'honneur de vous transmettre ici d'ordre de l'Empereur, V. E. y trouvera en dernier résultat que S. M. s'on rapporte avec la confiance la plus illimitée à l'Impératrice même de tous ses intérêts, et les place ainsi sous la sauve-garde de la loyauté et de l'amitié de son auguste alliée, S. M. se trouvant parfaitement rassurée à tous égards par la magnanimité connue des sentiments de S. M. l'Impératrice et par la précieuse promesse contenue dans sa lettre à l'Empereur que, loin d'exiger de l'Autriche dans la présente occasion quelque sacrifice important et essentiel, elle sera la première à l'en défendre et à l'en garantir.

Au surplus, S. M. recommande aux soins les plus attentifs de V. E. de stipuler le terme le plus prochain pour l'évacuation par les Prussiens de notre lot et nommément de la ville de Cracovie. Il est désormais de la plus grande urgence que les affaires de Pologne soient terminées sans délai ultérieur, d'autant que, pressés en Allemagne par

de nouveaux revers qui, sans ébranler la constance de S. M., ne nous jettent pas moins dans de grands embarras, nous pourrions faire un usage utile d'une partie de nos troupes, actuellement rassemblées sur les frontières de la Prusse, et particulièrement pour augmenter encore nos forces en Italie, tant pour y redoubler d'efforts contre l'ennemi, que pour contenir même, en cas de besoin, la cour de Turin, sur la duplicité de laquelle et sur ses projets de défection prochaine il existe des indices très-alarmants.

332. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 30 septembre 1795.

La position des circonstances est telle qu'il importe à tous égards d'accélérer l'arrangement final des affaires de Pologne, par tous les moyens possibles.

En conséquence, S. M. non-seulement consent qu'au besoin et si l'on ne peut obtenir mieux, la limite proposée par Mr. de Markow d'une ligne, partant de Czernowitz, passant en avant de Lelow et tirée jusqu'aux frontières prussiennes du côté de Siewerz, soit adoptée, mais S. M. autorise de plus V. E. d'accéder à tel autre sacrifice que la conjoncture et la nécessité de hâter une conclusion finale rendraient indispensable, la seule ville de Cracovie avec une extension raisonnable de territoire dans cette partie-là exceptée, comme un objet sur lequel aucune considération ne saurait permettre à S. M. de se relâcher.

Au total, l'Empereur étant convaincu du zèle que vous employerez à soutenir ses droits et à rendre les conditions de l'arrangement définitif les plus favorables que faire se pourra, et étant de plus certain du soin que vous mettrez à graduer les sacrifices et à n'en admettre de trop considérables qu'à toute extrémité, S. M. accorde à V. E. pouvoir plein et entier, non-seulement d'en venir à des termes d'accommodement sur les prétentions prussiennes déjà existantes, mais même de décider, par vos propres lumières, et sans attendre d'autre ordre de sa part, sur toute difficulté imprévue quelconque qui s'élèverait, qui ne léserait pas directement les intérêts majeurs de S. M., et qu'il serait essentiel d'aplanir sur le champ, pour ne pas exposer l'achèvement final de tout l'ouvrage à de nouveaux retards. L'Empereur est résolu d'approuver tout ce que V. E. s'estimera obligée de faire pour le bien de son service, S. M. s'en remettant avec confiance à votre fidèle attachement pour sa personne, à votre expérience et à votre prudence éprouvée.

Après tout cela, je n'ai pas besoin de parler à V. E. de l'extrême impatience avec laquelle nous attendrons de ses nouvelles, ni d'animer son exactitude à nous en donner le plus tôt et le plus souvent que possible.

333. THUGUT AN L. COBENZL.

(Minute.) Vienne, le 30 septembre 1795.

La conversation que V. E. a eue avec Mr. de Markow, sur le cas où les deux cours impériales se verraient obligées d'en venir à des hostilités envers la Prusse, présente matière à des observations peu con-

solantes. Au dire de ce ministre de l'Impératrice, il semblerait qu'on s'attendrait à ce que ce fût de notre part que se fissent les plus grands efforts, ce qui supposerait qu'on eût oublié que c'est nous qui depuis quatre ans soutenons seuls le fardeau de la guerre contre les régicides, sous la promesse expresse et solennelle que notre intime alliée se chargerait de son côté de la défense de tous les intérêts de l'alliance vis-à-vis de la cour de Berlin. Il est donc évident que, dans la supposition d'une guerre contre la Prusse, nous ne saurions principalement faire autre chose que de menacer, d'inquiéter les frontières de la Prusse, d'occuper par conséquent une bonne partie de ses troupes, pendant que c'est sans contredit à la Russie, qui peut disposer de toutes ses forces, qui n'a pas encore jusqu'ici partagé les sacrifices de la guerre contre la France, à frapper les grands coups. Si nous n'avions pas de certitude que la Russie remplirait à cet égard toute notre attente, il ne nous resterait dans le cas de la nécessité prochaine d'une guerre avec la cour de Berlin d'autre partie à prendre que de finir celle si désastreuse contre la France, à quelque prix que ce soit, pour tourner tous nos moyens contre la Prusse. Il est remis à la sagesse de V. E. de faire de cette explication tel usage qu'Elle jugera à propos selon le temps et les circonstances.

334. L. COBENZL AN THUGUT.

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 30 septembre 1795 n. st.

A. Par mon apostille n° 5 de mon expédition du 9 septembre, j'ai eu l'honneur d'informer V. E. de la manière dont on envisageait ici le projet de déclaration envoyé par l'Angleterre. Immédiatement après le départ des courriers relatifs aux affaires de Pologne, les ministres de l'Impératrice ont eu ordre de mettre la dernière main à cette besogne. On a relevé comme de raison ici la longueur et l'inutilité de la marche proposée par le cabinet de St-James, moyennant laquelle on conviendrait d'un même jour, pour signer à la fois cet acte à Vienne, Pétersbourg et Londres. L'Impératrice a trouvé plus simple d'y procéder ici, sans perte de temps.

B. En conséquence, il nous a été proposé, à Mr. le chevalier de Whitworth et à moi, de nous charger de la signature conjointement avec les ministres de S. M. l'Impératrice. J'y ai opposé d'abord que je n'étais muni d'aucun plein pouvoir à cet égard. Il m'a été répondu que, comme les actes devaient être ratifiés par les cours respectives, les pleins pouvoirs n'étaient pas nécessaires, et il suffisait de l'autorisation générale que nous donnait la connaissance que nous avions des intentions de nos maîtres. Mr. le chevalier de Whitworth s'est déclaré sur le champ prêt à signer, quoique ce fût sa cour qui eût proposé une marche différente.

V. E. avait daigné me mander, en date du 16 juillet, que S. M. l'Empereur consentait à donner les mains à l'acte par lequel on conviendrait que les deux traités conclus par l'Angleterre avec les deux cours impériales seraient censés fonder désormais un système de triple-alliance et d'union indissoluble entre les trois cours, et Elle y a ajouté,

en date du 8 août, que S. M. non-seulement continuait d'approuver, mais désirait même vivement la plus prompte exécution du projet de former de l'alliance des deux cours impériales avec la Grande-Bretagne un système complet d'union indissoluble entre les trois cours, en consentant, si l'on y insistait ici, que Pétersbourg soit choisi pour mettre la dernière main à cet ouvrage. C'était de notre part que venait la proposition, adoptée ensuite par les deux autres cours, d'employer la forme de notes ministérielles. D'après cela, je me suis cru autorisé d'adhérer à la demande des ministres russes. L'acte ne devant au reste contenir aucune nouvelle stipulation, mais seulement confirmer et réunir celles qui existent déjà, il ne s'agissait plus que d'apporter la plus grande attention à éviter soigneusement tout ce qui aurait pu donner atteinte à la préséance de notre auguste maître et établir l'alternative à laquelle prétend si injustement la Russie.

C. Tel est le but auquel il me paraît que l'on a atteint, par la manière dont les trois déclarations ont été libellées. Mr. de Markow, chargé plus particulièrement d'en traiter avec nous, a demandé que l'on substituât aux mots de „l'alliance stricte et défensive" ceux de „liens de la même nature"; il a ajouté ceux: „de les réunir en un système commun de triple-alliance", ainsi que: „pour autant qu'ils sont conformes à ceux qui sont stipulés dans ses traités particuliers avec chacun d'eux". La fin a été rédigée de manière à y énoncer l'échange futur des ratifications. Nous avons cru sans aucune difficulté pouvoir nous prêter à ces légers changements; dans la déclaration de l'Angleterre, on a observé l'ordre des dates dans l'énoncé de ses traités avec les deux cours impériales.

D. Les trois déclarations étaient déjà prêtes et nous étions au moment de procéder à la signature, lorsque le courrier Milder, arrivé ici le 22 de ce mois, m'a apporté les ordres de V. E. du 6. Leur contenu m'a confirmé dans l'opinion que je pouvais sans difficulté aucune procéder à la conclusion de la besogne dont nous nous occupions; seulement, d'après l'observation contenue dans l'apostille de V. E. au comte de Starhemberg du 26 août, j'ai cru devoir demander que l'on ajoute, dans les déclarations à échanger entre nous et la Russie, l'énoncé de tous les trois traités, tel qu'il était déjà dans celle de l'Angleterre. Les actes étant déjà approuvés par S. M. l'Impératrice, ce changement, quelque peu considérable qu'il soit, a retardé de quelques jours la signature. Il a cependant été admis sans aucune difficulté, au moyen des mots: „qui de son côté a conclu avec S. M. Britannique un pareil traité d'alliance signé à etc."

E. Tout étant arrangé, nous nous sommes assemblés le 28 de ce mois chez Mr. le comte d'Ostermann avec Mr. le comte de Besborodko, Mr. de Markow et Mr. le chevalier de Whitworth. Après avoir fait lecture des déclarations, nous les avons signées et échangées entre nous. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à V. E. les actes originaux qui m'ont été remis et par les ministres de l'Impératrice et par celui d'Angleterre, ainsi que la copie de celle que je leur ai donnée en double absolument de même teneur. La communication officielle des deux traités des cours

impériales avec l'Angleterre ayant déjà été faite depuis long-temps, il ne restait plus qu'à y ajouter celle du traité subsistant entre l'Empereur et l'Impératrice que Mr. de Whitworth avait demandé. D'après ce qui avait été concerté d'avance entre les ministres de l'Impératrice et moi, nous remîmes, chacun de notre côté, à celui d'Angleterre une copie du traité signé le 14/3 juillet 1792; nous y ajoutâmes l'article séparé, concernant le Holstein et l'article secret qui détermine les subsides à substituer aux secours de troupes, en cas d'attaque éloignée, qui nous a paru d'autant plus nécessaire à communiquer que c'est précisément celui qu'on met à exécution dans ce moment-ci. Quant aux stipulations de cette date qui concernent la Pologne, elles sont devenues de nulle valeur; il s'entend de soi-même que l'article secret qui regarde la guerre de Turquie n'était pas fait pour être communiqué. J'ai vu, par les ordres que V. E. avait envoyés à Mr. le comte de Starhemberg, qu'Elle l'avait autorisé à une communication semblable.

C'est ainsi que les trois différents traités qui unissent les deux cours impériales et celle d'Angleterre ont été consolidés dans un système de triple-alliance. Ce n'est à la vérité qu'une simple affaire de forme, qui n'ajoute rien aux stipulations déjà arrêtées; mais dans le moment actuel, il ne laisse pas de résulter un bon effet de ce nouveau témoignage de l'intime union des trois cours dont celle de Berlin est exclue, quoiqu'elle soit également alliée à chacune d'elles. Je désire ardemment qu'aussi dans cette occasion la conduite que j'ai tenue ait le bonheur d'être honorée de l'approbation de notre auguste maître.

F. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà eu l'honneur de dire à V. E. sur l'article des présents, sinon de lui rendre compte de la manière dont il m'a été répondu ici sur les tentatives que j'ai faites, pour nous en dispenser. J'ai plus d'une fois représenté à Markow combien leur fréquence devenait onéreuse aux finances de nos maîtres respectifs. Comme il est aussi du nombre de ceux qui, malgré les dons énormes de l'Impératrice, se trouvent trop peu récompensés comparativement aux grâces accordées en même temps à d'autres, il ne m'a jamais répondu que par des plaintes sur la mauvaise distribution que, selon lui, on en faisait ici, en ajoutant qu'il fallait bien se garder d'après cela de dispenser les souverains de ce qui était légitimement dû par eux. J'ai chargé le baron de Seddeler de sonder le terrain auprès du comte d'Ostermann, avec lequel il a demeuré tout l'été à la campagne; tout ce qu'il a pu arracher avec assez de peine, c'est qu'on pourrait peut-être se borner cette fois-ci aux présents pécuniaires d'usage, sans y joindre ceux en bijoux, mais que, si la réponse de la Prusse nous mettait dans le cas de terminer définitivement l'affaire de Pologne, un évènement qui assurait à nos maîtres des acquisitions si importantes valait bien la peine qu'ils satisfassent à ce qui est usité pour les présents tant en bijoux qu'en argent. Encore, le comte d'Ostermann, en suggérant cette idée, a beaucoup insisté à ce qu'il ne soit pas nommé, de peur que ses collègues ne lui en sachent mauvais gré. Il est encore nécessaire de savoir que, lors de la première convention entre la Russie et l'Angleterre, signée à Londres, S. M. Britannique s'étant bornée aux

présents d'usage envers le comte de Woronzow, seul plénipotentiaire russe, les ministres de l'Impératrice ont témoigné la plus grande humeur de n'y avoir pas été compris. Tels sont les faits dont je crois devoir rendre compte avec exactitude; il dépendra d'après cela de notre auguste cour de prendre le parti qui sera trouvé le plus analogue au bien du service.

Le ministre d'Angleterre m'a demandé, si je me proposais de faire quelques représentations à ma cour sur l'article des présents, auxquels il voyait bien que l'on s'attendait ici. Ne pouvant pas savoir quelles seront à ce sujet les déterminations de S. M., je lui ai répondu que ce n'était pas à moi à en faire mention, et que je devais attendre ce qui serait décidé à Vienne à cet égard. Je sais qu'il propose à sa cour de se conformer entièrement à l'exemple que donnera la nôtre. Comme il expédie un courrier à Londres, porteur des actes que nous venons d'échanger, j'en ai profité pour adresser à Mr. le comte de Starhemberg la lettre ci-jointe en copie. Je dois encore ajouter que, le jour de la signature des trois déclarations, le Sieur Koch s'est adressé au secrétaire de Mr. de Whitworth, pour s'informer auprès de lui de l'intention des deux cours, en lui insinuant qu'ici on se proposait de remplir ce qui était d'usage à cet égard.

---

335. L. COBENZL AN THUGUT.

(Apostille 5.)

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 30 septembre 1795 n. st.

A. Mr. de Markow m'a dit, par ordre exprès de l'Impératrice, qu'il ne pouvait me cacher que S. M. I. avait vu avec peine, par la communication dont j'avais été chargé, qu'on a conçu chez nous l'idée de faire passer la couronne de France au comte d'Artois ou au duc d'Angoulême, en en privant le légitime héritier, qu'il devait me prier de représenter fortement à ma cour que, surtout dans les circonstances critiques du moment, la moindre chose qui pourrait percer dans le public d'un tel projet produirait des effets pernicieux, que c'était l'époque où il était plus important que jamais de maintenir intact le principe incontestable que, les souverains ne tenant leur couronne que de Dieu, leurs droits étaient imprescriptibles, et que rien au monde ne pouvait les en dépouiller, que le choix qu'on voudrait faire, même parmi la maison royale, d'un autre prince que celui que sa naissance y appelle, serait déjà une atteinte à l'hérédité du trône qui confirmerait encore plus les peuples dans l'idée que les révolutionnaires ne cherchent que trop à établir qu'il est possible de dévier de l'ordre de succession établi.

B. J'ai répondu à Mr. de Markow que ce qui m'avait été écrit à ce sujet n'était autre chose qu'une idée jetée en avant dans l'intimité de la confiance qui unissait les deux cours impériales et qui permettait de se concerter mutuellement sur tout ce qu'on peut imaginer d'utile, qu'il ne pouvait me nier d'un autre côté que le rétablissement de la monarchie en France tenait essentiellement à l'opinion que le prince destiné à occuper le trône saurait donner de ses qualités personnelles, et que malheureusement il s'en fallait beaucoup que le comte de Pro-

vence eût inspiré la confiance propre à lui former un parti dans l'intérieur, que ses droits étaient sans doute incontestables et que l'Empereur, loin de les lui disputer, avait fait et continuerait encore aussi longtemps que possible tous les efforts imaginables pour le rétablir sur le trône, mais si on voyait que sa personne était un obstacle invincible au retour de la monarchie, il était pourtant permis aux puissances qui y sacrifiaient leurs trésors et la vie de leurs sujets, de tâcher de le déterminer de bon gré à céder des droits dont on ne pouvait lui procurer la jouissance à ses proches, qui étaient plus en état d'y parvenir, qu'il devait être indifférent aux cours de la coalition que ce fût l'un ou l'autre des princes de Bourbon qui restaurât la monarchie, pourvu que l'anarchie cesse et que le trône fût rétabli. Mr. de Markow voulut me soutenir que la constitution française n'admettait point d'abdication, mais je lui prouvai que, quoiqu'il n'y en ait point d'exemple, il n'y avait aucune loi qui empêchât le roi de France d'exécuter ce qu'avait fait Charles Quint, la reine Christine, Victor Amadée et tant d'autres qui, descendant volontairement d'un trône dont ils étaient tranquilles possesseurs, avaient fait un sacrifice bien autre que celui qu'on demanderait à Monsieur. Mr. de Markow me dit que jamais on ne déterminerait Louis XVIII à céder volontairement ses droits, qu'il faudrait donc y employer la contrainte, et qu'il me laissait à juger l'effet qui pouvait en résulter, qu'il était sans doute indifférent que l'un ou l'autre des princes de Bourbon occupât le trône, mais que ce qui ne l'était pas, c'était qu'il restât entre les mains de celui auquel il appartient légitimement par les droits de sa naissance, que l'Impératrice avait une répugnance insurmontable à dévier de ce principe qu'il lui paraissait plus important que jamais de maintenir dans sa pureté.

A cette occasion, Mr. de Markow me répéta de nouveau que c'était, parce qu'on avait vacillé sur les principes et qu'on n'avait pas agi systématiquement dans cette guerre, que peut-être les choses avaient si mal tourné, qu'on s'était obstiné à vouloir la considérer comme guerre de puissance à puissance, qu'il aurait fallu au contraire prouver et soutenir en toute occasion que l'Autriche ne faisait pas la guerre à la France, mais pour la France et pour la délivrer du joug que lui imposait une horde de scélérats, que rien n'était plus juste que de se dédommager aux dépens de la France des frais énormes de cette guerre, que l'Impératrice, loin de nous rien contester à cet égard, nous avait même promis de contribuer aux acquisitions que nous méditions, en tout ce qui pouvait dépendre d'elle, qu'il était sans doute de notre intérêt, de celui de l'Angleterre et même de la Russie qu'en même temps que la monarchie française serait rétablie, son ancienne puissance fût diminuée, mais que ce n'était pas en affichant nos projets à cet égard que nous en avions assuré la réussite, que tout au contraire, en entrant en France au nom du roi, en prenant les places et les provinces au nom du roi, en ne parlant et n'agissant qu'au nom du roi, en défendant à nos généraux toute correspondance avec les généraux rebelles, en oubliant même le sort de nos prisonniers et traitant moins bien les révoltés qui tombaient entre nos mains, nous serions entrés

plus aisément en possession de tout ce que nous voulions avoir, qu'une fois nous y trouvant bien établis, nous aurions eu tous les droits possibles d'exiger, conjointement avec les autres puissances de la coalition, du roi que nous aurions mis sur le trône tous les dédommagements qui pouvaient être à notre convenance, et de lui prescrire irrévocablement en quoi ces dédommagements devaient consister, que, par les difficultés que nous avions faites de reconnaître le Régent, nous avions affaibli le parti royaliste en France, qui voyait toujours en nous non une puissance travaillant à remettre le roi sur le trône, mais un ennemi occupé uniquement à s'agrandir aux dépens de la France, que le roi de Prusse, en refusant cette reconnaissance par des motifs bien différents des nôtres, avait eu au moins l'adresse d'en rejeter la faute sur nous, parce qu'il avait toujours témoigné vouloir reconnaître le régent, dès que la cour de Vienne en ferait autant; qu'on concevait encore moins les difficultés que nous faisions à l'égard de Louis XVIII, qu'en premier lieu, si S. M. l'Empereur, dans sa qualité de chef de l'Empire germanique, croyait ne pouvoir le reconnaître, rien ne l'en empêchait comme souverain de la monarchie autrichienne, d'autant plus que nous avions annoncé plusieurs fois que, si même la paix de l'Empire avait lieu, le roi d'Hongrie et de Bohème n'en continuerait pas moins la guerre, qu'il aurait été au reste très-aisé de prouver géométriquement aux princes de l'Empire l'impossibilité d'obtenir la paix autrement que par les sacrifices les plus douloureux, que c'était là le langage que les ministres de l'Impératrice dans l'Empire n'avaient cessé de tenir par-tout et notamment aux cours de Wurtemberg et de Bade, quoiqu'on lui proche les sentiments de ces cours à cet égard, que nous prétendions que la cour de Berlin nous représentait aux princes et états de l'Empire comme le plus grand obstacle à la paix, que cela pourrait être vrai auprès de quelques-uns des plus intimidés, mais que le ministère prussien, vrai caméléon, en avait peut-être épouvanté un plus grand nombre, en soutenant que nous étions toujours en négociation secrète et prêts à conclure nous-mêmes la paix, en sacrifiant les intérêts de l'Empire au désir de récupérer nos provinces, ce qui n'aurait pas pu avoir lieu, si nous avions eu une conduite plus prononcée.

Je répondis à Mr. de Markow que tout le plan qu'il me traçait, aurait été aussi glorieux qu'utile, si tous les coalisés avaient agi d'aussi bonne foi que nous et assuré par-là le succès de l'entreprise, qu'il le serait derechef, lorsque l'Impératrice voudrait bien nous donner les secours effectifs qu'elle avait promis, mais qu'on ne voulait jamais considérer ici l'extrême différence de la position où nous nous trouvions, trahis, abandonnés de tout côté, perdant des provinces, d'avec celle qui nous permettrait de tenir le langage et la conduite qu'on proposait; je lui rappelai que, loin d'afficher un désir prématuré de faire des conquêtes en France, nous avions travaillé aussi long-temps que possible à effectuer que personne ne fît d'acquisition, mais que la cupidité prussienne avait renversé ce plan et Frédéric Guillaume refusé de marcher sans être sûr d'un dédommagement, non pécuniaire, mais territorial, que, forcés d'articuler ce que nous voulions, nous avions pensé à

l'échange de Bavière, précisément pour pouvoir nous dispenser de toute conquête sur la France, mais que la retraite de Champagne, premier effet de la trahison prussienne, ayant entraînée la perte des Pays-bas, cet échange était devenu impossible, que le roi de Prusse ayant forcé la main aux deux cours impériales sur le partage de la Pologne, ce n'avait été que sur les obstacles que nous avions éprouvés d'y avoir part que nous avions été contraints de revenir à l'idée des conquêtes à faire sur la France, qui était bien de toutes les acquisitions possibles pour nous celle qui était le moins à notre convenance, que de son côté l'Angleterre, pour s'assurer d'autant plus que nous renoncions à l'échange de la Bavière, avait mis comme condition sine qua non de sa coopération que les places que l'on prendrait sur les Français le serait au nom de l'Empereur, que, quant à la reconnaissance du Régent, nous nous étions également déclaré prêts à y donner les mains, si toutes les puissances de la coalition voulaient en faire autant, mais que ni l'Angleterre, ni le roi de Sardaigne, ni même l'Espagne n'avait voulu en entendre parler, et que nous avons cru qu'une reconnaissance partielle faite par les deux seuls cours impériales ne pouvait pas produire l'effet qui ne pouvait être espéré que d'un assentiment général, que l'Empereur était bien sincèrement intentionné de rester fidèle à la coalition, même dans le cas où l'Empire ferait sa paix, mais qu'on ne pouvait pas trouver étrange qu'il différât de précipiter, par une démarche qui dans le fond ne pouvait pas être d'un bien grand avantage, la scission entre le chef de l'Empire et ses membres, à laquelle le roi de Prusse travaillait avec tant d'acharnement; qu'il ne fallait jamais tenir de langage qu'on ne pût bien soutenir, que pour pouvoir faire reconnaître Louis XVIII, pour que cette reconnaissance n'entraîne aucun inconvénient en Empire, pour adopter le plan que l'Impératrice voulait tracer, il fallait à la coalition l'appui de 40 mille Russes; qu'on nous reprochait sans cesse des fautes qu'on prétendait que nous avions commises, mais qu'on ne voulait pas faire attention à la conduite des autres cours à notre égard, qu'un langage un peu plus énergique de la part de la Russie aurait peut-être prévenu la défection prussienne, celle de plusieurs princes d'Empire, où on continuait à être très-persuadé que l'Impératrice souhaite à la vérité la continuation de la guerre, mais qu'elle n'y interviendra jamais par des secours réels, que par conséquent il était de la dernière importance de procéder le plus tôt possible à une déclaration rassurante à ce sujet, en attendant que la fin des affaires de Pologne permît de la mettre en exécution.

Markow répliqua à cela: „L'Impératrice s'est prononcée de la manière la plus décidée sur les affaires de France: elle n'a jamais varié ni des principes ni de langage, elle n'a épargné ni les exhortations ni les instances, tant auprès du roi de Prusse, qu'auprès des états de l'Empire, pour les engager à persister dans les bons principes; elle n'a pas pu menacer Frédéric Guillaume de lui faire la guerre, s'il faisait la paix, elle n'a pu non plus annoncer son intention de faire marcher des troupes contre la France, puisque cette résolution est dépendante et de la fin des affaires de Pologne et des arrangements à

prendre avec l'Angleterre. L'Impératrice ne promet jamais que ce qu'elle est bien sûre de tenir." Markow censura bien plus vivement encore la conduite de l'Angleterre que la nôtre, la prodigalité avec laquelle elle dépensait, sans aucun fruit, le décousu de toutes ses mesures, il convint avec moi de toutes les fautes et de toutes les extravagances des princes et des Emigrés. J'en pris occasion, pour demander avec instance que l'Impératrice voulût bien éclairer Monsieur de ses conseils et le ramener à une conduite plus utile à la cause commune; j'appuyai sur le choix de Mr. de St-Priest. Mr. de Markow me montra quelque défiance de ses sentiments, relativement à ses anciennes liaisons avec Mr. de Necker; il me dit aussi qu'il n'avait pas trop envie de se mêler des affaires, et que tous ces Messieurs trouvaient plus commode de manger tranquillement les pensions qu'on leur donne, que de servir leur roi et leur patrie. J'observai que cette répugnance venait en grande partie de la conduite du roi et de ses alentours, ainsi que des obstacles que tout homme de mérite trouvait à opérer le bien, que c'était à l'Impératrice de faire cesser un ordre des choses si désavantageux, que les puissances coalisées et particulièrement S. M. I. avait bien le droit de dire à Monsieur: Vous vous servirez d'un tel homme et vous ferez tout ce que d'après mes instructions il vous dira. J'ai interpellé Mr. de Markow de me citer quelqu'un de plus propre à cet emploi que Mr. de St-Priest; comme il ne peut pas en trouver, il m'a promis d'appuyer auprès de l'Impératrice l'idée que nous avions suggérée à cet égard.

Tel est le récit exact de notre entretien dont j'ai cru devoir rendre un compte détaillé à V. E.

336. L. COBENZL AN THUGUT.

(Apostille 6.)

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 30 septembre 1795 n. st.

Après mon entretien avec Mr. de Markow dont je rends compte par mon apostille précédente, j'ai eu une conférence avec le comte d'Ostermann, dans laquelle il m'a tenu le même langage au nom de l'Impératrice et a reçu de moi les mêmes réponses.

Sur mes plaintes réitérées que l'Impératrice ne faisait rien pour nous dans la guerre de France, „voulez-vous", me dit le comte d'Ostermann, „laisser Cracovie au roi de Prusse? Alors nous pourrons dès-à-présent vous donner des troupes et des déclarations. Mais comme vous voulez le garder et que ce n'est que par nous que vous pouvez l'avoir, il ne faut donc pas nous distraire d'une besogne qui exige tous nos moyens. Vous savez que le roi de Prusse ne dispute rien à l'Impératrice de ce qui la concerne personnellement; ce n'est donc que pour vous seuls que se fait l'augmentation si considérable dans notre armée, à une époque où l'état de nos finances exigerait plutôt qu'elle fût diminuée. Vous ne pouvez donc pas dire que nous ne faisons rien pour vous". „J'ai rempli," ajouta le vice-chancelier, „auprès de Mr. l'ambassadeur de l'Empereur les ordres de l'Impératrice. Voulez-vous permettre que le comte d'Ostermann parle au comte de Cobenzl comme à un ami avec lequel il est accoutumé depuis 16 ans à la plus grande

confiance et dont il est sûr de n'être jamais compromis, ni à sa cour ni encore moins ici. Vous connaissez mon attachement à votre système, vous savez qu'il est dans mon sang que j'en ai hérité de feu mon père. Je ne donne pas dans beaucoup de chimères que l'on adopte ici si légèrement, mais en même temps vous connaissez l'Impératrice, vous savez combien il est impossible de la contredire. Elle est plus que jamais montée sur ses grands chevaux; pourquoi proposer des choses inutiles et qui ne peuvent produire que de l'humeur? Vous savez que nous ne pouvons et ne voulons rien faire dans l'affaire de France, avant que celle de Pologne ne soit terminée. Votre intérêt même l'exige; pourquoi donc demander toujours des déclarations qui ne peuvent avoir lieu que quand nous serons bien sûrs d'être en état de les faire suivre d'un corps de nos troupes? pourquoi proposer de faire passer la couronne au comte d'Artois ou au duc d'Angoulême, quand vous savez l'intérêt que prend l'Impératrice au légitime souverain, et qu'elle vous presse si vivement de le reconnaître." Au reste, le vice-chancelier censura la conduite de Monsieur et des Emigrés autant et plus que moi, il blâma le manifeste et le ton de menace qui y règne, en disant que ce serait au contraire à Louis XVIII à gagner le plus de partisans possibles en France que le roi aurait dû uniquement travailler, mais il ajouta que ce qu'il disait à cet égard était prêcher dans le désert, ce qu'il finit par ses plaintes ordinaires sur le crédit de ses deux collègues et surtout de Markow dont la faveur le choque encore bien plus que celle du comte de Besborodko. De mon côté, je lui ai fait les plus fortes instances sur ce qu'au moins l'Impératrice voulût bien ne pas différer les démarches nécessaires auprès de Monsieur, pour qu'il adopte une conduite plus analogue aux intérêts et au but de la coalition. J'ai ajouté que, puisque on ne nous cachait pas à nous les fautes que l'on croyait que nous commettions, à bien plus forte raison avait-on droit d'exiger de Monsieur qu'il ne s'écarte en rien des principes que pouvait lui prescrire l'Impératrice, et pour cela qu'il n'accorde sa confiance qu'à ceux qui lui seraient indiqués d'ici, en renvoyant toutes les mauvaises têtes qui l'environnent. Il m'a paru nécessaire que V. E. fût informée avec exactitude de la manière dont le comte d'Ostermann s'est expliqué vis-à-vis de moi, quelque promesse que j'aie dû lui faire de ne pas le compromettre.

337. L. COBENZL AN THUGUT.

(Apostille 11.)

(Orig.) St.-Pétersbourg, le 30 septembre 1795 n. st.

Mr. le comte Choiseul-Gouffier ci-devant ambassadeur de France à Constantinople vient de recevoir de Mr. le maréchal de Castries l'avis préalable que Monsieur le destine à remplacer à Vienne Mr. le duc de Polignac, lorsque celui-ci se rendra au nouvel établissement que S. M. l'Impératrice a bien voulu lui accorder en Crimée. Mr. le comte de Choiseul, qui vit tranquillement ici d'une pension que lui fait la cour de Russie, ne quitte pas volontiers le repos dont il jouit pour une commission dont il ne se dissimule pas les désagrements, vu la con-

duite de son nouveau maître, de tous les Emigrés en général, ainsi que la malheureuse tournure qu'ont prise les affaires. Il a cru devoir consulter l'Impératrice elle-même sur le parti qu'il avait à prendre dans cette occasion, qui pourrait même augmenter les dangers de son épouse et de ses filles qui se trouvent encore en France. On lui a fait sentir en réponse qu'il ne conviendrait pas qu'il eût l'air d'abandonner le service de son légitime souverain, en refusant ce dont on voulait le charger. Son intention, en l'acceptant, est au moins de ne pas y mettre la même publicité que le duc de Polignac, et de faire en sorte, s'il est possible, que l'on ignore dans le public le rôle dont il s'est chargé; c'est pour y mettre d'autant plus de secret qu'il sollicite dans ce moment-ci d'entrer au service de Russie avec un titre quelconque, ce qu'il représente comme une sûreté de plus contre les malheurs qui pourraient en résulter pour sa famille en France.

Je ne puis refuser à Mr. le comte de Choiseul le témoignage que de tout ce que j'ai vu des Français depuis la révolution, c'est celui qui m'a paru avoir les idées les plus justes sur tout ce qui la concerne, et sur la mauvaise conduite des princes et des Emigrés; loin d'être du nombre de ces enthousiastes qui, malgré le malheureux état des choses, ne cessent d'appuyer sur le rétablissement absolu de la monarchie dans tout son ancien état, son opinion, mais qu'il n'a pas trop osé manifester ici, est que, comme la révolution ne s'est opérée que par dégrés, la contre-révolution, si elle pouvait jamais avoir lieu, devrait suivre la même marche, que ce serait déjà beaucoup gagner que de remettre un roi de France sur le trône d'une manière quelconque, qu'une fois rétabli dans l'héritage de ses pères, c'était à lui et à ses ministres, s'ils étaient habiles, à faire disparaître progressivement les entraves qu'on lui aurait imposées.

Je crois que, s'il faut déjà avoir à Vienne un agent quelconque de Monsieur, le comte de Choiseul-Gouffier est sans contredit le plus raisonnable de ceux sur lesquels le choix pourrait tomber, dont on a à attendre dans toute occasion la conduite la plus mesurée, et qui sera le plus propre à faire entendre raison à son maître, si la chose est possible. Il a toujours été fort considéré par l'Impératrice, et traité par S. M. I. avec la plus grande distinction.

INHALTS-VERZEICHNISS.

Stückzahl		Seite
1.	**Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 3 octobre 1794 n. st. . . . Russische Einwendungen gegen die österreichischen Ansprüche auf polnische Gebiete.	1
2.	**L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 7 octobre 1794 n. st. . . Russland besteht auf dem rechten Ufer des Bug als Grenze, ist aber bereit, Oesterreich die Palatinate Krakau, Sendomir, Lublin, einen Theil von Chelm und den zwischen Weichsel und Bug gelegenen Theil von Masovien, Podlachien und Brzésć zuzugestehen. Cobenzl beharrt einstweilen auf der Karte Nr. 1 und hat Tauentzien mitgetheilt, dass er die Vollmachten zum Abschlusse erhalten habe.	2
3.	**Prinz Reuss an das preussische Ministerium.** 9. October 1794 . .	2
4.	**L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 10 octobre 1794 n. st. . . Beginn der russisch-preussischen Verhandlungen über Polen.	3
5.	**Der Kaiser an Wallis.** 11. October [1794] . . . . . Auftrag an Herzog Albert von Sachsen-Teschen, das Anerbieten der Verleihung preussischer Orden an österreichische Officiere womöglich abzulehnen.	3
6.	**Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 11 octobre 1794 . . . . . Ueber die Verhandlungen mit Spencer und Grenville.	4
7.	**Das preussische Ministerium an den Fürsten Reuss.** Berlin, den 14. October 1794	6
8.	**Thugut an Lehrbach.** Wien, den 20. October 1794 . . . . . Umtriebe des französischen Emissärs Probst in Nürnberg und Augsburg. Was zu geschehen hat, um sich seiner Person zu bemächtigen und seine Anhänger zu beobachten. Weshalb hievon weder der preussische noch der kurpfälzische Hof zu verständigen ist.	6
9.	**Starhemberg an Thugut.** Londres, le 24 octobre 1794 . . . . . Spencer und Grenville waren erfreut über die Aufnahme, die sie in Wien gefunden, und über die günstige Stimmung des dortigen Hofes. Der Staatssecretär wünscht, dass Starhemberg bevollmächtigt werde, die von jenen Beiden begonnenen Verhandlungen in London fortzuführen.	10
10.	**Thugut an Starhemberg.** Vienne, le [24] octobre 1794 . . . . . Ueber die unerwartete Einstellung der Geldhilfe und über den Rückzug Clerfayt's, der neuerdings beauftragt wird, sich ins Einvernehmen mit der englischen Armee zu setzen und womöglich ein Corps nach dem Niederrhein zu detachiren, um im Verein mit den Engländern Holland zu decken. Der Kaiser erwartet, dass England und Holland die Verpflegung dieses Corps übernehmen werden, zu welchem Behufe Graf Westphalen sich mit Starhemberg ins Einvernehmen setzen wird.	10

Stückzahl Seite

11. **Pelser an Thugut.** La Haye, ce 24 octobre 1794 13
Friedenssehnsucht der Holländer. Fagel ist nach London gereist, um dieser Stimmung Ausdruck zu geben, falls England nicht Truppen bewilligt und ein Anlehen garantirt. Feindliche Gesinnung gegen Oesterreich, dem man die Absicht des bairischen Austausches neuerdings unterschiebt. — P. S. Geheimer Beschluss der Generalstaaten, eventuell Friedensverhandlungen mit Frankreich anzuknüpfen.

12. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 2 novembre 1794 13
Was man in Wien von den geheimen preussisch-französischen Friedensverhandlungen in Erfahrung gebracht hat. Hievon ist der russische Hof zu benachrichtigen und ist derselbe zu bewegen, die energische Fortsetzung des Krieges gegen Frankreich zur Bedingung der neuen Theilung Polens zu machen. Zugleich ist es nothwendig, zur Klarheit darüber zu gelangen, ob die Kaiserin das Ende oder die Fortsetzung des Krieges wünscht und welches die Mittel sind, die nach ihrer Ansicht zum Frieden führen oder die Fortsetzung des Krieges ermöglichen würden.

13. **Pelser an Thugut.** La Haye, le 4 novembre 1794 15
Beschlüsse auf der Conferenz zu Arnheim. Angesichts der ersehnten Hilfeleistung erklären sich die Generalstaaten zu Allem bereit, uneingedenk der Unmöglichkeit, in der sie sich nur zu bald befinden werden, den übernommenen Verpflichtungen nachzukommen. Ihre finanzielle Bedrängniss weist sie an England, das in Folge dessen die Verpflegung des Corps Werneck allein werde übernehmen müssen, dafür aber nur Undank ernte. — Der Herzog von Braunschweig.

14. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 4 novembre 1794 n. st. . 17
Antwort Ostermann's auf die Eröffnung Tauentzien's, betreffend die Abberufung der preussischen Truppen vom französischen Kriegsschauplatze. Zwischen dem preussischen und dem hiesigen Ministerium soll über die Theilung Polens noch nicht umständlich verhandelt worden sein. Das Gerücht, zwei preussische Abgeordnete seien nach Paris abgegangen, wird desavouirt. Dagegen sollen sich zwei holländische dahin begeben haben.

15. **König Ferdinand von Sicilien an Kaiser Franz II.** Caserta, 5. Novembre 1794 18
Ueber die Sendung Rosenberg's nach Toscana und die Verhandlungen des dortigen Hofes mit Frankreich.

16. **Thugut an den H.-Kr.-R.-Pr. Wallis.** 5. November 1794 19
Wie Harnoncourt das Ansinnen, die nach Abzug der preussischen Truppen von ihm besetzten Theile des Sendomirer Palatinats den letzteren neuerdings einzuräumen, zu beantworten habe.

17. **Kaiserliche Resolution auf einen Vortrag des Directoriums in Creditsachen.** 7. November 1794 21
Ueber die Finanzlage des Reiches.

18. **Fürst Rosenberg an den Kaiser.** Florence, le 8 novembre 1794 . 22
Ankunft in Florenz; erste Unterredung mit Manfredini und dem Grossherzog.

19. **Grossherzog Ferdinand von Toscana an den Kaiser.** Florenz, den 8. November 1794 24
Rechtfertigung seines bisherigen Benehmens.

20. **Pelser an Thugut.** La Haye, le 11 novembre 1794 24
Fall von Maestricht; Räumung von Nimwegen. — Rückzug Yorks. — Muthmassliche weitere Absichten desselben. — Alles drängt zum Frieden.

21. **Preussische Note.** Berlin, den 13. November 1794 26

22. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 13 novembre 1794 26

23. **Erzherzog Ferdinand von Mailand an den Kaiser.** Le 15 novembre 1794 26
Der König von Neapel spricht die Befürchtung aus, er werde gezwungen sein, seine Truppen aus der Lombardei abzuberufen. — Car-

Stückzahl Seite

letti in Genua. — Gerücht von französisch-sardinischen Friedensverhandlungen. Ein solcher Friede würde die Lombardei gefährden. Um dieser Gefahr zu begegnen, ist eine Truppenverstärkung erforderlich.

24. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 18. November 1794 27
Der preussische Hof desavouirt das Gerücht, dass er mit Frankreich in Friedensunterhandlungen stehe.

25. **Rosenberg an den Kaiser.** Florence, le 18 novembre 1794 27
Ueber den weiteren Verlauf seiner Mission bei dem Grossherzog.

26. **Hügel an den R.-V.-K. Colloredo.** Regensburg, den 19. November 1794 29
Besprechung mit Görz und Ompteda über das Verbot geheimer Verbindungen.

27. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 21 novembre 1794 32
Bitte um neue Weisungen. Man scheint unter den gegenwärtigen Umständen nicht abgeneigt, zuzugestehen, dass Oesterreich auf Belgien gegen ein anderes Entschädigungsobject verzichte.

28. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 22. November 1794 33
Ministerielle Erklärung: Der König habe in Folge der Einnahme von Warschau den vom Rhein abberufenen 20.000 Mann Halt geboten und behalte sich weitere Verfügungen vor.

29. **Thugut an Reuss.** Wien, den 22. November 1794 33
Eröffnung Lucchesini's: Der König missbillige den von Kurmainz ohne Vorwissen des Kaisers unternommenen Schritt und die vorgeschlagene dänisch-schwedische Mediation, halte übrigens den Frieden für wünschenswerth und wünsche daher, sich mit dem Kaiser darüber vertraulich einzuvernehmen. Antwort: Der Kaiser beurtheile den Schritt des Kurfürsten von Mainz und die vorgeschlagene Mediation ebenso, halte den Frieden gleichfalls für wünschenswerth, könne sich aber in Verhandlungen über den Gegenstand nicht ohne vorausgehende Rücksprache mit den verbündeten Mächten einlassen.

30. **Erzherzog Ferdinand an den Kaiser.** Le 24 novembre 1794 . . . 35
Die von dem Kaiser angeordnete Conferenz mit dem sardinischen Hofe, unter Intervention des englischen, eventuell auch eines neapolitanischen Vertreters kann für dieses Jahr kein Unternehmen mehr ins Auge fassen, da die Truppen bereits in die Winterquartiere abgerückt sind. Anfrage bezüglich der auf der Conferenz hinsichtlich der nächsten Campagne zu machenden Eröffnungen.

31. **Grenville an Starhemberg.** A Downing-Street, ce 25 novembre 1794 38
Antwort auf die Mittheilung über das Verhalten Oesterreichs zu den zu Regensburg gemachten Friedensvorschlägen. Der Kaiser möge letztere mit allen Mitteln zu vereiteln trachten.

32. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 28 novembre 1794 39
Die Holländer haben bei den Conventscommissären um Frieden nachgesucht. Falls die Holländer von der allgemeinen Sache abtrünnig würden, empfiehlt das englische Ministerium den Kriegsschauplatz zu verlegen, um in Italien die Niederlande zurückzugewinnen.

33. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 28 novembre 1794 n. st. 39
Aus Anlass der Anzeige des spanischen Ministers, dass seine Regierung den Regenten anerkannt habe, wünscht die Kaiserin das Gleiche von Oesterreich und Preussen. — Cobenzl ist der von preussischer Seite ausgestreuten Verleumdung, als unterhandle Oesterreich mit Frankreich, entgegengetreten. — Aeusserung der Kaiserin über diesen Punkt. — Von welchen Vorbedingungen die directe Theilnahme Russlands am französischen Kriege abhängig gemacht werde. — Romanzow ist beauftragt, die Absichten des Markgrafen von Baden und des Landgrafen von Hessen zu unterstützen.

34. **Thugut an L. Cobenzl.** Wien den 29. November 1794 43

35. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 30. November 1794 43
Einander bekämpfende Einflüsse auf den König.

36. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 1 décembre 1794 44

Stückzahl Seite

Beunruhigt durch eine Aeusserung Thugut's, hat der Prinz von Piemont den Grafen d'Hauteville beauftragt, Aufklärung über die Absichten des Kaisers bezüglich Italiens zu begehren.

37. **Thugut an den H.-Kr.-R.-P. Wallis.** Wien, den 2. December 1794 . 45
Harnoncourt hat, statt seinen Weisungen gemäss sich im Sendomir'schen auszubreiten, der Allerhöchsten Willensmeinung zuwider vielmehr auf die Besetzung Volhyniens das Hauptgewicht gelegt, woraus sich Reibungen mit Russland, einer Macht, die man auf jede Art cultiviren müsse, ergeben. Harnoncourt soll daher neuerdings auf seinen früheren Auftrag verwiesen werden und, mit Ausnahme von Dubno und Wlodimirz, Volhynien zu Gunsten der Russen räumen.

38. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 2 décembre 1794 . . . 47
Antwort Markow's auf die Anfrage, ob man Frieden schliessen oder den Krieg fortsetzen solle, auf den ausgesprochenen Wunsch, den König von Preussen zur Fortsetzung des französischen Krieges anzuspornen und bezüglich des verlangten Truppencorps gegen Frankreich.

39. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 4 décembre 1794 48
Indem man sich den Anschauungen der Kaiserin über die zweckmässigsten Mittel zur Bekämpfung der französischen Revolution anbequemt, ist man bereit, nicht nur in London auf eine Expedition nach der Vendée zu dringen, sondern auch in der Franche-Comté eine zweite Vendée zu schaffen, falls die Kaiserin sich entschliesst, zu diesem Zwecke ein russisches Corps zur Verfügung zu stellen, das mit dem Condé'schen und einem österreichischen Corps vereinigt, von Suwarow und Condé befehligt werden könnte.

40. **Pelser an Thugut.** La Haye, ce 5 décembre 1794 49
Verhandlungen eines holländischen Vertrauensmannes mit dem französischen Commissär La Combe. Die Propositionen der Generalstaaten enthalten die Behauptung, sie hofften, dass, wenn Frankreich mit ihnen Frieden schlösse, die anderen Mächte den gleichen Wunsch aussprechen würden. — Unmuth, den dies in England erregt hat.

41. **Eszterházy an Thugut.** Neapel, den 6. December 1794 50
Gespräch mit Acton, aus Anlass des Gerüchtes, Neapel unterhandle mit Frankreich über einen Separatfrieden.

42. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 9 décembre 1794 n. st. . 51
Russland erklärt, falls sich Preussen dem von der Kaiserin entworfenen Plane nicht füge, mit Oesterreich allein abschliessen zu wollen. Cobenzl hat dem zugestimmt.

43. **Erzherzog Ferdinand von Mailand an den Kaiser.** Le 10 décembre 1794 52
Ueberblick der geführten Correspondenz. — Die gegen Wallis erhobenen Anschuldigungen sind ungerecht. — Der Kaiser wird beschworen, von dem Gedanken, Italien seinem Schicksale überlassen zu wollen, abzustehen. — Bedeutung des Besitzes der Lombardie für den Kaiser.

44. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 12 décembre 1794 55
Boyd hat im Namen der englischen Kaufmannschaft Pitt die Versicherung gegeben, dass dieselbe sowohl den Rest der österreichischen Sechsmillionen-Anleihe, als auch das bevorstehende englische Anlehen von 24 Millionen übernehmen wolle.

45. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 12 décembre 1794 n. st. 56
Cobenzl hat versucht, dem üblen Eindrucke, den das Ausbleiben des Courriers verursacht, durch die Erklärung zu begegnen, dass er bereit sei, den Tractat zu unterzeichnen, wenn Preussen auf die von der Kaiserin vorgeschlagenen und vom Kaiser angenommenen Lose eingehe. Russische Erwiderung auf das in Folge der Weisung vom 2. November gestellte Ansuchen Cobenzl's. Preussischerseits wird die Uebergabe von Krakau an Oesterreich als unmöglich bezeichnet. Bevorstehende Conferenz über diesen Gegenstand. Man verspricht, russischerseits Oesterreichs Forderung unterstützen zu wollen. Frage Ostermann's: Was aber

Stückzahl Seite

dann, wenn Preussen sich beharrlich sträubt? Antwort Cobenzl's: Dann ist die Räumung Warschaus zu versagen. Ostermann beklagt sich darüber, dass übelgesinnte Polen in Oesterreich Zuflucht fänden.

46. **Pelser an Thugut.** La Haye, le 13 décembre 1794 58
Resolution der Generalstaaten, betreffend die Verpflegung der österreichischen Truppen.

47. **Protocole de la conférence des plénipotentiaires de S. M. I. avec S. Exc. Mr. l'ambassadeur comte Cobenzl** du 4/15 décembre 1794 60

48. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 16 décembre 1794 60
Die Garantie des österreichischen Anlehens wird vor das Parlament gebracht werden.

49. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 16. December 1794 60
Goltz im geheimen Auftrage nach Basel gesendet.

50. **Grossherzog Ferdinand von Toscana an den Kaiser.** Florenz, den 16. December 1794 60
Beweggründe, um derentwillen er einen Bevollmächtigten nach Paris gesendet habe.

51. **Fürst Rosenberg an den Kaiser.** Florence, le 16 décembre 1794 61
Stimmung des Grossherzogs. — Charakteristik Manfredini's. — P. S. Carletti ist nach Paris gesendet worden. Zweck dieser Sendung.

52. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 16 décembre 1794 n. st. . 63
Erste Conferenz mit den Bevollmächtigten der Kaiserin (15. December)

53. **Protocole de la conférence entre les plénipotentiaires de S. M. I. et le ministre de Prusse, comte de Tauentzien** du 5/16 décembre 1794 63

54. **Kageneck an Thugut.** Madrid, den 16. December 1794 64
Der Turiner Hof hat hier bedeuten lassen, das Wiener Cabinet habe sich in Friedensverhandlungen mit Frankreich eingelassen.

55. **Précis de l'entretien de l'ambassadeur comte de Cobenzl avec le ministre de Prusse, comte de Tauentzien** (17 décembre 1794) . 64

56. **König Ferdinand von Sicilien an Kaiser Franz.** Caserta, 17 décembre 1794 64
Beabsichtigte Truppensendung nach Toscana.

57. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 18 décembre 1794 65
Eden's Ankunft. — Uebersendet das Eden übergebene Ultimatum.
Beilage: **Ultimatum** 66
Der Kaiser verlangt von England die Garantie eines Anlehens von 40 Millionen Gulden unter näher bezeichneten Modalitäten. Dafür wird er mindestens 200.000 Mann auf den verschiedenen Kriegsschauplätzen, namentlich ein Corps von 30.000 Mann im Vereine mit den Seemächten zum Schutze Hollands verwenden. Fällt Holland ab, so werden 25.000 Mann Hessen und Hannovraner, im Solde Englands, zur österreichischen Armee in Deutschland stossen. Das zum Schutze Hollands bestimmte Corps wird von Holland verpflegt.

58. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 18 de décembre 1794 . . . 68
Instruction für Eden. Conditio sine qua non der englischen Garantie des österreichischen Anlehens.

59. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 18 décembre 1794 69
Bittet um schleunige Entscheidung wegen der bevorstehenden Parlamentseröffnung und der Gefahr, dass sonst das englische Anlehen abgesondert von dem österreichischen behandelt werden würde.

60. **Protocole de la conférence entre les plénipotentiaires de S. M. I. et le ministre de Prusse comte de Tauentzien** du 7/18 décembre 1794 70

61. **Protocole de la conférence des plénipotentiaires de S. M. I. avec l'ambassadeur de Vienne et le ministre de Prusse** du 8/19 décembre 1794 70

62. **Pelser an Thugut.** La Haye, ce 19 décembre 1794 70
Antwort des Convents auf das holländische Friedensangebot. Verhalten Englands zur Sache.

63. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 21 décembre 1794 71

Stückzahl Seite

Befremden über das Ansinnen, im gegenwärtigen Augenblicke den Regenten anzuerkennen, und darüber, dass man den preussischen Verdächtigungen, als unterhandle Oesterreich über einen Waffenstillstand, Gehör schenke. Uebersendung eines geheimen Preussen compromittirenden Schriftstückes.

64. **Reichsgutachten,** die Unterhandlung eines Friedens mit Frankreich betreffend, vom 22. December 1794 72

65. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 23. December 1794 72
Unterredung mit Haugwitz über den Zweck der Sendung des Grafen Goltz nach Paris.

66. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 26 décembre 1794 73
Jacobi ist beauftragt, gegen die Unterstellung, als sinne Preussen auf einen Separatfrieden, zu protestiren.

67. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 26 décembre 1794 n. st. . 73
Cobenzl räth, den Wünschen der Kaiserin, betreffend die Räumung Volhyniens, baldigst zu entsprechen.

68. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 28 décembre 1794 74
Ueber den Finanzzustand Sardiniens. — Besorgniss des Königs um die Zukunft.

69. **Acte d'accession de S. M. l'Empereur des Romains à la convention** du 23 janvier 1793. Fait a St.-Pétersbourg, le 23 décembre 1794 (3 janvier 1795) 75

70. **Acte d'acceptation** de LL. EE. les plénipotentiaires de S. M. l'Impératrice de l'acte d'accession de S. M. l'Empereur. Fait à St.-Pétersbourg, le 23 décembre 1794 (3 janvier 1795) 75

71. **Déclaration concernant le troisième partage de la Pologne.** Fait à St.-Pétersbourg, le 3 janvier 1795 (23 décembre 1794) 76

72. **Déclaration secrète concernant l'alliance entre la Russie et l'Autriche.** Fait à St.-Pétersbourg, le 3 janvier 1795 (23 décembre 1794) 76

73. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 4. Jänner 1795 76
Finanzlage Preussens. — Stimmungsbild in Bezug auf die Friedensangelegenheit.

74. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, ce 5 janvier 1795 79

75. **Thugut an L. Cobenzl.** Wien, den 7. Januar 1795 79
Die Pforte bietet ihre guten Dienste zur Aussöhnung Oesterreichs mit Frankreich an. Dieses Anerbieten scheint auf preussische Einflüsse zurückzuführen zu sein.

76. **Grossherzog Ferdinand von Toscana an den Kaiser.** Pisa, den 9. Januar 1795 81
Gang der Verhandlungen mit Frankreich. — Naillac.

77. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 10. Jänner 1795 81
Aufwartung bei dem Prinzen Heinrich und Gespräch mit Bischoffswerder. Wachsender Einfluss dieser Persönlichkeiten, welche die Haupttriebfedern der Friedensverhandlungen sind.

78. **Starhemberg an Thugut.** Londres, ce 11 janvier 1795 84
Besorgniss, dass man in Folge der letzten Berichte Eden's aus Wien die Garantie des Anleihens von sechs auf vier Millionen herabzumindern versuchen werde.

79. **Thugut an Degelmann.** Wien, den 14. Jänner 1795 85
Degelmann hat zu beobachten, ob das Benehmen des Grafen Goltz mit der jüngst abgegebenen Erklärung des Berliner Hofes übereinstimmt oder nicht. Wie er sich über die Friedenswünsche, die auf dem Reichstage geäussert worden seien, auszusprechen habe.

80. **Thugut an Reuss.** Wien, den 14. Januar 1795 85
Dönhoff-Affaire.

81. **Dietrichstein an Thugut.** Francfort sur le Mein, ce 15 janvier 1795 86
Blicke auf die österreichische Armee. — Lacy, Mack, Clerfayt.

82. **Starhemberg an Thugut.** Londres, ce 16 janvier 1795 88

Stückzahl Seite

Der Befehl an Walmoden, sich über Amersfort zurückzuziehen, ist von den hiesigen Ministern ausgegangen, die dabei von persönlichen, aber trotzdem für das allgemeine Beste wichtigen Gesichtspunkten geleitet wurden.

83. **Dietrichstein an Thugut.** Francfort, ce 18 janvier 1795 89
Prinz Louis von Preussen fühlt sich zurückgesetzt. — Brief desselben an den König von Preussen.

84. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 18 janvier 1795 89
Die Ankunft Goltz' in Basel belebt auch hier die Friedenshoffnungen von Neuem. Die sardinischen Agenten in der Schweiz sind beauftragt, die Neigungen Bacher's und Barthélemy's zu sondiren. — D'Erlach. — Maistre. — Graneri's Ausspruch: Man muss nicht der Paladin Englands sein, vielmehr dem Beispiele Preussens nachahmen. — Sein Gesinnungsgenosse ist der Cardinalerzbischof von Turin, der das Vertrauen des Prinzen von Piemont geniesst.

85. **Allerhöchstes Handschreiben** an den Grafen Kollowrat vom 20. Januar 1795, betreffend die englische Anleihe 90

86. **Degelmann an Thugut.** Basel, den 22. Januar 1795 92
Barthélemy wurde von einer Deputation des hiesigen Standes begrüsst. Dadurch wurde von letzterem die Anerkennung der französischen Republik ausgesprochen.

87. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 23 janvier 1795 92
Conferenz mit Pitt, der dem Parlamente statt der Garantie eines Sechs- blos jene eines Viermillionen-Anleihens für Oesterreich empfehlen will.

88. **Thugut an den Kaiser.** Wien, den 25. Januar 1795 93

89. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 25 janvier 1795 94

90. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 27 janvier 1795 94
Uebersendet demselben die in Wien Eden gemachte Erklärung und ersucht um Aufschluss über die Bedingungen, an die man ein Anlehen von 60 Millionen knüpfen wolle, da der Kaiser für den folgenden Feldzug sich zu keiner grösseren Truppenstellung als die bereits im Felde stehende Armee verpflichten könnte.

91. **Thugut an Reuss.** Wien, den 28. Januar 1795 95

92. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, den 30. Januar 1795 n. st. . 95
Rouvière ist mit der Antwort auf die von ihm in Betreff der polnischen Theilung nach Berlin überbrachten Depesche zurückgekehrt. Der König will sich zwar in die Ansprüche Russlands, nicht aber in jene Oesterreichs auf Krakau fügen. Das russisch-österreichische Uebereinkommen ist Tauentzien noch unbekannt.

93. **L. Cobenzl an den Kaiser.** St.-Pétersbourg, le 3 février 1795 n. st. . 95
Preussen will Oesterreich als Ersatz für Krakau auf Säcularisationen im Reiche verweisen. — Tauentzien's Unterredung mit Markow.

94. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 4. Februar 1795 96
Zweifel an der Beständigkeit der Gesinnungen des Prinzen von Preussen. Bischoffswerder ist unter diesen Umständen als eine schwache Stütze der österreichischen Interessen zu betrachten und schwer zugänglich. — Goltz und Lucchesini. — Schicksal der oranischen Familie. — P. S. Bischoffswerder wird schwer zu gewinnen sein.

95. **Kaiser Franz II. an Kaiserin Katharina.** Ce 4 février 1795 . . . 98

96. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, ce 4 février 1795 99

97. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 4 février 1795 99
Der König von Sardinien hat den Oberbefehl über seine Truppen dem General Colli übertragen.

98. **Kaiserliches Commissionsdecret an die allgemeine Reichsversammlung,** die Reichskriegsmaterie, besonders auch die Einleitung zu einem annehmbaren Frieden betreffend. Regensburg, den 10. Februar 1795 99

99. **Grossherzog Ferdinand von Toscana an den Kaiser.** Florenz, den 10. Hornung 1795 99
Sinnesänderung Englands. — Frankreich ist zum Frieden geneigt.

Stückzahl Seite

100. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 11. Februar 1795 99
Die neue Aufstellung der preussischen Armee und ihrer Verbündeten soll sich von Hanau über Marburg und Lippstadt bis Emden erstrecken. Zweck dieser Aufstellung und Wunsch des Berliner Hofes, sich hierüber mit Herzog Albrecht und Clerfayt zu verständigen. — Was dem Gesandten über die Baseler Friedensverhandlungen mitgetheilt worden ist. — Dönhoff-Affaire.

101. **Von dem Fürsten Reuss dem Berliner Hofe überreichte Note.** (14. Februar 1795) 102

102. **Dietrichstein an Thugut.** Francfort, le 17 février 1795 102
Unterhandlung mit dem „homme du sel" (Kalkreuth). — Prinz Hohenlohe; Plunkett und Seckendorf. — P. S. Möllendorff.

103. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 17 février 1795 n. st. . 103
Englisch-russische Verhandlungen. — Neuerliches Gespräch Tauentzien's mit Ostermann über die polnische Frage. — Tauentzien hat sich über die Unaufrichtigkeit des Wiener Hofes gegen den seinigen beklagt. Was Cobenzl auf diese Mittheilung Ostermann erwiderte.

104. **Degelmann an Thugut.** Bâle, le 18 février 1795 105
Der grossherzoglich toscanische Minister, heisst es, sei auch vom Wiener Hofe zu Neutralitätsverhandlungen mit dem Convent ermächtigt.

105. **Defensivallianz** zwischen Kaiserin Katharina II. von Russland und König Georg II. von Grossbritannien. Petersburg, 7./18. Februar 1795 105

106. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 23 février 1795 105
Oesterreich hat nicht nur keinen Antheil an der Sendung des Grossherzogs von Toscana nach Paris, sondern diesen Schritt entschieden missbilligt und sich bisher in keine Unterhandlungen irgend welcher Art mit Frankreich eingelassen. Freilich kann man für die Zukunft nicht gutstehen, falls es an schleuniger und ausgiebiger Hilfe fehlen sollte. — In der polnischen Sache hat man sich hier in keine Erörterungen mit dem Berliner Hofe eingelassen, da man wünscht, dass diese Angelegenheit lediglich unter den Auspicien der russischen Kaiserin abgeschlossen werde.

107. **Gresselsberg an Herzog Albrecht zu Sachsen-Teschen.** Basel, am 24. Februar 1794 105
Unterredung mit Bacher, welcher gegen die Freilassung der Conventsdeputirten La Marque, Quinette und Camus die entsprechende Rückgabe österreichischer Gefangener und ein Entgegenkommen in dem Rançonnirungsgeschäft in Aussicht stellt.

108. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 24 février 1795 107
Ueber das österreichische Anleihen.

109. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 24 février 1795 109
England will die Garantie von fünf Millionen nur gegen die Stellung von 250.000 Mann, jene von sechs Millionen nur gegen die Stellung von 300.000 Mann leisten.

110. **Thugut an Reuss.** Wien, den 25. Februar 1795 109
Reuss hat zu erklären, dass der Wiener Hof mit dem beantragten Truppenrevirement vollkommen einverstanden ist. Die von Seiten Frankreichs drohende Gefahr ist nur durch das einmüthige Zusammenstehen der alliirten Mächte abzuwenden. Was Preussen betrifft, so ist dies Ziel nur zu erreichen, wenn es gelingt, Lucchesini aus der Umgebung des Königs, besonders aber aus Wien zu entfernen und mit dem dortigen Hofe durch den Prinzen Heinrich und Bischoffswerder ein vertrauliches Einvernehmen herzustellen.

111. **Preussische Note an Reuss.** Berlin, den 26. Februar 1795 . . . 111

112. **Degelmann an Thugut.** Basel, den 26. Februar 1795 111
Degelmann ist unter Intervention des Baseler Bürgermeisters Burckhardt mit Bacher in Verbindung getreten.

113. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, ce 27 février 1795 n. st. . 111

Stückzahl Seite

Ankunft der Wiener Ratification. — Was die russischen Minister hierüber Tauentzien mitgetheilt haben. — Wie die Erklärung, dass Oesterreich sich eventuell genöthigt sehen könnte, Frieden zu schliessen, aufgenommen worden ist.

114. **Grossherzog Ferdinand von Toscana an den Kaiser.** Florenz, den 28. Hornung 1795 113

Ueber den Gang der Verhandlungen Carletti's. — Baron Staël in Paris.

115. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 5. März 1795 113

Hardenberg ist beauftragt, die durch den Tod des Grafen Goltz unterbrochenen Verhandlungen in Basel fortzuführen und bereits nach seinem Bestimmungsorte abgereist. Lucchesini hat Anlass zu einer neuen Spannung zwischen dem König einer- und dem Prinzen Heinrich und Bischoffswerder andererseits gegeben. Doch ist Letzterer nicht gerade in Ungnade gefallen. Die brandenburgische Partei ist unzufrieden darüber, dass die Mission nach Basel Hardenberg zugefallen ist. — Aeusserungen des Grafen Haugwitz. — Widersprechende Angaben über den Stand der Friedensverhandlungen in Basel.

116. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 5. März 1795 116

Besorgniss, Lucchesini habe Mittel gefunden, zu erfahren, was durch die k. k. Gesandten an ihre Behörden einberichtet wird.

117. **Harnoncourt an Mailath.** Lemberg, den 5. März 1795 116

Ueber die angeblichen Unruhen in Galizien und die dagegen zu ergreifenden Präventivmassregeln.

118. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 6 mars 1795 n. st. . . 118

Conferenz vom 4. März zwischen den russischen Ministern, Cobenzl und Tauentzien. — Privatgespräche mit Tauentzien.

Beilage: **Protocole de la conférence entre les plénipotentiaires de S. M. I. avec l'ambassadeur de S. M. l'Empereur des Romains et le ministre de Prusse,** du 21 février 1795 122

119. **Der Kaiser an Thugut.** Wien, den 6. März 1795 125

Aeussert sein Wohlgefallen über ein Memoire, betreffend die Frage, wie sich Oesterreich mit Ehren und Nutzen aus dem französischen Revolutionskriege ziehen könne.

120. **Erzherzog Ferdinand von Mailand an den Kaiser.** Milan, le 7 mars 1795 125

Sinnesänderung des Königs von Sardinien in Bezug auf die Verfügung über das Obercommando seiner Armee.

Beilage: **Colli an Erzherzog Ferdinand.** Turin, le 4 mars 1795. 125

121. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 10. März 1795 126

Erneute Versicherung des Grafen Haugwitz, dass der König bei dem Friedensgeschäfte auf seine Alliirten und den Kaiser Rücksicht nehmen werde. — Ansuchen des hannövrischen Ministeriums an den Berliner Hof; desgleichen des Landgrafen von Hessen-Cassel und des Herzogs von Braunschweig.

122. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 10 mars 1795 126

Eden und Whitworth werden beauftragt, in Wien und in Petersburg eine Allianz mit England in Vorschlag zu bringen. — Motive dieses Antrages. — P. S. 1. — Eden und Whitworth haben den Auftrag, auf einer ebenso raschen als bestimmten Antwort zu bestehen, da sonst England sich genöthigt sehen würde, nur auf seine eigene Vertheidigung bedacht zu sein. — P. S. 2. — Zweck der Sendung des Officiers Eden nach Brest.

123. **Starhemberg an Thugut.** Londres, ce 10 mars 1795 128

Nochmalige Bitte um eine rasche und entschiedene Antwort. — Es ist gelungen, die Verstimmung Englands in der Anlehenssache zu beheben.

124. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, ce 10 mars 1795 n. st. . 128

Stückzahl Seite

Neuerliches Gespräch mit Tauentzien. — Heftiger Ausfall Ostermann's in einer Gesellschaft gegen die Uneinigkeit in den militärischen Operationen, deren vom Kaiser nicht verschuldete Folge der Verlust der Niederlande gewesen sei. — Die Kaiserin hat die Ratificationen signirt.

125. **Grossherzog Ferdinand von Toscana an den Kaiser.** Florenz, den 14. März 1795 129

Miot wird französischer Minister in Florenz. — Der Vertrag mit Frankreich enthält keine geheimen Artikel und vom Kaiser war dabei nicht die Rede. — Anerbieten.

126. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 14 mars 1795 130

Geheime Unterredung Précy's mit dem Könige von Sardinien. Die antiösterreichische Partei begünstigt sein Project.

127. **Harnoncourt an Suwarow.** Léopol, le 14 mars 1795 131

Martinovich'sche Verschwörung. — Galizien ist ruhig, in den anderen Palatinaten ein Aufstand nicht zu befürchten.

128. **Thugut an den Kaiser.** Wien, den 17. März 1795 131

129. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 18 mars 1795 132

D'Argenteau und Colli haben, Jeder für sich, dem Könige von Sardinien ein Memoire überreicht, Letzterer zu dem Zwecke, den ungenügenden Effectivstand der sardinischen Armee nachzuweisen und daran, sowie an die jüngsten Verfügungen des Königs die Erklärung zu knüpfen, dass er die Vertheidigung des Landes nicht auf sich nehmen könne. Manche suchen dies zu Gunsten Précy's auszubeuten.

130. **Grossherzog Ferdinand von Toscana an den Kaiser.** Florenz, den 21. März 1795 133

Wiederholte Betheuerung, dass der Tractat mit Frankreich keinen geheimen Artikel enthalte.

131. **Thugut an Reuss.** Wien, den 21. März 1795 133

Der Wiener Hof wünscht, dass das Prinz Hohenlohe'sche Corps nach den unteren Rheingegenden gezogen werde.

132. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 24 mars 1795 135

Uebersendet eine Abschrift des russisch-englischen Allianztractates sammt den geheimen Artikeln desselben und eine Copie der betreffenden Conferenzprotokolle, sowie der officiellen Depesche an Woronzow, die dieser Starhemberg mitgetheilt hat. Auch hat Pitt von dem Abschlusse des Allianzvertrages Starhemberg in Kenntniss gesetzt, mit dem Bemerken, wie sehr man in London das Zustandekommen einer ähnlichen Allianz mit Oesterreich wünsche. Was bisher der Erfüllung dieses Wunsches sich entgegengestellt hat. Starhemberg bittet um Zusendung eines Vertragsentwurfes, da ein baldiger Abschluss hier gewünscht werde und zu erwarten sei. Als Substrat des englisch-österreichischen könnte mit den entsprechenden Modificationen der englisch-russische Allianzvertrag dienen, wobei es namentlich auf die Fassung des voraussichtlich die Niederlande betreffenden Artikels ankäme. Der beschleunigte Abschluss des Vertrages ist um so wünschenswerther, als es vermuthlich der Berliner Hof nicht an Versuchen fehlen lassen wird, denselben zu hintertreiben.

Beilagen: *A)* **Die drei geheimen Artikel des russisch-englischen Allianzvertrages vom 7./18. Februar 1795** 139

B) **Protocole de la conférence du 31 janvier entre les plénipotentiaires de S. M. I. et le chevalier Whitworth** 140

C) **Protocole de la conférence du 3 février 1795 entre les plénipotentiaires de S. M. I. et le chevalier Whitworth** 141

D) **Protocole de la conférence du 7 février 1795 entre les plénipotentiaires de S. M. I. et le ministre d'Angleterre** 143

Stückzahl Seite

133. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 24 mars 1795 144
Das britische Cabinet wünscht, dass Rollin aus der Umgebung des Kaisers entfernt werde.

134. **Thugut an Reuss.** Wien, den 25. März 1795 144
Reuss hat am Berliner Hofe Vorstellungen gegen die beabsichtigte Aufstellung des Hohenlohe'schen Corps zu machen.

135. **Thugut an den Kaiser.** Wien, den 27 März 1795 145
Bemerkungen über das Benehmen des k. k. Directoriums und des niederländischen Gouvernements bei der durch den Vicomte Désandrouin eingeleiteten Unterhandlung eines Darlehens von sechs Millionen Pfund Sterling, sowie über den beantragten Nachtrag zu der Instruction des nach London abgeschickten Grafen von Pergen sammt Entwurf einer Erledigung des bezüglichen Vortrages des Directoriums. — Kaiserliche Resolution.

136. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 28 mars 1795 151
Trevor hat dem Könige wegen des langsamen Verlaufes der Recrutirung Vorstellungen gemacht und wünscht, dass der Wiener Hof letztere bei Castel-Alfer unterstütze. — Einfluss eines Trappisten auf den König.

137. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 2 avril 1795 152
England wünscht den Abschluss einer Tripelallianz zwischen England, Russland und Oesterreich und ist in diesem Falle bereit, auf die in dem Vertrage mit Russland stipulirte Stellung von Schiffen gegen ein an Oesterreich zu überlassendes und von England zu besoldendes Corps zu verzichten.

138. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 2 avril 1795 154
Vortheile, welche die Tripelallianz bieten würde; nur kann man sich auf England nicht sicher verlassen.

139. **Friedenstractat zwischen Frankreich und Preussen,** geschlossen zu Basel, den 5. April 1795 155

140. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 7 avril 1795 155
Starhemberg hat das Ansinnen des Grossherzogs von Toscana, dem britischen Ministerium den Abschluss des von ihm mit Frankreich eingegangenen Friedens bekannt zu geben, bis auf eine positive Ordre seines Hofes abgelehnt. — Der Inhalt der letzten Depesche Eden's und die Nachricht von der bevorstehenden Ankunft des Grafen Pergen haben das hiesige Ministerium verstimmt.

141. **Grossherzog Ferdinand von Toscana an den Kaiser.** Florenz, den 7. April 1795 156
Geneigtheit der Franzosen, mit dem Kaiser Frieden zu schliessen.

142. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 10 avril 1795 156
Graf Pergen's Ankunft in London. — Empfehlung Désandrouin's und Rechtfertigung desselben gegen den Vorwurf des Directoriums, dass er statt für ein Anlehen von vier für ein solches von sechs Millionen die englische Garantie habe erwirken wollen.

143. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 11. April 1795 157
Abschlägige Antwort des preussischen Ministeriums in Bezug auf die Verlegung des Hohenlohe'schen Corps. Vergebliche Gegenvorstellung des österreichischen Gesandten.

144. **Grossherzog Ferdinand von Toscana an den Kaiser.** Florenz, den 11. April 1795 159
Ueber den Stand der Friedensverhandlungen Preussens und Spaniens mit Frankreich.

145. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 12 avril 1795 n. st. . . 159
Erfolgter Austausch der Ratificationen. — Vereinbarung mit dem russischen Bevollmächtigten, wonach dem Berliner Hofe die Acte des österreichischen Beitrittes zu der Convention vom 23./12. Januar 1793 geheim gehalten werden soll. Gegenüber Preussen könnte dieser Beitritt nur erfolgen, falls der dortige Hof selbst ihn verlangen würde.

Stückzahl Seite

Anfrage, ob in diesem Falle der Beitritt nur generell gehalten oder ob dabei auf den Artikel 7 jenes Vertrages Bezug genommen werden soll. — Inwieferne sich der Gesandte erlaubt hat, von dem Wortlaute seiner Instructionen abzuweichen. — Vereinbarung über den Zeitpunkt der Mittheilung der österreichisch-russischen Uebereinkunft an Preussen. — Protokoll der Conferenz vom 4. März und Verhältniss des Berichtes vom 6. März zu demselben. Der Austausch der Ratificationen ist insgeheim erfolgt. — Gespräch mit Tauentzien. — Anfrage, ob man sich bezüglich des Winkels, den die Weichsel in dem Preussen zugedachten Antheile von Polen bildet, nachgiebig erweisen dürfe.

Apostille 1. St.-Pétersbourg, le 12 avril 1795 n. st. 160

Privatgespräch mit Markow über die Art, in welcher die Mittheilung der österreichisch-russischen Vereinbarung dem Berliner Cabinete zu machen sei, und über die verschiedenen Eventualitäten, die sich aus der Stellung ergeben könnten, die Preussen zu jener Mittheilung einnehmen werde, sei es, dass der Abbruch der Baseler Friedensverhandlungen es geschmeidiger mache, sei es, dass es sich nach Abschluss des Friedens mit Frankreich verbinde, um seine Wünsche in Polen durchzusetzen, sei es endlich, dass es blos die bereits occupirten Theile Polens auch fernerhin besetzt halte.

Apostille 2. St.-Pétersbourg, le 12 avril 1795 n. st. 164

Markow's Bemerkungen über den ihm mitgetheilten vorstehenden Bericht. — Depesche an Rasumowski.

Apostille 3. St.-Pétersbourg, le 12 avril 1795 n. st. 165

Ueber die russische Subsidienzahlung.

Apostille 4. St.-Pétersbourg, le 12 avril 1795 n. st. 166

Bericht Alopeus' über seine erste Conferenz mit Haugwitz.

Apostille 5. St.-Pétersbourg, le 12 avril 1795 n. st. 166

England bezeichnet die Stellung eines russischen Hilfscorps als die Conditio sine qua non der Allianz mit dem Petersburger Hofe. Die Kaiserin will sich hiezu erst nach Abschluss der polnischen Angelegenheit entschliessen und sich die freie Verfügung über ein derartiges Corps vorbehalten.

146. **Starhemberg an Pergen.** Londres, ce 13 avril 1795 167

Historische Darstellung des bisherigen Verlaufes des Darlehensgeschäftes.

147. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 17 avril 1795 170

Der französisch-preussische Friede ist ein Grund mehr, um dessentwillen England den Abschluss der Tripelallianz beschleunigt zu sehen wünscht. — Eindruck des Baseler Friedens auf die hiesigen Kreise. — England mahnt den Kaiser zur Ausdauer im Kriege, dessen glückliche Wendung die Vorgänge im Innern Frankreichs zu begünstigen scheinen. — Stand der Anlehenssache. — Man hält Pergen für ein Werkzeug der österreichischen Friedenspartei, zu dem Zwecke entsendet, um aus der Haltung des britischen Ministeriums die Unmöglichkeit der Fortführung des Krieges zu erweisen.

148. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 17 avril 1795 n. st. . . 172

Neue Instruction Tauentzien's; derselbe soll den Entschluss seines Königs ankündigen, directe Unterhandlungen über die polnische Frage mit Oesterreich anknüpfen zu wollen, doch so, dass der Abschluss zu Petersburg erfolge. — Was Ostermann dazu bemerkt hat.

149. **Eszterházy an Thugut.** Naples, le 18 avril 1795 173

Vertrauliche Mittheilung der Königin, betreffend die Anfrage Spaniens, ob Neapel zu einem Friedensschlusse mit Frankreich geneigt sei.

Beilage I: **Bericht des Marchese Galatone** vom 10. März 1795 . 174

Beilage II: **Articolo estratto dal dispaccio del Marchese Galatone** in data de' 17 marzo 1795 175

Beilage III: **Cifra del Marchese Galatone** in data de' 24 marzo 1795 177

Stückzahl Seite

150. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 18 avril 1795 177
Eindruck des preussisch-französischen Friedensschlusses auf den König. — Colli verlangt umsonst Verstärkungen. — San Fermo. — Muthmassliche Rückwirkung des Baseler Friedens auf die Haltung des Turiner Hofes.

151. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 20 avril 1795 178
Dankt für die Mittheilung, betreffend die Motive der Sendung Eden's nach Brest. — Im Gegensatz zu den Umtrieben des preussischen Hofes zu Turin, Madrid und Neapel hat der Kaiser bisher nichts gethan, um sich Frankreich zu nähern, würde aber zuletzt auch seinerseits nicht gegen die Macht der Umstände ankämpfen können, wenn ihn seine Verbündeten im Stiche liessen und die projectirte Tripleallianz nicht zu Stande käme.

152. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 20 avril 1795 179
Das Benehmen des Gesandten in der Friedensangelegenheit Toscanas wird gebilligt.

153. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 20 avril 1795 180
Welch nachtheilige Folgen der Baseler Friede für die Fortsetzung des Krieges nach sich ziehe. Russland möge daher nicht nur den weiteren preussischen Plänen im deutschen Reiche, zumal in Würtemberg, Baden und Sachsen entgegenwirken, sondern auch eine Truppenmacht in Polen ansammeln, um Preussen, falls es Feindliches gegen Oesterreich im Schilde führe, im Zaume zu halten. — Muthmasslicher geheimer Friedensartikel bezüglich Polens. Es ist der Erwägung werth, ob es sich nicht unter diesen Umständen empfehlen würde, einen Theil Polens als selbstständiges Reich fortbestehen zu lassen, und zwar jenes Gebiet, das bei der bevorstehenden Theilung Preussen zugedacht war und das auf Kosten Preussens noch mehr erweitert werden könnte.

154. **Hügel an den R.-V.-K. Colloredo.** Regensburg, den 23. April (1795) 183
Sickingen ist verstimmt gegen Thugut. Er will dem Kaiser zum Frieden rathen. Nur Mack könne noch Rettung bringen.

155. **Starhemberg an Thugut.** Londres, ce 24 avril 1795 183
Eden wird das Project der Allianz zugesendet, über das in Wien verhandelt werden soll.

156. **Note présentée à S. E. Mgr. le général-feldmaréchal et commandant-général des armées de S. M. comte de Clerfayt par le colonel-ingénieur comte de Dietrichstein,** le 25 d'avril 1795 . . 184
Verhaltungsanweisungen.

157. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 25 avril 1795 186
Oesterreich wird nie anderswo als in Petersburg über die polnischen Angelegenheiten verhandeln.

158. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 29 avril 1795 186
Wie der König die Stellung des Herzogs von Aosta zu De Vins geregelt hat und über die Anstrengungen Frankreichs, Sardinien auf seine Seite zu ziehen. — Unterredung Trevor's mit Hauteville über letztere Angelegenheit.

159. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 29 avril 1795 n. st. . 188
Schreiben des Königs von Preussen an die Kaiserin anlässlich des Friedensschlusses mit Frankreich und Antwort der Letzteren. — Man fühlt in Petersburg das dringende Bedürfniss enger Verbindung mit England und Oesterreich und erachtet es für nothwendig, die Declaration der beiden Kaiserhöfe an den Berliner Hof bezüglich der Theilung Polens nicht länger hinauszuschieben. — Wie diese Declaration zu erfolgen habe. — Auch will man sich mit dem Wiener Hofe über die geeignetsten Mittel, der gegenwärtigen Gefahr zu begegnen, ins Einvernehmen setzen. Doch ist die Aussicht auf russische Truppenhilfe gering.

Stückzahl Seite

Beilagen: *A)* **Lettre autographe de S. M. le Roi de Prusse à S. M. l'Impératrice,** en date de Potsdam, du 12 avril (1795) n. st. 189

B) **Lettre autographe de S. M. I. à S. M. le Roi de Prusse,** en date de St.-Pétersbourg, du 13 avril 1795 v. st. 189

160. **Dietrichstein an Thugut.** Enzwagingen, près [de] Stoutgard, ce 30 avril à 11 h. du soir (1795) 190
Mr. le comte de Clerfayt. — L'état major. — Corps du génie. — Mr. de Turpin. — Mgr. le prince de Condé. — Les Prussiens. — L'Electeur de Mayence. — L'Electeur de Cologne. — Duc de Wurtemberg. — Mr. de Clerfayt.

161. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le [] avril 1795 193
Worin die Bedingungen der englischen Anlehensgarantie für Oesterreich drückend erscheinen. — Starhemberg hat auf die Bezahlung eines Vorschusses von sechs bis sieben Millionen Gulden zu dringen.

162. **Erklärung** Sr. kön. Maj. von Preussen an Ihre Höchst und Hohen Reichsmitstände in Betreff des am 5. April 1795 mit der französischen Republik geschlossenen Friedenstractats. Berlin, den 1. Mai 1795 . . 195

163. **Grossherzog Ferdinand von Toscana an den Kaiser.** Florenz, den 2. Mai 1795 195
Uebersendet einen Brief Carletti's aus Paris.

164. **Thugut an den Kaiser.** Wien, den 2. Mai 1795 195
Thugut unterbreitet dem Kaiser den Entwurf der Convention mit England in der Anlehenssache. — Kaiserliche Resolution.

165. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 3 mai 1795 n. st. . . 196
Die Kaiserin betrachtet den gegenwärtigen Augenblick als den geeigneten, um dem Könige von Preussen die zwischen den beiden Kaiserhöfen zu Stande gekommene Vereinbarung bezüglich Polens bekanntzugeben. Zu diesem Zwecke ist an Rasumowski eine Weisung ergangen. — Bemerkung Cobenzl's über die in dieser Weisung enthaltenen Andeutungen, betreffend die von Russland beanspruchten englischen Subsidien. — Russische Versicherung, dass man auch abgesehen von diesen Subsidien den Obliegenheiten gegen Oesterreich nachkommen werde.

166. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 3 mai 1795 n. st. . . 199
Welche Aufnahme die durch Tauentzien erfolgte Mittheilung des Baseler Friedensinstrumentes seitens des russischen Vicekanzlers und der Kaiserin gefunden hat.

167. **Convention** entre S. M. I. et R. et S. M. Britannique, concernant un emprunt, signée à Vienne, le 4 mai 1795 200

168. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 9 mai 1795 201
Bei der Gesinnung des Königs und dem Hasse gegen die Königsmörder, welchen die ganze königliche Familie mit der Prinzessin von Piemont theilt, suchen die Anhänger des Separatfriedens indirect an ihr Ziel zu gelangen.

169. **Dietrichstein an Thugut.** Francfort sur le Mein, ce 10 mai 1795 202
„Conversation avec le prince héréditaire d'Hohenlohe sur la paix et démarcation."

170. **Grossherzog Ferdinand von Toscana an den Kaiser.** Florenz, den 12. Mai 1795 204
Aeussert seine Freude darüber, dass der Kaiser in diesem Jahre aus dem „jetzigen Elend" zu kommen hoffe.

171. **Dietrichstein an Thugut.** Francfort, ce 13 mai 1795 204
Thugut's Gegner erblicken in Lehrbach's jüngster Ernennung ein Zeichen, dass jener demnächst zurücktreten werde.

172. **Der Kaiser an De Vins.** 14. Mai 1795 204
De Vins möge jede Gelegenheit ergreifen, die sich darbietet, um Vortheile über den Feind zu erringen.

Stückzahl Seite

173. **Dietrichstein an Thugut.** Francfort, ce 15 mai 1795 205
Charakteristik Clerfayt's. — „Nous ne ferons rien."

174. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 15 mai 1795 205
Die Mission des englischen Officiers Eden zur Auswechselung der Kriegsgefangenen ist gescheitert.

175. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, ce 16 mai 1795 n. st. . . 206
Der englisch-russische Allianzvertrag ist abgeschlossen. Russland fordert den Wiener Hof auf, demselben beizutreten, so wie es selbst entschlossen ist, seinerzeit dem österreichisch-englischen Allianzvertrage beizutreten. Auch Dänemark soll zum Beitritte zu dem ersteren Vertrage eingeladen werden.

176. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, ce 16 mai 1795 n. st. . . 206
Gespräch des Vicekanzlers mit Tauentzien bezüglich der Absicht Preussens, über die polnischen Differenzen direct in Wien zu verhandeln, und über den Separatfriedensschluss. — Nochmalige Unterredung über dieselben Gegenstände aus Anlass der ministeriellen Ueberreichung eines Abdruckes des Friedenstractates. Preussen will lieber, dass Alles auf dem Fusse des Reichstages von Grodno verbleibe, als auf die zwei Palatinate verzichten.

177. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 16 mai 1795 n. st. . . 208
Ausführung der Weisung vom 16. recte 20. April. — Modificirte Form der Mittheilung dieser Weisung an den russischen Vicekanzler. Wortlaut der österreichischerseits intercipirten und Russland mitgetheilten Depesche des Comité du salut public an Verninac, desgleichen eines Briefes Lucchesini's an seinen Collegen in Constantinopel. — Gespräch mit Markow über die von Oesterreich angeregte Frage, ein unabhängiges Polen noch ferner fortbestehen zu lassen.

178. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 16 mai 1795 n. st. . . 214
Der soeben eingetroffene Bericht Romanzow's, dass Volhynien noch immer nicht von den österreichischen Truppen geräumt worden sei, hat hier einen peinlichen Eindruck gemacht. Unterredung über diesen Punkt mit Markow, der die Sache mit dem durch die letzte Weisung des Wiener Hofes signalisirten Absprung von den bisherigen Zielpunkten der Politik des österreichischen Cabinetes in der polnischen Frage in Verbindung zu bringen geneigt ist.

179. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 16 mai 1795 n. st. . 217
Die Kaiserin ist so erzürnt über die Weigerung Harnoncourt's, Volhynien zu räumen, dass sie anfangs sogar die Bezahlung der Subsidien an Oesterreich zu sistiren beabsichtigte. Sie hat diesen Befehl zwar zurückgenommen, aber es ist dringend nothwendig, in diesem Punkte baldigst ihrem Wunsche zu entsprechen.

180. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 16 mai 1795 219
Castel-Alfer ist beauftragt, zu erklären, dass der König, so lange als es seine Kräfte erlauben, der gemeinen Sache getreu bleiben wolle und vor einem anderweitigen Entschlusse seine Verbündeten davon verständigen werde.

181. **Convention** zwischen Frankreich und Preussen über die Neutralitäts-Demarcationslinie für das nördliche Deutschland. Geschlossen zu Basel, den 17. Mai 1795 220

182. **Kaiserliches Hofdecret,** die Einleitung zu einem annehmlichen Reichsfrieden betreffend. Wien, den 19 Mai 1795 220

183. **Dietrichstein an Thugut.** Francfort, ce 20 mai 1795 220
Im Lager Clerfayt's. — General Lauer. — Die Oesterreicher sind in der Besetzung von Königstein den Preussen zuvorgekommen. — Unterredung Hohenlohe's mit Clerfayt und mit Dietrichstein; es ist ihm nicht zu trauen. — Stellung Badens, Würtembergs, Darmstadts, Mainz', Würzburgs und Fuldas. — Das Buch von Syrach.

184. **Traité d'alliance entre l'Autriche et la Grande-Bretagne,** signé à Vienne, le 20 mai 1795 223

Stückzahl Seite

185. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 27 mai 1795 224
Man wünscht, dass unter den gegenwärtigen Umständen die Uebergabe der gemeinsamen Declaration der beiden Kaiserhöfe in Berlin so lange hinausgeschoben werde, bis es dem Kaiser gelungen sei, durch entsprechende Massregeln sich vor einem etwaigen preussischen Angriffe auf Böhmen und Mähren sicherzustellen und bis auch die Kaiserin so viele Truppen nach Polen geworfen habe, dass man an ihrem Ernste, die Sache des Kaisers zur ihrigen zu machen, in Berlin nicht länger zweifeln könne. Daher würde auch zu wünschen sein, dass die Declaration sich nicht blos auf die polnische Frage beschränke, sondern sich auch auf den Krieg mit Frankreich beziehe, an dessen Fortsetzung die Kaiserin lebhaft interessirt sei.

186. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 27 mai 1795 229
Mittheilung einer Depesche aus Berlin an Lucchesini, aus der hervorgeht, dass man dort in Folge der Finanzlage in der nächsten Zeit an keinen Krieg denke. Doch darf man sich dadurch nicht in Sicherheit wiegen lassen.

187. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 27 mai 1795 229
Preussische Annäherungsversuche. — Andeutung, dass man Lucchesini abberufen wolle. Man ist aber entschlossen, sich nicht von Russland abwendig machen zu lassen.

188. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 27 mai 1795 230
Cour aus Anlass des Geburtstages des Prinzen von Piemont. — Kleidung der Prinzessin. — Der König soll an der Wassersucht leiden. — Ausspruch des Prinzen von Piemont bei jener Matinée.

189. **Königin Caroline von Neapel an die Kaiserin.** Le 31 mai 1795 230
Gallo kehrt nach Wien zurück. — Warum er nicht Minister geworden ist.

190. **Dietrichstein an Thugut.** Francfort, ce 1er juin 1795 231
Wartensleben soll Clerfayt von seiner beabsichtigten Operation zurückgehalten haben. — Uebler Eindruck dieser Unthätigkeit auf die Reichsfürsten. — Die Preussen spielen die Marseillaise auf.

191. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 1er juin 1795 231
Weshalb die Räumung Volhyniens, zu der nunmehr der Auftrag an Harnoncourt ergangen ist, sich verzögert habe.

192. **Rapport** du comte de Trauttmansdorff, chancelier des Pays-Bas, à l'Empereur François II, sur les avantages que trouverait la maison d'Autriche à rentrer dans la possession des Pays-Bas, 2 juin 1795 . 232

193. **Allerhöchste Resolution** über die hofkriegsräthliche Note vom 2. Juni 1795 wegen den Vorsehungen in den böhmischen und mährischen Festungen 232

194. **Allerhöchstes Handbillet an Grafen Palffy und Grafen Rottenhan** (2. Juni 1795) 233
Verbot des Besuches der Freimaurerlogen.

195. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 2 juin 1795 n. st. . . 233
Wie er sich der Weisungen vom 7. Mai entledigt habe und welches der Eindruck derselben auf das hiesige Ministerium gewesen sei.

196. **Lehrbach an Thugut.** Darmstadt, den 6. Junius 1795 234
Clerfayt ist in Verzweiflung; am 4. befanden sich 25 Gulden in der Casse. — Moralische Lage der Armee.

197. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 9. Juni 1795 236
Hardenberg zeigt an, dass Preussen in den fränkischen Markgrafschaften die Getreidesperre verfügt habe, da alle benachbarten Stände seit dem böhmischen Ausfuhrverbote das Gleiche gethan, dass es aber bei dem fränkischen Kreisconvente den Antrag auf Aufhebung der Sperre stellen und sowohl dadurch als auch sonst Oesterreich Beweise seiner allianzmässigen Gesinnung geben wolle. Der Erbprinz von Hohenlohe ist zum Inspector der im Ansbachischen stehenden Truppen ernannt, behält aber auch das Commando am Main.

Stückzahl Seite

198. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 9 juin 1795 237
England beabsichtigt ein Unternehmen nach der Bretagne.

199. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 10 juin 1795 237
Der König wird seinen Allianzpflichten treu bleiben. — Wie dem hiesigen Hofe der preussische Separatfriede notificirt wurde.

200. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 12 juin 1795 237
Woronzow ist beauftragt, dem englischen Cabinet eine Tripleallianz zwischen England, Oesterreich und Russland als Gegengewicht gegen eine etwaige Allianz Preussens mit Frankreich, Schweden und der Pforte vorzuschlagen, ferner zu erklären, dass angesichts dieser Gefahr Russland seine Truppen nicht gegen die Franzosen marschiren lassen könne, sondern gegen englische Subsidien zum Angriffe auf Preussen verwenden wolle. Die englische Regierung scheint Letzteres bedenklich zu finden.

201. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, ce 12 juin 1795 n. st. . . 239
Zawadowski hat Romanzow auf die Möglichkeit des Ausbruches eines Krieges mit Preussen vorzubereiten.

202. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 13. Juni 1795 240
Haugwitz und Hardenberg sprechen ihr Bedauern über die Verstimmung aus, welche die bekanntgewordenen Aeusserungen Pichegru's und Merlin's über Oesterreichs angebliche Friedensunterhandlungen mit Frankreich und dessen Absichten auf Baiern hervorgerufen haben müssen; der Berliner Hof messe denselben keinen Glauben bei.

203. **Ludwig (XVIII.) an den Kaiser.** A Vérone, ce 14 juin 1795 . . 241
Bittet um die Erlaubniss, sich zum Condé'schen Corps begeben zu dürfen.

204. **Clerfayt an Alvinczy.** Le 16 juin 1795 242
Wenn Barthélemy ohne einen giltigen Pass betreten wird, ist er zu verhaften.

205. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 16 juin 1795 242
Schilderung des Standes der Reichsfriedensangelegenheit und der preussischen Umtriebe. Dringende Bitte an Russland, in dieser Sache eine nachdrückliche Sprache am Berliner Hofe, sowie im Reiche zu führen.

206. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 16 juin 1795 245
Die Schwierigkeiten, die sich der Gewährung englischer Subsidien an Russland entgegenstellen, lassen sich nur beseitigen, wenn man letztere mit den Interessen der Coalition in Verbindung bringt.

207. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 16 juin 1795 246
„Das preussische Trio": Lucchesini, Golowkin und der Prinz von Nassau.

208. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 16 juin 1795 247
Ueber die Form, in der die Tripleallianz zwischen England und den beiden Kaiserhöfen abzuschliessen wäre. Eine Ausdehnung des Bündnisses auf Spanien und Portugal würde zu weit aussehend sein, obgleich man in Wien nichts unterlasse, die Beziehungen namentlich zu Spanien zu pflegen und Dänemark von Schweden abzuziehen.

209. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, ce 16 juin 1795 n. st. . . 248
Die Kaiserin ist peinlich berührt durch den von Oesterreich veranlassten Aufschub der in Berlin abzugebenden Erklärung, zumal sie auf dieselbe den König in ihrem letzten Briefe vorbereitet hat. — Die Befürchtungen Oesterreichs vor Preussen werden von Ostermann als nicht begründet bezeichnet. — Gegenbemerkungen Cobenzl's. — Gespräch Ostermann's mit Tauentzien.

210. **Dietrichstein an Thugut.** Francfort, ce 17 juin 1795 251
Kalkreuth. — Syrach. — Ueber die Zustände bei der Armee Clerfayt's.

Stückzahl Seite

211. **GM. Bellegarde an Clerfayt.** Vienne, le 18 de juin 1795 . . . 252
Resultat seiner finanziellen Aufträge. — Bellegarde bleibt noch einige Tage in Wien, um den festgestellten Operationsplan zu überbringen.

212. **Thugut an den Kaiser.** Den 19. Juni 1795 253
Bericht über die Verhaftung Probst's und Antrag auf geheime Untersuchung gegen denselben.

213. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 19 juin 1795 254
Verstimmung über die Unthätigkeit Clerfayt's. Man hegt den Verdacht, derselbe stehe unter dem Einflusse der Friedenspartei. Grenville hat ihn aufgefordert, durch eine Action am Rhein die englische Diversion an der französischen Küste zu unterstützen. — Bitte um Anweisung der Commandirenden in Italien und am Rhein zu regelmässiger Berichterstattung an Starhemberg.

214. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 20 juin 1795 255
Der König leidet an der Wassersucht. Der Prinz von Piemont sieht sich dadurch gegen seinen Wunsch genöthigt, an den Regierungsgeschäften theilzunehmen. — Anordnung desselben, um den häufigen Desertirungen zu begegnen.

215. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 20. Juni 1795 256
Erneute Versicherung des Grafen Haugwitz, der König wünsche in dem besten Einvernehmen mit dem kaiserlichen Hofe zu verbleiben und sehe der Eröffnung der Absichten des Letzteren entgegen.

216. **Dietrichstein an Thugut.** Francfort, ce 20 juin 1795 256
Kalkreuth ist nach Polen beordert. Unterredung mit demselben.

217. **Dietrichstein an Thugut.** Francfort, ce 21 juin 1795 257
Besuch im Lager Clerfayt's. — Gespräche mit Kalkreuth und Hohenlohe.

218. **Clerfayt an Wallis.** Hauptquartier Grossgerau, den 21. Juni 1795 . 259
Condé hat Monsieur als König Ludwig XVIII. proclamirt.

219. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 23. Juni 1795 259
Ministerielle Erklärung Preussens auf das Ansinnen Schwedens um Verwendung bei Frankreich wegen Vorpommerns.

220. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 23 juin 1795 259
Ueber die Absicht Englands, die royalistische Erhebung in Frankreich zu unterstützen und Artois an die Spitze eines derartigen Unternehmens zu stellen. — Unbegreifliche Unthätigkeit Clerfayt's. — P. S. England ist noch unentschieden, wie es sich zu Ludwig XVIII. stellen solle.

221. **GM. Bellegarde an Clerfayt.** Vienne, ce 24 du juin 1795 . . . 260
Man scheint in Wien einen grossen Plan vorbereiten zu wollen. — Odonnell leugnet, dass es dem Heere an der genügenden Verpflegung fehlt. — Geringer Eindruck der Nachricht von dem Falle Luxemburgs.

222. **Note [Bender's]**, betreffend eine die Friedensabsichten Oesterreichs sondirende Aeusserung Merlin's de Thionville 261

223. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 24 juin 1795 263
Ueber die Stellung des Turiner Hofes zur Anerkennung Ludwigs XVIII.

224. **Hügel an Colloredo.** Regensburg, den 25. Juni 1795 264
Ueber den Nothstand der Rheinarmee.

225. **GM. Bellegarde an Clerfayt.** Vienne, ce 27 de juin 1795 . . . 265
Von der verlangten Summe sind zwei Fünftel zugestanden, ein weiteres Fünftel ist vom Kaiser in Aussicht gestellt. — Den Forderungen nachtheilig erwies sich die als zur Rettung Luxemburgs erforderlich bezeichnete und bewilligte Summe von zwei Millionen, deren Verwendung bisher nicht nachgewiesen worden ist.

226. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 27 juin 1795 266
Zunehmende Krankheit des Königs. — Die Gräfin von Provence wird in der Familie Königin titulirt.

Stückzahl Seite

227. **R.-H.-V.-K. Colloredo an den Kaiser.** Wien, den 29. Juni 1795 267
Vorstellungen aus Anlass der traurigen Lage der Rheinarmee. — Kaiserliche Resolution.

228. **Dietrichstein an Thugut.** Francfort, ce 30 juin 1795 268
Clerfayt und die übrigen österreichischen Generale. — Unterredung mit Lauer. — Clerfayt betrachtet das Verpflegswesen nicht als seine Sache. — Beaulieu beklagt sich über Zurücksetzung. — Die Cavallerie ist unverhältnissmässig zahlreich. — Unterredung mit Crawford. — Die Adjutanten hoffen auf den Reichsfrieden.

229. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le . . . juin 1795 270
Wie sich der Gesandte zu dem Wunsche Russlands, für den Fall eines offenen Bruches mit Preussen von England Subsidien zu erlangen, zu verhalten habe.

230. **Der Kaiser an Clerfayt.** Wien, den 1. Juli 1795 272
Sendung des Grafen Lazansky, um die finanzielle Lage der Armee zu prüfen.

231. **Reichsgutachten,** die Einleitung zu einem annehmlichen Reichsfrieden betreffend. 3. Juli 1795 272

232. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 4 juillet 1795 272
Unterredung mit Précy.

233. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 5. Juli 1795 273
Besprechung mit Hardenberg und Haugwitz über die gewünschte Abberufung Lucchesini's von Wien, bei welcher Gelegenheit Haugwitz die Dienste seines Hofes in der Reichsfriedenssache anbietet und die Frage, ob der Kaiser nicht die Niederlande reclamiren wolle, einfliessen lässt.

234. **Der Kaiser an Bender.** Laxenburg, den 6. Juli 1795 278
Der Kaiser spricht seine Anerkennung für die ehrenvolle Vertheidigung Luxemburgs aus. Der durch den Adjutanten (Kroch) insinuirte französische Friedensantrag ist, obgleich an sich belanglos, doch geheim zu halten.

235. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 9 juillet 1795 n. st. . . 279
Antwort des russischen Ministeriums auf das Ansinnen, dem Berliner Hofe mit Krieg zu drohen, falls letzterer Oesterreich angreifen und in seinen Kriegsoperationen gegen Frankreich hindern würde, sich ferner bei den Reichsfürsten der österreichischen Sache anzunehmen und endlich an die russischen Generale für den Fall eines unvorhergesehenen Angriffes Preussens auf Oesterreich schon jetzt entsprechende Befehle ergehen zu lassen. In Folge dessen an Alopeus und Romanzow ergangene Weisungen. Differenz zwischen diesen Weisungen und den Wünschen des österreichischen Cabinets.

Apostille 5. St.-Pétersbourg, le 9 juillet 1795 284
Die Minister sind insgesammt gesonnen, die übernommenen Verpflichtungen gegen Oesterreich zu erfüllen. — Oesterreich abgeneigt sind Subow und Kutusow. — Der Grossfürst.

Apostille 6. St.-Pétersbourg, le 9 juillet 1795 285
Gesinnung des Marschalls Romanzow.

Apostille 8. St.-Pétersbourg, le 9 juillet 1795 285
Zweck der geheimen Reise des Marquis Lambert.

Apostille 9. St.-Pétersbourg, le 9 juillet 1795 286
Cobenzl übersendet eine Abschrift des Handschreibens der Kaiserin an den König von Preussen vom 12. Mai 1795.

Beilage: **Copie de la lettre autographe de S. M. l'Impératrice à S. M. le Roi de Prusse,** en date de St.-Pétersbourg, du 12 mai 1795 286

Apostille 16. St.-Péterbourg, le 9 juillet 1795 287
Die Kaiserin zweifelt an der aufrichtigen Absicht der Oesterreicher, Volhynien zu räumen.

236. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 10 juillet 1795 287

Stückzahl Seite

England versagt den Russen Subsidien zum Kriege gegen Preussen, ist aber nicht abgeneigt, solche für ein russisches Hilfscorps gegen Frankreich zu bewilligen.

237. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 10 juillet 1795 288
Landung der Emigranten zu Quiberon. — Anfänglicher Erfolg derselben. — England beabsichtigt, Ludwig XVIII. anzuerkennen. — Sendung Macartney's zu demselben und Einladung an Artois, nach Portmouth zu kommen, um sich nach der Bretagne einzuschiffen. — Gefahren, die das Gelingen der Unternehmung bedrohen.

238. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 11 juillet 1795 289
Man ist gerne bereit, sich über die Frage der Anerkennung Ludwigs XVIII. mit England zu verständigen, kann sich aber nicht verhehlen, dass letztere, so lange der Tod Ludwigs XVII. nicht besser beglaubigt wird, verfrüht und angesichts des Reichsfriedensgeschäftes bedenklich ist.

239. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 11 juillet 1795 290
Der Kaiser ist selbst unzufrieden mit der Unthätigkeit Clerfayt's; doch ist dieselbe zum Theile durch die Weigerung Englands, ihm einen Vorschuss zur Bildung von Magazinen zu gewähren, zum Theile durch die Unsicherheit der deutschen Verhältnisse, zumal auch durch das Benehmen Hannovers veranlasst. Ist es unter diesen Umständen auch nicht möglich, mit ansehnlichen Streitkräften den Rhein zu überschreiten, so soll doch Clerfayt dafür verantwortlich gemacht werden, dass es den Franzosen nicht gelinge, ein erhebliches Corps nach der Vendée zu detachiren. Andererseits könnte sich der Wiener Hof ebenso über die geringe Unterstützung beklagen, die De Vins bei seinen Unternehmungen an der Riviera seitens der englischen Flotte zu Theil wird.

240. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 11 juillet 1795 292
Schreiben des Grafen von Lille an den König von Sardinien. — Antwort des Letzteren.

241. **Thugut an Lehrbach.** Wien, den 12. Juli 1795 293
Weisungen bezüglich des in Nürnberg zurückgebliebenen Koffers des französischen Emissärs Probst.

242. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 14. Juli 1795 293
Monsieur hat dem hiesigen Hofe durch den spanischen Minister die Annahme der königlichen Würde notificirt.

243. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 14 juillet 1795 294
Die zunehmende Krankheit des Königs lenkt die Aufmerksamkeit auf den Prinzen von Piemont. — Einfluss seiner Gemahlin und des Trappisten Meulder. — Der Cardinal-Erzbischof von Turin.

244. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 15 juillet 1795 n. st. . 295
Russland beabsichtigt drei Armeen aufzustellen, eine im Innern und gegen die Türken unter Romanzow, eine in Südpolen und gegen Preussen unter Suwarow und eine im nördlichen Polen unter Repnin. — Englische Beantwortung der russischen Subsidienforderung.

245. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 17 juillet 1795 n. st. . 296
Die nachdrückliche Unterstützung des Aufstandes in der Vendée durch England hat den üblen Eindruck, den die Verweigerung der Subsidien hervorrief, zum Theile verwischt. — Englisches Promemoria bezüglich der Anerkennung Ludwigs XVIII.

246. **Dietrichstein an Thugut.** Ce 18 juillet [1795] 297
Intriguen gegen Thugut.

247. **Königin Caroline von Neapel an den Kaiser.** Le 18 juillet 1795 298
Ist bereit, die Tochter Ludwigs XVI. an Kindesstatt anzunehmen.

248. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 23 juillet 1795 n. st. . 298

Stückzahl Seite

Die Kaiserin verlangt von dem Londoner wie von dem Wiener Hofe die Anerkennung Ludwigs XVIII. — Ueber die russische Subsidienforderung.

Apostille 1. St.-Pétersbourg, ce 23 juillet 1795 n. st. 299

Analyse der russischen Depesche an Woronzow, betreffend das englische Ansinnen, den achtjährigen in einen immerwährenden Allianzvertrag zu verwandeln, die russische Subsidienforderung und deren Zweck, sowie die Anerkennung Ludwigs XVIII.

Apostille 2. St.-Pétersbourg, ce 23 juillet 1795 n. st. 300

Whitworth meint, die beiden Forderungen Russlands, Geld und Anerkennung Ludwigs XVIII., dürften in England manchen Schwierigkeiten begegnen. — Cobenzl unterstützt die russische Subsidienforderung. — Die Anerkennung Ludwigs XVIII. würde der Kaiserin den Vorwand nehmen, unter dem sie sich bisher der unmittelbaren Theilnahme am Kriege gegen Frankreich entzog.

249. **Note** des R.-H.-V.-K. an den in Wien accreditirten dänischen ausserordentlichen Gesandten und bevollmächtigten Minister. Wien, den 25. Juli 1795 301

250. **Degelmann an Thugut.** Bâle, le 25 juillet 1795 301

Yriarte theilt mit, dass der Friede zwischen Spanien und Frankreich abgeschlossen ist. Gespräch mit Yriarte über diesen Gegenstand.

251. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 26. Juli 1795 302

Haugwitz kündet an, dass Lucchesini beauftragt sei, über die polnische Frage mit dem Wiener Hofe direct in Verhandlung zu treten. — Haugwitz wünscht eine persönliche Zusammenkunft mit Thugut.

252. **Ludwig (XVIII.) an den Kaiser.** A Vérone, ce 27 juillet 1795 . 303

Ersucht, die Prinzessin Maria Theresia im Falle ihrer Auslieferung dem Prinzen von Condé zu übergeben.

253. **Kaiserliches Hofdecret,** die Einleitung zu einem annehmlichen Reichsfrieden betreffend. Wien, den 29. Juli 1795 304

254. **Der Kaiser an Clerfayt.** Circa 30. Juli 1795 304

Der Kaiser willigt in die an die Auslieferung der Prinzessin Maria Theresia geknüpften Bedingnisse und proponirt zugleich einen Austausch der beiderseitigen Gefangenen.

255. **Bellegarde an Clerfayt.** Vienne, ce 30 juillet 1795 305

Theilung des Armeecommandos. Es ist hierin kein Zeichen kaiserlicher Ungnade zu erblicken.

256. **Note Lucchesini's.** Vienne, ce 31 juillet 1795 306

Antrag, sich über die polnische Frage vorläufig in Wien zu verständigen.

257. **Note** des R.-H.-V.-K. an den in Wien accreditirten königlich dänischen ausserordentlichen Gesandten und bevollmächtigten Minister. Wien, den 31. Juli 1795 307

258. **Thugut an Reuss.** Wien, den 31. Juli 1795 307

Reuss wird beauftragt, sich in Bezug auf die Uebergabe der Declaration der beiden Kaiserhöfe in der polnischen Frage mit dem russischen Gesandten Alopeus zu verständigen, um den Berliner Hof zum Beitritte einzuladen.

259. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 31 juillet 1795 . . . 308

In Folge der Räumung Volhyniens ist die Ausbezahlung der Subsidien an Oesterreich angeordnet. Verstimmung über die abschlägige Antwort, die das Ansuchen Ludwigs (XVIII.), sich zum Condé'schen Corps begeben zu dürfen, gefunden hat. Ansichten der Kaiserin bezüglich der Anerkennung des Letzteren. — Conferenz Tauentzien's mit Ostermann.

260. **Franz II. an den H.-Kr.-R.-Pr. Wallis.** Schönbrunn, den 2. August 1795 309

261. **Thugut an Reuss.** Wien, den 2. August 1795 309

ick zahl Seite

Der Wiener Hof lehnt es ab, über den polnischen Theilungsplan anderswo als in Petersburg zu unterhandeln. Die freundschaftliche Gesinnung des preussischen Königs lässt erwarten, dass derselbe den zwischen den beiden Kaiserhöfen getroffenen Vereinbarungen beitreten werde.

2. **Thugut an Reuss.** Wien, den 2. August 1795 311
Sind die Gesinnungen des Berliner Hofes aufrichtig, so wird sich dies bezüglich der zwischen den beiden Kaiserhöfen geschlossenen Petersburger Uebereinkunft zeigen; im entgegengesetzten Falle ist es mit dem jüngsten Vorschlage nur darauf abgesehen, Oesterreich die beiden strittigen Palatinate abzuzwingen und dasselbe von Russland abzudrängen. Der Kaiser ist fest entschlossen, von seinen Grundsätzen nicht abzugehen. Letzteres ist in Berlin mitzutheilen, ohne sich in officielle Discussionen einzulassen.

3. **Thugut an Valari.** Vienne, le 3 août 1795 312
Anlässlich des spanisch-französischen Friedensschlusses gibt der Kaiser der Hoffnung Ausdruck, dass der König von Sardinien in seiner Allianz mit ihm ausharren werde.

4. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 4 août 1795 313
Unmuth des englischen Ministeriums über die Unthätigkeit Clerfayt's. — Ueber Puisaye und über die Emigranten in der Vendée.

5. **Thugut an Lucchesini.** Vienne, le 8 août 1795 315
Beantwortung der am 31. Juli von Lucchesini übergebenen Note.

6. **Königin Caroline von Neapel an die Kaiserin.** Le 8 août 1795 316
Ueber den spanischen Separatfrieden.

7. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 8 août 1795 316
Ueber die in der polnischen Frage zwischen Berlin und Wien schwebenden Verhandlungen.

8. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 8 août 1795 318
Der Kaiser ist bereit, als äusserstes Zugeständniss unter gewissen Bedingungen einen Theil des zu seinem Lose gehörigen Palatinates Masovien an Preussen zu überlassen.

9. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 8 août 1795 320
Ueber die Anerkennung Ludwigs (XVIII.).

0. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 8 août 1795 321
Ueber die zu schliessende Tripelallianz.

1. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 11. August 1795 322
Verabredung mit Alopeus über die Art der Uebergabe der Declarationen an das preussische Ministerium. — Vorläufige Unterredung mit Haugwitz. — Conferenz mit Haugwitz und Alvensleben. Diese nehmen die österreichisch-russische Declaration ad referendum. — Versuch, durch den Minister von Struensee auf Haugwitz und den König einzuwirken.

2. **Königin Caroline von Neapel an die Kaiserin.** Le 11 août 1795 325
Ueber die Tochter Ludwigs XVI.

3. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 14 août 1795 325
Conferenz des Gesandten Alopeus mit Haugwitz über den Zweck der russischen Truppenbewegungen in Polen.

4. **Königin Caroline von Neapel an die Kaiserin.** Le 15 août 1795 326
Neapel ist von Spanien hintergangen worden. Trotz des zu erwartenden Anerbietens der spanischen Mediation wird Neapel sich nicht ohne Vorwissen des Kaisers in Unterhandlungen mit Frankreich einlassen; man hofft aber, dass auch der Kaiser bei etwaigen Friedensverhandlungen Neapel nicht vergessen werde.

5. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 15 août 1795 328
Schwierigkeiten, die sich der Anerkennung Ludwigs (XVIII.) entgegenstellen.

6. **Note des königlich dänischen Staatsministers Grafen von Bernstorff.** Kopenhagen, den 18. August 1795 329

Stückzahl Seite

277. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 18 août 1795 329
Elgin ist an Stelle Henry Spencer's für den Gesandtschaftsposten in Berlin ausersehen.

278. **Reuss an Thugut.** Berlin, den 18. August 1795 329
Zweite Conferenz bei Haugwitz und Alvensleben. — Nachtrag zur ersten Conferenz. — England hat dem Berliner Hofe den Abschluss seiner Defensivallianz officiell notificirt. — Der König von Preussen sendet ein eigenhändiges Schreiben an die Kaiserin.

279. **Note** (18 août 1795) 331
D'Hauteville beantwortet eine Note Valari's vom 15. August unter gleichzeitigem Hinweis auf die in Wien erfolgende nähere Erklärung.

280. **Thugut an Reuss.** Vienne, le 19 août 1795 331
Warum man bisher aus der Convention mit Russland gegenüber dem Berliner Hofe ein Geheimniss gemacht habe, und warum man hoffe, dass Letzterer den Wünschen Oesterreichs in der polnischen Frage keine Schwierigkeit mehr bereiten werde.

281. **Thugut an Valari.** Vienne, ce 19 août 1795 332
Abermalige Versicherung, dass den Kaiser der spanische Separatfriede in dem Entschlusse, seine allianzmässigen Verpflichtungen zu erfüllen, nicht wankend gemacht habe, und dass er selbst im Falle eines Reichsfriedensschlusses als Souverain jenen Pflichten treu bleiben werde, in der Hoffnung, bei dem Turiner Hofe derselben Gesinnung zu begegnen. — P. S. Auch Stackelberg ist angewiesen, in dieser Hinsicht die Bemühungen der Cabinete von Wien und London in Turin zu unterstützen.

282. **Ludwig (XVIII.) an den Kaiser.** A Vérone, ce 21 août 1795 . 333
Wünscht, die Tochter Ludwigs XVI. vor deren Reise nach Wien zu sehen, um sie nach kurzem Aufenthalte am Kaiserhofe bis auf bessere Zeiten in einem Kloster in Rom unterzubringen.

283. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 21 août 1795 334
Kalitschew's Mission nach Berlin.

284. **(Thugut) an Serristori.** Vienne, le 21 août 1795 335
Der Kaiser gewährt aus Rücksicht auf den Wunsch des Grossherzogs einen Freipass für Miot, jedoch nur unter gewissen Bedingungen.

285. **Degelmann an Thugut.** Basel, den 21. August 1795 335
Die Uebergabe der französischen Prinzessin soll in Basel durch Bacher erfolgen.

286. **Reichsgutachten,** die Einleitung zu einem annehmlichen Reichsfrieden und insbesondere die deswegen vorläufig zu ernennende ausserordentliche Reichstagsdeputation betreffend. Den 21. August 1795 336

287. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 22 août 1795 336
Unterredung mit d'Hauteville aus Anlass des Gerüchtes, dass der sardinische Hof mit jenem von Madrid über den Beitritt zu dessen Separatfrieden unterhandle, und über die Unthätigkeit De Vins'. — Brief des Letzteren.

288. **Thugut an Starhemberg.** Vienne, le 26 août 1795 338
Eine der grössten Schwierigkeiten für den Kaiser, Monsieur als König anzuerkennen, liegt in den deutschen Reichsfriedensbestrebungen und den Umtrieben Preussens. Diese Schwierigkeit dürfte am ehesten durch eine gemeinsame Erklärung Oesterreichs und Hannovers als Reichsstände zu beheben sein.

289. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 27 août 1795 339
Befriedigende Erklärung d'Hauteville's bezüglich der Geneigtheit seines Hofes, in der Allianz auszuharren.

290. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 28 août 1795 341
Artois ist mit 3000 Engländern nach der französischen Küste abgegangen. Weitere Truppenhilfe hat er von England nicht zu erwarten. Moira wird keine Verwendung finden

Rückzahl Seite

1. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 29 août 1795 341
Ueber eine Unterredung des von dem Grafen von Lille nach Turin gesandten Bischofs von Arras mit dem Könige und mit d'Hauteville.
2. **Thugut an Degelmann.** Wien, den 31. August 1795 342
3. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 1er septembre 1795, . . . 342
Woronzow theilt im Vertrauen den Inhalt der Weisung mit, die er von seinem Hofe in Bezug auf den Abschluss der Tripleallianz erhalten hat.
4. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 1er septembre 1795 n. st. 343
Inhalt des jüngsten Briefes des Königs von Preussen an die Kaiserin. — Conferenz mit Tauentzien, wobei Letzterer von den Forderungen seines Hofes zuerst Sendomir, dann auch einen Theil von Krakau fallen lässt und nur eine mässige Grenzerweiterung beansprucht. — Verhalten Cobenzl's zu dieser Forderung.
5. **Thugut an den Kaiser.** Wien, den 2. September 1795 344
Vorschlag, wie der Vortrag des Reichsvicekanzlers in Betreff des gefänglich verwahrten französischen Emissärs Probst und seiner Anhänger in Nürnberg zu erledigen sein dürfte.
6. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 6 septembre 1795 346
Klagen über Preussen, welches trotz gegentheiliger Versicherungen seine Mediation zu Separatfriedensschlüssen den Reichsständen aufzudrängen sucht und mit welchem Baden und Würtemberg einverstanden sind.
7. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 6 septembre 1795 346
Preussen begünstigt den beabsichtigten Uebergang der Franzosen über den Niederrhein.
8. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 6 septembre 1795 347
Es ist der Zeitpunkt der Räumung Krakaus durch die Preussen genau zu stipuliren.
9. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 6 septembre 1795 347
Gründe, um derentwillen Monsieur die Gewährung der Bitte, sich zum Corps Condé's begeben zu dürfen, versagt werden musste, und Gründe, die gegen dessen Anerkennung sprechen. — Dessen üble Rathgeber. — Es wäre wünschenswerth, ihm einen besseren in St. Priest zur Seite zu stellen.
10. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 6 septembre 1795 349
Bild der gegenwärtigen Lage der Coalition. — Nothwendigkeit eines engeren Zusammengehens der Alliirten, eines entschiedeneren Eintretens Russlands für die Interessen der Coalition, namentlich aber des raschen Abschlusses der polnischen Angelegenheit.
11. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 6 septembre 1795 351
Ueber die Form der abzuschliessenden Tripleallianz.
12. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 6 septembre 1795 352
Klage über Condé und dessen Corps.
13. **Degelmann an Thugut.** Basel, den 8. September 1795 354
Durch den Bürgermeister Burckhardt mit Bacher eingeleitete Verhandlung über die Auslieferung der Kriegsgefangenen und der französischen Prinzessin.
14. **Thugut an Reuss.** Wien, den 9. September 1795 355
Dem neuernannten englischen Gesandten in Berlin, Lord Elgin, ist kein persönliches Vertrauen entgegenzubringen, vielmehr ist sein Benehmen sorgfältig zu beobachten.
15. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 9 septembre 1795 n. st. 355
Inhalt des letzten Briefes des Königs von Preussen an die Kaiserin. — Verlauf einer Conferenz zwischen Alopeus und Haugwitz. — Uebersendung der Protokolle der Conferenz Tauentzien's mit den russischen Bevollmächtigten und der gemeinsamen Conferenz vom 31. August. — In welcher Weise sich Cobenzl des Auftrages vom 8. August, be-

Stückzahl Seite

treffend die Preussen in der polnischen Frage zu machenden territorialen Concessionen gegenüber Markow entledigt hat. — Welchen Einwendungen russischerseits die Bedingungen begegneten, an welche Cobenzl jene Concession knüpfen wollte. — Unterhandlungen Tauentzien's mit den russischen Ministern über diesen Gegenstand. — Russland will versuchen, beide contrahirende Höfe nachgiebiger zu stimmen. — Bitte um weitere Instruction.

Beilagen: *A)* **Protocole de la conférence du 17 août** [v. st.] **entre les plénipotentiaires de S. M. I. et le ministre de Prusse comte de Tauentzien** 367

B) **Memoire Tauentzien's** 368

C) **Conférence du 20 août** [v. st.] **entre les plénipotentiaires de S. M. I. d'un côté et l'ambassadeur de Vienne, conjointement avec le ministre de Prusse de l'autre** 368

306. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 9 septembre 1795 . . 370
Ueber die Uebernahme der polnischen Schulden und über das künftige Schicksal der sujets mixtes.

307. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 9 septembre 1795 . . 371
Ueber die von England für den Abschluss der Tripleallianz vorgeschlagene Form einer Adhäsionsacte.

Beilagen: *A)* **Copie de la lettre de Milord Grenville à chevalier Whitworth** 372

B) **Projet de l'acte d'adhésion** 372

308. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 9 septembre 1795 . . 372
Ostermann räth neuerdings, den Abschluss der polnischen Angelegenheit nicht durch allzugrosse Sprödigkeit gegenüber Preussen zu gefährden.

309. **Starhemberg an Thugut.** Londres, ce 14 septembre 1795 . . . 373
Grenville sondirt den Gesandten über die finanziellen Massnahmen, welche Oesterreich für die nächste Campagne zu ergreifen gedenke. Von England ist nicht mehr als eine Garantie, ähnlich der jüngst erfolgten, zu erwarten, Subsidien nur dann, wenn man demselben ein Armeecorps zur Verfügung stellt. Es wäre indess mit der Negocirung eines neuen Anlehens nicht Pergen zu betrauen.

310. **Degelmann an Thugut.** Basel, den 15. September 1795 375
Freipass für Poterat zur Reise nach Wien.

311. **Königin Caroline von Neapel an die Kaiserin.** Le 15 septembre 1795 375
Ueber den spanischen Friedensschluss.

312. **Dietrichstein an Thugut.** Fribourg en Brisgau, ce 16 septembre 1795 375
Bericht über die Lage der Dinge im Lager Wurmser's und bei der Armee Clerfayt's.

313. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 16 septembre 1795 379
Verstimmung des Turiner Hofes, hervorgerufen durch einen Bericht Castel-Alfer's aus Wien.

314. **Kaiserliche Resolution,** ddo. 16. September 1795, über ein Protokoll der gemeinschaftlichen Militärcommission ddo. 7. September 1795 . . 379
Es komme nicht auf die Frage an, ob man Frieden schliessen könne, sondern darauf, sich auf alle Fälle, namentlich finanziell vorzusehen.

315. **Degelmann an Thugut.** Basel, den 18. September 1795 380
Ueber die Modalitäten der Auslieferung der Tochter Ludwigs XVI.
Beilage. **Bürgermeister Burckhardt an Degelmann.** Bâle, le 14 septembre 1795 382
Ueber denselben Gegenstand.

316. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 18 septembre 1795 . . . 383
Ueber die innere Lage Frankreichs. — Geringe Aussichten für Ludwig XVIII., günstige für Orléans.

317. **Thugut an Reuss.** Wien, den 19. September 1795 385
Ueber den durch preussisches Territorium erfolgten Durchzug der Franzosen.

Stückzahl Seite

318. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 19 septembre 1795 . . . 385
Verstimmung des englischen Cabinets über die Unthätigkeit Clerfayt's und Wurmser's.

319. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 19 septembre 1795 . . . 387
Der Herzog von Harcourt wünscht, dass sich Oesterreich gleich den Höfen von London und Petersburg durch eine Persönlichkeit bei Ludwig XVIII. vertreten lasse.

320. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 19 septembre 1795 . . . 387
Grenville unterstützt obigen Wunsch.

321. **Starhemberg an Thugut.** Londres, le 19 septembre 1795 . . . 387
Eröffnung Grenville's, dass der Krieg mit Spanien unvermeidlich geworden zu sein scheine. — England gedenkt, die Kaiserin von Russland gegen Subsidien um eine Vermehrung der Schiffe anzugehen.

322. **Starhemberg an Thugut.** Londres, ce 20 septembre 1795 . . . 388
Ueber den Grafen Pergen.

323. **Wurmser an Sellern.** Freiburg, den 20. September 1795 389
Vorkehrungen zur Rettung oder im Falle der Uebergabe an die Franzosen zur Blockirung und zum Bombardement von Mannheim.

324. **Situation** de nos deux armées, selon ce qu'on savait le 21 septembre au matin 390

325. **Degelmann an Reuss.** Basel, den 22. September 1795 392
Französische und österreichische Verletzungen der Schweizer Neutralität.

326. **Rapport sur l'état des choses aux armées,** le 23 septembre au soir, d'après les éclaircissements que Mr. le comte de Wurmser a donnés verbalement au comte Dietrichstein, en lui recommandant de les porter aussitôt à la connaissance de S. M. et d'après les observations qu'il a été à même de faire 393
Armée de Clerfayt. — Mannheim. — Armée de Wurmser.

327. **Gherardini an Thugut.** Turin, ce 26 septembre 1795 397
Entdeckung einer Verschwörung. — Der Prinz von Piemont und dessen Andachtsübungen.

328. **Thugut an Gherardini.** Vienne, le 28 septembre 1795 398
Der Gesandte hat dem Gerüchte, Oesterreich stehe mit Frankreich in Unterhandlung und einem Friedensschlusse nahe, auf das Entschiedenste zu widersprechen.

329. **Déclaration** concernant une triple-alliance entre la Russie, l'Autriche et la Grande-Bretagne. St.-Pétersbourg, le 29/17 septembre 1795 . . 398

330. **Franz II. an Katharina II.** Vienne, le 29 septembre 1795 . . . 398

331. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 30 septembre 1795 398
Aus Rücksicht auf die Kaiserin ist der Kaiser bereit, von dem ihm in Polen zugedachten Theilungslose zu Gunsten Preussens auf den zwischen Weichsel, Bug und einer Linie von Swidry bis zur Narewmündung gelegenen Theil Masowiens zu verzichten, auch nöthigenfalls im Palatinat Krakau einige untergeordnete Zugeständnisse zu machen. Bei der Demarcation sich erhebende Differenzen wären der Kaiserin zur Entscheidung vorzulegen, das Gebiet von Krakau baldigst von den Preussen zu räumen.

332. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 30 septembre 1795 401
Im Nothfalle dürfen bezüglich des Palatinates Krakau noch weitere Zugeständnisse gemacht werden, nie aber darf Krakau, die Stadt sammt Gebiet, an Preussen gelangen. Cobenzl erhält die umfassendsten Vollmachten zu diesem Zwecke.

333. **Thugut an L. Cobenzl.** Vienne, le 30 septembre 1795 401
Falls es zum Kriege mit Preussen käme, müsste Russland die Hauptrolle in demselben spielen; sonst wäre Oesterreich gezwungen, den Krieg mit Frankreich zu beendigen.

334. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 30 septembre 1795 n. st. 402
Abschluss der Triplealliauz. — Die Geschenke.

Stückzahl Seite

335. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 30 septembre 1795 n. st. 405
Gespräch mit Markow über die verschiedene Beurtheilung der inneren Lage Frankreichs seitens des Wiener und seitens des Petersburger Hofes anlässlich der Frage nach der Anerkennung Ludwigs XVIII.

336. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 30 septembre 1795 n. st. 409
Gespräch mit Ostermann über denselben Gegenstand.

337. **L. Cobenzl an Thugut.** St.-Pétersbourg, le 30 septembre 1795 n. st. 410
Graf Choiseul-Gouffier ist von Monsieur ausersehen, in Wien den Herzog von Polignac zu ersetzen, unterzieht sich aber nur ungerne dieser Mission, die er durch seinen Eintritt in den russischen Dienst vor den Augen der Welt zu verbergen sucht. — Charakteristik desselben.

REGISTER.

A.

Aachen 267.
Abercromby, englischer General 388.
Acqui 35 44.
Acton, General, neapolitanischer Minister 51.
Afrika 137.
Albini, kurmainzischer Hofkanzler 192 221.
Albrecht, Herzog zu Sachsen-Teschen 3 41 72 73 86 100 101 103 105 109 110 131—133 144 158 191 193 270 281.
Alcudia, Herzog von (Godoy, Don Manuel) spanischer Minister 39 174—177 327.
Alessandria 36 44 187.
Alopeus, russischer Gesandter in Berlin 57 95 104 116 120 129 138 139 162 166 186 188 197 224 (250) 279 281—283 307 312 316 317 322—326 329—331 334 335 343 355 356.
Alpen 125 350.
Altona 7.
Alvensleben, Freiherr von, preussischer Cabinetsminister 323 324 329—331 334.
Alvinczy, Freih., Jos., FZM. 59 101 241 259 260.
Amberg 7.
Amerika 137.
Amersfort 88.
Angoulême, Herzog von 348 405 410.
Anhalt, Graf von 203.
Ansbach 7 221 236.
Antraigues, Graf von 37 320.
Aosta, Herzog von 89 125 178 186 187.
— Val d' 36 89 125 187.
Arenberg, Prinz August von, GM. 247.
Argenteau (Eugen, Graf von) GM. 132.
Arnheim 15 25 88.
Arras, Bischof von (Louis François de Conzié) 341 342.
Artois, Graf von 237 259 288 296 297 300 309 325 329 341 348 (384) 405 410.
Aschaffenburg 393 394.
Asien 137 142.
Asp, schwedischer Gesandter in Constantinopel (211) 212.
Augsburg 7 8 9.
Auersperg, Graf, Major 106.
Auray 288.

B.

Bacher, französischer Gesandtschaftssecretär in Basel 89 105 106 111 335 336 354 355 380—383.
Baden 223 407.
— Markgraf von (Carl Friedrich) 42 181 320 346.
— (in der Schweiz) 7.
Baiern 13 120 159 192 221 240 262 274 323 408.
— Kurfürst von, s. Carl Theodor.
Baireuth 236 395.
Baltisches Meer 139 140.
Bamberg 392.
Barthélemy, französischer Gesandter in der Schweiz 45 89 92 107 113 115 177 178 187 211 240 241 262 301 316 325 341 354 380 393.
Basel (auch Frieden von Basel) 7 8 27 60 72 82 85 89 90 92 96—98 101 105 106 111 113 115 116 126 162—164 173 176 188 189 191 192 199 200 202 207 222 223 237 249 262 273 274 280 285—287 293 (301) 316 327 335 336 377 380–382 390–393 396.
Beaulieu, Baron, FML. 86 87 205 221 235 269.
Belgien, s. Niederlande, die österreichischen.
Belfort 390.
Bellegarde, Graf, GM. 190 191 205 252 257 260 264 265 270 305 377.
Belle-Isle 288.
Bender, Freiherr von, FM. 261 262 278.
Benken 391 392.

Berlin 57 95 103 128 129 134 138 160 162 188 192 197 199 224 226—229 286 303 306 307 309 316 334 348 357 362 364 365.
Bern 90 187 188 391.
Berner Zeitung 305.
Bernstorff, Graf, dänischer Staatsminister 239 248 329.
Besborodko, Alex., Graf, russischer Minister 1 63 119 139 140 (142) (143) 160 217 218 284 295—297 300 (359) 364 365 (367—370) 403 (404) 410.
Bianchi, Oberst 252.
Biel 391 392.
Binningen 380.
Bischoffwerder, preussischer General, 44 83 96—98 114 115 191 192 276 279 324.
— Generalin 83.
Biscaya 327.
Blamont 390.
Blankenstein, Freiherr, Ernst, General der Cavallerie 266 268.
Böhmen 86 181 185 226 227 232 233 236 248 303 316 392 395 396 407.
— Kurfürst von 260 (s. Breuner).
Bois-le-Duc 49 70.
Bologna 19.
Bommel 16.
Botton, Graf 74 75.
Borghese, Chevalier, spanischer Gesandter in Berlin (176) 293 294.
Bouillé 383.
Bourbon, Haus 48 71 305 321 348 349 382 383 (405) 406.
Bourdon de l'Oise, Conventsdeputirter 117.
Boyd, Banquier 55 70 94 108 146 147 150 168 169 193 194.
— Benfield und Compagnie, Handlungshaus 68 91 109 150 168.
Bozanigo 295.
Brady, Oberst 252.
Brandenburg, Kur-, 'scher Geschäftsträger bei dem fränkischen Kreisconvent 236.
Brandenburger 115.
Braunschweig 115.
— Herzog von (Carl Wilhelm Ferdinand) 17 86 87 98 102 103 126 252 285 286 383.
— Kur- s. Hannover.
Breisgau 257 390 394 396.
Bremen 202.
Bresse 74.
Brest 128 178 205.
Bretagne 237 288 289 313 324 328 340.
Breuner, Graf), kurböhmischer Comitialgesandter 338 339.
Brüssel 329 355.
Brześć, Palatinat 2 161.
Brześć, Stadt 1.
Buchoz 7.
Bug, Fluss 1 2 56 63 119 120 161 214 231 319 343 344 357 358 369 370 399.
Buol, Freiherr von, österreichischer Comitialgesandter 264.
Burckhardt, Bürgermeister von Basel 111 335 336 354 380—383.
Burgau, österreichisch 8.
Burgund 273.
Burgundischer Kreis 277.

C.

Cacault, französischer Agent 19 23 28.
„ça ira" 231.
Camano, caval., spanischer Gesandter in der Schweiz 176.
Camus, Conventsdeputirter 106 (107).
Cappel 391.
Carl, Erzherzog 85 86 87.
— Theodor, Kurfürst von Pfalz-Baiern 52 203 240.
Carletti, Graf, Francesco, toscanischer Kammerherr 19 23 27 28 62 63 65 113 195 240.
Caroline, Königin von Neapel 28 173 230 297 298 316 325 326 375.
Caserta 173.
Castel-Alfer, Graf, sardinischer Gesandter in Wien 44 151 220 331 337 379.
Castries, maréchal de 410.
Catalonien 247 339.
Cavalli, Graf 397.
Chambrier, preussischer Gesandter in Turin 45 202 237 263.
Champagne, Rückzug aus der 408.
Charette, Anführer im Vendéekriege 171 260 289 314 341 383.
Charleroi 47.
Chasteler (-Courcelles, Marquis von), Oberstlieutenant 190 252.
Château Dauphin 294.
Chelm, Palatinat 1 2 161 231.
Cherasco 35.
China 288.
Choiseul-Gouffier, Graf, einstiger französischer Gesandter in Constantinopel 410 411.
Chouans 237 289 314.
Christine, Königin von Schweden 406.
Clerfayt, Graf, FM. 5 6 11 12 15 16 18 25 40 71 73 85—87 100—103 110 131 183 184 190—193 203 204 220—223 231 234—236 242 252 254 (255) (257) 259 260 264 265 267 270 272 290—292 303—305 313—315 376—378 386 389 390—396.

Cleve 25.
Coasse, St.-Jacques de 294.
Cobenzl, Ludwig, Graf, österreichischer Botschafter in Petersburg 1—3 13 17 26 39 43 47 48 51 56 60 63 64 70 71 73 79 94—96 99 103—105 111 118 121—124 128 129 139 152 154 159 172 180 186 188 196 199 206 208 209 212 214 217 218 224 229 231 233 239 242 245 246 248 271 279 295 296 298 308 316 318 320 321 325 328 334 343 346 347 349 352 355 368—372 398 401 402 405 409 410.
— Philipp, Graf, Vicekanzler 279.
Coblenz 185.
Coburg-Sachsen, Prinz Josias von 47.
Cöln (Gebiet von) 193 257 267.
— Kurfürst von (Erzherzog Maximilian) 193 203 297 377.
Cohen, Handelshaus 77.
Col di Tenda 340.
Colli, Freiherr, FML. 35—37 45 52 99 125 130 133 178 187 255.
Colloredo-Mannsfeld, Fürst von, Franz Gundakar, Reichsvicekanzler 29 52 93 94 131—133 183 195 264 267 277 297 301 307 344—346.
— Graf 184.
— Graf, Hauptmann 106.
— 269.
Condé, Festung 106.
— Mademoiselle de 398.
— Prinz von (Ludwig Josef von Bourbon) 48 185 191 241 259 269 300 301 303 304 308 309 325 348 352 353 378 390.
Condé'sches Corps 336 347 353 380.
Constantinopel 154 326 349.
Conzié 342.
Corsica 23 24 38.
— (der englische) Vicekönig von, (Elliot) 65.
Corsini (Neri, grossherzoglich-toscanischer Conseilsecretär) 19 28 65.
Costa, Cardinal-Erzbischof von Turin 90 (201) 295.
Cravanzana (Marchese Fontana di), sardinischer Kriegsminister 89.
Crawford, englischer Oberst 257 269 315 377 386.
Crussol, Bailli de 334.
Cuxhaven 202.
Czarskoeselo 283.
Czenstochau 57.
Czernowitz s. Zarnoviec.
Czivice 117.

D.

Dänemark 34 38 137 198 206 211 239 248 299 329.
Daiser, Hofrath 253.
Danzig 257 258.
Dauphiné 348.
Degelmann, Baron, österreichischer Minister in der Schweiz 85 92 105 111 242 301 304 335 342 354 375 380 382 392.
Dego 44 52 220.
Delmenhorst, Grafschaft 200
Désandrouin, Vicomte 90 91 145—147 150 156 157 167—170 375.
Deutsches Reich 4 7 11 13—15 19 27 29—31 33 34 37 38 42 44 48 54 66 67 71 72 77 78 80 85—87 93—95 97 99 100 109 110 116 124 126 127 130—132 135 152 153 159 163 174 177 179—181 183 185 189 190 193 195 199—203 210 211 221—225 228 231 234 237 242—246 248 249 251 253 254 260 265 267—270 272 273 276—278 280—282 285 287 290 291 299 301 304 319 320 326 328 332 336 338 339 345—347 350 351 358 377 386 396 400 407 408.
De Vins, Baron, FZM. 87 186 187 204 252 273 292 337 340 342 378 379 397.
Dieppe 205.
Dietrich, Oberst 252.
Dietrichstein, Graf, Franz Josef, Genie-Oberst 86 89 102 184 190 202 204 205 220 231 251 256 257 268 297 375 390 393.
Directorium 21 145 146—150 157 171 172 388.
Dniester 362.
Dönhoff, Graf, preussischer Major 73 85 86 101.
Donau 265 377 395.
Donauwörth 395.
Dornach, Schloss 380 382.
Doyle, englischer Oberst 341.
Drake, englischer Gesandter in Genua 37 53.
Dresden 181 257 258 307.
Drouet, Conventsdeputirter 382.
Dubno 2 45 46.
Dubois, französischer Volksrepräsentant 261.
Duka, Oberstlieutenant 377.
Duminique, Ferdinand, Reichsfreiherr von, kurtrier'scher Staatsminister 265.
Dumouriez, französischer General 106 260 384 385.
Düsseldorf 203 257 268 385.

E.

Eden, Morton, chevalier, englischer Gesandter in Wien 39 65 66 68 69 84

Hannover 30 67 87 98—100 126 176 200 202 272 276 (277) 290 291 313 326 328 338 339 350 376 377.
Harcourt, duc d' 297 300 320 387.
Hardenberg, Graf v., kurhannöver'scher Gesandter in Wien 32.
— Freiherr von, preussischer Minister 8 44 79 113—115 126 177 187 189 191 192 202—204 222 223 236 240 256 262 273—276 278 325 346 377 391.
Harnoncourt, Graf, Jos., FML. 19—21 45 46 116 131 214 215 217 232 287.
Hatry, französischer General 261.
Haugwitz, Graf, preussischer Cabinetsminister 6 44 72 77—79 82 95 97—99 101 109 115 126 158 166 191 192 237 240 241 256 273—278 280 302 303 310 311 315 322—326 329 330 332 356.
— Friedrich Wilhelm, Graf, österreichischer Minister 380.
Hauteville, d', Graf, sardinischer Minister der auswärtigen Geschäfte 36 44 45 75 89 151 178 187 188 202 219 220 230 237 263 313 331 332 336 337 339—341 379.
Heidelberg 144 390 394.
Heilbronn 395.
Heinrich, Prinz, von Preussen 81—83 96—98 114 115 191 192 222.
Hellevoetsluys 15.
Henneberg 395.
Herbert, Peter Philipp, Freiherr von, Internuntius, 79 80.
Hervilly d' 288 314.
Herzberg 102.
Herzogenrath, Johann Jakob 8.
Hessen 67 68 100 203.
— -Darmstadt 223 224 267.
— — Landgraf von 222.
Heymann, General 115.
Hohenlohe, Erbprinz von 103 115 133 134 144 145 158 191 202—204 221—223 236 252 256—259.
— (-Kirchberg), Prinz von, FZM. 87 103 252.
Hohenlohe'sches Corps 134 145 157 158.
Holland 5 6 11—13 15—18 25 26 33 39 49 50 58 59 67 68 70 75—77 80 88 93 102 103 116 127 136 140 174 175 177 211 249 274 281 287 350.
Holland, der Gross-Pensionär von 49 50.
Holländische Gesandte, der, in Spanien 177.
Holstein 404.
Hotham, englischer Admiral 337.
Hotze, GM. 397.
Hügel, kaiserlicher Concommissär 29 93 183 195 264.
lagen 391.
lburg, k. k. Rath 398.

I.

Illuminaten 30.
Imens, Oberst 252.
Indien 142.
Ingermanland 284.
Irland 107 108 194.
Isenburg, Fürst von 274.
Italien 19 26 27 37 39 44 45 52—55 65—67 86 87 90 118 137 138 142 151 159 174 176 177 201 204 246 247 255 258 288 316 327 337 339 340 350 371 378 401.
Itzig 261.

J.

Jackson 340 379.
Jacobi, Baron, preussischer Gesandter in London 6 73 128 155 178.
Jakisch, Nürnberger Bürger 345.
Jakob II., König von England 263.
Jars, de la 272 292.
Jersey, Insel 237.
Jewer, Fürstenthum 200.
Joel, Dr. 43.
Josef II., Kaiser 116 226.
Josefstadt 232.
Jourdan, französischer General 261 376.
Juan, Golf 23 24 26.

K.

Kageneck, österreichischer Botschafter in Spanien 64.
Kalitschew 334.
Kalkreuth, preussischer Generallieutenant 102 115 192 203 251 252 256—258.
Karl V., Kaiser 406.
— VI., Kaiser 380.
Karpathen 123.
Katharina II., Kaiserin von Russland 1 2 3 14 15 17 18 40—42 47—49 51 52 56—58 60 63 64 70 72—75 95 98 103—105 111 112 119—123 125 128 129 135 137 139—142 152—154 159—167 170 172 173 181—183 186 188—190 196—200 206—209 212—216 218 219 224 226—231 238—340 243—246 248—251 270—272 279—288 295—302 306—308 310 315 316 318 319 321 322 325 326 328 330 331 333 334 342—344 349 351 352 355—373 388 398—400 402—411.
Kaukasus 198.
Kaunitz, Fürst 87.
Kees 376.

Kehl 131 304.
Keller, Baron 98.
Kiesling, Jean Tobias 7.
— Just Christian 7.
— Karl Gottlieb 8.
— Nürnberger Kaufmann 254 345.
Kinsky 22.
— General der Artillerie 266 268.
Kintzig 395.
Knobelsdorf, Baron, preussischer Gesandter in Constantinopel 80 (212) (238).
Koch v., russischer Staatsrath 60 160 405.
Köhler Husaren 203.
Königgrätz 232.
Königstein 221.
Kollontay 131.
Kollowrat, Reichsgraf von, oberster Directorialminister 90 (147) 151 156 (193).
Koniecpol 357 365 370.
Kopenhagen 7 239.
Korsakow 47.
Kościuszko, Insurgentengeneral 118 182 212.
Kospoth, Freih., Siegfried, GM. 389 390.
Kraich, Fluss 394.
Krakau, Palatinat 1 2 57 95 103 104 119—123 128 129 160—163 173 181 192 207 (219) (229) (248) (250) 284 285 311 319 324 325 330 343 344 347 355 356—358 361—366 368—370 372 373 399 400 409.
— Stadt 118 123 129 343 344 357 361 367 368 400 401.
Krim 410.
Kroch, Hauptmann 262 279.
Kuban 198.
Kurland 122.
Kutusow, russischer Generallieutenant 284.

L.

Lacombe, französischer Commissär 49 70.
Lacy, FM., Graf, 86 186 205 252.
Lahn, Fluss 265 268 376 377 389 391 392 395.
Lallement, französischer Gesandter in Venedig 81.
La Manche, Kanal 139.
La Marque, Conventsdeputirter 106 (107) 111.
Lambert, Marquis de, französischer Emigrant 203 285 286.
Landau 376.
Las Casas 320 321 348.
La Tour, (Baillet de), Graf, Max, FML. 394 395.
La Trappe 151 294.
Laudon, FM. 87 205, Oberst 252.
Lauer (Franz, Freiherr von), GM. 86 191 205 221 236 252 266 269 270 377 378 392.
Lausanne 89.
Lautern 82.
Lazansky, Graf, Präsident der obersten Staatscontrole 272.
Lech, Fluss 395.
Le Coque, preussischer Obristlieutenant 144.
Lehrbach, Conrad Ludwig, Graf, kais. Gesandter am pfälzisch-bairischen Hofe, später Generaldirector der geheimen Hof- und Staatskanzlei 6 76 133 183 204 234 253 254 264 265 293 297.
Lehwald 118.
Leiningen, Graf 106.
Leipzig 7.
Lelow 365 401.
Lemberg 117 118 231 257 258.
Leopold II., Kaiser 98.
— Erzherzog († 1795) 302.
Leydener Zeitung 53.
Lichtenau 7.
Lilien, Freih., FML. und Generalkriegscommissär 235 261 (264) 266 (272).
Lille, comte de, s. Ludwig (XVIII.).
— comtesse de s. Marie Louise.
Linz 7 254.
Lippstadt 100.
Lithauen 1.
Livorno 19 24 60—62 65 74 113.
— Gouverneur von 63.
Loano 27 37.
Lodomerien 368.
Lörrach (bei Basel) 335 381.
Lombardei 26 44 45 52—55 61 65 90 187.
London 4 15 37 53 92 95 107 126 135 140 143 146 148 150 155—157 159 167 168 188 194 196 224 257 299 314 320 322 326 371 402 404 405.
Loose, Banquier 168.
L'Orient 288 289.
Lothringen 185.
Louis Capet 289.
Lublin, Palatinat 1 2 10 161.
Lucchesini, Marquis, preussischer Gesandter in Wien 14 33—35 42 83 97 98 110 114 116 192 212 222 229 241 246 256 258 273—275 278 302 303 306 309 311 315 316 326 330 357.
Ludolf, Graf, österreichischer Gesandter in Kopenhagen 301.
Ludwig, Prinz, von Preussen 89 223.
— XIV., König von Frankreich 263 309.

Petersburg, St. 48 135 154 186 232 302 306 307 310 312 316 321—323 330 353 356 388.
Petersburger Convention 181 244 283 287 316—318 330—332 372 402 403.
Peterswalde 307.
Pfalz, Kur- 9 131 132 377 389 390 396.
Pfälzisches Haus 159.
Pfaffel, Courier 51 357.
Pforzheim 395.
Philippsburg 185 191 395.
Pichegru, französischer General 13 117 240 241 262 274 304 (305).
Piemont 19 36 37 44 45 52 53 90 125 151 187 202 340 397 398.
— Prinz von (Carlo Emanuele) 90 230 255 294 295 340—342 397.
— Prinzessin von (Marie Clotilde, Schwester Ludwigs XVI.) 201 230 294 295 397 398.
Pignatelli, Fürst Belmonte, neapolitanischer Gesandter in Florenz 19 327.
Pilica 120 123 370.
Pisa 22 23 27 62.
Pitt, englischer Minister (Schatzkanzler) 55 60 69 84 92 93 108 167 169 194.
Pitti, Palazzo 22.
Plunkett, Major 103.
Po, Fluss 44.
Podgorze 367.
Podlachien, Palatinat 119 161 163.
Polen 1—3 14 17 18 20 21 33 41 42 44 47 48 51 54 56 58 63 73 76 79 80 95 103—105 112 116—118 120—124 128 129 131 143 161—164 166 167 172 173 181 182 186 188 192 196—199 204 206—213 215 217—219 226 227 229 231 246 249 250 256—258 270 271 280 284 285 287 295 296 302 306—308 (310) 315—319 323 326 330 332 334 343 344 351 355 356 358 360 362 365 367—373 399—402 404 408 410.
— König von s. Poniatowski.
Polignac, Herzog von 308 347 410 411.
Pommern 203.
— Vor- 259.
Poniatowski, König von Polen (330) (370) 371.
Pont de Roide, 390.
Portsmouth 288.
Portugal 137 142 247.
Posen 257.
Poterat, Marquis von 375.
Potocka, Gräfin Severin 282 284.
Potsdam 6 17 60 114 115 159 324.
Praga 119 120 358.
Précy 130 133 272 273.
Preussen 1—4 6 7 9—11 13 14 17 18 20 21 26 27 29 33 35 40—43 45 47 48 51 56 57 63 64 69 71 72 74 76—83 102 104 105 109—116 118—124 126—129 131 134 136 138 144 148 151 153—155 157—161 171—173 175—182 185—187 189—192 195 197—199 201 204 206—210 213 214 216 218 220—231 234 237—240 242—252 256 259 262—264 268 270—286 288 291 295 298 299 302 303 306—312 315—330 332 334 338 339 343 344 346—348 350 355—359 361—363 365—371 373 376 385 386 389 393 395 399—402 404 407 408.
Preussische, der, chargé d'affaires im Haag 116.
— Orden 3 284.
Probst, französischer Emissär 6—9 253 254 293 344—346.
Provence, Graf von s. Ludwig (XVIII)
— Gräfin von, s. Maria Louise Josefine.
Pruntrut 393.
Purckmayer, Courier 270.
Przedborze 118.
Puisaye 237 259 288 289 314.
Pyrenäen 350.

Q.

Quinette, Conventsdeputirter 106 (107)
Quiberon 288 328 350.
Quosdanovich, Freiherr, Vit., FML. 389 390 391 394 396.

R.

Radom 118.
Rastatt 380 382.
Rasumowski, Graf, russischer Botschafter in Wien 2 42 58 73 129 162 165 189 197 206 208 212—217 219 224 227 231 233 234 248 250 279 281 282 (298) 300 308 317 325 (333) 347 355 365.
Raumer, preussischer General 258.
Reber 380.
Rednitz 395.
Reede, Baron 78.
Regensburg 7 193 253.
— Reichstag zu 14 38 85 105 126 193 211 225 233 240 242 245 254 259 272 274 276 278 328 338 339 346.
Reichel, Johann Jakob 8.
Reichsstädte 6 8 253 254.
Reichstag s. Regensburg.
Reis-Effendi, der 79.

Rekum 389.
Repnin, Fürst 41 295.
Reuss, Fürst (Heinrich XIV.), österreichischer Gesandter in Berlin 2 6 27 33 43 60 72 76 81 85 95 96 99 102 109 111 113 116 126 129 133 144 157 162 188 224 236 240 256 259 273 293 302 307 309 311 315—317 322 326 329 331 355—357 385.
Rhein, Fluss 7 11 16 17 25 41 47 54 56 67 86 87 100 110 127 131 158 166 180 184 185 190 203 221 222 226 237 240 248 249 254 255 257 261 265 270 290—292 298 313 314 319 320 328 339 340 347 350 359 377 378 380—382 385 386 389—391 395.
— Nieder- 11 87 94 109 134 200 221 257 347 376 391.
— Ober- 87 94 109 131 133 134 200 221 346.
Rheinfelden 377 381 390 395.
Rheinsberg 222.
Rhone 273.
Riedesel, Baron 116.
Riehen 381 382 393.
Rietz, Madame 275.
Rignon, Bankhaus 379.
Ritzebuttel 202.
Rivaud, französischer Volksrepräsentant 261.
Riviera 38 52 125 178 187 337 340.
Rochelle 186.
Rodersdorf 391 392.
Roer, Fluss 5 11 13.
Roermonde 11.
Rollin, Freiherr von, GM., Generaladjutant des Kaisers 144.
Rom 42 334.
Romanzow, Graf, russischer Feldmarschall 42 73 214 216 217 219 232 239 240 279 281—283 285 287 295 308.
Rosenberg, Fürst, Oberstkämmerer 10 18 19 22 24 27 61 65.
Rossi, Prior 327.
Rottenhan, Graf, Directorialhofkanzler 233.
Rouvière 95.
Rouville, französischer emigrirter Officier 18 57.
Royalisten 171 259 260 290 298 309 313 338 354 407.
Ruits, preussischer General 20.
Rukawina, Oberst 36.
Russland 1 2 17 40—42 45 46 51 52 57 58 63 64 71—76 79 80 94—96 103—105 111 112 118—121 123 125—128 135 137—144 152—155 159—167 171—173 175 176 180—182 186 188 189 191 192 196—199 203 206—219 224—229 231 234 237—240 243—249 251 258 270—272 279—288 295—301 303 306—312 315—323 326 328 (330) 331 332 334 342—344 346—352 356—360 362 363 364 366—373 387 398 399 401—411.
Russischer Gesandter an der Pforte 212.

S.

Saar 82.
Sachsen 100 181 223.
— Kur- 157 158.
— Kurfürst von 203.
Salabert, Abbé 240 389.
Salzburg 7.
Samoilow, russischer General-Procurator 217 218.
Sandoz, preussischer Gesandter in Spanien 175—177 327.
Sanfermo (Rocco, comte), venetianischer Gesandter in Basel 178.
Sardinien 35 44 64 74 75 89 90 99 125 133 151 178 179 186 187 201 202 220 230 237 255 263 294 (312) 313 327 330 333 337 339—342 379 389 396—398 401.
— König von s. Victor Amadeus III.
Sardinische Gesandte, der, in Petersburg 200.
Savona 337.
Savoyen 27 90 130 187 273 342 397.
Schaffhausen 7.
Schlesien 95 120 121 203 204 221 256 303 356 367.
— Ober- 324 367 369.
— Preussisch 365.
Schlick, Graf 9 253.
Schloezer 223.
Schmidt, Oberstlieutenant 221 235 252.
— und Engelsbach, Frankfurter Firma 257.
Schnets 380.
Schulz, Generalfeldwachtmeister 45.
Schwaben 395.
Schwäbischer Kreis 131—133 183.
Schwarzenberg, Oberst, Fürst, Carl 252.
Schwarzkopf 251.
Schweden 34 38 48 112 137 163—165 167 181 198 206—209 211—213 238 239 248 259 284 285 296 362.
— König von 211.
Schwedische chargé d'affaires, der, in Berlin 259.
Schweiz 7 14 45 89 105 112 176 177 187 220 269 377 379 380 390 391 393 395 396.
Seckendorf, Freiherr von, GM. 103 183.

Seddeler, Baron, österreichischer Botschaftsrath in Petersburg 160 404.
Seeland 211.
Seemächte, die 4 35.
Seilern, Graf, Josef, kais. Gesandter bei Kurpfalz 389.
Seligenstadt 190.
Sendomir, Palatinat 1 2 20 21 45 103 119—123 128 129 161—163 207 (219) (229) (248) (250) 311 319 343 356.
Seratti, Francesco, Gouverneur von Livorno 29.
Serbien 326.
Serristori Antonio, toscanischer Staatssecretär 29 335.
Sickingen, Graf von 183 297.
Sicilien 65 230.
Sieg 131 221 376 391.
Siewerz 356 365 367 401.
Sieyès, Abbé 117 384.
Solothurn 380 382 391 392.
Spanien 39 40 55 64 137 142 159 174—177 179 202 247 290 293 294 301 312 316 321 324 325 331 332 336 337 339 341 348 350 351 387 388 389 408.
— König von (Karl IV.) 174 176 179 247 321 326 327 375.
Spanischer chargé d'affaires in Wien (le chevalier d'Orozco) 301.
— Gesandter in Petersburg 39 200.
Speier, Bischof von 191.
Spencer, Lord, Grosssiegelbewahrer 4—6 10 15 83 115 146 157 169 184.
— Lord Henri, englischer Gesandter in Berlin 329.
St. Domingo 388.
St. Giles 341.
St. Helens, englischer Gesandter im Haag 6 13 15—17 25 26 49 50 59.
St. Hippolyte 390.
St. Louis 380 381.
St. Priest 349 409.
(St. Saphorin), dänischer Gesandter in Wien 301 307.
Stackelberg, Graf, russischer Gesandter in Turin (45) 333 340.
Staël, Baron, schwedischer Gesandter in Paris 113 211 212.
— Mme. de (Gemalin des Vorigen) 384.
Stain, FZM. 131.
Stanislau 117.
Starhemberg, Graf Ludwig, österreichischer Gesandter in London 4 10 15 32 38 39 55 60 65 68 69 73 84 85 88 92 94 107 109 126 128 135 138 139 144 155 156 167 170 178 179 183 193 197 205 224 228 237 245 254 259 270 287—290 313 329 338 341 342 352 373 383 385 387 388 403—405.
Stein, FZM. 304 305.
Stipsics, Oberst 252.
Stockholm 349.
Stofflet 260 289 314.
Strassburg 304 376 391.
Stromer, Nürnberger Senator 254.
Struensee v., preussischer Minister 9 324 325.
Strzeniawa 367.
Stuttgart 7.
Subow, Graf (Platon) 1 2 41 344 364 373.
— Valerian, Bruder des Vorigen 284.
Südpreussen 76 118.
Sumeraw, Freiherr von, vorderösterr. Regierungspräsident 191 254.
Susa, Val di 178 187.
Suwarow, Graf, Feldmarschall 48 117 118 126 131 213 270 283 285.
Svydry 357 358 399.
Syrach (Flugschrift, verfasst von Karl Friedrich von Kobielski) 223 251.

T.

Talleyrand (Bischof von Autun) 384.
Tallien, französ. Volksrepräsentant 177.
Talot, französ. Volksrepräsentant 261.
Tanvini, Abbé 23.
Tarnow 117 118.
Tauentzien, Graf, preussischer Gesandter in Petersburg 1—3 17 18 57 63 64 70 95 96 103 104 112 118—125 128 129 160—163 166 172 173 189 199 200 (206) 207 250 251 280—283 326 330 343 344 355—357 359—361 363 364 366—371 399 400.
Tessier 186.
Theresienstadt 232.
Thorn 257 258.
Thugut, Franz Maria, Freiherr von, österreichischer Minister der auswärtigen Geschäfte 1—4 6 10 13 15 17 19 24 26 27 32 33 39 43—45 47—51 55 56 58 63—65 68—74 76 79 81 84—86 88 89 91—96 99 102 103 105—107 109 111 113 116 118 125 126 128—133 135 144 145 151 152 154—157 159 162 163 167 169 170 172 173 177 180 183 186 188 190 193 195 196 199 201 202 204—206 208 209 212 214 217 219 220 224 229—231 233 234 236 237 239 240 242 245 246 248 251 253—257 259 260 263 266 268 270 273 279 287—290 292—298 301 302 304 307—309 311 313 315 316 318 320—322 325 328 329 331 332 334—336 338 339 341—344 346 347 349 352 354 355 370—373 375 379 380 383 385 387

388 390 392 397 398 401 402 405 409 410.
Tilly, französischer Agent in Genua 29.
Tirol 52.
Toscana 18 19 23 26—29 37 60—62 64 65 81 105 113 130 133 155 179 327 335.
Toulon 24 26 28 38 60 61 65 113.
Tournay 145 194.
Tourzel, Madame de 382 383.
Trauttmansdorff, Graf, niederländischer Hofkanzler 183 232 297.
Trevor, chevalier, englischer Gesandter in Turin 35 37 45 (130) 151 (187) 188 230 333 379.
Trier 82 265 267.
— Kurfürst von 203 265.
Türkei 42 48 79—81 104 112 138—140 155 163 164 167 181 182 198 206—214 228 238 239 258 270 284 285 295 296 321 326 362 404 410.
Turin 37 55 75 125 178 294 295 (341) 398.
Turpin, französischer Emigrant, österreichischer Genieobrist 185 186 190 191 205 257 377.

U.

Ukraine 231.
Ulloa, spanischer Gesandter in Turin 202 263 337.
Ulm 131 395.
Ungarn 86 117 118 126 131 211 407.
Urrutia, General 175.
Utrecht 13 25 211.

V.

Vado 37 337.
Valari, Marquis von, österreichischer Gesandtschaftssecretär in Turin 312 331 332 337.
Valenciennes 129.
Vannes 288.
Varennes 383.
Véczey, Freiherr, Sieb., FML. 268.
Veigl, österreichischer Resident in Florenz 61.
Vendée 48 171 292 296 297 298 300 309 314 390.
Vendôme, Herzog von 396.
Venedig 28 74 178 211 246 350.
Venloo 25.
Ventimille, comte de 264.
Verninac 209.
Verona 264 267 272 273 293 320 321 341 348.
Versailles 349.
Versailler Tractat von 1756 334.
Viazzoli, österreichischer Consul in Petersburg 165.
Victor Amadeus (II.) König von Sardinien 406.
— Amadeus (III.) König von Sardinien 35 44 64 74 75 89 90 99 125 133 151 178 179 186 187 201 202 220 230 237 255 263 294 (312) 313 317 330 333 337 339 342 379 389 396—398 401.
Vignet, Baron, sardinischer Gesandter in der Schweiz 89 187 202.
Villars 62 81.
Vilshofen 252.
Vorder-Oesterreich 8.

W.

Wachenheim 252.
Wael 25.
Waldeck, Prinz, General der Cavallerie 25.
Wallachei, Fürst von der 80.
Wallis, Canton 45.
Wallis, Graf, Oliv., FZM. 35—37 44 52 53.
— Graf, Michael, FM. Hofkriegsrathspräsident 3 19 45 252 259 309.
Wallonen 86.
Wallmoden, Graf von, General 88.
Wantzenau 391.
Warschau 33 41 47 57 58 162 163 257 258 344 364.
Wartensleben, Graf, Wilhelm, von, FZM. 231 269 376 395.
Wartha 365.
Weichsel, Fluss 2 95 119 121 123 161 162 165 166 213 215 319 343 344 357 358 367 369 370 399.
Wenckheim, Freiherr, Josef, FML. 36.
Werneck, Freiherr, Franz, FML. 15 16 25 223 269 394.
Wertmann 293.
Wesel 16 222.
Westphalen 11 14 109 131 134 158 200 225.
— Graf 12.
Westphälischer Kreis 145.
Wetzlar 392 393.
Weyl 393.
Whitworth, chevalier, englischer Gesandter in Petersbourg 103 126 127 135 139—143 152—154 166 167 188 189 (200) 206 238 271 283 297—300 352 371 372 388 402—405.
Wickham 301.
Wieliczka, Salinen von 123 368.
Wien 4 10 19 22—24 28 39 87 92 103 107 122 128 129 137 146 159 168 169 171—173 183—186 188 190—

193 199 206 214 218 222 226 238 250 258 262 264 268 269 275 279 303 306 308 309 320 322 326 334 337 355 365 371 372 379 386 393 398 402 405 410 411.
Wilczek, Graf, bevollmächtigter Minister in der Lombardei 37.
(Wilhelm V., Fürst von Nassau und Erbstatthalter der Vereinigten Niederlande (= Holland) 17 98 102 116 249.
(Wilhelm), Sohn des Vorigen, Prinz-Statthalter 49 59
(Wilhelmine), Schwester Königs Friedrich Wilhelms II. von Preussen, Gemahlin des Erbstatthalters von Holland 80 102 110 249.
— Tochter König Friedrich Wilhelms II. von Preussen, Gemahlin des Prinzen-Statthalters Wilhelm 110.
Wimmer v., Major 221 234 235 264.
Wipper 374.
Wladimir 1 2 45 46.
Wolhynien 1 2 45 46 73 74 214 231 251 257 306.
Wolskin, von 51.
Worel, Major 58.
Woronzow, Graf von, russischer Gesandter in London 126 [illegible] 39 167 228 237—239 271 287 [illegible] 297 299 342 405.
Würtemberg 223 328 407
— Herzog von 131 193 320 346.
— Prinz von 395.
Würzburg 223.
— Fürstbischof von 264.
Wurmser, Graf, General der Cavallerie 346 353 375—378 [illegible]—[illegible].
— Regiment 86.

Y.

York, Herzog von 5 10 15 16 27.
Yriarte, chevalier d', spanischer Gesandter in Basel 301 316 [illegible]

Z.

Zarnowice 357 365 370 [illegible]
Zawadowski, Graf 239 240 [illegible]
Zastrow, preussischer Generaladjutant [illegible] 256.
Zechenter, Freiherr, [illegible] 391 394 396.
Zweibrücken, Herzog von [illegible]

Im Verlage
von Wilhelm Braumüller, k. und k. Hof- und Universitätsbuchhändler in Wien,
sind erschienen:

Der Fall des Hauses Stuart
und die Succession des Hauses Hannover
in Grossbritannien und Irland
im Zusammenhange der europäischen Angelegenheiten von 1660—1714
von
Onno Klopp.

14 Bände. gr. 8°. 1875—1888. Preis: 70 fl. — 140 M.

Oesterreichische Weisthümer, gesammelt von der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. I.—IV., VI. und VII. Band. gr. 8°. 1870—1886. 46 fl. 50 kr. — 93 M.

I. Band: **Die salzburgischen Taidinge,** herausgegeben von Heinr. Siegel und Carl Tomaschek. 1870. 6 fl. — 12 M.

II.—IV. „ **Die tirolischen Weisthümer,** herausgegeben von J. V. Zingerle und K. Th. von Inama-Sternegg. I.—III. Theil: Unterinnthal—Oberinnthal—Vinstgau. 1875—1880. 16 fl. — 32 M.

VI. „ **Steirische und kärntische Taidinge,** herausgegeben von Ferdinand Bischoff und Anton Schönbach. 1881. 9 fl. 50 kr. — 19 M.

VII. „ **Niederösterreichische Weisthümer,** herausgegeben von Gustav Winter. I. Theil: Das Viertel unter dem Wiener Walde. Mit einem Anhange westungarischer Weisthümer. 1886. 15 fl. — 30 M.

(Der V. Band, die tirolischen Weisthümer abschliessend, befindet sich unter der Presse.)

Mit der vorliegenden Sammlung werden der deutschen Sprach- und Dialektforschung, der deutschen und speciell österreichischen Rechts- und Culturgeschichte neue, gänzlich unbekannte Quellen, und zwar in einer Fülle und Reichhaltigkeit geboten, wie sie von keiner ähnlichen Publication, ausser Grimms berühmten Weisthümern, bis jetzt erreicht worden ist.

Der unerschöpfliche Schatz von Belehrung, welcher aus den Weisthümern, diesen originellen Ordnungen des ganzen socialen Lebens der ländlichen Bevölkerung, für ein allseitiges Studium des Volkslebens und seiner geschichtlichen Entwicklung zu heben ist, hat an dem immer grösseren Eifer, der dem Studium dieser Quellen zugewendet wird, schon seit lange seine vollste Anerkennung gefunden. Mit der vorliegenden Sammlung wird das bisher schon verfügbare Quellenmaterial aber gerade für solche Gebiete deutschen Wesens erweitert, welche noch immer am wenigsten ausgebeutet waren, obschon gerade sie an Reichhaltigkeit, Alter und Schönheit ihrer Dorfordnungen und autonomen Gemeindebeliebungen die meisten deutschen Länder übertreffen dürften.

Die Weisthümer sind aber nicht blos ein unschätzbares Quellenmaterial für die gelehrte Forschung; sie sind der ganzen gebildeten Welt ein unversiegbarer Born für das lebensvolle Verständniss germanischer Vorzeit. Die Angelegenheiten der Weisthümer, vom ländlichen Besitz und der bäuerlichen Wirthschaft, vom nachbarlichen Zusammenleben und dem Verkehr mit der Aussenwelt, sind in ihrer örtlichen Abgeschlossenheit so traulich, und ihre Sprache ist so naiv und oft poesievoll, dass selbst der Laie nicht ohne Genuss sich in die Lectüre dieser Kundgebungen eines frischen Volksthums vertiefen wird.
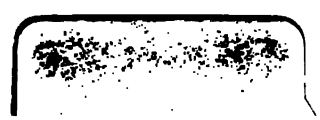
Druck von Adolf Holzhausen,
k. und k. Hof- und Universitäts-Buchdrucker in Wien